This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ABRIEL GRAVIER

DAGASCAR

LES HALGACHES
DE LA COLONISATION FRANÇAISE
LA CONQUÊTE

PARIS
GAUTHIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
1904

IEL GRAVIER
teur de la Société normande de Géographie
de l'Académie Française

AGASCAR

MALGACHES
OLONISATION FRANÇAISE
CONQUÊTE

GRAVURES DE FLACOURT

ARIS
VE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Soufflot, 15
—
904

LIBRARY

MADAGASCAR

LES MALGACHES — LES ORIGINES DE LA COLONISATION FRANÇAISE — LA CONQUÊTE

STANFORD LIBRARIES

STANFORD LIBRARIES

MADAGASCAR

LES MALGACHES — LES ORIGINES DE LA COLONISATION FRANÇAISE — LA CONQUÊTE

GABRIEL GRAVIER
Président honoraire-fondateur de la Société normande de Géographie
Lauréat de l'Académie Française

MADAGASCAR

LES MALGACHES
ORIGINES DE LA COLONISATION FRANÇAISE
LA CONQUÊTE

UNE CARTE ET TROIS GRAVURES DE FLACOURT

PARIS
CHARLES DELAGRAVE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
15, rue Soufflot, 15

1904

196081

DT469
N27G71

IMPRIMERIE E. CAGNIARD (LÉON GY, SUCC^r)

Rues Jeanne-Darc, 88 et des Basnage, 5

THE NEWBERRY LIBRARY

A Monsieur GABRIEL HANOTAUX

Membre de l'Académie Française

Ministre des Affaires étrangères

en 1894 1895

Témoignage de profond respect.

NOTA

Dans les noms malgaches, la voyelle *o* se prononce *ou*, et les syllabes finales sont ordinairement muettes.

Hova, *Rakoto*, *Radama*, se prononcent *Houve*, *Rakoute*, *Radame*.

PREMIÈRE PARTIE

LES MALGACHES

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DES MALGACHES

I. La Lémurie. — II. Les premiers habitants de Madagascar. — III. Les Vazimba. — IV. Les Juifs. — V. Les Karmates. — VI. Les Onjatsy. — VII. Les Antambahoaka. — VIII. Métis d'Européens. — IX. Les Sakalava. — X. Les Mahafaly. — XI. Les Antandroy. — XII. Le Masikora. — XIII. Les Antanosy. — XIV. Les Antanosy émigrés. — XV. Les Ant'Aisaka. — XVI. Le Farafangana.

Madagascar a perdu son ancien nom de *Nosy-Dambo,* « l'Ile des Sangliers »; mais les peuplades des îles voisines l'appellent encore *Tany-Bé*, la « Grande-Terre ».

Les Hova croyaient que le monde finissait à la périphérie de l'île, et donnaient aux populations malgaches le nom collectif d'*Ambanilanitra,* « ceux qui sont sous les cieux ».

Les *Ambanilanitra* sont des Indo-Mélanésiens métissés de races très diverses.

I. — Des géologues et des naturalistes pensent que les Laquedives et les Maldives sont le reste de l'épine dorsale d'un continent disparu. Au commencement de l'époque tertiaire, ce continent aurait réuni l'Afrique à la Malaisie. Où émergent des récifs de coraux se dressaient de hautes montagnes. On lui donne le nom de Lémurie, de celui d'espèces de singes qui ne se trouvent guère qu'à Madagascar.

Par la Lémurie, des vagues humaines, poussées les unes par les autres, seraient venues de l'Indo-Mélanésie à Madagascar.

Pourquoi non ?

On a découvert, à l'Est de Goa, dans une couche de basalte et de latérite, une forêt de palmiers et de conifères transformés en silice, et quelques-uns de ces troncs portent la trace évidente de la hache qui les a coupés.

Ainsi, aux âges éocènes, peut-être à la fin de la période crétacée, au temps où des coulées de lave s'épanchaient des cratères du Dekkan, l'Homme marquait son passage dans les forêts de l'Inde Occidentale.

La Lémurie a disparu pendant la période miocène, alors que les Alpes s'exhaussaient à la hauteur des neiges éternelles, que les volcans de l'Auvergne flambaient et pétrissaient la France centrale, que les mammifères supérieurs et les singes faisaient leur apparition.

L'Homme pouvait donc venir à pied de l'Insulinde ou de l'Inde à Madagascar. Mais il n'était pas dégagé de l'animalité, sa conscience sommeillait encore; il n'avait que des instincts méchants, la malignité et la lubricité du singe. Bien qu'il eût en lui un germe divin, il était à des distances incommensurables des Négroïdes qui formèrent la première couche des populations malgaches. Et puis, pouvait-il avoir la pensée, l'audace, le pouvoir d'affronter un inconnu infiniment redoutable?

Si l'homme ne paraît pas avoir tenté la traversée de la Lémurie, la Lémurie expliquerait néanmoins l'existence en Madagascar de nombreuses familles animales et végétales qui ne se trouvent qu'en Extrême-Orient [1].

II. — Sur plusieurs points de Madagascar on a trouvé des os d'animaux disparus mêlés à des fragments de poteries. Les auteurs de ces poteries étaient plus civilisés que les Indo-Mélanésiens, et furent moins heureux. Ils ont bourdonné leur cantique de joie, de douleur et d'amour, et ont disparu sans laisser un nom, une empreinte, un vestige quelconque de leur passage.

M. Alfred Grandidier pense qu'ils ont quitté Mada-

[1] Elisée Reclus, *Nouv. Géog. Gén.*, t. VIII, pp. 94 et 614. — Marchesetti, *Bolletino delle scienze naturali*, n° 2, an. 2. — G. et A. de Mortillet, *Le Préhistorique, Origine et Antiquité de l'Homme;* Paris, Reinwald, 1900.

gascar avant l'arrivée des premiers praos de l'Insulinde.

III. — Environ 2500 ans avant l'ère vulgaire, des bandes caucasiques et mongoliques se ruèrent sur le Sud de l'Asie. Les populations maritimes, prises de panique, armèrent toutes leurs embarcations et se dispersèrent en Inde, en Indo-Chine, en Malaisie, en Océanie.

Le courant équatorial et les moussons de l'Est ont pu saisir quelques praos, les ballotter des jours et des mois, dans les immensités de l'Océan Indien, et les jeter sur les côtes orientales de Madagascar. Il se peut aussi que les invasions mongoliques et caucasiques n'aient pas eu d'influence sur le peuplement de Madagascar. En tout cas, les immigrations de Nègres Indo-Mélanésiens, qui forment la première et la principale couche de la population malgache, sont antérieures à l'ère chrétienne. La linguistique en fournit la preuve. Tandis que les langues de l'Archipel asiatique sont farcies de mots sanscrits, celle importée par les Indo-Mélanésiens n'en contient pas du tout.

Ce n'est pas toujours volontairement que les marins orientaux entreprirent des voyages de 5 500 kilomètres. Ces voyages n'en furent pas moins nombreux. Ce n'est pas sans titre que les rois des Malais se disaient les « maîtres des vents et des mers de l'Orient et de l'Occident ».

En 1884, 1885 et 1887, les vents et les courants ont jeté, sur les côtes de Madagascar, des quantités énormes de pierres ponces provenant de l'éruption du Krakatoa ; les mêmes forces ont pu amener des praos.

Les premiers immigrants ont dû s'établir sur les côtes; mais de nouvelles vagues les ont peu à peu poussés dans les terres, et ce sont eux que l'on trouve, sous le nom de *Vazimba*, dans le Ménabé, le Betsileo, l'Imerina, au bord de la mer et le long des fleuves.

Ils paraissent avoir sur le sol un droit primordial, comme *tompontany*, « Maîtres du pays », c'est-à-dire comme premiers occupants. Ils prennent dans les champs, sans payer, ce qui leur est nécessaire. Les Malgaches ne s'approchent de leurs tombeaux qu'avec crainte et y font des sacrifices [1].

A une époque très éloignée, l'Indo-Mélanésie a peuplé de nègres la grande île de Madagascar.

Postérieurement, les vents, les courants, les hasards de la navigation ont jeté, sur les côtes de l'île, des Juifs, des Arabes, des Persans, des Indiens, des Javanais, peut-être des Chinois et des Japonais; puis dans les quatre derniers siècles, des trai-

[1] A. Grandidier, *Hist. phys., natur. et polit. de Madagascar. — L'Origine des Malgaches;* Paris, Imp. Nat., MDCCCCI, pp. 3 et suiv. — Elisée Reclus, *Nouvelle Géogr. univers.*, t. XIV, pp. 87, 97. — Ch. Bénévent, *Conception de la mort chez les Malgaches* (dans la *Revue de Madagascar*, sept. 1901).

tants, des corsaires, des voyageurs européens et des esclaves du continent noir. Toutes ces races se sont mêlées, et l'on peut dire aujourd'hui, avec M. A. Grandidier, que les Malgaches sont des métis d'Indo-Mélanésiens et d'éléments ethniques très divers.

IV. — Les Juifs sont probablement des premiers, peut-être les premiers de ces immigrants. Il y en a partout. Quand on découvrira les pôles, on trouvera des Juifs assis dessus, et glapissant des psaumes de David ou les lamentations lancinantes de Jérémie.

On ignore la date de leur arrivée, mais elle est antérieure à l'an 1001 avant J.-C., puisqu'ils ne connaissent aucun des prophètes postérieurs à David.

Les hasards de la navigation les ont portés dans l'île Sainte-Marie et dans l'Antavaratra, province de l'Est que Flacourt appela Manghabei.

Ils prétendaient descendre du fabuleux roi d'Ur (Orham, *Aborham*, *Abraham,* Père-Orham), nommaient leurs Grands *Zafhibrahim* et leur île *Nossi Hibrahim*.

Les femmes et les filles étaient gardées de près, et Flacourt a constaté, sans enthousiasme, qu'il n'était pas facile de les avoir. D'ailleurs elles avaient horreur des Chrétiens, et ne voulaient d'eux ni pour amants ni pour maris.

Leur dieu, nommé Zanahary, était auteur de tout

bien; leur diable, nommé Iblis, était auteur de tout mal. Ils ne craignaient pas le dieu et tremblaient devant le diable; dans les sacrifices, c'est au diable qu'ils offraient les prémices des victimes.

Ils auraient préféré mourir de faim que de manger une bête tuée par un chrétien ou par un idolâtre; par contre, ils n'étaient ni traîtres, ni voleurs, ni assassins.

Ils se sont mêlés, bien à contre-cœur, avec les Nègres indo-mélanésiens. Au temps de Flacourt et de François Martin, ils avaient encore quelque chose de la physionomie juive et de la civilisation pré-salomonienne; aujourd'hui, la fusion est complète, et rien ne distingue le descendant d'Abraham des descendants des immigrants des pays du Soleil Levant [1].

V. — En 865, Abdallah ibn Maïmoun fonda une secte musulmane.

Cette secte affranchissait des prescriptions de l'Islam et du Koran, ordonnait la communauté des biens et la communauté des femmes, permettait le pillage et l'assassinat, et faisait une obligation religieuse de l'inceste de l'homme avec sa mère, sa sœur et sa fille.

Maïmoun replongeait ses disciples dans les ténèbres de la bestialité.

[1] A. Grandidier, *L'Orig. des Malg.*, pp. 94, 96, 99. — Flacourt, *Hist.*, 1658, av. prop., pp. 3, 4, 22, 297, 298; 1661, p. 457.

De cette secte sortirent les *Karmates* et des Karmates les *Onjatsy*, les *Antombahoaka* et les *Zafind-Raminia*. Tous se reconnaissent à leurs pratiques incestueuses que les autres Malgaches ont en abomination.

VI. — Les Onjatsy viennent de l'Arabie. On les trouve dans l'Ankarana, province du Nord, à l'embouchure du Matitanana et aux environs de Fort-Dauphin. Leurs ancêtres, qui étaient matelots, descendaient, dit-on, d'une sirène.

Quelques-uns ont encore le type sémitique, et certaines de leurs pratiques religieuses semblent une réminiscence du judaïsme patriarcal.

Ils sont *hasim-bava* « bouche sainte » parce qu'ils prédisent l'avenir, exorcisent, attirent à leur gré, sur les hommes, la bénédiction ou la malédiction des dieux, le tonnerre et la pluie; parce qu'ils fabriquent des amulettes et des gris-gris qui garantissent des balles et des sagayes.

Ils sont ivrognes et paresseux, ne se marient qu'entre eux et pratiquent par piété, non par goût, l'inceste prescrit par Maïmoun.

Leurs femmes étaient les plus libertines des Malgaches et se donnaient à qui voulait. Ils n'avaient pas d'esclaves.

Au commencement du XIXe siècle, ils conseillèrent aux Sihanaka l'affranchissement des esclaves et la

communauté des femmes. Les Sihanaka chassèrent ces cyniques et trop habiles conseillers.

Les Onjatsy étaient sur le Matitanana avant les Antimorona. Ils leur ont donné des femmes, et les enfants de ces femmes sont devenus les maîtres du pays. Les deux races se sont d'ailleurs tellement croisées qu'elles se ressemblent [1]

VII. — Les *Antambahoaka* sont originaires du Hedjaz, et ont pour ancêtre un chef arabe nommé Raminia, de la Mekke.

Raminia était fils de Atomoa Ravindravina, qui était fils d'Atomoa Relo, fils de Jésus, fils de Joseph, fils de Salomon, fils de David, fils de Moïse, fils de Noé, fils d'Adam.

Pour d'autres, Raminia fut femme d'Abraham et mère de Mahomet.

Les ZafindRaminia donnent une généalogie différente et non moins extravagante.

Les Antambahoaka sont parents des premiers Arabes qui s'établirent dans le sud-est de Madagascar. Ils savent écrire, conservent des annales, abominable mélange de souvenirs bibliques, de prescriptions koraniques, de contes fantastiques, de sottises de toutes les couleurs.

Ils ne tiennent plus guère à l'Islam. Cependant,

[1] A. Grandidier, *L'Orig. des Malg.*, pp. 104-120. — Flacourt, *Hist.*, 1658, p. 47.

s'étant toujours tenus à l'écart des Européens, non seulement ils pratiquent encore, par piété, les unions incestueuses, mais ils croient que ces unions sont bénies des dieux [1].

VIII. — Des navires portugais, hollandais, français, anglais ont fait naufrage sur les côtes Sud et Sud-Est. Les femmes malgaches, par bonté d'âme, vinrent à leur secours, prodiguèrent aux matelots leurs soins, leurs attentions, leurs caresses, et les matelots, cœurs très sensibles, leur laissèrent, au départ, des regrets éternels et beaucoup de petits demi-blancs.

La femme du roi Andriananoro était petite-fille d'un Portugais; Tsiambany, roi de Fanjahira ou Fanshère, avait pour femmes presque toutes métisses de Portugais; et son fils, AndriandRamaka, était presque blanc.

Ces semi-européens portaient les cheveux longs et flottants et se paraient de bijoux en argent d'un beau travail. Beaucoup portaient au col des croix en étain. D'aucuns se faisaient tatouer des croix sur la poitrine, et cela passait pour le meilleur des talismans [2].

IX. — D'après la tradition, les Sakalava ont pris

[1] A. Grandidier, *L'Orig. des Malg.*, pp. 119, 122-124, 131.

[2] Luiz Mariano, *Boletim da Soc. de Geogr. de Lisboa*, 1887, pp. 334-340. — A. Grandidier, *L'Origine des Malgaches*, pp. 11, 133-137.

terre au Sud-Est et se sont établis dans la vallée du Tomampy.

Vers la fin du xve siècle, des Arabes envahissent le pays. Ils sont plus civilisés, mieux armés, plus forts que les Sakalava, et les mettent sous le joug.

Comme les Bara, les Mahafaly et autres, les Sakalava étaient pasteurs et ne tenaient guère au sol. Impatients du joug des Arabes, ils poussent leurs troupeaux à l'Ouest et arrivent aux sources de l'Onilahy. Ils voudraient prendre la rive gauche du fleuve, mais les Mahafaly leur barrent la route et les rejettent sur la rive droite, occupée par les Fiherenanites. Fiherenanites et Sakalava unissent leurs haines et leurs forces, marchent sur l'ennemi commun et lui infligent une cruelle défaite.

Les nouveaux alliés ne veulent faire qu'un seul peuple, et se donnent pour chef un Sakalava.

Ils mettent leur ambition à bien cultiver la terre et à posséder de beaux troupeaux de bœufs. Les Mahafaly les méprisent, les harcèlent, leur enlèvent des femmes et des bœufs, les poussent vers le Nord, jusqu'à la rivière Saint-Vincent. C'est là que Flacourt les place, sur sa carte de 1657, sous le nom de leur chef *Lahe Fouti*, c'est-à-dire *Lahifotsy* « le grand chef blanc ».

Lahifotsy était un pacifique, un sage, un habile. Il resserre les liens qui unissaient les familles et les villages, forme un groupe compact, solide et discipliné,

se trouve ainsi bien supérieur aux principicules de son entourage. Il gouverne avec sagesse, avec justice, agrandit pacifiquement son petit royaume et fonde, sur le canal de Moçambique, la dynastie sakalava. Ses successeurs immédiats l'imitent et donnent au pays de longues années de paix.

Les Mahafaly voient, dans l'humeur paisible des Sakalava, un affaiblissement des vertus guerrières, et recommencent leurs incursions.

Ravahofotsy régnait alors. Il était jeune, très craignant les dieux, très obéissant aux Ombiasy. Irrité par les insultes et les déprédations des Mahafaly, il insinue discrètement à l'ombiasy de la cour — son Mentor, son ministre, son maire du palais — qu'il voudrait bien repousser, par les armes, ses éternels ennemis. L'ombiasy fait des incantations, les dieux lui promettent une brillante victoire, et le jeune roi a permission de faire la guerre. Ravahofotsy part avec son peuple, passe l'Onilahy et défait complètement les Mahafaly. Mais ce que les dieux n'ont pas dit à l'ombiasy et que l'ombiasy, malgré sa science profonde, n'a pas lu dans le livre de l'Avenir, c'est que le roi serait blessé mortellement.

Pour les Sakalava, l'ombiasy devait, comme il le disait, tout savoir. En ne disant pas tout ce qui devait arriver, il a commis un régicide. Il se défend de toutes ses forces. Mais il ne peut convenir qu'il n'a jamais ni vu ni entendu les dieux, que le livre de l'Avenir

lui est fermé comme à tout le monde, qu'il a prédit au hasard, sans savoir qui serait vainqueur ou vaincu. Renard ou Loup, il a mérité la corde. Les chefs la lui passent au col, mais, comble de la sagesse ! ils le remplacent par un de ses pareils.

Peu après, les Mahafaly recommencent leurs incursions et repoussent au Nord les Sakalava.

Andriamandresy, « le Prince victorieux », marche contre eux et les rejette au sud du fleuve. Puis, par des mariages, par la persuasion, par le charme d'une heureuse paix, il attire à lui les tribus voisines, s'agrandit, étend son royaume de l'Onilahy au Morondava.

Les *Masy* ou *Ombiasy* consultés, car il ne fait rien sans leur avis, il transporte à Inosy les reliques des anciens rois sakalava et, à des époques fixes, on leur rend de solennels hommages.

Ses petits-fils donnent pour limites à l'empire sakalava, au nord, le Sambirano, au Sud, l'Onilahy et le partagent en trois royaumes : le Boina, le Mahilaka et le Ménabé.

Les Sakalava ont la chevelure ondulée, le nez large et plat, la bouche lippue, le mollet bien développé, le pied de forme élégante, la taille haute et la charpente solide.

Ils se sont croisés et recroisés tant de fois avec des Persans, des Hindous, des Soahilis, des Makoas, des Arabes, des Javanais, des pirates portugais, hollan-

dais, anglais, français, des marchands de Maurice et de la Réunion, que l'on ne reconnaît plus, sous leur épiderme presque blanc, les descendants des Noirs de l'Insulinde.

De tout temps, les *Vezo* ou « Nageurs », habitants des côtes, ont fourni de bons et hardis marins. A l'époque de la conquête hova, ils avaient encore des barques à balancier. En 1805, une flottille de ces barques a capturé, sur les côtes d'Afrique, une corvette portugaise [1].

X. — Comme nous l'avons vu, le Mahafaly confine au Sakalava dont il est séparé par l'Onilahy; au Sud, il est limité par la Manambaly.

Des Arabes y vinrent des côtes orientales de Madagascar. Leur chef soumit à son autorité les indigènes. Il leur promettait l'abondance, les richesses, le bonheur, tout ce qu'ils pouvaient désirer et même davantage. Pour confirmer ces promesses de prétendant, il donna au pays, qui s'appelait *Tsianaka* « sans chef », le nom pompeux de *Mahafaly*, c'est-à-dire « lieu sacré, respecté, fortuné ».

Changer le nom, ce n'était pas changer la chose.

[1] Guillain, *Documents sur l'Hist., la Géog. et le Comm. de la partie occid. de Madagascar;* Paris, Imp. roy., M DCCC XLV, *passim.* — Elisée Reclus, *Nouv. Géogr. Univ.* Paris, Hachette, 1889, pp. 91, 92. — Alfred Grandidier, *L'Origine des Malgaches,* pp. 28, 53. — Firinga, *La Dynastie des Maroserana* (dans la *Revue de Madagascar,* 10 sept. 1901).

Le pays resta ce qu'il était, sec, aride, pauvre. Les habitants, toujours nomades et pasteurs, continuèrent, comme les patriarches, à errer derrière leurs troupeaux, en quête de pâturages. De l'invasion arabe, il leur revint quelques gouttes de sang sémite : c'est peu, très peu, et c'est tout.

Dès l'an 945, on vit, dans le canal de Moçambique, des Japonais ou des Chinois qui venaient acheter des esclaves sur les côtes d'Afrique et dans les Comores. M. Alfred Grandidier leur attribue la paternité des individus de type mongoloïde qui se rencontrent dans le Mahafaly et dans l'Antandroy.

Le Mahafaly est de taille moyenne; il a le teint brun, relativement clair, les cheveux lisses, les lèvres un peu fortes, le nez épaté. Il est doux, menteur, ivrogne, inhospitalier, voleur, pillard. Il a un dieu, nommé Andrianahary. Il ne lui demande rien, se contente de superstitions, et sa morale est de n'en avoir point.

Il vit en famille sous la conduite du père ou du frère aîné, et souvent la famille forme une tribu.

Il est polygame, non par amour, mais pour avoir des servantes qui ne lui coûtent rien. Pour lui la femme est un être inférieur, un animal qui parle, qui sert à son bien être, à son plaisir, à la reproduction de l'espèce. Il lui impose beaucoup de devoirs et ne lui reconnaît aucun droit. Elle ne mange pas avec lui.

Malade on l'éloigne ; morte, on la dépose loin de la terre sacrée réservée aux hommes.

Les mœurs sont relâchées, moins cependant que chez les Hova, car rarement une femme trompe son mari sans lui en demander la permission.

Les femmes sont laides et ne coûtent pas cher. Ce n'est pas d'elles que le poète aurait pu dire : « La femme est un diable très perfectionné »[1]. En 1897, une qui passait pour belle a été vendue quatre bœufs, une autre, plus laide, deux bœufs. L'homme, en tant que marchandise, valait moins encore : un pauvre vieux, un peu décrépit, il est vrai, a été troqué contre un dindon.

Dans le Sud, les Mahafaly vont presque nus et gitent dans des huttes misérables où ils n'entrent qu'en rampant.

On fête la naissance des enfants, on enterre vivants ceux qui naissent les jours *fady* et, pour quelques bouteilles de rhum, on vend les autres.

Malgré leurs grands troupeaux de bœufs, de chèvres et de moutons, les Mahafaly ne mangent de la viande qu'aux funérailles des chefs. Ils font alors des hécatombes et, pendant des jours, pendant des semaines, ils se gorgent de viandes et se soûlent de rhum. Ces orgies terminées, ils ne mangent plus que des figues de Barbarie et ne boivent plus que du latex de feuilles d'euphorbiacées.

[1] V. Hugo, *Le Roi s'amuse.*

Une vieille coutume défend aux *Vazaha* ou « étrangers » l'entrée du pays. D'après les *Ombiasy*, la présence d'un *Vazaha*, surtout s'il est blanc, causerait de grands malheurs, notamment la mort des rois et des chefs.

Dans le Nord, sur l'Onilahy, le pays vaut beaucoup mieux que dans le Sud. Les cases sont petites et bien faites; les villages, ombragés de grands tamariniers, sont propres et coquets. Les tombeaux des chefs sont grands, bien bâtis, et entourés de pieux assez bien sculptés. Les artistes ont une certaine habileté et paraissent cultiver la charge. M. Guillaume Grandidier a vu, sur un tombeau, une silhouette humaine qui fumait la pipe.

Au milieu du XVIIe siècle, les Mahafaly possédaient de trente à quarante mille bœufs, et des chèvres et des moutons en nombre infini. Une bonne partie de tout cela provenait de vols.

Pour voler, ils rompaient avec leur somnolence habituelle, devenaient actifs, rusés, braves.

Si un chef revenait les mains vides, les femmes le criblaient de railleries cruelles, et les vieillards l'accablaient de reproches. D'aucuns ont préféré la mort à pareille réception.

Les guerriers qui perdaient la vie dans ces expéditions étaient laissés en pâture aux corbeaux à col blanc; on abandonnait leurs os, qui se calcinaient,

s'effritaient, se pulvérisaient et, à la longue, s'envolaient sur l'aile des vents [1].

XI. — A l'Est du Mahafaly, entre la Manambahy et la Mandrary, s'étend l'Ant-Androy ou Antandroy « Peuple de la Brousse ». Il comprend les deux peuplades que Flacourt connaissait sous les noms de Caremboules et d'Ampâtres.

Le plateau est aride, inculte, accaparé par les euphorbiacées dont les rameaux aphylles cachent le cactus au bras épineux.

Dans l'extrême Sud, il n'y a d'eau que dans le puits de Betanty (Faux-Cap) et dans celui d'Itampolo, près de Menarendra.

On ne fait pas de cultures. Les plantes autochtones n'ont pu vivre qu'en devenant grasses ou épineuses.

Pendant plusieurs mois de l'année, les Antandroy, comme les Mahafaly, vivent de figues de Barbarie et s'abreuvent du latex d'euphorbiacées.

[1] Flacourt, *Hist.*, 1658, ch. xxv. — Guillain, *op. cit.*, p. 10. — Alfred Grandidier, *Les Origines*, pp. 52, 159, 160. — E.-J. Bastard, *Mission chez les Mahafaly* (dans la *Revue de Madagascar*, nov. et déc. 1900, janv. 1901). — Baldauf, *Journal de route du Bas-Banambovo à Tulear* (dans la *Revue de Madag.*, avril 1902). — Guillaume Grandidier, *Dans le Sud de Madagascar* (dans la *Rev. de Madag.*, mars 1902). — Guillaume Grandidier, *Mœurs des Mahafaly* (dans la *Rev. de Madag.*, septembre 1899). — Elisée Reclus, *Nouv. Géog. génér.*, t. XIV, pp. 92, 99. — Beauprez, *Rev. de Madag.*, 1901, p. 598. — *Voyage du général Gallieni* (*Cinq mois autour de Madag.* (dans le *Tour du Monde*, 1900, t. VI, pp. 141, 142).

En 1896, on évaluait à une dizaine de mille âmes la population de l'Antandroy et du Mahafaly. Cette faible population ne s'accordait guère avec l'énormité des troupeaux. Nos soldats ont pénétré au delà de la zone sablonneuse et trouvé de bonnes terres, de la verdure, une population très dense. On porte aujourd'hui à cent mille le nombre des habitants des deux provinces.

Il n'y a pas longtemps, M. Guillaume Grandidier, explorant la région du cap Sainte-Marie, se trouva presque en famille. Le 11 juin 1866, M. Alfred Grandidier, son père, vint par mer à ce cap, et fit *fatidra*, « échange du sang », avec Tsifany, l'un des chefs de la région.

Le fils de M. Alfred Grandidier fut reçu par le fils de Tsifany qui se souvenait encore du *fatidra* de 1866.

Les Antandroy, comme les Mahafaly sont aux trois quarts sauvages, ivrognes, pillards, inhospitaliers, hirsutes, loqueteux. Ils vivent par petits groupes, dans des villages de trois à quatre cases, ceints de fortes haies de cactus et d'une forte palissade de pieux. Chaque village dépend d'un grand et tous les grands d'un plus grand.

Ils se volent leurs femmes et se battent furieusement pour elles, et ces dames ne se sentent pas d'aise de se voir si passionnément désirées.

A Fort-Dauphin, ils voient quelque chose de stu-

péfiant : une maison à étages. Invités à la visiter, ils en montent les marches à quatre pattes [1].

XII. — L'Antandroy est limité, au Nord, par le Masikora (le Machicore de Flacourt).

Ce pays était très florissant, mais au commencement du XVIIe siècle, Baloüalen mourut, ses fils s'armèrent l'un contre l'autre et ravagèrent tout le pays. Les chefs du Mahafaly arrivent, comme le troisième larron de la fable, et dépouillent l'un et l'autre adversaire de tout ce qu'il a de bétail, d'or et d'argent [2].

A l'arrivée de Flacourt, ce qui restait de la peuplade était retourné à l'état sauvage et vivait dans les bois.

XIII. — Les Ant'Anosy ou Antanosy, « Gens des Iles » ou des « Rivages », s'étendent de la Mandrary à la mer des Indes.

C'était la tribu dominante et chez elle se trouvait notre principal établissement.

L'Anosy et l'Ambolo sont les régions les plus riches de Madagascar. La terre est noire, arrosée de

[1] *Voyage du général Gallieni, loc. cit.*, p. 146. — FLACOURT, *Hist.* ch. XIII. — LOUIS CATAT, *Voyage à Madagascar*, 1889, 1890; Paris, Hachette, s. d., p. 352. — GUILLAUME GRANDIDIER, *Dans le Sud de Madagascar* (dans la *Rev. de Madagascar*, mars 1902). — BALDAUF, *Journal de route du Bas-Manampolo à Tulear* (dans la *Rev. de Madagascar*, avril 1902). — ELISÉE RECLUS, *Nouvelle Géog. univ.*, t. XIV, p. 92.

[2] FLACOURT, *Hist.*, ch. XIV.

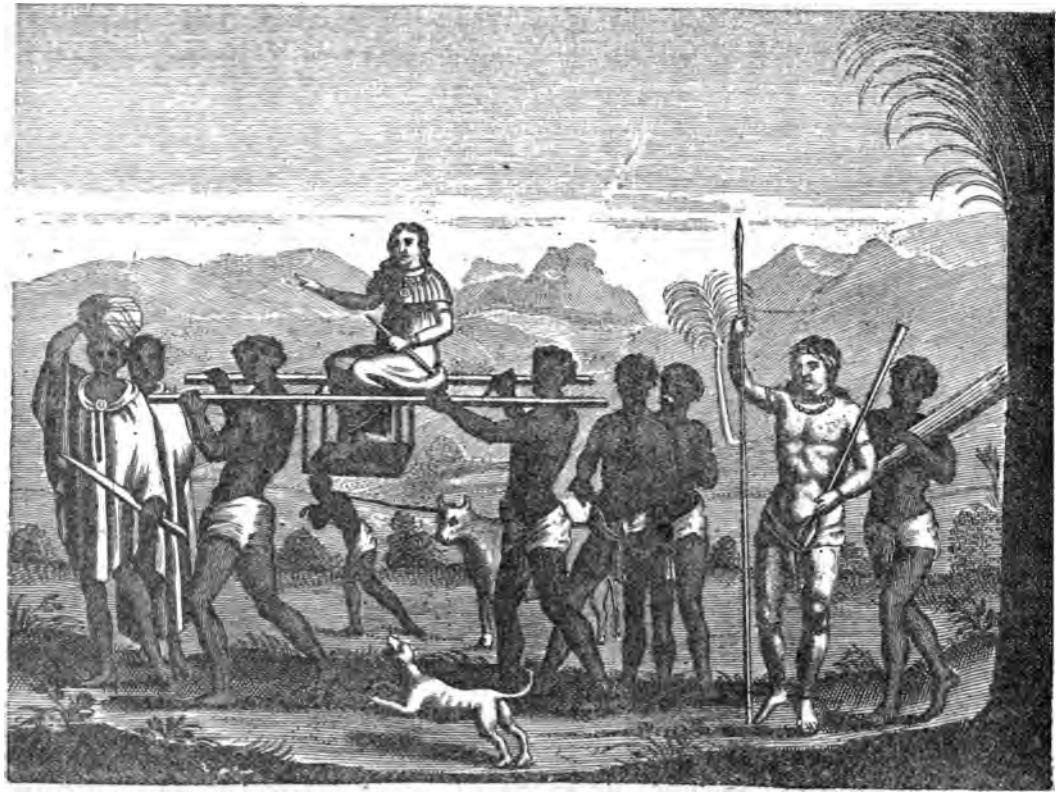

Vn Rohandrian auec sa Femme portée par ses Esclaves
Lors quelle va en Visitte par le Païs.

nombreux cours d'eau, très fertile. Les plaines nourrissent de nombreux troupeaux de bœufs, les rivières fourmillent de poisson; dans les bois le gibier foisonne; les forêts, qui s'avancent jusqu'au bord de la mer, sont riches en essences précieuses et en arbres propres aux constructions navales [1].

« Ce Sud-Est privilégié », « ces riches territoires antanosy » [2] sont à cheval sur le 25e parallèle Sud, en dehors de la région tropicale. Les jours et les nuits y sont presque de même longueur. Les grandes chaleurs commencent à neuf heures du matin, finissent à trois heures du soir, durent trois à quatre mois et sont tempérées par les brises de mer. Le reste de l'année, dit Flacourt, est un printemps [3]. Pendant l'hivernage, qui dure de novembre à avril, la température est de 22 à 30°; pendant la saison sèche, de mai à octobre, elle est de 15 à 28°. « Ce climat doux rappelle celui » du midi de la France » [4].

Les Antanosy sont d'origine malayo-polynésienne, et très proches parents des autres peuplades méridionales.

Vers 1525, des Indiens firent naufrage dans la baie d'Itaperina ou dans celle des Galions. En 1608, les Portugais ont trouvé dans la région de Fort-Dau-

[1] L. Catat, *op. cit.*, pp. 375, 376. — Flacourt, *Hist.*, 1658, pp. 4, 5.
[2] Louis Catat, *op. cit.*, pp. 371, 376.
[3] Flacourt, *Avant-propos.* — Louis Catat, *op. cit.*, p. 372.
[4] Général Gallieni, *loc. cit.*, 1900, pp. 150, 152.

phin des descendants de ces naufragés ; ils étaient noirs, se nommaient *Voajiry* et se disaient *Compontany*, c'est-à-dire « Maîtres du pays » [1].

Une autre caste noire très répandue dans le Sud, c'est celle des *Lohaçohits*, ou chefs de villages.

Dans la hiérarchie antanosy, imaginée par les Roandriana, les Lohavohits sont au cinquième rang, entre les Voajiry et les Esclaves. A mon sens, ils sont les plus nobles des Malgaches, parce qu'ils ont pour ancêtres les Indo-Mélanésiens, les premiers qui ont pu se dire *Compontany* [2].

Tous les Malgaches, qu'ils soient de race nègre, arabe, indienne ou malaise, « parlent un idiome souple, poétique, harmonieux » apparenté aux dialectes de l'Insulinde et de la Polynésie. Sur les cent vingt-cinq termes les plus usuels, cent sont malais, vingt-cinq sont arabes, souahélis ou bantous. Tous ces noms agglutinés que présente la carte de Madagascar, et qui nous étonnent par leur longueur, sont pour la plupart très heureusement formés et peignent d'un trait l'aspect des lieux.

Dans l'Ant'Anosy, l'influence arabe paraît avoir été considérable. Les blancs ou ZafindRaminia sont des Arabes ou des Hindous convertis à l'Islam [3].

[1] A. Grandidier, *Les Origines*, p 157.

[2] Flacourt, *Hist.*, 1658, *Avant-propos*. — A. Grandidier, *Les Origines*, p 157.

[3] Elisée Reclus, *Nouv. Géog. univers.*, t. XIV, pp. 85, 86. — Flacourt, *Hist.*, 1658, ch. II.

Danſes et jeux d'exercices des habitans de Madagaſcar aux jours de festes.

Les Anosy, dit Flacourt, sont bonnes gens, peu vêtus, sans ambition, sans luxe, contents des fruits que leur donne la terre et du produit de leurs troupeaux. D'après Grossin, ils sont adroits, subtils, lestes et inventifs.

Ils passent le jour doucement, paresseusement, sans fatigue de corps ni d'esprit, et s'assemblent le soir, devant le donac du chef, pour danser, chanter et compter des histoires [1].

XIV. — En 1825, Radama Ier nous prit Fort-Dauphin et l'Antanosy. Pendant les premiers temps, le gouvernement hova fut supportable. Avec Ranavalo Ire il changea et, comme au temps de Flacourt, les habitants désertèrent le pays : les uns se rendirent à la Réunion, les autres se firent place, les armes à la main, sur l'Onilahy. Ils ont trouvé le pays bon et l'on couvert de troupeaux de bœufs. On les connaît sous le nom d'*Antanosy émigrés*. Ils sont paisibles, dociles et d'esprit ouvert. Maintenant qu'ils se sentent libres, maîtres de leurs biens, sûrs du lendemain, ils acceptent franchement notre civilisation et notre domination. Leurs enfants fréquentent nos écoles et deviendront des Français [2].

[1] *Mém. de Grossin sur Madagascar*, publié par Gabriel Marcel, (dans la *Revue de Géog.*, t. XIII, pp. 338 et suiv.). — Flacourt, *Hist.*, 1658, *Avant-propos*. — Souchu de Rennefort, *Hist. des Indes orientales;* Leyde, Frederik Haring, 1688, p. 176.

[2] *Voyage du général Gallieni, loc. cit.*, 1900, t. VI, p. 147. —

XV. — Les Ant'Anosy sont limités, au Nord, par les Ant'Aisaka.

Les Ant'Aisaka ou Antaisaka, « ceux qui pêchent à la main », font partie de la grande peuplade Bara et paraissent de la même origine que les Sakalava.

Ils sont braves, jaloux de leur indépendance, et passionnés pour les bijoux.

Leur pays, bien boisé, bien arrosé, magnifique, est paresseusement étendu au bord de la mer, sur le flanc de la grande montagne longitudinale, entre l'Anosy et la Mananara.

Ils sont nombreux, serrés, 60 par kilomètre carré : c'est presque la densité de la population de la France et le double de celle de l'Espagne [1].

XVI. — Au nord de l'Antaisaka, entre l'Isandro et l'Itampolo, c'est-à-dire entre 23° 56' et 21° 36' de latitude Sud, plusieurs peuplades sont réunies sous le nom de Farafangana.

Il y a deux cents ans, ou à peu près, des familles sakalava, fouettées par la misère, demandent aux Farafangana l'hospitalité. Ceux-ci, par pitié, leur donnent des rizières et des champs.

Les Sakalava s'organisent, forment une tribu dans la tribu, croissent et multiplient. Dans la première

SAINJON, *Le Pays Antanosy* (dans la *Rev. de Madag.*, nov. 1901).

[1] LOUIS CATAT, *op. cit.*, pp. 292, 293. — ELISÉE RECLUS, *Nouv. Géog. univ.*, t. XIV, p. 95.

moitié du XIXe siècle, ils se comptent, trouvent qu'ils sont plus forts que leurs maîtres et leur tiennent ce langage : « Nous ne voulons plus travailler pour vous; nous vous rendrons vos rizières et vos champs

Si vous pouvez nous mettre dehors ».

Cette révolution éclata partout en même temps, sur un mot d'ordre venu des Hova.

Il y a également environ deux siècles, d'autres Sakalava s'établirent dans la vallée du Manampatrana. Leurs descendants se nomment Antefasy « Enfants du Sable » ou « Venus de Fasy ». Ils avaient pour esclaves les Zafinsorona. Ces esclaves, comme leurs voisins, se comptent, se trouvent les plus forts et disent, comme ce bon Monsieur Tartuffe, que la maison leur appartient.

Ils prétendent aujourd'hui qu'ils n'ont pas été esclaves. Puisqu'ils sont les plus forts, ils sont ce qu'ils veulent.

Dans la sylve magnifique qui s'épanouit entre le Manambavana et le Manampatrana, se dresse un mamelon, et sur ce mamelon un bananier balance ses feuilles immenses. Un jour cet arbre produisit, au lieu de bananes, un beau petit garçon. Ce petit garçon grandit très vite, devint amoureux, prit femme et bâtit, à l'emplacement du bananier, sa case conjugale. Il eut beaucoup d'enfants qui multiplièrent rapidement et formèrent la nation des « Enfants du

Bananier » ou Hova « Gens du Peuple », encore qu'ils n'aient rien de commun avec la plèbe de l'Imerina.

Ces tribus et d'autres, venues du Sakalava, ont des mœurs et des croyances communes.

L'individu n'est rien, et la famille est tout. Elle se compose du père, de la mère, des ascendants, des descendants, des collatéraux et des esclaves. Elle dispose des biens, acquitte les impôts, garde les coutumes et les traditions. Le fils aîné succède au père de famille dans ses droits et dans ses devoirs.

Les Fils du Bananier, comme nos Auvergnats, vont travailler dans le Nord, reviennent avec des économies et achètent des bœufs.

Les filles à marier implorent Andriamanitra, lui font des offrandes et des promesses. Si le dieu ne les exauce pas, elles lui tournent les talons et s'adressent au Diable. Qu'elles se marient, et peu leur chaut que ce soit avec l'aide du Diable ou avec l'aide de Dieu.

La femme qui abandonne, sans permission, la case conjugale, ne peut se remarier sans présenter le « sang », c'est-à-dire la natte de la nuit de noces, et le mari ne s'en dessaisit pas volontiers, car cette natte est son titre de propriété. La femme peut jouir en paix de ses nouvelles amours, mais si elle a des enfants, ils appartiennent au possesseur de la natte. Le bonhomme tourne à son profit cette sentence du droit romain : *Is pater est quem nuptiæ demonstrant*, et

il a pour cela de bonnes raisons. Les enfants ne coûtent ni soins ni sacrifices, s'élèvent comme ils peuvent, vivent ou meurent sans que personne ne s'en soucie. Heureux pays ! les parents ne connaissent pas les privations, les chagrins, les angoisses, les deuils et les ingratitudes de la famille. Et quand ces enfants, devenus grands, le font grand-père, il devient chef de village, membre important et respecté de la tribu.

Le *mpanjaka*, « celui qui règne », descend directement d'Adam. Cette origine lointaine, mystérieuse et divine attire le respect.

Un lamba rouge le distingue de ses sujets. Comme les souverains de l'Asie, il ne sort jamais de son village sans un parapluie, insigne royal.

Naguère, dans une cérémonie, deux frères faillirent se prendre aux cheveux pour un parapluie : le cadet voulait en ouvrir un, l'aîné prétendait avoir seul droit à cet honneur. Un sage, heureusement, arrangea l'affaire.

Les jeunes gens qui ont fréquenté les Européens affectent de voir, dans le parapluie, un petit abri portatif, et ils l'arborent outrageusement. Les vieillards crient au scandale, au sacrilège, et pleurent sur les anciennes coutumes et la sagesse des ancêtres. Là ! ils sont au point d'intersection de deux mondes, l'un qui s'enlise dans le bourbier sans fond du passé, l'autre qui regarde vers l'avenir, vers l'inconnu. Que

sera-t-il ? Il aura ses triomphes et ses naufrages, ses joies et ses angoisses, ses grandeurs et ses misères; somme toute, la vie matérielle sera plus douce, la vie intellectuelle plus délicate et plus noble. L'Eden n'est pas dans les ténèbres de l'état sauvage, mais dans les splendeurs de la civilisation, dans l'épanouissement des facultés humaines.

Les Farafangana ont le culte des morts. Leurs *kiboro* ou cimetières sont dans des bois, et ces bois sont *fady*. Les femmes ne peuvent y entrer vivantes.

> **Les femmes, ce présent qu'à l'homme ont fait les cieux,**
>
> G. Legouvé.

savent prendre leur revanche et mettre un frein à l'orgueil du sexe fort.

Elles ont des femmes-chefs chargées de les défendre contre les hommes, et elles sont bien défendues, car ces dignes matrones ont bec et ongles, dents et griffes, verbe et langue.

> **O femmes ! c'est à tort qu'on vous nomme timides.**
>
> G. Legouvé.

Si une femme est insultée par un homme, la femme-chef réunit son Conseil, examine l'affaire, va trouver le *mpanjaka* et lui demande justice. Si le Malgache est éloquent, la Malgache est éloquentissime. Rien ne résiste à l'énergie de ses plaintes, à son éloquence

torrentueuse, à ses arguments de toutes sortes, joyeux, légers, mordants, déchirants, qu'elle roule et déroule et jette, comme un filet, à la tête du juge ahuri [1].

[1] MARCHAND, *Les habitants de la province de Farafangana* (dans la *Rev. de Madag.*, juillet et août 1901.)— CH. BÉNÉVENT, *Conception de la mort chez les Malgaches* (dans la *Rev. de Madag.*, sept. 1901).

CHAPITRE II

LES ORIGINES DES MALGACHES (SUITE)

I. Les Antimorona. — II. Les Tanala. — III. Les Bezanozano. — IV. Les Betsimisaraka.

I. — D'après une légende recueillie par M. A. Grandidier, Mahomet eut cinq fils qui furent rois en Arabie : Abráham, Noé, Joseph, Moïse et Jésus, pères des quatre tribus Antimorona.

Les quatre derniers ont engendré Tsimeto, Kazimambo, Anakara et Raminia.

Les Tsimeto, fils de Ra Noha, « le seigneur Noé », s'établissent sur le Matitanana.

Les Anakara, qui se disent fils d'Ali, demandent aux Tsimeto une place sur le Matitanana. Leurs bons cousins les reçoivent sur la pointe des sagayes et les chassent jusqu'à Vatomasina, où M. Alfred Grandidier a vu leurs descendants en 1870. Ils sont aujourd'hui sur le Manankara et le Matitanana.

Ils se prétendent les plus nobles des Antimorona. A force de présomption, d'impudence et de ténacité, ils ont fini par le croire et par le faire croire aux autres. Les Tsimeto, les Zafikazimambo et les Antiony les ont laissés s'emparer du pouvoir religieux, source

de richesse et d'influence, et du droit de fournir de chefs toutes les tribus Antimorona. Par orgueil et par habileté, ils s'enfoncent dans l'ombre et font autour d'eux le mystère. Ils sont strictement endogames. Ils entourent leurs villages de fortes palissades, et personne n'y pénètre sans permission. Leurs femmes ne sortent que le vendredi et voilées.

Les Antiony, « Gens de la famille d'Iony », et les Zafikazimambo « les fils de Kazimambo », sont les dernières vagues de l'immigration arabe.

Ils arrivèrent au XVIe siècle, bousculèrent et soumirent les Anakara, qui leur barraient la route. En 1625, les ZafindRaminia, qui dominaient entre la Matitanana et le Faraony, veulent les soumettre à leur despotisme. Mal leur en prend. Les Antiony et les Kazimambo se ruent sur eux, tuent la plupart de leurs guerriers, asservissent leurs femmes et leurs enfants, et rejettent, sur le Mananjary, les vaincus survivants.

Les Antiony étaient braves.

En 1878, les Ampanabaka exigent d'eux qu'ils les reconnaissent pour parents et leur donnent leurs filles en mariage.

Les Antiony répondent par un refus. On en vient aux mains et les Ampanabaka sont battus. Ils préparaient une nouvelle prise d'armes quand les Français, entrant à Tananarive, mirent fin à ces petites

guerres qui ruinaient le pays et entretenaient la haine entre les tribus [1].

Au xe siècle de l'ère vulgaire, au moment où quatre des cinq branches des Antimorona passèrent en Madagascar, une épouvantable disette endeuilla l'Arabie. Le chef de la cinquième était Ali Zouber, « Isaac », fils d'Abraham. Il n'a pas voulu quitter le pays et pria son père d'implorer la pitié d'Allah.

Allah écoute Abraham, accueille sa demande, mais il veut un sacrifice dont il désignera l'holocauste en temps utile. Le bonhomme et son fils se rendent au lieu indiqué pour la cérémonie, et Allah fait savoir qu'il veut, pour victime, Isaac. C'est terrible, mais il faut se soumettre, crainte de pis. Isaac, attaché sur le bûcher, crie comme Iphigénie :

Ciel ! pour tant de rigueur, de quoi suis-je coupable ?

Abraham gémit et trouve bien dur d'égorger son fils unique. Le dieu voulait tout simplement s'assurer de la soumission d'Abraham. Au moment où le patriarche allait frapper, il lui envoya du ciel un chevreau, qui prit la place d'Isaac.

Justice est rendue au patriarche et à son fils. Et au chevreau ? Pour les chevreaux, il n'y a pas de justice.

1 Flacourt, *Hist.*, 1658, p. 17. — A. Grandidier, *Les Orig. des Malg.*, pp. 140-147. — C. Huet, *Hist. de l'occupation du territoire des Antaimorona par les Hova* (dans la *Revue de Madag.*, oct. 1901).

Cette fable est une imitation grossière de celle de la Genèse (ch. XXII). Les Musulmans n'ont pas peur des anachronismes, et quand ils touchent à la Bible, c'est pour la défigurer.

Les Antimorona sont laborieux, sobres, économes et bons cultivateurs. Tous les ans, leurs moissons faites, ils se louent au loin comme terrassiers. Ils sont doux, pacifiques, dociles, mais impressionnables et craintifs à l'excès. Souvent, pour une cause ni vue ni soupçonnée, ils désertent un chantier sans prendre le temps de réclamer leur salaire.

Les nobles sont remarquablement intelligents, robustes et actifs. Pendant plus d'un siècle, ils ont tenu tête aux Hova, et c'est à ces luttes sans fin qu'ils doivent leurs instincts belliqueux et pillards.

Ils sont monogames et endogames ; leur race est ainsi restée pure, et ils en sont très fiers. L'adultère est sévèrement puni, les filles se respectent, et les familles de douze à quinze enfants ne sont pas rares.

Vers le milieu du XIXe siècle, le roi et les nobles d'Ivato tyrannisèrent, plus que de raison, les gens de castes inférieures. Ceux-ci se soulèvent, battent leurs maîtres et les amènent à composition. Les nobles ne se croient pas engagés par des paroles données à des vilains. Les vilains se fâchent, les battent de nouveau en 1883 et leur retirent certains privilèges, notamment celui que l'Europe a connu sous le nom de *Droit du Seigneur*. Qui se serait attendu à trouver

à Madagascar, chez des Musulmans de la Mekke, le *jus cunni* des temps féodaux !

Les Hova sont intervenus, non par amour de la justice ou de la paix, mais pour s'implanter dans le pays et le dévorer.

Les Antimorona avaient de nombreux troupeaux de soixante à cent bœufs : ils ont préféré les détruire que de les voir devenir la proie des *Amboalambo*, c'est-à-dire « des Chiens, des Cochons », comme ils appelaient les Hova. Quand les Français arrivèrent dans le pays, il était complètement ruiné.

II. — La grande île a la forme d'un toit dont la crête est de 1 500 à 2 000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le versant oriental s'élève en gradins titaniques et sa largeur est de 110 à 150 kilomètres. Le versant occidental, zébré de monts, coupé de bourrelets, s'incline en pente douce et n'atteint le canal de Moçambique que de 330 à 440 kilomètres de la ligne de faîte.

La chaîne principale est une succession de cimes et de plateaux qui rayonnent dans tous les sens. Du cap d'Ambre à Fort-Dauphin, elle est hérissée d'une centaine de cratères éteints.

Quand ces bouches d'enfer grondaient, convulsaient et déchiraient le sol, se couronnaient de panaches de feu, drapaient de laves incandescentes les flancs des monts, soulevaient la mer en vagues

énormes et furieuses, le spectacle devait être sublime et terrifiant, mais il n'y avait personne pour le contempler.

Entre 21° et 24° de latitude Sud, la montagne est chaotique, lézardée de précipices, de collines, surmontée de pitons, parée d'une forêt magnifique, solennelle, épaisse, vierge. Ses sentiers, très étroits, sont envahis par une végétation vigoureuse et touffue; des troncs d'arbres tombés sous les coups de la vieillesse, des cyclones ou de la foudre, barrent le chemin et rendent impénétrable cette partie de la montagne.

Dans la contrée que domine le « Pays des Ombres », les hommes de la forêt ne ressemblent pas à ceux de la plaine.

Les premiers sont forts, vigoureux, courageux, et leurs femmes sont presque jolies. Ils descendent, disent les Betsileo, du lémurien *Babakoto*. Le docteur Catat en a vu qui mesuraient 1^{m} 15. Ce sont probablement ces petits bonshommes qu'on a pris pour des *Kymos*, nains qui perchaient dans les arbres, dont beaucoup de voyageurs parlent et que personne n'a vus.

Les villages tanala sont haut perchés dans la Montagne. Ceux de la plaine ne sont pas fortifiés. Il suffit au brave Tanala, dit le capitaine Nèple, de voir venir, car à la moindre alerte il s'enfuit.

La hache est l'arme du Tanala. Elle lui tient lieu de marteau, de rabot, de scie, de vrille, de ciseau;

on verrait plutôt une malgache sans amant qu'un tanala sans sa hache.

Les hommes ont pour vêtements un peigne, les femmes un petit bonnet et des bracelets. Elles sont tatouées des pieds à la tête, ce qui leur fait comme un vêtement. Le suprême bon ton est d'avoir sur les fesses un beau soleil levant. Jacques Arago nous apprend que les reines des Sandwich se faisaient tatouer, au même endroit, des cors de chasse. Les soleils levants sont plus poétiques.

Quand les Antimerina on fait la conquête du plateau central, les insoumis se sont réfugiés dans les solitudes des forêts tanala, et ont fondé, dans une vallée profonde et sauvage, la ville d'Ikongo. Les Hova ont réussi plusieurs fois à les assiéger, mais toujours avec perte et sans les entamer. En 1898, « ces sauvages » étaient apprivoisés, et leurs chefs sont venus à Farafangana assurer le général Gallieni de leur fidélité [1].

III. — Le pays Bezanozano [2], voisin du Tanala, est une création du Mangoro. Il figure un parallélo-

[1] Catat, *op. cit.*, pp. 303 et suiv. — Capᵉ Nèple, *Guide ds l'Immigrant à Madag.*; Paris, A. Colin, 1899, t. I, pp. 380 et suiv. — *Voyage du général Gallieni.* — *Cinq mois autour de Madagascar* (dans le *Tour du Monde*, 1900, t. VI, p. 150). — Abinal, *op. cit.* pp. 219 et suiv.

[2] « Qui ont les cheveux tressés » ou « Pays où il y a beaucoup de Zano » (Nèple, *op. cit.*, t. I, p. 354). — « Nombreux rejetons » (Abinal, *op. cit.*, p. 50. — « Gens de Défrichements », ou « Anarchiques » (Elisée Reclus, t. XIV, p. 96).

gramme d'environ 300 kilomètres du Nord au Sud et 60 de l'Est à l'Ouest. Les derniers gradins de l'Ankeramadinika le limitent du côté de l'Imerina. De petites vallées ou de petits cours d'eau le séparent du Tanala, du Betsimisaraka et du Sihanaka.

Le Mangoro sort du lac Alaotra. Son cours, d'environ 400 kilomètres, est capricieux, pittoresque, tantôt insensible, et tantôt torrentueux.

Dans les temps très anciens, il formait un chapelet de lacs qui descendaient en échelons jusqu'à Andakana. La plaine de Didy, — où petits lacs, étangs, marais s'enchevêtrent, — est une image de ce que fut la vallée du Mangoro. Le courant étant très faible, les seuils ne cédèrent que grain à grain, et des siècles passèrent sans laisser de traces appréciables.

Le haut Mangoro forme deux biefs : ses eaux s'étendent ensuite en une large nappe qui coule au milieu des rizières et serpente en nombreux méandres qui allongent la navigation mais diminuent la pente.

Au Sud, c'est la montagne avec sa couronne forestière, son pêle-mêle de rochers grisâtres, ses ravins, ses torrents, ses cascades, ses cascatelles et ses nuages de vapeurs irisées qui retombent en poussière d'eau.

Le haut Mangoro est calme, lent, paresseux comme le peuple de ses rives. Il se réveille aux rapides de Belambo et d'Antanjona. Les obstacles franchis, il redevient lent, lourd et ensommeillé.

Sur la rive gauche, c'est la plaine immense, sillonnée de légers plissements, bordée à l'Est par les premières assises de la grande chaîne malgache. Le paysage est toujours le même, désespérément monotone, mais riche en prairies naturelles, en bosquets, en espérances. Le capitaine Neple pense que la s'accompliront, à court délai, de grands progrès.

La rive droite est un plateau sec et dur, de maigre végétation, coupé de cavées creusées par des torrents. Puis viennent les prairies, dont la couche d'humus s'est formée, siècle à siècle, des maigres herbes qui végétèrent à sa surface.

Jusqu'à Andakana, le Mangoro ne rencontre que deux rapides et suit une pente douce; au Sud, des barrages l'arrêtent; après une lutte millénaire, il les surmonte et se répand en torrent à l'étage inférieur. Il n'a plus de gracieux contours, mais il est beau de la beauté sauvage du site. Plus de rivières, plus de bosquets, peu d'habitations. Serré entre deux montagnes tortueuses, couvertes d'une épaisse forêt vierge, il se cabre et, rageusement, se creuse un canal rectiligne, rapide, pour arriver plus vite à la mer. Entre Andakana et Vohitromby, sa violence, le tonnerre de sa cataracte, le choc des eaux contre les rochers, les embruns qui flottent, comme une fumée, au-dessus de ses flots, cette lutte de la matière contre la matière sont d'une impressionnante majesté.

La vallée du Mangoro est à 950 mètres au-dessus

du niveau de la mer. Cette altitude tempère les chaleurs, et l'amplitude thermométrique oscille entre + 10° et + 28°. Cette vallée est exposée aux orages, aux cyclones et aux pluies diluviennes.

Le climat est doux, mais les hautes montagnes, les épaisses forêts, les vastes marais, les plaines incultes et humides, la mauvaise qualité des eaux du fleuve (les animaux même les boivent avec répugnance) rendent le pays fièvreux.

Les Bezanozano sont au nombre de 10 à 12 000. Ils se sont tellement croisés avec leurs voisins qu'on ne les en distingue pas toujours très bien. Les dialectes se pénètrent aussi les uns les autres et paraissent devoir se fondre dans le dialecte littéraire des Hova.

Longtemps avant Radama Ier les Antimerina ont fait des incursions chez les Bezanozano. Dès que ceux-ci voyaient les chapeaux antimerina, ils se sauvaient, peut-être parce que chaque chapeau était accompagné d'un fusil. Toute invasion laissait derrière elle des colons hova. L'infiltration se faisait lentement mais régulièrement, et la civilisation hova se substituait à la civilisation bezanozano.

L'infiltration antimerina était si bien acceptée que les métis, comme le Mulet de la fable, se vantaient très haut de leurs pères les Antimerina.

Cependant la domination hova n'a pas pénétré, et les Bezanozano viennent à nous les bras ouverts.

Leurs traditions ne les gênent pas, leur histoire,

Sur la rive gauche, c'est la plaine immense, sillonnée de légers plissements, longée à l'Est par les premières assises de la grande chaîne malgache. Le paysage est toujours le même, désespérément monotone, mais riche en prairies naturelles, en bosquets, en espérances. Le capitaine Nèple pense que là s'accompliront, à court délai, de grands progrès.

La rive droite est un plateau sec et dur, de maigre végétation, coupé de cavées creusées par des torrents. Puis viennent les prairies, dont la couche d'humus s'est formée, siècle à siècle, des maigres herbes qui végétèrent à sa surface.

Jusqu'à Andakana, le Mangoro ne rencontre que deux rapides et suit une pente douce ; au Sud, des barrages l'arrêtent ; après une lutte millénaire, il les surmonte et se répand en torrent à l'étage inférieur. Il n'a plus de gracieux contours, mais il est beau de la beauté sauvage du site. Plus de rizières, plus de bosquets, peu d'habitations. Serré entre deux montagnes tortueuses, couvertes d'une épaisse forêt vierge, il se cabre et, rageusement, se creuse un canal rectiligne, rapide, pour arriver plus vite à la mer. Entre Andakana et Vohitromby, sa violence, le tonnerre de sa cataracte, le choc des eaux contre les rochers, les embruns qui flottent, comme une fumée, au-dessus de ses flots, cette lutte de la matière contre la matière sont d'une impressionnante majesté.

La vallée du Mangoro est à 950 mètres au-dessus

du niveau de la mer. Cette altitude tempère les chaleurs, et l'amplitude thermométrique oscille entre + 10° et + 28°. Cette vallée est exposée aux orages, aux cyclones et aux pluies diluviennes.

Le climat est doux, mais les hautes montagnes, les épaisses forêts, les vastes marais, les plaines incultes et humides, la mauvaise qualité des eaux du fleuve (les animaux même les boivent avec répugnance) rendent le pays fièvreux.

Les Bezanozano sont au nombre de 10 à 12 000. Ils se sont tellement croisés avec leurs voisins qu'on ne les en distingue pas toujours très bien. Les dialectes se pénètrent aussi les uns les autres et paraissent devoir se fondre dans le dialecte littéraire des Hova.

Longtemps avant Radama Ier les Antimerina ont fait des incursions chez les Bezanozano. Dès que ceux-ci voyaient les chapeaux antimerina, ils se sauvaient, peut-être parce que chaque chapeau était accompagné d'un fusil. Toute invasion laissait derrière elle des colons hova. L'infiltration se faisait lentement mais régulièrement, et la civilisation hova se substituait à la civilisation bezanozano.

L'infiltration antimerina était si bien acceptée que les métis, comme le Mulet de la fable, se vantaient très haut de leurs pères les Antimerina.

Cependant la domination hova n'a pas pénétré, et les Bezanozano viennent à nous les bras ouverts.

Leurs traditions ne les gênent pas, leur histoire,

même celle du dernier siècle, est un mélange de contes, de fables, de souvenirs confus dont on ne peut rien tirer.

Ils paraissent de race bantoue, croisés de malais, d'arabes, de juif et d'indiens. Ils sont dolichocéphales, un peu prognates, bien constitués, bien proportionnés, un modèle de force et d'élégance, plus beaux que les Antimerina et que les Betsimisaraka. Les femmes, surtout celles d'Ambilona, rappellent le type Indo-Européen, sont d'allures gracieuses, bien proportionnées, en réputation de beauté.

En 1889, le docteur Catat a vu Maramanga. C'était un gros bourg. Ses maisons étaient en raphia, couvertes en paille, divisées en plusieurs pièces par des parois en zozoro. Une grosse poutre en palissandre ou autre bois précieux traverse la maison d'un pignon à l'autre. Vers le quart de sa longueur, une sculpture représentant deux seins de femme indiquaient le gynécée. Les maisons avaient des portes et des fenêtres fermées par une large planche. Deux ou trois pierres posées debout formaient la cuisine ; un ou deux escabeaux, parfois un lit, et des ustensiles de pêche composaient le mobilier. Les nattes étaient d'une propreté irréprochable ; les portes étaient ornées de sculptures grossières mais originales.

Catat, Maistre et Foucart ont occupé l'une des plus confortables de ces maisons. Des bataillons, des légions, des armées de puces, plus nombreuses que les

étoiles du ciel et que les sables du bord de la mer se ruèrent sur eux et les mirent dans un véritable danger. Les piqûres sont si nombreuses qu'en deux ou trois nuits, dit le docteur Catat, elles donnent la fièvre.

En 1900, le général Gallieni a revu Maramanga. C'était une jolie petite ville, coquette propre, blanche, dont la plupart des maisons étaient en briques crues et à un étage. Les puces y sont peut-être moins nombreuses, moins assoiffées de sang humain, ce qui serait un grand bonheur pour les étrangers.

Le Bezanozano adore le repos. Il travaille pour se donner juste le vivre et l'abri. Il ne pense qu'aux besoins du présent. Demain est un intrus qu'il connaîtra toujours assez tôt. Si sa provision de riz est trop vite épuisée, il se retire avec sa famille dans la forêt, construit une hutte, vit tranquillement, sans souci, de feuilles, de racines et de miel. C'est lui qui a trouvé ce joli proverbe « N'allons pas plus loin, reposons-nous, le temps ne manque pas ».

Les Bezanozano transportent les marchandises, par les difficiles sentiers des monts, de la côte à Tananarive et de Tananarive à la côte. Ils font preuve d'une force, d'une agilité, d'une habileté, d'une douceur surprenantes. L'habitude qu'ils ont de porter de lourds fardeaux sur les épaules y fait développer des bourrelets charnus qui protègent la clavicule contre les chocs. Les enfants naissent tous pourvus de ces appendices protecteurs.

Les femmes fabriquent des nattes et pêchent des crevettes, pour se procurer des vêtements et des bijoux.

Ils connaissent le dieu de l'amour, et je crois qu'à ce dieu s'arrêtaient leur théogonie et leur théologie.

Il y a, dans leur pays, des temples des différents cultes, mais ils n'y vont jamais. Ne comprenant rien aux pratiques extérieures ni à la métaphysique du christianisme, ils restent, comme les ancêtres, fétichistes.

Un jour, ils vont au temple par curiosité. Ils écoutent le ministre et ne comprennent rien ; ils écoutent encore et ne comprennent pas davantage. Ils s'ennuient, se consultent de l'œil, et partent tous ensemble, en se promettant de ne plus revenir.

L'au-delà est ce qui les tourmente le moins. Pourtant ils ont le respect des morts, chaque famille a son tombeau, et ces tombeaux servent de temples, d'autels, de siège pour les *kabary* [1].

IV. — Les Antimorona ont pour voisins, au Nord, les tribus Betsimisaraka.

Les Betsimisaraka, « Beaucoup qui ne se séparent pas », s'étendent le long de la mer des Indes, de

[1] Nèple, *op. cit.*, t. I, pp. 354-376. — Vivien de Saint-Martin, *Dic.*, verbo *Mangoro*. — Elisée Reclus, *op. cit.*, t. XIV, p. 96. — — Abinal, *op. cit.*, p. 50. — *Voy. du général Gallieni* (dans le *Tour du Monde*. n° 16, avril 1900). — Dr Catat, *op. cit.*, pp. 46-50.

Mahela au Fanambakely, et du rivage au sommet des monts et à la limite occidentale de la zone forestière; ils couvrent ainsi un parallélogramme d'environ 830 kilomètres de long sur 70 de large.

Ils ont le visage rond, le front saillant, le menton fuyant, le teint noir, luisant et peu foncé, les cheveux épais et peu crépus, la taille au-dessus de la moyenne.

Autrefois la femme avait la tête en vadrouille. D'après une photographie de M. Alfred Grandidier, on ne lui voyait qu'un angle du front, les yeux, le nez et la bouche : on aurait dit une tête de saki.

Aujourd'hui, son immense chevelure est partagée en un nombre infini de petites tresses ; elle est moins simiesque mais encore très laide. Les femelles des grands singes ne s'enivrent pas et sont très bonnes mères. La femme betsimisaraka leur est bien inférieure, car elle s'enivre et se fait avorter.

Les Betsimisaraka sont de caractère doux, jovial, paisible, craintif et paresseux. Ils ne demandent à la terre que pour leurs besoins immédiats ; si une récolte venait à manquer, ils crèveraient de faim.

Leur probité les distingue des autres Malgaches, qui ont trop l'amour du bien d'autrui. Depuis que les Européens leur apportent du rhum, ils s'enivrent volontiers.

Ils sont guerriers médiocres et bons marins; ils furent autrefois la terreur des Comoriens.

Les villages, construits à proximité des rizières, ne

forment qu'une rue et qu'une place. Les maisons sont rudimentaires, couvertes en feuilles de ravenala, ne peuvent contenir que quatre ou cinq personnes et ne ferment qu'au loquet. L'intérieur en est assez propre.

Les pauvres, — car les infirmités, la vieillesse, la paresse et l'ivrognerie font des pauvres, même chez les Sauvages, — les pauvres couchent sur des nattes. Les personnes riches ont des lits, des coffres, des lampes à pétrole, des marmites en fonte; parfois, mais rarement, des plats, des assiettes et des verres; ordinairement ils ont pour plats, pour assiettes et pour verres des feuilles de ravenala.

Quand un Betsimisaraka doit partir en voyage, toute sa famille se réunit pour l'exhorter et le bénir.

Ils ont pour ancêtres, à ce qu'ils disent, le Crocodile et le Babakoto [1], lémure à courte queue, haut de 1^m à 1^m 10.

Les Betsimisaraka, comme tous les peuples inférieurs, sont crédules et superstitieux. Les Ombiasy les façonnent à leur usage, leur persuadent que trois et deux font quatre, et les exploitent à leur bon plaisir.

Les décès sont l'occasion d'orgies qui durent deux ou trois jours. Quand le mort est riche, on sacrifie des quantités de bœufs, et le *betsabetsa* coule à flots.

Ils aiment beaucoup la danse, et sur de traînantes

[1] *Baba*, père, et *koto*, koto.

mélopées ils chantent, avec accompagnement de tambours, de grosses caisses et d'accordéons, des chansons très libertines.

Au commencement du XVIIIe siècle, les Betsimisaraka formaient une puissante nation. Ils avaient pour roi le caporal Labigorme, mari de la reine Beti, homme intelligent et bon français. Il a gouverné sagement son pays d'adoption et rendu service à son pays d'origine [1].

[1] ABINAL, *op. cit.*, pp. 47 et suiv., et 236 et suiv. — GUILLAUME GRANDIDIER, *Hist. de la fondation du royaume des Betsimisaraka* (dans le *Bulletin du Comité de Madagascar*, 1898, pp. 275 et suiv.). LOUIS CATAT, *op. cit.*, pp. 187 et suiv. — CAP. NÈPLE, *op. cit.*, t. I, pp. 305 et suiv.

CHAPITRE III

LES ORIGINES DES MALGACHES (SUITE)

I. Les Sihanaka. — II. Les Tsimihety. — III. Les Antalaotra. IV. Les Betsileo. — V. Les Bara. — VI. Les Antimerina.

I. Aux temps préhistoriques, des convulsions planétaires, peut-être les mêmes qui engloutirent le continent lémurien, ont disloqué des monts de l'ouest du Betsimisaraka et creusé l'immense cuvette où s'est formé le lac Alaotra.

Ce lac est à huit cents mètres d'altitude, et les monts qui l'entourent le surplombent de deux à trois cents mètres. Jadis ses flots d'azur clapotaient sur ses premiers gradins, et sa surface était d'au moins 1 500 kilomètres carrés.

Pendant la série des âges, les pluies, les tempêtes, le tonnerre ont léché, mordu, déchiré les montagnes, et leurs débris, pulvérisés par le frottement, ont exhaussé le fond du lac. Le mouvement de rotation de la sphère a porté à l'ouest la plus grosse part de ces alluvions, et formé une plaine immense, fertile, mais insalubre. Il ne reste plus qu'un lambeau du lac. Il se presse contre la bande orientale, ne mesure guère plus de 360 kilomètres, et se déverse dans la mer des Indes par la coupure du Mangoro.

Vu des sommets qui l'environnent, le lac Aloatra est

d'une étrange beauté. Sa nappe immense est parsemée de petites îles qui portent des villages ou des forêts ; elle est diaprée d'îlots de Zozoro, de nénuphars et de lotus qui balancent mollement, au rythme des vaguelettes, leurs fleurs blanches, jaunes et bleues.

Les Sihanaka « lacustres », « indépendants », « habitants des plaines inondables », se prétendent fils de la terre Antsihanaka et aussi vieux qu'elle.

« Nous étions là », disent-ils, « lorsque les montagnes s'effondrèrent et que le lac remplit de ses eaux cette immense dépression. Alaotra, comme une mère, nous reçut en son giron, et depuis lors nous avons vécu de sa vie; nous avons peuplé ses îles et ses promontoires, et, à mesure qu'il a retiré ses eaux et resserré ses rives, nous nous sommes étendus sur les plaines fertilisées par son limon ».

Ils repoussent énergiquement toute parenté avec les Betsimisaraka, les Bezanozano, les Sakalava.

« Nous sommes », disent-ils « Sihanaka, habitants des plaines inondables, vivant de père en fils sur ces immenses étendues.

» Cette terre est la nôtre; c'est elle qui nous nourrit depuis les temps les plus reculés; ce lac, ces rizières sont à nous, nous ne sommes point venus dans ce pays, nous y sommes nés, nous en sommes l'émanation directe ».

Peut-être descendent-ils des *Vazimba* dont on trouve des tombeaux autour de leurs anciens villages.

Aux yeux des Sihanaka, les Vazimba sont haineux, malfaisants et ne laissent pas aux hommes le soin de leur vengeance.

Ils ont peur d'eux, et parce qu'ils ont peur d'eux, ils les déifient : *Deos fecit timor.*

Que les Sihanaka descendent ou nom de Vazimba, ils sont plus industrieux que la plupart des Malgaches. François Martin a trouvé leurs cases et leurs villages mieux bâtis que ceux qu'il a vus dans les autres parties de l'île.

Il sait, par expérience, qu'ils sont braves.

Au mois de décembre 1667, il entre en ennemi dans leur province d'Ambouet. Il est complètement défait et ne sauve, comme François Ier, que l'honneur.

Ils sont heureux. Dans leurs terres alluvionnaires, tout vient à souhait, presque sans travail. Riches, sans regret du passé, sans souci de l'avenir, ils passent leurs jours doucement, paresseusement, exempts, dit Dumaine, des infirmités ordinaires de la vieillesse.

D'abord confinés autour du lac, ils ont essaimé sur les plateaux, et la pure race sihanaka ne se trouve plus que dans la terre ancestrale.

Ils construisent leurs villages dans les îles ou sur les bords du lac; dans ce dernier cas, ils les entourent de fossés profonds et de fortes haies de cactus épineux.

Ils ont des villages flottants qui suivent les mou-

vements d'ascension et de descension des eaux. Dans les temps préhistoriques, ils en avaient sur pilotis, comme nos ancêtres de la période néolithique.

Ils sont dolichocéphales, un peu prognates, de bonne taille, généralement noirs, les cheveux en vadrouille, la barbe peu abondante, le nez épaté, les lèvres fortes, les dents blanches. Comme dans toutes les tribus malgaches, les classes supérieures sont de plus haute taille, de teint plus clair, de race plus raffinée que les basses classes. Les femmes ont la physionomie douce et leurs traits sont plus agréables que ceux de l'homme.

Le Sihanaka de vingt ans est formé, marié, père de famille. A quinze ou dix-huit ans, la femme est mère. Au commencement de la puberté, elle a les seins hémisphériques; bientôt ils deviennent plats, pendants, piriformes.

Le Sihanaka ignore les soins du corps; il est galeux, squameux, et la sénilité le touche de bonne heure.

Toute la famille vit pêle-mêle, dans la même case, au milieu d'une fourmillière de moustiques, de puces et de rats.

Les mariages, la vie conjugale, les funérailles sont à très peu près les mêmes que dans les autres pays malgaches.

Les Sihanaka ont pour dieu Andriamanitra. Mais ce dieu est trop doux, trop pacifique, trop patient,

trop roi-Soliveau et ne mérite qu'indifférence. Le hideux caïman les happe et les croque. A la bonne heure! voilà un dieu qui remue! On le vénère, on le respecte et, de temps en temps, on lui donne un bœuf à dévorer [1].

II. — Parmi les peuplades de la seconde zone littorale, il faut citer les Tsimihety, « qui ne se coupent pas les cheveux ».

Des anthropologistes voient, dans les Tsimihety, des métis de Sakalava du Nord et de Betsimisaraka.

Les Sakalava du Nord sont noirs; les Betsimisaraka varient du noir au jaune foncé. Le mélange de ces deux races pouvait-il donner un type blanc, presque européen?

D'après une légende, ils seraient les rejetons d'Auvergnats ou de languedociens qu'un cyclone aurait jetés sur la côte de Maroantsetra, dans la baie d'Antongil.

De temps immémorial, les Tsimihety sont fixés dans les forêts du Nord-Ouest de la baie d'Antongil. Au XVIIIe siècle, ils n'avaient encore eu ni rois, ni reines et le livre de leur histoire était tout blanc.

[1] Dr LAFFRAY, *Le bassin lacustre d'Alaotra à Madagascar* (dans la *Revue de Madagascar*, avril, mai, juillet 1902). — A. GRANDIDIER, *L'Origine des Malgaches*. — H. FROIDEVAUX, *Un explorateur inconnu au XVIIe siècle, François Martin;* Paris, imp. nat., MDCCCXCVI. — LOUIS CATAT, *op. cit.*, p. 189. — ÉLISÉE RECLUS, *op. cit.*, t. XIV, p. 96.

Radama Ier les conquit sans coup férir, les traita humainement et, quand il mourut, ils se coupèrent les cheveux en signe de deuil. Néanmoins ils vivent à l'écart des Hova, et loin des côtes.

Leur habillement se compose d'une chemise et d'une pagne, le plus souvent d'une pagne.

Ils font peu de cas des richesses, cultivent le moins possible et disent volontiers comme les Bezanozano, leurs voisins : « N'allons pas plus loin, reposons-nous, le temps ne manque pas ».

« Les femmes », dit le capitaine Nèple, « sont » très jolies, généralement petites, de taille mince, » avec d'agréables mines éveillées, rappelant, par » quelques traits, nos provençales : les formes sont » distinguées, les extrémités petites et les attaches » délicates ; la chevelure, presque lisse, longue, opu- » lente et très belle, est peignée généralement avec » une certaine coquetterie ».

Les Tsimihety ont une coutume qui rappelle les missions jésuites du Paraguay. A un signal de la matrone du chef, toutes les femmes sont debout ; à un autre signal, elles pilent le riz ; à des signaux successifs, elles vont à l'eau, mettent la marmitte sur le feu, servent les repas, etc.

Le dieu Zanahary ne fait ni bien ni mal, ne demande rien et reste de marbre à toutes les sollicitations. Le Tsimehity s'arrange de cela.

Pourtant il est fataliste. Il dit, comme le Musul-

man, ce qui arrive devait arriver, Zanahary l'a décidé à l'origine des choses. Si donc le feu prend à sa récolte ou à sa maison, il regarde brûler et ne bouge : c'était écrit ! [1]

III. — De temps immémorial, les côtes Ouest et Nord-Ouest ont reçu, — du Malabar, du Yémen, de l'Afrique, — des Arabes appelés *Silamo* « Musulmans » ou *Antalaotra* « Gens d'outre-mer ».

Ils conservaient les mœurs, coutumes et croyances de leurs pays.

Il y avait aussi des Persans et des Indiens au teint blanc, des Malaisiens au teint jaune, des Africains et des métis de toute la gamme des Noirs.

Ils étaient vassaux des rois sakalava du Boina. Mais riches et intelligents, ils épousaient les filles des chefs, amenaient à leurs mœurs, même à leur religion, beaucoup de rois, et dominaient leurs propres suzerains.

Ils habitaient les villes, les ports, parcouraient les côtes, remontaient les rivières, colportaient, de village en village, jusqu'au cœur du pays, des marchandises et des idées d'outre-mer [2].

IV. — Les Antanosy donnaient au Betsileo, comme au désert du Sud, le nom d'Arindrano.

[1] Rousseau, *Le cercle-annexe de Mandritsara* (dans la *Rev. de Madagascar*, juillet 1900). — Cap. Nèple, *op. cit.*, t. I, pp. 376 et suiv.
[2] A. Grandidier, *L'Origine des Malgaches*, pp. 148-156.

Flacourt partage le pays en Petites-Eringdranes et Grandes-Eringdranes.

Les Petites-Eringdranes sont au Sud et arrosées par la Menaratra et la Ranomena, affluents de la Mananana.

Les Grandes-Eringdranes sont au Nord; la Matsiatra, qui coupe deux fois le 21e parallèle, les sépare de l'Imerina.

Des bouquets de bois couronnent les monticules des environs de Fianarantsoa.

Cette verdure, dans un pays complètement déboisé, repose agréablement la vue.

L'Ankaratra domine le plateau central. Il est le nœud de l'ossature de Madagascar. Sa hauteur est, par endroits, de 2 500 mètres. Le Tsiafajavona ou « Montagne nuageuse » atteint 2 590 mètres et même, d'après Alfred Grandidier, 2 680 mètres.

Les hauts pitons de ce massif sont des cônes d'éruption. Leurs laves ont coulé vers le Sud. Elisée Reclus cite une cheire de 40 kilomètres. D'autres, en grand nombre, couvrent de taches noires les argiles rouges.

Le plateau a l'aspect d'un océan irrité subitement figé. Ce sont des vagues de lave, des déchirures de la croûte terrestre, des cicatrices produites par des tempêtes plutoniques effrayantes. Eh bien! toutes ces convulsions, tous ces ébranlements, toutes ses débauches volcaniques ont fabriqué le sol le meilleur de

Madagascar, et c'est là que la population atteint son maximum de densité. On n'y fait pas quelques centaines de mètres, dit M. Alfred Grandidier, sans rencontrer des villages. Au temps de Flacourt, les Eringdranes pouvaient mettre en ligne 30 000 guerriers. Elles comptent aujourd'hui 300 000 habitants et pourraient armer de 50 à 60 000 hommes.

Les Betsileo sont robustes, bien musclés, d'une hauteur moyenne de 1m66 [1]; les femmes ne mesurent guère que 1m52. Ils appartiennent à la même famille ethnique que les Antimerina, mais ils se sont tellement mêlés avec les Vazimba, avec les Arabes, avec les Nègres africains qu'ils n'ont plus rien ou presque plus rien du type malais. Les Antimerina pourraient nier leur parenté avec ces hommes à cheveux crépus, à lèvres épaisses, à nez aplati, à barbe peu fournie, noire et frisée, prognates [2].

Ils se divisent en deux castes : les *Zanak'andriana* appelés aussi *Hova* et *Tompomenakely* « nobles, possesseurs de fiefs », et les *Vohoaka* ou *Alompotsy* « peuple, hommes libres ».

Toujours les rois Antimerina ont convoité le Betsileo. Souvent ils ont réussi à dominer sur quelques villages. Chaque fois les Betsileo ont réussi à les chasser.

En 1812, Radama Ier décide de noyer dans le sang

[1] D'après Sibrée, la taille moyenne serait de 1m82.
[2] Photographie du capitaine Nèple.

toutes les révoltes, et l'on trouve à chaque pas, dans le Betsileo, des traces de la férocité Antimerinite.

A Ifandana, par exemple, plusieurs milliers de Betsileo occupaient un poste inexpugnable et se défendaient désespérément.

Les vivres venant à leur manquer, la faim les affole et les force à capituler. Les Hova leur accordent la vie sauve et la liberté. Il est convenu qu'ils se rendront deux par deux, et sans armes. A mesure qu'ils viennent, confiants en leurs vainqueurs, ils sont égorgés et jetés dans une caverne où le docteur Catat a vu leurs ossements. Cette lâche et sanguinaire perfidie caractérise le peuple Hova.

Depuis ce massacre, les Betsileo ont perdu leur nom d'*Invincibles* et sont la proie des Antimerina.

Avant la conquête, le pays était divisé entre une infinité de *Tompomenakely* ou « Seigneurs », toujours occupés à se voler des hommes et des bœufs.

Les *Tompomenakely* passent aux Antimerina et ont sous leurs ordres les *Andevohova* ou « Esclaves du Hova ».

Tompomenakely et Andevohova pressurent et pompent, jusqu'à la moelle, le peuple vaincu.

Les Betsileo sont très respectueux des décisions du *fokon' olona*, tribunal de famille et de conciliation.

Des individus nommés *mpitory*, qui connaissent la vénalité des juges hova et tous les détours, traquenards, fourrés du maquis de la chicane, imaginent

des causes de revendication, se garent du fokon'olona et, d'accord avec le gouvernement et les juges hova, ruinent le Betsileo et se partagent ses dépouilles.

Le gouverneur de Fianarantsoa n'était pas rétribué par l'Etat ; il devait même, au Premier Ministre, une forte remise. Néanmoins, quand ce gouverneur était un fripon, et c'était toujours le cas, il tirait si bien sur la justice qu'il lui restait, bon an mal an, un bénéfice de trois cent mille francs.

Le grand juge de Fianarantsoa était fils du gouverneur, ancien chef de cambrioleurs à Tananarive, chef des voleurs d'enfants et des voleurs de nuit ; tous les dimanches, le digne magistrat allait au plus grand temple de Fianarantsoa et dévotement, pieusement, avec autorité, prêchait, dans la chaire de vérité, la morale évangélique. Il écorchait ses administrés, mais il les édifiait et les mettait dans la voie du salut.

Les Antimerina ont facilement conquis les Betsileo, mais ils n'ont jamais pu obtenir d'eux qu'ils aient, pour la reine de Tananarive, représentée par des brigands, le respect religieux qu'ils ont pour leurs nobles et pour leurs chefs.

Les Betsileo, comme tous les Malgaches, croient aux *ody*. Les missionnaires catholiques et toutes les variétés de missionnaires anglais se les disputent, mais ne réussissent pas à les entamer. Ils croient seulement à la vertu du rhum qui les enivre et de la

musique qui les ravit. Quant aux dieux, ils ne les haïssent pas, ils ne les aiment pas, ils ne les craignent pas : ils ne les comprennent pas, et leurs prétendues conversions n'existent que dans l'imagination, les rapports, comptes-rendus et relations des convertisseurs.

Les femmes partagent leurs cheveux en tresses et en ondes et les disposent avec art. Ces tresses et ces ondes sont infiniment plus gracieuses que l'odieux potiron dont nos femmes persistent à s'enlaidir.

Les Betsileo chantent et dansent comme les Antimerina, mais ils ont, plus que les Antimerina et les autres peuplades septentrionales, le sentiment de l'art et de la poésie. Dans leurs chansons il y a du mouvement, de la vie, de la passion, un peu d'idéal; les sculptures de leurs maisons, de leurs tombeaux, de leurs ustensiles de ménage sont naïves, mais l'artiste a du goût et de l'invention.

Les Betsileo sont éleveurs, agriculteurs et fabriquent des *lamba* qui sont renommés dans l'île entière.

Ils sont patients, doux, dociles, mais parce que le pays produit tout en abondance, presque sans travail, ils sont paresseux, indolents, luxurieux, vicieux.

Comme dans certaines tribus persanes, ils font précéder le mariage d'un « essai loyal » plus ou moins long. Le lien du mariage est si ténu, si léger, si mou, il laisse aux deux parties une liberté si complète,

qu'on peut voir, dans le mariage betsileo, le triomphe de l'amour libre et de l'union libre, si chers au divin Platon.

Pourtant un chant populaire, recueilli il y a une quinzaine d'années, fait mourir de chagrin une femme répudiée.

Depuis quelque temps les ministres des différents cultes harcèlent les fiancés, leur font des sermons, des allocutions et des cadeaux. Des sermons et des allocutions il ne reste pas plus de traces dans leur esprit que du passage de l'aigle dans l'air et du poisson dans l'eau, mais les cadeaux produisent leur effet. Sans rien céder de son fétichisme, le bonhomme fait toutes les démonstrations extérieures que lui demande le prêtre ou le ministre.

Après? Homme, femmes, enfants grouillent pêle-mêle dans une étroite case. La pudeur et la décence sont inconnues, même de nom. Aucun voile. Les enfants imitent ce qu'ils voient faire, inconsciemment, pour s'amuser; les parents, ravis de leur précocité, rient à leurs ébats et les encouragent.

La femme, qui devrait être la morale vivante de la case, est négligente, paresseuse, ivrognesse, ne pense qu'à ses amours, se donne à qui lui plaît, à qui veut, pour se procurer de l'alcool et se soûler [1].

[1] Dr Catat, *op. cit.*, pp. 281 et suiv. — Cap. Nèple, *op. cit.*, t. I, pp. 292 et suiv. — Abinal, *op. cit.*, pp. 102 et suiv.; 219 et suiv. — Elisée Reclus, *op.*, *cit.*, t. XIV, p. 92.

V. — Au Sud-Ouest du Betsileo s'étendent les pays Bara.

Une zone déserte sert de tampon entre les pays libres et les pays soumis aux Antimerina. Les *Fahavalo* y trouvent un asile, une retraite, d'où ils peuvent guetter la proie et la saisir à l'improviste.

Les Antimerina ordonnaient aux voyageurs de faire la chasse aux Bara qu'ils rencontraient dans cette zone. Les voyageurs n'en faisaient rien, mais, admirateurs des Antimerina, ils chantaient leurs louanges et se disaient leurs amis. Or, être amis des Antimerina c'était être ennemis de tout le reste de Madagascar, et tous les indigènes s'ingéniaient à supprimer les imprudents voyageurs.

Au Sud et à l'Ouest du Betsileo c'est la brousse bara et la brousse sakalava, la région des termites.

Ces petites bêtes républicaines ont familles, ouvriers, soldats, architectes. Elles sont combattives, comme les hommes leurs voisins, et se font volontiers la guerre de tribu à tribu. Leurs architectes construisent aussi facilement leurs phalanstères qu'ils détruisent les palais des hommes. Leurs habitations de la brousse sont coniques, hautes d'une soixantaine de centimètres, parfois si nombreuses et si pressées qu'elles paraissent former des villages en miniature.

L'histoire n'a pas connu les Bara avant le XIXe siècle.

D'après une tradition, les Zafimanely auraient pour

ancêtre Rakanjobé, fils d'un blanc, naufragé sur la côte orientale. Une autre tradition donne pour père à cette tribu un Bourbonnais.

Les Bara ont pris aux Tanala une moitié du sang qui coule dans leurs veines et les ethnologues leur attribuent une origine arabe.

Leur nom signifie « sauvages », et ils le tiennent des Betsimisaraka.

Dans le Betsileo et le sud de l'Imerina ils passent pour des brigands.

Rakanjobé habitait Andrizaha, dans l'Ivondro. La Case lui a vendu des fusils qu'il n'avait pas dû payer cher, a fait la guerre avec lui, a pris sa part de la conquête et du butin.

Rakanjobé, toujours en quête de pâturages, continue de s'avancer au Nord et finit par s'emparer des plaines situées au sud du Betsileo.

Au commencement du XIXe siècle, deux de ses descendants se disputent le pouvoir. Ils prennent pour arbitre Radama Ier, et Radama partage en deux le royaume des Bara.

Peu après, il envoie dans le Sud une petite colonne, bien inoffensive, bien amicale, pour faire du commerce, soi-disant; en réalité, elle devait sonder le terrain, créer un parti hova, fonder un comptoir qui, le moment venu, se transformerait en poste militaire. Rasahela, mpanjaka du Bara-bé, reçoit à bras ouvert les Antimerina, mais il devine leur but, coupe le cou

aux malades et dit qu'ils sont morts de maladie. Radama sait à quoi s'en tenir, saisit, ligotte, porte à Fianarantsoa, jette dans une fosse avec un chien mort et fait mourir dans l'eau bouillante le malheureux Rasahela.

Radama dût, toutefois, abondonner son projet. Ranavolo Ire l'a repris et mené à bien. Les Bara sont toujours insoumis, mais l'ennemi est au milieu d'eux, les surveille, les guette, et dit qu'il est leur maître.

Bara et Tanala ont maille à partir. Bara et Tanala restant obstinément rebelles aux Antimerina, les Antimerina les verront avec plaisir se saigner, s'affaiblir les uns les autres, se forger, de leurs propres mains, des chaînes. A ce moment les Français arrivent, les Hova disparaissent, Bara et Tanala posent les armes. Ils savent, depuis quelques années, qu'ils n'ont plus à craindre pour leurs femmes, leurs bœufs et leurs récoltes, et trouvent que la civilisation française a du bon.

Les Bara sont robustes et de haute taille; leur teint va du jaune clair au plus beau noir; ils ont le nez aplati, les lèvres épaisses, les yeux bridés, les cheveux crépus, la physionomie inintelligente, un peu bestiale, et reproduisent les types africain et sakalava. Les chefs sont beaux hommes et tiennent beaucoup des Arabes.

D'après des photographies du docteur Catat et du capitaine Nèple, les femmes bara sont remarquablement laides.

Hommes et femmes portent les cheveux longs, roulés en petites boules enduites d'une épaisse couche de terre, de graisse et de bouse de vache. Cette pommade dissimule leurs cheveux et leur donne une odeur repoussante. Ces boules savamment disposées et surmontées d'un énorme chignon leur forme une double et une triple couronne.

Une longue aiguille en bois, en os ou en cuivre est plantée dans ces masses chevelues.

Les grandes dames du XVIIIe siècle étaient belles, richement parées, et leurs coiffures magnifiques étaient à plusieurs étages. C'était lourd, incommode, malsain, inesthétique, mais très habité. Ces belles dames étaient armées d'une longue tige terminée par un crochet d'ivoire, d'argent ou d'or qui leur servait à taquiner les dégoûtants parasites qui, férocement, les perçaient, les pinçaient, les suçaient en bêtes avides de sang. La coiffure des dames bara, comme celle des grandes dames françaises, était une garenne, et l'aiguille, comme le *grattoir*, une arme de chasse.

Les Bara sont fous d'ornements et se parent de colliers, de bracelets, de boucles d'oreilles, de chaînes, etc.

Quand ils sont jeunes, on leur fait, sur les pommettes, trois entailles qui convergent vers le menton.

Plus on s'éloigne des centres commerciaux, plus les chemises et les lambas deviennent rares. Les

Bara les remplacent par des nattes et des pagnes d'écorces préparées.

On ne voit jamais un Bara sans ses armes [1] et sans ses *ody* [2].

Sur la place principale de chaque village se trouve le fétiche communal.

La thérapeutique bara consiste en un mélange de terre et de graisse que l'on applique sur toutes les parties malades.

Chaque tribu se compose d'un grand nombre de villages, ordinairement situés dans la plaine et entourés de haies de cactus. Chaque village a son chef, et ce chef se qualifie pompeusement de *mpanjaka*, « roi » ou « souverain ».

Chez les Antimerina, ce titre n'est donné qu'à la reine de Tananarive; les Sakalava insoumis ne l'accordent qu'aux chefs de tribu; chez les Bara et dans le midi, les chefs de tribu, les chefs de district, les chefs de village, les chefs d'une dizaine d'individus se donnent du *mpanjaka*. Le docteur Catat était *mpanjaka ;* il assure, — peut-être dit-il vrai, — que cette appellation royale n'a pas troublé ses idées.

Les Bara n'ont pas de monnaies et leurs transactions se font par échange.

[1] Un fusil à pierre et deux sagayes.

[2] Des cornes de bœufs remplies de miel, de résine, de boue; parfois l'Ody est un morceau de bois, parfois une statuette grossièrement sculptée.

Au sud du Bara, c'est le désert d'Horombe, qui prolonge le plateau central. Tandis que l'Imerina et le Betsileo sont très accidentés, coupés de montagnes, de hautes collines, l'Horombe, plat, monotone, a pour relief les quelques plissements, les quelques ondulations où naissent les ruisseaux qui forment les affluents de droite de l'Onilahy [1].

VI. — Au XVIe siècle, les Malais, ou plutôt les Javanais, pères des *Andriana* (nobles) de l'Imerina, furent pris par les moussons de l'Est et jetés, comme tant d'autres, sur la côte orientale de Madagascar.

Ils trouvèrent là de belles rizières, des plaines magnifiques portant de nombreux troupeaux. Ils se croyaient au terme de leurs misères, au port. Hélas ! la place était prise. Des *Silamo*, « Arabes musulmans », avaient conquis le pays sur les Indo-Mélanésiens. Ils ne veulent pas des nouveaux venus et sont assez forts pour faire respecter leur volonté.

Les Hova reprennent le bâton de voyage, bien à contre-cœur. Ils gravissent péniblement les hautes montagnes, traversent en tremblant, l'œil aux aguets, la forêt vierge immense, aussi vieille que la terre malgache. Les arbres s'élancent à des hauteurs prodigieuses et mêlent leurs rameaux. C'est à qui

[1] Dr Catat, *op. cit.*, pp. 131 et suiv. — Cape Nèple, *op. cit.*, t. I, pp. 381 et suiv. — Elisée Reclus, *op. cit.*, t. XIV, p. 92. — *Voyage du général Galliéni*, — *Cinq mois autour de Madagascar* (dans le *Tour du Monde*, 1900, no 14, p. 160).

aura de la lumière et du soleil. La brise souffle sur ce toit vivant et chantant ; la lumière filtre par des ouvertures fugitives, et tremblotte sur les mousses comme des feux follets sur un marécage. L'œil inquiet se perd dans des profondeurs vagues et indécises. Il faut franchir des ravins, tourner des précipices où hurlent des torrents, escalader des arbres tombés sous les coups de la foudre ou des ans, ensevelis sous des mousses, des lianes et des fleurettes.

La nuit, à la lueur du foyer, la flamme se joue dans les feuilles, les arbres prennent des formes fantastiques, on entend des bruits étranges, épeurants, toute une gamme depuis les rugissements de l'orgue, jusqu'au murmure des feuilles, depuis le glapissement du lémure qui saute de branche en branche jusqu'aux effarements de combats de taureaux imaginaires.

Après bien des jours et bien des nuits, entre 1555 et 1560, les infortunés voyageurs atteignent le plateau central.

La terre est rougeâtre, sèche, poussiéreuse et paraît stérile. Ils s'en contenteraient, mais les Vazimba la possèdent et prétendent la garder. Malais et Vazimba en appellent au sort des armes et à la justice des dieux. Ils crient, chantent, hurlent, menacent de tout détruire. Nous connaissons trop ces Matamores qui remplissent

. . . . . tour à tour,
Les hommes de terreur et les femmes d'amour.

CORNEILLE, *L'Illusion.*

Les femmes vazimba ont tenu à honneur d'accueillir à bras ouverts les nouveaux venus. Elles ont donc, dans les deux camps, des maris, des frères et des amants. Nouvelles Sabines, elles se précipitent entre les combattants, lèvent vers eux leurs innocentes mains, et ces farouches guerriers, qui se sont épuisés en vantardises, sont heureux d'avoir un prétexte pour déposer les armes. Ils font des sacrifices solennels, des serments non moins solennels, et les Malais épousent des femmes vazimba.

A l'arrivée des Malais sur le plateau central, le pays était divisé entre un grand nombre de minuscules potentats, très fiers, très indépendants les uns des autres, très convaincus de leur importance. Il est prouvé, par des chants de bardes malgaches, qu'ils descendaient directement des dieux [1].

[1] Aux temps heureux et très lointains où les dieux daignaient visiter les hommes et parfois caresser leurs femmes, Zanahary permit à son fils Andrianerinerina de jouer avec les Vazimba. Il recommande à ces derniers de ne pas lui donner de viande de mouton parce qu'elle lui fait mal.

Il en fut comme de la pomme d'Eve, tant il est vrai que rien n'est parfumé, savoureux, désirable comme le fruit défendu.

Le dieu avait à peine réintégré son tabernacle qu'Andrianerinerina dévorait un gigot de mouton. Il en eut une indigestion et ne put rentrer, le soir, au tabernacle paternel.

Zanahary, très en colère, parle d'anéantir le peuple désobéissant. A la réflexion, il juge que ce serait peut-être un peu sévère de détruire,

Les rois de l'Imerina ont trouvé mieux : ils se dirent *Andriamanitra hitamaso*, c'est-à-dire « les dieux que les yeux voient ».

Ils avaient la prééminence sur les Vazimba. Ils voulurent la domination. Un jour Andrianjaka achète aux Antalaotra une cinquantaine de fusils et trois barils de poudre. Se sentant le plus fort, il attaque les Vazimba et les soumet.

Ceux-ci ont vécu comme nation, mais ils revivent dans les maîtres de leur pays. Les rois et les Andriana ont pour mères des princesses vazimba; les Hova ont pour ancêtres les Malais et les anciens chefs des Vazimba.

Les rois malais ont apporté l'astrologie, la divination par le *sikidy*, les *sampy* ou amulettes, et le *Kelimalaza*, talisman national [1].

pour un gigot, toute une race d'hommes. Sans abandonner tout à fait sa première idée, il pose aux coupables ce dilemme : Reconnaissez-vous esclaves de mon fils, ou préparez-vous à mourir.

C'est dur d'être esclaves, mais c'est encore plus dur de mourir : ils choisissent l'esclavage.

Andrianerinerina reçoit du ciel une femme. De cette femme il a un fils Andriananjavonana; Andriananjavonana engendre Andrianamponga, le plus ancien roi connu des Vazimba, ancêtre de la princesse Ranjita, femme d'un Javanais et mère du premier roi de la dynastie qui fit la conquête de Madagascar. (A. GRANDIDIER, *Les Origines*, p. 74, note).

[1] Ce talisman était soigneusement enveloppé d'herbes et de feuilles de bananier. On le cachait à tous les regards et l'on ne disait pas, sûrement pour de bonnes raisons, en quoi il consistait. Balambo, second roi malais, lui donne un village et des gardiens. La femme Kalobé l'avait apporté d'Isandra (Betsileo) et le tenait d'un Antimorona du

Andrianjaka attribue au Kelimalaza la conquête d'*Analamanga*, qu'il a nommée *Antananarivo*, « Ville des Mille Guerriers », et choisie pour sa capitale.

Les rois malais deviennent ainsi les maîtres de l'Imerina. Ils sont les plus intelligents des Malgaches, ils ont un embryon d'administration, ils ont la meilleure des situations, ils finiront par dominer sur une bonne partie de l'île.

Sud-Est. Elle connaissait les rites secrets de son culte et les enseignait à ses gardiens. (ALFRED GRANDIDIER, *L'Origine des Malgaches*, p. 72, note). — ABINAL, *Vingt ans à Madagascar*, Paris, Lecoffre, 1885, p. 226.

CHAPITRE IV

SUPERSTITIONS

I. Zanahary. — II. Les Anges. — III. Les Dzinis. — IV. Morts récalcitrants. — V. Les Spectres. — VI. Les Sacares. — VII. Les Sorciers. — VIII. Les Ombiasy. — IX. Les Aulis.

I. — Flacourt accuse les Malgaches de n'avoir pas de religion. Il veut dire qu'ils n'ont pas la même que lui. Encore à demi-barbares, ils ont, plus que les civilisés, la peur qui fait les dieux. Ils croient, et les civilisés ont l'air de croire.

Zanahary, leur dieu, a créé les sept cieux, les sept terres, les anges et les hommes. Comme Ormuzd, il entretient la vie de tous les êtres, féconde la terre et donne les bonnes pensées. Il est unique, souverain, omniscient, tout puissant, infiniment bon, « père du jour [1] ».

Ils ont aussi un diable, et ce diable est proche parent d'Ahriman, frère d'Ormuzd. Il est éternel, tout puissant, auteur de toute corruption morale et physique, « père de la nuit ».

Entre le dieu du bien et le dieu du mal la guerre est ouverte. Elle dure depuis l'origine des temps et durera « tant que dureront les siècles ». L'univers est leur champ de bataille. L'un s'acharne à créer, l'autre

[1] Flacourt, *Avant-propos*. — *Hist.*, ch. xvii.

à détruire, l'un à multiplier ce qui est bon, l'autre à multiplier ce qui est mauvais.

Les Malgaches du Sud déduisent de ce dualisme que le dieu est inoffensif et le diable nuisible. Aussi, quand ils font des sacrifices, le premier morceau est pour le diable, qu'ils craignent, et le second pour le dieu, qu'ils ne craignent pas.

A la vérité, le dieu n'y perd guère, car les malins gardent pour eux tous les bons morceaux.

Un bon jaloux du temps du roi Louis XI faisait comme eux. Il brûlait une chandelle devant l'image de monseigneur saint Michel, et une devant celle de monseigneur le Diable, pour voir, disait-il, « se Dieu ou Diable le pourroit guarir [1] ».

En réalité, les Antanosy ne prient ni Dieu ni Diable, n'ont ni temples ni autels et ne sacrifient que pour manger de la viande [2].

Flacourt fait cette suggestive réflexion : « Ils » n'adressent à Dieu aucunes prières, si ce n'est » quelque particulier qui sera plus sage et advisé que

[1] En réalité, les Malgaches ne tremblent pas au nom de leur dieu. Est-ce, comme le dit M. Ch. Bénévent, parce « qu'il est trop bon, ce dieu, et qu'il ne frappe ni assez fort ni assez visiblement » ? Non. Les peuples craignent les dieux quand les dieux ont un clergé puissant soutenu par le pouvoir civil. En France, au temps de saint Louis, « déjà les laïques n'obéissaient à l'église que par crainte du pouvoir royal ». (Lavisse, *Hist. de France*, t. III, IIe part. p. 66).

[2] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 185. — Flacourt, *Avant-propos* et *Hist.*, ch. xxvii. — Cauche, *op. cit*, p. 120. — Ch. Bénévent, *Conception de la mort chez les Malgaches. (Rev. de Madag.*, sept. 1901).

» les autres, comme sont les Zafferamini et les plus
» Grands d'entre les Noirs, qui, par quelque sorte de
» tradition de leurs ancêtres, font quelques prières à
» Dieu en lui demandant des richesses, des bœufs,
» des esclaves, de l'or, de l'argent et des choses
» temporelles ; mais pour les choses spirituelles ils
» n'y songent point ; ils sont fort adonnez à la paillar-
» dise et estiment aussi celuy-là malheureux qui n'a
» point de femme, et plus encore celuy qui n'a point
» de mignonne [1] ».

II. — Les Antimorona, les Antanosy et la plupart des autres Malgaches ont sept cieux, sept terres, sept enfers. Ils ont des anges pour remuer l'air, former les nuages, porter, tirer, pousser le soleil, la lune, les planètes et les étoiles. Ils n'ont rien inventé. Mahomet, truchement d'Allah, dit dans le Koran (ch. II, v. 27) :
« C'est lui (Allah) qui a créé pour vous tout ce qui est
» sur la terre ; il se porta vers le ciel et en forma sept
» cieux, lui qui s'entend en toutes choses ».

Jusqu'en plein XVIIe siècle, les cosmographes chrétiens supposaient, malgré Kopernik, Kepler et Galilée, six, sept, neuf, douze et même seize cieux concentriques, et des anges pour porter, tirer, pousser les corps célestes.

Les anges ont pour compagnons les Djinn, les Iblis, les Sakary, les démons, les esprits malins qui ont

[1] FLACOURT, *Hist.*, ch. XXVII.

pour mission de tourmenter les hommes, de les porter au mal, puis de les punir. Ils sont commandés par Ra Salomanga, fils de Ra Davoda (le seigneur Salomon, fils du seigneur David).

Ils savent que, dans l'espace de six jours, Dieu a créé la terre, le soleil, la lune, les étoiles, ce qui vit sur la terre, dans les airs et dans les eaux. Ils connaissent les légendes d'Adam et d'Eve, de Caïn et d'Abel, de Noé et du déluge, d'Abraham et d'Isaac, de Jonas et de la baleine.

L'âme est la respiration, le souffle vital, quelque chose d'immatériel. A la mort elle passe devant l'ange Gabriel, qui la juge et l'envoie au ciel si elle est bonne, dans le corps d'un crocodile ou d'un serpent si elle est mauvaise.

Les Australiens ne les comprenaient pas, ces subtilités métaphysiques. Un ami de Lang expliquait à un indigène, très docile et très intelligent, l'existence de l'âme immatérielle, immortelle, indépendante du corps. Le sauvage ne pouvait garder son sérieux, se cachait dans un coin et riait à gorge déployée. Il prenait ces démonstrations pour des contes amusants ; quand il vit que le conteur parlait sérieusement, il le crut un peu détraqué [1].

Les Antimorona prient Dieu, mais à la façon de Jacob : « Si Zanahary, disent-ils, nous protège dans

[1] Lang, *The Aborigènes of Australia*, p. 31. — John Lubbock, *Les Origines de la civilisation*, trad. Barbier, 2e édit., p. 369.

nos voyages, nous donne du riz à manger, des pagnes pour nous couvrir, des femmes fécondes, Zanahary sera notre dieu ».

Ils ont une pieuse et touchante coutume, celle de prier, le soir, pour les morts. Ils croient que beaucoup de dieux et d'esprits parcourent sans cesse les espaces célestes ; que les prières, montant et errant entre ciel et terre, peuvent rencontrer l'un d'eux, l'intéresser au sort des pauvres âmes et, par leur intervention, obtenir quelque chose de la pitié des dieux.

Ils présentent à Zanahary les prémices de leurs récoltes et de leurs troupeaux, mais ils ne font pas de sacrifices et mangent en famille les oblations.

Chaque homme avait un ange qui l'accompagnait, dans tous les détours de la vie, pour le protéger contre les pièges du Malin.

Il n'était guère fin, car à chaque coup le Malin le faisait quinaud et emportait la pauvre âme. Alors il se voilait la face, laissait tomber un pleur inutile, secouait ses ailes et retournait, les mains vides, au séjour des dieux [1].

III. — Les dzinis sont des esprits malfaisants, des revenants, qui hantent les villages abandonnés, reviennent dans les maisons, font grand bruit, effraient, battent et tuent des hommes [2].

[1] Flacourt, *Hist.*, ch. xvii. — Bénévent, *Conception de la mort chez les Malgaches* (dans la *Rev. de Madag.*, sept. 1901).
[2] Flacourt, *Hist.*, ch. xvii.

Nous avons eu aussi des revenants, et, si nous n'en avons plus, c'est depuis peu.

Vers 1530, à Orléans, pays de Flacourt, la femme du prévôt revenait dans les combles de l'église des Cordeliers. Le prévôt soupçonna quelque chose, obtint du roi l'autorisation de perquisitionner et trouva, dans les combles de l'église, l'âme de sa chère femme. Elle n'était pas en enfer, comme le bruit en courait, mais dans le corps d'un novice. Il y eut procès, condamnation, scandale énorme [1].

Flacourt aurait dû conter aux Antanosy cette édifiante histoire qu'il connaissait bien, mais il préféra imiter, de Sem, la pudeur filiale.

IV. — Certains morts sont maudits. La terre les rejette. Ils se lamentent et font à leurs familles grande honte. Pour en finir avec eux, il faut les faire remourir et les réinhumer.

L'un de ces morts récalcitrants fut Andrianampoinimerina « le Désir d'Emirne », fondateur de la puissance hova et père de Radama Ier.

Il quitta ce monde en 1810, à regret, il semble, car pendant un an il revint toutes les nuits.

Au couvre-feu, il entrait dans le palais. La garde lui présentait les armes, il la passait en revue et distribuait à chacun, selon le cas, des blâmes ou des éloges.

[1] Michelet, *Réforme*, ch. xix.

Malgré le nombre des gardes et la rigueur des consignes, il franchissait les barrières de son Louvre et les portes de ses appartements, allait, venait et laissait des signes sensibles de son séjour.

Dix mille vétérans, qui se sont succédé dans la garde du palais, ont vu ces apparitions et disent en avoir mille preuves [1].

Que ne voit-on pas ?

Quelqu'un disait un jour, devant le lion de bronze de Northumberland-House, dans le Strand : « De par le ciel il remue la queue ! — Il la remue encore ! » Il se forma, en quelques minutes, un attroupement immense. D'aucuns voyaient la queue du lion remuer ; d'autres attendaient patiemment qu'elle remuât : bref, il devint notoire que des milliers de personnes ont vu, en plein Londres et en plein jour, le lion de bronze de Perci remuer la queue [2].

V. — Les spectres sont de la famille des revenants. Flacourt croit que cette espèce de fantômes est « plutost imaginaire que réelle ».

VI. — Le Sacare est un esprit malin, un diable. Sa fonction est de tourmenter les hommes, les femmes et les filles, surtout les filles. « Je m'estonnay », dit Flacourt, « de la bestise de cette nation ». Eh ! bon-

[1] Abinal, *op. cit.*, p. 227.

[2] Walter Scott, *Histoire de la Démonologie et de la Sorcellerie ;* trad. Defauconpret ; Paris, Furne, 1836, t. XXV, pp. 235-237.

homme, *ejice primum trabem de oculo tuo*, commence par retirer la poutre que tu as dans l'œil. N'avions-nous pas, dans ce temps-là, en nombre infini, des filles possédées du diable et des exorciseurs? Jacques Ier, fils de Marie Stuart, n'a-t-il pas fait, sur la démonologie, un livre très savant? La possession, beau sire, a été une épidémie, et ses victimes, dans notre occident, sont innombrables.

Les Antanosy n'étaient pas si « bestes » puisqu'ils n'ont fait périr personne, mis personne dans des culs de basse-fosse, et se sont contentés, pour chasser les diables, de danser au son du tambour, de sacrifier, c'est-à-dire de manger des bœufs, des moutons, des coqs et des cabris [1].

VII. — S'il en coûtait peu de chose pour être possédé du diable, il en coûtait beaucoup pour être sorcier.

Le sorcier, dit le RP. Abinal, naît pour la perpétration du crime. Il est le maître des hautes œuvres du génie du mal. Les maladies, les fléaux, les épidémies, la mort lui font escorte.

En Madagascar, nul ne meurt que de la main des sorciers.

La croyance à ce pouvoir surnaturel, dit encore le RP. Abinal, ne s'explique « que par une folie due à » l'incitation diabolique ou à un acte formel avec le » démon ».

[1] Flacourt, *Hist.*, ch. xvii.

Après dix heures du soir, les grands chemins appartiennent aux voleurs. Passé minuit, ils appartiennent aux sorciers. Pour autant que vous tenez à votre vie, laissez au sorcier le haut du pavé, tout le pavé, fuyez, évitez son regard ophidien.

Autrefois le sorcier malgache finissait par le *tanghin* et son cadavre était donné en pâture aux chiens. Ses os ne pouvaient être reçus dans le tombeau des ancêtres. Ses biens étaient confisqués, sa femme et ses enfants vendus comme esclaves.

Abinal dit que, de son temps, la sorcellerie semblait en décadence [1]. Il en est de même un peu partout, mais cela n'est pas fini : les sorciers sont fils des démons, et tant que vivront les démons vivront les sorciers.

En Europe, nous avions surtout des sorcières.

Elles allaient au sabbat, par les airs, à califourchon sur un manche à balai. Elles se vantaient de voir le diable, de s'unir à lui charnellement, de faire des choses horribles et de jouir d'un pouvoir surnaturel. Elles confessaient à la lueur des bûchers, intrépidement, ces folles visions.

Une femme, accusée de sorcellerie, persista, malgré les juges, à se faire condamner. Arrivée sur le bûcher, elle déclare qu'elle n'est pas sorcière et qu'elle a voulu mourir parce qu'elle passe pour sorcière et qu'elle veut

[1] Abinal, *op. cit.*, pp. 282-284.

échapper à ce déshonneur. Le bon peuple pleure et admire, non sa stupidité, mais la subtilité de Satan et son adresse à perdre les humains [1].

Pendant tout le moyen âge, et des siècles après, le diable a gouverné l'Europe.

Au temps dont nous parlons, — Corneille, Boileau, Racine, Molière, Lafontaine immortalisant le siècle, — la cour, la ville et la campagne, l'armée, la magistrature et l'épiscopat ont subi, avec tremblement, les sorcières, les magiciens et les nécromans. Un paillard d'abbé Guibourg égorgeait des enfants pour les messes noires qu'il disait sur le corps nu de la Montespan.

Nous rendions alors aux Malgaches, sous le rapport de la sorcellerie, un nombre infini de points.

VIII. — En Occident, les femmes ont la passion des gens d'église, surtout des moines.

A Madagascar, les *Ombiasy* n'ont pas plus d'influence sur les femmes que sur les hommes. Ils ont d'ailleurs à leur arc beaucoup de cordes.

Ils sont prêtres, médecins, sorciers.

Dans l'Antimorona, ils écrivent couramment l'arabe et possèdent quelques livres du Koran.

Flacourt assimile la hiérarchie ombiacale à celle des Catholiques [2]. Il y a loin pourtant, il semble, du

[1] Walter Scott, *op. cit.*, pp. 430, 431.
[2] Flacourt, *Hist.*, ch. xlii.

catigou à l'évêque, du *loulamaha* à l'archevêque, du *sabaha* au pape.

Néanmoins ils sont très forts et inventeurs de superstitions très productives.

Ils ont partagé, en fastes et néfastes, les mois, jours et heures de l'année.

On connaît à peu près l'influence faste ou néfaste attribuée à chaque jour de la semaine et à chaque heure du jour. Mais la foudre, la pluie, la grêle, le vent, les sauterelles, la lune, Orion, les Pleïades, etc., sont autant de facteurs qui, sans changer radicalement le destin, l'accidentent de nuances infinies.

Les calculs sont ainsi très délicats et d'autant plus difficiles que l'année lunaire ne concorde pas avec l'année solaire. Les Ombiasy, à ce qu'ils prétendent, peuvent seuls les faire. Grâce à cette science profonde et subtile, rien ne se fait que par leur permission, ils font faire ce qu'ils veulent et sont maîtres des âmes, des corps et des biens. Autrefois il en était de même chez nous, et tout, disent d'aucuns, en allait beaucoup mieux.

Si l'Ombiasy, ses calculs faits, déclare néfaste l'heure de la naissance d'un enfant, cet enfant est porté dans les bois et donné en pâture aux fauves, aux chiens et aux cochons.

Souvent il prétend que le nouveau-né sera méchant, vicieux, voleur et parricide. Les parents l'étouffent « et croient asseurement qu'en faisant cela ils

» gaignent autant que s'ils tuoient un scorpion ou la
» beste la plus dangereuse [1] ».

Les bons sires vendent aux Grands, — au lieu de médailles bénites, d'amulettes et de talismans, — des papiers qui préservent de maladie, du tonnerre, du feu, des ennemis et même de la mort. Ils vendent aussi des morceaux de fer plats et ronds, de la grandeur d'une pièce de quinze sous, marqués de lettres arabes et de sept fois trois pointes : qui porte ce précieux talisman ne se peut noyer [2].

Par ces honnêtes moyens, ils gagnent de beaux troupeaux et, tant qu'ils veulent, des pagnes, des lambas, de l'or et de l'argent.

Le P. Bourdaise appelle, pour discuter, le plus savant des Ombiasy et lui demande insidieusement ce qu'il pense d'Adam, d'Abraham et de Moïse.

L'Ombiasy, madré comme un paysan normand, n'est pas dupe de la curiosité du moine, mais il se croit pour le moins aussi fort que lui.

Il sait que la crédulité des Malgaches fait toute sa science et suppose que son cas est celui des Ombiasy de tous les pays. Pour un peu, il lui taperait sur le ventre et l'appellerait « confrère ».

Il lui raconte, avec des détails sans fin, comment Dieu a jeté Adam comme un morceau de chair ; com-

[1] Flacourt, *Hist.*, ch. xxix. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 183.
[2] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 189.

ment Adam, devenu grand, alluma un feu extraordinaire, immense, dont les flammes ont léché la voûte céleste et failli incendier le paradis.

Il raconte ensuite, en moins d'une heure, comment Abraham fut irrité contre son fils, comment il le voulut sacrifier, comment Dieu refusa le sacrifice et changea en taureau le père des Hébreux.

L'histoire de Moïse n'est pas moins intéressante : « Comme il était petit, il criait si haut près de la porte » de sa maison, que Dieu l'entendit du ciel et envoya » un ange lui demander ce qu'il voulait. Lui ne voulut » point le dire à l'ange, et continua à crier plus fort, » de sorte qu'il étourdissait Dieu, lequel vint lui » parler et pour l'apaiser lui fit donner une vache » à téter, etc. [1] ».

Le P. Bourdaise lève les yeux au ciel et déclare que ces fables sont ridicules.

Pour émerveiller l'Ombiasy, il prend une grande bible ornée d'images et lui montre « Comment s'était » faite la création et quelques autres mystères ». L'Ombiasy regarde, tourne le feuillet et ne comprend rien.

Les Ombiasy, en tant que sorciers, sont très redoutés du peuple. Pourtant, leurs sortilèges les plus puissants n'avaient pas d'effet sur les Français. Pourquoi? Parce que les Français mangent du cochon

[1] *Mém. de la Miss.*, t. IX, pp. 235, 236.

et n'ont pas les mêmes lois que les Malgaches [1].

D'aucuns opèrent par la géomancie. Leurs calculs sont toujours faux, mais, Dieu merci ! leur prestige n'en souffre pas.

Tout malade a recours à leur science. S'ils ne le tuent pas « dans les formes », comme monsieur Dyafoirus, ils le tuent, et c'est le principal.

Ils n'ont qu'un remède, et ce remède consiste à écrire, sur un chiffon de papier, des versets du Koran, à laver ce papier dans de l'eau et à faire boire au malade cette eau ainsi consacrée. Si l'opération ne réussit pas, l'Ombiasy recommence, et il recommencera jusqu'à ce que mort s'ensuive. Il ne se fait pas payer, mais il faut lui donner, pour la préparation des remèdes, des vaches, de l'or, de l'argent et du corail [2].

Les Ombiasy noirs ne savent pas écrire. Ils n'en sont pas moins habiles, puissants et vénérés. Ils guérissent au moyen « de pierres que Dieu leur envoie » quand il tonne ». Il s'agit de *pierres de foudre*, c'est-à-dire d'armes ou d'outils préhistoriques [3]. Il n'y en a pas dans Madagascar [4]. Cela n'empêche pas les bons nègres d'en trouver.

[1] Flacourt, *Hist.*, ch. xlii.

[2] Flacourt, *Hist.*, ch. xlii.

[3] E. Cartailhac, *La France Préhistorique;* Paris, Alcan, pp. 2 et suiv.

[4] Élisée Reclus, *Nouv. Géogr. univ.*, t. XIV, p. 85. — Flacourt, *Hist.*, ch. xlii.

La circoncision a été importée par les Juifs et les Musulmans. Elle est pratiquée par un Grand. Les Ombiasy disent que les enfants ont dans le corps un esprit mauvais. Ils poursuivent cet esprit, furieusement, de case en case, et le forcent, par des menaces terribles, à passer dans le corps d'un poulet qui est lié au fond d'un panier. Ils écrasent la pauvre bête et crient, sur un air de triomphe, que les enfants sont délivrés. Les pères et mères sont bien joyeux et donnent aux saints hommes des bœufs et des poulets noirs [1].

IX. — Les Ombiasy fabriquent des *aulis* et la vente de ces talismans rapporte beaucoup.

L'aulis est une petite boîte remplie de petits morceaux de bois, de certaines racines en poudre, de miel, de graisse, etc.

Un Malgache ne voyage jamais sans aulis. Le matin, le soir, la nuit, il le fiche sur un bâton, lui explique longuement ses affaires et le prie de le secourir. Il commence par lui parler doucement, *pianissimo*, puis *piano*, puis *rinforzando*, il s'étourdit, tombe en extase et s'endort. L'aulis alors lui souffle sa réponse. Si cette réponse ne vaut rien, le bon dévôt lui dit des injures, le menace d'abandon, le laisse pendant plusieurs jours sans un regard et sans un mot. Puis il

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 185-187.

lui revient, le flatte, fait sa paix et le prie de ne pas se fâcher.

Les Kakongois, peuplade du sud du Loango, jetèrent au feu leur dieu qui ne voulut pas les secourir pendant une épidémie.

Les habitants de certain village des Pyrénées jetaient à l'eau saint Pierre quand il ne voulait pas leur donner de la pluie. La pluie enfin venue, ils le repêchaient et lui disaient amicalement : « Tu es un vieil entêté ; si tu nous donnais de la pluie lorsque nous t'en demandons, nous ne serions pas obligés de te jeter dans la rivière ».

Antanosy, Kakongois et Pyrénéens ont même état psychique.

Il y a des aulis pour la pluie, le tonnerre et les éclairs ; pour donner du courage et découvrir les trésors cachés ; pour préserver les bœufs des larrons, faire mourir des ennemis et se rendre invisible ; pour être aimé et se guérir d'amours importuns ; pour faire mourir en cachette les médisants et ramener à l'enclos conjugal les femmes qui l'ont quitté par jalousie ; pour préserver des crocodiles et des hasards des amours d'aventure ; pour attirer la foudre et commander aux vents [1].

Le P. Bourdaise croyait que les aulis étaient une invention diabolique et disait aux Antanosy, avec

[1] Flacourt, *Hist.*, ch. xlii.

indignation, que leurs aulis ou dieux « ne pouvaient » parler et n'avaient pas d'oreilles ; que ce n'était » que du sable et qu'il fallait les jeter ».

Quand les bonnes gens le croyaient, il remplaçait les aulis par des croix et des médailles. Il ne donnait pas d'*agnus*, non parce qu'ils sont muets, mais parce qu'ils ressemblent aux aulis et, comme eux, se portent au col [2].

[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 232, 237.

CHAPITRE V

LÉGENDES

I. Création des mondes. — II. Création de l'Homme et de la Mort. — III. Création d'Adam. — IV. Naissance d'Eve.— V. Caïn et Abel. — VI. Les sept Eves. — VII. Les Roandrians. — VIII. Noé. — IX. Le diable et sa famille. — X. Légende de Rasoanor. — XI. Les Ombres. — XII. La Mort. — XIII. Le Pays des Ombres.

I. — Les Arabico-Malgaches connaissent par révélation ce qu'il y a de plus mystérieux dans la création des mondes.

Le messager a sans doute perdu la mémoire en route, car son discours est très incohérent.

« Dieu, le Seigneur, dit-il, mit à leur place le soleil, les mois, les montagnes, les fleuves, les rochers. — Il créa la planète Vénus, les femmes, les palmiers *vonitra* et *hafina*, le commerce et le riz. Dieu créa les sorciers, les sortilèges, les faiseurs d'amulettes et les castes. Dieu créa la lune, la terre, Satan et les sortilèges. Il créa la planète Saturne, les amandiers, les gués des rivières..... et les choses qui font frissonner. Dieu créa la planète Jupiter, les bovidés, l'eau, Angatra, le mauvais génie et les gros serpents noctures. Dieu créa la planète Mars, les pierres, les choses fortes (qui doivent) arriver, les

armées, les prisonniers de guerre et les choses mauvaises[1] ».

II. — Ils racontent ainsi la création de l'Homme et de la Mort.

Il y avait un dieu, il était seul et baîllait à faire baîller son portrait.

Pour s'amuser, il créa le monde. Le monde créé, il se retrouva seul et se reprit à baîller.

Il eut enfin l'idée gaillarde de prendre, pour se désennuyer, deux jeunes femmes : *Andriannahary* et *Zanahary*.

Il s'approcha d'Andriannahary et en eut deux fils : *Zaomanery* et *Mossa*.

Il laissa vierge Zanahary.

Zaomanery fut un petit dieu bien sage, et son père l'aima beaucoup.

Mossa fut audacieux et même un peu libertin.

Il aima Zanahary, la femme délaissée de son père, le lui dit et osa bien solliciter « l'aumosne amoureuse ».

Le père dieu, comme tous les dieux, est jaloux et colérique en diable. A la nouvelle de sa mésaventure conjugale, il fait, dans son paradis, un vacarme épouvantable, crève, à coups de talon, la voûte céleste, saisit Mossa et le précipite dans l'espace. Mossa

[1] Gabriel Ferrand, *Généalogies et légendes arabico-malgaches*, d'après le manuscrit 13 de la Bibliothèque Nationale (dans la *Revue de Madagascar*, mai 1901).

tombe sur la terre, la tête la première. Il est tout étourdi, mais il n'a rien de cassé.

Mossa n'est pas dieu à ne rien faire, et réflexion faite, il trace et plante un Eden, dessine et construit un palais comme celui de son père. Il accumule toutes les merveilles de la nature et de l'art. S'il avait Zanahary et ses grands yeux noirs, ses divins sourires, son ravissant babillage et ses voluptueuses caresses, il serait le plus heureux des dieux. Hélas! sa solitude est de tous les jours, de toutes les heures, de toutes les minutes, et, dans son ennui sans remède, il regrette d'être immortel.

Cependant Andriannahary ne l'oublie pas. Le crime d'amour est, de tous les crimes, celui que les mères pardonnent le plus facilement.

Elle prie Zaomanery d'aller aux nouvelles. Zaomanery va mettre l'œil au trou que le dieu a fait dans la voûte céleste, contemple la terre, l'Eden, le palais, aperçoit son frère et voit qu'il est désespérément triste.

A ces nouvelles, Andriannahary fond en larmes et va se jeter aux genoux du père dieu. Elle mêle des sourires aux larmes, des caresses aux sourires, des soupirs aux caresses ; des mots d'amour s'envolent de ses lèvres roses, bercent le dieu, atténuent, estompent, effacent sa grande colère ; et le bon seigneur, tout en se grisant de baisers, lui dit : « Je ne puis faire revenir Mossa dans mon paradis, mais je lui

accorderai ce qu'il me demandera pour être heureux sur terre ».

La déesse prie Zaomanery de porter à Mossa ces bonnes paroles. Mossa demande le « secret de vie », et le père dieu lui envoie un fagot de petits bâtons qui contiennent la vie. Mossa devra rendre dans treize ans, avec intérêts, ce fagot de petits bâtons.

Zaomanery, tout dieu qu'il est, ne paraît guère plus malin que le gas de Falaise. Il dut faire trois fois le voyage du ciel à la terre et de la terre au ciel pour arriver à dire à son frère la manière de se servir des bâtonnets de vie.

Mossa fabrique, avec du limon, des images à sa ressemblance et les dépose sur le bord de la rivière ; il passe ensuite sur l'autre rive et lance, sur ces images, les bâtonnets de vie.

Tous les bâtonnets touchent le but. A mesure que les images sont touchées, elles se lèvent, marchent, causent, courent deux à deux, se perdent dans les bosquets, se disent de douces choses, croissent et multiplient avec acharnement. Leurs enfants les imitent de bon courage et tout va pour le mieux. Le divin Mossa, comme le roi d'Yvetot, est le père de son peuple et ne s'ennuie plus.

Ce peuple est blanc, et parce que les Blancs sont fils de « l'exilé du ciel », ils sont supérieurs à tous les autres hommes.

Les enfants de Mossa, comme Adam et Eve dans

l'Eden, ne savent ce que c'est que tristesse, chagrins, maladies, mort.

A la fin de la treizième année, le père dieu réclama ses « bâtons de vie ». Mossa les rendit mais en refusa les intérêts. Le père, pour se venger, envoie sur terre les chagrins, les maladies, la Mort, et la Mort dévorera les dieux, les mondes et les hommes, tout ce qui vit et tout ce qui vivra *in secula seculorum*.

Le RP. Abinal trouve que ce récit a du moins le très grand mérite de conserver à l'Homme sa céleste origine, de le faire fils d'un dieu et non d'un singe [1].

Pourquoi ne dit-il pas comme Lamartine que

L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux ?

III. — Pour les Antanosy, le premier homme n'est pas tombé du ciel mais de la lune.

L'Eden était dans notre satellite et quatre fleuves le traversaient : l'un était de lait, l'autre de vin, le troisième d'huile et le quatrième de miel.

Il était planté des arbres les plus beaux du monde, toujours parés de fleurs et de fruits. Les fleurs étaient éblouissantes. Les fruits, admirables et parfumés, invitaient les mains à les cueillir et les dents à les croquer. Le soleil riait dans la frondaison, et baisait goulûment les fleurs et les fruits. Les pelouses et les

[1] Abinal, *op. cit.*, pp. 205 et suiv.

massifs, toujours jeunes et frais, se balançaient mollement et répandaient un murmure de vie joyeuse. Le sable des allées était fin, zébré de tranches lumineuses, doux comme velours. Les feuillages chantaient, les buissons avaient des frémissements d'ailes. Dans la forêt profonde le lion et la lionne couraient, côte à côte, en se disant on ne sait quoi.

Zanahary contemple son œuvre. Un pli profond barre son front divin. Tout cela, dit-il, est admirable, mais qui le verra? qui en jouira? qui m'en louera? Il pose sur son front l'index de sa droite, sourit, et de la pensée divine jaillit le premier homme.

Il place cet homme dans le jardin de délices et lui tient à peu près ce langage : « Admire, à ton aise, toutes ces belles choses. Loue-moi, car j'aime qu'on me loue. Loue-moi, car je suis le Seigneur fort, puissant et jaloux. Tu ne boiras pas à mes fleuves et tu ne mangeras pas mes fruits. Je t'ai fait pour vivre, comme les dieux, d'air pur et de parfums. Va, mon fils, promène-toi, amuse-toi bien. Quand tu seras fatigué, dors la tête à l'ombre et les pieds au soleil, sur ces verts et moelleux tapis ».

Adam est ravi, content d'être au monde. Il court avec joie, respire avec délices et contemple avec ravissement. Peu à peu sa joie s'amortit, ces merveilles le touchent de moins en moins. « Le fond des » bois et leur vaste silence » lui causent de l'inquiétude, et il s'ennuie à mourir.

Le diable remarquait, depuis quelque temps, que souvent le dieu s'échappait du paradis pour aller dans la lune. Il soupçonna quelque création nouvelle et

..... l'animal
Raisonna juste en pensant mal.

Il vient, fait lui-même sa petite enquête, devine ce qu'il ne voit pas, dresse son plan et se met aux aguets. Bientôt il aperçoit Adam qui se promène tête basse et bras ballants.

La conversation s'engage. Adam souffre de la solitude et trouve la vie profondément triste.

« Pourquoi, lui dit le diable, ne bois-tu pas à ces fleuves ? C'est bon le vin, le miel, le lait, l'huile. Tu ne ferais tort à personne puisque tout cela se va perdre dans la mer. Les pommes, les abricots, les pêches, les cerises, les figues, les raisins sont choses délicieuses. Ils pourriront aux arbres. Mieux vaut les manger.— Hélas ! répond Adam, le dieu m'a défendu d'y toucher. — Pauvre homme ! réplique le diable, de toi j'ai grand'pitié. Le dieu est mon ami. Je vais le voir et le prier de te laisser boire à ta soif et manger à ta faim ».

Cette promesse faite, le diable « va se promener environ l'espace de deux heures », revient et dit à Adam ; « Zanahary te permet de boire et de manger tout ce que tu voudras ».

C'est bon de manger et de boire. Adam trouve que cela fait passer agréablement une heure ou deux. Mais, le pauvre homme, à sa grande surprise, fait dans l'Eden des malpropretés.

Nous savons, par les Saints Livres, qu'au temps de Job le diable allait souvent en paradis, se mêlait aux « fils de Dieu » et conversait familièrement avec l'Eternel. Le dieu et le diable des Antanosy avaient également de bonnes relations.

Adam séduit, le diable vole en paradis, prend le dieu à l'écart et lui dit : « Eh bien ? ton Adam ? — Quoi ? — Vois-tu ce qu'il a fait ? Quoi ? — Là-bas, dans le coin. — Ah ! le.... ! il va me le payer ». D'un bond, il est dans la lune, et d'un coup de pied il fait faire à Adam le saut du Lion de Némée. L'infortuné tourbillonne dans l'espace pendant 4 jours, 19 heures, 54 minutes, 57 secondes et touche terre à la vitesse de 90 kilomètres par seconde, plus de deux fois la vitesse moyenne des étoiles filantes [1].

Depuis cette lointaine époque, nous n'avons pas de nouvelles certaines de la lune. Nous ne savons même pas si elle a possédé, possède ou possèdera des êtres vivants et pensants.

Saint Paul s'y est reposé dans son voyage au

[1] Flacourt, *Hist.*, ch. xvii. — Newton et Schiaparelli donnent, pour vitesse des étoiles filantes, de 12 000 à 71 000 mètres par seconde.

troisième ciel [1]. Mahomet y est allé pour s'entretenir avec Allah des affaires de l'Islam [2].

Ni Paul ni Mahomet ne nous a dit mot de notre satellite.

Milton a fait passer le diable par le *paradis des Fous,* qui est situé « sur le bord » de la lune ; et c'est là que Voltaire a trouvé le *Palais de la Sottise :* mais ce sont dits de poètes, peut-être des rêveries.

IV. — Adam fut tellement émotionné de sa chute qu'il lui vint, au gras de la jambe, un abcès énorme.

Au bout de dix mois, cet abcès creva, et il en sortit une jolie petit fille.

L'ange Gabriel passait sur terre une partie de son temps. Qu'y faisait-il ? Flacourt n'en dit rien, et peut-être ne le savait-il pas. En tout cas, il y était puisque Adam lui dit, en montrant du doigt la petite fille : « Quoi faire de ça ? — Je ne sais pas, répond l'ange. — Va le demander à Zanahary ». Gabriel dépose son pallium, sa tunique à bande de pourpre et son étole, se coiffe de son nimbe ; place ses six ailes et s'élance : d'un bond il est aux pieds de Zanahary, d'un autre bond, il est de retour et dit à Adam : « Nourris la petite fille avec soin. Quand elle sera grande, ce qui ne tardera guère, tu la prendras pour

[1] *Epistola Pauli ad Corinthios altera,* XII, 2-4.

[2] *Koran,* XVII, 62. — Pauthier, *Les livres sacrés de l'Orient.* — Obs. hist. et crit. sur le Mahométisme, p. 482.

femme et tu la nommeras Rahauva, c'est-à-dire Eve [1] « celle qui donne la vie ».

V. — Eve fut bientôt grande, Adam se hâta de la prendre à femme, et ils eurent deux enfants : Caïn et Abel. Le diable, « qui estoit malin », leur donna une sagaye ferrée des deux bouts. Les petits bonshommes se disputent la sagaye. Chacun tire de son côté, de toutes ses forces. Les fers, qui, exprès, ne tenaient guère, cèdent, les deux enfants se blessent au ventre et meurent [2].

VI. — D'après une autre légende, « que les Grands » d'Anossi faisoient accroire aux Nègres, afin de les » ravaler au-dessous d'eux », Zanahary a tiré d'Adam les sept mères des sept castes du midi de Madagascar : de la cervelle, la mère des Roandriana ; du col, la mère des Anacandriana ; de l'épaule gauche, la mère des Oudzatsi ; du côté droit, la mère des Grands-Voadziri ; de la cuisse, la mère des Lohavohits ; du gras de la jambe, la mère des Otsoa ; de la plante du pied, la mère des Esclaves. Il y eut donc sept Eves, mère de sept castes qui ne s'allient jamais entre elles [3].

VII. — Les Roandriana, grands ou princes, fils de la première femme, enchâssent dans leur généalogie le nom d'Imina ou Amina, mère de Mahomet.

[1] Flacourt, *Hist.*, 1658, ch. xvii.
[2] Flacourt, *Hist.*, 1658, ch. xviii.
[3] Flacourt, *Hist.*, 1658. — Avant-propos.

Par la vertu de cette glorieuse origine et de leur supériorité militaire, ils ont soumis les autres castes[1]. Une fois vainqueurs, ils ont prétendu et fait croire que le pouvoir souverain est de droit divin et fixé, pour toujours, dans leur famille.

Malgré ces prétentions, ils ne sont plus, depuis longtemps, les maîtres de l'Antanosy, mais on trouve encore, dans le pays, des gens à peau jaune clair et à chevelure lisse bien fournie[2].

VIII. — Après la légende adamite vient celle de Noé. Elle commence à peu près comme dans la Genèse, puis elle tourne et fait à Jérusalem le débarquement. Zanahary, qui attendait l'arche, remit à Noé quatre livres : le *Koran*, pour lui-même ; le *Soratsi*, pour Moïse ; l'*Azonbora*, pour David ; et l'*Alindzini* pour Rabissa (Jésus-Christ).

IX. — Ainsi qu'on l'a déjà vu, le diable joue, dans la vie malgache, un rôle très important. Comme les diables chrétiens, il a eu aussi des mésaventures, ce qui console un peu de ses méchancetés.

Comme certain fol du pays de Hollande, il s'avisa de faire du pis qu'il pouvait, « c'est assavoir soy marier ». Sa femme était horriblement méchante. Elle lui donna sept diablotins ; ces diablotins se parta-

[1] Flacourt, *Hist.*, 1658, ch. ii.
[2] Louis Catat, *op. cit.*, p. 379.

gèrent les péchés capitaux et induisirent en tentation l'espèce humaine.

Quelques hommes échappés à la contagion se plaignent à l'ange Gabriel, l'ange Gabriel dépose aux pieds de Zanahary les plaintes des hommes, et Zanahary donne aux hommes la permission de tuer les diablotins.

Le père diable et la mère diable sont au désespoir. Ils montent au paradis et crient vengeance. « La mère diable », dit le dieu, « a très mal élevé ses » enfants, et c'est avec ma permission que les hommes » les ont tués ».

Cependant ils répandent tant et tant de larmes, que le dieu, pris de pitié, leur donne la mer pour pleurer.

Depuis lors, quand la mer se soulève en tempête et roule, sur le rivage, des vagues furieuses, c'est que le diable et sa femme pleurent leurs diablotins [1].

X.— Dans le même temps, c'est-à-dire au temps du merveilleux, quand les animaux parlaient, il y avait dans la Grande Terre un roi très puissant. Ce roi avait un fils unique nommé Rasoanor, et ce jeune prince aimait éperdûment la reine d'un très lointain pays.

Le prince demande à son père des hommes et des bateaux pour aller trouver sa dame. Le roi, qui caresse un projet de mariage, refuse hommes et bateaux.

[1] Flacourt, *Hist.*, 1658, ch. xviii.

Le prince risposte, respectueusement : « Eh bien ! j'irai seul, à la nage ».

C'était autre chose, cela, que de traverser l'Hellespont, et le bon sire en rit gauloisement.

Cependant, le prince invite son père, sa mère, ses parents, ses amis et ses futurs sujets à se rendre sur la plage pour assister à son départ.

Quand tous ses invités sont réunis, il crie : « Au revoir ! » se jette à l'eau, fait de savantes coupes et rapidement s'éloigne. Au moment où il perd de vue la terre, une baleine se présente, le reçoit sur son dos et le porte, en trois mois, au pays de sa dame. La légende ne dit pas s'il avait des vivres, mais cela n'a pas d'importance : dans le domaine du merveilleux on reste facilement quelques mois sans manger.

Le seigneur de la dame ne trouve pas étrange qu'un prince lui vienne, à dos de baleine, de pays inconnu, et le reçoit très courtoisement.

Le jeune homme fait vite à la reine sa déclaration. La bonne dame baisse les yeux, minaude, cède peu à peu à la main qui l'attire, et laisse tomber sa ceinture. Pour mieux jouir de leur bonheur, les amoureux arment un bateau et filent sans en demander au roi la permission [1].

A femme amoureuse, tours, détours, ruses ni stratagèmes ne font défaut. Pour arriver à son mâle, elle

[1] Flacourt, *Hist.*, 1658, ch. xix.

saute à pieds joints sur l'honneur et sur la famille, elle brave tous les dangers, nargue les hontes et les misères de l'avenir.

Le mal étant sans remède, le roi ferma les yeux. Au fond, il avait peut-être assez de cette Hélène, et n'était pas fâché qu'un Pâris quelconque l'en débarrassât.

Cette légende a la même origine que celles de saint Brandaines et de Sindbad-le Marin. Les Antanosy la tiennent, comme toutes leurs légendes koraniques, des Arabes. Elle a paru chez deux peuples de civilisation bien différente et très éloignés l'un de l'autre. A qui revient l'honneur du thème original? Saint Brandaines a-t-il été pris aux Arabes? Sindbad-le Marin et Rasoanor ont-ils été pris aux Irlandais? Je laisse aux doctes le soin de résoudre ce problème bibliographique.

XI. — Les Malgaches ont créé des dieux, des anges, des démons, des esprits. Ces belles créations ont amené cette admirable découverte : les hommes et les animaux ont une ombre, une doublure invisible, intangible, impalpable, plus ou moins immortelle, une âme qui survit au corps et prend part aux affaires des vivants.

Démons, esprits, ombres, âmes se donnent parfois du plaisir.

Ils se réunissent en foule, font courir et lutter des

âmes de taureaux, de chiens et de coqs et réveillent, par leurs cris tumultueux, les villages environnants.

Des gens « dignes de foi » affirment avoir vu et entendu ces courses fantastiques [1].

Dans le même temps, le *Chasseur Sauvage* répandait la terreur dans les profondeurs des forêts allemandes. Les *Chasses* aériennes de *Saint Hubert* et du *Roi Arthur*, hurlaient, haletaient sur l'aile de la tempête, épeuraient les campagnes de la France, de la Belgique et de l'Angleterre. Il y a quelque soixante-dix ans, il m'en souvient bien, on me les montrait, pendant les noires nuits d'hiver, dans les gros nuages qui sifflaient sur la forêt prochaine; et j'avais grand'peur.

En 1692, les colons de Glocester, comté d'Essex, dans la Nouvelle-Angleterre, furent, pendant plus de quinze jours, poursuivis, harcelés, battus sans savoir par qui. C'était grave et le gouvernement envoya deux régiments de renfort.

Cependant ces bons Anglais remarquèrent qu'ils n'avaient, malgré les coups de feu échangés, ni tués, ni blessés, ni scalpés. Ils en conclurent, religieusement, que leurs ennemis n'étaient ni des Français ni des Indiens, mais des démons déguisés en Français et en Indiens [2].

Les Malgaches marchaient donc dans les pas des

[1] Abinal, *op. cit.*, p. 226.
[2] Walter Scott, *op. cit.*, t. XXV, p. 285.

peuples les plus anciens, les plus éclairés, les plus raffinés de l'ancien monde.

XII. — Tous les Malgaches ont la même conception de la mort et, à très peu près, les mêmes rites et les mêmes cérémonies funéraires.

Le corps meurt, mais il en reste quelque chose de vivant, d'immatériel, d'impalpable, un souffle, une ombre qui conserve son image et continue la vie pendant un certain temps.

L'enseignement des missionnaires ne change rien à cette croyance ni au culte des ancêtres. Toujours les ancêtres protègent leurs descendants et veulent que leurs mânes soient au milieu d'eux.

Les Sakalava n'ont de tombeaux réservés que pour les rois et les grands chefs. Dans le reste de l'île, chaque famille a son tombeau.

Dans les provinces de l'Ouest, les cérémonies du culte sont réservées aux mânes des grands ; dans le reste de l'île, elles s'accomplissent au tombeau de chaque famille.

La prière faite sur les tombes est toujours celle de Jacob : « Me voici, mon ancêtre ; je viens avec ma famille t'apporter une part de ce qui est à toi. Sois-nous favorable et accorde-nous ce que nous demandons..... » (suivent les demandes).

Les mânes des rois et des chefs de race sont le *palladium* du peuple.

Les cérémonies funéraires sont très solennelles et durent aussi longtemps que la viande et le rhum offerts par la famille.

Les chefs de caste ou de famille, morts ou vivants, conservent leurs honneurs et sont censés conserver la direction des affaires communes [1].

XIII. — Où l'imagination a manqué aux Malgaches, comme à bien d'autres, c'est dans la création des mondes *supra* et *infra* terrestres.

Ils ont conçu des diables, mais ils n'ont pas eu l'âme assez noire pour créer un lieu de supplices effroyables et sans fin. Ils n'ont pas eu non plus cette pensée profonde qu'un homme, dans son éphémère existence, pouvait mériter une éternité de supplices. Ils disent, au contraire, comme le cantique mazdéen du dernier jour : « Vous ne punirez pas de supplices » éternels, ô Ormuzd, des fautes passagères ». Bien mieux, comme on le verra, la survie de l'âme n'est qu'une continuation de la vie terrestre.

Au sud, bien loin, s'élève une haute montagne dont le sommet sauvage, haut d'environ 1 750 mètres, domine la grande forêt des Tanala. Les Betsileo la nomment *Ratsi*, « Mauvais », et les Hova *Ambondrombé*, « Pays où les roseaux abondent ». Ses flancs sont hérissés de broussailles, de fourrés épineux, de

[1] Ch. Bénévent, *Conception de la mort chez les Malgaches* (*Rev. de Madag.*, sept. 1901).

lianes qui enlacent les géants de la forêt et forment des festons aériens. Les arbres de cette forêt sauvage et mystérieuse parlent et peuvent, dit-on, donner la mort. Elle est *fady*, c'est-à-dire *tabou*, c'est-à-dire inviolable et sacrée.

L'Ambondrombé est entouré de gorges profondes, de forêts humides, de marais pestilentiels qui dégagent un épais brouillard. Tandis que la sylve immense se réveille, s'étire et palpite, et salue, par mille et mille voix joyeuses, le retour du divin soleil, le recommencement de la vie, l'Ambondrombé se drape de nuages et disparaît dans ce qu'on appelle la *fumée des ombres*.

La montagne est divisée en trois zones circulaires d'égale hauteur. Les ombres des morts restent un an dans chaque zone. Au commencement de la quatrième année, elles entrent dans le nuage et s'absorbent dans l'essence divine.

Chaque jour le seigneur du lieu envoie, à l'ombre des quatre portes, l'ombre de quatre officiers pour recevoir les ombres des nouveaux morts et les placer dans leurs quartiers respectifs.

Les ombres qui arrivent escortées des ombres de bœufs tués à leurs funérailles sont reçues avec distinction et mises aux places d'honneur. Les ombres qui viennent les mains vides sont reléguées avec la populace et les esclaves.

Le séjour dans le Ratsy est une continuation de la

vie. L'ombre du soldat fourbit l'ombre de ses armes. Des bataillons d'ombres défilent, au son de l'ombre de tambours, devant l'ombre d'un général. L'ombre d'un homme dîne de l'ombre d'un plat de riz.

Un jour, peut-être sous le règne de Radama Ier, une armée Hova, passant devant l'Ambondrombé, entendit une salve d'artillerie et la marche royale. Elle fit halte et rendit le salut. Au retour, elle s'arrête devant la montagne sainte, fait des sacrifices de bœufs et tire du canon. Les ombres des artilleurs du Ratsy courent aux ombres de leurs pièces et rendent aux vivants le salut. Les ombres des musiciens saisissent l'ombre de leurs instruments et répondent aux belliqueuses fanfares des Hova.

Deux jeunes hommes ont gravi le mont des ombres et vu ce qui s'y passe [1].

Toutes les âmes ne vont pas au Ratsy ou n'y vont pas de suite après la mort.

Dans plusieurs provinces, le mari revenait, pendant douze ans, consoler sa veuve, et la prude femme lui donnait des enfants, ce qui ne pouvait manquer. Ces enfants étaient légitimes et avaient le pas sur leurs frères et sœurs nés du vivant du mari [2].

Tout un peuple a connu, par des « gens dignes de foi », les mystères du Ratsy ; des milliers de bonnes

[1] Abinal, *op. cit.*, pp. 219 et suiv. — Dr Catat, *op. cit.*, pp. 304 et suiv.

[2] Abinal, *op. cit.*, pp. 219 et suiv.

et joyeuses commères attestent, devant Zanahary et devant les hommes, que leurs défunts maris sont venus les voir et leur ont fait de beaux enfants. Ranavalo Ire a eu Radama II vingt-quatre mois après la mort de Radama Ier.

Comment ne pas croire? Je crois donc. Les nouvelles du pays des ombres sont aussi certaines que celles du *Puys sainct Patrix* ou de la grotte de Montesinos; les visites amoureuses des maris morts ne sont pas moins vraies que celle de l'éléphant blanc à la vierge Mayâ, mère du bouddha Câkyamouni.

CHAPITRE VI

MŒURS ET COUTUMES

I. Funérailles. — II. Les Jeunes Filles. — III. Les Mariages. — IV. Les Femmes. — V. Les Confesseuses. — VI. La Guerre. — VII. Industries. — VIII. Construction de maisons. — IX. Les basses classes. — X. Les Ancêtres.

I. — Les Tanala portent leurs morts dans la forêt qui s'étend au pied de l'Ambondrombé.

Le mort est enveloppé de pagnes et de lamba et placé dans un cercueil formé de deux troncs d'arbres.

Le cercueil du pauvre est déposé entre quatre pieux.

Pour celui du riche, on construit une case à feu.

Le mort est mis à la place d'honneur, et, pendant quelque temps, on laisse auprès de lui, à portée de la main, sa pipe, du tabac, un briquet, des pagnes, des ceintures, une marmite et du riz.

La porte de la case est fermée, et cette partie de la forêt devient *fady*, c'est-à-dire sacrée.

Souvent, pour une cause ou pour une autre, les funérailles définitives sont ajournées, et le mort reçoit une sépulture provisoire.

Aux funérailles solennelles ou *mamadika*, la parenté renouvelle les pagnes ou lambas des morts qui occupent déjà le tombeau. La cérémonie devient alors une fête familiale, un remercîment aux ancêtres. On

y fait une grande consommation de chants, de musique et de bœufs [1].

Dans les temps très anciens, les morts étaient mangés en famille. Ce n'était pas cannibalisme, mais amour. On croyait que le mort revivait ainsi dans toute sa parenté.

Un jour, une femme perdit un fils qu'elle adorait. Elle ne put se résoudre à le mettre dans la chaudière, et offrit à la famille de le remplacer par un bœuf.

La famille accepta ce nouveau genre de festin funéraire, et le peuple l'adopta [2].

II. — Les Malgaches laissent volontiers leurs filles, femmes et parentes faire l'amour, et tiennent en haute estime le larron qui est discret.

C'est une inconvenance de parler mal des femmes. C'est une injure grave de demander à un homme combien il a d'épouses, si elles sont belles, comment il s'acquitte de ses devoirs conjugaux. Le fils du capitaine Régimon a dédaigné ces règles de la civilité malgache, et un Roandriana des Bohitsmènes l'a tué ainsi que cinq Français qui l'accompagnaient.

Les filles se donnent à qui leur plaît, tant qu'elles veulent. Il est entendu que cela ne fait tort à personne, et personne n'y trouve à dire.

[1] Abinal, *op cit.*, pp. 200 et suiv. — Souchu de Rennfort, *op. cit.*, p. 185.
[2] Abinal, *op. cit.*, p. 196.

Les mots « virginité », « chasteté », « pudeur », n'ont pas d'équivalents dans la langue malgache.

Les petites filles et les petits garçons s'essaient sous les yeux des parents, qui en rient et les excitent. Les petites filles sont effrontées autant et plus que les petits garçons.

Les jeunes gens et les esclaves qui n'ont pas le moyen de payer des femmes ont les habitudes monstrueuses que le *Lévitique* (XXVIII, 23, 29) et le *Deutéronome* (XXVII, 21) punissent de bannissement ou de malédiction. Ces pratiques ne choquent pas les Malgaches.

Toutes les filles de Roandriana, sans exception, « se joüent » avec des Nègres. Quand viennent les enfants, elles les font tuer s'ils sont noirs, ou si elles craignent de compromettre la beauté de leur gorge [1].

III. — Comme dans la péninsule huronne, jamais fille n'épouserait un garçon qu'elle n'aurait pas éprouvé à son contentement.

Chez les Hova, la jeune fille va demeurer dans la maison de son poursuivant. Les épreuves terminées, elle retourne chez ses parents. Si le garçon plaît à la fille et la fille au garçon, la demande en mariage suit; s'ils ne se conviennent pas, chacun reprend sa liberté et va chercher fortune ailleurs.

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 184. — Flacourt, *Hist.*, ch. xxvii, xxix. — *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 81 et 303.

« Si la vocation du mariage comportait un novi-
» ciat », disait saint François de Sales « bien peu de
» ceux qui l'embrassent feraient peut-être profes-
» sion ». Cette observation s'applique à la Savoie, peut-être à la France, mais non à Madagascar. A la vérité, le mariage malgache n'a ni la gravité ni la solidité du mariage chrétien.

Les ZafindRaminia font une fête quand ils épousent leurs principales femmes.

L'amoureux vient avec des bœufs, des moutons et des ménilles d'or ou d'argent. Si le présent est accepté, il prend la fille et l'emmène dans sa maison.

Chez les Bezanozano c'est un peu plus compliqué, sans l'être beaucoup.

Les hommes se marient à dix huit ans, les filles à seize.

Quand deux jeunes gens se plaisent, ils se le disent, vivent ensemble, mangent dans la même chaudière, couchent sur la même natte et se disent *sakaiza* « amis ». Si l'amour résiste à deux ou trois mois de vie commune, le jeune homme donne à son amie des lamba et des bijoux ; celle-ci retourne chez ses parents, se pare des lamba et des bijoux, et attend le jour solennel de la demande en mariage.

A l'heure convenue, la parenté du jeune homme, réunie dans la maison de la jeune fille, prononce cette formule :

« Devant vous tous, nous demandons que soient

» unis les deux fiancés un tel et une telle ». Les parents de la fille répondent : « Nous ne pouvons pas » retenir notre fille, car une fille peut, quand il lui » plaît, sortir d'une maison ; elle est donc libre d'ac- » cepter ou de refuser. Mais si elle accepte son fiancé » comme époux, il ne faut pas qu'il la batte avec un » balai, car c'est contraire aux mœurs des ancêtres, » ni avec un bâton, ni avec les pieds, car cela peut » lui faire du mal ; il ne faut pas non plus que son » mari lui casse les dents ; en cas de discorde, nous » aimons mieux qu'elle revienne ici saine et sauve ».

Les parents bénissent les jeunes époux, et l'on festine pendant huit jours. Comme intermèdes, on chante de traînantes et endormantes mélopées, et l'on exécute des danses d'une désespérante monotonie.

La fête se termine par l'*ampitahana*, « la comparaison », cérémonie qui n'est pas sans danger pour la jeune épouse. Toutes les jeunes filles qui lui sont parentes ou amies comparaissent entièrement nues devant elle, également nue, et devant le mari qui peut faire des comparaisons, recueillir des souvenirs, des images, peut être des rêves d'infidélité.

Le capitaine Nèple, qui nous fait connaître les cérémonies du mariage, a recueilli un chant de fiançailles qui ne manque pas d'originalité. Le voici d'après sa traduction :

« Raketakilovoka est coquette, elle ne se livre, ni

ne se refuse; elle trouble la raison des gens qui s'attardent chez elle.

» Rentrez donc, il est déjà tard.

» Voici la belle Rafotsiramangazafy aux dents blanches. Pourquoi quitte-t-elle le village quand la nuit tombe?

» Rentrez donc, il est déjà tard.

» Si vous allez au loin vers le Nord, vous rencontrerez les trois filles de Zakatsara; elles sont jolies, ces trois filles. Mais pourquoi ne se marient-elles pas? Il n'y a, sachez-le bien, aucune différence entre la femme laide et la jolie fille qui ne se marie pas. La beauté ne sied qu'aux femmes qui désirent un mari.

» Je m'arrête, Raketakilovoka, il est tard, mais nous nous reverrons » [1].

IV. — Les Antanosy et la plupart des Malgaches ont des femmes autant qu'ils peuvent en nourrir. Prendre femme, c'est *mampirafer*, c'est-à-dire « faire des ennemies ».

Les femmes d'un même homme s'entrehaïssent mortellement, à tout instant se querellent et se font les pires menaces. Le bon mari les loge séparément, les isole le plus qu'il peut; néanmoins il dépense, pour

[1] Flacourt, *Hist.*, ch. xxvii. — Abinal, *op. cit.*, pp. 178, 179. — Elisée Reclus, *op. cit.*, t. XIV p. 99. — Coignet, *Bulletin de la Société de Géographie*, oct. 1887. — Cap. Nèple, *op. cit.*, t. I, pp. 372 et suiv.

les apaiser, le meilleur de son temps et le plus clair de son revenu.

Les femmes des Grands sont braves, de belle mine, bien faites de corps, coquettement arrangées; elles ont les yeux brillants, les dents superbes, la peau très douce.

Elles sont crânes et dissimulent peu leurs amours.

Un commandant de l'île Saint-Marie prit femme et la femme prit pour amant un beau nègre. Le commandant les surprend, fait attacher à un arbre et percer de quatre coups de sagaye le noir amoureux.

La dame vient voir le supplicié, trouve qu'il respire encore un peu, le prend, le soigne et le guérit.

Le Malgache est le plus trompé des maris. Cependant, devant ses femmes, il n'est jamais triste ou de mauvaise humeur. Charme de sa vie, elles effacent ses chagrins, ses ennuis, ses fatigues, et, quand il les voit, il a toujours envie de jouer, de danser, de chanter.

« Si les hommes sont sensuels », dit Flacourt, « les femmes ne le sont pas moins, et ne laissent » escouler aucune occasion de passer leur temps, » ayans tousjours outre le mary, un ou plusieurs » amis, avec qui elles se joüent; et si le mary les » fasche, elle le quittent fort bien, et s'en vont passer » leur temps avec qui bon leur semble : le mary » estant trop heureux de les aller chercher ».

L'infidélité conjugale n'a pas d'importance. Elle

est assimilée au larcin et punie d'amende, et, « cette amende n'est point ignominieuse » [1].

V. — Les femmes malgaches ont en grande vénération la Vierge Marie, parce qu'elle est mère de Rabissa, dieu, homme et prophète, qui fut crucifié par les Juifs et remplacé sur la croix, miraculeusement, par un larron.

Chacune, dans ses couches, lui demande, bien dévotement, son assistance, et pour donner à son invocation plus d'efficacité, elle confesse à une voisine ses infidélités conjugales. La bonne confesseuse, vite, vite, conte et trompette les fredaines de sa commère, et un immense éclat de rire, comme une traînée de poudre, fait le tour du village. Le mari ne s'en émeut ni ne s'en fâche. C'est pour lui que Moïse a inventé la peine du talion [2].

VI. — Ils avaient pour armes offensives le javelot et la sagaye, et pour arme défensive la rondache. Selon les hommes et les tribus, les sagayes étaient plus ou moins longues et les rondaches plus ou moins grandes.

Une tribu de quatre à cinq cents hommes, des rives de la Manangoro, se servait de l'arc.

Les Grands conservaient précieusement, comme

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 182-184. — Flacourt, *Hist.*, ch. xxvii.

[2] Flacourt, *Hist.*, ch. xvii.

des curiosités, ne sachant pas s'en servir, quelques mousquets que leur avaient donnés des Arabes de Mélinde et des Néerlandais.

Dans le Sud, ils se battaient avec assez de résolution, pied contre pied, armés seulement de la sagaye et de la rondache.

Les armes à feu leur faisaient une peur effroyable. Une centaine d'hommes prenaient la fuite, sans honte et sans hésitation, devant un seul mousquet.

Ils ne faisaient la guerre que par surprise, pour se voler des femmes et des bœufs.

Pour rendre l'ennemi lâche, inerte et le faire mourir de maladie, ils lui jetaient des charmes, des petits papiers, des ordures, des œufs pondus le vendredi, des bœufs chargés de maléfices. Les Français mangeaient les œufs et les bœufs et se moquaient des Malgaches. C'était bien fait. Voire, auraient-ils mangé ces bœufs le vendredi, et ces œufs dans les trois derniers jours de la semaine sainte?

Le Malgache est plus cruel que timide. Par crainte de représailles lointaines ou prochaines, il fend en deux les enfants tout vivants, ouvre le ventre aux femmes et les abandonne vivantes.

Le vaincu n'attend du vainqueur ni pitié ni miséricorde. Souvent, dit Souchu de Rennefort, on a vu des Grands mourir de chagrin d'avoir été pardonnés par l'ennemi.

Avec les Français, ils n'avaient pas de ces scru-

pules et disaient volontiers : « Vous êtes ma mère, vous êtes mon père, je tiens de vous la vie, vous êtes un dieu, un ange, un prophète ». Ils étaient heureux de voir encore le bon soleil, les femmes, la douce verdure des bois, et les formules laudatives leur coûtaient d'autant moins qu'ils en croyaient peu de chose ou rien du tout [1].

La guerre créait aux femmes une situation très délicate : de leur chasteté dépendait la vie de leurs pères, frères, maris et bons amis.

Pour se garder de leur propre faiblesse et mettre à l'abri de tout soupçon leur fragile vertu, elles dansaient et chantaient, nuit et jour, sur la place. Quand elles étaient fatiguées de danser et de chanter, elles pleuraient, par avance, ceux qui ne devaient pas revenir [2].

VII. — Les Antanosy sont très industrieux. Ils travaillent le fer, le cuivre, l'or et l'argent. Ils fabriquent de la poterie, des cuillères en bois, en corne, des ruches, des cercueils, des canots, des tapis, des paniers, des cordes, etc.

Les femmes filent, teignent les fils en bleu, en noir en jaune, et tissent de belles étoffes, surtout des lamba [3].

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 180, 181. — Flacourt, *Hist.*, ch. xxvii. — A. Malotet, *op. cit.*, pp. 63 et suiv.

[2] Flacourt, *Hist.*, ch. xxx. — *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 234. — L. Catat, *op. cit.*, pp. 363, 364.

[3] Flacourt, *Hist.*, ch. xxii.

VIII. — Les maisons des castes supérieures sont en bois et bien construites. Mais défense de découper une mortaise, d'enfoncer une cheville, de planter un pieu sans l'avis de l'Ombiasy. Il faut que le soleil, les planètes, la lune, le jour et l'heure soient favorables, ce que l'Ombiasy est seul à savoir. Par suite, la construction d'une maison longue de huit ou neuf toises, large de quatre, montée sur pilotis, sans étage, avec charpente de rafia et couverture en feuilles de ravenala, dure de trois à quatre ans.

L'inauguration en est très solennelle. Andriand-Tserong, en pareille occasion, a donné des fêtes qui ont duré huit jours et coûté quatre cents bœufs. Mais, selon l'usage, il a reçu des cadeaux, et ces cadeaux ont couvert les dépenses de la fête et même les frais de construction de la maison [1].

IX. — Si la construction des maisons demande des années, c'est la faute des Ombiasy et aussi celle des ouvriers. Les Malgaches sont paresseux et travaillent doucement, comme pour se reposer de ne rien faire. Chez eux, comme chez la Molesse :

On reposait la nuit, on dormait tout le jour.

Pour passer quinze jours à ne rien faire, ils peinent tout un mois à chercher des expédients.

Loin des villes, le Malgache, — pauvre, aisé ou

[1] Flacourt, *Hist.*, ch. xxii. — Dr Catat, *op. cit.*, p. 370.

riche — est loqueteux, grelottant et vit dans une hutte infecte où il n'entre qu'en rampant. On lui dit : « travaillez, vous aurez le nécessaire, même le superflu ». Oh ! non. Il préfère souffrir et se chauffer le ventre au soleil.

L'administration veille maternellement sur cette engeance, et le général Gallieni est forcé d'aller chercher à Batavia la main-d'œuvre qui lui fait défaut[1].

Les Malgaches plantent du riz, mais juste pour les besoins de l'année. La récolte faite, ils en vendent une partie et se hâtent de manger l'autre. Viennent les jours de privation, de jeûne, de défaillance : ils rachètent très cher ce qu'ils ont vendu très bon marché, et s'endettent pour la vie. Il faut rendre, au bout de l'an, quatre paniers de riz pour un seul, et un veau ayant cornes d'un petit doigt pour un quartier de bœuf.

Les gens des hautes castes s'arrangent pour avoir un excédent de récolte, le prêtent ou le troquent contre des bœufs et s'enrichissent en peu de temps[2].

En somme, il y a, chaque année, deux ou trois mois de disette.

Faut-il l'attribuer à l'imprévoyance des petits et à la cupidité des Grands ? Cela paraît raisonnable. Le P. Bourdaise est d'un autre avis. Il faut l'attribuer, dit-il, « ou bien à un châtiment de Dieu, parce qu'ils

[1] Beauprez, *Rev. du Madag.*, 1900, p. 476; 1901, p. 593.
[2] Flacourt, *Hist.*, ch. xxvii.

» ne lui rendent pas l'honneur qui lui est dû; ou bien
» enfin à une miséricorde qui par là les abaisse et les
» humilie pour les rendre plus faciles à convertir » [1].

X. — Les Malgaches ont le culte des ancêtres. C'est peut-être, de tous les cultes, le plus rationnel et le plus saint. Mais ils l'exagèrent. Ils tiennent pour immuables, intangibles et sacrées toutes les lois, coutumes et façons de faire des anciens. Sans notre intervention, ils auraient traversé les siècles comme un peuple de momies, sans avancer ni reculer d'un seul pas.

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 231.

DEUXIÈME PARTIE
LES ORIGINES DE LA COLONISATION FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

FONDATION DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DES INDES ORIENTALES

I. Les Anglais jugés par Richelieu. — II. La France peut être une nation maritime. — III. Fondation de la Compagnie des Indes Orientales. — IV. Envoi à Madagascar du *Saint-Louis*.

I. — Richelieu rêvait aux moyens d'agrandir notre champ commercial, de fortifier notre marine et de fonder des colonies.

Il tenait en mince estime nos voisins d'outre-Manche, et les accusait de ne connaître « d'autre équité que la force [1] ».

L'Angleterre, dit-il, ne vit que par le commerce. Elle a des colonies sur tous les points du globe, mais la fidélité de ces colonies, toujours douteuse, exige l'entretien d'une puissante marine.

A toute occasion, cette marine inquiétera nos pêcheries, troublera notre commerce, attaquera nos îles et même notre littoral [2].

[1] Richelieu, *Testament politique*; Amsterdam, M.DCC.VIII, 2e partie, p. 138.
[2] Richelieu, *op. cit.*, 2e part., p. 136.

II. — La France aussi peut être une grande nation maritime.

En la plaçant sur l'Atlantique, la Manche et la Méditerranée, en lui creusant de nombreux et magnifiques ports, en lui donnant en abondance toutes les matières nécessaires aux constructions navales, de bons ouvriers, des marins qui peuvent rivaliser avec les meilleurs du monde, la nature semble avoir voulu lui donner l'empire des mers[1].

D'autre part, la France peut, aussi bien que ses voisins, faire un grand commerce international. Elle le doit parce que, du commerce, dépendent la grandeur, la force et la richesse des nations.

L'État doit donc encourager, fortifier, protéger, le commerce et la marine marchande, leur créer des débouchés, fonder des colonies.

Il faudrait aussi, dit au roi le grand ministre, accorder aux marchands quelques prérogatives qui leur donnent rang, « au lieu que vos sujets le tirent sou- » vent de divers offices, qui ne sont bons qu'à entre- » nir leur oisiveté, et flatter leurs femmes[2] ». Cela faisant, le roi rétablirait le commerce, au grand avantage de l'État et des particuliers.

III. — Au moment où Richelieu méditait sur ces questions, le sieur Rigault, de Dieppe, capitaine dans

[1] Richelieu, *op. cit.*, 2e part., p. 140.
[2] Richelieu, *op. cit.*, 2e part., p. 162.

la marine royale, vint lui demander le privilège, pour vingt ans, du commerce de Madagascar et dépendances.

On ne connaît pas les termes de sa supplique, mais on sait qu'il a fait « plusieurs entreprises en » mer pour descouvrir des terres estrangères », qu'il s'est particulièrement intéressé à Madagascar et à ses satellites, et qu'il a fait de grandes dépenses, depuis 1639, en vue de la fondation, dans ces îles, d'établissements commerciaux[1].

Par acte du 29 janvier 1642, Richelieu accorde à Rigault ce qu'il demande, mais en réduisant à dix ans la durée de sa concession.

Le 15 février, le Conseil d'État rend son arrêt et le notifie au capitaine Rigault.

Le Conseil d'État de Louis XIII était plus expéditif que celui de la République[2].

Rigault non plus ne perd pas son temps. Dès le 30 avril de la même année 1642 la *Compagnie française des Indes Orientales* est constituée[3].

[1] Gilles de Regimon, qui fréquentait Madagascar depuis 1635 et y gagnait de l'argent, s'était associé Rigault.

(Arthur Malotet, *Etienne de Flacourt et les origines de la colonisation française à Madagascar*; Paris, E. Leroux, 1898, p. 39).

[2] Le 20 septembre 1643, Louis XIV ratifie, sans y rien changer, la concession accordée par le cardinal de Richelieu.

[3] On connaît, parmi ses associés, Gilles de Regimon, Le Bourg, le surintendant Fouquet, le sieur de Loynes, secrétaire général de la marine, Le Vasseur, conseiller au Parlement de Paris, de Creil, trésorier de France à Limoges, d'Aligre, trésorier des menus, Berruyer,

Au mois de mars, et de sa propre autorité, il avait envoyé à Madagascar le *Saint-Louis*, commandé par le capitaine Coquet, de Dieppe.

IV. — Le *Saint-Louis* portait Jacques Pronis et Foucquembourg, ses commis, quarante [1] hommes et des marchandises de traite.

Pas de moines, et cela se comprend. Rigault est huguenot, Coquet, Pronis et Foucquembourg sont huguenots, probablement aussi la plupart des hommes. « C'était, à vrai dire, une colonie protestante qui » partait pour Madagascar »[2].

Flacourt dira plus tard que c'est une infraction à l'acte de concession, une cause du peu de succès de la Compagnie[3].

Il se trompera[4]. L'acte de concession, les lettres patentes royales, les statuts de la Compagnie ne disent mot de la question religieuse, et l'oubli est volontaire[5].

Caset, de Beausse, Antoine Desmartins et Hilaire Gillot, peut-être Etienne de Flacourt (MALOTET, *op. cit.*, p. 41).

[1] Cauche dit 40, Flacourt dit 12. C'est évidemment Cauche qui a raison.

[2] A. MALOTET, *op. cit.*, p. 43.

[3] FLACOURT, *Cause pour laquelle les Interessez de la Compagnie n'ont pas fait de grands profits à Madagascar.* (A la suite de l'*Histoire de la grande isle de Madagascar.* Edit. de 1658, pp. 2, 3).

[4] Son historien, M. Arthur Malotet, se trompera aussi. Nous avons aujourd'hui sous les yeux l'acte de concession.

[5] HENRI FROIDEVAUX, *Documents inédits relatifs à la constitu-*

Richelieu sait tout le mal que les Jésuites et les Récollets ont fait en Canada.

Le grand politique qu'était Richelieu ne pouvait recommencer une tentative qui nous avait déjà été si funeste.

tion de la Compagnie des Indes Orientales de 1642, dans le Bulletin du *Comité de Madagascar*, oct. 1898; Paris, Aug. Challamel.

CHAPITRE II

COMMENCEMENTS DE JACQUES PRONIS

I. Naissance et famille de Pronis. — II. Voyage à Madagascar. — III. Arrivée à Sainte-Luce. — IV. Le capitaine Goubert. — V. Pronis et Cauche. — VI. Arrivée du *Saint-Laurent*. — VII. Naufrage du *Saint-Louis*. — VIII. Fondation de Fort-Dauphin. — IX. Mariage de Pronis. — X. Généalogie d'AndriandRavel. — XI. A propos du mariage de Pronis. — XII. Catholiques et Protestants. — XIII. Les Catholiques accusent Pronis. — XIV. Pronis emprisonné. — XV. Pronis est rétabli dans son gouvernorat. — XVI. Mort de Foucquembourg. — XVII. Reddition d'une troupe de ligueurs. — XVIII. Vente d'esclaves. — XIX. Drame d'amour. — XX. Mort de Razau. — XXI. Guerre pour le compte des indigènes. — XXII. Pronis sauve la colonie. — XXIII. Les crimes de Pronis.

I. — Jacques Pronis, chef de la petite colonie, était d'une famille huguenote, marchande et rochelloise.

Il est né le 6 octobre 1619 [1].

[1] Extrait du registre du temple Saint-Yon, de la Rochelle :

« Le samedy 12 octobre 1619 ont estez baptisez, par Monsr Merlin, jaques filz de jaques borny et de Elysabet Desaye : parrin jehan Scothousse, mayraine Elayne Hartemans. L'enfant est né le 6 dudit mois ».

Tous les noms sont défigurés, sauf celui du pasteur. On écrit *Borny* pour *Prony*, comme prononçaient le parrain et la marraine, qui étaient étrangers.

La mère est Anne de la Goute, femme de Jacques Pronis. Le rédacteur de l'acte substitue à son nom celui de sa sœur Elisabeth, femme de Gabriel Pollard, sieur de la Salle. Le parrain et la marraine prononcent *Desaye* pour *de la Salle*, et le greffier écrit Desaye.

Au temps du siège de la Rochelle, sa mère était veuve avec quatre enfants.

Elle était très pitoyable et donnait aux pauvres beaucoup de ses provisions.

La dame de la Goute, sa belle-sœur, plus prudente, lui dit un jour avec vivacité : « Que ferez-vous quand » vous aurez tout donné ? » — « Ma sœur, » répondit-elle, « le Seigneur y pourvoira ».

Le siège continue, la huche se vide, les enfants ont faim. Elle va crier famine chez sa parente. La bonne dame n'est pas prêteuse et lui parle, à peu près, comme la Fourmi parle à la Cigale.

Si nous n'avions que cette pièce, tous les doutes seraient permis.

Nous trouvons, heureusement, dans le *Journal du siège de la Rochelle*, quelques renseignements précis sur la dame Pronis :

Elle avait un frère, Daniel de la Goute, avocat du roi au présidial (1596-1614), pair (1606), député aux Etats-Généraux (1614), capitaine de la Compagnie Colonelle (1622), avocat du roi honoraire (1628), mort le 27 février 1632. Elle avait une sœur mariée, comme je l'ai dit, au sieur Pollard de la Salle.

(Pierre Mervault, *Journal du siège de la Rochelle*).

Je dois à l'obligeance de M. de Richemond, pasteur à la Rochelle, ces renseignements et une copie des trois actes dont voici le résumé :

1° Du 14 mai 1611, baptême de Jehan, fils de Siprien Prenys et de Françoise Ralete.

2° Eglise réformée d'Aytré, près la Rochelle, du 10 janvier 1672. Mariage de Daniel Pronis, marchand à la Rochelle, fils de Daniel Pronis, fermier de la châtellenie de Ronflac, paroisse de la Jarne, et de feue demoiselle Buzelin, avec Louise Mesnier.

3° Du 2 mai 1673, baptême de Paul, fils de Daniel Pronis, marchand, et de Louise Mesnier. Parrain, Paul Le Boiteulx, marchand à la Rochelle; marraine, Marie-Anne Pronis.

Flacourt, *Cause pour laquelle....*, p. 5, dit que Pronis était hérétique et Rochelois.

Dame Pronis retourne à sa maison, tête basse, pleurant, se demandant anxieusement ce qu'elle va devenir avec ses chers petits.

Dès que les enfants l'aperçoivent, ils courent à elle, joyeusement, la face épanouie, et lui disent qu'un homme inconnu, dont ils n'ont pas vu les traits parce qu'il faisait noir, a jeté dans la maison, sans mot dire, un sac de blé. — Elle retourne vite chez madame de la Goute et lui crie, sans entrer : « Ma sœur, le Seigneur y a pourvu ! »[1].

Jacques Pronis était l'un des quatre enfants que nourrit, miraculeusement, le dieu des Huguenots.

II. — Il part au mois de mars 1642, comme agent de la *Compagnie française des Indes Orientales*. « Il doit commencer à prendre possession desdits » pays... et y habituer et travailler à la traitte[2] ».

Chemin faisant, il prend possession, au nom du roi de France, des îles Rodrigues[3], de la Réunion[4], de Sainte-Marie et de la baie d'Anton-Gil ou Antongil[5].

[1] Pierre Mervault, *op. cit.*

[2] Art. 4 des statuts de la Compagnie. Henri Froidevaux, *op. cit.*, tirage à part, p. 12.

[3] La *Diogo Raïs* des Portugais, la *Diego Rois* de Flacourt.

[4] Pronis la nomme *Mascareigne*, du nom de Pedro Mascarenhas, qui la découvrit en 1507 ou 1508. Flacourt, en en prenant possession, l'a nommée *Bourbon*; la première Republique, *Réunion*; les Impérialistes, *Bonaparte*; et, selon que la France est royaliste ou républicaine, elle est nommée *Bourbon* ou *Réunion*.

[5] *Histoire de la grande isle de Madagascar Composée par le Sieur*

III. — Au mois de septembre 1642, il arrive à la baie de Sainte-Luce, Manghafia ou Manafiafia, « qui » a des palétuviers », sur la côte orientale, à quelques lieues au nord de Fort-Dauphin.

Cette baie est bordée de rochers et fermée du côté de la mer par un chapelet de petites îles. Elle forme un bon mouillage mais son climat est meurtrier pendant l'hiver, « principalement quand il fait » vent de terre[1] ».

Pronis s'entend avec AndriandRamaka, roi de l'Anosy, et bâtit le fort et l'habitation de Saint-Pierre.

IV. — Il trouve, à Madagascar, François Cauche et sept hommes laissés par Alonse Goubert.

Capitaine et matelots avaient pris, à Dieppe, de grosses sommes à 60 ou 80 pour cent. Dans la crainte de ne pouvoir tenir leurs engagements, ils ont laissé couler leur navire, qui était encore assez bon.

Le capitaine Goubert a mis en chantier une barque de 40 tonneaux. Pendant toute la durée des travaux, capitaine et matelots donnèrent aux femmes et aux noirs leurs marchandises, ne firent « qu'yvrongner et » paillarder, et se mocquer des Marchands qui les » avoient envoyez, et de ceux de qui ils avoient em-

de Flacourt, *Directeur general de la Compagnie Françoise de l'Orient, et commandant pour sa Majesté dans ladite Isle, et Isles adjacentes.* Paris, A. Lesselin, 1658. *Relation de la grande isle de Madagascar*, p. 194.

[1] Louis Catat, *op. cit.*, p. 380. — Flacourt, *Relation*, 1658, p. 195.

» prunté l'argent à la grosse adventure, disans que » le Navire rompu, ils estoient payez ».

Ils passèrent dans cette barque au nombre de vingt-cinq [1].

V. — Pronis, à son arrivée, reçoit la visite de François Cauche, le reconduit à Mannhale et passe cinq jours dans sa maison. Il voulait, dit le jeune rouennais, me faire habiter Saint-Pierre et prendre part du peu de profit que j'avais fait, « à quoy je ne » voulus obeyr, aimant mieux me résoudre à repasser » en France ». Pronis lui accorde six mois pour écouler ses marchandises ; passé ce délai, il ne pourra plus traiter que pour sa nourriture et ses habits [2].

Au mois de mars 1643, Pronis trouve que le commerce de Cauche et de ses compagnons nuit à celui de la Compagnie. Le délai de six mois accordé est expiré. Il a le droit de faire de nouvelles conditions, et il en use.

Nous donnons ordre, dit-il, dans ses arrêtés des 19 mars et 8 avril 1643, « à Abraham Gaigneur,

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 194, 195.

[2] *Relations véritables et curieuses de l'isle de Madagascar et du Bresil*, etc.; Paris, M.DC.XLI. — *Relation du Voyage que François Cauche de Rouen a fait a Madasgascar, Isles adjacentes, et costes de l'Afrique. Recueilly par le sieur* Morisot, *avec des notes en marge*. Morisot a « receu charitablement en sa maison à Dijon », le sieur Cauche. (*Au lecteur*).

» Sebastien Droüart, François Cauche, Jacques du
» Val, Jean Destonzeaux, Jacques Desprez, Charles
» des Aunois, qui sont les hommes restant du voyage
» dudit Goubert, de nous passer declaration gene-
» rale de toutes les marchandises et bestiaux qu'ils
» peuvent avoir à eux appartenans..... dans huit
» jours pour tout delay. En outre, faisons de rechef
» commandement à Sebastien Droüart et François
» Cauche de se rendre dans un mois à partir de ce
» jourd'huy au lieu de nostre habitation, comme ont
» fait lesdits du Val et autres sus-nommez et d'aban-
» donner celle qu'ils désirent faire au préjudice de la
» Compagnie, ne se contentans pas que nous leur
» avons permis de traiter six mois pour employer
» leurs marchandises à la requeste qu'ils nous en
» avoient faite [1] ».

VI. — Peu après, le 1er mai 1643, arrive le *Saint-Laurent*, commandé par le capitaine Gilles de Regimon[2], né à Liège et attaché au port de Dieppe. Il est armé de 22 canons et porte soixante ou soixante-dix hommes pour demeurer dans l'île, « sans Prestres ny » Religieux », et, avec ces hommes, « toutes sorte » d'outils pour bastir et cultiver la terre[3] ».

[1] Cet acte est ainsi souscrit : « Fait en l'habitation de S. Pierre l'an et jour que dessus. Signé : J. Pronis et J. Focquenbroch, avec paraphe ». (Cauche, *Au lecteur*).

[2] D'après une signature publiée en fac-simile, par J. Guët.

[3] Cauche, *op. cit.*, p. 91. — Flacourt, *Cause pour laquelle*, etc., p. 3.

Tous les hommes amenés par Regimon tombent malades, et vingt-six meurent dans l'espace de deux mois [1].

VII. — Dans le même temps, le *Saint-Louis*, commandé par le capitaine Coquet, fit naufrage sur la côte des Matatanes, où il chargeait de l'ébène. Le capitaine meurt de chagrin. L'équipage conduit le navire dans la baie des Galions, et en vend, aux Anosy, les marchandises, le plomb, la poudre, les ferrements, toutes choses qui devaient servir contre les colons [2].

Pour étouffer le souvenir de cette méchante action, ils excitent, « à la sourdine », les Anosy contre les Français, et s'unissent à eux pour piller les magasins du fort Saint-Pierre.

Jacques Pronis, heureusement, est un « débrouil-» lard » mal jugé [3], « un individu intelligent, adroit, » d'une grande souplesse et d'une remarquable jus-» tesse de vue, susceptible, dans les moments de » crise, d'activité et d'audace [4] ». Averti, il va trouver AndriandRamaka, chef de l'Anosy, le gagne

[1] Cauche, *op. cit.*, p. 89. — Flacourt, *Relation*, p. 195. — *Cause pour laquelle*, etc., p. 3.

[2] Cauche, *op. cit.*, p. 90. — Flacourt, *Relation*, 1658, p. 196.

[3] L. Guet, *Les origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar*. Paris, Ch. Bayle, 1888, p. 48.

[4] H. Froidevaux, *Jacques Pronis*, dans la *Revue hist.*, juillet-août 1900, p. 266.

par des présents et sauve la naissante colonie [1].

VIII. — Pronis avait un autre souci : l'insalubrité de Sainte-Luce. Il pensait à transporter ailleurs son établissement. Peut-être y eut-il pensé longtemps encore, mais le hasard « ce maître du monde », lui vint en aide.

Un jour que François Cauche se promenait sur les rives de la Fanjahira ou Fanshère, il aperçut un navire danois en détresse. Il se rendit à son bord et le conduisit dans la baie de Taolankarana. Pronis et Regimon viennent voir ce navire et font, pendant deux jours, avec les Danois, échange de politesses et de provisions [2].

Taolankarana, « le rocher qui a la forme d'un os », est une flèche longue de 2,500 mètres, large de 600, haute de 28. Il est à 40 kilomètres au sud de Sainte-Luce, et sépare la baie d'Itaperina de celle des Galions

La baie d'Itaperina, ou de Fort-Dauphin, est bordée de montagnes presque verticales, hautes d'environ 600 mètres, couvertes d'une sylve vigoureuse, de teintes diverses, d'arbres vieux de six siècles, qui ne tombent que sous le coup des ans ou du tonnerre. Au pied des falaises, qui décrivent une courbe gracieuse, s'étale une molle vague de sable blanc.

[1] Cauche, *op. cit.*, pp. 92-102. — Flacourt, *Relation*, 1658, p. 195. — *Cause pour laquelle...*, p. 3.

[2] Cauche, *op. cit.*, p. 98. — Flacourt, *Relation*, 1658, p. 197.

La péninsule est une masse calcaire, abrupte, tapissée de verdure, saupoudrée de sable apporté par les tempêtes. Ses falaises à pic défient tout débarquement; une tranchée, un mur et une batterie circulaire suffisent contre les indigènes.

Après deux jours d'étude, Pronis décide d'y bâtir une nouvelle habitation. « Aussi-tost », dit Cauche, « on fit couper les bois dans la montagne voisine et » dresser une maison, à quoy nous aidèrent les » Danois, qui s'estoient huttez sur ce mesme port.... » Estans de retour à Sainte-Luce, nous fisme partir » une partie de ceux qui estoient en l'habitation » Sainct-Pierre, avec ce qu'ils avoient, pour aller » habiter Itolongare[1] ».

Après quelques semaines d'expérience, Jacques Pronis transporte, dans le Taolankarana, son établissement de Saint-Pierre, et donne à sa nouvelle résidence, en l'honneur de Louis XIV, qu'il ne savait pas encore roi, le nom de *Fort-Dauphin*[2].

Flacourt et Mondevergue ont agrandi et fortifié Fort-Dauphin, mais c'est à Jacques Pronis que revient l'honneur de sa fondation.

Même après les agrandissements de Flacourt, Fort-Dauphin était peu de chose.

Mais la place était choisie avec un grand sens géographique et militaire, et Fort-Dauphin sera,

[1] Cauche, *op. cit.*, p. 98.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 197.

pendant plus de deux siècles, la capitale de nos possessions malgaches.

IX. — Meldron, compagnon de François Cauche, a séduit Rafatème, femme de Razau. Cela n'était rien. Il eut la sottise de s'en vanter, Razau le sut et, selon l'usage du pays, se vengea [1].

Cette aventure n'a pas découragé Rafatème, et Pronis prend, dans son cœur, la place laissée vacante par l'infortuné Meldron [2].

Personne ne trouve à dire à cela : c'est un mignon péché véniel.

L'Homme ne peut vivre seul. Il n'est même pas bon qu'il soit seul. Dieu l'a constaté, dit-on, dès les premiers jours du monde : *Non est bonum esse hominem solum*. Quand nous envoyons des hommes seuls, nous défions la nature, et la nature ne perd pas ses droits. Envoyez des moines, n'en envoyez pas, les hommes auront soif d'amour et feront la chasse aux filles.

Pronis constate que presque toutes ses sorties sont marquées par la perte de quelques hommes. C'est une preuve que les indigènes ont reporté sur les Français la haine qu'ils avaient pour les Portugais.

Il a idée que des mariages avec les femmes malgaches atténueraient, effaceraient cette haine, que les

[1] Cauche, *op. cit.*, pp. 63, 66.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 198.

unions éphémères et les amours d'aventure entretiennent, avivent, chauffent à blanc.

Il voit très bien et, payant d'exemple, il épouse, en justes noces, à « la mode madagascaroise », AndriandRavellon (par abréviation Dian Ravel), fille d'AndriandMarval, chef des ZafindRaminia.

X. — Ramini, père des ZafindRaminia, habitait la Mecque, et Mahomet, « envoyé du ciel et son seul interprète », était son voisin.

Il ne tenait pas son origine d'Adam, comme les autres hommes. Dieu l'a fait descendre des étoiles ou créé de l'écume de la mer [1].

« Comme il estoit grand prophète », son confrère Mahomet lui donna, pour épouse, sa fille Rafatème.

Il en eut deux enfants : Rahorod et Raminia. Le frère épousa la sœur et d'eux naquirent Rahadzi et Racobe.

Rahadzi vient à Madagascar, épouse la fille d'un roi, a des enfants et des petits-enfants ; un beau jour il disparaît, sans dire adieu à personne, laissant, à la garde d'Allah, femme, enfants et petits-enfants.

Il est l'ancêtre des ZafindRaminia, des Ambohitsmènes, des Antavares et des Matatanes.

Racobe suit son frère à Madagascar et ne peut faire autrement que d'épouser aussi une fille de roi.

Ses richesses tentent son royal beau-père, et ce

[1] Flacourt, *Hist.*, 1658, p. 48.

royal beau-père se propose de l'assassiner. Racobe, prévenu, se sauve secrètement dans le sud de l'île.

Il a un fils nommé Maaszomare, et de ce fils vient, à la dix-neuvième génération, AndriandRavel, dame Pronis.

Ravel ne compte que vingt quartiers, mais quels quartiers ! quelles souches ! Ramini, prophète tombé des étoiles, et Mahomet, « le prophète sublime ![1] ».

XI. — En l'an de grâce 1643, cette noblesse jouissait encore de tout son prestige. Le mariage de Pronis, comme le remarque M. Henri Froidevaux, « n'en était pas moins un acte politique et un excellent » exemple donné par le chef de la colonie à ses com- » pagnons. Ces derniers, par une singulière dévia- » tion du sens moral, ne voulurent pas l'admettre ; » ils étaient trop heureux d'avoir enfin un prétexte » pour critiquer leur chef[2] ».

Cette « déviation du sens moral » ne touchait pas que les compagnons de Pronis. « Personne », dit le bon François Cauche, « ne voulut voir, dans cette » femme du païs habillée à la Françoise qu'il tenoit » suivant la créance des Madagascarois pour sa » femme, autre chose qu'une concubine[3] ».

[1] Flacourt, *Hist.*, 1658, pp. 49-52.
[2] Henri Froidevaux, Jacques Pronis, dans la *Revue historique*, juillet-août, 1900, p. 260.
[3] Cauche, *op. cit.*, p. 111.

Flacourt, esprit plus cultivé, pensera un peu différemment.

Le RP. de la Vaissière, jésuite, dit que le « protestant Pronis, homme sans talents, administrateur peu intègre », donnait, « ouvertement à ses subordonnés l'exemple du concubinage et de la débauche ».

L'auteur du IXe volume des *Mémoires de la Congrégation de la Mission* s'exprime dans une forme non moins délicate, non moins déraisonnable.

Le clergé séculier pense, comme les moines, que tout mariage contracté hors de l'Eglise catholique, apostolique et romaine est un « fantôme de mariage », une union « nulle et criminelle devant Dieu ». La population totale du globe étant d'environ 1 544 000 000 d'âmes, les bâtards seraient donc au nombre de plus d'un milliard.

Pareille thèse ne se discute pas.

XII. — Le mariage de Pronis, comme le remarque M. Henri Froidevaux, n'est d'ailleurs qu'un prétexte.

Huguenots et Catholiques ne pouvaient pas vivre en paix. On ne dit pas des religions, comme de la musique, qu'elles adoucissent les mœurs.

Quand les Catholiques chantent messe dans leur chapelle, les Huguenots font le prêche dans la maison de Pronis.

Les Catholiques crient à la persécution et les

Huguenots trouvent, à les faire enrager, un infini plaisir[1].

La même comédie a été jouée en Canada. Les moines ont eu gain de cause. La colonie est devenue une bergerie de fidèles, les Iroquois ont « mangé » les brebis, et les Anglais nous ont chassés du Canada.

L'intolérance, « fille des faux dieux », qui nous a fait perdre le Canada, retardera de plus de deux siècles la conquête de Madagascar.

XIII. — Les Catholiques accusent Pronis d'avoir troublé leurs prières, d'avoir pris femme non chrétienne, et de bien autres choses encore.

Il les force, disent-ils, à remplir la « fonction de » portefaix et d'esclaves ». Cela leur paraît intolérable. Ils ne sont pas venus à Madagascar pour travailler. Ce n'est pas pour eux, bien sûr, que le *Saint-Laurent* a déchargé à Fort-Dauphin « toutes » sortes d'outils pour bastir et cultiver la terre ».

Au mois de mars 1644, Lormeil, capitaine du *Royal*, arrive à Fort-Dauphin et fait venir des Matatanes quatorze barques de riz. Dans le même temps, Foucquembourg revient de traite avec plus de 2500 bœufs. « Cependant », disent les Catholiques, « nonobstant la quantité de vivres, l'habitation de » Fort-Dauphin en estoit toujours en necessité. Le

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 198.

» Ris se trouvant bien-tost consommé, et les bœufs
» bien-tost dissipez ».

A les entendre, Pronis faisait passer, à la famille de sa femme, cette énorme quantité de vivres; ils ont même dressé procès-verbal de ces « prétendües
» malversations ».

A la fin de l'année 1644, dit Flacourt, « il estoit
» venu un grand houragan ou tempestes dans l'isle
» qui avoit causé une si grande famine au païs
» d'Anosy que la moitié des hommes moururent de
» faim, et ceux qui avoient du bestial, faute de ris et
» racines, furent contraints de manger la plus grande
» partie du bestial qui leur estoit resté de cette tem-
» pestes, qui fit mourir tous les veaux et la plus part
» des grandes bestes ».

Pronis fit de son mieux pour amener au fort du bétail et du riz. Néanmoins « les François eurent
» assez de peine à vivre et à se maintenir pendant
» l'année mil six-cent quarente-cinq ».

Lormeil amène quatre-vingt-dix hommes « pour
» demeurer dans l'isle et y planter du tabac pour le
» compte de la Compagnie ».

Quand ces nouveaux venus voient la dure existence des anciens colons, ils s'unissent à eux contre Pronis.

En cette année 1645, si pénible à passer, alors que le partage des vivres se devait faire avec beaucoup de mesure, Pronis aurait appelé au fort et nourri aux

frais de la Compagnie *toute la parenté de sa femme.* Les Français auraient vu dans le fort beaucoup de nègres qui ne travaillaient pas, et souvent alors les colons auraient eu tantôt du riz sans viande, tantôt de la viande sans riz.

Flacourt ne croit guère à tout cela et dédaigne même de faire le départ du mensonge et de la vérité.

Les accusations continuent.

« Quand les grands du païs lui demandoient ce que » luy estoient les François, il leur répondoit que » c'estoit ses esclaves ». S'il a dit cela, c'est par vanité ou par ignorance de la langue malgache. Ce n'était pas un crime pendable, mais une maladresse insigne. Il froissait l'amour-propre de gens qui étaient d'autant plus chatouilleux qu'ils venaient, en partie, de la prison ou du ruisseau.

De tous ses crimes, le plus grand, le plus haïssable, le plus odieux, était d'être huguenot.

J'ai lu dans un vieux livre que Dieu s'est repenti, *pœnituit eum*, d'avoir fait l'homme. En voyant les haines religieuses, on comprend le repentir de Dieu et la boutade célèbre de Boileau [1].

XIV. — Les Catholiques font à Pronis des remontrances. Pronis, mécontent, diminue la ration de riz

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 198, 199, 203. — *Cause pour laquelle...*, p. 4. — Cauche, *op. cit.*, p. 91.

et menace d'une balle dans la tête le premier qui réclamera.

Vers le 10 février 1646, un Français arrête des nègres qui sortaient du fort avec du riz. Pronis arrive en colère et dit « qu'il viendroit avec cinq cens negres » leur passer à tous sur le ventre ».

Flacourt tient pour douteuses ces étranges paroles; les Catholiques les tiennent pour authentiques, les meneurs, Beaumont et Jean le Clerc, les exploitent. Ils décident de présenter à Pronis une nouvelle requête, « affin de le prier de ne trouver pas mauvois » s'ils se saisissoient des clefs du magasin, et s'ils en » donnoient la direction à quelques-uns autres que » ceux qui en avoient les clefs ».

Pronis était alors souvent, peut-être trop souvent, à Imanhal, chez sa femme.

Claude Le Roy, « commis des seigneurs », lui écrit « de se haster de venir au Fort, d'autant qu'estant » venu il pourroit appaiser les mutins ».

Il dédaigne cet avertissement. Deux jours après, quand il arrive, le caporal Saint-Martin lui prend la main en lui montrant la gueule d'un pistolet; en même temps Beaumont, des Roquettes et dix ou douze autres l'entourent, le bafouent, le conduisent à sa chambre, le désarment et lui disent qu'ils ne veulent pas rester davantage sous son commandement. « Il ne reste » plus », leur dit-il, « qu'à me mettre aux fers, » puisque vous me traittez de la sorte ». Ils lui répon-

dent ironiquement « que c'est bien advisé à luy et » qu'ils l'alloient enferrer, ainsi ils allèrent querir » les fers et les luy mirent aux pieds ».

Ils bouchent ses fenêtres, le tiennent dans l'obscurité et le font garder, jour et nuit, par deux sentinelles.

Les Français se réunissent en assemblée plénière, prennent pour chef Claude Le Roy et pour sous-chefs Beaumont et des Roquettes.

Du 15 février au 26 juillet 1646, pendant plus de cinq mois, Pronis fut comme « rat en paille ». Quand les ligueurs étaient ivres, ils l'insultaient, le maltraitaient, le menaçaient de la corde ou des fagots [1].

XV. — Le 26 juillet 1646, Roger Le Bourg, capitaine du *Saint-Laurent*, jette l'ancre devant Fort-Dauphin. Il amène quarante-quatre nouveaux colons dont un commis, Angeleaume.

Les ligueurs lui déclarèrent qu'ils ne pouvaient plus obéir au sieur Pronis « parce qu'il estoit héré- » tique, Rochelois et mal affectionné à la Religion » Catholique, Apostolique et Romaine, et d'autant » qu'ils ne l'estimoient pas capable de les com- » mander ».

Pronis se défend très bien, et Le Bourg ne le trouve pas si coupable que le disent les ligueurs. Il

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 223-205. — *Cause pour laquelle...*, p. 5.

connaît les personnages et leur orthodoxie ne lui en impose guère.

D'accord avec Le Roy et Angeleaume, il en envoie aux Antavares une trentaine et rétablit Pronis dans son gouvernorat.

Les mutins, ramenés par un vent contraire, apprennent l'avortement de leur révolution et veulent assiéger le fort. Le Bourg leur conseille d'accepter des marchandises et d'aller, avec Le Roy, trafiquer chez les Mahafaly.

Pronis envoie aux Antavares et à l'île Sainte-Marie, pour fonder des établissements, deux groupes de compagnons dont il n'est pas sûr; puis, très habilement, il attire à soi tous les autres Français [1].

XVI. — Le capitaine Lormeil, qui était à Madagascar depuis dix-sept mois, met à la voile avec un chargement de cuirs, de cire et d'ébène. Foucquembourg, qui ne voyait peut-être pas sans inquiétude ce qui se passait, part avec lui pour présenter aux directeurs la situation morale de la colonie et les comptes de l'administration de Pronis.

Au mois de mai 1646, Foucquembourg arrive à Saint-Malo, décharge le navire et part pour Paris, en compagnie d'un sieur Le Lièvre, dit La Barre,

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 206-207. — *Cause pour laquelle....*, pp. 5, 6.

qui prétendait aller à la Martinique pour prendre le commandement de cent hommes d'armes.

Le Lièvre croit que Foucquembourg est porteur d'immenses richesses. Il l'assassine dans la forêt de Dreux, et le dépouille de tout, même des livres et des comptes que Pronis lui a confiés. La Compagnie perdit l'occasion de vérifier ses comptes, de bien connaître son personnel; Jacques Pronis perdit la seule occasion qui lui fut donnée de prouver l'intégrité de son administration.

« Le malheureux », dit Flacourt, parlant de Le Lièvre, « ne consideroit pas que rien n'est caché à » Dieu ».

La crainte de Dieu n'a jamais arrêté les malfaiteurs, et pourquoi les arrêterait-elle ? car, comme dit le poète :

> Je ne sais, de tout temps, quelle injuste puissance
> Laisse le crime en paix et poursuit l'innocence.

Le Lièvre n'avait pas que Dieu pour témoin; un garde-chasse l'a vu, l'a dénoncé, et la justice, dans l'espace d'une semaine, l'a saisi, jugé, condamné et rompu vif en place de Grève [1].

XVII. — Vers ce temps-là, les ligueurs envoyés au Mahafaly reviennent dans l'Anosy. Ils offrent à Pronis de lui troquer, contre marchandises, un troupeau de

[1] FLACOURT, *Relations*, 1658, pp. 200-203.— J. GUËT, *op. cit.*, p. 52.

cinq cents bœufs, mais ils refusent de repasser sous ses ordres.

Pronis va leur porter sa réponse avec cinquante mousquets en guise d'arguments.

A la nuit, les deux troupes prennent position à quelques portées de fusil l'une de l'autre.

Duplessis-Mornay disait : « qu'on n'oie plus, entre nous, ces noms de papistes et de huguenots ». Ces paroles étaient bonnes et sages, mais elles glissaient sur la turbe où l'on cultivait intensivement le fanatisme.

Donc, au petit jour, les deux troupes crieront : tue ! tue ! se rueront, commes des bêtes enragées, l'une sur l'autre, se massacreront avec enthousiasme, comme aux plus beaux jours de la Saint-Barthélemy.

Le Roy se rend compte du danger et tient, à ses compagnons, à peu près ce langage : « des nègres en armes sont cachés dans tous les buissons qui nous entourent et guettent le moment de nous écraser. Les troupes de Pronis sont toute fraîches, tandis que vous êtes fatigués de votre long voyage. Nous n'avons aucune chance de salut. Le mieux est de traiter aux meilleures conditions possibles ».

Au jour, il leur montre, d'un côté Pronis, de l'autre Angeleaume, chacun avec vingt-cinq hommes. Leur connaissance des indigènes et du pays leur firent deviner, sans peine, dans les broussailles, des centaines de sagayes.

Ils se soumettent, ne pouvant autrement faire, et

Le Roy vient dire à Pronis qu'ils se remettent sous son commandement. Pronis exige qu'ils rendent leurs armes et lui demandent pardon.

Rendre leurs armes! C'est se mettre à la merci d'un homme qu'ils ont supplicié, honni, vilipendé pendant près de six mois! Il faut choisir pourtant entre un combat à mort, désespéré, et la générosité, très douteuse, d'un ennemi. Ils pensent que le cœur de l'homme n'est pas de bronze, qu'un peu de générosité peu s'y glisser; ils ont une lueur d'espérance et se soumettent.

En arrivant au fort, Pronis se saisit des douze principaux, leur rase la barbe et les cheveux, leur fait faire amende honorable, en chemise, la corde au cou, la torche au poing, et les exile dans l'île Mascareigne. Deux autres sont enchaînés au pied du grand mât du fort. L'un y mourut au bout de six mois; l'autre, après un an de ce cruel supplice, fut délivré.

Les douze condamnés à l'exil sont remis au capitaine Le Bourg, dégradés, enferrés, attachés au grand mât et jetés sans aucun secours, presque nus, sur la plage de l'île Mascareigne.

Quelle tristesse! qu'il soit catholique, qu'il soit protestant, le fanatique est une bête folle et très dangereuse [1].

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 208, 209. — *Cause pour laquelle...*, p. 5.

XVIII. — Jacques Pronis est rétabli et raffermi dans son gouvernorat, mais il s'est donné un maître, et ce maître est Roger Le Bourg, capitaine du *Saint-Laurent*, pirate et associé de la Compagnie.

Le gouverneur de Maurice vient acheter des esclaves. Pronis ne peut ni ne veut en fournir. Mais Le Bourg est intéressé dans l'opération et dit que, si les esclaves manquent, le bois pour en faire ne manque pas. Pronis sait qu'il serait perdu « s'il ne luy jettoit » ce pain dans la gueulle, ainsi qu'à un Cerbère ».

Il se soumet, capture et livre soixante-six nègres.

Plusieurs de ces malheureux se sauvent à la nage, d'autres meurent pendant la traversée, ceux qui arrivent à destination se sauvent dans les bois et vivent en sauvages.

Après ce beau coup, Le Bourg part pour la France avec un plein chargement.

Jusqu'alors, Rigault, à Dieppe, et Pronis, à Fort-Dauphin, ont assuré la bonne direction et la régularité des opérations.

Chaque cargaison ne valait guère moins d'un demi-million, et chacun des actionnaires touchait environ 6,000 livres.

Après Rigault et Pronis, les Compagnies de Madagascar n'ont plus connu que des pertes et des désastres.

L'auteur des *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, relève avec soin les accusations portées

contre Pronis, mais, comme la nonnette de nos vieux conteurs, il néglige de tourner le feuillet; à moins toutefois qu'il ne juge, comme ses anciens, que *hæreticis non servanda fides*. Sans cela, il aurait vu que Pronis était l'un des deux hommes qui firent la prospérité de la Compagnie; que Flacourt avait raison de le tenir pour « honneste homme », et de voir dans les ligueurs des « faineants..... plus nuisibles que profitables [1] ».

XIX. — Cela ne veut pourtant pas dire qu'il était parfait.

Un nègre, nommé Razau, habitait depuis longtemps Fort-Dauphin et rendait à la colonie des services.

Beau, brave et hardi, il n'y avait femme ou fille de Grand qui osât le refuser « de peur de le désobliger », tant il avait bonne réputation parmi les femmes. Comme tout homme à bonnes fortunes, il était auréolé, désiré, couru. Au premier sourire de ses lèvres, l'Heva antanosy, stupidement comme l'Heva française, frissonnait d'une tendre et voluptueuse animalité.

Dian Ravel, comme les autres, a subi le charme du beau noir. Tout le temps que Pronis a été prisonnier, Dian Ravel et Razau ont mis au pillage son honneur

[1] Malotet, *op. cit.*, p. 41. — J. Guët, *op. cit.*, pp. 51-54. — Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 209, 210, 261, 262. — *Cause pour laquelle...*, p. 6.

conjugal. Dian Ravel se vengeait de Rafatème, ancienne maîtresse de Pronis, et Razau se vengeait de Pronis, ancien amant de Rafatème. C'était une vengeance en partie double, dans le goût malgache, et rien ne faisait prévoir qu'elle tournerait au tragique.

La vengeance de Dian Ravel a été aussi complète, aussi savoureuse qu'elle le pouvait désirer. Pourtant elle n'est pas satisfaite, et à force d'obsession, de menteries, de larmes hypocrites, elle amène Pronis à faire tirer sur Rafatème un coup d'arquebuse.

Pronis s'avise alors d'être jaloux. Jaloux d'une Malgache ! Ignore-t-il les mœurs du pays ? Ne sait-il pas que, dans l'Anosy, l'infidélité conjugale est un petit, tout petit délit qui ne touche pas à l'honneur ? En épousant Dian Ravel, il n'avait pas la prétention d'échapper au sort commun. Qu'importe ! il est jaloux, terriblement. Il chasse du fort le beau Razau. Peu après, il l'accuse du vol de quelques bœufs et envoie une douzaine d'hommes pour le tuer.

Razau, comme sa femme, n'est que blessé.

Guéri, il fait serment de tuer tous les Français qui lui tomberont sous la main, et il commence par un sieur Alain, qu'il rencontra près de l'anse aux Galions.

XX. — Pronis crie vengeance et demande à AndriandRamaka la tête de Razau.

Chez les Anosy du XVIIe siècle, comme chez les

Européens des temps féodaux, bâtardise n'était pas vice. On appelait Razau, comme Dunois, « gentil bâtard »; Ramaka l'aimait comme un frère légitime et refusa de le faire mourir.

Pronis menace de déclarer la guerre et de ravager tout le pays.

Les Grands s'assemblent. Tous ont à se plaindre du dom Juan noir, et si, d'une part, ils trouvent humiliant de le sacrifier au caprice de l'étranger, d'autre part, ils éprouvent un secret plaisir à venger, sous un prétexte honnête, leurs mésaventures conjugales.

A la fin de 1647, Andriand Ramaka envoie à Pronis la tête de Razau, et Pronis la fait piquer sur un pieu.

Les indigènes gardent souvenir de ces cruautés. Ramaka désigne les Français par cette appellation haineuse : « engendrés de chiens », et les Grands disent qu'il faut, « par adresse surprendre et extermi-» ner les François comme leurs pères ont fait autre-» fois des Portugais [1] ».

Les peuples inférieurs sont passés maîtres dans l'art de la dissimulation. Les Anosy affectent des intentions très pacifiques et très rassurantes. Pronis s'y laisse prendre, et ils préparent, tout à leur aise, la ruine de la colonie. Sans sa femme, qui suit de l'œil ses compatriotes et préfère son mari au reste du monde, les Français seraient bientôt à la mer.

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 181, 211, 212. — *Cause pour laquelle...*, pp. 6, 7.

Il a tort aussi de ne pas dissimuler avec les anciens ligueurs. Quand ils viennent, dans leur orgueil, lui faire des remontrances, il devrait les accueillir doucement, gracieusement, les amuser de belles paroles et de concessions sans conséquence; au contraire, il laisse percer son mépris et sa haine, et les menace des fers ou de l'île Mascareigne.

Claude Le Roy, dont la conduite était louche, essuya quelque bourrade, prit peur, déserta, la nuit, avec vingt-deux Français, et se rendit à Saint-Augustin [1].

XXI. — Dans le même temps, quarante-cinq hommes vont dans l'Erindrane (district méridional du Betsileo), pour acheter des bœufs.

Les Erindranes leurs disent : « Vous voulez des bœufs ? Nous vous en donnerons mille si vous voulez nous aider à battre les Bohitsanghombes » (habitants du district oriental du Betsileo).

Les Français acceptent. C'est impolitique de se mêler des querelles des indigènes ; c'est impolitique de se donner à eux comme mercenaires. Pour un mince profit on s'attire le mépris d'une peuplade et la défiance de toutes les autres [2].

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 213, 214. — *Cause pour laquelle...*, p. 8.

[2] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 214, 215. — A. Grandidier, *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar. — L'Origine des Malgaches*, p. 90.

XXII. — Les jours se passent et personne ne revient de Saint-Augustin ni des Erindranes.

Ces braves ne veulent pas rentrer par crainte, disent-ils dans leur beau langage, « du mauvais mes- » nage du sieur Pronis et des parens de sa *preten- » düe* femme ».

La garnison de Fort-Dauphin est ainsi réduite à 29 hommes, « la pluspart malades », et à court de vivres.

Les Anosy veulent mettre à profit cette situation.

Pour gagner du temps, ils promettent des vivres, puis les refusent, puis les promettent de nouveau. Ils atteignent ainsi le mois de novembre 1648, et font alors partir, très secrètement, AndriandTsissei et trois cents guerriers.

Pronis a été prévenu par sa femme, Tsissei trouve les Français sous les armes et un canon braqué devant la maison du chef. Pronis s'avance vers lui, la main tendue, lui dit qu'il connaît l'objet de sa visite et l'emmène dans sa maison.

Tsissei avoue tout et l'assure qu'il le trouve « si » honneste homme » qu'il ne veut point le trahir. Il renvoie tout son monde et va « se resjoüir » avec Pronis. En le quittant il lui promet de ne jamais rien entreprendre contre les Français.

Cette solution, comme le remarque M. Henri Froidevaux, fait grand honneur à l'habileté de Pronis [1].

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 214, 215. — *Cause pour laquelle...*,

XXIII. — Au moment où Flacourt entre en scène, un lazariste s'écrie sur le ton tragique : « C'en était » fait de la colonie, si la Compagnie avait différé plus » longtemps de remédier au désordre de son représentant qui, *dans l'espace de deux années avait » pillé et brûlé cinquante villages malgaches*, vendu » comme esclaves beaucoup d'hommes libres, dilapidé » toutes les ressources, mécontenté les colons et les » soldats à la honte du nom français *qu'il était in- » digne de porter*[1] ».

Voilà le pauvre Pronis bien et dûment exécuté. Qui croirait le bon moine sur parole, serait refait de plus de moitié.

Un Français a brûlé cinquante villages malgaches et davantage, mais ce n'est pas Pronis, qui était de retour en France depuis longtemps.

Le bon père déclare que Pronis est indigne du nom français : Flacourt et Andriand Tsissei, qui l'ont connu personnellement, le disent « honneste homme[2] » et c'est eux qu'il faut croire.

Il l'accuse de dilapidation : Flacourt, chargé de vérifier les comptes de son administration, n'a signalé aucune irrégularité. Il y a mieux et le bon moine aurait dû le savoir : sous le gouvernorat de Pronis, comme je l'ai déjà dit, la Compagnie a réalisé de gros

p. 8. — Henri Froidevaux, Jacques Pronis, *loc. cit.*, pp. 280, 281.

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 35.

[2] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 215, 246.

bénéfices; après lui, elle n'a subi que des pertes qui, peu à peu, l'ont conduite à sa ruine.

Pronis a commis des fautes graves, mais il y a des circonstances singulièrement atténuantes.

Tenu six mois dans l'obscurité, les fers aux pieds, harcelé, injurié, menacé par des brutes, la haine entre dans son cœur et, le moment venu, il se venge cruellement. C'est mal, très mal, je le blâme et le blâmerai toujours; mais dans ce temps là, la vie était ardente, les haines étaient vigoureuses et les cœurs n'étaient pas à l'indulgence. La devise de tous les hommes et de tous les partis était bien *Vœ Victis!*

On lui reproche durement, et avec raison, d'avoir vendu des hommes. Cependant, pour être juste, il faudrait tenir compte de deux choses : la première, qu'il ne pouvait, sans se perdre, résister au capitaine Le Bourg; la seconde, que les idées philanthropiques du XVIIe siècle n'étaient pas celles d'aujourd'hui; que même, dans le dernier quart du XVIIIe, ce trafic paraissait légitime, et était toléré, encouragé, stimulé par les ministres de Louis XV et de Louis XVI [1].

Le meurtre de Razau pèse sur la mémoire de Pronis. Toutefois il y a, selon moi, des circonstances très atténuantes.

[1] Lettres des ministres de Louis XV et de Louis XVI, adressées à la Chambre de Commerce de Normandie, publiées par M. H. WALLON, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, t. IX, pp. 101-105.

Pronis était touché par la jalousie, maladie terrible, irraisonnée, aveugle, torturante, sanguinaire. Les Français, sujets à cette maladie, jugent avec indulgence les crimes qu'elle fait commettre. Mais il était chef, il avait charge d'âmes, et ses mésaventures domestiques devaient s'effacer devant les grands intérêts dont il avait la garde.

Il a cédé à sa passion, et les Grands lui en ont tenu rigueur; mais enfin il était Français, non malgache, et il avait le tempérament de sa race.

Des haines autrement aiguës remuaient toutes les couches sociales de l'Anosy, et Pronis n'y était pour rien.

Les Catholiques envoyés à Madagascar n'étaient pas, comme on sait, le dessus du panier. Ils singeaient les gentilshommes, marchaient la tête haute, le nez en l'air, pillaient les cases, volaient des bœufs, malmenaient tout le monde.

Leur orthodoxie ne leur permettait pas de contracter des mariages « madagascarois », mais, enragés paillards, ils couraient les cases et mettaient à mal toutes les femmes. Ce sont choses qui ne se pardonnent pas.

Quand ces colères firent explosion, Pronis, habilement, dissipa l'orage, et, sans coup férir, sauva la colonie.

M. Malotet, qui le traite durement, reconnaît pourtant qu'il a eu l'honneur de prendre possession de

certains points de la côte orientale, de pousser assez loin l'exploration dans les terres, et qu'il eut énormément à souffrir des tristes souvenirs laissés par les Portugais [1].

[1] Malotet, *op. cit.*, p. 56.

CHAPITRE III

ETIENNE DE FLACOURT

I. Le Bourg dénonce Pronis. — II. Flacourt est nommé directeur général. — III. Flacourt et sa famille. — IV. Demande de moines. — V. Le P. Nacquart. — VI. Recommandations de Vincent de Paul. — VII. Demande de Nacquart. — VIII. Départ de Flacourt. — IX. En mer. — X. Arrivée à Fort-Dauphin. — XI. Flacourt et Dian Ravel. — XII. Pronis envoyé en mission. — XIII. Les ligueurs chez Flacourt. — XIV. Indélicatesse de Le Roy. — XV. Le Roy à Saint-Augustin. — XVI. Flacourt fait aussi une guerre de mercenaires. — XVII. Flacourt chez AndriandRamaka. — XVIII. AndriandRamaka. — XIX. Perfidie de Flacourt. — XX. Pronis mis en prison. — XXI. Les exilés de l'île Mascareigne. — XXII. Nouvelle prise de possession de l'île Mascareigne. — XXIII. Départ de Le Bourg pour la France. — XXIV. Il emmène Pronis et les ligueurs. — XXV. Flacourt et les moines. — XXVI. Pourquoi le P. Nacquart ne retourne pas en France. — XXVII. Comment se conduisent les colons. — XXVIII. Nacquart dénonce Flacourt. — XXIX. Pour un interprète. — XXX. La vie à Fort-Dauphin. — XXXI. Nacquart et les colons. — XXXII. Pourquoi Flacourt et Nacquart ne s'entendent pas. — XXXIII. Nacquart veut fonder un séminaire. — XXXIV. Nacquart désire des religieuses. — XXXV. Tentatives contre Flacourt. — XXXVI. Belle défense de douze Français. — XXXVII. AndriandTserongh marche sur Fort-Dauphin. — XXXVIII. Propositions de paix. — XXXIX. Mort du P. Nacquart.

I. — Quand le capitaine Roger Le Bourg jeta l'ancre devant Fort-Dauphin, la Fortune mit dans ses mains le sort de Jacques Pronis. Il remit le jeune homme

en possession de son gouvernorat, mais, comme on l'a vu, à condition qu'il capturerait et livrerait, au gouverneur de Maurice, une soixantaine de malgaches.

De retour à Paris, ayant en poche les beaux ducats de Hollande que lui versa le gouverneur de Maurice, il fait l'homme vertueux, austère, intègre, implacable, et signale, à la justice des directeurs, l'homme qu'il a poussé à mal en vue d'un profit personnel.

II. — Les directeurs rappellent Pronis et nomment Etienne de Flacourt directeur général et commandant, pour le roi, dans l'île de Madagascar et dépendances.

Il devra « informer de la cause de ces désordres, » renvoyer le sieur Pronis en France et lui faire » rendre compte de son administration et du manie- » ment des effets de la Compagnie, et restablir le tout » en sorte que le commerce et le trafic que l'on y » vouloit establir ne fust point troublé et empesché[1] ».

III. — M. A. Malotet dit que les Flacourt remontent à Henri Bizet, seigneur de Flacourt, gentilhomme anglais, qui se distingua pendant la guerre de Cent Ans et fut tué à la bataille de Jargeau.

Etienne Bizet, sieur de Flacourt, est né en 1607, à Orléans. Son père et son grand-père furent échevins et tenus en haute estime.

[1] Flacourt, *cause pour laquelle...*, p. 8.

Il fit de bonnes études et les compléta par des voyages en France, en Italie, en Allemagne, en Hollande et en Angleterre. A son retour en France, il prit femme et eut plusieurs enfants.

Personne ne dit comment il est devenu gouverneur de Madagascar, mais il est facile de le deviner.

Il était parent de Jules de Loynes, conseiller, secrétaire général de la marine et membre, pour trois parts, de la Compagnie des Indes orientales. Loynes le recommanda, sa puissante recommandation valait tous les mérites, et les directeurs s'empressèrent de le nommer.

Il était robuste et sain, énergique et audacieux, intelligent et instruit, avide de savoir et d'une probité qui était, pour ainsi dire, la caractéristique de sa famille; mais d'un orgueil incommensurable, altier, vaniteux, dur, vindicatif, soupçonneux, toutefois avec les puissants dont il désirait les faveurs, il s'adoucissait, se faisait modeste, rampant, flatteur.

Il a reçu d'Anne d'Autriche, par l'intermédiaire de Nicolas Fouquet, l'invitation de s'occuper surtout de la conversion des Indigènes. Il était de son temps, et la religion tenait dans sa vie une grande place. Mais il était l'agent et l'associé d'une société commerciale, et cette société avait pour but de gagner beaucoup d'argent. La question religieuse et la question commerciale ne s'accordant pas, il subordonnera la première à la seconde. Il mènera d'ailleurs de front,

cahin caha, la conquête de l'île, la conversion des infidèles, la traite et les explorations.

Il venait à Madagascar pour faire des conquêtes retentissantes, ravager, massacrer, subjuguer de grandes provinces et l'île entière. Il voyait dans la colonisation ce qu'y voyaient les Espagnols et les Anglais : une prise de possession par le fer et par le feu. La haine et l'amour, la vie et la mort des malgaches étaient, pour lui, choses indifférentes et vaines. Aussi, malgré de solides qualités, il n'était pas l'homme de la situation [1].

IV. — Des gens bien pensants ont assuré la Compagnie qu'elle ne pouvait pas réussir parce qu'elle ne s'était pas associé le vrai Dieu. On le sait, disaient-ils, *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.*

Les seigneurs de la Compagnie veulent maison qui tienne, et demandent à Vincent de Paul, au commencement de 1648, quelques prêtres de la Congrégation de la Mission [2].

V. — Vincent de Paul choisit, pour évangéliser Madagascar, le P. Nacquart, qui est, dit-on, doux, calme, judicieux et zélé pour le salut des âmes [3].

[1] A. Malotet, *op. cit.*, pp. 97 et suiv. — J. Guët, *op. cit.*, pp. 42 et suiv. — Flacourt, *Hist.*, 1658 et 1661, *Passim.*

[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 35.

[3] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 37.

VI. — Il lui écrit, le 22 mars 1648 : « La première » chose que vous aurez à faire, ce sera de vous mouler » sur le voyage que fit le grand saint François-Xavier, » de servir et édifier ceux des vaisseaux qui vous » conduiront ; y établir les prières publiques ; si faire » se peut ». Il lui recommanda ensuite de concilier ses devoirs envers Dieu avec ses devoirs envers le gouverneur et ses subordonnés, de leur garder grand respect, sans manquer d'être fidèle à Dieu, de ne jamais trahir sa conscience, « de prendre soigneuse- » ment garde de ne pas gâter les affaires du bon Dieu, » pour les trop précipiter, prendre son temps et le » savoir attendre ».

Il lui apprend, en post-scriptum, qu'il aura pour collaborateur M. Gondrée, « un des meilleurs sujets » de la Compagnie [1] ».

VII. — Le 1er avril 1648, le P. Nacquart répond à Vincent de Paul et lui fait cette demande : « Y a-t-il » danger d'écrire un petit mot à mon père pour lui » demander sa bénédiction et qu'il fasse prier Dieu » pour moi ? [2] ».

VIII. — Flacourt embarque 78 hommes, les missionnaires Nacquart et Gondrée, des outils, des marchandises, des vivres, de l'eau-de-vie, du tabac,

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 39-43.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 46.

des médicaments, des armes, des munitions, et met à la voile, de la Rochelle, le 21 mai 1648 [1].

IX. — Aussitôt l'ancre levée, le P.. Nacquart prend ses fonctions.

Il chante messe, fait une exhortation, promet que, si tout le monde est bien obéissant et docile à ses instructions, le Seigneur donnera bon vent.

La Pentecôte approchant, il prépare son troupeau à bien recevoir le Saint-Esprit. Marins et passagers feront une confession générale et communieront. De la Pentecôte à la Fête-Dieu, on travaillera le jubilé [2].

Le Seigneur ne ratifie pas la promesse du P. Nacquart et envoie, du commencement de juillet à la mi-août, des vents contraires. Le bon Père ne se tient pas pour battu. « Nous eûmes recours », dit-il, « à » Celui qui tire les vents de ses trésors et à l'Etoile » de la Mer, la Sainte-Vierge.... en l'honneur de » laquelle nous fîmes vœu de nous confesser et com- » munier dans la semaine qui précède sa glorieuse » Assomption, et de *bâtir une église à Madagascar*, » sous l'invocation de cette Reine du ciel, *à quoi on* » *ajouta une aumône*, à la dévotion de chaque parti- » culier ». Quand chacun eut jeté « le Jonas dans la » mer de Pénitence, la tempête cessa et le vent »,

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 216.

[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 50. — Flacourt, *Relation*, 1658, p. 217.

dit le Père, « nous devint favorable, de sorte que la » veille de la fête de Notre-Dame, nous nous trou- » vâmes sous la ligne ».

Il continue : « Nous expérimentâmes le même » secours du ciel, vers la Notre-Dame de Septembre. » Le vent, qui nous était contraire, devint favorable » incontinent après les prières publiques que nous » fîmes en l'honneur de la Sainte-Vierge. Nous avons » expérimenté en plusieurs autres occasions la vertu » de son assistance [1] ».

Flacourt dit bien qu'il a eu du mauvais temps, mais il passe sous silence l'intervention du P. Nacquart et de la vierge Marie.

Le bon abbé Nacquart est d'ailleurs débordant de zèle.

Tous les jours, selon le temps, messe basse ou chantée. Les dimanches et fêtes, vêpres. Soir et matin, prières publiques. Entre temps, distribution de petits livrets, préparation pour le jubilé, confessions générales.

Trois ou quatre fois par semaine, exhortations sur les principaux mystères de la foi et « un discours sur » quelque autre point important du salut ».

Après six semaines de ces exercices, il s'arrêta, crainte, dit-il, « d'être ennuyeux, et pour donner » quelque relâche ».

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 53.

Cela ne veut pas dire qu'il arrêta la machine. Non. Elle continuera de marcher, mais elle fera des poses pour donner aux fidèles le temps de se reconnaître et de respirer.

Il réunit les gens par groupes de trois ou quatre. Dans chaque groupe un homme fait lecture de l'*Introduction à la vie dévote*, « du serviteur de Dieu, » Monseigneur François de Sales », et de l'*Imitation de Notre Seigneur*.

Avec l'appui de Flacourt, les bons moines font, chaque semaine, deux ou trois conférences spirituelles.

Il y a un autre exercice que le P. Nacquart raconte ainsi : « Après souper, sur le tillac, l'un se joignait » à une troupe, et l'autre à une autre, pour coopérer » aux bons discours *en faisant cesser les mauvais et* » *inutiles*. A cette même fin, la pratique commune » était que quand quelqu'un avait juré ou dit quelques » paroles moins honnêtes, de tendre la main et de » *recevoir une férule sur les doigts*, après avoir » promis de s'amender ».

Et le bon moine dit à Vincent de Paul en terminant sa lettre : « Voilà, Monsieur, comment nous avons » employé le temps durant notre voyage. Le zèle de » M. de Flacourt, notre très sage gouverneur et » commandant, y a beaucoup contribué ».

Pendant tout le voyage, qui dura sept mois, les moines ont absorbé toute la vie du bord. Chacun dut travailler à son salut. Leçons, sermons, exhortations,

exercices, férule, avaient produit un salutaire effet; tout était pour le mieux; quand les bons Pères faisaient des petits contes édifiant, tout le monde riait.

En réalité, cette dévotion n'était qu'en surface. Le temps de prendre terre et tous ces petits saints se ruent sur la route large et fleurie des enfers.

Le bon P. Nacquart voit qu'il a travaillé, peiné pour rien pendant sept mois. Il est navré, mais il n'en sera pas plus sage et ses yeux resteront fermés. Il n'a pas compris ce mot profond que lui écrivit Vincent de Paul : « Prendre son temps et le savoir attendre [1] ».

X. — Flacourt arrive devant Fort-Dauphin le 15 décembre 1648.

A ce moment, l'abbé de Bellebarbe, qui était à Fort-Dauphin depuis trois ans, se trouvait à la pointe d'Itapère. Il se fit conduire au vaisseau, Flacourt le reçut et commença de suite son enquête sur Pronis.

On ignore ce qu'a dit M. de Bellebarbe, mais, lui parti, Flacourt voyait, dans l'ancien gouverneur, un homme très dangereux dont il ne devait s'approcher qu'avec précaution.

Il lui fait écrire par Le Bourg de venir à bord; et il recommande expressément au messager de ne dire mot du nouveau gouverneur [2].

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 56-57. — Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 217-218. — *Cause pour laquelle...*, p. 8.

[2] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 242 et suiv. — *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 58. — A. Malotet, *op. cit.*, p. 101.

Pronis vient, les deux gouverneurs s'entretiennent longuement, paisiblement, et Flacourt dit : « Je » trouvay le sieur Pronis autre que l'on me l'avoit » dépeint, et ne connus en luy qu'une grande sincé- » rité et franchise, et s'il y a eu du désordre, c'est » parce qu'il n'a pas esté obey ny respecté, le malheur » n'estant venu que des volontaires que l'on avoit » envoyé par le passé qui avoient tout perdu.... Je » ne voulus pas faire retenir le sieur Pronis, ny luy » rendre aucun desplaisir, l'ayant trouvé trop hon- » neste homme, et trop disposé à faire ce que j'eusse » voulu, pour le traitter de la sorte ».

A la suite de cet entretien, Pronis lance une proclamation informant les colons qu'ils ont à reconnaître, pour gouverneur et commandant, le sieur de Flacourt « l'un des intéressés de la Compagnie [1], et par consé- » quent un de leurs Maistres ».

Le 15 décembre 1648, à trois heures du soir, Flacourt fait son entrée solennelle dans Fort-Dauphin, et trouve que tout est en mauvais état [2].

XI. — Ce même jour, comme il en a exprimé le désir, Dian Ravel vient le saluer. Elle est très

[1] Flacourt avait une part ou une fraction de part, mais cela n'est prouvé par aucun document connu. En tout cas, aux termes des statuts, il n'avait pas accès aux assemblées. (H. Froidevaux, *Documents inédits relatifs à la constitution de la Compagnie des Indes orientales*, pp. 14 et 20 du tirage à part).

[2] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 244 et suiv. — Nacquart, *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 59.

inquiète. Des Français ont dit à ses esclaves que, dès qu'elle serait partie, son mari serait mis aux fers. « Je la désabusay », dit Flacourt, « luy tesmoignant » que quoy que je fusse superieur du sieur Pronis, » que toutefois je le voulois tenir pour mon frère, » et que je voulois vivre ainsi avec luy. Que les » habitans françois luy porteroient tousjours autant » d'honneur comme ils avoient auparavant fait, et » plus encor dont elle fut fort contente, *desjà ce* » *mauvais bruit avoit esté semé par tout le païs entre* » *les Grands*[1] ».

Il lui fait quitter Fort-Dauphin, pour donner satisfaction aux ecclésiastiques et aux ligueurs, mais il a, pour elle, les égards dus à une femme légitime. Prochainement il acceptera le parrainage de la fille qu'elle vient d'avoir de Pronis.

XII. — Un mois après son arrivée, le 12 janvier 1649, il envoie Le Bourg charger de l'ébène aux Antavares et à la baie d'Antongil.

Pour calmer « quelques mutins de François », il ordonne à Pronis d'aller à Mangabey, au pays d'Antongil, traiter du riz et choisir du cristal de roche. Pronis est mal content de cette mission, parce que le bruit court, dans l'Anosy, qu'on l'envoie à la mort. Flacourt l'assure du contraire et lui confie vingt hommes : douze pour l'accompagner, huit pour

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 246 et suiv.

demeurer dans l'île Sainte-Marie. Pronis rapporte du riz et néglige de chercher du cristal de roche [1].

XIII. — Les ligueurs viennent se plaindre de Pronis et « le calomnier, disant que c'estoit luy qui » avoit obligé le sieur Le Roy avec vingt-deux » François de s'en aller à Saint-Augustin, chercher » passage parmy les Anglois qui y estoient habituez. » Je leur imposay silence », dit Flacourt.

Il fait revenir Le Roy, et Le Roy lui dit que la faim à venir l'a contraint d'aller chercher ailleurs sa subsistance, et il accuse Pronis de malversation. Si le Gouverneur a été dupe, Le Roy lui-même se chargera de le détromper [2].

XIV. — Le Roy, étant à Mahafaly, a juré la paix avec Andriand Menasotro, grand des Machicores. Menasotro, pour sceller cette paix, lui a fait des présents et l'a chargé de remettre au Gouverneur de l'or, du corail et de la cornaline.

En 1654, Flacourt déclare la guerre à Menasotro, et Menasotro se plaint de la violation de la foi jurée.

Le Roy avait conté au Gouverneur son séjour à Saint-Augustin, mais il avait oublié Menasotro, sa paix et ses présents [3].

[1] Flacourt, *Relation*, p. 248. — *Cause pour laquelle...*, p. 9.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 247-249.
[3] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 360.

XV. — Le Roy a trouvé, sur l'Onilahy, un petit fort construit par Pirard et abandonné. Les Anglais l'ont occupé et aussi abandonné. Ils y viennent encore tous les deux ans, en allant aux grandes Indes, et y laissent en traitement leurs malades.

L'endroit est pauvre en vivres, malsain et les fièvres ont enlevé aux Anglais plus de trois cents hommes.

Les indigènes leur demandaient, avec insistance, une douzaine de mousquetaires pour faire la guerre à leurs voisins. Ils refusèrent de se mêler de leurs querelles. Ni les injures, ni même le refus de leur vendre des vivres n'ont pu les faire descendre au rôle impolitique et humiliant de mercenaires.

Le Roy, moins habile, part en guerre à la première demande qui lui est faite. « Par ce moyen », dit Flacourt, il « se maintint en ces quartiers-là, gaigna » du bestial et eut ce qu'il voulut des habitans du Païs » pour vivre, et à son retour ramena encore cent » bestes [1] ».

XVI. — Flacourt partageait les idées de Le Roy et fit comme lui. Le 23 avril 1650, AndriandRaval lui demande des hommes pour faire la guerre aux Ampâtres, qui lui ont volé mille bêtes. Il offre, pour salaire, sept cents bœufs et la moitié du butin. Moyennant cela, Flacourt se pose en défenseur du faible, en justicier, et charge Le Roy de cette besogne. Les Ampâtres,

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 250 et suiv.

prévenus à temps, s'arrangent avec Raval et rendent inutile le secours de Flacourt. Ils se souviendront et, vienne l'occasion, ils rendront au Gouverneur et aux Français :

Fèves pour pois, et pain blanc pour fouace.

Plus tard, le P. Nacquart nous apprendra que Flacourt guerroyait moins par amour de la justice que par amour du pillage [1].

XVII. — Peu de jours après le retour de Le Roy, Flacourt, escorté de trente-cinq hommes bien armés, se rend en visite à Fanjahira ou Fanshere, sur l'Oni. AndriandRamaka le reçoit avec courtoisie, lui fait des confidences et des présents.

XVIII. — Il est le Grand des Grands de l'Anosy.

Vers 1630, il a été pris par des Portugais et conduit à Goa.

Les Jésuites le reçurent, l'instruisirent et le baptisèrent en grande pompe. Don André de Suza de Saavedra, vice-roi des Indes, fut son parrain.

Après un séjour de trois ans dans le séminaire des Jésuites, deux des Pères le ramènent à Fanshere et remettent à Tsiambany, son père, de la part du vice-roi, la croix d'or et le collier de l'Ordre du Christ, des armes et divers présents.

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 95 et suiv. — *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 79, 87, 99, 100.

Ramaka est instruit des croyances et des prières chrétiennes. Il écrit et parle couramment le portugais. Le P. Nacquart l'a entendu réciter en portugais le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, et répéter, après trois signes de croix sur le front, sur la bouche et sur le cœur, ces paroles caractéristiques : *Per signum sanctæ crucis de inimicis nostris libera nos, Domine.* Les Révérends Pères croient que, par son moyen, les Antanosy vont se convertir en masse et demander à deux genoux des Jésuites et la sainte Inquisition.

Ils se trompent. Le jeune homme était captif et à la discrétion des Pères qui avaient pouvoir de le faire brûler vif. Il voulut leur éviter ce chagrin. Avec cette puissance de dissimulation qu'ont les demi-sauvages, il fait docilement ce qu'ils demandent, apprend ce qu'ils veulent, paraît croire ce qu'ils désirent, et reste ou devient parfaitement sceptique.

Lui-même parlait au nom de Zanahary, s'en moquait joyeusement et le croyait confrère du dieu des Jésuites.

Il disait et les Ombiasy répétaient, affirmaient, prêchaient qu'il exerçait sur les vents, les pluies, le tonnerre, les maladies, un pouvoir souverain. Le bon peuple croyait cela dévotement. Ramaka était l'objet d'une crainte superstitieuse, comblé de présents, et son règne s'écoulait paisiblement, dans l'abondance de toutes choses.

Son père, Tsiambany, accueille bien les Jésuites et

les laisse faire ce qu'ils veulent. Les Ombiasy voient qu'ils vont perdre leur clientèle, leur influence et leurs profits. Ils ne tomberont pas sans combattre et engagent la lutte, lutte d'ophidiens qui rampent, se glissent, piquent, de piqûre mortelle, par derrière. Ils disent que les Jésuites sont prêtres des faux dieux, qu'ils corrompent le peuple, troublent les familles et les villages, préparent la conquête du pays par les Portugais. Tsiambany pense comme les Ombiasy.

Autrefois, l'Eglise d'Europe ne voulait pas répandre le sang et faisait exécuter, par le bras séculier, ses condamnations à mort. AndriandTsiambany, qui craint les Portugais, se débarrasse des Jésuites par une fiction du même genre. Il ne veut pas qu'on leur fasse violence, mais il défend, sous peine de mort, de vendre des vivres aux étrangers. L'un des Pères meurt de faim, et l'autre se hâte de retourner aux Indes.

« Dian Ramack, » dit le P. Nacquart, « quitta ces » vénérables Pères selon l'esprit, et s'en alla avec son » mauvais père selon la chair ». Cela veut dire qu'il mit dans un coin le costume portugais, reprit le lamba national et revint, par conviction ou par intérêt, aux croyances des ancêtres [1].

Comme bien d'autres, il serait facilement devenu l'ami des Français; mais le Gouverneur regarde de

[1] Flacourt, *Hist.*, 1658, pp. 33, 46. — *Relation*, p. 252. — *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 22 et suiv., 313 et suiv. — Le P. de la Vaissière, *Hist. de Madagascar*, t. I, p. 8.

haut les chefs malgaches, et ne fait rien pour se les attacher.

Dian Tserongh, Dian Machicore, Dian Mahavave s'unissent à Ramaka pour faire aux Français une guerre de guérillas [1].

XIX. — Un jour, Dian Tsissei, beau-frère de Pronis, demande la réparation d'un mousquet. Flacourt y consent. Apprenant que ce mousquet doit être vendu au Grand des Machicores, qui a laissé tuer un français dans son village, il commande à l'armurier « de faire un trou dans la culasse du canon, et » de le boucher avec du plomb ».

Trois personnes sont dans le secret : Flacourt, Pronis et l'armurier.

XX. — En ce temps-là, Jacques Pronis fit baptiser la fille qu'il a eue de sa femme Dian Ravel. Flacourt devait être parrain ; obligé de s'absenter, il se fit remplacer par un sien neveu. La fillette sera catholique, et cela ne lui servira guère, comme on le verra plus tard.

Dian Tsissei étant venu à la fête, Pronis lui dit confidentiellement de prendre garde au mousquet.

Pour Flacourt, cette indiscrétion est un crime. Très en colère, il écrit cette phrase menaçante et vipérine : il « n'avoit pas dessein de retourner en France, mais

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 73.

» de demeurer tousjours en ce païs avec Dian Ravel, » sa prétenduë femme ». Et pour ce prétendu crime, il le met en prison, dans sa chambre, les fers aux pieds.

La paix et la raison se font jour dans son esprit; il juge plus sainement et plus honnêtement les choses, délivre Pronis après huit jours de captivité, et l'admet, comme devant, à sa table[1].

XXI. — A cette époque, il charge Le Bourg de ramener à Fort-Dauphin les douze hommes que Pronis a exilés dans l'île Mascareigne. Cette mission ne plait pas au commandant du *Saint-Laurent* qui craint quelques révélations désobligeantes. Pour s'en exempter il fait fausse route et envoie à l'île une barque.

Les exilés arrivent à Fort-Dauphin le 7 septembre 1649. Ils sont sains et gaillards et apprennent à Flacourt que l'île Mascareigne est très salubre, riche en fruits de toutes sortes et en gibier. Ils ont joui d'une santé parfaite. Quand le capitaine Le Bourg les a jetés sur la plage, ils étaient pieds nus, vêtus d'un caleçon, d'une chemise de grosse toile et d'un bonnet. Se croyant là pour la vie, ils gardèrent leurs vêtements pour les malades et allèrent nus. Plusieurs, arrivés en mauvaise santé, se rétablirent en quelques jours. Flacourt, ravi, dit avec enthousiasme : « Ce

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 261.

» seroit avec juste raison que l'on pourroit appeler
» cette Isle un Paradis terrestre[1] ».

XXII. — En octobre 1649, il renvoie Le Bourg à Mascareigne pour y déposer et laisser vivre en liberté quatre génisses et un taureau. Il devait en reprendre possession au nom du roi. Cette mission ne le satisfaisant pas, il ne mit pas moins de cinq semaines pour faire le voyage de Fort-Dauphin à Mascareigne. Il a donc navigué à la vitesse vertigineuse de sept lieues par jour, aussi n'a-t-il rien rapporté du voyage.

Flacourt donne à l'île le nom de *Bourbon* « ne
» pouvant », dit-il, « trouver de nom qui peust mieux
» quadrer à sa bonté et fertilité, et qui luy appartint
» mieux qu'à celuy-là[2] ».

XXIII. — Le 19 février 1650, Le Bourg se décide à partir pour la France. Il a perdu huit mois dans l'île Sainte-Marie et cinq semaines à chercher l'île Bourbon, qu'il avait déjà vue.

Flacourt avait préparé aux Antavares une cargaison de bois précieux. Quand Le Bourg se présenta pour les charger, les nègres crurent qu'il venait pour les capturer et prirent la fuite.

Néanmoins, grâce à la prévoyante activité de

[1] Flacourt, *Relation*, pp. 257 et suiv. — *Cause pour laquelle...*, p. 10.

[2] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 255 et suiv. — *Cause pour laquelle...*, p. 10. — Malotet, *op. cit.*, pp. 123 et suiv.

Flacourt, le *Saint-Laurent* emporta 3 300 cuirs, 52 milliers d'aloës, de la cire, de la gomme, une complète et riche cargaison [1].

XXIV. — Le Bourg a perdu, par maladie, la moitié de son équipage et demande, au Gouverneur, 50 hommes pour conduire et défendre son vaisseau.

Flacourt pensa qu'il pouvait, avec 108 hommes, tenir tête aux Grands de l'Anosy, et donna au capitaine Le Bourg « tous ceux qui avoient esté Ligueurs » contre le sieur Pronis, et le sieur Pronis aussi ».

Ces hommes, au nombre de quarante-huit, « avoient » fait leurs temps;... beaucoup desiroient demeurer : » mais comme c'estoient des faineants et Ligueurs du » temps passé, ils m'eussent esté » dit-il, « plus nui- » sibles que profitables[2] ».

XXV. — Flacourt a au pied une autre épine. De la Rochelle à Fort-Dauphin, il a laissé les moines chanter, conférencer, catéchiser, confesser, communier, féruler tout à leur bon plaisir : il est, disent-ils, un « très sage gouverneur et commandant ».

Les bons Pères croyaient que la vie à Madagascar serait la continuation de la vie sur le vaisseau, que gouverneur et colons s'inclineraient sous leur dextre, seraient des instruments dociles, soumis, et ne travailleraient que pour donner à Dieu, c'est-à-dire à la

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 262. — *Cause pour laquelle...*, p. 10.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 262. — *Cause pour laquelle...*, p. 11.

Congrégation de la Mission, la grande île de Madagascar.

Flacourt ne l'entend pas de cette oreille et ne veut pas du rôle de Raton. Il est dévôt, convaincu, d'autant moins gêné avec les moines. Sans crainte il leur met le mors et la bride et les laisse dire, tant qu'ils veulent, que « leur ministère fut entravé [1] ».

Le P. Nacquart réclame le presbytère, les vivres et les vêtements promis par la Compagnie. D'autres religieux, lui répond narquoisement le Gouverneur, ne demandent pas mieux que de payer leur voyage et de s'entretenir à leurs frais.

Le Père n'est pas content et dit à Vincent de Paul : « Les missionnaires durent se résigner à vivre du peu » d'argent qu'ils avaient apporté, et encore le parta- » geaient-ils avec les nègres pauvres ».

XXVI. — De plus en plus mécontent, il confie ses chagrins à Le Bourg, devant Flacourt. Flacourt, qui a la raillerie orléanaise, amère et dure, lui conseille « de » retourner en France pour mettre la Mission sur un » pied convenable ».

Le P. Nacquart accepte l'épreuve, fait ses adieux et ses paquets, prend sa valise d'une main, son bâton de l'autre, et attend que la cloche du *Saint-Laurent* sonne le départ.

La Colonie, qui l'aime, est en émoi. Le bon Père,

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 57, 58, 75.

exagérant un peu, dit qu'elle est consternée, endeuillée, en larmes, et que le désespoir des « bons nègres » fait peine à voir. Il est vaincu. « Cela », dit-il, « mit les fers aux pieds de ma volonté qui demeura » prisonnière de celle de Dieu ».

Je ne me figure pas bien une volonté prisonnière, les fers aux pieds, mais c'est onctueux, dolent, et ça donne de petits frissons [1].

XXVII. — Si les nègres répandaient des torrents de larmes, les Français ne s'épargnaient pas. Il en faudrait déduire que la colonie était une bergerie de fidèles, et que le P. Nacquart était le plus heureux des pasteurs. Hélas ! il en était tout autrement. Ces hommes qui étaient, sur le bateau, un sujet d'édification, qui lui donnaient les plus belles espérances, qu'il croyait conduire triomphalement en paradis, devinrent, à terre, des loups dévorants, et les *Mémoires de la Mission* font cette douloureuse confidence : « Une autre cause d'affliction pour son cœur » (du P. Nacquart) était la vie licencieuse des » Français et les injustices criantes qu'ils commet- » taient contre les indigènes. Il ne pouvait voir, sans » gémir, ses compatriotes tomber dans les excès les » plus scandaleux, ne point respecter le foyer domes- » tique des Malgaches, piller et brûler des villages » entiers afin de les contraindre à livrer quelques

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 75.

» bœufs. Leurs excès et leurs exactions paralysaient
» tous les efforts de son zèle, et compromettaient, dès
» le début, l'avenir de la Colonie. En vain, s'oppose-
» t-il à ces violences qui provoquaient la haine et
» l'horreur des Malgaches ; *ses conseils furent*
» *dédaignés. Puis on l'accusa de s'immiscer dans les*
» *affaires de l'administration, au nom des intérêts*
» *spirituels*[1] ».

XXVIII. — Le Père confie ses peines à saint Vincent de Paul. Dans une lettre secrète du 9 février 1650, destinée aux Seigneurs de la Compagnie, il parle ainsi de la Colonie.

« Lorsque l'impureté ou la médisance, qui d'ordi-
» naire va sur les Ecclésiastiques ou autres personnes,
» se mêlaient dans les entretiens, j'ai tâché de
» détourner le discours, le plus doucement que j'ai
» pu, et en voulant rester fidèle à Dieu et à ma
» conscience. Ce qui n'a pas été sans me rendre
» odieux..... Il n'y a eu que M. de Flacourt qui
» l'ait trouvé mauvais ; les autres en ont été bien aises
» et m'en ont su gré. Quand on a travaillé ici les
» dimanches et fêtes sans permisssion et avant la
» messe, j'ai dit qu'il fallait suivre la coutume de
» l'Eglise, qui est de ne le point faire sans nécessité,
» sans dispense, et seulement après la messe. A cause
» de cela, j'ai passé pour vouloir donner la loi et entre-

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 76.

» prendre par ambition sur le temporel. Lorsque pour
» remédier aux plaintes et murmures de plusieurs,
» j'en ai averti celui qui pouvait y donner ordre, j'ai
» passé pour l'auteur de tout le mécontentement[1] ».

Outré des dédains de Flacourt pour sa personne et pour les lois de l'Eglise, il lève un coin du voile qui nous cachait Fort-Dauphin. « Lorsque, dit-il, la
» compassion d'entendre les malades qui se plai-
» gnaient de mourir, faute de nourriture et de
» remèdes, a fait que je me suis adressé avec respect,
» de leur part, au père de famille, j'ai été renvoyé,
» Dieu sait de quelle façon, comme si c'était moi qui
» leur eusse fait tenir ce langage. C'est une pitié de
» voir si peu d'ordre, que ceux à qui on a promis en
» France de les médicamenter en leurs maladies,
» vendent leur chemise, pour avoir des volailles qui
» ne coûtent pas un sou de la monnaie de ce pays,
» laquelle est du verrot ou de la verroterie qu'on
» apporte d'Europe. Souvent encore, ils déchirent
» leur linge pour panser leurs plaies[2] ».

Il s'indigne des moyens qu'emploie Flacourt pour établir sa domination et assurer le triomphe du catholicisme. « Comment faudra-t-il agir, » demande-t-il à Vincent de Paul, « touchant les misérables guerres
» dont je parle à ces Messieurs? On dit ici qu'on y
» trouvera bien des prétextes pour le passé et pour

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 77, 78.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 73.

» l'avenir ; et je sais bien qu'il n'y en peut avoir que de
» faux et capables de *détruire l'œuvre de Dieu* et de
» perdre le salut de ceux qui les continueront : *si l'on*
» *guerroie, c'est pour épargner un peu de marchan-*
» *dise.* Il n'y a pas grand chose à faire pour la Religion
» en ce pays avec un Gouverneur, *pieux seulement en*
» *apparence, et qui ne songe qu'au temporel ;* il ne
» faut pas seulement des paroles, mais une personne
» qui contribue en effet par son exemple et *son autorité*
» aux desseins de Dieu, qui sont de si grande consé-
» quence, comme vous pouvez le juger[1] ».

Le Père juge mal sa situation. Il croit et dit que « la Religion.... est bien le principal motif de la » concession de cette île[2] ». A ce compte, la Compagnie risquerait son argent et les Français risqueraient leur vie pour donner aux PP. Lazaristes une nouvelle province.

Il n'en est pas ainsi. L'île a été donnée à une Compagnie commerciale pour faire du commerce. Ni l'acte de concession, ni les lettres patentes royales, ni les statuts de la Société ne disent mot de l'évangélisation des Malgaches[3].

C'est volontairement, stimulée par d'amicales

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 79.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 93.
[3] H. Froidevaux, *Documents inédits relatifs à la constitution de la Compagnie des Indes Orientales, de* 1642. (Bulletin du *Comité de Madagascar*, oct. 1898).

pressions, que la Compagnie a demandé des missionnaires. Elle voulait bien donner à ces missionnaires toute l'aide et toute la liberté dont ils avaient besoin pour leur apostolat, mais elle ne pouvait pas penser et ne pensait pas à se donner et à entretenir des maîtres ou des rivaux.

C'était ce que voulait le P. Nacquart et ce que ne voulait pas Flacourt. Chacun eut ses partisans, la colonie se divisa en deux camps, et tout alla de mal en plus mal.

Le Père se plaint à Vincent de Paul qu'on laisse sans répression les scandales que commettent les Français, les vilains et les vilaines qui fréquentent le fort.

Ces scandales n'ont probablement pas la gravité qu'il leur attribue, car Flacourt, qui n'est pas un débauché, ne dit rien. Il croit d'ailleurs que des hommes qui vivent sans femmes, à quatre mille lieues de leur pays, ont besoin d'un peu de liberté. Aussi, ne veut-il pas mettre au service du Père le bras séculier. Au contraire. Parfois il le traite un peu durement, parfois il a des exigences qui ressemblent à un abus d'autorité. Ainsi, dit le Père : « Quand Monsieur » n'avait pas fait sa barbe, le dimanche, il fallait » retarder la messe; et il s'est plaint de ce que je le » considérais peu en ne l'avertissant pour prendre sa » commodité, et qu'il y aurait quelque jour d'autres » prêtres ici. Je lui fis observer que j'avais donné

» charge à son serviteur de prendre garde, quand il
» ne serait pas prêt, et de m'en avertir, avant le
» dernier coup sonné; qu'à ce moment chacun étant
» assemblé et le prêtre habillé, il n'est plus temps
» d'avertir [1] ».

XXIX. — Cependant le gouverneur fait au missionnaire une amabilité.

Nacquart veut faire un dictionnaire malgache, et il a besoin, pour cela, d'un interprète.

Celui de Fort-Dauphin veut bien, dans ses loisirs, « par dévotion », servir gratuitement le missionnaire. Le Père n'admet pas le partage. « On ne peut être », dit-il, « à deux maîtres, et il faut choisir le meilleur, » qui est Dieu ».

Si Dieu a besoin de l'interprète pour faire son vocabulaire, Flacourt en a besoin pour faire son commerce. Pourtant il cède aux exigences du Père, et le Père le remercie en ces termes : Nous ferons notre dictionnaire « quand nous aurons un interprète à nous-mêmes
» et que notre demeure ne sera plus dans ce lieu, sous
» la conduite de ceux qui sont toujours en méfiance;
» qui, au lieu de faciliter, empêchent plutôt l'étude;
» et qui croient s'être fait grand tort de nous céder
» un interprète qu'ils employaient ailleurs à des
» vétilles [2] ».

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 80.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 84 et suiv.

XXX. — La situation, on le voit, est très tendue. Flacourt laisse dans l'ombre toutes ces querelles. Nous n'avons qu'une cloche, celle du P. Nacquart. Elle nous dit, avec tristesse, que Gouverneur et colons « vivent » comme des Huguenots ». Le Père n'accorde pas de dispenses : on s'en passe. S'il réprimande un particulier, ce particulier l'envoie au chef, et le chef l'envoie à son bréviaire.

Flacourt fait travailler sans permission, fêtes et dimanches, français et nègres, chrétiens et payens, « pour des choses qui souvent ne sont pas néces- » saires ».

Les Français reportent aux dimanches et fêtes les congés qu'ils obtiennent pour leurs plaisirs, et ces malheureux « perdent la messe pour des vétilles ».

Si le bon moine improuve des guerres inutiles et barbares, on lui dit que ce n'est pas son affaire, et on le renvoie à son bréviaire. S'il veut conférer amiablement de quelque chose publique *concernant l'intérêt direct de Dieu*, « il ne peut ouvrir la bouche sans être » rebuté[1] ».

Ainsi Flacourt ne veut pas que les moines mettent dans les affaires temporelles ni la main ni le doigt. Le P. Nacquart se propose, pour échapper à cette tyrannie, de quitter les Français.

XXXI. — Il faudrait, d'ailleurs, selon lui, des

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 88 et suiv.

prêtres séculiers pour les Français et des prêtres réguliers pour les Nègres [1].

Il demande même à Vincent de Paul s'il est à propos de continuer aux Français les soins des missionnaires ? Il y a une raison pour et deux contre. « Qu'on fasse si » bien qu'on voudra », dit-il, « ce ne sera jamais à » leur gré rien qui vaille. De plus, c'est que celui » qui est ici est, de tous les hommes, le plus difficile » à aborder et à contenter à cause des soupçons, » ombrages ou faux rapports. Si on ne peut se séparer » et qu'il faille habiter ensemble, donnez ordre que » tout soit réglé, dès la France, sans attendre d'être » arrivé ici ; car si l'on ose ouvrir la bouche, quoique » le plus doucement du monde, on est aussitôt renvoyé, » même publiquement. *D'ailleurs notre institut ne* » *prescrit pas de dépendre de quelqu'un* et de vivre » au jour le jour, comme je fais ici, engagé avec des » séculiers qui, pour les repas et en tout le reste ne » gardent aucune règle, ni mesure que leur caprice ; » avec cela se perd le temps, et l'esprit se sèche par » suite de leurs discours frivoles [2] ».

Le P. Nacquart nous dit d'ailleurs qu'il « faut » quelqu'un *potens in opere et sermone* pour réprimer » ces gens ramassés çà et là, libertins, qui pour la » plupart sont envoyés par leurs parents, embarrassés

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 80
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 91, 92.

» d'eux, ou qui y sont venus d'eux-mêmes par esprit
» d'aventure et de curiosité [1] ».

XXXII.— Flacourt et Nacquart ne s'entendent pas et ne peuvent pas s'entendre.

Nacquart, jeune, ardent, enthousiaste, subordonne tout à la religion, est tout à sa mission apostolique et à la salvation des âmes.

Flacourt, déjà sur l'âge, vise au solide, rêve de brillantes victoires, de conquêtes, de grands succès commerciaux, de beaux dividendes.

Les deux hommes, également autoritaires et malendurants, trop fiers pour se céder quelque chose, se heurtent violemment du front, se bousculent et, comme les chèvres de la fable, se précipitent dans le torrent.

Le dissentiment ne fera que s'accentuer.

XXXIII. — AndriandRamaka qui goûte assez le P. Nacquart, lui propose de fonder, à Fanjahira, un séminaire pour les jeunes Antanosy.

Ce séminaire, dit le Père, réunirait vite un grand nombre d'enfants, et coûterait peu de chose, car ces enfants couchent sur la terre nue, vivent de riz et de racines et se vêtent, par complaisance, d'une petite écharpe de droguet.

Flacourt n'est pas indifférent à la conversion des

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 85.

indigènes, mais il recule devant la création d'un séminaire. Quoi qu'en pense et dise le P. Nacquart, cet établissement serait pour la Compagnie une charge assez lourde. Or, Flacourt a des ressources très faibles, qui ne sont jamais renouvelées ; il soutient contre les indigènes des guerres incessantes et coûteuses : dans la situation précaire, qui est la sienne, il ne pourrait, sans imprudence, engager une grosse dépense.

Il a d'autres raisons de se tenir sur la réserve.

Dans un séminaire, sorte de colonie religieuse, les moines seraient chez eux, indépendants du gouvernorat, souverains, maîtres. Ils s'empareraient des esprits, les façonneraient à leur image et ressemblance, les dirigeraient à leur fantaisie. Flacourt croit que l'influence d'un clergé indigène atténuerait, contrebalancerait, ruinerait celle du gouverneur et ferait de l'entreprise commerciale, un accessoire de l'entreprise religieuse.

Les moines avaient à la cour de chauds partisans, notamment Anne d'Autriche et Nicolas Fouquet, l'ami de La Fontaine. Il fallait compter avec de si puissants protecteurs. Aussi, aux demandes répétées de l'ardent missionnaire, Flacourt répondait évasivement, sans prendre d'engagements et sans fermer la porte aux espérances. Le moine vit, dans cette résistance, une injure à Dieu et à lui, et poursuivit à boulets rouges, auprès de Vincent de Paul, le gouverneur récalcitrant.

XXXIV. — Il désirait que l'on fît venir de France de vertueuses veuves ou des filles de la Charité, pour réprimer le libertinage et donner aux filles une pudeur qui leur manque absolument.

Il pense qu'il faudrait mettre la demeure des religieuses loin de celle des religieux pour éviter, si possible, les suppositions irrévérencieuses des Français.

La précaution était bonne, car, dans ce temps-là, les monastères, tant de l'un que de l'autre sexe, n'étaient pas en réputation de vertu. Nos vieux conteurs et nos vieux historiens ne tarissaient pas sur les fredaines des monagaux et des monagesses. Si donc le P. Nacquart avait reçu un convoi de nonnes on l'aurait soupçonné de faire l'amour avec elles[1].

XXXV. — La petite guerre entre le gouverneur et le moine tombait à la male heure. L'union de tous n'avait jamais été plus nécessaire. Flacourt avait alors sur les bras tous les voisins de Fort-Dauphin, et beaucoup de gens cherchaient à l'assassiner.

Il se rendit un jour à une cérémonie de circoncision. Son intention était de coucher dans le village. Mais les gens vont et viennent avec mystère, se font des signes, chuchotent. Cela ne lui dit rien qui vaille et il juge prudent d'aller coucher au fort. Il apprit, quel-

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 87.

ques jours après, que des assassins le guettaient au passage[1].

Au mois de juin 1650, Ramaka lui tend des pièges qui manquent leur effet. Il convoque alors, pour marcher sur Fort-Dauphin, les Roandriana, les Anacandriana, les Voadziri et les Lohavohits de l'Anosy. En même temps, les Ombiasy font des enchantements qui amèneront de grandes pluies, empêcheront les armes à feu de partir, et les Français, paralysés, anéantis, seront égorgés comme des moutons. Andriand Radama amène au fort un bœuf qu'il a ensorcelé, et dit que Ramaka l'envoie pour renouveler amitié avec Flacourt. Voire, dit le Gouverneur, je n'ai rien à démêler avec lui. « Je sais que vous avez coutume, quand vous tramez une trahison, de faire des protestations d'amitié. Est-ce que.... N'importe, j'accepte le bœuf et les bonnes paroles du seigneur Ramaka ». Le bœuf est abattu. Radama est dans l'enchantement. Il croit que tous ceux qui en mangeront vont mourir de male rage. Il fut déçu. La bête était bien en point, excellente, et les gens du fort firent un bon dîner qui ne leur coûta rien[2].

XXXVI. — Flacourt avait raison de soupçonner Andriand Ramaka. Moins d'un mois après, le 9 juillet,

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 265 et suiv. — *Cause pour laquelle...*, p. 11.

[2] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 269 et suiv.

La Roche et douze français sont attaqués, dans la plaine d'Ivolo, par AndriandTserongh, à la tête de six mille hommes.

La Roche, ses compagnons et une douzaine de nègres qui étaient au service du fort, se mettent à genoux, chantent le *Veni Creator*, se demandent pardon les uns aux autres, se dressent l'arme au poing et commencent la retraite, doucement, face aux ennemis. Tout malgache qui s'avance à portée d'arquebuse est tué ou blessé. Pas une balle ne s'égare. A la nuit, ils ont perdu un homme et cent cinquante bœufs. Voyant que les munitions vont leur manquer, ils prennent position sur un monticule et se disposent à vendre leur vie le plus cher possible.

Dian Tserongh, émerveillé, leur envoie des vivres et des propositions de paix.

Le lendemain matin ils vont à son campement et parlementent, tout en se tenant sur leurs gardes.

Deschamps lui demande pourquoi il a réuni tant de monde contre les Français, qui ne lui ont jamais fait déplaisir. Tserongh lui répond que les Ombiasy des Matatanes ont apporté beaucoup de sorts et de charmes, fait parler leurs dieux et sonné la guerre sainte contre les Français.

Il ajouta que leur résistance l'étonnait beaucoup, « veu mesme qu'ils étaient tous jeunes gens, et qu'à » peine y en avait-il un ou deux qui eussent de la » barbe ». Il leur exprime ses regrets de l'affaire,

manifeste le désir de faire sa paix avec le Gouverneur, et leur dit : « Allez-vous-en et ne vous fiez à personne » sur votre chemin [1] ».

XXXVII. — Il avait essayé, la veille, avec quatre mille hommes, de surprendre Fort-Dauphin. Flacourt, prévenu depuis deux semaines, se tenait sur ses gardes.

Une vingtaine de lohavohits viennent au fort sans en être priés. En temps ordinaire, cette visite n'aurait rien d'insolite. Dans les circonstances présentes, elle semble un indice de l'approche de l'ennemi.

Dans le même temps, une négresse annonce à Angeleaume, de la part d'un lohavohit, que Tserongh est dans les bois, à une portée d'arquebuse. Angeleaume prévient Flacourt. Flacourt met en batterie son canon, fait prendre les armes et renvoie les Lohavohits dont la trahison ne lui paraît pas certaine. Tserongh juge que son coup est manqué et se réunit à AndriandMasikora pour attaquer, dans la plaine d'Ivolo, La Roche et ses douze compagnons [2].

XXXVIII. — Cette seconde partie, nous l'avons vu, est manquée comme la première.

Les Grands trouvent que, mettre en armes tout le pays pour tuer un homme et capturer cent cinquante bœufs, c'est se donner bien du mal pour peu de chose. Ils jugent que le plus sage est de faire la paix. Ils

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 271 et suiv.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 276 et suiv.

la demandent et offrent à Flacourt de lui vendre tout le bétail dont il aura besoin. La paix ! ce serait trop beau ! Flacourt n'y croit guère, et il a pour cela de mauvaises raisons [1].

XXXIX. — Le 29 mai 1650, pendant ces guerres qu'il désapprouvait de toutes ses forces, et avec raison, le P. Nacquart mourut, dit son successeur, « en odeur » de sainteté [2] ».

Flacourt n'ignorait pas les sentiments hostiles de ce moine à son égard et se doutait bien un peu de ce qu'il écrivait à Paris. Très politiquement, il ne veut rien savoir et fait son éloge.

Il était, dit-il, de bon esprit, zélé pour la religion, assez versé dans la langue malgache. Il a été fort regretté. Les Français étaient retenus par son exemple. Depuis sa mort, ils se laissent aller « au vice » commun en ce païs, qui est celui de la chair [3] ».

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 279.
[2] Etienne, *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 442.
[3] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 264 et suiv.

CHAPITRE IV

ETIENNE DE FLACOURT (SUITE)

I. Guerre pour le compte de Dian Raval. — II. Mort de Le Roy. — III. Attaque de Fort-Dauphin. — IV. Razzias. — V. Construction d'une barque. — VI. Incendie du village de AndriandTallac. — VII. AndriandRamaka mis à rançon. — VIII. Conspiration. — IX. Mort d'AndriandRamaka. — X. Pillage de Hatère. — XI. Flacourt va au Ghalemboule et à Sainte-Marie. — XII. Les Ghalemboulois. — XIII. Hollandais et Français dans l'île Sainte-Marie. — XIV. Angeleaume. — XV. Soumission de Tserongh. — XVI. Flacourt refuse à la veuve de Ramaka la tête de son fils. — XVII. Guerres dans l'Anosy. — XVIII. Capitulation de chefs de villages. — XIX. Flacourt pend deux nègres. — XX. Révolte de Dian Boulle. — XXI. Soumission de Dian Panolahé. — XXII. Situation périlleuse de la Colonie. — XXIII. Nouvelles soumissions. — XXIV. Talismans de Tserongh. — XXV. Discours de Flacourt. — XXVI. Flacourt et les chefs soumis. — XXVII Flacourt et les castes supérieures. — XXVIII. Flacourt fait une plantation de riz, une grande voile et un câble. — XXIX. Nouvelle levée de boucliers. — XXX. AndrianddMasikora et Andriand Mamori. — XXXI. Flacourt est abandonné de la Compagnie. — XXXII. — Flacourt pense à retourner en France. — XXXIII. Flacourt dresse un padron. — XXXIV. Flacourt part pour la France. — XXXV. Retour à Fort-Dauphin. — XXXVI. Angeleaume va au Moçambique. — XXXVII. Les indigènes émigrent. — XXXVIII. Panolahé fait sa paix. — XXXIX. Masikora et sa famille à Fort-Dauphin. — XL. Demande de secours. — XLI. Flacourt menacé. — XLII. Arrivée de navires de France. — XLIII. Retour de Pronis. — XLIV. Préparatifs de départ. — XLV. Départ de Flacourt.

Bien que peu écouté et souvent malmené, le P. Nacquart modérait l'humeur belliqueuse de Flacourt. C'était un œil, une voix, une plume qui pouvaient faire savoir à Paris ce qui se passait, et Flacourt n'était pas sûr d'être approuvé.

Mort ce censeur, le Gouverneur se sent les mains libres et vraiment maître. Tout lui sera prétexte pour faire parler la poudre, pour assouvir sa faim de conquêtes et de domination.

I. — Dian Raval lui demande des mousquetaires pour guerroyer sur l'Onilahy.

Il ne voit pas le résultat plus ou moins lointain de cette expédition : le mépris et la haine qui frapperont les Français.

Il aura un gros sâlaire et part au butin. Que lui faut-il de plus ? Que lui importe l'avenir ! Que lui importe demain !

> **Demain, c'est un inconnu !**
> **C'est un hôte mal venu**
> **Qu'on doit laisser à la porte.**
>
> LOUIS BOUILHET.

La proposition de Raval est, à ses yeux, la meilleure du monde, et, sans se faire prier, il envoie Le Roy avec vingt-deux Français.

Tout marche à souhait. Les ennemis sont battus, rançonnés, pillés. Le Roy revient avec deux mille

bœufs, beaucoup de marchandises et quantité de pierres précieuses [1].

II. — Au retour de cette expédition, Le Roy reçoit, de Flacourt, quatre nègres, de la poudre, du plomb et l'ordre de réunir le plus grand nombre possible de Manamboulois. Quinze jours après, il se met en route avec deux mille hommes.

Le 22 septembre 1650, sur le midi, il arrive à Maropia, commande halte, et s'installe avec les Français, pour déjeuner, dans l'ombre d'un grand arbre.

Il ne devine pas, sous le masque impassible des naturels, la joie d'une prochaine et terrible vengeance. Sans défiance aucune, il laisse deux cents guerriers s'accroupir autour de son petit groupe. Il fait le plus aimable accueil à Dian Carindre qui vient, le sourire aux lèvres, lui demander un peu de tabac. Cette demande, d'apparence amicale, est un signal de mort. A peine faite, les guerriers bondissent, d'ensemble, sur les Français et les massacrent, moins quatre seulement qui, ayant le fusil en mains tirent dans le tas des sauvages, en tuent quelques-uns et mettent les autres en fuite.

Flacourt voit, dans cette affaire, la main d'AndriandRamaka [2].

III. — Un mois plus tard (le 18 octobre) dix

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 280.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 280-283.

mille Antanosy se présentent devant Fort-Dauphin. Avec un peu d'audace, ils auraient submergé les quelques Français qui le défendaient. Mais ils comptaient, pour empêcher le canon de partir et besogner tout à leur aise, sur des quantités de sorts, de petits morceaux de bois représentant des fouloirs, d'œufs pondus le vendredi et couverts de versets du Koran. Le canon part comme si de rien n'était, un boulet percé, sifflant horriblement, passe sur leurs têtes, les épouvante, les culbute, les disperse comme une bande de moineaux.

Dian Radama, ombiasy ancien maître d'arabe de Flacourt, vient demander la paix. « Rajac [1] », dit-il, « n'a pas fait difficulté de faire la paix, quoy qu'il » fust autrefois bien fasché contre nous, et ne nous a » point haï ». « Je veux bien faire la paix, répond Flacourt, mais à condition qu'on me rendra mon bétail ». Et il ajoute : « lors il commençoit à nous man- » quer, faute de quoy j'apprehendois une desbauche » d'une partie des François ». Il engage des pourparlers avec les Grands. Mais personne ne veut la paix. Les uns ne rêvent que secrètes prises d'armes, vengeance et délivrance ; l'autre sait que, tout à l'heure, les vivres vont lui manquer, qu'il n'a ni argent ni marchandises pour en acheter, et qu'il devra recourir à la guerre [2].

[1] Nom malgache de Pronis.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 282-284.

IV. — La situation reste trouble et les affaires ne vont pas. La garnison appréhende la disette, murmure et demande à marcher sur Fanjahira, où se trouvent, en abondance, des vivres et des richesses de toutes sortes. Flacourt lui fait remarquer qu'elle ne compte pas trente hommes valides, et que Fanjahira n'est pas si petit morceau. Pour dissiper les craintes, il augmente la ration de riz. Une ou deux semaines après, la disette frappe à la porte. Il envoie à Imours vingt-cinq hommes, et ces hommes reviennent le lendemain avec cinq cents bœufs. « Ainsi », dit-il, « à mesure que le bestial déclinoit, j'envoyai plusieurs fois à la guerre, et depuis n'avons eu disette de bestial[1] ». On avait alors une vache pour un écu[2]. C'était bon marché. Encore fallait-il avoir un écu.

Désormais plus de paix possible. La guerre sera de tous les jours, sans trève et sans merci. Un Français ne pourra plus sortir du fort sans son mousquet.

D'aucuns prétendent qu'on n'aura des bœufs qu'en les volant, que les Français ne resteront les maîtres du pays et ne feront fleurir la religion qu'en supprimant les Grands. Le P. Nacquart condamnait ce mode d'approvisionnement, de conquête et de conversion[3]. Mais il était mort, et l'on se moquait de ce qu'il avait dit et pensé.

[1] Flacourt, *Relation*, 1658.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 88.
[3] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 87.

V. — Flacourt a de la viande pour longtemps; c'est le riz qui va lui manquer. Il ne peut s'en procurer que dans le Ghalemboule. Ne disposant d'aucun moyen de transport, il met en chantier une barque de 32 tonneaux.

Pendant ce travail, Ramaka vient encore avec une dizaine de mille hommes. Cette grande armée, comme la première, ne résiste pas à trois coups de fusil et un coup de canon [1].

Pour la barque il faut du brai, et Flacourt en envoie chercher dans l'Ambolo. Ses hommes n'en trouvent pas, mais ils rencontrent et capturent deux femmes et cent cinquante bœufs. Les femmes ne seront rendues que contre du miel, du brai et des bœufs.

Il faudra bien garder cette barque, car les Antanosy chercheront à la détruire [2].

VI. — Flacourt ne se laisse pas oublier et entretient, comme à plaisir, la haine des indigènes. Le 12 mai 1651, sans cause connue, il attaque le village de Andriand Tallac et l'incendie, ne pouvant davantage, parce que ce seigneur a pris, — avec sa famille, ses richesses et ses troupeaux, — le chemin de la montagne [3].

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 284-285.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 285, 286.
[3] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 287.

VII. — Le 18 juin suivant, il enlève Andriand Ramaka. Il n'ose pas le supprimer, mais il le tient captif, les fers aux pieds, et lui fait payer, pour rançon de l'une des femmes capturées dans l'Ambolo, cent bœufs et cent paniers de gomme [1].

VIII. — Ramaka réunit dans sa maison, sous un prétexte quelconque, les Grands de l'Antanosy, et cherche avec eux les moyens de détruire Flacourt et les Français. Ils décident d'allumer des incendies dans Fort-Dauphin, d'arriver en très grand nombre et de profiter du désordre pour en finir, une bonne fois, avec leurs mortels ennemis.

Flacourt a vent de quelque chose et se tient sur ses gardes. Un nègre vient chercher, parmi ses amis, quelqu'un pour mettre le feu : Flacourt le saisit, lui coupe le cou et fiche sa tête sur un pieu. Un autre nègre lui succède et subit le même sort [2].

Ramaka ne se décourage pas, tient Fort-Dauphin toujours sur le qui-vive, le fatigue et, jour à jour, le mine et l'affaiblit. Flacourt décide de prendre l'offensive.

IX. — Dans la nuit du 21 juillet 1651, Angeleaume arrive à Fanjahira avec quarante Français et quarante « bons nègres ». Ils surprennent le village, mettent tout à feu et à sang, n'épargnent ni

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 288.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 287.

pauvres ni riches, ni hommes ni femmes, ni vieillards ni enfants. Ils tuent AndriandRamaka et l'un de ses fils au passage de la Fanjahira ; ils pillent les maisons, les magasins, les parcs à bestiaux, anéantissent la splendeur des Roandriana, et apportent à Flacourt, qui la fiche sur un pieu, la tête d'AndriandTsansoa, fils d'AndriandRamaka.

Flacourt enregistre ce fait d'armes et ajoute fièrement : « Tout fut en désordre et en fuite, et pillé par » nos François et Nègres qui y firent du butin, qui » les accommoda bien[1] ».

Cela ne se passait pas au temps de Clovis et des Barbares, mais au temps de Louis XIV et des splendeurs de Versailles, en plein dix-septième siècle, Corneille, La Fontaine, Molière, Racine, Bossuet, Fénelon portant, jusqu'aux étoiles, la civilisation française.

X. — Cette sauvage exécution appelle des vengeances, et Flacourt n'est pas très rassuré

Dian Mandombouc est inquiétant, riche, et son village, Hatère, n'est qu'à sept lieues de Fort-Dauphin.

Le 11 septembre 1651, Flacourt fait partir secrètement 25 mousquetaires. Ces braves arrivent à l'improviste, à la pointe du jour, tuent, pillent, incen-

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 288, 289.

dient, et amènent triomphalement au fort « cent bons » bœufs et vaches [1] ».

XI. — Ces actes de vandalisme n'améliorent pas la situation et n'emplissent pas de riz les magasins de Fort-Dauphin. On peut facilement se procurer des bœufs — il y en a des troupeaux qui paissent à quelques lieues du fort — mais pour le riz, qui fait souvent défaut, il faut aller le chercher très loin. Flacourt visite, avec plusieurs Français, la barque qu'il a mise en chantier et la place sous le vocable de *Sainte-Marie*, ne connaissant pas, dit-il, « de plus beau nom » à luy donner que celuy de la Vierge nostre protec- » trice ». Il en presse l'achèvement et part pour le Ghalemboule, le 19 septembre.

XII. — Le Ghalemboule est un pays de Cocagne.

Les Ghalemboulois se disent ZafindRaminia et enfants d'Abraham. Ils sont juifs ou arabes. Ils n'ont plus de dieux et, comme le roi d'Yvetot, prennent « le plaisir pour code ».

Les pères et les maris ont l'œil sur les femmes, et Flacourt nous assure qu'elles sont sages comme les française et d'abord aussi difficile. Toutes leurs chansons sont chansons d'amour; toutes leurs danses sont légères, lascives, amoureuses.

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 289.

Ils font en commun, au mouvement rythmique de chansons, les travaux des champs

Les Grands mangent avec leurs esclaves, les traitent comme leurs enfants et les prennent volontiers pour gendres [1].

XIII. — Les Hollandais demandaient à ces pays du riz et des esclaves. Avec le concours d'un chef Antavare, ils allèrent à la chasse à l'homme dans l'île Sainte-Marie, la dépeuplèrent et n'y revinrent plus.

Douze Français y furent envoyés par Pronis pour fonder un établissement. Les noirs de la Grande-Terre pensèrent qu'avec eux ils seraient en sûreté, et vinrent au nombre d'environ un mille.

Blancs et noirs eurent leurs villages et leurs maisons. Ils étaient bons amis, s'entendaient bien et s'entre-aidaient volontiers [2].

Flacourt donne à l'île le nom de Nosy Ibrahim, ou île d'Abraham. Quand il y arriva, le 12 novembre 1651, quatre des Français étaient morts d'hydropisie, et les autres demandaient à retourner à Fort-Dauphin. Il trouva une habitation en bon ordre, de très belles plantations de cannes à sucre et de tabac [3].

Quand les Nègres virent partir les Français, qu'ils

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 302.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 302, 303.
[3] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 299-302.

aimaient beaucoup, ils furent dans l'affliction, et Flacourt dut leur promettre de les remplacer.

XIV. — Pendant l'absence du Gouverneur, Angeleaume court le pays, brûle des villages, capture des hommes et du bétail [1], sème partout l'effroi, la misère et la haine.

Les indigènes sont traqués, chassés dans les bois et dans les montagnes, affamés, affolés, désespérés de ne pouvoir lutter contre ce qu'ils appellent le *Foudre du Tonnerre* [2]. Dissimulant leur haine et leur soif de vengeance, humblement ils demandent la paix. Dans l'espace d'un mois, plus de quarante maîtres de villages viennent, dit en se gonflant le sieur de Flacourt, « se soubmettre soubs moy et me » reconnoistre pour leur Souverain Seigneur et » Maistre auquel il rendroient obéïssance en tout et » pour tout, puisque après avoir fait une si grande » faute comme ils avoient fait, je leur donnois la vie » qui leur estoit plus chère que tous les biens du » monde, et que je leur rendois leurs terres, et ainsi » les faisois vivre ».

Et le bon sire ajoute cette niaiserie :

« J'ay fait advoüer aux Habitans, que les seules » Fleurs de Lys estoient celles sous lesquelles ils se » devoient soubsmettre ».

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 304.
[2] Flacourt, *Hist.* 1658, Epître au duc de la Meilleraye, fol. a ij. r.

S'il a la bonté de les laisser vivre, ce n'est pas gratuitement. Chacun doit payer une amende de trois à trente bœufs et un tribut annuel. Ils quitteront, dit-il, le service des Grands et reconnaîtront pour leur roi « Louis de Bourbon, Roy de France, mon Seigneur » et mon Maistre, que je servois en ce païs, et pour » qui j'avois conquis leur terre ».

Ils promettent tout ce qu'il veut; ils lui promettraient la lune et les étoiles. Ils tiendront le moins possible, et seulement tant qu'ils ne se croiront pas assez forts pour recommencer la lutte. Flacourt promet, de son côté de ne les piller plus, et ils sont « contens[1] ».

XV. — AndriandTserongh demande la paix. « Je fis réponse », dit Flacourt, avec sa majesté olympienne, « qu'il falloit qu'il vint luy-mesme en » personne s'humilier, se soubsmettre soubs moy, » me demander pardon..... il falloit qu'il me payast » pour luy et tous les Grands ses parens quatre mille » bœufs, et que cependant il envoyast deux cens » bœufs pour retenir les pas des François ».

Tserongh envoie deux cents bœufs, propose de discuter les quatre mille, mais refuse de venir à Fort-Dauphin, dans la gueule du loup.

Un Grand des Masikora conseillait alors à Fla-

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 304, 305. — Epître à Messire Nicolas Foucquet, a ij v. — Epît. au duc de la Meilleraye, a iij r.

court de ne pas se fier aux Roandriana de l'Anosy, « d'autant », disait-il, « qu'ils tascheroient tousjours » à se venger jusqu'à la dixiesme génération [1] ».

XVI. — L'avis de ce bon traître ne tombe pas dans l'oreille d'un sourd.

Rabezara, grand de la vallée de l'Ambolo, fait présent à Flacourt de bœufs et d'ignames, et lui demande en grâce la tête du fils d'AndriandRamaka, pour la donner à la mère et au frère du pauvre jeune homme. Flacourt estime que cette tête peut avancer la soumission de Dian Panolahé, et d'un cœur sec, dur, vide, il la refuse [2].

XVII. — Les choses n'en iront que plus mal.

Au commencement de 1652, les Grands des Machicores lui proposent de marcher, avec les Français, contre les Antanosy. Il devine sans peine qu'ils vont lui demander des hommes pour les égorger en route.

Au lieu d'accueillir leur demande, il fait faire plusieurs razzias.

Panolahé, Tserongh, Boulle et autres Roandriana se sont retirés à Mangarano, et, pour affamer Fort-Dauphin, ils ravagent les cultures de ceux qui ont fait leur soumission.

Flacourt envoie contre eux vingt-huit soldats et

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 306, 307.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 307.

quarante-cinq nègres. Ils arrivent au petit jour. Les hommes se sauvent et les femmes courent, éperdûment, avec ce qu'elles peuvent emporter. Les vainqueurs tuent cinq ou six hommes, brûlent vingt-deux beaux villages, et font un butin considérable [1].

XVIII. — Tout l'Anosy est alarmé, tremblant. La terre se couvre de cendres et s'imprègne de sang. Flacourt règnera sur le désert. Les indigènes comprennent cela, et trois cents chefs de villages viennent faire leur soumission. La servitude est bien cruelle, mais, comme dit le bonhomme,

Plutôt souffrir que mourir.

Flacourt les reçoit du haut de son orgueil et impose à chacun d'eux une amende de 10, 20, 30, 40, 60 ou 100 bœufs.

Le 23 mai 1652, il envoie à Cocombe. Sa troupe arrive trop tard pour prendre AndriandMasikora, mais assez tôt pour piller le village, l'incendier et capturer une centaine de bœufs.

Six jours après, incendie d'un autre village et capture d'une autre centaine de bœufs.

Des Anacandriana abandonnent leurs biens et vont se réfugier dans l'Ambolo. Flacourt leur coupe la route et leur enlève trois cents bœufs. Cette affaire amène quelques soumissions, notamment celle de

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 308-311.

Masikora qui, « apres avoir fait toutes les soubsmissions qu'un simple esclave pourroit faire », a payé, pour amende, deux cents bœufs et cent gros d'or. Il « s'en retourna content en apparence[1] ».

XIX. — Quand Flacourt vole à main armée des centaines et des milliers de bœufs : c'est œuvre honnête, agréable à Dieu, à la Vierge et aux saints. Qui lui en reprend quelques-uns est un scélérat digne du dernier supplice.

Un grand voleur mérite des couronnes; un petit voleur mérite la corde. C'est la morale de Flacourt et celle de beaucoup de monde.

Deux nègres essaient de lui reprendre une dizaine de bœufs. Il les saisit, pieusement les baptise, et les envoie, malgré eux, en paradis[2].

XX. — Dian Boulle, comme les autres, a prêté serment de fidélité. Mais s'assure-t-on sur l'alliance qu'à faite la nécessité ? Sans se soucier de ses serments, il attaque cinq ou six villages de nègres soumis. Des Français, envoyés au secours, sévissent énergiquement et rapportent deux têtes. Flacourt trouva que ces têtes « avoient tres-bonne façon », et les fit mettre devant le fort sur un pieu fourchu.

Flacourt s'étonne que Boulle ait trahi son serment[3].

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 311-313.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 314.
[3] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 315, 316.

Reduction des habitans de la prouince de Careanoſſi En ljsle Madagaſcar a l'obeiſſance du Roy par serment solemnel faict par les Grands et deputez de tout le pais Entre les mains du Sr de Flacourt commandant au fort dAuphin En lad jsle au mois de juin 1652.

Ne serait-ce pas du contraire qu'il devrait s'étonner ?

XXI. — Le 9 septembre 1652, Dian Panolahé vient, avec sa mère, demander la paix. Il promet d'oublier ses morts, de reconnaître, pour son maître, M. de Flacourt, et pour « Roy, Seigneur et Prince » le Roy de France ». Il payera deux cents gros d'or et cent bœufs.

A ce prix, le Gouverneur lui permet de reconstruire Fanjahira, village de ses ancêtres [1].

XXII. — Malgré toutes ces soumissions, la colonie n'en est pas moins dans une situation alarmante. Les hommes sont mécontents, il y a des traîtres, plusieurs regardent du côté des Roandriana. Flacourt s'aperçoit qu'il a bâti sur du sable et qu'un coup de vent peut tout emporter. Il amasse à Fort-Dauphin du bétail et du riz, mais les munitions s'épuisent, et il faut les renouveler ou mourir. Si aucun navire ne vient en 1653, il faudra, de toute nécessité, demander des secours à Maurice, à Goa, à Moçambique ou en France. Dans cette prévision, Flacourt fait réparer et renforcer sa barque [2].

XXIII. — Dian Panolahé tiendra son serment jusqu'à ce qu'il soit assez fort pour le violer. Tserongh aussi a juré amitié, fidélité et le reste, et cela ne l'em-

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 316, 317.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658 p. 318. — Epit. au duc de la Meilleraye, f° a, iij v°.

pêche pas de débaucher les nègres soumis. Mais il a mal pris ses mesures. Angeleaume le poursuit, l'enveloppe, et le force de venir à Fort-Dauphin. Il fait des excuses, des protestations, paye deux cent cinquante gros d'or et trois cents bœufs.

Dian Tsissey vient aussi et traite aux mêmes conditions que Dian Tserongh. Tout le pays est soumis et paye à Flacourt le *fahensa*, impôt sur les plantations qui était perçu par les Grands.

XXIV. — Flacourt rend au fils d'AndriandTserongh un collier de *hiridzi*, dont les uns venaient des ancêtres et les autres des Ombiasy des Matatanes.

Pour les composer, il avait fallu attendre certains jours de l'année, certaines heures du jour, et sacrifier beaucoup de bœufs de certain poil.

Ces précieux talismans sont ornés de versets du Koran et représentent des planètes ou des constellations.

Ils croient à cela, dit Flacourt, comme nous croyons « à la sainte Bible ».

Toutes ces choses, au dire de ceux qui les vendent, préservent du tonnerre, des maladies, des surprises des ennemis, donnent les richesses et favorisent toutes les entreprises.

Le fils de Tserongh reçoit avec respect et reconnaissance ce précieux bijou[1].

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 318-321.

XXV. — Flacourt saisit cette occasion de placer un sermon, et ce sermon peut se résumer en deux mots : « Ce n'est pas moi qui ai conquis le pays, c'est » le Dieu des Chrétiens[1] ».

Le massacre de milliers d'hommes, le pillage et l'incendie de centaines de villages, la capture d'immenses troupeaux de bœufs, la ruine et le dépeuplement d'un riche pays ne sont pas des crimes de Flacourt, mais des *Gesta Dei per Stephanum de Flacourt.*

Dans son épître dédicatoire, il dit, au contraire : sans l'arrivée des navires du duc de la Meilleraye, « tous nos advantages avec nos vies » étaient perdus[2].

XXVI. — Il s'aperçoit que les Grands et les Noirs qui lui ont fait « toutes les soubsmissions que » de simples esclaves pourroient rendre », ne cherchent qu'à trahir, tendent des pièges et sont toujours à l'affût d'un mauvais coup[3]. Il ne fera rien pour changer leurs sentiments et continuera, comme devant, de demander à la force ses moyens d'existence et de domination.

XXVII. — Il donne l'ordre à Angeleaume de s'emparer de « tout le bestial qu'il pourra trouver » dans l'Ambolo. Les habitants ont pris la fuite, et ce

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 322.
[2] Flacourt, *Hist.*, 1658, Epît. au duc de la Meilleraye, a iij, v°.
[3] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 323.

brave ne peut que brûler le grand Ambolo et Izame, tuer beaucoup de nègres et capturer cent bœufs.

« En quoy l'on peut connoistre », dit Flacourt, « quelle résolution a eu ceste nation, et quels moyens » elle a cherchée pour nous exterminer, de ne s'être » point souciée de nous donner tant de bestial, et » d'engager tout ce qu'elle avoit de précieux, qui est » l'honneur et la liberté, afin de chercher l'occasion » de se vanger et de nous deffaire[1] ».

Cette conduite avait sa grandeur, et Flacourt ne le comprenait pas. Il n'a jamais compris ni cherché à comprendre l'âme malgache. Il la voit confusément, à travers un verre rouge, et la peint par cette phrase ambiguë : « Les peuples que l'on a de force ne sont » pas si affectionnez comme ils me disoient[2] ». De fait, ils lui sont si peu affectionnés qu'il ne peut, sans danger de vie, sortir du fort.

Au mois de mars 1653, il part avec vingt-deux soldats et quarante « bons nègres » pour Maromamo, village sur la Fanjahira, à huit lieues de Fort-Dauphin.

Il s'aperçoit que beaucoup de gens battent la campagne, se blotissent dans les bois, dans les broussailles, dans les buissons, derrière les haies, les accidents de terrains, dans tout ce qui peut cacher un homme, une sagaye, un fusil, et trouve qu'il risque

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 326.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 328.

beaucoup pour peu de chose. Il se souvient à point qu'il est « incommodé d'un gros rheume » et donne le signal du retour [1].

Quelques jours après, il reçoit sept têtes humaines, et ce présent macabre lui fait plaisir [2].

AndriandPanolahé demande la paix pour la deuxième ou troisième fois. C'est pour donner à AndriandTserongh le temps de recueillir un héritage. Flacourt n'est pas d'esprit assez subtil pour se laisser duper à propos. Il envoie contre les deux compères son lieutenant Angeleaume. Angeleaume tue trois chefs, brûle deux villages, capture cent cinquante bœufs, et Flacourt, bien dévotement, adresse à Dieu des actions de grâce [3].

XXVIII. — En 1653, le Gouverneur fait planter du riz; c'est une bonne idée qu'il devrait avoir eue depuis longtemps.

Il fabrique, avec des écorces d'arbres, une grande voile et un câble, et en remercie « la bonté et Providence de Dieu ».

Avec un peu de bon vouloir et d'ingéniosité, il aurait pu confectionner des vêtements et des chaussures. Il n'a pas voulu se donner tant de peine, et la « Providence de Dieu » l'a laissé en loques, sans chemise et pieds nus.

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 328.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 329.
[3] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 331.

XXIX. — Un peu plus tard, au mois d'août, Tserongh et Panolahé reprennent les armes. Les Ombiasy des Matatanes leur ont promis des pluies qui empêcheront les fusils de partir, et ont jeté des charmes qui terrifieront les Français et les livreront, sans défense, aux sagayes des Malgaches. Ces belles promesses ne se réalisent jamais. Qu'importe ! On y croit toujours.

Angeleaume marche contre les chefs malgaches, sauve de l'incendie deux maisons d'Ambolo, les fortifie et s'y abrite avec un troupeau de bœufs qu'il a razziés.

Le 4 septembre, au coucher du soleil, le tonnerre gronde effroyablement, le ciel est tout en feu et la pluie menace. Les indigènes, encouragés par ces signes, se ruent sur les Français ; toujours repoussés, ils reviennent toujours avec la même rage et la même invincible espérance. « Le lendemain matin », dit Flacourt, « l'herbe tout à l'entour du Fort estoit » aussi ensanglantée, comme si l'on y eut couppé la » gorge à trente bœufs [1] ». Après cet exploit, Angeleaume continue sa marche.

Les Malgaches barrent les chemins et la rivière par des abattis d'arbres, cachent leurs canots et placent des guerriers pour entraver le plus possible la marche des Français. Ils combattent pour leur pays, pour

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 336.

leur indépendance, et cela paraît fort respectable ; pourtant Flacourt écrit : « bref je ne croy pas que » sous le Ciel il y aye une nation plus dissimulée et » plus traistre que celle-cy, à les ouïr parler, » c'estoient les meilleures gens du monde, et toute- » fois leurs effects sont bien esloignez de leurs pa- » roles douces et emmiellées [1] ».

Il tient d'ailleurs à Fouquet un langage tout différent. « Vous n'avez point eu d'autre but », lui dit-il, « que de me recommander les choses qui regardent » les spirituelles, et le progrez, que l'on y peut faire » en l'instruction des Habitans à la connoissance de » la vérité de nostre Religion.

» La disposition y est tout entière, MONSEIGNEUR, » ils le souhaitent avec tant de passion, que quand » ils nous voyoient aux prieres dans nostre Chap- » pelle ils y entroient à la foule, pour tascher à nous » imiter, ils presentoient leurs enfans au Baptesme, » et prioient que par l'instruction on les rendist eux » mesmes capable de recevoir ce sacrement [2] ».

Si ce récit contenait un quart de vérité, il prouverait qu'un gouverneur intelligent et honnête se serait facilement entendu avec les Malgaches.

XXX. — Flacourt raconte, avec son inconscience ordinaire, qu'il a fait arrêter, par trahison, Andrian-

[1] FLACOURT, *Relation*, 1658, pp. 336, 337.
[2] FLACOURT, Ep. dédic., a ij v°, a iij r°.

Masikora, et qu'il l'a échangé contre son fils et deux de ses neveux. Cette mesure, dit le P. Bourdaise, a été prise « par une spéciale providence de Dieu [1] ».

Ces jeunes ôtages passent les nuits dans une prison de pierre, et les jours les fers aux pieds, sous la garde d'une sentinelle qui est relevée de trois en trois heures.

Quand les indigènes s'exilent, ils ravagent les plantations de Flacourt. Dian Mamori, pour sa part, incendie et pille deux villages soumis.

Masikora répond, sur la tête de son fils, de la conservation des récoltes. Gendarme forcé, il attaque Mamori, le tue (7 octobre 1653), et envoie, au très pieux et très chrétien Flacourt, sa tête et celle de deux autres Grands.

C'est un régime de terreur. Qui peut se sauver se sauve. Qui se sauve brûle sa maison de peur que Flacourt, comme il l'a déjà fait, ne la démonte et ne la transporte dans le fort [2].

XXXI. — Flacourt se croit abandonné. Il est soucieux et ne sait comment se tirer d'affaire.

La *Compagnie des Indes orientales*, comme toutes les Compagnies financières, a pour but de gagner de l'argent. Elle reconnaît qu'elle en perd, et ne veut pas continuer pour le seul plaisir de convertir des infi-

[1] *Mém. des Missions*, t. IX, p. 227.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 340, 341.

dèles. Les directeurs ne savent que faire pour ramener la prospérité. Ils gémissent et oublient Madagascar, Flacourt et les moines.

C'était pourtant, dit Flacourt, « la meilleure affaire du monde[1] ». — Assurément, mais à condition d'avoir des directeurs entendus, d'initiative, avisés, et un gouverneur connaissant les affaires coloniales, pacifique, bienveillant, plus occupé de commerce que de conquêtes, plus désireux de se faire des clients que des sujets.

XXXII. — Flacourt ne se résigne pas à l'abandon. Il n'a pas construit une barque rien que pour aller à l'île Sainte-Marie. Il pensait au voyage de France et, peu à peu, sans en rien dire, il préparait son départ.

XXXIII. – Les Portugais, selon leur antique habitude, ont élevé sur la Fanjahira, en 1545, un padron de marbre blanc. Flacourt le fait transporter dans son jardin et grave dessus cette inscription :

A. R. N.
1653.
LODOICO XIIII.
GALL. REGE
ST. DE FLACOVR
GALL. IN HAC
INS. MODER.

[1] FLACOURT, *Cause pour laquelle...*, pp. 2, 17.

LAP. HVNC.
POS. INBASI
SUB † SIGNO
SCRIPTV INCL.
O ADVENA LEGE
MONITA NOSTRA
TIBITVIS VITÆQ
TVÆ PROFUTURA
CAVE AB INCOLIS
VALE.
†[1]

XXXIV. — Le 20 décembre 1653, ce petit monument terminé, Flacourt met à la voile.

Il a conservé à sa barque le nom de la Vierge. « C'est pourquoi », dit-il, « je fis mettre sa figure à » la Poupe, afin que comme c'est par le moyen des » Astres que nous nous gouvernons à la mer, elle » qui est nommée dans les sacrez Cahiers, l'Estoille » matinalle, nous servist de guide et de conduitte ».

La terre perduo de vue, il déclare à son équipage qu'il veut aller droit en France [2].

Il tient plus tard un autre langage. « Je resolus », dit-il, « de l'envoyer (la barque) à l'Isle Maurice ou

[1] L'an de notre rédemption 1653, Louis XIV étant roi de France, Etienne de Flacourt, français, gouverneur dans cette île, plaça cette pierre sur sa base, sous le signe de la †, et grava cette inscription : « O étranger, lis notre avertissement, qui sera utile aux tiens et à ta vie : Prends garde aux indigènes. Salut ».

Flacourt a gravé, en tête de cette inscription, l'écu de France, et, au bas, cette légende : *A tergo sunt arma regis Lusitaniæ et infra sculptum est hoc* REX PORTUGALE *N. S. 1545.*

[2] FLACOURT, *Relation*, 1658, pp. 344, 345.

» à Mosambique, demander secours des Hollandois
» ou Portugois, d'autant que la munition de guerre
» nous manquoit : mais comme elle fut preste à par-
» tir, les matelots ne voulurent point s'embarquer
» que je n'y fusse en personne : Et encor voulurent-
» ils aller en France, ce que je fus contraint de leur
» accorder [1] ».

Il n'était pas homme à se laisser contraindre, et cette seconde version doit être écartée.

D'abord tout va bien. Le ciel est bleu, le vent vient du bon côté et souffle juste assez pour gonfler les voiles. Les grandes vagues ondulent doucement, et les matelots chantent des chansons du pays. Mais au bout d'une huitaine les vents tournent, la mer se gonfle et devient affreusement mauvaise. Les salaisons donnent des nausées, les matelots ne mangent plus, s'affectent, se désolent, et le voyage doit durer au moins quatre mois !

Flacourt leur propose d'aller à Maurice ; ils y consentent, mais la mer devient plus dure, toujours plus dure, et plus violente, et les ballotte impitoyablement. Après une course folle et brutale de vingt-trois jours, ils reviennent piteusement à Fort-Dauphin (13 janvier 1654) [2].

XXXV. — Il a quitté la colonie à bonne inten-

[1] Flacourt, *Cause pour laquelle...*, p. 13.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 343-345.

tion, mais sournoisement, sans prévenir. Les hommes qui se croyaient abandonnés, ne sont pas contents et le disent. Il dresse sa tête orgueilleuse, les appelle aux prières du matin, leur reproche leur malice et leur ingratitude, prétend qu'il mérite des couronnes et se fait prêter un nouveau serment.

En partant, il a laissé, pour commander à sa place, Antoine Couillard et La Roche. Il ne plaît pas à ces messieurs de rentrer dans le rang et ils encouragent les mécontents.

Quand Flacourt parle d'envoyer Angeleaume à Moçambique pour demander aux Portugais des ecclésiastiques, des munitions, des hardes, des chaussures, et le transport en France d'un paquet de lettres, Couillard fait signer, par trente-cinq colons, une supplique qui peut se résumer ainsi. Vous voulez envoyer à Moçambique ? Faites mieux, allez-y vous-même. Faites mieux encore : allez à Goa, de Goa en Perse, de Perse en Syrie, et de Syrie en France. Vous arriverez plus vite avec vos jambes que les Portugais avec leurs galions.

Après un jour de réflexion, il leur fait cette réponse : « Je ne sais pas quel accueil nous sera fait par le gouverneur portugais ; j'espère, pour cette année, un navire de France, et je veux être là pour le recevoir [1] ».

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 345-347.

XXXVI. — Le 31 janvier 1654, Angeleaume part pour Moçambique.

La barque, dit-il, n'a câbles ni compas qui vaillent; son équipage est faible et sans pilote.

Depuis cinq ans, Fort-Dauphin est sans prêtres. Les dimanches et fêtes, un Français fait réciter aux indigènes ce qu'ils ont appris du P. Nacquart.

D'après Angeleaume, l'île pourrait être facilement conquise au christianisme; mais il ne faut pas attendre. Les hérétiques anglais et hollandais là convoitent, tournent autour, cherchent à y pénétrer.

Les Français s'ennuient et paient à la mort un large tribut. Ils vont nus comme les Nègres. Flacourt lui-même n'a pas de chemise. La poudre, le plomb et les marchandises vont manquer. Si les Portugais n'accordent pas de secours, il faudra quitter Fort-Dauphin, et le navire qui viendrait de France devrait monter à Sainte-Marie.

Angeleaume est arrivé à Moçambique. Un jésuite l'a vu et croit que les Portugais l'ont retenu, sans se soucier des demandes de secours du gouverneur de Fort-Dauphin[1].

[1] Flacourt, *Dédicace à Messire Nicolas Foucquet*. — *Relation*, 1658, pp. 347, 348. — *Cause pour laquelle...*, pp. 13, 14. — Copie d'une lettre du sieur Angeleaume écrite à Monsieur Desmartins, de la Baye de S. Augustin en Madagascar, le 28 février 1654, et receuë par l'ordre d'Angleterre le 1er aoust 1655. Copie d'une autre lettre du sieur Philippe Poyrier de la ville d'Orleans, escrite à M. de Beausse, de la Baye de S. Augustin en Madagascar, le 28 février 1654, receuë par l'ordinaire d'Angleterre, pour le port de laquelle a esté payé dix sols.

XXXVII. — Tout va de mal en pis. Tandis qu'Angeleaume est retenu par les Portugais, les indigènes soumis à Flacourt émigrent et détruisent les récoltes sur pied. Les incursions armées continuent. Sans Masikora, qui est fidèle par force, la province serait complètement dépeuplée depuis longtemps.

Plus tard, quand il sollicitera de nouveau le gouvernorat de Madagascar, Flacourt écrira au surintendant Fouquet : « C'est une peuplade qui est en son » enfance, qui de soy est si foible, qu'elle ne se peut » pas encore soustenir d'elle mesme, jusques à ce » qu'elle soit parvenuë en un âge plus fort et plus » advancé ».

Il voyait bien alors ; il a toujours bien vu. S'il avait eu les qualités de sa fonction, l'esprit droit et l'âme compatissante d'un Champlain ou d'un Gallieni, il n'aurait pas pillé, forcé, angarié, ruiné ce peuple ; mais selon la doctrine humaine de Rabelais, il l'aurait alaité, bercé, esjouit comme enfant nouvellement né. Il croit que la force est le dernier mot de la sagesse. Il se rend de plus en plus odieux et fait préférer, à sa domination, les misères et les angoisses de l'exil.

Les *émigrants* (mot qui n'existait pas dans ce temps-là) deviennent de plus en plus nombreux. AndriandMasikora a plus qu'assez du rôle de gendarme que lui fait jouer Flacourt. Il n'a pas l'espoir

de revoir jamais son fils et ses neveux qui sont en otage à Fort-Dauphin, et décide de se réfugier, lui aussi, dans l'Ambolo.

Il fait pour son fils et pour ses neveux, comme pour des morts, un *sahazi* de dix bœufs. Puis le bétail est réuni, les paquets sont faits, on jette avec émotion, sur des lieux qui sont chers, un long regard d'adieu, on n'attend plus que le signal du départ. Juste à ce moment les hommes de Flacourt arrivent, saisissent un millier de bœufs, font prisonnier AndriandMasikora et l'emmènent avec ses filles et son plus jeune fils.

« Chose surprenante », comme dit M. Malotet, à ce moment (12 juin 1654) il pousse la condescendance jusqu'à promettre aux indigènes la restitution du bétail et des denrées qu'on leur a pris. Cette humaine et sage décision ne vient pas d'un mouvement du cœur, d'une idée de justice. Il se fait bon pour les petits, aimable et caressant pour les Grands, parce qu'il n'espère plus recevoir de renforts, parce qu'il voit que, de jour en jour, la force lui échappe, parce que, dans quelques mois, la colonie ne vivra, si elle vit, que de la pitié des indigènes [1].

XXXVIII. — AndriandPanolahé, effrayé du sort d'AndriandMasikora, demande encore la paix, promet de reconnaître pour son maître « Louis de Bour-

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 357 et suiv. — *Cause pour laquelle...*, p. 14.

» bon, Roy de France », d'oublier la mort de son père et de son frère et de ne plus songer à les venger. Flacourt s'empresse d'accorder l'oubli du passé et le pardon de ceux qui ont tué des Français[1].

XXXIX. — La femme et les enfants de Masikora viennent s'établir à Fort-Dauphin.

On leur dit que le P. Bourdaise est un ombiasy du dieu des Chrétiens. Ils en déduisent qu'il est très influent et le viennent voir.

Le bon moine les conduit dans l'église leur en fait admirer les ornements et les vases sacrés. Au mouvement qu'ils font pour saisir ces vases, il leur explique que les prêtres seuls ont le droit d'y toucher. « Mais », ajoute-t-il, « pour leur montrer que » ce n'était pas à cause de l'or qu'il regardent » comme un Dieu et que leurs esclaves n'osent tou- » cher, je leur donnai entre les mains une tasse d'ar- » gent dorée. La femme la prend et la met sur sa tête, » puis la baise en disant : « Lay-la, lay-la, cela est » grand, cela est grand ! ». Cette scène admirative est suivie d'une autre que l'homme de Dieu raconte ainsi : « Après quoi je prends cette tasse, je la jette » par terre, je crache dessus, et leur dis que ce » n'était que de la terre jaune, laquelle n'avait point » d'esprit puisqu'elle ne pouvait parler ni se relever » de terre ».

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 359 et suiv.

Les bonnes gens ont l'air de croire et d'admirer tout ce qu'il veut. Au fond qu'en est-il? Ces demi-sauvages, sont, comme nos paysans, très fermés, très fins, et, pour dissimuler, ils n'ont pas leurs pareils.

Quand AndriandMasikora est délivré, sa femme et ses enfants laissent le moine, ses pompes et ses discours, sans plus penser à lui qu'aux neiges d'antan[1].

XL. — Cela ne touchait que le moine : le complet dénûment et les tristesses de l'abandon opprimaient tout le monde. Le 8 juillet 1654, Flacourt confie à AndriandMaha, pour les remettre au premier capitaine français, hollandais ou anglais qui passera devant Saint-Augustin, deux lettres, l'une en français, l'autre en latin. Il y expose la situation des soixante-six Français qui sont encore sous ses ordres, demande du secours et des nouvelles d'Europe, et prie que l'on fasse parvenir une lettre adressée à M. de Loynes, secrétaire général de la Marine.

Ces lettres tombent aux mains du capitaine Van der Merct, hollandais, qui donne à Flacourt des nouvelles et se charge de la lettre destinée à M. de Loynes[2].

XLI. — Flacourt n'a jamais été bon. Il est hau-

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 227.
[2] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 361 et suiv.

tain, cassant, très satisfait de sa personne, et se prend pour un héros. Le *vulgum pecus* est pour lui peu de chose, et les Malgaches ne sont rien. Ce n'est pas une affaire de les supprimer. Et comme c'est beau, royal, satrapesque de pouvoir dire : « coupez cette tête et la plantez sur un pieu ! incendiez tels villages et les pillez ! [1] ».

Mais on se lasse de tout, même de jouer au satrape.

Il est informé qu'Antoine Couillard, son lieutenant, a donné aux Grands de l'Antanosy des armes, des munitions et la promesse de le poignarder le jour de Pâques. Il l'arrête de sa main et l'enferme dans une maison de pierre.

Il sait que d'autres Français et des Malgaches ont vendu sa tête et guettent l'occasion de la cueillir.

On a beau être brave, c'est un cauchemar de toujours sentir la pointe d'un poignard qui, plus tôt, plus tard, entrera dans le cou et fera tomber la tête. Ce n'est pas merveille qu'il ait très grand désir de revoir la terre natale [2].

XLII. — Il en était là le 15 juillet 1654 quand quelqu'un vient lui dire que deux vaisseaux sont à la

[1] Commerson a compté plus de deux cents villages incendiés par Flacourt, pendant les six années de son gouvernorat. (*Mém. de la Mission*, t. IX, p. 494).

[2] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 319, 354 et suiv. — *Cause pour laquelle...*, p. 14.

pointe d'Itaperina, et que l'un de ces vaisseaux ramène Jacques Pronis.

Il est incrédule. La colonie est abandonnée depuis cinq ans, et il n'y a pas apparence que l'on songe encore à elle.

Le 11 août, il entend un coup de canon, et, vers trois heures, arrivent deux Français, qui lui sont envoyés par La Forest des Royers, commandant le *Saint-Georges*, navire du duc de la Meilleraye.

La Forest mande à Flacourt qu'il lui donnera des secours, deux lazaristes et des lettres. Flacourt envoie à La Forest une douzaine de bœufs.

Dans une lettre datée du 8 janvier 1654, Fouquet, l'un des principaux membres de la Compagnie, lui recommande d'aider et de protéger les deux lazaristes et le prévient qu'il n'a pas autorité sur eux (ce que demandait le P. Nacquart).

Dans cette lettre et dans une autre du même jour, Fouquet ne parle que des moines et ne dit mot des affaires de la Compagnie.

Tout le monde se dit à l'oreille que Pronis est sur l'*Ours*, navire du duc de la Meilleraye. Les gens des navires soutiennent le contraire.

Le Gouverneur est perplexe, inquiet, les Français sont de méchante humeur [1].

Le 15 août, La Forest vient à Fort-Dauphin et

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 363 et suiv. — *Cause pour laquelle...*, p. 15.

remet à Flacourt deux lettres du duc de la Meilleraye, qui veut fonder des établissements dans l'île et lui propose de conserver ses fonctions.

XLIII. — La Forest avoue à Flacourt que Pronis commande l'*Ours*. S'il lui en a fait mystère, c'était pour ne pas l'alarmer sans cause, puisque l'ancien gouverneur ne doit pas rester à Madagascar.

Pronis a vu le duc de la Meilleraye et lui a fait de Madagascar un Eldorado. Le duc est séduit par ce tableau. Il trouve la concession Rigault caduque, l'association en léthargie. L'affaire lui paraît à prendre, il la prend et fait partir de suite deux vaisseaux [1].

XLIV. — Les colons espéraient trouver sur ces vaisseaux tout ce qui leur manquait. Hélas ! on n'avait pas pensé à eux, et ce qu'on leur donna se réduisit à presque rien. Alors attristés, ils revivent, en un instant, les années de misère, de combats, de péril qu'ils viennent de passer à Madagascar. Ne voyant plus de fin à cette existence, ils réclament, avec énergie, leurs gages et leur rapatriement.

Flacourt est sans ressources et ne peut les satisfaire. Il fera toutefois ce qui dépendra de lui pour leur rendre l'espérance. Le 1er septembre 1654, il signe, avec Pronis et La Forest, un traité qui se résume

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 370 et suiv.

ainsi : Ses marchandises seront transportées à moitié fret, et le produit de la vente de sa moitié servira au payement des gages arriérés des soldats; Pronis et La Forest fourniront à Fort-Dauphin les vivres, armes et munitions dont il a besoin; ils transporteront gratuitement Flacourt et les Français qui voudront retourner en France; ils prendront à leur charge la solde, la nourriture et l'entretien des soldats qui resteront à Madagascar.

Ses compagnons, satisfaits de ces conditions, le pressent d'aller en France, de s'assurer des sentiments de la Compagnie et de défendre leurs intérêts. Ils lui promettent d'attendre son retour et de lui rester fidèles.

Il envoie en exil, à Bourbon, Antoine Couillard et sept autres Français, il rassemble le bétail mis en garde de divers côtés, approvisionne du riz et fait recouvrer les impôts [1].

XLV. — Des cinquante Français qu'il avait sous ses ordres, Couillard seul était capable de le remplacer. Il n'y fallait pas songer. En le laissant vivre, Flacourt avait cru bien faire. Il ne pouvait aller plus loin dans la voie de la clémence; surtout il n'aurait pu, sans grand danger, élever au commandement le

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 371-376. — *Cause pour laquelle...*, p. 15. — Lordélot, Défense pour Marie de Cossé veuve de la Meilleraye. — Malotet, *op. cit.*, pp. 159 et suiv.

traître qui le voulut poignarder. Il avait justement sous la main son ancien lieutenant, dont il connaissait les talents et la loyauté. Sans hésiter, selon son habitude, il prit son parti. Il supplia Pronis de prendre le commandement et de rester à Fort-Dauphin pendant son absence [1].

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, pp. 376 et suiv. — *Cause pour laquelle...*, p. 16.

CHAPITRE V

MORT DE JACQUES PRONIS

I. Incendie de Fort-Dauphin. — II. Fort-Dauphin au départ de Flacourt. — III. Voyage à Imaphale et mort de M. Mounier. — IV. Second incendie de Fort-Dauphin. — V. Flacourt à Paris. — VI. Idées de Flacourt. — VII. Mort de la Forest. — VIII. Le P. Bourdaise. — IX. Mort de Pronis. — X. Bourdaise et Pronis. — XI. La fille de Pronis.

I. — Pronis accepte et accompagne à l'*Ours* son ancien chef.

Flacourt lève l'ancre le 12 février 1655 et arrive à Nantes le 28 juin, après quatre mois et dix jours de navigation.

Flacourt parti, les Français se préparent à recevoir solennellement le nouveau gouverneur.

Les uns ornent le fort, les autres préparent un banquet. On tire le canon, les mousquetaires et les fusilliers font des salves. Pronis est joyeux.

Une bourre de fusil tombe sur le toit du corps-de-garde et y met le feu ; l'incendie se propage avec une effrayante rapidité, et, en un quart d'heure, réduit en cendres deux corps de logis [1].

II.—Le fort comprenait alors une chapelle, la maison du Gouverneur, un corps de logis, une cuisine, deux

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 210.

pavillons en pierre servant de prisons, cinq magasins, un corps-de-garde, une boutique de forge, une petite forge, une boutique et seize maisons particulières en charpente. La place avait 20 toises de large sur 25 de long. Au milieu de la place, il y avait deux mâts et, hors du fort, un village franco-nègre de 150 cases [1].

Quelques années avant, le P. Nacquart disait dédaigneusement de Fort-Dauphin : « Une forteresse » dont les murs sont une haie, et les maisons de » petites granges, couvertes de feuilles, avec des » murs de roseaux ou de bâtons [2] ».

Il est certain que, de 1642 à 1655, les gouverneurs auraient pu faire quelque chose de mieux.

Pronis répare en peu de temps les dommages causés par l'incendie et remplace les nattes de son logement.

III. — Trois jours après l'incendie, Pronis envoie à Imaphale 40 français et 200 nègres. Le P. Mounier les accompagne.

Le 23 mai, sur les trois heures du soir, un français paraît en vue de Fort-Dauphin. Le voyage n'a pas été heureux. Tout le pays est en révolte, et ne veut pas rendre le bétail que Flacourt lui a donné en garde.

[1] *Relation de ce qui s'est passé en l'Isle de Madagascar* depuis le 12 Febv. 1655, jusqu'au 19 Janvier 1656. envoyé en France. Dans Flacourt, *Hist.*, 1661, pp. 410 et suiv.

[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 99.

La colonne a perdu ses meilleurs nègres et un français. Douzes autres français sont très malades à six jours du fort, et le P. Mounier est mourant. Pronis permet au P. Bourdaise d'aller à son secours.

A un jour et demi de marche, le Père rencontre les Français. Ils sont en pitoyable état, ne peuvent plus porter leurs armes et quasi mettre un pied devant l'autre. « Hâtez le pas », lui disait-on, « si vous » voulez trouver M. Mounier encore en vie ». Il se hâte et la veille de l'Ascension, vers trois heures, il arrive, juste à temps pour lui administrer le viatique et recevoir son dernier soupir.

C'était, pour aller et revenir d'Imaphale, un voyage de deux cents lieues, par de mauvais chemins, avec une nourriture et une boisson détestables.

Le jeûne a été inventé pour amortir la fougue des sens. Le P. Mounier, qui n'avait pas trop de toutes ses forces pour supporter les fatigues de la marche, n'avait que faire de ce calmant. Néanmoins, il a jeûné consciencieusement, jusqu'à la mort, croyant que cela était agréable à Dieu et utile à l'humanité [1].

IV. — Le second samedi de carême, le jour même ou Pronis devait prendre possession de la maison du Gouverneur, un nouvel incendie éclate par l'imprudence d'un fondeur de cuivre.

En moins d'une demi-heure, la chapelle, les ma-

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 211-220.

gasins, quarante ou cinquante maisonnettes, tout le fort sont en cendres. Les fusils et les canons partent, les grenades éclatent, la poudrière saute, les clôtures et les mâts de pavillon flambent, ainsi que les armes et les approvisionnements. De Fort-Dauphin il ne reste que des cendres, et de ces cendres s'élèvent, pendant trois jours, des jets de flammes et des tourbillons de fumée.

Aux évènements les plus tragiques se mêlent souvent des bouffonneries.

Un matelot entre dans l'église « tout embrasée », et risque sa vie pour sauver une image de la Vierge, et la rapporte « tout en feu et à demi brûlée ». Et il se trouve un homme, depuis longtemps hors de page, sachant lire, écrire et compter, pour signaler à notre admiration cette pieuse stupidité [1].

V. — Tandis que Pronis reconstruisait Fort-Dauphin, Flacourt voguait vers la France.

Arrivé à Paris, il se met en rapport avec les Associés.

Il veut présenter ses comptes, mais ces messieurs ne trouvent pas le temps de les recevoir.

Plusieurs questions assez délicates sont à régler.

Pronis, comme il en avait reçu l'ordre, a autorisé plusieurs particuliers à trafiquer pour le compte de la Compagnie.

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 212.

Flacourt a reçu, aux prix du tarif, les marchandises livrées par ces particuliers, et en a donné reçu.

Les Associés les ont prises et ne veulent pas les payer. Ils disent que Flacourt est mort et le désavouent. Flacourt n'est pas mort, et son retour les contrarie beaucoup. Il leur réclame avec insistance : le payement de ces marchandises, de ses avances, de ses gages, et le rapatriement des hommes qu'il a laissés à Madagascar.

Les seigneurs de la Compagnie finissent par trouver à dire à sa gestion et le citent devant le Conseil du roi[1].

VI. — Flacourt s'occupe du règlement de ses affaires, de la création d'une nouvelle compagnie et de la publication de ses mémoires.

Entre deux, il pense à conquérir, à Dieu et au roi, la grande île malgache.

Les insulaires, dit-il, font bon accueil à la religion catholique, mais les hérétiques anglais, hollandais, musulmans sont aux aguets.

Il faut envoyer de suite de « bons Ouvriers et Pas
» teurs qui s'emparent des Trouppeaux avant que
» les Loups soient entrez dans les Bergeries, et qu'ils
» en ayent dévoré les Oüailles ».

Il conseille de ne pas envoyer de moines de

[1] Flacourt, *Cause pour laquelle.....*, pp. 12, 17.

plusieurs Ordres : ils se jalouseraient, se querelleraient, mettraient à mal la colonie.

Il faut leur donner les terres nécessaires à leur entretien, les confiner dans le domaine religieux, leur défendre de se mêler du commerce, de la justice et de l'administration.

Flacourt s'imagine que le moine n'ambitionne que le triomphe de la Religion.

Il se trompe. Il se trompe encore quand il croit avoir eu raison du P. Nacquart.

Si les Seigneurs de la Compagnie n'avaient pas abandonné la colonie, c'est le P. Nacquart qui aurait eu raison de lui. Ce « chétif missionnaire », doucereux, mielleux, avait résolu de le faire sauter. La mine était creusée, chargée, amorcée; le premier bateau partant pour la France en aurait porté le *saucisson* à Vincent de Paul, puissant personnage à qui l'on ne refusait rien, et les directeurs auraient renvoyé « à ses chères études » l'imprudent gouverneur.

Demander à des moines de rester en dehors de la politique, de la justice, du commerce et de l'administration, c'est méconnaître leur raison d'être et leur but.

Flacourt croit, avec beaucoup plus de raison, que des Français, établis à demeure, étendraient sans peine, progressivement, leur zone d'influence, et gagneraient à leurs croyances, coutumes et métiers toutes les peuplades de l'île.

Vincent de Paul remarquait que, depuis cent ans, l'Eglise avait perdu la moitié de l'Europe, que le reste pouvait lui échapper, et il disait : « Que savons-nous » si Dieu ne veut pas transférer la même Eglise chez » les infidèles.... ?[1].

Flacourt ne voit pas aussi loin et, bravement, recule d'un siècle et nous conte des sornettes.

Il veut envoyer, en grand nombre, à Madagascar, des moines, des soldats et des colons.

Quand nous serons maîtres des forces de Madagascar, nous irons, dit-il, dans la mer Rouge, qui n'est qu'à un mois de distance. Nous battrons les Turcs et les Maures, et nous ferons alliance avec le grand roi des Abyssins. Puis nous irons attaquer « ces villes » d'abomination, la Mecque et Médine ». De la mer Rouge, dont nous aurons tous les ports et havres, nous attaquerons les Turcs, les Arabes et les Maures, qui n'ont « pas assez d'industrie pour naviguer dans cette grande mer ».

On pourrait s'emparer d'un grand nombre d'îles et de bonnes places dans icelles, sur les côtes d'Ethiopie et d'Arabie, et à l'entrée du golfe.

On travaillerait ainsi à la ruine de la « fausse Re- » ligion de Mahomet et de l'empire de ses Secta- » teurs[2] ».

[1] *Mém, de la Mission*, t. IX, p. 8.

[2] Flacourt, *Avantages que l'on peut retirer en l'establissement*

Flacourt parlait comme Picrochole et ses illustres capitaines.

Le duc de la Meilleraye, qui faisait les frais de l'affaire, raisonnait plus sagement, et ne voulait que faire du commerce.

VII. — Le 15 mars 1655, La Forest met à la voile pour l'île Sainte-Marie. Son navire, le *Saint-Georges*, fait eau et arrive avec peine. Il le met en réparation et part, avec dix français, pour la rivière Manansatran (notre Manantsatrana).

Il ordonne aux habitants du village de Ramagnovate de lui chercher du cristal de roche. « Nous ne » pouvons, sans nous exposer à mourir de faim », lui disent-ils, « retarder la récolte du riz. Si tu le » veux, nous chargerons de riz tes navires, mais nous » ne pouvons te porter de grosses pierres de cristal ».

La Forest est, comme Flacourt, autoritaire et cassant. Il regarde les Malgaches comme des esclaves à sa discrétion, et veut imiter Flacourt, mais

Où la guêpe a passé, le moucheron demeure.

Il fait arrêter Ramagnon-Vato et la femme d'un maître de village. Les nègres l'attirent dans un piège et le tuent avec les quatre ou cinq hommes qui l'accompagnent[1].

des Colonies à Madagascar pour la Religion et pour le commerce. A la suite de l'*Histoire*, 1668.

[1] Relation de ce qui s'est passé en l'Isle de Madagascar depuis le

VIII. — A Fort-Dauphin, tout est alors pour le mieux. La ferveur croît de jour en jour « quoique » M. De Pronis, qui est hérétique », fasse un peu d'ombre.

Le P. Bourdaise dira les prières du matin et du soir, aux Catholiques, dans la Chapelle ; Pronis les dira, aux Protestants, dans sa maison.

Le Père remarque, avec déplaisir, que tous ceux qui sont au service du Gouverneur vont à la prière chez lui. Il ne déclare pas pour cela la guerre aux Huguenots, soit parce qu'il est plus sage que ses prédécesseurs, soit parce qu'il a son idée de derrière la tête.

Il entretient avec Pronis de bons rapports, laisse dormir la question religieuse, et quand la petite fille de Pronis vient à l'église, il lui apprend à prier en français [1].

IX. — Le second incendie du fort a douloureusement impressionné Pronis.

Il fut atteint de douleurs néphrétiques violentes qui durèrent vingt et un jours.

Quand il vit sa fin approcher, il appela le P. Bourdaise et le pria, devant tous les Français, d'écouter ses dernières volontés.

12 febv. 1655. Jusques au 19 janvier 1656. Envoyée en France. Dans Flacourt. *Hist.*, 1661, pp. 410 et suiv. — *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 221, 240, 241.

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 222, 223.

« J'écrivis », dit le Père, « ce qu'il me dicta con-
» fusément, ensuite je lui demandai conseil sur
» chaque affaire, et, particulièrement comment il
» fallait se gouverner avec ceux de la nation. Il me
» recommanda son enfant et me pria d'en prendre
» soin. Comme il éprouvait une grande difficulté à
» parler, on le pria de reposer un peu ».

Ici se place une scène attristante.

Bourdaise et Pronis sont deux croyants, mais, l'un par rapport à l'autre orthodoxes et hétérodoxes. Ils ont les mêmes dieux, et la *doxie* de l'un est très proche parente de la *doxie* de l'autre.

Le moine n'aurait-il pas dû apporter au mourant, au nom de leurs communes divinités, des paroles de paix et d'espérance ? N'aurait-il pas dû le soutenir, le réconforter, fraternellement, jusqu'au moment solennel où finit la vie ?

Il n'a pas su s'élever au-dessus de son métier de missionnaire et faire son devoir d'homme.

Il a exercé une pression affectueuse, cordiale, mais il a troublé, peut-être angoissé les derniers moments de l'infortuné jeune homme.

Laissons-lui la parole :

« Je lui jetai » dit-il, « quelques mots touchant sa
» conversion à la foi catholique, comme j'avais déjà
» fait d'autre fois ; sur quoi ne m'ayant rien ré-
» pondu, je crus que c'était à cause de quelques hé-
» rétiques qui étaient présents. C'est pourquoi j'offris

» intérieurement le saint-sacrifice de la messe que
» j'allais bientôt célébrer, afin que Dieu l'éclairât et
» disposât tout selon son bon plaisir. Le jour étant
» arrivé, je prends congé de lui, disant que j'allais
» prier Dieu pour lui, ce dont il me remercia et
» supplia tous les Français d'en faire autant. Je cé-
» lébrai donc la sainte-messe et recommandai ins-
» tamment son salut à tous. Après la messe il m'en-
» voya quérir derechef et me remit sa petite fille
» entre les mains. Lui ayant dit adieu, me voyant
» seul avec lui, et brûlant du désir de son salut, je
» lui dis : « Monsieur, vous savez l'affection que je
» vous porte ; je suis prêt à engager non-seulement
» ma vie, mais mon salut éternel pour les vérités de
» l'Eglise Romaine ; ce n'est pas ce que j'attends de
» vous qui me fait parler de la sorte, mais c'est votre
» bien que je recherche ». Il pensa un peu et me dit
» qu'il savait bien ce qu'il avait à faire, et me priait
» de le laisser mourir en repos. Je lui dis : « C'est,
» Monsieur, pour vous mettre en repos, que je prends
» cette hardiesse de vous parler de l'affaire dont
» dépend une éternité de bonheur ou de malheur
» pour vous ». Il me répliqua : « Monsieur, laissons
» tout cela, il n'est plus temps ». Incontinent il perdit
» la parole, et trépassa, sur les onze heures du soir,
» le 23 mai 1655, sans donner aucun signe de con-
» version [1] ».

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 229.

X. — J'ai dit que le Père avait son idée de derrière la tête, et je ne me trompais pas. S'il montrait de la souplesse et une certaine tolérance, c'est qu'il avait conçu l'espoir de convertir Pronis et les autres huguenots.

Il écrit à Vincent de Paul : trois huguenots sont convertis, un quatrième touche à son abjuration. Il en reste encore une quinzaine qui lui donnent bien de l'exercice. « Au nom de Dieu, mon cher Père », dit-il, « *prenez-nous ces petits renards, qui ravagent* » *les vignes* (cant. 11, 15) ; ils gâtent toutes les nou- » velles plantes de la vigne du Seigneur. Ils ont la » hardiesse de convoquer leurs prêches en même » temps que les Français font la prière [1] ».

Le P. Bourdaise n'en est pas moins un grand convertisseur devant l'Eternel. S'il avait deux ou trois compagnons qui lui ressemblent, dans moins d'un an, dit-il, tout le pays d'Anosy, quoique grand, serait baptisé [2].

Comme son confrère le P. Nacquart, il voudrait soumettre la colonie à la règle des Lazaristes.

Pronis fait travailler ses nègres fêtes et dimanches.

Le P. Bourdaise le prévient charitablement que Dieu n'est pas content et ne bénira pas ses travaux. Pronis ne le renvoie pas à son bréviaire, brutale-

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 234, 235, 324, 325.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 233.

ment, comme l'aurait fait le sieur de Flacourt, mais il fait la sourde oreille, et Dieu ne bénit pas ses travaux. Ainsi, dit le Père, « il s'était donné beau-» coup de peine pour bâtir une maison où il n'a » jamais logé[1] ».

Le bon P. Bourdaise fait de nombreuses guérisons, avec son bistouri et sa petite pharmacie[2].

XI. — Comme on l'a vu, Pronis, en mourant, à confié sa fille au P. Bourdaise. Pour faire plaisir au bon Père, la fillette va prier à l'église, comme les autres, « quatre fois le jour ».

Malgré la dévotion débordante de Fort-Dauphin, le Père ne peut y trouver une femme chrétienne honnête capable de prendre soin de la petite orpheline[3].

Comme nous le verrons, elle épousera un païen et redeviendra païenne.

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 230.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX. p. 317.
[3] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 230.

CHAPITRE VI

LE DUC DE LA MEILLERAYE

I. Des Perriers, gouverneur. — II. Arrestation de Grands. — III. Arrestation, pillage et supplice de Lalau. — IV. Supplice des parents de d'AndrianMasikora. — V. Supplice de Masikora, de Tserongh et de Panolahé. — VI. Mort de Missionnaires. — VII. Succès du P. Bourdaise. — VIII. Demande de miracles. — IX. La Meilleraye envoie des navires. — X. Le *Grand-Armand* et le P. Dufour. — XI. Ce qui advient du reste de la flotte. — XII. La Roche retourne en France. — XIII. Les moines en mer. — XIV. Insuccès du P. Dufour. — XV. La Fête-Dieu, en 1656, à Fort-Dauphin. — XVI. Arrivée de M. du Rivau. — XVII. Comme des soldats du Pape. — XVIII. Mort du P. Bourdaise. — XIX. Bourdaise et Des Perrier. — XX. Scélératesse anglaise. — XXI. Fondation d'une nouvelle Compagnie. — XXII. Naufrage du *Saint-Jacques*. — XXIII. La Meilleraye et la Compagnie Orientale. — XXIV. Vincent de Paul et la Meilleraye. — XXV. Mort de Flacourt. — XXVI. Le P. Etienne. — XXVII. Voyage de Paris à Nantes des Lazaristes — XXVIII. De Nantes à la Rochelle. — XXIX. Départ de *La Maréchale*. — XXX. Comment on soigne les malales. — XXXI. Au cap de Bonne-Espérance. — XXXII. Un esprit chez les moines. — XXXIII. Retour en France du P. Etienne. — XXXIV. Fouquet arme un corsaire. — XXXV. Propositions du duc de la Meilleraye.

I. — Pronis, en mourant, a désigné pour son successeur le sieur Des Perriers.

Des Perriers a cru ou feint de croire que les Grands de l'Anosy avaient trempé dans le meurtre du capitaine de La Forest.

II. — Il fait saisir, lier, piller et conduire à Fort-Dauphin AndriandPanolahé.

AndriandMandomboka, vieillard de soixante-dix ans, « goutteux et impotent », et sa femme, aussi âgée que lui, sont arrêtés.

Masikora vient avec ses deux fils, ses trois filles, ses quatre neveux et plusieurs autres membres de sa famille. Des Perriers le rive à la même barre que l'un de ses fils, et envoie au navire son autre fils et ses neveux.

III. — Un nommé Lalau habitait Madagascar depuis 1639. Il « m'avoit servy en tout et partout » tres fidellement », dit Flacourt, « et estoit digne de » récompense. Pour un Mahométan, il avoit la con- » science tres-bonne, et vivoit en homme d'honneur, » et ne respiroit que de retourner dans son païs [1] ».

Il est accusé d'avoir méprisé les Français et d'avoir dit : « qu'il y en avoit beaucoup entre eux qui n'es- » toient que de petites gens et de la lie du peuple de » France [2] ». C'était un crime énorme. Il était riche, autre crime plus grand encore que le premier.

Des Perriers le met en prison, fait main basse sur

[1] Flacourt, *Relation*, 1658, p. 344. — Le P. Bourdaise dit qu'il était français et marié avec la fille d'un Grand (*Mém. de la Mission*, t. IX, p. 241.)

[2] Relation de ce qui s'est passé en l'Isle de Madagascar depuis le 12. Febv. 1655. jusques au 19. Janvier 1656. dans Flacourt, *Hist.*. 1661, pp. 410 et suiv.

son or, son argent, son corail, ses marchandises et son bétail.

Après l'avoir retenu captif pendant deux mois, il le fit mettre à mort. Et, sous prétexte qu'il était musulman, ce qui n'est pas certain, il fit jeter son corps à la voirie.

IV. — Quinze jours après, l'Esbahi, que le hasard a fait capitaine du *Saint-Georges*, prétend que la présence, à son bord, des parents de Masikora lui cause de l'embarras.

Des Perriers trouve à ce mal un remède facile. Il prend sept de ces jeunes gens, âgés de dix-sept à vingt-cinq ans, les lie, les conduit sur la plage, les fait baptiser (avant tout on est bon chrétien) et tuer ensuite, à coups de sagaye, par des nègres [1].

V. — Cette horrible besogne terminée, il va trouver Masikora dans sa prison. Il ne lui parle pas du massacre de ses fils et de ses neveux, et lui propose de racheter sa vie au prix de tout son or et de tous ses biens. Masikora ne sait pas jusqu'où peut aller la scélératesse d'un prétendu civilisé, donne tout ce qu'il possède, et, quand il a tout donné, Des Perriers, toujours bon chrétien, le fait baptiser, puis sagayer.

Tserongh ne veut rien donner. La femme de

[1] Relation de ce qui s'est passé en l'Isle de Madagascar, dans Flacourt, *Hist.*, 1661, pp. 410 et suiv. — *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 242.

Panolahé devine le scélérat et ne veut rien donner non plus. Le P. Bourdaise, « impuissant à réprimer » ces excès », baptise les pauvres gens, et quand le Commandant a épuisé sur eux sa férocité, il a la consolation de les inhumer avec les honneurs religieux.

Tserongh et Panolahé reprochent en face à Des Perriers, à La Roche, à l'Esbahi leur trahison, leur perfidie et la violation des traités faits avec Flacourt.

L'auteur de la Relation ajoute : « Les Nègres du » Carcarnosy tesmoignent estre bien aise (*sic*) d'estre » deslivrez desdits Roandrian (*sic*) qui sont les » Grands qui les menaçoient de les perdre, et les » piller quand il n'y auroit plus de François dans » leur païs, l'on ne sçait s'ils disent cela par dissi- » mulation ou autrement ».

La satisfaction des Nègres est une supposition, mais l'épouvante des Grands est une réalité. Pendant quelque temps, la surface paraîtra tranquille; au fond, ce sera une haine mortelle, inassouvissable, qui, plus tôt, plus tard, trouvera son jour, et fera de ses bourreaux une Saint-Barthélemy [1].

VI. — En 1656, alors que Des Perriers terrorisait le pays d'Anosy, MM. Dufour et Prévost mouraient à Sainte-Marie [2].

[1] Relation de ce qui s'est passé en l'Isle de Madagascar, dans Flacourt, *Hist.*, 1661, pp. 410 et suiv.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 277.

VII. — A la Chandeleur de la même année, le P. Bourdaise donnait la communion à cent-cinquante néophytes. La tenue de ces bonnes gens était admirable et, dans l'après-dînée, le Père se pâmait d'aise à leurs discours. L'un disait à Dieu : « J'aime toi » dans mon cœur » ; une femme disait au Père : « mon cœur est brûlant ». Il assure que ces mots « furent agréables à Dieu ».

VIII. — Trois femmes qu'il a instruites, baptisées et mariées, viennent se confesser et communier. Elles pensaient, par ce moyen, « chasser les *vallales* ou » sauterelles qui gâtaient tout », et promettaient que leurs cœurs ne seraient plus mauvais. Le Père accueille benoîtement leur demande, les confesse, les communie et les renvoie bien contentes. « Je n'ai pas » encore appris », dit-il, « quel effet avait produit » leur pèlerinage[1] ».

Je puis le renseigner. Quand les sauterelles n'ont plus rien trouvé à manger dans le canton des bonnes femmes, elles ont pris leur vol pour les cantons voisins.

La contrée d'Icombe éprouve à son tour la voracité de ces locustes.

Les habitants prient le P. Bourdaise de les sauver. « Je leur dis », écrit-il « que si tous voulaient être » baptisés, et renonçaient au péché, certainement

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 283-285.

» que Dieu les chasserait, mais non point tant qu'ils
» seraient ses ennemis et continueraient de l'offen-
» ser ».

Les bonnes gens ne comprennent pas qu'elles puissent être ennemies de Dieu, mais elles s'en rapportent au Père et le prient de les baptiser de suite.

Un bon curé normand dit à ses ouailles, qui lui demandaient une neuvaine pour avoir de la pluie : « Tant que les vents ne tourneront pas à l'ouest, le bon Dieu ne fera pas pleuvoir : c'est pas la peine de l'ennuyer pour ça ».

Le P. Bourdaise se tire d'affaire non moins finement. Il ne les trouve pas, leur dit-il, assez préparés, assez instruits, assez vertueux, et les prépare, les instruit, les sanctifie jusqu'à ce que les sauterelles, ayant tout dévoré, quittent le pays [1].

IX. — Dans le même temps, au mois de novembre 1666, le duc de la Meilleraye fit partir de l'île de Ré une flotte de quatre navires : *La Duchesse*, de 500 tonneaux; *La Mareschale*, de 450 tonneaux; *Le Grand-Armand*, de 350 tonneaux, et une flûte de 200 tonneaux. Elle est commandée par les sieurs de la Roche Saint-André, de Coulon, Regimon et de Kergadiou. Elle porte 800 soldats et matelots, 3 lazaristes, un nouveau gouverneur, le sieur du Rivau, 100 hommes pour Fort-Dauphin, et un prêtre de

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 318, 319.

Dieppe, l'abbé Gauldron ou Gauderon, « tres excellent » mathématicien... un des plus savants hommes de » France en la théorie de l'art de la marine », qui tomba en mer et se noya.

Chemin faisant, La Roche prend un navire biscayen chargé de figues et de vin d'Espagne, et un navire anglais chargé de vin des Canaries.

A Sierra-Leone, il fait reconnaître une barque, et cette barque répond à sa sommation par une décharge de mousqueterie qui lui tue trois ou quatre hommes.

Il a ordre d'attaquer deux grands galions d'Espagne qui chargent, à l'embouchure de la Plata, huit millions de livres en argent. Il ne connaît pas l'estuaire du fleuve, n'ose s'aventurer, et manque son coup. Mais, en partant de Sierra-Leone, il ne manque pas de piller un petit navire portugais.

Il arrive au cap de Bonne-Espérance le 25 mars 1657 : il a perdu cent hommes et compte deux cents malades.

Après le cap, le *Grand-Armand* se sépare de la flotte et erre à l'aventure pendant deux longs mois [1].

X. — Sur ses cent matelots ou soldats, la « misère de faim » et le scorbut en ont emporté une cinquantaine.

Habituellement, les navires allaient, en 16 ou

[1] Relation de Madagascar depuis l'an 1656 jusques à l'an 1657 dans Flacourt, *Hist.*, 1661, pp. 423 et suivantes.

18 jours, du Cap à Fort-Dauphin. Le *Grand-Armand* est parti depuis un mois et demi, il fait eau de toutes parts, et ses officiers ne savent où ils sont. Cela ne semble pas naturel, et tout le monde à bord est inquiet, angoissé, dans l'attente d'une catastrophe. Un seul homme, paraît-il, ignore la crainte et la désespérance : c'est le P. Dufour, « un astre lumineux » (dans le ciel des Lazaristes)[1].

« M. Dufour », dit le P. Bourdaise, « fit assembler » tout l'équipage et s'adressant aux officiers qui dé- » sespéraient de leur salut, il leur dit de lever la » main, et de promettre à Dieu de faire ce qu'il leur » proposerait ; que dans ce cas, il *les assurait de sa* » *part* qu'ils verraient la terre avant quinze jours. Il » fut obéi et tous promirent de faire une bonne con » fession générale et de communier, à l'exception de » deux, qui moururent plus tard sans sacrements[2] ».

Dieu tient la promesse faite en son nom, récompense les croyants, punit les mécréants, remet dans leur chemin les officiers, qui savaient mieux dire leurs patenôtres que faire le point, et le 29 mai 1657, jour de la Fête-Dieu, le *Grand-Armand* entre triomphalement dans la baie de Fort-Dauphin.

XI. — Les trois autres navires montent à l'île Sainte-Marie. Dans quel état !... La mort a posé sa main de

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 442.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 443.

glace sur le capitaine Regimon, sur trois ecclésiastiques, sur la plus grande partie de la troupe et des équipages, et la maladie fait sa proie du reste des vivants.

La Roche fait démolir deux vaisseaux qui sont hors de service, et va, sur une méchante barque, pirater dans la mer Rouge. Il n'est pas heureux, revient, avec bien de la peine, à Sainte-Marie, et trouve que la mort a saisi tous ceux qu'il y avait laissés[1].

XII. — Il descend à Fort-Dauphin et part pour la France, emportant, pour tout chargement, « force » procès-verbaux qu'il a faict contre le sieur Coulon, » et le sieur Coulon contre luy ».

Parti le 19 février 1657, il arrive à Saint-Nazaire le 1er septembre, après six mois et neuf jours de navigation. — Son navire est hors de service et démoli.

Pour compléter le désastre de cette expédition, le Conseil du Roi condamne le sieur de La Roche à payer aux Anglais, pour le navire qu'il leur a pris après la publication du traité de paix, la somme énorme de 300,000 livres[2].

XIII. — Comme on l'a vu, la flotte a emporté trois

[1] Relation de Madagascar depuis l'an 1656. Jusqu'à l'an 1657. Envoyé en France. Dans Flacourt, *Hist.*, 1661, pp. 43 et suiv. — *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 244 et *Passim*.

[2] Relation de Madagascar, loc. cit. *Mém. de la Mission*, t. IX, loc. cit.

moines et un prêtre de Dieppe qui s'est noyé en mer.

Le P. Dufour raconte à Vincent de Paul son voyage et son arrivée à Madagascar.

« Un bon soldat » l'a beaucoup aidé dans ses travaux. Ses bons exemples et ceux de beaucoup d'autres lui ont donné « bien de la joie ». Mais, dit-il, « les jurements, vilaines paroles de quelques-uns » m'ont beaucoup déplu : quand quelque matelot ou » soldat s'en est rendu coupable, on les a mis aux » fers, ou bien je leur faisais demander pardon à » Dieu et à tout le monde et baiser la terre, et Dieu » merci, on y a remarqué beaucoup d'amendement ».

« Mais », ajoute le doux, modeste, bon et zélé moine, « quand quelque officier, comme un lieutenant » et capitaine, est tombé dans l'un de ces défauts, ça » été un mal où je n'ai jamais su mettre de remède ».

Le bon Père à tort. Il devait, au prix même du martyre, tenir tout le monde sous le même joug, n'avoir qu'un poids et qu'une mesure, forcer les officiers, les soldats, les matelots, les colons à demander pardon à Dieu et aux hommes et à baiser la terre. Que ne s'est-il souvenu de saint Ambroise et de Théodose le Grand ! « Par les dents de Dieu ! » comme jurait certain roi d'Angleterre, on est le maître ou on ne l'est pas !

Le bon moine trouve que le navire est suffisamment approvisionné d'huile, de légumes et de poisson pour que l'on puisse se dispenser, pendant le carême,

« de manger de la chair plus souvent qu'en carnaval, » c'est à savoir trois fois par semaine, les dimanche, » mardi et jeudi ». Si on lui en demandait la permission..... Il l'accorderait, comme il le dit à un officier. Il n'y a donc qu'à demander, qu'à reconnaître la suprématie du saint homme. L'officier lui répond qu'il n'a que faire de sa permission, qu'il est le maître à son bord, et qu'il fera manger de la viande quand il le jugera convenable. L'un des principaux ajoute, sans en être prié, qu'on devrait en faire manger même le samedi.

Indigné d'une impiété si grande, le bon moine les perce de ce trait : « présumant ainsi de leur auto- » rité et voulant trancher du petit pape dans leur » bord[1] ».

Grâce à son manque de tact et de prudence, la population du navire, comme celle du village de Paul-Louis Courier, se partage en bons et en mauvais sujets, c'est-à-dire en deux camps qui se haïssent, se méprisent et guettent l'occasion de s'entre-déchirer. Les affaires du bord n'en vont pas mieux, et les officiers osent lui faire des observations. Indigné de tant d'audace, il écrit à saint Vincent de Paul : « Perdant » tout respect pour la parole de Dieu et pour mon » caractère, on me reprit fort vertement de ce que je » disais dans mes prédications, m'assurant que si on

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 270.

» croyait avoir assez d'autorité pour me faire taire,
» on m'eût interdit la chaire pour jamais [1] ».

Il ne cède rien de ses prétentions. Les officiers, qui ne sont pas des indévots, n'osent pas le consigner dans sa cabine, et il finit par faire du navire un petit couvent.

Trois cathéchismes par semaines.

Tous les jours lectures tirées de la vie des Saints, du Pédagogue chrétien, du Traité de la Dévotion, de l'A. B. C. des Ames Dévotes ou quelque chose de « l'excellent Grenade ».

Tous les soirs du carême, assemblée spirituelle sur le tillac.

Soir et matin, au commandement, tout le monde se met à genoux pour les prières.

Les résultats immédiats, les premières fleurs de cette culture intensive ne se font pas attendre : « ayant ouï », dit-il, « jurer quelqu'un, dire quelque mau-
» vaise parole, ou vu faire quelque action condam-
» nable, en effet ou en apparence, on m'en donnait
» avis [2] ».

Ainsi le bon P. Dufour faisait, de la délation, une vertu.

Je me hâte d'ajouter, par respect de la vérité, que le P. Bourdaise considère Dufour et Prévost comme des désiquilibrés. « Je vous dirai franchement »,

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 271.
[2] *Mém. de la Mission*, t. X, pp. 272, 273.

écrit-il à Vincent de Paul, « tout en honorant la » vertu, les motifs et l'amour de Dieu qui les faisait » ainsi agir, qu'il y avait de l'excès ; car ils passaient » dans les eaux tout habillés, et après avoir enduré » la pluie, ils ne changeaient pas de linge ; ils » faisaient de grandes austérités, et ne mangeaient » quelquefois qu'une fois le jour. S'ils avaient mo- » déré un peu leur zèle, ils seraient encore pleins de » vie et serviraient à la conversion de nos pauvres » Indiens[1] ».

XIV. — Si l'on en croyait le P. Dufour, il conduisait en Paradis, au pas de charge, les matelots et les soldats. Il avoue pourtant des défections. Beaucoup, dit-il, ont laissé passer, sans se confesser ni communier, la quinzaine de Pâques. Il les prévient charitablement qu'ils encourent l'excommunication[2], mais ces foudres sont ébrechées, rouillées, ne font plus feu, et les mécréants s'en moquent.

XV. — A l'arrivée du *Grand-Armand*, M. Gueston prend le gouvernement de la colonie, et son premier acte édifie les missionnaires. Le P. Bourdaise raconte ainsi une procession de la Fête-Dieu.

« Monsieur le chevalier de Sourdis tenait la cha- » suble ; Monsieur le Gouverneur et son lieutenant » portaient le dais, et quatre mousquetaires mar-

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 280.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 275.

» chaient aux quatre coins avec quatre autres qui
» portaient des flambeaux.

» Les fidèles portaient des cierges allumés. Nous
» allâmes ainsi jusqu'au Fort, où s'élevait un repo-
» soir aussi riche que le permettait notre pauvreté ».

Les néophytes, au nombre de trois cents, « com-
» prenaient que de tels honneurs ne pouvaient se
» rendre qu'à un Dieu. A la sortie du Fort, on tira
» tous les canons et les soldats saluèrent par des
» décharges de mousquets.

» Après la messe, les Français restèrent tour à
» tour en adoration devant le Saint-Sacrement[1] ».

XVI. — Le 29 septembre, le *Grand-Armand* entre de nouveau dans la baie de Fort-Dauphin. M. du Rivau, gouverneur général, prend terre et fait son entrée solennelle[2].

XVII. — Il envoie dans l'Ambolo une vingtaine de soldats. Le P. Bourdaise les accompagne jusqu'à Imouts et leur dit la messe. « Il y avait », dit-il, un
« bon ordre partout, mais particulièrement pour les
» prières que l'on faisait, soir et matin, d'après la
» coutume qui y avait été introduite ; mais ce qui
» m'édifia surtout, c'est qu'étant arrivés à la pro-
» vince d'Anos, il y eut plusieurs Français et même
» des principaux officiers de l'armée (armée de vingt

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 299, 300.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 304.

» hommes), qui, sur le point d'aller en expédition à » Mananboule, voulurent d'abord se confesser à » moi et recevoir de ma main la sainte communion. » Quand nous fûmes à Himourt, on fit la revue, et » après le souper on battit le tambour dans une » grande place. Là tous étant assemblés, je fis la » prière devant mon crucifix. Il y avait près de deux » mille nègres tout autour de nous. Le lendemain » matin, je dressai un autel au milieu de la place, et » en même temps plusieurs se présentèrent pour se » confesser. Je les entendis, et ensuite je célébrai la » sainte messe en présence de toute l'armée[1] » (de vingt hommes).

MM. de Champmargou et Gueston, chefs de cette armée, font la prière matin et soir, à genoux, publiquement, ce qui édifie les nègres, mais ils prennent au pays deux mille bœufs et des otages, et les Nègres pensent que ces messieurs, pour être dévôts, n'en sont pas moins des voleurs[2].

XVIII. — Le 25 juin 1657, peu après le retour de cette fameuse expédition, le P. Toussaint Bourdaise rendit le dernier soupir, sans avoir reçu les sacrements, comme il en avait exprimé la crainte à saint Vincent de Paul.

Il dit avoir baptisé six cents familles malgaches.

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 311.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 321.

Les conversions faites de 1648 à 1657 ont coûté à la mission sept missionnaires et 8,000 livres [1].

Comme le remarque le P. Etienne, on peut dire de Madagascar ce que les Hébreux disaient de la terre de Promission : *Illa terra devorat habitatores suos.*

XIX. — Des Perriers a commis des crimes horribles, sous les yeux du P. Bourdaise. Et dans son testament, en date du 21 décembre 1655, le P. Bourdaise donne « à M. Desperriers, notre Gouverneur », un quart de vin d'Espagne, un caleçon et une camisole de chamois neuve [2].

XX. — Le 10 septembre 1654, Flacourt a envoyé dans l'île Bourbon huit français et six nègres. Ces hommes trouvent le ciel clément, la terre féconde, et joyeusement se construisent des cases, créent des jardins, et font des plantations de tabac.

Après avoir été deux ans sans entendre parler de la France et de Madagascar, ils reçoivent la visite du *Saint-Georges*, alors commandé par l'Esbahi.

L'Esbahi parti, ils retombent dans l'isolement, et cela leur pèse de plus en plus. Ils ne pensent qu'à la « douce France », et voudraient la revoir, tout au moins en avoir des nouvelles

Le 28 mai 1658, arrive un navire anglais commandé par le capitaine Gosselin.

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 338, 365.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 341.

Gosselin leur dit que les Barbares ont surpris Fort-Dauphin et coupé le cou à tous les Français.

Le bonhomme prend son désir pour une réalité. Les Bourbonnais le croient et ne demandent qu'à partir.

Gosselin ne veut à aucun prix de leurs marchandises, mais s'ils peuvent lui donner les vivres dont il a besoin, il les transportera gratuitement, avec leurs nègres et leurs marchandises, à Madéraspatan, sur la côte de Coromandel, à une lieue de Saint-Thomas.

Ils acceptent. Arrivé à Madéraspatan, Gosselin donne au président, comme esclaves, les six nègres, et jette sur le quai, les huit français. Ceux-ci ne peuvent rien tirer de leurs marchandises et sont obligés, pour vivre, de servir comme soldats dans le fort Saint-Georges.

Deux mois après, quatre des nègres étaient morts[1].

XXI. — Tandis que la Compagnie végète, Flacourt et la Meilleraye s'efforcent de lui infuser un sang nouveau.

Le 1er octobre 1652, le duc de Ventadour, grand maître du Commerce et de la Navigation, a prolongé de quinze ans le privilège de la Compagnie, mais les associés ne parvinrent pas à s'entendre et laissèrent, sans secours et sans nouvelles, la malheureuse colonie.

[1] Relation de Madagascar, 1656, 1657, dans Flacourt, *Hist.*, 1661, pp. 423 et suiv. — *Mémoire de Grossin sur Madagascar*, publié par Gabriel Marcel, dans la *Revue de Géographie*, t. XIII, p. 342.

En 1655, comme on l'a vu, le maréchal de la Meilleraye a envoyé à Madagascar quatre navires et huit cents hommes. La Compagnie lui intente un procès. Flacourt et Cazet arrangent l'affaire. Le duc et une partie des associés s'entendent pour envoyer à Fort-Dauphin un navire et cinq cents hommes. Les autres associés se mettent en travers. L'affaire est portée devant le roi, le roi nomme des commissaires pour recevoir les propositions de l'ancienne Compagnie et les personnes considérables qui voudraient former une compagnie nouvelle.

Les anciens associés ne trouvent chez eux ni les ressources ni les volontés nécessaires pour relever l'entreprise et se prêtent à une nouvelle combinaison.

La Compagnie est reconstituée en dehors du duc de la Meilleraye.

Louis XIV lui concède l'île de Madagascar et dépendances, et lui accorde les privilèges dont jouit la Compagnie des îles d'Amérique.

La Compagnie s'engage à passer dans l'île — pour la conquérir, la convertir et la coloniser — un nombre suffisant de soldats, de moines et de colons.

Son capital sera d'un million divisé en cent parts de dix mille livres chacune. La moitié des parts pourra être attribuée au principal des intéressés [1].

[1] Manuscrit de la Bibl. Nat., dans les *Mém. des Missions*, t. IX, pp. 350, 353.

XXII. — Le duc de la Meilleraye n'a souci des décisions prises et décide d'envoyer à Madagascar le *Saint-Jacques*.

Il demande à Vincent de Paul un moine, et Vincent de Paul lui en donne deux, plus un frère.

Le 1er novembre 1656, le *Saint-Jacques* part de Paimbœuf, s'échoue en Loire, est relevé par la marée, s'arrête à Mindin, en face Saint-Nazaire, et, comme le temps menace, il jette ses quatre ancres.

Le 2, à 3 heures, un vent d'ouest s'élève et, bientôt, souffle avec violence. La rivière se gonfle épouvantablement, déborde, noie plus de quatre mille animaux domestiques, submerge 45 ou 60 navires mouillés à Paimbœuf, arrache le *Saint-Jacques* à ses ancres, le ballotte brutalement et le brise.

Des 162 marins ou passagers qui le montaient, 18 sont à terre, 16 se sauvent sur un radeau, et 128 se noient.

Les moines sont en ville, à l'abri du danger, et c'est du rivage qu'ils contemplent la catastrophe.

Le P. Herbron, l'un des deux moines, dit à Vincent de Paul que, sur le *Saint-Jacques*, le désordre « était » si grand, les jurements, blasphèmes et vilenies qui » s'y commettaient, si horribles, que cela était pi- » toyables » ; et saint Vincent de Paul insinue que, peut-être, Dieu n'a pas voulu tolérer davantage de pareilles horreurs [1].

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 353-362.

Voire. Les 45 ou 60 navires coulés, brisés, détruits à Paimbœuf, les 4,000 chevaux, ânes, bœufs, vaches, chèvres, moutons qui furent noyés, leurs propriétaires qui furent ruinés, avaient-ils aussi juré, blasphémé, fait des vilenies ?

XXIII. — La Meilleraye n'abandonne pas ses prétentions sur Madagascar. Le *Saint-Jacques* perdu, il arme *La Mareschale* et en donne le commandement au capitaine Véron.

La Compagnie, dirigée par Cazet, arme aussi un navire pour porter, à Fort-Dauphin, Etienne de Flacourt et un certain nombre de colons. Elle veut reprendre Madagascar ou, tout au moins, l'île Bourbon[1].

XXIV. — La Meilleraye et Cazet demandent des missionnaires.

Vincent de Paul, par lettre du 4 novembre 1659, offre d'en donner trois à la Meilleraye et un à Cazet.

Le duc n'accepte pas cet arrangement et veut tout ou rien. Vincent est très perplexe, mouille son doigt et le lève à l'air pour sentir d'où vient le vent, où sont les intérêts de la Congrégation, et, finalement, opte pour le duc.

La Meilleraye, sur ces entrefaites, propose à la

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 387.

Compagnie un nouvel arrangement. Cazet assure que la Compagnie ne veut pas abandonner ses droits. Vincent de Paul croit que tout peut s'arranger et, dit-il, « Je prie Notre-Seigneur qu'il ait agréable de s'en-» tremettre lui-même de cet accommodement [1] ».

Notre-Seigneur surveillait alors, dit-on, au delà de la Voie Lactée et de la Pléïade, dans les profondeurs de l'infini céleste, la genèse de milliers de mondes et l'agonie de milliers d'autres mondes. Il n'a pas cru devoir quitter cette œuvre, d'une certaine importance, pour venir décider qui, de la Meilleraye ou de Cazet, aurait les quatre lazaristes.

XXV. — Véron part au commencement de 1660. D'après Souchu de Rennefort, il avait l'ordre de guetter au passage et de couler bas le navire de la Compagnie rivale [2].

Cette perfidie, vraie ou fausse, fut inutile.

Flacourt est parti de Dieppe le 20 mai 1660, avec plusieurs Récollets et environ deux cents personnes.

L'ancien Gouverneur avait de chauds partisans et des adversaires déterminés. Cela promettait, pour l'avenir, tant d'éclairs, de coups de tonnerre et de horions que les Récollets, épeurés, ne voulaient pas s'embarquer.

Le navire, poussé par de mauvais vents sur les

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 383-387.
[2] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 63.

côtes d'Angleterre, reprend son voyage le 1er juin. Le 10, à la hauteur de Lisbonne, il est attaqué par trois corsaires algériens.

Flacourt lutte désespérément. Le combat pouvait tourner en sa faveur, mais le feu prend à bord, se communique aux poudres, et tout saute. Les corsaires sauvent, pour les vendre à Alger, comme esclaves, dix-sept matelots ou passagers [1].

Ainsi finit Etienne de Flacourt, homme honnête, instruit, énergique, observateur, capables de grandes choses, mais orgueilleux, dur, inflexible, autocrate.

Son gouvernorat a été un malheur. Il a causé la haine du nom français. Sa politique d'extermination a servi de modèle à des successeurs incapables et de peu de valeur morale.

XXVI. — *La Mareschale* emportait quatre lazaristes : Etienne, d'Avoult, Desfontaines, Feydin, et le frère Patte, chirurgien.

Nicolas Etienne, chef de la mission, est un personnage d'importance dont il faut dire quelques mots.

Il est difforme de la main gauche, et la Congrégation de la Mission ne l'a reçu qu'à la condition qu'il ne demanderait jamais la prêtrise.

[1] *Relation de l'establissement de la Compagnie françoise, pour le commerce des Indes Orientales*, dédiée au Roy; à Paris, chez Sebastien Cramoisy, et Sebastien Mabre Cramoisy, Imprimeurs ordinaires du Roi, rue S. Iacques, aux Cigognes. MDC.LXV, p. 29. — *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 388. — Malotet, *op. cit.*, p. 284.

Mais il est plein de zèle et très riche, il a donné à la Congrégation une partie de ses biens, et lui a fait donner, par l'un de ses oncles, le prieuré de Saint-Martin, au diocèse de Chartres.

Ce zèle et cette piété sonnante méritaient bien quelque chose.

Par lettre du 16 mai 1659, Vincent de Paul sollicite du pape une dispense pour élever au sacerdoce le frère Etienne. Si cette dispense ne pouvait être accordée, le Saint-Père serait prié de donner, audit frère, droit et pouvoir de lire tous les livres défendus, d'exorciser les possédés, de porter sur soi la sainte hostie, comme on la portait dans la primitive Eglise, etc.

Cette demande devait être accompagnée, selon l'antique usage, de quelques bons sacs de louis.

Le doux son et les fauves reflets des pièces d'or ont fait la lumière au Vatican, et le Saint-Père a tout accordé, même un *extra tempora*.

En vertu de cette benoîte faveur, Etienne fut fait sous-diacre le vendredi 24 mai 1659, diacre le samedi et sacerdote le dimanche [1].

XXVII. — Le P. Etienne et ses collaborateurs partent de Saint-Lazare le 4 novembre 1659 et arrivent à Nantes le 12.

XXVIII. — Ils partent de Nantes le 6 décembre,

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 375-378-391-392.

jour de saint Nicolas, patron des nautoniers et du P. Etienne, et arrivent à Saint-Nazaire le 13.

Un petit navire devait les porter en 29 heures à la Rochelle. Une tempête extraordinaire le saisit, le ballotte, le secoue horriblement pendant deux semaines et le pousse dans les eaux de Saint-Sébastien [1].

Ce voyage ressemble beaucoup à ceux d'Ulysse; les dieux sont toujours présents. Ils soulèvent les vagues et les apaisent, ils égarent le voyageur et le remettent dans sa voie, ils le précipitent dans les abîmes et le portent à la cime des vagues. L'auteur du récit traite le Dieu des Chrétiens comme Homère traite les dieux de la Grèce. Mais l'un inspire de la défiance, tandis qu'on vogue, avec l'autre, sur les ailes de la Poésie.

XXIX. — *La Mareschale*, qui attendait à la Rochelle, met à la voile le 18 janvier 1660.

Arrivé en haute mer, le capitaine Véron ouvre les instructions du duc et lit, avec stupéfaction, qu'il ne devra rien entreprendre d'important sans l'avis du P. Etienne.

Le bon seigneur, déjà gâteux, commençait le rachat de ses péchés.

Les moines, selon leur habitude, prennent aux marins et aux passagers le meilleur de leur temps et les sanctifient avec méthode.

Le capitaine, qui est huguenot, leur prête sa

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 399-404.

chambre. Par réciprocité, les huguenots, qui sont 36 ou 40, ne pourront ni prier en commun, ni faire le prêche, ni chanter des psaumes[1]. Dans ce temps-là, le monde religieux ne connaissait pas la « liberté de conscience », qu'il est aujourd'hui de bon ton de réclamer à grand fracas.

XXX. — Les bons Pères ont grand soin des malades : deux fois par jour ils leur portent de l'eau bénite.

Le frère Patte les visite aussi deux fois par jour. « Il avait ordre », dit le P. Etienne, « de les engager, lorsqu'ils désiraient avoir quelque soulagement » en leur mal, à se confesser avant qu'on appliquât » les remèdes, afin que Dieu y donnât sa bénédiction[2] ».

XXXI. — Le mercredi, 19 mai, *La Mareschale* est jetée à la côte devant le fort du Cap.

La ville du Cap est hollandaise et son gouverneur est huguenot. Ce gouverneur est le meilleur homme du monde. Selon l'expression du P. Etienne, il a reçu comme des amis, comme des frères, comme des enfants, les malheureux naufragés.

Les 140 hommes de *La Mareschale* sont logés dans le fort, et les moines dans une métairie qu'ils ont louée.

Les naufragés se mouraient d'ennui quand arri-

[1] *Mém. des Missions*, t. IX, pp. 406-417.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 418.

vèrent, le 8 juin, deux gros vaisseaux de Hollande.

La Mareschale est visitée par un homme du métier et reconnue irréparable.

Il faut prendre des mesures. Les officiers français se mettent d'accord avec les officiers hollandais et le Gouverneur. Le P. Etienne, investi de la souveraine autorité, refuse énergiquement de donner sa signature parce que, dit-il, le traité portait que « nous » n'exercerions aucune fonction sacerdotale dans le » pays ».

Les Français sont des naufragés qui demandent secours. Tout le monde comprend, le P. Etienne excepté, que les huguenots hollandais sont chez eux, qu'ils ont le droit de faire leurs conditions et de fermer la porte aux pires ennemis de leur Eglise.

Déjà le saint homme a refusé obstinément, au Gouverneur, de fermer aux français et aux soldats hollandais la porte de sa chapelle. Le Gouverneur a feint de ne rien voir, a cédé.

Pourtant il a le droit et le pouvoir d'expulser des hôtes si encombrants. Ils ne pourraient aller que chez les Nama-Koua, bonnes gens qui adorent les Blancs..... à la broche, en grillades ou bouillis.

Le P. Etienne ne cèdera pas. Il crie que son plus grand bonheur serait de mourir pour le Dieu qui est mort pour lui. Il dit, au fond, comme le vénérable Sidrac, de belliqueuse mémoire :

Abîme tout plutôt; c'est l'esprit de l'Eglise.

Le Gouverneur, sage et tolérant, regarde en pitié ce singe de Polyeucte et cède à sa folie. S'il avait su que le saint homme pensait à convertir sa femme, à porter dans son ménage la discorde et la haine !

Vers le 20 juin, un navire hollandais emporte à Batavia 125 de nos gens. Il ne reste plus au Cap que les moines, les officiers et une douzaine de serviteurs [1].

XXXII. — Les moines observent dans leur métairie, comme dans leur maison de Saint-Lazare, les plus austères pratiques de leur Ordre. Ce n'est que prières, oraisons, chapelets, offices, retraites et discipline. Et c'est cette maison bénie que le Malin choisit pour théâtre de ses exploits !

Il prend pour victime le frère Cordelet, un modèle de piété.

Toutes les nuits il lui tire tantôt les pieds, tantôt la tête, tantôt ses couvertures, tantôt son matelas, et fait un bruit qui réveille toute la maison. Il est intolérable, agaçant, mais il va trouver à qui parler.

Le P. Etienne s'adjoint le P. Desfontaines. Tous les deux mettent un surplis, une étole, s'installent dans la chambre du patient, et attendent.

Entre minuit et une heure le Malin vient et commence son tapage habituel. Etienne lève sa dextre armée d'un goupillon, se porte rapidement de son côté et le somme, au nom de Dieu, de dire qui il est.

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 422-426.

Le Malin ne répond pas et change de place. Le Père le poursuit, bravement, et lui renouvelle énergiquement sa demande. Le Malin se sauve toujours de place en place, et le moine continue vainement, désespérément, sa poursuite. Cette chasse tragique dure une demi-heure. Le Malin, de guerre lasse, remet la partie à la nuit suivante.

Bravant le P. Etienne, son goupillon, ses exorcismes et ses conjurations, il revient toutes les nuits, dans la chambre même des prêtres, où l'on a transporté la couche du frère Cordelet[1].

Que le Diable s'installe chez des moines, ce n'est pas merveille. Pourtant, à bon droit on peut s'étonner qu'il ait quitté la douce France, ses bataillons de nonnes jeunes, jolies et folles d'amour, pour aller, dans un autre hémisphère, tourmenter un pauvre apprenti moine. Après tout, le P. Etienne n'a rien vu, et son émouvant récit paraît valoir juste celui du voyage de Saint-Nazaire à Saint-Sébastien, dans lequel il prend, pour un ange, un vieux marin suivi de dix-huit matelots.

XXXIII. — Le 14 mars 1661, le P. Etienne et ses compagnons quittent le Cap sur un navire hollandais.

Toujours persuadés que tout leur est dû, ils vont,

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 438.

sans en demander permission, visiter un malade espagnol.

Le capitaine, hollandais et huguenot, les rappelle brutalement à l'ordre. Parler de mourir pour leur dieu, ils y pensent peut-être, mais ils voient que cette plaisanterie n'est pas de saison, et avalent la pilule, encore qu'elle leur semble bien amère. Sans autre dommage, ils reviennent, le 1er juillet, à leur maison de Paris[1].

XXXIV. — A cette époque, Fouquet, surintendant des finances, se sépare de la Meilleraye et arme en corsaire l'*Aigle Noir*. Le capitaine Hugo, qui commande ce navire, a pour instructions de pirater dans la mer des Indes et dans la mer Rouge, et, s'il se peut, de prendre Madagascar.

Il s'arrête à Fort-Dauphin, sous prétexte de faire aiguade, et cherche à débaucher la garnison. Il invite Champmargou à venir sur l'*Aigle Noir* et à pirater avec lui. Champmargou le devine et fait échouer ses projets[2].

XXXV.— Depuis qu'il s'occupait de Madagascar, le duc de la Meilleraye avait perdu plusieurs navires. Néanmoins, dans ses derniers jours, il croyait encore

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 446-451.

[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 388. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 89.

au succès, et faisait des combinaisons, des études et des armements.

En 1663, il exposait ses vues à Colbert.

Nous avions alors des forts dans la péninsule de Taolankarana, à Imours et dans l'Ambolo. Deux cent-cinquante hommes répartis dans les forts tenaient en respect deux cents lieues de pays. Cinq cents autres soldats ou colons pourraient nous soumettre l'île entière. Deux petits navires suffiraient pour assurer le ravitaillement et l'exploitation des Comores et de l'île Bourbon.

Tous les navires allant au golfe Persique, à la Chine ou aux Indes trouveraient à Madagascar des vivres et des chargements de cristal, d'ébène, de coton, de tabac, de soie, etc.

Il faudrait, d'après le duc, que Madagascar reçut de France, et la France de Madagascar, tous les six mois, deux navires. Une flotte de six navires pourraient assurer ce service.

Il voudrait deux frégates faisant la navette entre la Grande-Terre, Bourbon et les Comores.

Il voudrait surtout, disent les Lazaristes, « que l'on » fit un grand établissement de Prêtres et de gens de » piété, pour que l'on puisse convertir et baptiser la » plus grande partie des habitants de Madagascar, » dont la population s'élève à plus de deux millions[1] ».

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 389, 390.

C'est une illusion de croire que la conversion augmenterait d'un millime la valeur des demi-sauvages de Madagascar. Ils ne seraient ni plus moraux, ni plus honnêtes, ni plus travailleurs. Si on leur apprenait à lire, à écrire, à penser en français, si on leur apprenait à cultiver la terre, à travailler le bois, les métaux, les textiles, cela les franciserait, les mènerait à la civilisation; c'est à quoi les missionnaires n'ont pas songé. C'est en 1850 seulement que les Jésuites ont fondé les premières écoles, comme moyen de propagande religieuse, pour soutenir la lutte contre les Méthodistes anglais.

CHAPITRE VII

GOUVERNORAT DE CHAMPMARGOU

I. Le P. Etienne est nommé préfet apostolique. — II. Départ du P. Etienne. — III. Arrivée à Fort-Dauphin. — IV. En mer. — V. Guerre à mort. — VI. Champmargou et les moines. — VII. Ce que veut la Mission. — VIII. Pluies peut être miraculeuses. — IX. Etienne et AndriandRamoussaye. — X. AndriandManang. — XI. La conversion de Manang. — XII. Mort du P. Etienne. — XIII. Massacre de 40 français. — XIV. Champmargou aux prises avec AndriandManang. — XV. La Case; ses premières armes. — XVI. La Case et les Gouverneurs. — XVII. La Case, Grand de l'Ambolo. — XVIII. Champmargou tue des soldats. — XIX. Situation de Champmargou. — XX. Prétentions de AndriandLavatang. — XXI. Le capitaine Kergadiou fait la paix de La Case. — XXII. La Case sauve Champmargou. — XXIII. Manang assiège Fort-Dauphin. — XXIV. Les Français accusent de leurs malheurs Etienne et Champmargou. — XXV. La Case sauve la colonie. — XXVI. Arrivée du *Saint-Paul.*

I. — Les pieuses divagations du P. Etienne étaient dans la note de la maison. Sur la proposition de M. Almeras[1], successeur de saint Vincent de Paul, le général de la Sacrée-Congrégation[2], lui a conféré, pour sept ans, les pouvoirs de Préfet-Apostolique de Madagascar. Cela n'était pas pour amortir son zèle.

II. — Sans perdre de temps, il dresse son plan de campagne, recrute son personnel, tire de la duchesse

[1] Un espagnol, il semble.
[2] Un italien.

d'Aiguillon[1], vieille dévote un peu timbrée, une grosse somme, et part pour Paimbœuf. Il y trouve un navire du duc de la Meilleraye et le baptise du nom de *Saint-Charles*.

Le 20 mai 1663, il part pour Saint-Nazaire. Les vents deviennent contraires, les jours se passent, et M. le Préfet-Apostolique les trouve bien longs.

Aux grands maux les grands remèdes. Il chante la messe et le *Veni Creator* en musique et prie chacun de recommander le voyage à Dieu, « le maître des vents », et à la sainte Vierge, « l'Etoile de la mer ».

Les vents, comme par miracle, de mauvais deviennent favorables, et, le 29 mai, le *Saint-Charles* prend la pleine mer[2].

III. — Le 29 septembre il est arrêté par les vents dans la baie des Galions, à dix-huit lieues au sud de Fort-Dauphin,

Il y a beaucoup de malades à bord. Le P. Etienne est très alarmé et propose d'aller, par terre, à Fort-Dauphin, pour demander du secours.

Il part avec un autre prêtre et quinze hommes. En route, des nègres lui apprennent que M. de Champmargou est vivant, qu'il a encore 55 soldats et que

[1] Elle donne aux églises et ne paye pas ses dettes. « Elle a passé quelquefois des nuits entières le ventre à terre dans l'église de Saint-Sulpice ». (*Les Historiettes de Fallemant des Réaux*), édit. Montmerqué et Paulin Paris; Paris, Techener, 1854, t. II, p. 170, n° 1).

[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 461, 462.

son lieutenant est allé au-devant du *Saint-Charles*.

Après quatre jours d'une marche très pénible, la petite troupe arrive au fort d'Imours, et le commandant l'honore de salves d'artillerie.

Le lendemain elle fait son entrée à Fort-Dauphin ; elle a l'agréable surprise de voir le *Saint-Charles* à l'ancre sous la falaise, et le P. Etienne a le plaisir de remettre à Champmargou le brevet de gouverneur de Fort-Dauphin et de commandant des anciens français[1].

IV. — Pendant la traversée, les missionnaires ont eu un plein succès. De la poupe à la proue et du matin au soir, ce n'était que confessions, communions, prières, cantiques, sermons, etc.

Il est vrai que messieurs les officiers s'en mêlaient un peu, et employaient des arguments irrésistibles. Les plus abandonnés de Dieu aimaient mieux faire leur salut que de recevoir des coups de garcette ou que de pourrir à fond de cale, les fers aux pieds. Avec des arguments aussi touchants, la foi pénètre jusqu'aux os et l'on croit aisément que deux et trois font quatre[2].

V. — Le P. Bourdaise est mort le 23 juin 1657. Il paraît avoir emporté dans sa tombe la foi, la loi et la morale. Les Français sont sans frein, se livrent à leurs passions, enlèvent les femmes des Grands, ont

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 468, 469, 475, 476. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 68.

[2] *Mém. de la Mission*, p. 473.

« des coutumes et des superstitions diaboliques ».

De tous côtés, les indigènes se soulèvent. En une seule nuit, ils ont tué 55 français. Chaque jour compte des assassinats. Malgré les 125 hommes de *La Mareschale* venus en 1660, Champmargou n'avait plus, à l'arrivée du *Saint-Charles*, que 55 soldats.

Le Gouverneur, pour se venger, enlève ou tue, dans l'Anosy, 30 000 bêtes à cornes, brûle tous les villages, fait mourir plus de 12 000 nègres, tant hommes que femmes et enfants, extermine tous les Grands, qui étaient « les plus redoutables ennemis des Français et » de notre sainte religion. Par ce système de terreur, » ils (les Français) ont tenu sous leur domination tous » ceux qui y sont restés et les ont traités en esclaves ».

Il n'y a plus, dans l'Anosy, que deux Grands et mille à douze cents nègres.

« Voilà », dit le P. Etienne, « pourquoi tout ce pays, » auparavant si bien cultivé, et abondant en bestiaux, » fruits, racines et riz, est maintenant stérile et désert. » Tous les habitants se sont sauvés ailleurs pour » sauver leur vie ».

Champmargou se voyant maître, envoie recouvrer les tributs. Cela ne se fera pas tout seul. Il faudra disputer, lutter, prendre, et l'on prendra plus que le dû. Champmargou permet « au Missionnaire pour » entretenir sa maison, et prendre parfaite intelligence » du Païs, de mêler des gens de sa petite troupe qui » partageroient au butin ».

Dans le même temps, il va aux Matatanes ou Matitanana, prend 18 000 bœufs, dévaste tout, tue tout, même 60 néophytes adultes et autant d'enfants baptisés par le P. Bourdaise.

Le pays est stérilisé, pour trois à quatre ans, jusqu'à cinquante lieues de Fort-Dauphin [1].

VI. — M. de Champmargou n'avait pas les qualités d'un gouverneur, mais il était bon chrétien et aurait pu faire un sacristain très présentable.

Les missionnaires commencent leurs exercices à la Toussaint, par une procession solennelle. L'église est bien parée, les chemins sont jonchés de fleurs, la troupe est sous les armes.

La procession déroule, dans cet ordre, sa pompeuse théorie : bannière flanquée de mousquetaires ; croix flanquée d'acolytes ; acolytes en chape ; anges ; porte-fleurs ; thuriféraires ; dais porté par deux des grands dignitaires de la colonie; célébrant avec diacre et sous-diacre; porte-cierges, mousquetaires ; le gouverneur, ses officiers, les volontaires, les mousquetaires, les colons et les indigènes qui sont « tout étonnés et ravis ».

Gravement, et à pleine gorge, on écorche le latin du rituel, et le canon pousse de solennels rugissements.

Le P. Etienne termine cette fête magnifique par un long sermon sur la persévérance.

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 474, 475. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 69, 89, 90.

C'est dans les cérémonies religieuses que brille M. de Champmargou. Il est toujours le premier aux exercices de piété. Souvent il se lève la nuit pour aller passer des heures en adoration devant le Saint-Sacrement. A l'église il ne s'assied jamais, quelle que soit la longueur des offices.

« La première fois qu'il reçut la sainte communion », dit le P. Etienne, « il demanda pardon à tous les » Français du mauvais exemple qu'il avait donné » précédemment, et il promit que dorénavant, avec la » grâce de Dieu, il aimerait mieux mourir que de les » scandaliser ».

Les Français, toujours un peu sceptiques et railleurs, trouvèrent bien amusante cette petite scène, mais ils ne rirent plus quand le bonhomme ajouta : « Ne trouvez pas mauvais que j'empêche tous les » désordres jusqu'alors impunis et que je les châtie » comme ils le méritent [1] ».

VII. — Les bons moines exultent et le P. Etienne s'écrie : « Il faut que le démon nous cède son empire ! »

L'empire du démon dans l'Antanosy est peu de chose.

Les Blancs, qui étaient les plus intelligents, les plus éclairés, les plus considérables, donc les plus difficiles à convertir, ont tous été supprimés.

Après les saignées pratiquées par M. de Champ-

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 477, 482.

margou, le nombre des nègres est tombé à mille ou douze cents.

Le nègre est d'intelligence bornée, inculte et, comme dit un roman du commencement du XIVe siècle, il croit d'autant mieux qu'il comprend moins [1].

Avec du riz, du bœuf, des étoffes, des parures, bon petit père fera croire à bon petit nègre tout ce qu'il voudra.

Il en est ainsi partout et depuis toujours.

Une victoire très complète et très glorieuse, c'est-à-dire les douze cents nègres baptisés, le démon ne s'en portera ni mieux ni plus mal, il restera le meilleur ami des moines et continuera de faire couler, dans leur escarcelle, l'argent du monde entier.

La conquête de l'empire du démon ne suffit pas à la gloire du P. Etienne. Il veut conduire au ciel les colons et il les y conduira avec le concours de M. le Gouverneur. Déjà ce grand homme a fait des « ordon- » nances sages *et agréables à Dieu* » (c'est-à-dire au P. Etienne) « qui retiennent tous les Français dans le devoir [2] ».

VIII. — Le P. Etienne a dit que, par suite des dévastations commises par Champmargou, la terre ne pourra produire de trois ou quatre ans.

[1] « Mais chius qui mains en scet, c'est chius qui miex i croit » (Bauduin de Sebouc, roman du commencement du XIVe siècle).

[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 482, 483.

Peu après [1] il revient sur cette question et s'exprime ainsi : « Je ferai observer encore que la terre qui, avant » notre arrivée, ne pouvait produire à cause d'une » sécheresse prolongée pendant trois ans, a été » arrosée et humectée par des pluies fréquentes ».

IX. — Le P. Etienne va voir AndriandRamoussaye, le plus puissant homme du pays d'Anosy.

Ramoussaye et sa famille demandent le baptême.

Le Père ne les trouve pas assez préparés : ils ne savent rien de la création du monde ni de l'enfer.

Le bon Père se croit toute autorité pour parler de ces choses. Il leur apprend que le soleil, la lune, les planètes, les étoiles sont faits pour la terre, la terre pour l'homme et l'homme pour la religion.

Il s'étend « davantage sur l'enfer et sur les peines » qu'y endurent les pécheurs [2] ».

Saint Bernard, saint Bonaventure, dit le *docteur séraphique*, et des centaines de moines prêcheurs, ont décrit en détail la géographie, la population, les épouvantements de ce monde inconnu. C'est une amplification de l'Hadès des anciens, une fable terrifiante.

Quand on demandait au P. Etienne où est l'enfer, il répondait sans sourciller : « en bas »; et le Paradis ? — « En haut ». Cela se pouvait dire il y a une quinzaine de siècles. Depuis, les astronomes ont mis en

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 483.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 484.

pièces la voûte cristalline. La terre, que Salomon supposait immobile sur les fondements de l'univers [1], est, au contraire, d'une effrayante mobilité.

Elle tourne sur son axe à la vitesse de 463 mètres par seconde; elle roule autour du soleil à la vitesse de 29 516 mètres par seconde, de 177 kilomètres par minute, de 106 258 kilomètres par heure; et le soleil, qui parcourt 7 462 mètres par seconde, la pilote, dans les plaines célestes, autour d'un astre qui paraît être Alcyone de la Pléïade, sur les confins de la Voie Lactée. Elle n'a jamais repassé, elle ne repassera jamais par le même point de l'espace. Le point du ciel qui est au zénith à midi est au nadir à minuit, ce qui revient à dire qu'il n'y a, dans l'univers, ni « haut », ni « bas ».

Le P. Etienne ne savait pas cela, et il exhibait en toute conscience un tableau de l'enfer.

X. — Comme je l'ai dit, tous les environs de Fort-Dauphin étaient soumis et payaient tribut. Si grande était la terreur, que deux cent mille indigènes « envo-
» yaient prier cent soixante et dix avanturiers éloignez
» de trois mille lieues de chez eux, de ne leur pas
» oster la vie ».

Des Grands qui restaient, AndriandManang était le plus puissant. Il dominait sur la Mandrary. Avec des soldats prêtés par Champmargou, il avait agrandi son

[1] Proverbes VIII, p. 29.

domaine des domaines de ses voisins. Il passa, « parmy ces Insulaires pour le Prince le plus vaillant » et le plus spirituel de Madagascar ».

Il voit que les Français sont peu nombreux, il croit qu'il en aura facilement raison, secoue leur joug et refuse de leur payer tribut.

Juste à ce moment, le *Saint-Charles* arrive avec du renfort. Champmargou marche alors contre Manang, le bat, lui prend des bœufs. Le bonhomme voit qu'il s'est trompé et vient demander la paix [1].

XI. — La paix ! Un *kabary* de quelques minutes suffit pour en arrêter les conditions.

Mais une autre question beaucoup plus délicate, d'importance capitale aux yeux du Gouverneur et du Missionnaire, c'est la conversion d'Andriand Manang. Ils croient que cette conversion aurait sur le pays une influence énorme, et décident de la poursuivre *per fas et nefas*.

En conséquence, la paix conclue, ils happent le bon sire, lui témoignent l'affection la plus vive, la plus prégnante, la plus imprévue. « Etienne le conjura » en l'embrassant de prendre part avec eux à la féli- » cité éternelle ».

Manang est surpris, interloqué. Il ne se tourmente nullement de la « félicité éternelle », qu'il ne comprend

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 489, 490. — Souchu de Rennefort, pp. 70, 71.

pas. Le moine, tenace, enveloppant, collant, fait flèches de tout bois. Les douces paroles et les embrassements ne réussissant pas, il change de mesure et de ton. « Les François », lui disait-il, « n'avoient pas de » plus grands ennemis que ceux qui refusent de » reconnoître le véritable Dieu, et que s'il ne se faisoit » de même Religion qu'eux, ils ne vouloient plus » d'alliance avec luy ».

Des dieux, il ferait assez bon marché, et donnerait pour peu de chose le choix entre Zanahary et Iaveh; mais il ne veut ni quitter ses femmes, ni changer sa manière de vivre. Le moine, dans sa sotte, arrogante et orgueilleuse miopie, lui déclara, net et clair, « que les François iroient enlever ses femmes, s'il ne » les quittoit ».

Il croit avoir affaire à des fous furieux, et, pour se tirer de leurs griffes, il leur demande quinze jours de réflexion.

Les quinze jours se passent, et quelques autres encore, et Manang ne revient pas.

Cela ne fait point le compte des convertisseurs.

Champmargou l'appela pour une importante communication, et, afin de le rassurer, il « engagea sa » parole pour la sûreté de sa personne », mais avec cette restriction mentale et jésuitique : *Hæreticis non servanda fides.*

Manang vient, fort à contre-cœur.

Les saints hommes se jettent sur lui comme sur une

proie, le tirent, le pressent, le prient, le supplient de « répondre à la voix du Seigneur qui le sollicite ».

Il n'entend pas cette voix, il croit que les deux compères se moquent de lui, et repousse encore leur proposition.

Le Gouverneur tire à part le moine et lui dit un peu haut : « C'est un opiniâtre dont vous ne tirerez aucun » parti, je vais lui brûler la cervelle puisqu'il ne veut » pas se rendre »; et ces éloquentes paroles sont accompagnées d'un « geste significatif ».

Etienne, plus raisonnable et moins fanatique, propose « de laisser agir le saint Esprit ».

Manang entend une moitié de la conversation et devine l'autre ; il croit que ces enragés convertisseurs sont capables de l'assassiner, et prête l'oreille à la voix du Saint-Esprit, de la sagesse ou de la prudence.

« Lorsque le Missionnaire », dit Rennefort « revint, » et le remit sur les avantages qu'il recevroit de son » instruction, il ne la rejetta pas, et lui fit adroitement » des objections que le Missionnaire n'eût pas de peine » à surmonter, et qui enfin prît jour pour aller chez » luy le baptiser [1] ».

XII. — Andriand Manang revient sain et sauf au

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 71, 74.— *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 486, 489, 491. — Mém. ms. pour servir à l'hist. nat. de la Grande Ile de Madagascar, par Commerson. (Biblioth. du Jardin des Plantes).

pays des Masikora, mais il est inquiet, troublé, nerveux.

Un de ses fils, qui est chrétien, remarque cet état d'esprit, et le signale au P. Etienne.

Le Missionnaire ne prévoit aucun danger et vient, comme il a été convenu, au commencement du carême de 1664, avec le frère Patte, un autre français et six nègres qui portent les ornements sacerdotaux.

Manang le reçoit très courtoisement.

Plusieurs jours durant on parle de la grande affaire, mais les arguments du Père ne portent plus. Manang refuse formellement de recevoir le baptême, et le P. Etienne, « tout brûlant de zèle », lui déclare la guerre et menace d'enlever ses femmes.

Je perds avec regret, dit Manang, l'amitié des Français.

Le moine fanatique, tout aux intérêts de son Ordre, ne voyait pas le mal immense qu'il faisait à la Colonie, et « s'en alloit fâché ».

Manang conçoit, pour cet homme, qui vient, sans cause, troubler sa vie, sa famille et son pays, une haine féroce et décide sa mort. Il va le trouver, le prie, avec des formes respectueuses, humbles, adulatrices qui flattent son orgueil, de prendre encore un repas dans son donac.

Le moine accepte. Manang verse dans son écuelle et dans les écuelles des deux autres français, un poison violent.

Le repas terminé, Manang les accompagne, sous prétexte de leur faire honneur, en réalité pour s'assurer que le poison produit son effet.

Après trois heures de marche, le frère Patte succombe. Etienne et l'autre français résistent encore. Manang, impatienté, les fait assommer à coups de bâton, « payant ainsi d'une double mort celuy qui » cherchoit à luy douner une seconde vie [1] ».

Dian Manang ne lui demandait ni une deuxième, ni une troisième, ni une quatrième vie ; les obsessions et les menaces du Père ne constituaient pas un titre à sa reconnaissance.

S'il voulait être damné, comme la femme de Sganarelle voulait être battue, c'était son affaire, et ce n'est pas le moine que les diables mettraient à la broche.

En somme, chacun a son compte : Manang, la vie d'un ennemi ; Etienne, les palmes du martyre.

XIII.— Par leur insondable sottise, leur suffisance, leur présomption, leur immense orgueil, les sectaires Etienne et Champmargou ont mis les choses au pis. Manang se prépare pour une guerre d'extermination, et entre de suite en campagne.

Il charge l'un de ses fils de prévenir Andriand Lavatang que quarante de ces Blancs, qui veulent conquérir le pays et en changer la religion, vont dans les

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 75-77. -- *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 492-493.

provinces de l'Ouest, à la recherche de grandes richesses. Ces gens ne sont pas invincibles, comme on l'a cru trop longtemps. Le messager se mettra à la tête de ceux qui voudront les combattre.

Deux jours après, Lavatang est prévenu que des français sont campés à une lieue du village.

Il leur envoie du riz, du miel, quatre bœufs, et leur demande l'objet de leur visite. — Nous voulons, disent-ils, quarante mille bœufs.

Ce qu'ils veulent, c'est la ruine d'un pays qui ne leur a fait aucun mal. Mais, se sentant les plus forts, ils croient, comme la matrone, que leurs caprices font loi.

Lavatang voit, dans une compagnie de quarante mousquets, une force énorme, irrésistible, et ne demande qu'à transigner. Il offre, pour avoir la paix, quatre mille bœufs Cette offre est rejetée avec dédain. — C'est la guerre. — Eh bien, dit Lavatang, demain je vous livrerai bataille.

Ils ne le croient pas assez hardi pour cela, et se dispersent joyeusement dans un champ de cannes à sucre; sans défiance, ils s'amusent à couper des cannes et à les lier, en fagot, autour de leurs fusils.

Lavatang, qui les guette, tombe sur eux à l'improviste et, en un tour de main, les massacre tous, sauf un portugais, qui porte à Champmargou la nouvelle du désastre [1].

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 77-79. — *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 494-495.

XIV. — Champmargou apprend, coup sur coup, l'assassinat du P. Etienne et le massacre de trente-neuf français.

La situation est critique. Manang a des armes à feu et quelques déserteurs. Ses guerriers ne se battent plus tumultueusement, comme des sauvages, mais méthodiquement, comme les Blancs.

Le Gouverneur réunit toutes ses forces : trente français et quelques nègres. M. Manié, seul missionnaire restant, trousse sa soutane et bravement, comme un cardinal, comme un évêque, comme un abbé du bon vieux temps, s'improvise porte-drapeau.

Manang, prévenu, quitte son donac et prend position, aux environs, avec quatre mille guerriers. Champmargou s'installe dans le donac. A la nuit tombante, Manang l'entoure et répond par des coups de fusil aux coups de fusil des sentinelles. Il s'efforce, mais vainement, d'incendier son donac.

A l'aurore, il tue quatre hommes que le Gouverneur a envoyés chercher de l'eau. En même temps, vingt fusils et trois cents sagayes repoussent les sentinelles, en tuent quatre et en blessent plusieurs.

Champmargou voit qu'il ne peut tenir et décide la retraite. Il ne sait pas dissimuler sa marche, et, quand il arrive à la Mandrary, Manang est déjà sur la rive gauche, caché dans les bois, maître des passages, suivant sa marche, conformant ses mouvements aux siens, toujours prêt à le happer.

Un matin, le Gouverneur sonde le gué. Manang paraît aussitôt sur la rive opposée. Vêtu du surplis et coiffé de la barrette du P. Etienne, il range ses troupes en bataille. Les Français campaient dans une petite plaine « où assurément », dit Souchu de Rennefort, « ils auroient péry, si la providence n'avoit conservé » dans le Pays un Brave de leur Nation, qui les sauva » par sa valeur [1] ».

XV. — Ce brave a vu le jour à la Rochelle. Son nom patronymique est Vacher, et son nom de guerre, La Case.

Désireux de voir du pays, il s'embarqua, en 1656, sur un navire du duc de la Meilleraye.

Au moment de son arrivée à Fort-Dauphin, les Nègres soumis sont aux prises avec les Nègres insoumis, et les Français, en très misérable état, ne peuvent défendre leurs sujets.

La Case va se fixer chez Rasisatte, Grand de l'Ambolo.

Peu après, AndriandRamaël vient, avec une armée nombreuse, des bords de la Mandrary, pour ravager l'Ambolo. La Case tue le général et met en déroute son armée.

AndriandDalax est l'allié et veut être le vengeur de Ramaël.

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 79-82. — *Mém. de la Mission* t. IX, p. 495.

Il convient avec La Case de décider l'affaire entre eux, dans un duel aux armes malgaches, en présence des deux armées, comme deux champions des temps héroïques des pays scandinaves.

La Case est vainqueur et rend à Dalax sa province. Par cette habile conduite, il se fait, de Dalax et des Grands de son parti, des amis fidèles.

Les Grands des Mahafaly, des Caremboules et des Antanosy se soulèvent. La Case marche contre eux et leur fait beaucoup de prisonniers qu'il envoie à Fort-Dauphin.

Jusqu'à présent, les Gouverneurs ont suivi la politique de Flacourt, politique étroite, terre à terre, barbare. Elle n'a donné que de mauvais résultats.

La Case offre à du Rivau et à Champmargou l'occasion d'inaugurer une politique de conciliation, de douceur et de justice.

Ils sont dévôts, très dévôts, tiennent bien leur place à l'église et aux processions, mais leur cœur est sec, aride, fermé aux sentiments d'humanité, leur intelligence est emprisonnée dans quelques sottes formules, sans envolée, sans générosité.

Au lieu de renvoyer ces prisonniers chez eux, avec de bonnes paroles et des petits présents, ils les égorgent et se vautrent dans leur sang[1].

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 82, 83.

XVI. — La Case est bon et humain. Son nom est grand dans tout le pays.

Pour cela, les Gouverneurs se défient de lui et le haïssent.

Ils refusent de lui donner un emploi d'enseigne devenu vacant. Le jeune homme en est froissé et quitte Fort-Dauphin avec cinq français et trois cents nègres.

Les Gouverneurs le font poursuivre, mais les poursuivants manquent de zèle, et il arrive sain et sauf chez Rasisatte.

Malgré sa rupture avec le gouvernorat, il se considère comme étant toujours au service du duc de la Meilleraye.

AndriandPan se révolte. La Case le combat et le force à payer à Fort-Dauphin un tribut annuel de cent onces d'or, deux cents bœufs et trois cents paniers de racines [1].

XVII. — La Case a épousé AndriandNong, fille de AndriandRasisatte. Rasisatte meurt, et Nong est déclarée, de préférence à ses frères, grande et souveraine de l'Ambolo. Il semble que c'est, pour la colonie, une excellente affaire.

Champmargou pense autrement. Il envoie des dévoués pour assassiner La Case et les français qui l'ont suivi. Ces braves surprennent l'une des victimes

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 86.

désignées, et la tuent. Les autres devinent et veillent.

La Case dormait tranquillement quand ils se présentèrent chez lui; mais AndriandNong ne dormait pas; une sagayé à la main, elle leur barre le passage, et donne à son mari le temps de se reconnaître.

Quand les Grands voient que La Case est traité en ennemi, ils ne craignent plus rien et refusent le tribut.

La Case est affligé de cette situation et décide d'aller à Fort-Dauphin, de demander à rester Grand du pays de sa femme, et d'offrir de faire rentrer dans l'obéissance les Grands révoltés [1].

XVIII. — A ce moment, Champmargou a sur les bras tous les Malgaches. Ses soldats sont mécontents et d'aucuns pensent à rejoindre La Case.

La haine et la peur hantent son cerveau et le détraquent. Dans une revue, il brûle la cervelle à quatre hommes qui pensent, croit-il, à déserter.

La Case, qui se trouvait alors sous les murs du fort, entendit les détonations, devina ce qui se passait, se douta que Monsieur le Gouverneur saisirait avec empressement l'occasion de lui loger une balle dans la tête, et reprit, avec sa suite, le chemin de l'Ambolo.

Au fort, les esprits s'aigrissent de plus en plus. Champmargou ne se croit plus en sûreté, n'est plus en sûreté, et se forme une garde de trois cents noirs [2].

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 86-88, 181, 182.

[2] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 88-90. — *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 496.

XIX. — On disait que du Rivau était parti pour Batavia et que Champmargou « était resté seul avec le pouvoir absolu ».

Les maladies creusaient des vides dans les rangs des colons, la disette désolait Fort-Dauphin, le Gouverneur ne pouvait « oster ny de son voisinage ny du moude » le sieur La Case, et songeait à transporter, à Saint-Augustin, le principal établissement de la colonie [1].

XX. — Il prie AndriandManang de préparer AndriandLavatang, son beau-frère, à le recevoir en ami.

Lavatang fait cette fière réponse : « Je ne traite qu'avec les souverains. Les Français ont un souverain : j'ai vu son portrait. Je veux bien m'embarquer sur ses canots pour faire alliance avec lui [2] ».

XXI. — Sur ces entrefaites, le capitaine Kergadiou amène un renfort bien nécessaire, car, grâce à l'orgueilleuse incapacité des Gouverneurs, les contingents de France fondent comme beurre au soleil.

Il use de son autorité pour faire la paix entre La Case et Champmargou. Il en était de cette réconciliation comme d'une autre bien connue :

> Le doux Denis, sans fiel et sans colère,
> De bonne foi, baisa son adversaire;

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 90.
[2] Souchu de Rennefort, *op. cit*,, p. 91.

Mais le fier George en l'embrassant jurait,
Et promettait que Denis le paierait.

Aussitôt la paix faite, Champmargou ordonne à La Case d'aller, avec vingt hommes, faire une reconnaissance dans le Nord [1].

XXII. — Peu après, Champmargou part en guerre pour venger l'assassinat du P. Etienne et le massacre de trente-neuf français.

En quittant le fort, il a la prévoyante précaution de faire dire à La Case de le venir rejoindre.

Dès la réception de cet avis, La Case charge dix français et des nègres de conduire à Fort-Dauphin un troupeau de bœufs qu'il a capturés. Avec les dix autres français et un millier de nègres choisis, il se porte, à marches forcées, au secours du Gouverneur.

A son arrivée, il prie Champmargou de tenir l'arrière-garde. Lui-même prend la tête de la colonne, passe la Mandrary, met l'ennemi en déroute, le poursuit jusqu'à la nuit, et ramène à Fort-Dauphin la petite troupe française.

Quelques jours après arrivent les français et les nègres laissés à la conduite des bœufs. Des ennemis nombreux les ont attaqués en route, et leur ont enlevé la meilleure part du troupeau [2].

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 91.
[2] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 91-93.

XXIII.— Le capitaine Kergadiou laissa, en partant, 166 français. La guerre et les maladies en ont fauché 63, et les 103 survivants sont assiégés dans Fort-Dauphin.

A l'exception de la femme de La Case, d'un Grand de la baie des Galions et de quelques chefs Matatanes, « tous les Naturels de l'Isle, qui connaissoient les » François, estoient leurs ennemis ».

La Case, surnommé Dian Pousse, alors enseigne, avait seul les sympathies des Malgaches.

Au point où en étaient les choses, Manang devait périr ou jeter les Français à la mer. Il « ne vouloit » plus pendant la guerre posséder d'autre Pays que » le Champ où son armée campoit ».

Il bloquait Champmargou et enlevait, jusque sous le canon du fort, des sentinelles et des bestiaux.

Pour faire diversion et affamer le fort, il va capturer mille bœufs que Champmargou a mis en garde chez les Matatanes. Pendant cette expédition, qui dura vingt jours, le gouverneur envoie, au fort de Manambarre, six cents bœufs qu'il avait cachés dans un précipice. — Manambarre était un petit poste avancé occupé par le sieur Maison-Blanche, dix français et deux cents nègres.

AndriandManang tombe à l'improviste sur ce poste, tue quatre-vingts nègres et enlève les six cents bœufs[1].

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 94-96. — *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 497.

XXIV. — Les Français étaient miséreux, consternés, agacés, car ils savaient très bien que ces deux fanatiques, Etienne et Champmargou, étaient cause de tout le mal. Ils accusent hautement, énergiquement le P. Etienne.

Le moine Manié reste et, dans sa fougue orgueilleuse,

Rien ne peut arrêter sa vigilante audace.

Il prêche que « les prières de ce Martir (Etienne) » conservoient le reste des François dont la plus » grande partie meritoit par ses deportemens des » peines plus rudes que celles qu'ils souffroient ». Il vit que ces paroles ne faisaient que causer de l'irritation, et s'empressa d'ajouter « qu'il excommuniroit ceux qui manqueroient de respect pour sa memoire ».

Tous ces braves étaient aventuriers, superstitieux, peu croyants et, comme tant d'autres, de tous les temps, ils regardaient l'excommunication comme une vieille chanson dont l'air est oublié. Que leur importait d'être ou de n'être pas de la communion des fidèles ! Monsieur de Champmargou est là, heureusement. Au glaive spirituel qui n'a pas d'effet « sur les superbes et les incrédules », il unira le glaive temporel, « aiguisé et poli », qui « perce » et qui « brille ». Pour éviter les verges, les jeûnes, la prison de pierre et les chaînes, les plus indévôts laissent faire

d'Etienne un saint martyr, et le P. Manié exhale un soupir de triomphe [1].

XXV. — La glorification du P. Etienne n'arrête ni la maladie, ni la mort, ni les coups de Manang, et les assiégés remarquent avec désespoir que chaque jour les rapproche de la mer.

A ce moment, La Case s'ouvre un passage à travers l'armée de Manang, et entre dans le fort avec 5 000 noirs et 1 500 bœufs, « ce qui leur donna autant de » joye qu'ils avaient esté abattus, et leur fit toujours » considerer ce brave homme, comme le Libérateur » de la Colonie [2] ».

XXVI. — Le Gouverneur ne l'en hait que davantage, et se dispose à le faire repartir de suite, avec une mission quelconque, à seule fin de ne pas le voir près de lui.

A ce moment, c'est-à-dire le 10 juillet 1665, à 10 heures du matin, arrive le *Saint-Paul*, l'ancien *Aigle Noir*, qui était venu pirater en 1661. En changeant de nom il a changé de destination.

Il apporte à Madagascar une nouvelle administration [3].

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 97. — *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 497.

[2] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 97. — *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 497.

[3] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 98. — *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 497.

CHAPITRE VIII

FONDATION DE LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES DE 1664

I. Pétition des marchands de Tours, Nantes et La Rochelle. — II. Louis XIV a l'idée d'une Compagnie coloniale. — III. Le mémoire de Charpentier. — IV. Formation d'un Comité d'action. — V. Les Marchands à Fontainebleau. — VI. Elections de Syndics. — VII. Lancement de la souscription. — VIII. Lettres du roi aux municipalités. — IX. Demande au Clergé. — X. Invitation à la Noblesse. — XI. Invitation aux Cours souveraines. — XII. Circulaire aux Financiers. — XIII. Réclame. — XIV. Souscription. — XV. Louis XIV veut aller de l'avant. — XVI. Madagascar est concédée à la Compagnie. — XVII. Armement de quatre navires. — XVIII. Armes de la Compagnie. — XIX. Règlement avec l'ancienne Compagnie. — XX. Nomination d'une administration. — XXI. Déclaration du roi. — XXII. Statuts pour le commerce des Indes Orientales. — XXIII. Les Colons. — XXIV. Enquête.

I. — On se doutait en France que la colonie s'enlisait. Mais le privilège de la Compagnie Rigault-La Meilleraye ne devait prendre fin qu'en 1668, et avec le maréchal-duc de la Meilleraye il fallait compter. Il meurt en 1664, et la situation se simplifie.

Tandis que la France était embourbée dans les guerres de religion, le Portugal et la Hollande accaparaient les marchés de l'Orient. Les denrées colo-

niales nous venaient par eux, et ils nous en faisaient payer cher le courtage.

En 1663, « plusieurs marchands de Tours, Nantes, la Rochelle et autres lieux », soumettent à Louis XIV un projet de formation d'une Compagnie des Indes Orientales « soubz l'auctorité du roy et uniquement » la conduitte et bonne foy desdits marchands qui » autrement n'auroient pas voulu s'y engager à » cause des grands fraits et inconvénients qui arri- » vent quand les officiers s'y meslent ».

« Le fonds de la Compagnie debvoit estre de cent » mille écus ».

Ils demandent au roi de souscrire une somme quelconque, pour que les étrangers n'osent brûler ou prendre leurs navires ; d'accorder à la Compagnie des lettres de représailles; d'interdire aux étrangers et même aux Français de trafiquer dans les établissements que cette Compagnie aura fondés à ses risques, « coust et despens ».

Ils représentent que si l'on pouvait se passer des Bataves, la France n'aurait pas à leur payer chaque année : pour épiceries, 3 193 130 livres; pour soieries, 2 millions de livres, sur lesquelles ils réalisent un bénéfice net de 500 pour 100.

Toutes les Compagnies marchandes ont eu des commencements modestes et n'ont grandi que peu à peu. « Mais ce qu'il faut le plus remarquer », disent les pétitionnaires, « c'est que tout se fait et conduit

« par le ministère des marchands seulement, sans
» participation d'officiers et de bonne foy, soubz
» l'auctorité qui leur est concédée ou par leurs Roix
» ou leurs Estats qui leur donnent les prérogatives
» nécessaires ».

Ils exposent ce que l'on peut faire à peu de frais et promettent le concours de marchands « de consé-
» quence et de renommée dans les villes de Tours,
» Nantes et la Rochelle ». Et toujours ils en revien-nent à ces conditions qu'on se fiera à leur bonne foi et qu'ils dirigeront l'affaire sans le concours d'officiers[1].

II. — Louis XIV trouve bonne et fait sienne l'idée des marchands de *Tours, Nantes, La Rochelle et autres lieux*. Toutefois, il ne veut pas une Compagnie marchande comme celle d'Amsterdam, mais une Société d'actionnaires pour le commerce de la Chine et des Indes.

Les hommes d'affaires voyaient des difficultés insurmontables, mais ils n'osaient rien dire, et Louis XIV, alors dans sa vingt-cinquième année, croyait que

Le destin à ses yeux n'oserait résister.

Charpentier dit qu'il aurait pu prendre à son compte cette grande entreprise mais que « par une

[1] Archives du Ministère des Colonies. *Fonds de la Compagnie des Indes Orientales* (1619-1669). Publié par Louis Pauliat, *Louis XIV et la Compagnie des Indes Orientales;* Paris, Calmann-Lévy, 1886.

» generosité vrayment royale, il en a voulu aban-
» donner toute la conduite à ses Sujets, afin de leur
» en abandonner tout le profit [1] ».

Charpentier se trompe. Il ne pouvait convenir à Louis XIV de faire du commerce pour son compte. Mais il était dans son rôle de roi en provoquant, protégeant, dirigeant, des coulisses, une entreprise qui devait avoir, d'après ses calculs, une influence politique et commerciale considérable.

Son projet arrêté dans son esprit, il le dévoile peu à peu, en dirige le développement avec une habileté, une constance, une ténacité qui éclairent d'un jour nouveau son rôle politique et son action personnelle sur les affaires de l'État.

III. — François Charpentier, de l'Académie française, fut un littérateur élégant, facile, capable d'allumer une polémique.

Colbert l'appréciait et, quand vint l'idée d'une Compagnie des Indes, il le chargea d'attacher le grelot. Charpentier, copieusement documenté, publia, le 1er avril 1664, une brochure petit in-4°, de 57 pages, intitulée : *Discours d'un fidele sujet du Roy touchant l'Establissement d'une compagnie françoise*

[1] *Relation de l'establissement de la Compagnie françoise, pour le commerce des Indes Orientales.* Dediée au Roy; à Paris, chez Sebastien Cramoisy, et Sebastien Mabre Cramoisy, Imprimeurs ordinaires du Roy, ruë S. Iacques, aux Cigognes. M.DC.LXV, pp. 3, 4.

Pour le Commerce des Indes Orientales; Adressée à tous les François.

On ne peut, dit-il, s'occuper d'expéditions lointaines que pendant la paix. « Mais aujourd'huy » que Dieu nous a rendu la Tranquillité si désirée, » et que la France jouit d'une profonde paix sous le » glorieux gouvernement de son Roy. Aujourd'huy » que la sage conduite de ce Prince, et sa ferme » application aux affaires, sont les objets de l'admi- » ration et de la crainte de toute l'Europe, il y auroit » un juste sujet d'estonnement si notre Nation ne » vouloit pas faire quelque effort pour se remettre » dans un droit qu'elle ne peut perdre, et pour se » procurer à elle-mesme, par l'establissement d'un » fameux Commerce, les utilitez inestimables que les » voisins en reçoivent ».

Le plus grand commerce du monde est celui des Indes Orientales. Il est aux mains des Portugais, des Hollandais, des Anglais, des Danois. N'avons-nous pas de bons ports, de nombreux vaisseaux, des marins expérimentés, de vaillants soldats ? « A quoy » donc serviroit-il », s'écrie Charpentier, « de nous » vanter d'estre sujets de la premiere Couronne » de l'Univers, si les Sujets de cette premiere Cou- » ronne n'avoient pas la hardiesse de se monstrer » dans les lieux où les autres se sont establis avec » empire ? »

Il rappelle que la Compagnie hollandaise a été fon-

dée en 1595, par quelques marchands; qu'elle a donné 30 et 35 pour 100 de profit, et que son inventaire de 1661 montre qu'elle entretenait 80 000 commis, soldats et marins.

Le commerce des Indes est plus facile aux Français qu'aux autres peuples parce qu'ils possèdent, sur la route, la grande île Saint-Laurent ou Madagascar, « qui est dans le climat le plus doux de toutes » les Indes ». Et il ajoute crânement qu'il serait facile d'en faire « un vrai Paradis terrestre ».

Les marchandises des Indes payent en Hollande 12 pour 100 de droits, et la France consomme un tiers de ces marchandises. Nous payons ainsi à la Hollande un tribut énorme dont il dépend de nous de nous affranchir.

Pour prendre en Orient la place qui nous revient, il faut, dit Charpentier, fonder une Compagnie, puis « équiper une Flotte, et aller descendre droit dans » nostre Isle de Madagascar, où nous ne trouverons » aucune résistance, et commencer à y faire un » grand establissement, qui sera soutenu par de » fortes Colonies que l'on continuera d'y envoyer. » Il faut faire estat de n'y mener que des hommes de » courage et de bonnes mœurs, et non point des » criminels rachetez du gibet ou des galères, ni des » femmes persécutées pour leur débauche ». Les uns seront attachés à la terre et fonderont la glèbe; les

autres seront soldats, protégeront le cultivateur et poursuivront la conquête de l'île.

Grande est la différence entre la Compagnie Rigault et celle dont il s'agit, car il y a lieu d'espérer « que » le Roy qui a tant d'affection et de tendresse pour » ses Sujets, considerant les notables utilitez que » cette entreprise apportera à ses Estats, l'appuyera » puissamment, et y entrera mesme pour une part » considérable ».

Il résulte de ce ferme langage que le roi avait étudié l'affaire et déjà pris une décision.

Selon lui, la Compagnie Rigault-La Meillerâye n'était que l'embryon de celle projetée.

Flacourt demandait un navire par an : nous nous proposons d'en envoyer d'un seul coup quatorze ou quinze.

Il sollicitait l'envoi de cinq cents hommes : nous parlons d'en envoyer cinq ou six mille.

Il n'osait pas proposer une dépense de cent cinquante mille livres : « Nous songeons à l'employ de » plusieurs millions ».

Il raisonnait au point de vue d'une Compagnie de particuliers : « Nous parlons d'en faire une, » dans laquelle il y a lieu d'esperer que le Roy » mesme voudra bien entrer, et y donner par sa par- » ticipation royale un certain caractere que nul autre » ne luy peut donner ».

En tout cas, remarque-t-il avec raison, pour peu

que nous le voulions bien, nous aurons, dans l'île de Madagascar, des places d'un prix inestimable, infiniment commodes comme lieu de rafraîchissement et de relâche, et plus sûres que celle de Batavia, où les Hollandais ont leur principal établissement.

« On me demandera sans doute », ajoute Charpentier, « si je suis avoüé pour le dire si hardiment. » Je ne me vanteray point d'un pouvoir que je n'ay » pas; Mais je puis dire, qu'il n'est point à croire » qu'un prince aussi accompli que le nostre, refusast » son secours à ses peuples dans une occasion si » importante, et leur montrast moins d'affection, que » les Roys d'Angleterre n'en ont tesmoigné à leurs » sujets ».

Tout en prétendant ne parler qu'en son propre nom, il dit avec assurance, comme un homme bien renseigné, qu'il faut faire un fonds de six millions, armer douze ou quatorze vaisseaux, transporter à Madagascar, pour « en prendre possession de la bonne sorte », un grand nombre d'hommes.

Il veut qu'on supplie le roi d'entrer dans l'affaire pour un dixième, et il paraît sûr de son acceptation.

Il est également certain que, si les associés le désirent, plusieurs grands seigneurs souscriront près de trois millions, ce qui formera la moitié du fonds nécessaire; pour l'autre moitié, il exhorte les nobles, les bourgeois, les marchands à donner des marques publiques de leur zèle.

« Pour leur donner plus de courage, j'ay sujet » de croire, avec grand fondement, qu'on pourra » obtenir de sa Majesté qu'apres s'estre enga- » gée du dixiesme dans le premier armement, elle » en fournira davantage, s'il est besoin, pour le » second, le troisiesme et le quatriesme ».

On obtiendra facilement du roi remise de la moitié des droits de douane et d'entrée sur toutes les marchandises apportées des Indes.

« Enfin », dit-il, « sur ce que j'ay pensé que le » Roy voudroit faire paroistre en cette rencontre » (comme il fait en toutes les autres) qu'il est verita- » blement le Pere de son Peuple, j'ay conceu je ne » sais quelle esperance, que Sa Majesté nous accor- » deroit volontiers de porter sur sa part toute la perte » qui se pourroit faire dans les huit ou dix premieres » années ».

Il termine sur cette assurance que les étrangers souscripteurs seront naturalisés, et que les directeurs seront pris dans le corps des marchands [1].

Cette curieuse brochure fut répandue à profusion, le roi voulant, par ce moyen, informer « tous les » François » de ses intentions « et du desir qu'il

[1] *Discours d'un fidele sujet du roy touchant l'establissement d'une Compagnie françoise pour le Commerce des Indes Orientales.* A Paris, M.DC.LXIV, passim.

» avoit de concourir puissamment à cette entre-
» prise [1] ».

IV. — La question ainsi posée fait un bruit énorme. La noblesse, le clergé, la magistrature, la bourgeoisie sont touchés, les esprits se tournent vers les lointains pays où le soleil se lève, et le roi, brusquant les choses, forme un Comité d'action.

Le recrutement des membres de ce Comité n'est pas facile. Les bourgeois honnêtes, fiers et riches, ne peuvent faire des prête-noms; ils se défient, observent, se tiennent sur la réserve.

Des personnes de « grande qualité » vont chez eux en brillants équipages, flattent leur vanité, qui n'est pas petite, les caressent, les séduisent, les soumettent aux désirs du roi.

Des conférences ont lieu entre les courtisans et les principaux négociants de Paris. Ils s'entendent et, le 21 mai 1664, une assemblée publique, autorisée par le prévôt des marchands, a lieu chez le sieur Faverolles, riche négociant.

A cette assemblée se trouvent les plus gros marchands de Paris et quantité de personnes « de toutes sortes de qualitez », notamment le sieur Berryer, secrétaire du roi et de ses conseils, « qui s'est toû-
» jours depuis employé avec un zèle et une assiduité

[1] *Relation de l'establissement de la Compagnie françoise pour le Commerce des Indes Orientales*, p. 4.

» infatigables pour l'avancement de la Compagnie[1] ».

Les marchands, bien que chauffés à blanc depuis six semaines, manquent d'enthousiasme. Ils sentent la main du roi et devinent des officiers, des fonctionnaires, des protégés, des maîtres qui feront à leur bon plaisir, bien ou mal, au petit bonheur.

Mais pour ne pas laisser s'éteindre la pauvre petite flamme, si péniblement allumée, on tient une deuxième séance le 24 et une troisième le 26. Ceux qui mènent l'affaire enlèvent, dans cette dernière séance, un projet de statuts en quarante articles[2].

V. — Les compères du roi ne laissent pas au fer le temps de se refroidir et proposent de désigner, séance tenante, neuf des marchands présents pour aller demander à Louis XIV, à Fontainebleau, une déclaration des quarantes articles.

Cette délégation nommée, ils font décider qu'elle partira le 28 mai, c'est-à-dire de suite, sans que les délégués aient le temps de réfléchir et de se dérober à l'honneur.

M. Berryer offre spontanément, par bonté de cœur, de les conduire.

[1] Charpentier, *Relation*, p. 5.

[2] Ce projet de statuts a pour titre : « Articles et conditions sous lesquels les Marchands et negocians du Royaume, supplient tres humblement le Roy de leur accorder la Déclaration et les graces y contenues pour l'establissement d'une Compagnie pour le Commerce des Indes Orientales ». (Charpentier, *Relation*, pp. 5, 6).

A Melun, une lettre de Colbert annonce à M. Berryer « que le Roy, pour leur témoigner combien leur » deputation luy estoit agréable, avoit donné ordre » qu'ils fussent logez à Fontaine-bleau par les Ma- » reschaux des logis de sa Maison, et traitez par ses » officiers pendant tout leur séjour [1] ».

Ils arrivent à la nuit. Colbert les reçoit de suite, les complimente, les entretient longtemps, les tâte et leur promet, pour le lendemain, une audience du roi.

La réception a lieu dans le grand cabinet.

Le sieur Maillet, qui porte la parole, se met à genoux, mais le roi le fait relever, et il parle debout. Louis XIV est affable, gracieux, captivant, et paraît entendre parler de l'affaire pour la première fois.

Encore dans l'éblouissement de la réception royale, ils passent dans une grande salle, dans cette salle un magnifique repas leur est servi, et à ce repas prennent part, d'ordre du roi, le duc de Saint-Aignan, le comte de Béthune et le marquis de Vardes.

Le repas terminé on leur fait visiter le parc. Dans la journée, on leur rend le cahier annoté, article par article, de la main du roi.

N'ayant plus rien à faire à Fontainebleau, ils prient Colbert de les présenter de nouveau à Sa Majesté pour la remercier, et le roi les reçoit « avec » cette douceur auguste, et cette gravité charmante,

[1] Charpentier, *Relation*, pp. 6-8.

» qui le rendent Maistre absolu des cœurs de tous » ceux qui ont le bonheur de l'approcher[1] ».

Ils sont dans le ravissement, sous le charme, conquis par l'accueil infiniment habile et gracieux de Louis XIV.

VI. — Le 5 juin 1664, sans laisser à l'enthousiasme le temps de se refroidir, une réunion a lieu pour l'élection de douze syndics. Une main invisible a tout arrangé, et tous les élus sont selon le cœur du roi.

Il y a dans la salle trois cents personnes des trois ordres. Toutes adhèrent, sans toutefois spécifier le chiffre de leurs souscriptions. Ces signatures n'engagent guère, mais elles produisent, sur le public, le plus grand effet.

Le Comité d'initiative constitué, on peut lancer la souscription.

VII. — Le capital à souscrire est de 15 millions de livres. C'est une grosse somme et les difficultés seront grandes, mais Louis XIV, jusqu'alors très habile, pratiquera dextrement, merveilleusement, « la battue » des actionnaires ».

Colbert, Berryer et quelques courtisans assistent aux réunions quotidiennes des syndics. On ignore à quel titre, mais on voit que, par leur moyen, le roi dicte toutes les décisions.

[1] Charpentier, *Relation*, pp. 6-8.

VIII. — Quelqu'un émet l'avis que la souscription ne réussira pas sans le concours des municipalités. Un autre propose de demander au roi, pour les maires et les échevins, des lettres de recommandations pressantes.

Il semble que cette demande était attendue, que les lettres étaient prêtes, déjà signées : LOUIS, et, plus bas : LE TELLIER.

« Nous avons pris résolution », y dit le roi, « d'es-
» tablir une Compagnie puissante pour faire le Com-
» merce des Indes Orientales ; Ce qui estant venu à
» la connoissance des Marchands Negocians de
» nostre bonne ville de Paris, ils ont de nostre con-
» sentement et avec nostre permission tenu diverses
» assemblées ».

Au reçu de cette lettre, les maires et échevins convoqueront, en assemblée générale, les habitants de toutes conditions, leur donneront lecture des quarante articles et des annotations royales, et, ajoute le roi, feront « connoistre à tous nos Sujets qui s'y trouve-
» ront, que comme nous n'avons rien de plus à cœur
» que l'establissement de cette Compagnie, nous
» nous porterons avec un soin et une application sin-
» gulière à la protéger en toutes occasions ». Ces lettres sont datées du 13 juin 1664, et furent envoyées aux cent dix-neuf principales villes du royaume.

A chaque lettre est joint un exemplaire du *Discours d'un fidèle sujet du roi*, et les maires trouveront,

dans ce discours, réponse à toutes les objections [1].

IX. — Le roi fait savoir au Clergé que l'entreprise a pour but l'expansion commerciale de la France et la conversion des infidèles. Le Clergé est généreux et cet appel le touche au cœur. Mais hélas ! il possède à peine les deux tiers de la richesse totale du pays [2], il est pauvre, miséreux, à la besace. Il donnera ce qu'il peut donner, des prières.

X. — Louis XIV informe la Noblesse qu'il entre dans la Compagnie pour trois millions de livres ; que, pendant dix ans, cette somme ne produira pas d'intérêts et supportera les pertes qui se pourraient produire.

La noblesse de cour, qui le suit, avec un égal empressement, à la guerre, à la chasse et au bal, souscrit une somme énorme.

XI. — Le 17 septembre 1664, on écrivait de Rouen à la *Gazette de France* :

« Le 9 du Courant, le Parlement de cette ville,
» s'estant assemblé sur le sujet de deux Déclarations
» du Roy, pour l'établissement d'une Compagnie du
» Commerce dans les Indes Orientales, dont l'une

[1] Charpentier, *Relation*, pp. 10-14. — L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 106, et suiv.

[2] G. Hanotaux, *Etude hist. sur le XVIe et le XVIIe s.*; Paris, Hachette, 1886, p. 20. — L'abbé E. Vacandard, *Vie de Saint Ouen*; Paris, Lecoffre, 1902, p. 107, dit « un tiers » (au VIe siècle).

» porte que tous les Officiers du Conseil de S. Ma-
» jesté, des Compagnies Souveraines, et autres Offi-
» ciers du Royaume, y pourront entrer sans déroger
» à leurs Privilèges; la lecture en fut faite avec d'au-
» tant plus d'applaudissement, qu'elles contiennent
» de très grands avantages pour les Particuliers qui
» s'y intéresseront ».

Le premier président Franquetot a signé, et son exemple a été suivi par tous les présidents et conseillers.

L'archevêque a visité tous les officiers des Compagnies souveraines, joué un rôle actif dans les assemblées de l'hôtel-de-ville, parlé partout « avec cette » forte éloquence qui luy est ordinaire », fait si bien, en somme, que « Sa Majesté luy en a témoigné son » agréement, et ordonné de le faire sçavoir à tous » ses officiers, par une lettre qu'Elle a bien voulu luy » écrire de sa main, pour montrer combien elle pro- » tège cette entreprise ».

La Chambre des Comptes suit le Parlement, et tous les autres corps suivent la Chambre des Comptes[1].

XII. — Mais le même zèle ne se rencontre pas partout. La noblesse de province est rétive, et les intendants ont ordre de la talonner.

Les financiers sont froids, donnent peu de chose ou rien du tout. Le 20 novembre 1664, Colbert leur

[1] *Gazette de France*, 1664, n° 114, pp. 933, 934.

fait, au nom du roi, un rappel admirable de brutalité, de hauteur et de pression [1].

XIII. — Louis XIV, qui mène toute l'affaire, s'entend, comme pas un, à faire de la réclame.

Les syndics tiennent leurs séances dans une maison de la rue Saint-Martin. Il fait placer sur cette maison, et inaugurer en grande solennité, une plaque de marbre noir portant : *Compagnie des Indes Orientales*.

Le prêt du roi devait être fait par des versements de 300 000 livres.

L'ordonnance de comptant du premier versement est du 7 août 1664 et signée du roi lui-même, ce qui ne s'était jamais vu.

Pour le second versement, c'est autre chose. Il est chargé sur des fourgons du roi, et ces fourgons sont escortés, à travers Paris, par une compagnie de Suisses, des tambours, des fifres et des trompettes [2].

Kergadiou, capitaine de la Compagnie Rigault-La Meilleraye, revient de Madagascar et débarque à Port-Louis. Il est appelé à Paris, prié de faire des conférences, d'exhiber des produits malgaches, de prouver que la grande île est un Eldorado.

[1] Ce rappel est adressé *Aux Présidents et Trésoriers généraux de France au Bureau des Finances de Bourges*. Un exemplaire, retrouvé dans les Archives du département du Cher, a été publié par M. L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 110, 111.

[2] Charpentier, *Relation*, pp. 50, 93. — *Mém. de la Miss.* t. IX, p. 500. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 5, 6. — L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 114, 115.

Il fait cette réclame avec tant de virtuosité que les syndics l'engagent au service de la nouvelle Compagnie[1].

XIV. — La reine-mère a souscrit 60 000 livres, la reine 60 000, le dauphin 60 000, le prince de Condé 30 000, le prince de Conti 20 000, les princes, ducs, maréchaux au moins 2 millions, les cours souveraines 1 200 000 livres, le corps des marchands 650 000, les officiers de finances 2 000 000.

Les sommes souscrites seront versées en trois ans, au mois de décembre 1664, 1665, 1666. L'impaiement d'un acompte entraînerait la perte des acomptes versés.

Les villes, chauffées à blanc par les maires et les échevins, séduites par la lettre du roi, confiantes dans la direction des marchands de Paris, souscrivent avec enthousiasme : Lyon un million, Rouen 550 000 livres, Bordeaux 400 000, Tours 150 000, Nantes 200 000, Saint-Malo 100 000, Rennes 100 000, Toulouse 120 000, Grenoble 113 000, Dijon 100 000, etc., etc.

Paris est resté de glace. Il a donné seulement 650 000 livres qui se composent ainsi : corporation des drapiers, 180 000 livres ; les douze syndics, 306 000 ; les parents des syndics et les autres corporations, 164 000.

[1] CHARPENTIER, *Relation*, p. 19.

Paris se défile. Il voit cet étonnant voyage de Fontainebleau, de gros négociants sylés par la cour, une réclame étourdissante dont il n'a pas encore l'habitude; il lui semble que le roi est trop avant dans la Compagnie, qu'il en sera le maître et la conduira, s'il veut, où elle ne voudrait pas aller [1].

XV. — Louis XIV croit que la caisse déborde et veut « réaliser certains desseins qu'il avait formés » du côté de la mer des Indes ».

Il sentait que Madagascar pouvait devenir une base d'opérations de premier ordre pour la conquête, en Orient, d'un empire colonial. Il jugeait que cette île, pour rendre de pareils services, devait être une *France orientale*.

Ce projet, beau, hardi, génial, pouvait être réalisé; comme on le verra, il n'a échoué que par la trahison d'un agent et le stupide orgueil d'un autre.

Tout à son idée, sûr de la réussite, il n'a pas la patience d'attendre que le capital social soit entièrement souscrit, et que l'administration définitive soit constituée.

Les syndics ne se reconnaissent pas le droit d'engager des opérations, pensent à leur responsabilité, se cabrent. Louis XIV dissimule ses intentions, les

[1] Charpentier, *Relation*, pp. 54-56. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, édit. Paul Gaffarel, pp. 452, 453. — L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 118 et suiv.

caresse, endort leurs scrupules, et tout doucement les pousse. Il demande peu de chose, puis peu de chose, mais ces « peu-de-chose » s'emboîtent si exactement l'un dans l'autre que, le premier admis, les autres, forcément, passent.

XVI. — Il persuade aux syndics que l'île de Madagascar peut faire une belle et riche colonie, un point de relâche et de ravitaillement pour les navires allant aux Indes ou en revenant, et les amène à la lui demander [1].

XVII. — Devenus seigneurs de Madagascar, il faut en prendre possession; pour en prendre possession, il faut des navires; et, bien qu'ils n'aient pas le droit d'engager des dépenses, ils achètent *La Vierge-de-Bon-Port*, *Le Taureau*, *Le Saint-Paul* et *L'Aigle-Blanc*.

Pour l'armement des navires, les syndics se partagent le travail et, c'est justice à leur rendre, tout est réglé admirablement, honnêtement, avec compétence, souci de bien faire [2].

XVIII. — La Compagnie, comme toute Compagnie qui se respecte, aura un sceau, des armes et une devise.

[1] Charpentier, *Relation*, p. 16.

[2] Charpentier, *Relation*, pp. 18 et 20. — Souchu de Renneport, *op. cit.*, p. 8.

Le grand sceau représente le roi assis sur son trône, couvert du manteau royal, coiffé de la couronne, armé du sceptre et de la main de justice. La légende est : LUDOVICI XIV FRANCIÆ ET NAVARRÆ REGIS SIGILLUM, AD USUM SUPREMI CONSILII GALLIÆ ORIENTALIS.

Les armes sont représentées par un globe chargé d'une fleur de lys d'or; elles ont pour support deux figures symboliques représentant l'Abondance et la Paix, et la devise est *Florebo quocumque ferar* [1].

XIX. — Depuis dix ans, le duc de La Meilleraye conservait à la France l'île de Madagascar, et cela lui coûtait beaucoup. En 1658, le cardinal de Mazarin avait dans l'entreprise 600 000 livres, et les auteurs de son inventaire de 1658 ne tiennent compte de cette somme, « laquelle », disent-ils, « ne sera » cy tirée hors ligne, attendu que les vaisseaux ont » esté pris ou sont péris [2] ».

Le duc de Mazarin, fils du duc de La Meilleraye, réclame. Les associés de l'ancienne Compagnie Rigault réclament aussi.

Louis XIV a donc donné à la nouvelle Compagnie, avec la Grande-Terre, deux bons procès à liquider. L'affaire s'arrange mieux qu'on ne pouvait l'espérer.

[1] CHARPENTIER, *Relation*, pp. 21, 90.

[2] *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, publiés par PIERRE CLÉMENT ; Paris, Imp. Nat., 1865, t. I, p. 527.

La Compagnie Rigault transige moyennant 20 actions de mille livres. Le duc de Mazarin prend 100 actions, abandonne ses droits et cède, à prix d'estimation, les meubles, canons et munitions qu'il a dans les magasins de Madagascar [1].

XX. — L'administration définitive de la Compagnie ne peut encore être élue.

Le roi pense que les syndics ont pouvoir de nommer, pour gouverner provisoirement l'île, un conseil particulier de six membres, dont quatre marchands. Les syndics sont un peu étonnés. Mais doucement on leur fait comprendre que le roi ne saurait avoir tort, qu'ils peuvent aller de l'avant, que c'est pour le plus grand bien de la Compagnie. Moitié figue, moitié raisin, ils nomment : président, M. de Beausse; vice-président, M. Montaubon; secrétaire, M. Souchu de Rennefort, dont on venait de supprimer la charge de trésorier des Gardes du corps du roi. Le commandant des armes et quatre marchands sont désignés comme assesseurs [2].

Beausse est frère utérin d'Etienne de Flacourt, âgé de 67 ans, maladif, et sa vie s'est passée dans un laboratoire d'alchimiste, à la recherche de la pierre philosophale.

[1] Charpentier, *Relation*, pp. 25, 48.

[2] Charpentier, *Relation*, pp. 73, 74. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 9, 10.

Montaubon a 63 ans. Il a été, pendant quarante ans, juge au présidial d'Angers. Les rhumatismes le taquinent et la pierre le fait beaucoup souffrir.

Il fallait des hommes jeunes, actifs, entendus aux affaires commerciales : on choisit deux vieillards, l'un mourant et alchimiste, l'autre podagre et chicanous.

XXI. — Au mois d'août 1664, le roi délivre des lettres patentes, en forme d'édit, qui sont enregistrées, par le Parlement, le 1er septembre.

Elles portent déclaration et confirmation des grâces accordées par Louis XIV et du privilège « de naviger » à l'exclusion de tous autres Sujets du Roy dans » toutes les Mers des Indes d'Orient, et du Sud, du- » rant cinquante ans, à commencer du jour du départ » de leur première flotte ». Par ces mêmes lettres, le roi accorde à la Compagnie, pour en jouir perpétuellement, en toute propriété, seigneurie et justice, l'île de Madagascar ou Saint-Laurent, sous condition de foi et hommage lige et de redevance, à chaque changement de règne, d'un sceptre d'or du poids de cent marcs.

Les Seigneurs de la Compagnie nommeront leurs officiers de justice et de guerre, et les ambassadeurs qu'ils enverront aux rois des Indes parleront au nom du roi de France [1].

[1] Charpentier, *Relation*, pp. 63-65.

XXII. — Une question très délicate se posait. La colonie malgache serait-elle, comme devant, traitée en pays conquis ? Les syndics et le roi ne furent pas de cet avis. Un décret du 26 octobre 1644, en 13 articles, résout cette question de la manière la plus humaine et la plus honorable.

Les premiers articles prescrivent de respecter le « Saint Nom de Dieu » et d'honorer les Ecclésiastiques.

Tibère disait que c'est aux dieux de venger les injures des dieux, *Deorum injurias diis curæ.*

Louis XIV et les syndics croient que leur dieu ne peut pas se venger soi-même et prennent généreusement sa défense : quiconque blasphèmera son « Saint-Nom » sera puni de peines rigoureuses.

Un article, qui vaut peut-être mieux, punit ceux qui prennent par force des femmes et des filles.

Le 4e défend aux Français d'épouser des femmes indigènes qui n'auraient pas été baptisées et communiées : encore faut-il la permission du commandant et du supérieur de la mission. C'est dans leur intérêt qu'on les bride, qu'on pense pour eux, qu'on les mène en laisse. Tolérez leur une once de liberté, ils divagueront à droite, à gauche du bon chemin et culbuteront en lieu de perdition.

L'article V défend aux Français de délaisser les femmes malgaches épousées en justes noces.

Les Français fermeront leurs portes aux femmes de

mauvaise vie, ils respecteront l'âne, la femme et la vie de l'indigène. Les duels et les guerres de partisans sont interdits, ainsi que la vente des esclaves.

Les ordonnances du royaume seront strictement appliquées dans l'ile de Madagascar [1].

Louis XIV veut faire de Madagascar une France d'outre-mer; il le veut fortement, et le manifeste par cette phrase, qui revient fréquemment dans ses instructions : « Et la Justice sera rendüe aux Habitans » Naturels du païs ainsi qu'aux Français mesmes, » sans aucune distinction ».

Montaubon, juge au civil et au criminel, appliquera les lois du royaume de France et la coutume de la prévôté et vicomté de Paris, et suivra, autant qu'il le pourra, « l'ordre et la pratique des Justices » Consulaires, pour l'abréviation des procès [2] ».

Les ordonnances durent être affichées à la porte des églises et des forts et dans les campagnes, en français et en malgache, « pour faire connoître aux » Naturels avec combien d'Equité et de Justice, on » veut les gouverner, et que l'on ne fait aucune diffé- » rence entr'eux et les François ».

La Compagnie prescrit au Conseil particulier d'ini-

[1] Statuts et Ordonnances et Règlemens que la Compagnie establie pour le Commerce des Indes Orientales veut et entend estre gardez et observez dans l'isle de Madagascar et adjacentes, et dans tous les lieux à elle concédez par Sa Majesté. (CHARPENTIER, *Relation*, pp. 82 et suiv. — LOUIS PAULIAT, *op. cit.*, pp. 138 et suivantes).

[2] CHARPENTIER, *Relation*, Epître au Roy, pp. 76, 82 et 86.

tier les indigènes, pour gagner leur affection, aux arts, aux procédés de culture et aux mystères de la religion catholique [1].

XXIII. — Elle donne aux colons des conseils hygiéniques et leur signale le danger des femmes malgaches.

Des agents visiteront souvent les Français, s'assureront que leurs maisons sont saines et qu'ils ont tout ce qui est nécessaire à leur santé ou à leurs travaux [2].

Par des affiches collées sur les murs de Paris, la Compagnie demande, pour Madagascar, des artisans et des ouvriers.

Ils seront organisés en Compagnies et serviront, selon les circonstances, comme ouvriers, comme soldats ou comme planteurs.

Elle les passera sur ses navires. Pour un prix très modéré, elle les nourrira pendant la traversée et pendant les trois premiers mois de leur séjour dans l'île.

Elle leur donnera des appointements convenables et les moyens de gagner honnêtement leur vie.

Le roi accordera, aux artisans qui resteront huit ans dans l'île, « d'estre Maistres de chef-d'œuvre » dans toutes les villes du Royaume de France où ils

[1] Charpentier, *Relation*, pp. 76, 77.
[2] Charpentier, *Relation*, pp. 82, 83.

» voudront s'establir, sans en excepter aucune et sans
» payer aucune chose [1] ».

Est-ce que François Charpentier ne nous en donnerait pas à garder ? Guy Patin parle un peu différemment du recrutement de la Compagnie des Indes Orientales. Dans une lettre du 9 juin 1665, il écrivait à Falconet : « On cherche ici des gueux et des
» misérables, tant hommes que femmes, pour les
» envoyer à Madagascar, afin de travailler et d'y
» peupler le pays. Cela déchargera un peu la France
» de tant de gens oiseux qui y abondent; mais il me
» semble », ajoute-t-il indévotement, « qu'il seroit
» bon d'y envoyer aussi des moines, car nous en
» avons beaucoup trop, et ici et ailleurs; ils n'aiment
» pas à travailler, au moins serviroient-ils à peupler,
» et ils ne servent ici à rien du tout ».

D'après Charpentier, il y eut affluence de demandes et l'on choisit 200 hommes de tous les métiers.

XXIV. — Le Conseil particulier fera explorer le canal de Moçambique et la Mer Rouge. En même temps, des équipes d'ouvriers visiteront l'île entière, en étudieront les populations, la géographie physique, les richesses minières et végétales; elles réuniront, pour les envoyer en France par *La Vierge-de-Bon-Port*, des échantillons des minéraux, des plantes, des produits de la terre et de l'industrie.

[1] Charpentier, *Relation*, pp. 23, 89.

Au temps de Louis XIV, l'ouvrier n'était pas, comme aujourd'hui, spécialisé, réduit à l'état de machine; il connaissait la technique de son métier et les matières premières à son usage. Ces ouvriers pouvaient ainsi, en moins d'un an, mener à perfection une enquête de l'île entière. Et ils le firent avec d'autant plus de zèle, que le conseil particulier avait ordre de proposer aux Directeurs, pour des récompenses, ceux qui se distingueraient dans ces travaux.

Ce que font les syndics est irrégulier, ils le savent, mais c'est pratique, honnête et intelligent[1].

[1] L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 149 et suiv.

CHAPITRE IX

LE GOUVERNORAT DE M. DE BEAUSSE

I. Composition de la flotte. — II. Approvisionnement des magasins, service religieux, départ de la flotte. — III. Les missionnaires en mer. — IV. Papistes et Huguenots. — V. Ouverture des instructions. — VI. Arrivée à Madagascar. — VII. Prise de possession. — VIII. Fort-Dauphin en 1665. — IX. Les gestes de M. de Beausse. — X. Andriand-Nong à Fort-Dauphin. — XI. Entre moines et marchands. — XII. Moines et prêtres séculiers. — XIII. Miracle du P. Etienne. — XIV. Nos administrateurs. — XV. Campagne de La Case. — XVI. Champmargou prend part du butin. — XVII. La Case est récompensé. — XVIII. Arrivée du *Taureau* et de *La Vierge-de-Bon-Port*. — XIX. Les Administrateurs. — XX. L'Anosy et l'Ambolo sont dépeuplés. — XXI. Mort de M. de Beausse. — XXII. Elévation et mort de Montaubon. — XXIII. Champmargou redevient gouverneur.

La flotte se compose de quatre navires : *Le Saint-Paul* ancien *Aigle-Noir*, commandant Véron, portant 83 soldats, marchands ou artisans et le missionnaire Cuveron ;

Le Taureau, commandant Kergadiou[1], portant 95 soldats ou artisans et les missionnaires Montmasson et Boussordée ;

La Vierge-de-Bon-Port, commandant Fruchon de la Chesnaye, portant 90 soldats ou artisans ;

[1] La signature, publiée en fac-similé par J. Guët, est *Kgadiou*. (*Les Origines de l'île Bourbon*, p. 81).

L'aigle-Blanc, commandant Clochemée, portant 20 soldats ou artisans et le missionnaire Bourrot.

Les artisans inscrits étaient au nombre de quatre cents. A Brest, pendant quatre mois, ils ont mené vie joyeuse, et beaucoup n'ont plus voulu partir. M. Cadeau, délégué des syndics, a refusé ceux qui étaient mauvais, emprisonné ceux qui étaient coupables, gratifié ceux qui avaient bien rempli leurs devoirs, et laissa en bonne santé, sur les navires, 288 passagers et 262 hommes d'équipage [1].

J. Loret chante longuement, avec enthousiasme, le départ de cette flotte, et son chant, dont voici un passage, a quelque peu l'air d'une réclame :

Certes si j'étois dans un âge
A faire encor un long voyage,
Au lieu de tant poëtizer,
Je voudrais argaunautizer :
Et si le Destin, qui m'est chiche,
M'avoit fait opulent et riche,
Et que j'ûsse bien des Ducats,
Je hazarderais, en ce cas
(Flatté d'une belle espérance),
Un, ou deux tiers de ma finance [2].

II.— Les syndics font acheter toutes sortes de marchandises. « Tellement qu'on peut dire en vérité qu'il

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 11-13. — Charpentier, *Relation*, p. 96. — *Gazette de France*, 1664, n° 114.

[2] La Muse historique ou recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps .., par J. Loret, nouvelle édition par Ch.-L. Livet, t. IV, 1re partie ; oct. 1664, liv. XV, lett. XXXIX.

» y a bien des villes qui ne sont pas si bien fournies,
» que le seront les magasins de la Compagnie [1]».

« Ce fut encore un des principaux soins de la Com-
» pagnie, que les exercices de piété pendant le
» voyage ; et elle recommanda aux capitaines des
» vaisseaux, que les prières fussent faites publique-
» ment, tous les jours, dans chaque navire ; que la
» sainte Messe y fust célébrée le plus souvent qu'il
» seroit possible ; que les jurements et les blas-
» phemes en fussent bannis par de severes punitions ;
» que l'on portast du respect à tous les Ecclesiasti-
» ques, et qu'on ne les laissast manquer de rien [2] ».

Cet armement a coûté 504,111 livres, 14 sols, 3 deniers [3].

Beauce et Montaubon vont prendre congé du roi, qui les reçoit le plus gracieusement du monde et leur recommande, sur toutes choses, de rendre la justice avec douceur et intégrité [4].

La flotte part de Brest le 7 mars 1665.

III. — Les bons moines, comme on l'a vu, ont une situation dominante.

Sur *l'Aigle-Blanc*, le P. Bourrot « fait le devoir
» d'un bon aumônier, chantant les prières soir et

[1] Charpentier, *Relation*, p. 71.
[2] Charpentier, *Relation*, p. 69.
[3] L. Pauliat, *op. cit.*, p. 154.
[4] Charpentier, *Relation*, p. 94.

» matin, et tout le monde y assiste avec exactitude ». Sermons, cathéchisme, etc., se suivent régulièrement. « Il peut tout sur l'esprit du capitaine et des offi- » ciers du bord : aussi ne laisse-t-il aucun jurement » impuni, non plus que M. Montmasson. Celui qui » jure est condamné à plusieurs coups de férule ; si » quelqu'un résiste, MM. le capitaine et les officiers » prennent parti contre eux, et les font punir sévère- » ment[1] ».

IV. — Cependant tout n'est pas pour le mieux.

Le 1er juin, le bon P. Bourrot informe l'amiral que l'équipage et les passagers de *l'Aigle-Blanc* sont sur le point d'en venir aux mains.

L'équipage est huguenot et les passagers sont papistes.

Papistes et Huguenots causent religion, discutent, disputent et s'injurient. La haine, toujours à fleur d'épiderme, se fait jour, on voit rouge, on court aux armes. Les Huguenots se saisissent de deux canons, les roulent à l'avant et les pointent sur les Papistes ; les Papistes s'emparent de deux autres canons, les roulent à l'arrière et les pointent sur les Huguenots. Les mèches flamblent, les bêtes hurlent, le carnage va commencer. Allez, bonnes gens,

Dans l'infidèle sang baignez-vous sans horreur.

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 510.

L'amiral arrive et jette, sur ces pieux imbéciles, un *quos ego* réfrigérant. Il punit les chefs, qui sont huguenots ; mais, pour le moine, qui a soulevé les colères et armé les bras, il est tout miel.

V. — Le 3 juin, sur le parallèle du cap de Bonne-Espérance, l'amiral donne le signal du rassemblement, et fait prier les officiers et les marchands de venir à son bord pour l'ouverture des boîtes contenant les instructions de la Compagnie.

Chervy, marchand, chargé de la boîte de *La Vierge-de-Bon-Port*, refuse de communiquer ses instructions.

Cet acte d'indépendance déplut fort à M. de Beausse, qui déjà trouvait très mauvais qu'on ait mis dans le Conseil de simples marchands.

VI. — Il apprend, par le contenu des boîtes, que sa situation de président n'est que provisoire et que les marchands admis dans le Conseil ne dépendront pas de lui. Ce n'est pas ce qu'il ambitionnait.

Il décide, dans son mécontentement, de partir sans attendre le reste de la flotte et, contrairement à ses instructions, de se rendre à Madagascar sans passer par l'île Bourbon. Le capitaine Yéron ne l'entendait pas ainsi, mais un certificat de médecin dégagea sa responsabilité.

Le 10 juillet 1665, il jette l'ancre devant Fort-Dauphin. On chante un *Te Deum*. Cela ne dit rien

aux indigènes, mais les Français pensent que tant d'honneur n'appartient qu'à un grand chef.

Beausse fait demander à Champmargou des otages pour la sûreté de l'officier qui doit aller traiter avec lui. Champmargou envoie, sur le soir, quatre français.

Le lendemain, Souchu de Rennefort se rend à Fort-Dauphin avec un lieutenant et quatre commis.

Il offre à Champmargou les provisions de commandant d'armes et lui remet une lettre du duc de Mazarin. Ce seigneur l'informe qu'il a cédé, à la nouvelle Compagnie, tous ses droits sur Madagascar.

Champmargou consent à se rendre auprès du président de Beausse, mais à condition que le lieutenant et les commis resteront en otage.

Quelles chinoiseries ! Se croient-ils réciproquement capables des plus noirs forfaits ? Non. Chétives pécores, ils s'enflent, ils se travaillent pour se persuader à eux-mêmes que leur vie importe au salut du monde.

Les otages livrés, Champmargou va trouver M. de Beausse, qui est malade. Les deux hommes échangent force compliments. M. de Beausse fait voir à Champmargou les sceaux du roi et lui en explique en français la légende latine.

Il lui confirme les dires de Rennefort, lui donne 24 flacons de vin d'Espagne, et salue son départ de quelques coups de canon.

Champmargou, de retour au fort, envoie à M. de Beaulieu des légumes, un veau et du riz.

Il désirait faire croire qu'il avait puissamment affermi la puissance française, et voulait que les colons se plaignissent d'être troublés dans leurs possessions. Ceux-ci, au contraire, montraient, par leur air de contentement, que le *Saint-Paul* arrivait juste à point pour les sauver [1].

VII. — Champmargou fait célébrer, à la mémoire du duc de la Meilleraye, un service religieux auquel assistent tous les français sous ses ordres.

Cette cérémonie terminée, il se déclare prêt à remettre le fort.

Le lendemain, 14 juillet 1665, les matelots et passagers du *Saint-Paul* sont armés, débarqués, mis en ligne et placés sous les ordres du lieutenant Budée. Le canon tonne, Souchu de Rennefort se porte, avec sa troupe, jusqu'à quarante pas de l'entrée du fort; puis escorté de trois mousquetaires, il s'avance gravement,

> ..... à pas plus mesurés
> Qu'un doyen au palais ne monte les degrés

vers Champmargou qui, très solennel, l'attend entre deux rangs de soldats. Il lui présente une copie de

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 48-58. — Charpentier, *Relation*, p. 88.

l'acte qu'ils ont rédigé la veille et lui dit qu'il vient prendre possession de l'île de Madagascar, au nom du roi, pour le compte de la *Compagnie des Indes Orientales*.

Rennefort et Champmargou font l'inventaire de ce qui appartient au duc de Mazarin; cela demande peu de temps et peu de papier, car ils trouvent seulement 14 canons sans affûts, 500 petits boulets, 1,000 chénes à changer, 100 grenades vides, 50 balles ramées, un peu de plomb et un baril de poudre.

Cette opération terminée, les canons du fort et du navire tonnent gravement, le lieutenant Budée entre dans le fort par la porte de l'Ouest et Champmargou en sort par celle de l'Est.

A ce moment, l'île de Madagascar ou de Saint-Laurent prend le nom d'ILE-DAUPHINE.

Il y avait alors dans l'île cent français dont deux à Galemboule, deux dans l'île Sainte-Marie, huit à Mananbare et le reste à Fort-Dauphin [1].

VIII. — Encore à cette époque, après vingt-deux ans d'existence, Fort-Dauphin était peu de chose.

Il formait un carré long de 150 pas et large de 120. Il s'appuyait sur la falaise septentrionale et commandait le port, qui pouvait tenir à bon abri quatre vaisseaux.

[1] SOUCHU DE RENNEFORT, *op. cit.*, pp. 60-65. — *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 529. — CHARPENTIER, *Relation*, p. 108.

La principale porte était à l'ouest et donnait vue sur un magnifique paysage ; l'autre était à l'est et regardait la mer.

La clôture était formée de pieux gros comme le bras.

Il y avait dans le fort une chapelle en planches, une maison en planches pour le gouverneur, un magasin et une cuisine en pierres, un corps-de-garde et douze cases en pieux et joncs : tous ces bâtiments étaient couverts en feuilles de ravenala.

Au delà du fort et des jardins s'élevaient un village de cinquante cases, la maison des missionnaires et le séminaire[1].

IX. — C'est dans cette habitation peu confortable que M. de Beausse vient passer ses derniers jours. Il est malade et quasi septuagénaire. Champmargou pense qu'il n'en a pas pour longtemps, refuse toute fonction, s'installe près du fort et attend que la « divine Mort » lui rende son gouvernorat.

M. de Beausse se rétablit ; Champmargou voit ses espérances indéfiniment ajournées et accepte l'emploi qui lui est offert.

Le Président voit avec dépit, dans le Conseil, de simples marchands. Ceux-ci le devinent et se liguent entre eux pour la défense commune.

Beausse, pour ne pas les coudoyer et jouir d'une

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 65-67.

autorité plus grande, ajourné tant qu'il peut l'installation du Conseil.

Entre lui, Rennefort, Champmargou et autres il y a des conflits d'autorité et des froissements d'amour-propre. Les affaires de la Compagnie n'en vont que plus mal, ce qui est le moindre de leurs soucis.

Beausse, talonné par ses confrères, installe le Conseil, mais presque toujours malade, il ne le convoque pas, et la fonction de Souchu de Rennefort est une véritable sinécure.

Le P. Bourrot les accuse d'accaparer les marchandises et les provisions, de vivre dans une abondance scandaleuse, tandis que les ouvriers et les soldats sont miséreux et affamés.

Rennefort ne dit pas le contraire. Depuis l'affaire d'AndriandManang, les Grands ne reconnaissaient plus la suprématie des Français et avaient dans le fort des espions. Informés de l'arrivée de nouveaux navires, ils conçoivent des craintes; beaucoup payent leurs tributs; AndriandBel, Grand des Ampâtres, fait un présent de 58 bœufs et le Président se l'approprie [1].

X. — AndriandNong, femme de La Case et souveraine de l'Ambolo, vient faire visite à M. de Beausse.

Elle est en filanzane ainsi que ses douze premières

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 530-532. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 99-105.

femmes. Cinquante autres femmes et quatre cents guerriers lui font escorte.

A cinq cents pas du fort, elle met pied à terre. Vingt guerriers, commandés par son mari, la précèdent, et toutes ses femmes la suivent. Le reste de l'escorte campe à l'arrêt.

Elle complimente le Président, exprime sa reconnaissance pour les services que lui ont rendus les Français, et manifeste le désir de conserver leur amitié.

Elle fait présenter, par chacune de ses femmes, un cadeau de valeur, et laisse, à la porte du fort, vingt bœufs.

AndriandNong est très belle, ses femmes sont très belles, leurs toilettes sont charmantes, et les présents sont faits de la meilleure grâce du monde.

Beausse, en habile homme, offre gravement quelques brasses de rassade. Il n'a pas l'air de se douter que la jeune femme sait, aussi bien que lui, que ces grossières parures n'ont aucune valeur.

« Cette dame fière et généreuse », dit Souchu de Rennefort, « n'a jamais crü depuis que des gens si » avares envers des Princes dont l'amitié leur estoit » nécessaire, puissent faire quelque chose de consi- » dérable [1].

Avec ses tendances âpres et mesquines, il aurait

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 106, 107.

dû se concilier les moines, gagner leurs bonnes grâces et leur indulgente partialité. Que fallait-il pour celà? Faire ce qu'ils demandaient, peu de chose : leur baiser la main, écouter avec respect leurs conseils et leurs avis, et s'y conformer strictement; appuyer, comme sur les vaisseaux, l'usage de la férule, régler au son de la cloche la vie de la colonie, leur soumettre le bras séculier et reconnaître leur prééminence.

Au lieu de cela, il imite de Flacourt les mauvais exemples, les traites en subalternes, leur défend de mettre le doigt dans les affaires et dans l'administration.

Ce qui devait arriver arriva. Les bons moines se sentirent persécutés, et d'une plume indignée, vengeresse, ils dévoileront ses méfaits, ses maladresses, et raconteront la passion de la colonie.

Ainsi le P. Bourrot nous apprend qu'il donnait à chaque soldat, par jour, deux livres de viande. Aux moines, il en donnait « proportionnellement » moins, et « c'était de la vache ». Si les bons Pères voulaient du veau, la boucherie le leur faisait payer. Le riz ayant manqué, le P. Bourrot en demande à ces messieurs, qui en ont de réserve, et ces messieurs lui répondent par un refus [1].

XI. — Comme toujours, les sous-ordres sont pires que le chef.

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 533-536.

Le P. Montmasson, « bon et vertueux prêtre de la Compagnie, » exerçait à Fort-Dauphin. Le P. Bourrot ne pouvait presque pas s'absenter qu'il ne lui arrivât mésaventure. « La dernière fois », dit-il, « il » s'éleva une difficulté entre lui et M. Chervy, con- » seiller marchand, ce qui fit beaucoup de bruit. Car, » comme ces gens-là font moins d'état des Prêtres » que de leurs laquais, ils furent assez insolents pour » le menacer des fers, *ce qui scandalisa même les* » *nègres* [1] ».— « A mon retour », ajoute le Père, « ils » vinrent m'en demander pardon et je ne leur dis » rien davantage pour le moment ».

« Une autre fois le même conseiller, parlant de » M. l'aumônier de Saint-Paul, fort bon Prêtre, » d'après de faux rapports qui lui avaient été faits, il » répéta qu'il le ferait lier et mettre aux fers. Alors » je n'eus pas la force de supporter, sans répliquer, » une si grande insolence. Je lui répondis à haute » voix, qu'il n'avait pas d'autorité sur les Prêtres, » comme il le prétendait.

» Je vous assure que quand j'y pense, cela me fait » frémir..... ».

A cette occasion, le P. Bourrot fait du conseiller Chervy ce portrait, qui n'est pas flatté :

« Il laisse mourir les malades, sans aucune assis- » tance quoiqu'il leur doive de l'argent : quand on

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 538.

» lui en demande, il dit qu'il n'en a point et pourtant
» on en fond tous les jours pour faire des pièces qui
» servent dans la traite avec les nègres. Je suis
» assuré qu'il nous doit plus de mille francs, et
» nous ne saurions en tirer un sou. Il faut que nous
» empruntions, si nous avons besoin d'acheter
» quelque chose pour le Séminaire ou pour nous[1] ».

XII. — Les moines ne s'entendent pas avec les prêtres séculiers. Le P. Bourrot ne veut pas vivre avec eux, et, pour les traiter avec ménagement, il ne les met pas beaucoup au-dessus du commun des mortels.

Il prie son supérieur de ne pas envoyer, pour demeurer avec eux, des prêtres séculiers, « si saints qu'ils » puissent être », car il y a grande différence entre leur vie et celle des réguliers. « Je vois ici », dit-il, « le bon M. Flachier, l'un des plus vertueux prêtres » qu'on puisse trouver peut-être dans Paris, et cependant nous avons bien de la peine à vivre avec lui, » parce qu'il a des maximes tout à fait contraires aux » nôtres et des opinions particulières qu'il voudrait » imposer, s'attachant positivement à un livre sans » vouloir considérer ni le temps, ni les lieux, ni les » commodités du pays[2] ». Les PP. Etienne et Manié

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 538.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 541.

le jugeaient dangereux et désiraient qu'il se séparât de la communauté.

XIII. — Ce bon Père est toujours intéressant. Après le récit de ses démêlés avec les laïques et ses appréciations sur les prêtres séculiers, il nous conte, sans rire, comme s'il y croyait, un bon petit miracle.

Quand mourut le P. Etienne, le fils d'Andriand-Manang eut le cou tellement enflé qu'il ne pouvait presque plus respirer. Il consulta les Ombiasy, et les Ombiasy, sans doute inspirés de Dieu, lui dirent que c'était la faute de son père, et lui prescrivirent, comme remède, de rendre, aux français massacrés, les honneurs de la sépulture, « ce qu'il fit, et aussitôt il » fut guéri [1] ».

XIV. — AndriandManang, le père de ce miraculé, était, jadis, notre plus fidèle allié. On a vu comment Etienne et Champmargou, par leur enragé prosélytisme, en ont fait notre plus redoutable ennemi.

Quand il a vaincu Champmargou, les Grands de tout le pays l'ont acclamé pour chef.

Quand il est vaincu par La Case, la Fortune lui tourne le dos et ses admirateurs de la veille lui montrent les dents.

Cette petite révolution, exploitée avec intelligence, rejetterait dans nos bras Manang et tous les Grands.

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 541-542.

Mais M. de Beausse, toujours prêt à rendre l'âme et mené par des gens peu scrupuleux, paraît avoir assez à faire de tenir en éveil les espérances macabres de Champmargou.

Champmargou pourrait sacrifier ses rancunes et faire quelque chose pour la paix. Il n'est pas si généreux, et la succession de M. de Beausse, toujours imminente, ne lui laisse pas la faculté de penser à autre chose. Les autres fonctionnaires, très affairés autour de l'assiette au beurre, se soucient, comme de cela, des intérêts de la Compagnie.

Fonctionnaires, soldats, colons suivent assidûment les offices, remplissent exactement leurs devoirs religieux : ils n'en perdent pas moins la notion du bien et du mal, de l'honnête et du deshonnête, du juste et de l'injuste [1].

XV. — Champmargou, pour s'attacher les nouveaux venus, leur fait quelques présents et beaucoup de promesses. Il propose à trente anciens français, pour les détourner de la nouvelle Compagnie, « d'aller » en party sur l'ancien pied ». Et pour éloigner La Case, qui est toujours sa bête noire, il lui offre le commandement de cette troupe. La Case accepte, va prendre sa garde particulière de trois cents nègres, et gagne Imours, lieu du rendez-vous.

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 109-111. — *Mém. de la Mission*, t. IX, *passim*.

Sa femme et les tributaires de Fort-Dauphin lui amènent des forces, et il entre en campagne, contre AndriandRavaras, avec 30 français et 5 600 nègres.

Ravaras était « ennemy des François ». A tort? A raison? — A tort puisqu'il était le plus faible et qu'il avait de beaux troupeaux de bœufs, puisque La Case le bat, brûle ses villages et vole ses bœufs.

La Case se tourne ensuite contre Lavaleffe et lui demande la fille de Pronis. Lavaleffe a épousé cette jeune fille, et de toutes ses femmes c'est elle qu'il aime le mieux. Il refuse de la rendre et se retire dans des lieux inaccessibles. Il ne peut emporter ses villages, ses esclaves et ses bœufs. La Case brûle les villages, capture 800 esclaves et enlève 1 500 bœufs.

Lavaleffe, pour avoir la paix, se décide à ramener « sa belle demy-Françoise ». Mais à la traversée d'une rivière un français tire sur sa pirogue et blesse l'un de ses rameurs ; pris de peur, il rebrousse chemin, et jamais plus on n'entendra parler de la fille de Pronis.

A Manambolo, La Case constate qu'il a sous ses ordres 29 français et 5 580 nègres, et qu'il a capturé 5 000 esclaves et 20 000 bœufs [1].

XVI. — Champmargou, commandant d'armes, vient pour la curée.

Déduction faite de la part des nègres, des bêtes

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 150 et suiv.

perdues et de celles mangées, il reste à partager 5 500 bœufs. Pour avoir 5 500 bœufs, on en a sacrifié 14 500.

Champmargou s'en attribue, comme ancien gouverneur, un dixième ; comme représentant du duc de Mazarin, les deux tiers du reste, soit au total 3 850.

Les 1 600 bœufs restant sont partagés entre les français qui ont pris part à l'expédition. La Case a double part et tous les cadeaux qu'il a reçus.

Champmargou prétend que le Conseil n'a aucun droit sur cette prise, parce que ceux qui l'on faite ne sont pas au service de la Compagnie. Il prévoit pourtant des critiques, des réclamations, des poursuites ; et, pour les étouffer doucement, sans cris ni plaintes, il distribue avec discernement cent quarante bœufs. Moyennant ce sacrifice, sa sagesse et sa probité sont mises hors de doute.

Le Conseil trouve aussi très correcte la conduite de Champmargou et lui achète, pour la nourriture du fort, 1 200 bœufs, au prix de quatre écus l'un[1].

XVII. — Le Conseil ne s'arrête pas en si beau chemin. Il décerne à La Case, pour récompense « du » succès de son dernier voyage », un diplôme de lieutenant et une épée d'honneur.

Depuis neuf années, La Case sert avec dévoûment, et plusieurs fois il a sauvé la colonie. Cela ne lui a

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 158 et suiv.

valu que des humiliations et des persécutions. Il commet une action mauvaise, et, pour cette action mauvaise, on le couvre d'honneurs.

En témoignage de reconnaissance, il offre, si l'on veut lui donner deux cents français, de conquérir l'île entière de Madagascar.

Ce n'est pas une ridicule vanterie. Il connaît les hommes et les choses des pays malgaches. La réussite lui paraît certaine, elle sera très heureuse pour la France et très glorieuse pour lui.

Les hobereaux de Fort-Dauphin pensent que ce serait trop d'honneur pour un villain, raillent, ridiculisent et enterrent un projet qu'ils n'ont pu concevoir, et qu'ils ne pourraient pas exécuter [1].

XVIII. — Dans le même temps, c'est-à-dire le 28 août 1665, le Gouvernement est prévenu de l'arrivée, dans l'ance aux Galions, du *Taureau* et de *La Vierge-de-Bon-Port*.

Beausse redoute les critiques et les reproches des nouveaux venus, et charge ses amis d'aller à leur rencontre et de les prévenir en sa faveur.

Souchu de Rennefort a des plaintes à formuler et part aussi, mais il ne parvient pas jusqu'aux navires et une lettre qu'il adresse à Montaubon arrive trop tard [2].

XIX. — Beausse reçoit très courtoisement les nou-

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 158 et suiv.
[2] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 115-117.

veaux débarqués et leur renouvelle les promesses faites en son nom. Ceux-ci insistent pour qu'il ne fasse rien sans l'avis du Conseil. Tous conviennent que Rennefort est un gêneur, s'accordent pour se défaire de lui et l'écartent des séances du Conseil. Libres ainsi, « chacun s'appliquoit sérieusement à se faire du bien, » tous les deliberans partageoient les profits et les » fonds de la Compagnie : mais n'ayans aucun égard » à son établissement, et achevant de consommer » entre eux les farines et le vin d'Espagne, ils ne son- » gérent point à pourvoir à la nécessité des ouvriers » et des soldats, dont beaucoup moururent [1] ».

XX. — La disette règne à Fort-Dauphin. Pour ménager les vivres, Champmargou va en excursion, avec soixante hommes, dans l'Anosy et l'Ambolo.

Il trouve partout une solitude affreuse. Quelques esclaves, oubliés dans ces pays jadis si riches et si peuplés, lui apprennent que les indigènes et leurs troupeaux sont cachés dans les montagnes.

Il leur fait porter des paroles de paix et plusieurs reviennent à Fort-Dauphin [2].

XXI. — Peu après M. de Beausse sent sa fin prochaine et fait demander Souchu de Rennefort. Les deux hommes s'entendent, se pardonnent l'un l'autre et s'embrassent.

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp 124-126.
[2] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 127-128.

Pierre de Beausse meurt le 14 décembre 1665, après cinq mois de gouvernorat.

Rennefort dit qu'il « a toûjours eu le fond d'un » tres-honnête homme », qu'il avait « un tres-beau » naturel, beaucoup d'acquis, et tout ce qui fait un » agreable et un sçavant homme ».

Il a demandé la fortune aux creusets de Trismégiste et de Raymond Lulle ; il l'a demandée à la colonisation ; des deux côtés, il a été malheureux [1].

XXII. — Montaubon lui succède. Il est impotent, ne peut faire grand'chose et rêve la conquête de l'île. Il commence par l'Anosy et réussit à perdre beaucoup de monde.

Le 20 février 1666, il fait partir *La Vierge-de-Bon-Port* avec un chargement d'échantillons. Souchu de Rennefort a plus qu'assez de l'Administration coloniale et profite de l'occasion pour retourner en France.

Montaubon meurt au mois de septembre, neuf mois après M. de Beausse [2].

XXIII. — Après quatorze mois d'attente impatiente, désespérée, Champmargou redevient gouverneur et fait aux indigènes, avec La Case, une guerre acharnée [3].

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 133-135. — *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 532.

[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 533.

[3] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 533.

CHAPITRE X

LE MARQUIS DE MONTDEVERGUE

I. Louis XIV obtient des syndics un nouvel armement. — II. Organisation féodale de Madagascar. — III Le roi nommera les gouverneurs. — IV. Montdevergue est nommé gouverneur. — V. Création de nouveaux centres de colonisation. — VI. Les actionnaires sont mécontents. — VII. Louis XIV donne ouvertement de sa personne. — VIII. Séance du 20 mars 1665. — IX. Louis XIV est maître de la Compagnie. — X. Déclaration du roi. — XI. Louis XIV inconnu. — XII. Les directeurs se préparent à commercer avec les Indes. — XIII. Envoi de navires à Fort-Dauphin. — XIV. Préparation de la grande expédition. — XV. Les versements ne se font pas. — XVI. Louis XIV paye d'audace. — XVII. Grand armement de 1666. — XVIII. Faye et Caron. — XIX. Recommandations du gouvernement au vice-roi et aux directeurs généraux. — XX. Louis XIV a tout espoir. — XXI. Perte de la *Vierge-de-Bon-Port*. — XXII. Voyage de Montdevergue. — XXIII. Panique des actionnaires. — XXIV. Louis XIV a toujours confiance. — XXV. Nos concurrents les Hollandais. — XXVI. Arrivée de Montdevergue à Fort-Dauphin. — XXVII. Fort-Dauphin en 1667. — XXVIII. Causes de désordres. — XXIX. Vue de Fort-Dauphin. — XXX. Montdevergue emploie pour la colonie de l'argent destiné au commerce des Indes. — XXXI. Installation de Montdevergue. — XXXII. Montdevergue approvisionne la flotte et la Colonie. — XXXIII. Amélioration de Fort-Dauphin. — XXXIV. Administration de Montdevergue. — XXXV. M. Caron. — XXXVI. Champmargou et La Case contre Montdevergue. — XXXVII. Les idées de Colbert. — XXXVIII. Pacification et colonisation. — XXXIX. Nouvelles des Indes. — XL. Faye et Caron sont hostiles à la colonisation.

I. — Au moment de l'enregistrement de la déclaration royale, tout le monde était encore dans l'enthousiasme, et le premier versement se fit sans difficulté. Au mois de novembre, la Compagnie avait en caisse plusieurs millions.

Louis XIV croit qu'il peut tout tenter et organise la colonie.

Le transport du gouvernement définitif, du personnel des comptoirs, des colons, des forces militaires, des denrées, des marchandises exigeait beaucoup de temps, et de douze à quatorze navires.

Louis XIV, impatient d'aboutir, pèse sur les syndics, et les amène peu à peu à faire des achats pour 1 900 000 livres, ce qui porte à 2 400 000 livres le total des dépenses engagées. Ils n'ont pas le droit de dépenser un écu, et la situation leur semble très alarmante. Le roi, sans paraître s'en apercevoir, les aiguille sur le but qu'il s'est fixé, et toujours souriant, enveloppant, protecteur, vainct leur résistance et les entraîne, leur fait accepter le principe de la colonisation de Madagascar, l'organisation d'un second armement, l'envoi d'un grand nombre de colons et d'un convoi tous les six mois.

II. — Un syndic, probablement stylé par le roi, propose de demander le droit, pour la Compagnie, de donner des terres et de créer des marquisats, des comtés, des vicomtés, des baronnies, des châtellenies

avec droit de haute, moyenne et basse justice, de présenter aux bénéfices, de bâtir des maisons et des châteaux fortifiés, de nommer des officiers de justice et de guerre, d'envoyer aux rois des Indes des ambassadeurs qui pourront parler au nom du roi de France.

Louis XIV s'empresse de tout accorder : l'île de Madagascar sera colonisée par la Compagnie et constituera un royaume féodal [1].

III. — Aux termes de l'article XXIX des statuts, la Compagnie est concessionnaire, *à perpétuité*, de Madagascar et dépendances. Elle échappe ainsi à l'autorité royale. Cela ne fait pas le compte de Louis XIV. mais ce n'est pas si petite affaire qui peut l'embarrasser.

Quelqu'un propose spontanément (censé) de demander au roi le gouverneur de la colonie. Ce fonctionnaire aura, dit-on, plus de prestige et d'autorité s'il est nommé par le roi que s'il est nommé par la Compagnie.

Beaucoup voient très bien qu'un gouverneur nommé par le roi ne relèvera que du roi; que la Compagnie perdra le bénéfice de l'article XXIX; que son indépendance, son autonomie, sa suzeraineté ne seront plus qu'une fiction.

[1] L. Pauliat, *op. cit.*, p. 168. — Charpentier, *Relation*, pp. 64-65.

Mais la source de cette proposition n'est pas un mystère et personne n'ose faire d'opposition[1].

IV. — Aussitôt la proposition adoptée, le roi nomma gouverneur de la Compagnie des Indes Orientales, avec le titre de vice-roi, François de Lopis, marquis de montdevergue. Et ce choix, dit l'officieux Charpentier, « donna beaucoup de joye à tous les » Assistans qui esperoient beaucoup d'une personne » dont le merite et les Emplois estoient universelle- » ment connus[2] ».

V. — Les syndics décident la création de nouveaux centres de colonisation à Saint-Augustin, à Tintingue, dans la baie d'Antongil et dans l'île Sainte-Marie et demandent, tant à Paris qu'à la province, des gens de bonne volonté pour coloniser l'île Dauphine[3].

VI. — Louis XIV a mené l'affaire avec une incomparable *maestria*. Il a joué des syndics avec tant de virtuosité qu'au mois de mars 1665 il n'a plus rien à leur demander.

La souscription n'atteint guère que la moitié du capital statutaire.

Les actionnaires voient avec effarement que l'argent

[1] Charpentier, *Relation*, pp. 105-107.
[2] Charpentier, *Relation*, p. 107.
[3] L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 175-179.

qu'ils ont versé pour une entreprise commerciale a servi pour la fondation d'une colonie.

Il faut pourtant les réunir, leur rendre des comptes, leur dire ce que l'on veut faire, constituer la Compagnie. Accepteront-ils les incorrections commises depuis plus de six mois ? Poursuivront-ils les syndics devant le Parlement ?

L'avenir est à l'orage. Le roi compte, pour mettre tout à point et ramener la confiance, sur un rapide et brillant succès. Il n'abandonnera pas, d'ailleurs, les hommes qui, pour lui, se sont dévoués corps, biens et honneur.

VII. — Il lève le rideau qui le cachait, donne publiquement de sa personne et, sans plus chercher à se dérober, jette dans la balance l'autorité royale.

VIII. — Le 19 mars 1665, les actionnaires-électeurs reçoivent une lettre de convocation et une liste de cent quatre actionnaires dans laquelle devront être choisis les douze directeurs de la direction générale de Paris. Les électeurs « escriront dans un » billet qu'ils cacheteront de leurs armes pour estre » mis en un coffret dans l'Assemblée qui sera tenuë » dans l'appartement du Roy au Louvre, en presence » de sa Majesté, le 20e jour de mars 1665, à deux » heures aprés midy ».

Ainsi, sans plus de cérémonie, le roi interdit toute discussion et viole le secret du vote. Il se découvre,

montre qu'il est le maître de la Compagnie et qu'il entend la mener à sa fantaisie. D'aucuns voulaient demander aux syndics des comptes sévères, exprimer leur mécontentement, provoquer des mesures pour la sauvegarde de leurs capitaux, mais le roi leur impose silence.

Louis XIV fait, de cette mémorable assemblée, qui a lieu dans son antichambre, un véritable lit de justice. Il y vient accompagné du chancelier de France et des secrétaires d'État. On dépose devant lui les livres des syndics et deux cassettes vides qui doivent servir d'urnes.

Le chancelier s'approche du roi et fait savoir que l'assemblée a pour objet la nomination des directeurs. Et parce que les souscripteurs sont moins nombreux parmi les marchands que dans les autres ordres, « la » Volonté de sa Majesté » est que le sieur Colbert soit directeur pour Elle et pour toute la cour, et président des assemblées de la direction, avec faculté de se faire remplacer par le Prévôt des marchands. Il y aura lieu de nommer un directeur pour les Compagnies souveraines, et un pour les officiers des finances. Les neuf autres devaient être choisis parmi les marchands, et « Sa Majesté leur laissoit la liberté toute entière, » aussi bien que pour la nomination des trois princi- » paux officiers de la Compagnie, qui sont le caissier, » le teneur de livres et le secrétaire ».

Monseigneur Le Tellier fait simplement une antiphrase.

Louis XIV veut des directeurs dociles, soumis, qui obéissent à l'œil et comprennent à demi-mot. Or, malgré l'étiquette et le respect de la personne royale, l'assemblée est houleuse, nerveuse, capable de faire des élections désagréables ou pas assez agréables.

Ce serait la ruine d'un plan longuement médité, irrévocablement arrêté, dont la réalisation lui a déjà coûté des sacrifices énormes et divers. Il trouvera remède à cela. D'un coup d'éperon et d'un coup de fouet, appliqués à temps, il enlèvera sa monture et franchira l'obstacle.

Quand tous les billets furent déposés dans les urnes, il « leva la séance et rentra dans son Cabinet en ordon-
» nant d'apporter les urnes, afin de faire faire le
» scrutin en sa présence ».

Le procès-verbal de cette extraordinaire assemblée est rédigé de suite. On lit, avec stupéfaction, au pied de ce curieux document :

« Fait à Paris, ce 20e jour de mars 1665. Signé : LOUIS, et plus bas : GUENEGAUD ».

Le soir même, Colbert informe les intéressés des résultats du scrutin[1].

IX. — Les Directeurs choisis ne seront pas moins

[1] CHARPENTIER, *Relation*, pp. 109 et suiv. — L. PAULIAT, *op. cit.*, pp. 192 et suiv.

dévoués, pas moins souples et pas moins obéissants que les syndics; le ministre Colbert ne fera pas d'opposition, l'ambassadeur de Thou non plus, et le secrétaire Berryer ne voudra que plaire : Louis XIV sera donc, pour sept ans, le maître de la Compagnie.

X. — Les bourgeois, qui se voient joués, sont furieux et ne le dissimulent pas.

Les comptes ont été vérifiés et trouvés en règle. Mais c'est un tour de passe-passe et les marchands ne sont pas dupes. Il s'agissait bien de savoir si les additions du comptable étaient justes !

Ce qui passionnait les actionnaires, c'était l'incorrection des ordres de dépenses et le détournement, vers Madagascar, de capitaux souscrits pour le commerce des Indes. Les syndics sont épeurés, redoutent des poursuites judiciaires et supplient le roi, instamment, de leur donner une déclaration qui les décharge de leur gestion passée.

XI. — Louis XIV sait bien qu'il leur a forcé la main, qu'ils ont agi malgré eux, contraints, et il les couvre franchement par sa « déclaration » du mois de mai 1665. Il est d'ailleurs garant de toutes les opérations faites, puisqu'il a souscrit un cinquième du capital social et qu'il prend à sa charge, pendant dix ans, les pertes que pourrait faire la Compagnie. Le capital des actionnaires n'est pas en péril, pour le

moment, mais le roi mène l'affaire en maître, on ne sait où, et cela cause une terreur panique.

Louis XIV, on le voit, se présente à nous sous un jour tout nouveau.

Ce n'est plus l'olympien qui planait, dans un nuage d'encens, plus de cent pieds au-dessus des hommes.

C'est un habile, un audacieux, un fort que les détails n'effraient pas, que les obstacles n'arrêtent pas, que les scrupules ne gênent pas. Il manie très habilement les hommes et la réclame, et ne le cède guère aux plus hardis brasseurs d'affaires de nos jours.

Son portrait classique a besoin, pour être ressemblant, de quelques retouches [1].

XII. — Après la fameuse assemblée du 20 mars, les belles espérances des premiers jours s'évanouissent et toutes les bourses se ferment.

Que feront les directeurs pour ramener la confiance et remplir la caisse de la Compagnie? Il faudrait plaire aux actionnaires et ne pas déplaire au roi.

Ils imaginent de paraître ne plus penser à la colonisation de Madagascar, d'ajourner le départ de la grande flotte de Montdevergue, de se donner entièrement à l'étude du commerce des Indes, à l'établissement de comptoirs au Bengale, sur la côte de Coromandel, en Chine et au Japon.

[1] Charpentier.— *Relation*, pp. 109.— 114, 121, 122 —. Arch. des Colonies, pièce publiée par L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 192, 193.

Colbert engage, comme directeur, un sieur François Caron, hollandais, d'origine française, né à Bruxelles, et depuis vingt-deux ans au service de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales.

XIII. — En attendant que les mesures prises produisent leur effet, Louis XIV fait comprendre aux directeurs qu'il faut aviser Fort-Dauphin de la constitution définitive de la Compagnie, et donner l'ordre, à M. de Beausse, de réunir les approvisionnements de toutes sortes nécessaires au ravitaillement de la grande flotte des Indes. En conséquence, les directeurs font partir du Havre, le 24 juillet 1665, les houcres *Saint-Louis* et *Saint-Jacques*, et inscrivent, pour cet armement, une nouvelle dépense de 59 195 livres, 8 sols. 6 deniers[1].

XIV. — En ajournant le départ de la grande flotte, les directeurs auraient désiré que l'on crût que c'était pour donner satisfaction aux actionnaires.

En réalité, ils ne pouvaient faire autrement faute d'argent, et parce qu'il fallait du temps pour choisir les colons, organiser quatre compagnies d'infanterie, mettre en parfait état les navires, choisir les vivres pour le voyage et les marchandises pour les Indes, opérations qui étaient d'autant plus lentes qu'elles se faisaient à crédit.

[1] L. Pauliat, *op. cit.*, p. 206. — *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 542.

Ils comptaient, pour les régler, sur la vente des actions non souscrites et sur l'encaissement des versements arriérés.

XV. — Les actions ne se placent pas, et les versements ne se font pas, mais Louis XIV croit à un simple retard.

A la mi-décembre 1666, les rentrées sont presque nulles. La direction presse vivement les actionnaires, et les actionnaires répondent qu'ils préfèrent perdre ce qu'ils ont versé que de faire de nouveaux versements.

C'est une riposte brutale aux coups qu'ils ont reçus dans l'assemblée du 20 mars.

XVI. — La situation est tendue. Une nouvelle assemblée s'impose. Mais le roi n'en veut pas : elle pourrait tout démolir et empêcher le grand armement qui est prêt à mettre à la voile. Louis XIV, comme nos habiles financiers en détresse, paye d'audace et va de l'avant [1].

XVII. — La Compagnie termine, au prix de dettes énormes, l'armement de dix navires. Elle les met à la voile à la Rochelle, le 14 mars 1666, au milieu de cérémonies destinées à frapper les imaginations.

Cette flotte porte 421 officiers et matelots, 212 officiers et soldats formant quatre compagnies, 956 marchands, commis, facteurs et artisans ; — le marquis

[1] Pauliat, *op. cit.*, pp. 208 et suiv.

de Montdevergue, vice-roi des Indes et gouverneur de Madagascar; les membres du Conseil Souverain; les sieurs de Faye, français, et Caron, hollandais, directeurs généraux du commerce; d'Epinay, procureur général du commerce des Indes, huit premiers marchands (quatre français et quatre hollandais), dix chefs de colonie, trente-deux femmes et plusieurs enfants; cinq lazaristes, deux prêtres séculiers, deux récollets, un frère de la Provence et quatre de Saint-Lazare.

Colbert considère, comme de grandes fautes de la direction de Paris, l'importance exagérée des premiers embarquements. Les Compagnies anglaises et hollandaises, devenues très prospères, ont eu des commencements modestes et ne se sont agrandies que peu à peu, à mesure des succès. Louis XIV a voulu faire grand, éblouir les Asiatiques, et s'est engagé à fond sans être suffisamment instruit du commerce des Indes et des ressources de Madagascar [1].

XVIII. — Faye et Caron emportent tout ce qu'il faut pour faire un bel établissement. Sur une dépense totale de 2 108 619 livres, 15 sols, ils ont pour 1 194 151 livres, 8 sols et 8 deniers de marchandises, d'argent en barres et de réaux d'Espagne.

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 267 et suiv. — *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 542.— Pauliat, *op. cit.*, p. 211. — Colbert, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert publiés par* Pierre Clément; Paris, imp. Nat., 1865, t. III, 2e part., p. 415.

Caron doit aller droit aux Indes, sans toucher à Fort-Dauphin.

Faye doit reconnaître l'île Bourbon, fonder une colonie dans le Galemboule, et rejoindre aux Indes le sieur Caron.

Les deux directeurs doivent envoyer en France, le plus vite possible, un navire chargé de marchandises de l'Orient [1].

XIX. — La grande expédition a épuisé la caisse, le crédit et la publicité. Pour ramener les actionnaires et conjurer la ruine, il faut un premier et brillant succès.

A chaque courrier le roi et Colbert recommandent à Montdevergue, à Faye et à Caron de vivre d'accord, d'agir de concert, de se dévouer aux intérêts supérieurs de la Compagnie, de lui sacrifier les petits froissements et les conflits d'autorité qui pourraient se produire. Et pour les encourager à se tenir fermement dans cette ligne de conduite, ils leur promettent que des faveurs exceptionnelles récompenseront leurs succès. Ces recommandations et ces promesses sont l'indice de cruelles inquiétudes; comme dit M. Pauliat, on a l'impression « qu'avec cette grande expédition, » c'était une sorte de *va-tout* que l'on jouait [2] ».

XX. — Louis XIV, cependant, ne doute pas du succès. Il ne craint que le manque de zèle ou d'accord

[1] L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 205 et suiv.
[2] L. Pauliat, *op cit.*, pp. 213 et suiv.

des agents. Ses instructions — faites avec intelligence, précision et clarté — prévoient tout.... sauf la fortune contraire. Or, la fortune contraire, comme une fée des contes du moyen âge, se vengera cruellement de cet oubli.

Il espère recevoir, en août, septembre ou octobre, un navire chargé d'échantillons de produits minéraux, végétaux, industriels de Madagascar ; il espère que la vue de ces richesses, réconciliera les actionnaires avec la colonisation.

Il espère aussi que Montdevergue lui apprendra, en novembre ou décembre, l'arrivée aux Indes des sieurs de Faye et Caron [1].

XXI. — Au lieu des bonnes nouvelles, si impatiemment attendues, il en vient de très mauvaises. Souchu de Rennefort fait savoir à la direction que la *Vierge-de-Bon-Port* a été coulée, dans la Manche, par un navire anglais.

La *Vierge* avait quitté Fort-Dauphin le 20 février 1666, après un échange de trois coups de canon.

Elle apportait des nouvelles de la colonie « et des » monstres de ce que Madagascar produisoit », c'est-à-dire les collections d'échantillons dont la richesse et la variété devait faire effet sur les actionnaires et ramener la confiance.

Le 8 juillet, elle est en vue de Guernesey. Les uns

[1] L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 215-216.

disent reconnaître le Havre, les autres le cap de la Hève; et le pilote qui, pendant tout le voyage « avoit » presque toujours fait ses longitudes aussi justes que » ses latitudes », reconnaissait le Havre, mais un coup de mousquet qu'il reçut « dans les dents » lui montra son erreur.

Tous les coffres sont à double fond et contiennent des pierreries. Les douceurs qu'ont, pour les contrebandiers, les douaniers de Saint-Malô et de Guernesey sont la cause de cette « méprise volontaire ». Le capitaine La Chesnaye, qui, d'ailleurs, ignore qu'il y a guerre entre la France et la Grande-Bretagne, voit, sans alarme, trois navires longer les côtes de France, une chaloupe tourner curieusement autour de lui et l'un des trois navires s'avancer à sa rencontre.

A l'approche de ce navire, il hisse le pavillon blanc fleurdelisé; l'autre ne rend pas le salut, continue sa marche et prend le vent. Arrivée à portée de pistolet, il arbore le pavillon britannique, ouvre ses sabords et lance une bordée de boulets qui balayent le pont de la *Vierge-de-Bon-Port*. « Ce vieux Vaisseau fort lourd » et sâle d'un si long voyage qui luy avoit attaché un » pied de mousse aux côtes dans l'eau », frémit de la cale au grand mât.

La Chesnaye, bien que surpris, garde son sang-froid, organise rapidement la défensive et soutient vaillamment la lutte.

Mais la partie n'est pas égale. L'Anglais est armé de

32 canons, peu chargé, et manœuvre facilement. Le Français, n'a que dix-huit canons, est très lourdement chargé, évolue péniblement, et ne peut virer de bord.

Un abordage rétablirait l'équilibre et, les dieux restant neutres, les Bretons pourraient payer cher la victoire. Mais leur capitaine, homme prudent, se dérobe, et le lourd français ne peut le forcer.

Bientôt la *Vierge* fait eau par quatre larges blessures, la plupart de ses canons sont démontés, quarante de ses combattants gisent sur le pont; elle coule. Les Anglais ont aussi perdu quarante hommes, mais un autre navire vient à leur aide.

L'équipage français veut se rendre. Le capitaine La Chesnaye veut se faire sauter. Rennefort fait crier : « Quartier ! », les Anglais répondent : « Bon quartier ! » et commencent avec zèle le sauvetage des naufragés.

La *Vierge-de-Bon-Port* portait 125 hommes et pour un million de marchandises.

Les Anglais ont sauvé quarante hommes. Tout le reste a été englouti avec le navire.

Souchu de Rennefort, conduit prisonnier à l'île de Wight, a été échangé le 4 avril 1667, après avoir vu mourir, de misère ou de maladie, presque tous ses compagnons[1].

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp 190, 251, 310, 311.

XXII. — Arrive une autre nouvelle, plus triste encore et plus navrante.

Montdevergue, que l'on croyait alors à l'île Dauphine depuis plusieurs mois, est au Brésil. Sur la ligne équatoriale, pendant un calme plat, il a constaté que le *Terron* et deux autres navires étaient en mauvais état et ne pourraient supporter les fatigues du passage du Cap.

Le Conseil reconnaît que les cargaisons sont indispensables, qu'on ne peut ni les abandonner ni les répartir sur les autres navires, et décide d'aller chercher secours au Brésil. Le 25 juillet, douze jours après cette déclaration, la flotte entière arrive devant Fernambouc.

Colbert attribue cette mésaventure à l'inexpérience. Il est indulgent. Est-ce que les sept vaisseaux en bon état n'auraient pas pu continuer leur voyage sans passer par le Brésil? Est-ce aussi par inexpérience qu'on a chargé et fait partir trois bâtiments hors de service?

Montdevergue trouve à Fernambouc le houcre *Saint-Jacques* que les directeurs ont envoyé, avec le *Saint-Denis*, pour informer Fort-Dauphin du départ de la grande flotte.

Le capitaine du *Saint-Jacques* dit qu'il s'est égaré, qu'il s'est confié au hasard, et que le hasard l'a conduit à Fernambouc. Il ne songe pas d'ailleurs à continuer son voyage, et, avec un sans gêne admi-

rable, il traite un chargement de sucre pour Lisbonne. Montdevergue se fâche et lui retire son commandement.

Le vice-roi achète au gouvernement portugais, pour une somme de mille écus, des bœufs, des cochons, du sucre, etc., et obtient, non sans beaucoup de peines, l'autorisation de faire réparer ses navires.

XXIII. — Les mauvaises nouvelles de Montdevergue et de la *Vierge-de-Bon-Port* se répandent dans le public et achèvent la déroute des actionnaires. Les directeurs constatent que la Compagnie doit un million neuf cent mille livres.

XXIV. — Louis XIV, en homme d'affaires consommé, montre la plus grande confiance. Comme si tout allait pour le mieux, il annonce, à grand orchestre, le départ, pour le mois de mars 1667, de six navires chargés de colons. Le 23 décembre, la *Couronne* en porte, par son ordre, la nouvelle à Fort-Dauphin. En même temps, il fait pousser la construction, dans les chantiers du Havre, de Nantes, de Bayonne, de Saint-Malô et de Port-Louis, d'une douzaine de navires.

Les directeurs sont effrayés. S'il mourait, qui payerait l'énorme dette de la Compagnie ? Ils lui font, de la situation, un tableau lamentable. Il leur répond, souriant et toujours confiant, de ne pas se tourmenter, qu'il se rendra utile et aidera la Compagnie autant

qu'il sera nécessaire. Les directeurs ne sont pas rassurés et demandent au roi de convoquer les actionnaires. Le roi fait la sourde oreille. Seul, au milieu de la débandade des actionnaires et de l'ahurissement des directeurs, il garde son sang-froid, son optimisme, sa foi. Malgré la perte de la *Vierge-de-Bon-Port* et la pitoyable aventure de Montdevergue, il croit que, bientôt, les affaires de Madagascar et des Indes marcheront à souhait, que de prochains succès dissiperont les nuages, que le bon soleil reviendra, et que les versements arriérés tomberont dans la caisse.

Pour rassurer les directeurs toujours tremblants, il fait examiner les livres dans son Conseil et, par arrêt, approuve les comptes. Il promet qu'aucun navire ne partira avant que Montdevergue, Faye et Caron n'aient donné des nouvelles. Il les attend bonnes ces nouvelles, et, comme on l'a vu, elles sont mauvaises[1].

XXV. — Les Bataves prétendent au monopole du commerce des Indes et, pour le conserver, les pires moyens leur sont bons.

La *Compagnie des Indes Orientales* et le départ de la grande flotte de 1666 les inquiètent.

Pour en atténuer l'effet, ils disent aux Asiatiques que la France est une très petite nation, pauvre, méchante et pillarde. En même temps, pour nous

[1] Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., p. 415. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 265 et suiv. — L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 217 et suiv.

créer des embarras, ils portent secrètement aux Malgaches des armes et des munitions [1].

XXVI. — Montdevergue n'a quitté Fernambouc que le 2 novembre 1666 et n'est arrivé à Fort-Dauphin que le 14 mars 1667, un an et huit jours après son départ de la Rochelle, avec un retard d'environ huit mois. Il souffrait de la disette depuis deux semaines. Quatre cents de ses hommes étaient morts; tous les autres avaient la fièvre ou le scorbut.

Faye ne devait pas toucher à Fort-Dauphin; mais, manquant de tout, il fut contraint d'y débarquer, et il y resta sept mois [2].

XXVII. — Montdevergue croyait trouver à Fort-Dauphin des approvisionnements considérables.

Le Conseil particulier avait amassé des vivres, mais péniblement, moins qu'il aurait voulu.

Depuis la tragique aventure d'Etienne, les colons, au nombre de soixante, ne pouvaient plus faire de cultures et, à trois lieues du fort, leur bétail n'était pas en sûreté; ils étaient entourés de nègres en embuscade, bloqués, pour ainsi dire, et souvent se dressait devant eux le spectre de la disette.

Ils comptent les mois, les jours, trouvent que la flotte se fait beaucoup attendre, se persuadent facile-

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 545.

[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 546. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 300. — Pauliat, *op. cit.*, pp. 216 et suiv.

ment qu'elle ne viendra pas, et trouvent tout naturel de faire servir à leurs besoins les vivres qu'ils ont emmagasinés à son intention.

Quand les premiers navires de Montdevergue parurent dans la baie d'Itaperina, ces provisions étaient épuisées; il y avait même longtemps que la ration hebdomadaire était réduite à six livres de riz et trois livres de viande.

La marine n'était pas mieux administrée que le reste. Les navires manquaient de tout, même d'officiers [1].

XXVIII. — La situation était lamentable et ne pouvait être meilleure.

Chaque navire venant de France apportait de nouveaux chefs. Nul n'avait à cœur les intérêts de la Compagnie. Pourquoi entreprendre de grands travaux, faire de la politique à longue portée, se démener? demain peut amener un successeur qui verra les choses sous un autre angle, trouvera tout mal et démolira tout. Chacun vit au jour le jour, ne pense qu'à se garnir les mains, se moque de l'avenir, tue la poule aux œufs d'or, et l'on voit fondre, comme beurre au soleil, les immenses troupeaux de bœufs qui viennent à Fort-Dauphin.

Les nouveaux venus ne s'entendent guère avec les anciens, se défient, ne sont point secondés, manœu-

[1] Récit de Ruelle, Ms. du Jardin des Plantes, cité dans les *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 544 et suiv. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 310 et suiv.

vrent à l'aventure. Les anciens se sentent humiliés, se réjouissent des fautes commises, des embarras qui surgissent, et attendent, sournoisement, qu'un tour de roue de la Fortune les remette en selle.

Ainsi, par sa faute, la Compagnie se traîne lourdement, péniblement, comme une limace, et s'enlise.

XXIX. — Parce que Fort-Dauphin est vieux d'un quart de siècle, Montdevergue croit y trouver des vivres en abondance et des installations aussi complètes que confortables.

Quelle déception ! Il trouve, du côté de la mer, deux petits bastions en galets qui tombent en ruines; du côté de la plaine, une palissade en pieux à demi-pourris; comme artillerie de défense, neuf canons de fer sans affûts; en fait d'habitations, quelques huttes pour les chefs. Il n'y avait pas, pour l'amiral, une habitation convenable[1].

XXX. — Dans Fort-Dauphin, où végétaient soixante colons, Montdevergue entasse de douze à treize cents hommes. Il garde près de soi tout ce monde dans l'espoir de le nourrir plus facilement et d'en imposer aux indigènes.

Il applique à l'achat de vivres 470 586 livres d'argent ou de marchandises destinées au trafic des Indes.

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 310 et suiv. — *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 546.

Colbert aurait eu d'autant plus d'indulgence pour la faute énorme du voyage que l'administration centrale était coupable d'avoir mis en mer des bateaux en mauvais état. Mais la dilapidation de l'argent des Indes lui ouvrait subitement, sur les dessous de la Colonie, un jour cru, brutal et sinistre.

Il observe que si le désordre des premiers jours pouvait excuser quelques dépenses, la continuation de ces dépenses était criminelle. Montdevergue, croit-il, ne donnait de l'argent aux colons et aux indigènes que pour le faire tomber, par de savants artifices, dans les mains des principaux officiers.

Cette appréciation cruelle semble justifiée.

Des privilégiés achètent très bon marché à la Compagnie et revendent très cher aux colons des vins, des eaux-de-vie et autres denrées.

Montdevergue met aux gages de la Compagnie et paye en argent les gens engagés comme colons. Sans en avoir le droit, il augmente les gages des officiers. Il fait faire des razzias, prélève pour soi un tiers du butin, en abandonne un tiers à la troupe employée, et en attribue le dernier tiers à la Compagnie. Il donne à deux maisons le monopole de la boucherie. Il achète du riz à six sols et le revend à moitié prix.

Beaucoup d'autres expédients font assez connaître, dit Colbert, « que, quand mesme les commencemens » auroient esté innocens, l'on s'en est servy pour

» continuer à attirer tout l'argent entre les mains des
» principaux ».

Une chose qui surprend Colbert et tout le monde, c'est qu'aucun des hauts fonctionnaires n'a écrit une ligne, dit un mot, levé un doigt pour faire connaître à la Compagnie l'emploi de son argent et l'orientation donnée à ses affaires [1].

Comme pour justifier les durs soupçons de Colbert, Montdevergue alloue, par jour, pour frais de nourriture : aux capitaines, un écu ; aux lieutenants, 30 sols; aux enseignes, 18; aux sergents, 12; aux soldats, 6; aux marchands, 40; aux sous-marchands, 25; aux chefs de colonies, 20 ; aux commis, 15 ; aux ouvriers, 10; aux colons, 6.

Les anciens habitants exploitent la détresse des nouveaux, et majorent scandaleusement le prix des marchandises.

Et pour mettre le comble au gâchis, le Gouverneur décide que les pièces de 58 sols valent 4 francs. Quand nos anciens rois étaient à bout de ressources, ce qui arrivait souvent, ils altéraient les monnaies. M. de Montdevergue ne se donne pas tant de peine : il se contente de décréter qu'un écu de 58 sols vaut 4 francs. Lui-même paye 58 sols pour 4 francs et réduit ainsi de plus d'un quart les gages et salaires du personnel.

[1] Colbert, *Mémoire sur l'estat présent de la Compagnie Orientale de France dans l'isle Dauphine et dans les Indes*, dans les *Lettres, Instructions, Mémoires*, t. III, 2e part., pp. 415 et suiv.

Cette mesure est accueillie comme une spoliation, et l'on peut assurer qu'en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, le marquis de Montdevergue a mal servi la Compagnie [1].

XXXI. — Tandis qu'il prenait ces décisions, une grave question d'étiquette mettait à l'envers les fortes têtes de la Colonie.

François Lopis, marquis de Montdevergue, doit être reconnu comme gouverneur des îles Dauphine et Bourbon.

Un fauteuil sera placé sur une estrade haute de deux pieds. Des bancs recouverts d'un tapis fleurdelisé seront installés à droite et à gauche du fauteuil, l'un pour le Conseil, l'autre pour le clergé.

Cela passe sans difficulté.

Une autre question se pose, importante, grave et délicate comme celle du *Lutrin* : le fauteuil sera-t-il plus élevé que les bancs? Le Gouverneur sera-t-il comme le prélat qui

Découvert au grand jour, attirait tous les yeux?

Il le veut; les directeurs généraux s'y opposent énergiquement. La discussion est vive, ardente, passionnée comme le méritait l'importance du sujet, et retarde de plusieurs jours la cérémonie.

Il est enfin décidé que le fauteuil ne sera pas plus

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 312 et suiv. et 354.

élevé que les bancs, que le Gouverneur n'éclipsera pas les directeurs généraux et n'attirera pas, sur soi, « tous les yeux ».

Ce point réglé, ces messieurs peuvent enfin fixer le jour et l'heure de la cérémonie.

A ce moment, les quatre compagnies se rangent en bataille, les Français s'assemblent, le Gouverneur prend place au fauteuil, les Directeurs et le Conseil au banc de droite.

Le banc de gauche, réservé au clergé, reste inoccupé.

Les lettres de Montdevergue sont lues solennellement et enregistrées non moins solennellement. Le canon du fort et des navires et un feu de bataillon marquent la fin de la cérémonie [1].

XXXII. — Montdevergue envoie chercher du riz dans le nord de l'île et fait saler, pour les navires, 6 000 bœufs que lui amène La Case.

Le riz manque. Celui de Galemboule n'arrivera qu'en octobre, et en petite quantité parce que les indigènes se sauvent à la vue des Français et ne se laissent pas approcher.

Les transactions se faisaient alors par échange. Montdevergue décide l'emploi de l'argent.

XXXIII. — Sous son gouvernorat, Caron fait

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 315. — *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 547.

semer du riz, garnit les postes qui couvrent Fort-Dauphin, fait des plantations, construit un large chemin empierré donnant accès à la mer, un quai d'accostage pour les chaloupes, le premier bâtiment en pierre qu'on ait vu dans l'île, des puits très profonds, une porte monumentale, de longues murailles défensives, tous les ouvrages faussement attribués à Flacourt [1].

XXXIV. — Montdevergue, dans le même temps, crée une milice, construit des cases et va camper dans une petite plaine, près du fort.

Il établit des conseils de Milice, de Marine, de Commerce, de Subsistances et de Colonisation.

Les conseils se jalousent, s'entravent et se paralysent l'un l'autre. « On ne s'entendait sur aucun point », dit le P. Bourrot, « sinon sur celui de la dila- » pidation des biens de la Compagnie ».

Montdevergue, homme de guerre, juge au-dessous de lui de siéger avec des marchands et ne se montre que dans les conseils de la milice et de la marine. Il tient pour petites gens les directeurs généraux et les bride aussi serré que possible.

Chacun tirant à soi, les ressources de la Compagnie s'épuisent vite, la disette se fait sentir et, après une abondance sans exemple, il faut de nouveau envoyer

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 547 et suiv. — Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., p. 437.

des partis pour enlever du bétail aux indigènes. « MM. de Champmargou et La Case étaient là prêts » à tous les coups de main possibles ». Malgré l'état de paix, ils amènent au fort plusieurs milliers de bœufs, que les chefs se disputent et vendent à leur profit. Quant à la plèbe coloniale, elle n'en est que plus mal.

Après le P. Bourrot, c'est Souchu de Rennefort qui accuse de gaspillage l'administration de Montdevergue. Faye, dit-il, a fait venir à Fort-Dauphin six cent mille livres ou trois cents tonneaux de riz, mais ce riz fut « ménagé avec si peu de conduite, qu'il y a » manqué en quatre temps différents, qu'il y a esté » pillé par des gens que la faim desesperoit ».

Le conseil des subsistances se réunissait très souvent et ne réussissait pas à conjurer la disette. Plusieurs français prient le Gouverneur d'assister aux séances. Il y assiste, y trouve une opposition décidée, surtout de la part du directeur de Faye, et les affaires continuent d'aller très mal.

Le capitaine de ses gardes (car il avait une garde et un capitaine) a remarqué qu'il était très irrité de n'avoir pas dans le conseil une influence souveraine, et qu'il a menacé Faye. Jamais plus Faye et Montdevergue ne seront bons amis [1].

XXXV. — Caron a été bon pour les moines et dut

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 547 et suiv. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 317, 323 et suiv.

favoriser l'achèvement de l'église de Fort-Dauphin. Les bons pères, reconnaissants, font de lui un grand homme. Selon eux, il aurait accompli des merveilles « si l'incurie, l'ambition, la cupidité et les divisions » de ses collaborateurs n'eussent neutralisé ses » efforts ». C'est lui qui aurait repeuplé les habitations abandonnées, couvert de moissons les plaines désolées, achevé l'église, construit des magasins et ouvert un chemin entre le fort et la mer.

Cette pluie de bienfaits s'accorde mal avec la proposition qu'il a faite de transporter, à Saint-Augustin, tous les services de Fort-Dauphin.

Une voix s'élève et crie : Caron a calomnié Montdevergue, empoisonné son collègue de Faye, trompé La Haye, volé la Compagnie et trahi la France.

Les Lazaristes n'entendent pas cette voix et, de par eux, Caron sera grand homme [1].

XXXVI. — Montdevergue est mal entouré, mal secondé, entravé.

Il envoie aux Matatanes et à Manamboule, pour fonder des établissements, des chefs de colonies, des colons et des nègres.

Champmargou et La Case ont la haute main sur les nègres et les font déserter. Les commis cherchent des

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 547 et suiv. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, passim. — Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part, pp. 416, 417, 437.

marchandises prêtes à emporter, les colons reculent devant les travaux des champs, et tous viennent dire à Fort-Dauphin que le pays ne vaut rien.

Le Conseil ajoute foi aux discours de ces paresseux, transforme en commis les chefs, en matelots les colons et admet comme chose impossible, la création de centres de colonisation.

Champmargou possède, Dieu sait par quels moyens! de grands troupeaux de bœufs; pour les vendre plus cher et plus vite, il empêche les arrivages.

La Case prétend à la souveraineté de l'Ambolo et trouve qu'une colonie le gênerait; il suppose tant et tant de difficultés que Montdevergue finit par lui donner raison.

En somme, chacun travaille pour soi et nul ne pense aux intérêts de la Compagnie [1].

XXXVII. — Colbert ne savait pas tout ce qui se passait dans l'île Dauphine, et ce qu'il en savait lui paraissait nécessiter le remaniement, dans un sens restrictif, du projet de colonisation.

Il veut transporter au cap de Bonne-Espérance la juridiction souveraine de la Compagnie et l'entrepôt général des marchandises envoyées de France aux Indes et des Indes en France.

Les vaisseaux ne s'arrêteront plus à Fort-Dauphin,

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 331 et suiv. — Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., p. 418.

de crainte que les gouverneurs n'en tirent, par force, des marchandises et des denrées.

Les directeurs du commerce des Indes n'enverront plus de vivres à l'île Dauphine que pour faire rentrer l'argent et les marchandises si malheureusement dissipées.

Provisoirement, ils laisseront croire à nos gens de l'île Dauphine qu'ils pourront toujours se procurer aux Indes, contre argent et marchandises, les vivres et denrées dont ils auront besoin.

Ils réduiront le prix des marchandises apportées de l'île Dauphine et majoreront le prix de celles qu'ils donneront en échange. Cela n'est pas très honnête, mais Colbert estime que la Compagnie peut, pour rentrer dans son bien, user de tous les moyens.

Dans la grande île, les bonnes terres ne manquent pas. Elles produisent en abondance du bétail, des légumes et du riz. Il faut forcer les Français à les cultiver, et pour cela les abandonner à eux-mêmes. La nécessité les rendra ingénieux et industrieux. Avant peu, ils arriveront à se suffire. Avec de la volonté, ils auront bientôt des excédents de bétail et de récoltes, ce qui leur permettra de vendre, aux vaisseaux de passage, de la viande, du riz et autres rafraîchissements [1].

XXXVIII. — Montdevergue ignore les rapports

[1] Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., pp. 420 et suiv.

des directeurs et les impressions défavorables de Colbert. Il surmonte les difficultés accumulées par ses lieutenants et s'efforce, avant tout, de mettre fin à la guerre si stupidement allumée par Etienne et Champmargou. En même temps, il dresse un plan de campagne conforme aux idées de Louis XIV.

Il offre aux chefs indigènes des titres de princes, de ducs, à condition qu'ils reconnaîtront la suzeraineté de la Compagnie et que les Français pourront créer, sur leurs terres, des plantations.

Ces offres sont bien accueillies. Dès 1669, plusieurs cantons des provinces méridionales sont régis par des princes, des ducs indigènes, vassaux de la Compagnie. Sur les terres de ces seigneurs, des colons s'établissent et fondent d'importantes plantations.

Le 3 mars 1670, M. de Grandmaison écrit à Colbert au nom de Champmargou : « La paix que le marquis » de Montdevergue, comme gouverneur et lieutenant » général, a establie dans l'isle a produit de très bons » effects, en ce qu'elle a permis aux habitans d'ense- » mencer et cultiver leurs terres, dont l'on a eu cette » année une abondante récolte qui a beaucoup servy ».

« Cette seule citation », dit M. L. Pauliat, « atteste » donc que, dans cette question si difficile de la colo- » nisation, Montdevergue, le 3 mars 1670, avait plei- » nement réussi. En moins de 24 ou 30 mois, à travers » des obstacles, des embarras et dans des conditions » inimaginables de difficultés de toute nature, il avait

» effectivement si bien dirigé les choses, que les
» colons en étaient arrivés à se suffire à eux-mêmes[1] ».

XXXIX. — Louis XIV ne voyait pas d'obstacles et croyait au succès définitif et prochain de la colonisation. Cependant, fidèle à sa promesse, il ne veut rien décider avant d'avoir des nouvelles de l'île Dauphine et des Indes. De leur côté, Montdevergue et Caron attendent, pour écrire, qu'ils puissent annoncer quelque succès.

L'année 1667 se passe sans un mot. Le roi, confiant en sa bonne fortune et sûr de ses agents, n'en est point alarmé. Pourtant au commencement de 1668, sa foi commençait à fléchir. Juste à ce moment, il reçoit, de Faye et de Caron, des lettres du 14 octobre 1667, et ces lettres donnent, sur le commerce des Indes, les plus belles espérances.

XL.— Ils rendent compte, à leur manière, de ce qui s'est passé à Fort-Dauphin jusqu'au 14 octobre 1667.

A leur avis, tout va mal. Après trois mois de séjour ils ont manqué de vivres et envoyé, pour faire une razzia, La Case avec soixante français et six à sept mille nègres. Il leur semble tout naturel de voler les troupeaux des indigènes. Par ce moyen ils attisent les haines et aiguisent les vengeances. Cela, d'ailleurs,

[1] Arch. du Min. de la Mar. — Colonies, Madagascar, Corresp. gén. cart. 1 (1642-1724) c. — PAULIAT, *op. cit.*, p. 239.

n'empêche pas le gaspillage de l'argent donné par la Compagnie pour le commerce des Indes.

Ils disent que l'eau manque à Fort-Dauphin, qu'il faut en aller quérir à une bonne demi-lieue, et qu'elle est bourbeuse. Ce qu'ils ne disent pas, c'est que Flacourt a creusé un puits, à quelques pas du fort, vers la pointe de la péninsule. Ce puits, il est vrai, a été empoisonné par les Anosy, mais il serait facile de le désinfecter. Ils préfèrent dire que Fort-Dauphin ne vaut rien, qu'il faut l'abandonner et transporter à Saint-Augustin la capitale de la colonie.

Ils demandent de nouveaux missionnaires et se plaignent des Lazaristes. Ces pères font payer trop cher leurs messes et leur assistance aux enterrements et se font faire beaucoup de legs. Cela peut prendre de l'importance. Les curés ne dépensent rien, sont nourris et défrayés honnêtement par la Compagnie. Si on les laisse faire, ils finiront par posséder tous les biens et tout l'argent de l'île. Ils conseillent aux directeurs généraux de s'entendre avec M. Almeras, supérieur général de la Congrégation. Ils reconnaissent d'ailleurs que les missionnaires travaillent avec ardeur et avec succès à la conversion des indigènes.

Montdevergue était préoccupé des renseignements envoyés à Paris et attendait, pour expédier un navire en France, de les connaître et d'y répondre [1].

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 549 et suiv.

CHAPITRE XI

LE MARQUIS DE MONTDEVERGUE (SUITE)

I. Louis XIV dédaigne les critiques de Caron. — II. Louis XIV promet encore deux millions. — III. Mauvaises nouvelles de Madagascar. — IV. Louis XIV verse 500,000 livres. — V. Assemblée du 15 décembre 1668. — VI. Montdevergue demande son rappel. — VII. Lettre de Louis XIV à Montdevergue. — VIII. Lettre de Colbert. — IX. Lettre à Faye. — X. Envoi en France du *Saint-Jean*. — XI. Faye part pour Surate. — XII. Lettre de Faye à Colbert. — XIII. Nouvelle lettre de Louis XIV. — XIV. Mort du sieur de Faye. — XV. Caron est accusé de malversations. — XVI. Caron est accusé de favoriser les Huguenots. — XVII. Caron ne veut pas guerroyer contre les Hollandais. — XVIII. Caron fraude la Douane du Grand Mogol. — XIX. Les Français se plaignent de Caron. — XX. Lettre de Louis XIV à Montdevergue. — XXI. Lettre de Colbert à Montdevergue. — XXII. La situation de Montdevergue est incertaine. — XXIII. Lettre de Colbert à Caron. — XXIV. Lettre de Colbert à Faye. — XXV. Voyage de Joubert à Paris. — XXVI. Caron et Montdevergue. — XXVII. Lettres de Caron contre Montdevergue. — XXVIII. Louis XIV capitule.

I. — Louis XIV reçoit avec plaisir les nouvelles des Indes, mais il n'a cure des idées de Caron sur la colonisation de l'île Dauphine : il semble même lui dire, comme Appelle au cordonnier : *Ne sutor, ultra crepitam*. Il sait que son projet de colonisation de l'île Dauphine a causé la déroute des actionnaires ; pourtant il ne l'abandonnera pas et s'efforcera même

de ramener les actionnaires [1]. Il compte d'ailleurs sur l'effet que doit produire l'arrivée d'un navire des Indes attendue en juillet ou en août.

II. — Le roi convient avec les directeurs de tenir secrètes, pour quelque temps, les lettres de Caron. Il étudie la liste des actionnaires, prescrit diverses mesures pour amener les versements arriérés, apporte une nouvelle somme de deux millions sur laquelle porteront les pertes faites pendant les dix premières années, et rend, en Conseil, le 21 septembre 1668, un arrêt qui donne à ces décisions force de loi.

Il annonce qu'il présidera en personne, le dernier jour de novembre, aux Tuileries, une assemblée générale des actionnaires.

Il s'aperçoit bientôt que ses millions, — qui devaient ramener la confiance, — produisaient peu d'effet. Depuis deux ans, la Compagnie, comme une honnête fille, ne faisait point parler d'elle : elle était oubliée, morte, et, alors comme maintenant, comme toujours, les morts ne ressuscitaient que dans les *Légendes dorées* [2].

III. — Louis XIV a encore la foi. C'est un nuage qui passe. Le beau temps va revenir. Il reprend la campagne de 1664, la conduit vigoureusement et

[1] Pauliat, *op. cit.*, pp. 244 et suiv.
[2] L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 247 et suiv.

repêche une partie des actionnaires. La confiance revient un peu. Le roi triomphe.

Juste à ce moment arrivent de mauvaises nouvelles. Caron est parti pour les Indes le 27 octobre 1667. Montdevergue, qui attendait ce départ, envoie en France le houcre *Saint-Robert*, commandé par le sieur Giron de la Martinette, « chargé de la relation » du Pays et de la conduite des agents de la Compa- » gnie ».

Cet officier était dans l'île Dauphine depuis longtemps, et le Gouverneur le croyait très capable de renseigner la Compagnie.

En ce moment, Montdevergue voit tout en noir, n'espère plus et demande son rappel. C'est à n'y rien comprendre, car, les mauvais jours sont passés, la pacification avance, la colonisation est en bonne voie. Par ses lettres pessimistes, il renverse les châteaux que le roi bâtissait en Espagne, et le roi lui en gardera rancune.

Giron de la Martinette épouse ses idées, prend plaisir à présenter, comme désespérée, l'état de la colonie, à considérer comme un insuccès l'établissement du commerce des Indes, et, sottement, sans qu'on l'en prie, il va prônant partout ses appréciations. Le roi l'a sûrement puni et les directeurs l'ont congédié

Les bavardages de cet officier n'ont pas permis de dissimuler les rapports décourageants de Montde-

vergue. Les actionnaires, si péniblement repêchés par Louis XIV, se sont affolés de nouveau.

Le roi est poursuivi par la malchance. Depuis l'assemblée de 1665, rien ne lui réussit. Il a fourni une somme énorme d'argent, de peines, d'énergie, et l'entreprise ne donne, après cinq ans d'existence, que des déceptions. Il ne pense pas à l'abandonner, mais sa robuste confiance est atteinte [1].

IV. — Pour répondre aux pessimistes et aux timides, il verse un acompte de cinq cent mille livres sur les deux millions qu'il a promis.

V. — Pour calmer les inquiétudes des adversaires de la colonisation, il permettra, dans l'assemblée projetée pour le 21 septembre 1668, de ne pas la pousser plus loin. Il compte beaucoup sur cette assemblée, et « afin de la mieux organiser », il la reporte au 15 décembre.

Elle a lieu aux Tuileries, en grande solennité, sous la présidence du roi.

On compte parmi les notabilités : « Monsieur le » Prince, Monsieur le Chancelier, Messieurs les » ducs de Gramont, de Villeroy, du Plessis, de » Saint-Aignan, de Noailles, maréchaux de France, » de Bellefond et autres seigneurs de la Cour, tous » les conseillers d'Estat, Monsieur le premier prési-

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 341 et suiv. — L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 249 et suiv.

» dent du Parlement de Paris et autres officiers dudit
» Parlement, les principaux officiers des autres Com-
» pagnies, tous les marchands et autres intéressés en
» ladite Compagnie. Les directeurs d'icelle s'y sont
» pareillement rendus et y ont fait porter les livres
» de raison et le Billan général ».

Le roi prend séance et donne la parole à Colbert, qui, s'adressant à lui, dit :

« Que depuis l'establissement de ladite Compagnie,
» faict par ses ordres et par ses soins, il a été faict :

» Cinq embarquements tant pour l'isle Dauphine
» que pour les Indes.

» Le premier, composé de quatre vaisseaux partis
» du port de Brest au mois de mars de l'année 1665.

» Le troisiesme composé de dix vaisseaux partis
» de la Rochelle au mois d'avril de l'année 1666
» (14 mars).

» Le quatriesme d'un seul vaisseau appelé *La*
» *Couronne* parti de Saint-Malo au mois de décembre
» 1666.

» Et le cinquiesme de deux vaisseaux partis de
» Port-Louis au mois de mai de cette année (1668) ».

Les recettes sont de 7 760 000 livres dont 4 180 000 versées par le roi et 3 580 000 versées par les actionnaires.

Les directeurs confessent, dit Colbert, qu'ils ont fait une faute énorme en envoyant, à l'île Dauphine, plusieurs flottes.

Louis XIV, qui est le coupable, trouve cette pilule un peu amère.

Le premier embarquement, continue Colbert, n'a rien produit. Le troisième a été contraint de relâcher au Brésil et n'est arrivé à l'île Dauphine qu'un an après son départ de la Rochelle. Le peu de vivres trouvés dans l'île a causé le désespoir de la flotte et la mort de beaucoup de nos gens. Le sieur Caron, l'un des directeurs, est parti pour les Indes avec deux navires portant pour sept cent mille livres d'argent ou de marchandises. Il est arrivé à Surate, a fait de bonnes affaires et renvoie en France le *Saint-Jean* richement chargé.

Le sieur de Faye, autre directeur, doit aller à Surate avec deux navires et 5 à 600 000 livres.

Le *Saint-Paul* va porter à l'île Dauphine des ordres, des rafraîchissements et des marchandises pour les Indes. En février 1669 partiront deux navires qui porteront 5 à 600 000 livres d'argent ou de marchandises.

Colbert pense qu'on ne peut douter du succès d'une entreprise conçue, exécutée, protégée, subventionnée par le roi.

Après ce long discours, Louis XIV procède au remplacement de trois directeurs et nomme une Commission pour la vérification des comptes.

Dans les assemblées de ce genre, le roi ne disait mot et le chancelier faisait connaître sa volonté. Mais

alors, Louis XIV, opprimé par ses pensées, passe par dessus le cérémonial et prononce un discours dont les registres de la Compagnie conservent ce résumé authentique :

« Sur quoy Sa Majesté ayant tesmoigné beaucoup » de gré aux directeurs du soin et de l'application » qu'ils avoient donnez pour advancer le succez d'une » entreprise sy grande et sy glorieuse à son Estat et » à son règne et les ayant conviez de continuer, Elle » se seroit ensuite tournée vers lesdits interessez et » leur auroit dict qu'ils ne pouvoient douter combien » cette entreprise luy estoit agréable, et combien elle » estoit advantageuse à son royaume, puisque non » seullement Elle l'avoit assistée de sa protection » depuis son establissement, mais mesmes qu'Elle » avoit faict payer jusques à 4 millions 200 mil » livres, à condition que toute la perte qui arriveroit » les dix premieres années seroit prise sur cette » somme, et qu'Elle les assuroit de plus que sa pro- » tection seroit encore plus puissante et son applica- » tion à tout ce qui pourroit contribuer à son succez » plus grande que jamais, et que ses finances estoient » en assez bon estat pour leur pouvoir dire qu'elles » ne leur manqueront pas dans tous leurs besoins.

» A quoy Sa Majesté adjousta qu'Elle savoit beau- » coup de gré à tous ceux qui, nonobstant l'incerti- » tude du succez d'une si grande entreprise, n'avoient » pas laissé de payer le second tiers, qu'Elle ne dou-

des directeurs et les impressions défavorables de Colbert. Il surmonte les difficultés accumulées par ses lieutenants et s'efforce, avant tout, de mettre fin à la guerre si stupidement allumée par Etienne et Champmargou. En même temps, il dresse un plan de campagne conforme aux idées de Louis XIV.

Il offre aux chefs indigènes des titres de princes, de ducs, à condition qu'ils reconnaîtront la suzeraineté de la Compagnie et que les Français pourront créer, sur leurs terres, des plantations.

Ces offres sont bien accueillies. Dès 1669, plusieurs cantons des provinces méridionales sont régis par des princes, des ducs indigènes, vassaux de la Compagnie. Sur les terres de ces seigneurs, des colons s'établissent et fondent d'importantes plantations.

Le 3 mars 1670, M. de Grandmaison écrit à Colbert au nom de Champmargou : « La paix que le marquis » de Montdevergue, comme gouverneur et lieutenant » général, a establie dans l'isle a produit de très bons » effects, en ce qu'elle a permis aux habitans d'ense- » mencer et cultiver leurs terres, dont l'on a eu cette » année une abondante récolte qui a beaucoup servy ».

« Cette seule citation », dit M. L. Pauliat, « atteste » donc que, dans cette question si difficile de la colo- » nisation, Montdevergue, le 3 mars 1670, avait plei- » nement réussi. En moins de 24 ou 30 mois, à travers » des obstacles, des embarras et dans des conditions » inimaginables de difficultés de toute nature, il avait

» effectivement si bien dirigé les choses, que les
» colons en étaient arrivés à se suffire à eux-mêmes[1] ».

XXXIX. — Louis XIV ne voyait pas d'obstacles et croyait au succès définitif et prochain de la colonisation. Cependant, fidèle à sa promesse, il ne veut rien décider avant d'avoir des nouvelles de l'île Dauphine et des Indes. De leur côté, Montdevergue et Caron attendent, pour écrire, qu'ils puissent annoncer quelque succès.

L'année 1667 se passe sans un mot. Le roi, confiant en sa bonne fortune et sûr de ses agents, n'en est point alarmé. Pourtant au commencement de 1668, sa foi commençait à fléchir. Juste à ce moment, il reçoit, de Faye et de Caron, des lettres du 14 octobre 1667, et ces lettres donnent, sur le commerce des Indes, les plus belles espérances.

XL.— Ils rendent compte, à leur manière, de ce qui s'est passé à Fort-Dauphin jusqu'au 14 octobre 1667.

A leur avis, tout va mal. Après trois mois de séjour ils ont manqué de vivres et envoyé, pour faire une razzia, La Case avec soixante français et six à sept mille nègres. Il leur semble tout naturel de voler les troupeaux des indigènes. Par ce moyen ils attisent les haines et aiguisent les vengeances. Cela, d'ailleurs,

[1] Arch. du Min. de la Mar. — Colonies, Madagascar, Corresp. gén. cart. 1 (1642-1724) c. — PAULIAT, *op. cit.*, p. 239.

Paris des nouvelles de la Colonie. Pourtant il ajoute que, loin de se plaindre de lui, ils se louaient de leur parfaite union, et que ce serait même pour affirmer cette union que Caron, en arrivant à Surate, accorda au sieur de Lopis une gratification de 3 000 livres [1].

VII. — Louis XIV parlera comme Colbert, mais plus durement.

Par sa lettre du 19 janvier 1669, il reproche à Mondevergue, en termes irrités, tout ce qu'il a fait et tout ce qu'il n'a pas fait. Très en colère, il frappe de toutes ses forces, sans tenir aucun compte des circonstances atténuantes. Cela se comprend trop. Est-ce que Mondevergue, par ses fautes, par ses rapports alarmants, par son pessimisme, par le bavardage de ses agents, n'a pas compromis la fortune et l'existence même d'une entreprise que le roi caressait avec amour, considérait comme le principal facteur d'un grand dessein, et protégeait de tout son pouvoir ?

Il exprime l'espoir, sans trop y croire, que Mondevergue a occupé la baie d'Antongil ou celle de Saint-Augustin, peut-être l'une et l'autre ; qu'il a empêché le cours de l'argent dans l'île Dauphine, et envoyé aux Indes ce qui reste de cet argent et des marchandises.

Il lui donne l'ordre de licencier deux de ses com-

[1] Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., pp. 417 et suiv.

pagnies d'infanterie, et de réduire à 60 hommes l'effectif de chacune des deux autres.

Cependant il lui laisse une porte ouverte à l'espérance : il désire avoir motif à le récompenser.

Quant au congé qu'il sollicite, il le prendra quand il voudra, c'est-à-dire quand son départ s'accordera avec les intérêts de l'entreprise.

M. L. Pauliat pense qu'en pressant et pesant les termes de cette lettre, on trouve que Louis XIV s'est arrangé pour faire retomber sur Montdevergue la responsabilité de toutes les calamités qui pourraient toucher la Compagnie.

Je n'en crois rien. Pareille précaution s'accorderait mal, il semble, avec la souveraine fierté du grand roi. D'ailleurs, tout ce qui s'était passé justifiait sa colère et les termes véhéments de sa lettre [1].

Par lettre de cachet, il ordonne aux directeurs généraux de remédier aux abus commis, et, dans l'assemblée du 28 mars 1669, ceux-ci reconnaissent que l'état des affaires dans l'île Dauphine « a été » causé par la mauvaise conduite des agents [2] ».

VIII. — Colbert aussi écrit à Montdevergue, et sa lettre, d'une exquise politesse, paraît avoir pour but d'atténuer la dureté de celle du roi. Il l'exhorte à

[1] Cette importante et curieuse lettre a été publiée, pour la première fois, par M. L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 269 et suiv.

[2] Bibl. nat., Mss. S. F. 3012, Colbert et Seignelay, IV, cote 14, p. 6. — *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 554 et suiv.

seconder de toutes ses forces les vues du roi, à laisser aux directeurs toute l'autorité dont ils ont besoin, à favoriser l'affaire des Indes, à donner à ses amis le grand plaisir de lui faire obtenir des faveurs[1].

IX. — Le *Saint-Paul*, qui portait à Fort-Dauphin les lettres de Louis XIV et de Colbert, portait aussi un paquet qui ne pouvait être ouvert que par Faye ou par le procureur du Conseil souverain. Il contenait l'ordre à Montdevergue de remettre le commandement au sieur de Champmargou, son lieutenant, et de rentrer en France. Toutefois, le sieur de Faye était libre d'user ou nom de cet ordre.

X. — En 1668, Montdevergue et Faye attendaient de France des vaisseaux qui n'arrivaient pas. Ils se demandaient avec inquiétude si les Anglais, avec qui nous avions guerre, ne les avaient pas capturés. Le 28 août, l'*Aigle-d'Or* arrive et leur apprend qu'en 1667 il n'a pas été envoyé de vaisseaux. Ils sont bien joyeux que la Compagnie n'ait subi aucune perte, mais ils voient avec dépit qu'ils furent abandonnés, alors que le succès de l'entreprise exigeait de nombreux envois de vaisseaux de France en Orient et d'Orient en France. Pour secouer cette torpeur, qui pouvait devenir mortelle, ils font partir le *Saint-Jean*, que Caron avait chargé de marchandises des Indes et

[1] Archives du Min. de la Mar. et des Col., fonds Madagascar, publiée par M. L. Pauliat, *op. cit*, pp. 285 et suiv.

annoncé comme devant arriver en France dans les derniers mois de 1668. Montdevergue l'a retenu. Quand son départ fut résolu, il y embarqua des cuirs, de l'indigo, de l'aloès, des échantillons de gommes, de poivre et d'autres produits de Madagascar.

Le *Saint-Jean* jeta l'ancre, vers la mi-février 1669, à Port-Louis. Arrivé à l'époque indiquée par Caron, en octobre ou novembre 1668, il aurait atténué, effacé même l'effet désastreux des mémoires de Montdevergue.

Comme le dit M. L. Pauliat, à quelque parti qu'on appartienne, on ne peut se défendre d'une réelle sympathie pour Louis XIV quand on le voit supporter, pendant des années, sans se rebuter jamais, des déboires et des déceptions pour le succès d'une entreprise qui devait honorer son règne et profiter au pays. L'arrivée du *Saint-Jean*, qu'il attendait avec une impatience fiévreuse, lui causa une telle joie qu'il n'osait croire si bonne nouvelle. Il voulut voir de ses yeux et questionner lui-même le sieur de Lopis, commandant du *Saint-Jean*, et le fit venir à Versailles. Il le vit, l'entendit, fut ravi et lui donna son portrait enrichi de diamants, comme s'il eût remporté une grande victoire. Louis XIV, contre son habitude, manqua de mesure, mais il était si heureux de cette première bonne nouvelle ! [1].

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 344, 349 et suiv. — L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 290 et suiv.

XI. — Le *Saint-Jean* parti, Faye se décide à quitter l'île Dauphine. Il attendait, pour se présenter devant Surate en majestueux équipage, une flotte de douze vaisseaux. Cette flotte n'arrivant pas, il remet au sieur d'Epinay les sceaux du roi et part, le 19 octobre 1668, avec trois navires seulement, ce qui cause à son amour-propre une blessure douloureuse.

Caron et Faye, à leur première entrevue, échangent des reproches.

Caron se plaint que le Conseil souverain de l'île Dauphine ait rétabli dans leurs fonctions des marchands qu'il avait révoqués. Faye risposte qu'on le soupçonne d'avoir renvoyé ces gens pour être moins éclairé « dans une administration qu'il vouloit tour- » ner à ses avantages particuliers ». Il l'engage à traiter ces gens comme s'il n'y avait rien eu. Caron regimbe, Faye menace et Caron cède, en apparence.

Il s'agit de Marcara, persan-arménien, représentant de la Compagnie dans les colonies. Caron l'a révoqué. Le Conseil souverain de l'île Dauphine l'a rétabli dans ses fonctions, et Montdevergue l'a nommé, de sa propre autorité, membre de ce même Conseil. Louis XIV et Colbert n'entendent pas que Caron ait tort. Selon eux, le supérieur a toujours raison et l'inférieur a toujours tort.

Comme conséquence de cette belle doctrine, on aurait dû repousser la justification de Marcara et fermer l'oreille aux accusations portées par cet agent

contre Caron. Son renvoi aux Indes avec Faye pouvait produire des maux irrémédiables « n'y ayant » rien de si pernicieux que la désunion des sieurs » Caron et de Faye ». Néanmoins, Colbert trouve qu'il est bon de savoir que Marcara accuse le sieur Caron :

« De n'avoir pas pris de bonnes marchandises;

» De les avoir achetées trop cher, d'en avoir » refusé de meilleures et à meilleur prix;

» D'avoir eu de grandes conférences avec les » Hollandais;

» D'avoir pris le nom de général et des gardes;

» D'avoir fait de grandes dépenses;

» De s'être abandonné aux sieurs Bebber et Rambault qui sont fort emportés ;

» D'avoir rompu avec le P. Ambroise, capucin, » qui sert fort utilement la Compagnie [1] ».

XII. — Faye, qui s'est trouvé malheureux à Fort-Dauphin, profite du départ du *Saint-Jean* pour déposer un pleur dans le justaucorps de Colbert.

« Nous avons trouvé ici », lui dit-il, « toutes choses » si esloignées de ce que l'on nous avait fait espérer, » que le ciel ne l'est pas plus de la terre. Nous pensions trouver un pays abondant en toutes choses, un » bon nombre d'hommes prêts à travailler à un pays

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 352, 393 et suiv. — Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., pp. 418 et suiv.

» fournissant toutes les choses nécessaires à la vie
» sans débourser d'argent, des terres fertiles à dis-
» tribuer aux colons, et généralement tout ce qui est
» non-seulement nécessaire, mais même agréable.
» Au lieu de cela nous avons une disette géné-
» rale de toutes choses, peu d'hommes, et encore si
» fainéants, qu'il n'y a pas de travail à espérer d'eux.
» C'est le plus ingrat pays du monde, où l'on ne saurait
» rien avoir qui ne coûte quatre fois plus cher qu'en
» France; l'air est insalubre et la moitié de nos gens
» est toujours malade. Il en est mort plus du tiers; la
» terre est un sable d'où l'on ne peut rien tirer,
» quelque peine que l'on prenne, pas même des
» herbes pour le potage; et, pour comble de mal-
» heur, nous n'avons pour notre boisson que de l'eau
» bourbeuse qu'il faut aller quérir à une grande dis-
» tance de l'habitation, à moins de se contenter de
» l'eau que l'on puise dans le sable sur le bord de
» la mer ».

Lui aussi propose de transporter à Saint-Augustin l'administration de la Colonie [1].

XIII. — Lopis a pu étudier ce qui se fait à Surate et à Fort-Dauphin. Neveu de Montdevergue et royalement gratifié par Caron, il a vu tout en beau, et n'a pu donner, sur les comptoirs indiens et la colonie malgache, que des renseignements très encoura-

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 551 et suiv.

geants. En tout cas, après sa visite, le roi ne doute plus du succès. Il donne l'ordre à Colbert de préparer la grande flotte que doit commander l'amiral de la Haye, et qui montrera pour la première fois, dans la mer des Indes, le pavillon royal de France. Le 9 mars 1669, peu de jours après avoir entendu le sieur de Lopis, il écrit à Montdevergue une lettre très amène et lui recommande de hâter l'établissement des colonies d'Antongil et de Saint-Augustin. Le revirement est complet. Le Gouverneur, qui était mûr pour la Roche Tarpéienne, est maintenant poussé vers le Capitole [1].

XIV. — Faye s'était mis rapidement au courant des affaires. Caron, qui voulait être indispensable, en conçut de l'inquiétude, et Faye mourut le 30 avril 1669, après un séjour de moins de six mois et demi. Joubert, son parent, et le moine qui le gardait préviennent Caron et demandent l'autopsie. Caron refuse. Joubert voit que le mort a la gorge et la poitrine gonflées et redemande à Caron l'autopsie. Caron répondit, en pleurant : « qu'il ne le souffriroit jamais ».

Les marchands et les sous-marchands se souviennent que les deux directeurs, Faye et Caron, étaient en désaccord, et que Faye a pris, sur les instances de Caron, de la main d'un banian, la potion dont il est mort.

[1] Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., pp. 427 et suiv. — L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 291 et suiv.

Pour ne pas créer de divisions dans le personnel et ne pas nuire à la réputation de la Compagnie, ils ne poursuivront pas l'affaire, mais ils restent sur cette croyance que Faye a été empoisonné par Caron.

Faye était bien intentionné, doux et humain d'apparence, mais dur. Il avait cette habileté que les gens d'affaires appellent « finesses de marchands ». Il n'était pas à la hauteur de la situation et ne pouvait « découvrir toutes les adresses de son collègue [1] ».

XV. — Après la mort de Faye, le sieur Goujon, membre du Conseil souverain, et les principaux marchands demandent à connaître de la cargaison des vaisseaux et des achats.

Ils constatent que les toiles sont comptées 20 0/0 au-dessus du cours, que quantité de ces toiles ne conviennent pas à la France, que Faye n'a pas été informé de ces achats, qu'il y en a pour environ cent mille roupies (plus de 220 000 livres) dont on paye l'intérêt à 12 du 100.

Ils accusent le courtier Samson de s'entendre avec Caron pour voler la Compagnie.

Le P. Ambroise de Preuilly, supérieur des Capucins, dit à Caron « qu'il sonneroit mal en France et » aux Indes, qu'il se fust laissé tromper si considéra- » blement par un Courtier, ne voulant pas l'accuser » luy-même ».

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 552. — Souchu de Renneport, *op. cit.*, pp. 407 et suiv.

Caron paye d'audace, accuse violemment le moine de cabale, menace de lui retirer sa subsistance, de le mettre aux fers, et, s'il persiste à ouvrir aux Français les portes de son couvent, de le renvoyer en France.

Le moine lui répond que sa porte sera toujours ouverte aux Français, qu'il est sous la protection du pape, du Grand Mogol et des Français, et que son enlèvement présenterait certaines difficultés. Caron capitule [1].

XVI. — Caron n'était pas un imbécile. En 1665, il a proposé un plan pour le commerce des Indes; ce plan était bien conçu et il était capable de l'exécuter. Mais il est huguenot et les Français sont catholiques. La haine est à fleur d'épiderme, toujours prête à jaillir, d'autant plus virulente qu'elle est stupide.

Les Catholiques l'accusent de ne viser que ses intérêts personnels et de favoriser les Huguenots.

De fait il a proposé, pour diriger les comptoirs des côtes de Coromandel et du Bengale, deux Hollandais.

Pour ouvrir à la Compagnie l'empire du « Soleil Levant » il ne veut employer que des huguenots parce que les Japonais, dit-il, forcent les catholiques à marcher et à cracher sur le crucifix. Les Hollandais, catholiques ou huguenots, ne peuvent débarquer dans les ports du Japon qu'en commettant le même sacri-

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 413 et suiv.

lège. Ces raisons ne satisfont pas les catholiques et cela se conçoit [1].

XVII. — En réalité, dans la conduite de Caron, il y a toujours quelque chose de louche.

Le roi de Mangkasar (île Célèbes) avait guerre avec les Hollandais et demandait aux Français de lui venir en aide. C'était une bonne occasion pour étendre et consolider nos établissements des Indes au détriment d'une Compagnie ennemie et rivale. Mais il fallait le concours de Fort-Dauphin, et à Fort-Dauphin, disait-on, l'anarchie triomphait. Les uns voulaient coloniser, étendre, sur l'île entière, l'autorité de la France; les autres trouvaient que Madagascar ne vaut rien et proposaient de l'abandonner.

Le 13 octobre 1669, deux navires jettent l'ancre dans le port de Soually (près Surate) et disent qu'à Fort-Dauphin on meurt de faim. Quinze jours après, la *Mazarine* annonce que la colonie manque de riz, de liqueurs et d'argent, qu'elle frappe des monnaies de cuivre et que ces monnaies circulent au prix de l'argent.

Tout cela est fortement exagéré et entre pour peu de chose ou pour rien dans le refus d'aider le roi de Mangkasar.

Caron avait d'autres raisons.

En 1669, l'Angleterre a envoyé neuf navires; la

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 539 et suiv.

Compagnie des Indes n'a pas donné signe de vie, et son prestige en a beaucoup souffert.

Caron était naturalisé français, mais il était resté, de cœur et d'âme, hollandais et huguenot. Il n'a pas voulu combattre ses compatriotes, ses coreligionnaires, une Compagnie qu'il avait servie pendant vingt-deux ans, et il a eu l'habileté de faire retomber sur Montdevergue la déloyauté de sa décision[1].

XVIII. — Caron veut faire fortune, vite, et n'est pas difficile sur les moyens.

La *Force* revient de Bassora avec six à sept cents mille francs d'or destinés à des marchands de Surate. Ces marchands s'entendent avec Caron pour entrer en fraude ce gros tas d'or.

Caron le charge dans son palanquin et se présente à l'une des portes de Surate. Les douaniers, prévenus par ses domestiques mores, lui barrent le passage. Il paye d'audace, crie, menace, fait l'homme d'importance, tourne bride sans être inquiété, et réussit à entrer par une autre porte. Au moment ou il tirait les sacs de son palanquin, arrive un officier du Gouverneur, qui l'accable de reproches et le prévient que le Grand Mogol va être informé.

C'est pour lui et pour la Compagnie une très mauvaise affaire.

Il se sent mal à l'aise. Sa situation, sa fortune et sa

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 449 et suiv.

liberté sont en péril. Son arrogance tombe, il se fait tout petit et va trouver le P. Ambroise, ce moine qu'il voulait naguère mettre aux fers. Le bon moine usa de toute son influence, fit une large distribution de présents et le sauva [1].

XIX. — Les Français sont las de sa tyrannie, de ses grands airs hautains et dédaigneux, des indélicatesses qu'ils devinaient ou découvraient. Ils décident de se plaindre à Paris et délèguent, comme porte-parole, le sieur Joubert, parent du sieur de Faye.

Caron en est vivement contrarié et cherche à se débarrasser des meneurs. Mais les Français forment bloc et le défient. Ne pouvant les entamer, il baisse le ton, leur jure qu'il n'a pas de mauvais desseins et leur fait des promesses qui valent juste

..... de Doris les serments amoureux.

En effet, le 7 janvier 1670, il fait partir, pour la France, la *Force* et la *Marie*. Joubert s'embarque sur la *Marie* et l'honnête Caron « le recommande » secrètement par écrit au capitaine, comme prison- » nier [2] ».

XX. — Dans l'assemblée du 15 mars 1668, Louis XIV paraissait renoncer à la colonisation de

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 465 et suiv.
[2] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 488 et suiv.

l'île Dauphine. En réalité cette œuvre était la première et la plus instante de ses préoccupations.

Le 30 mars 1669 il écrit à Montdevergue une nouvelle lettre qui parvient à Fort-Dauphin, par le *Saint-Paul*, le 2 octobre. Il lui reproche encore la dilapidation des fonds destinés au commerce des Indes. Il l'informe de la cassation des arrêts du Conseil souverain contraires à Caron. Il lui fait savoir que Champmargou est nommé lieutenant au gouverneur, qu'il fera les intérims, le remplacera provisoirement et sera reconnu par les troupes. Le roi le laisse libre de conserver son gouvernorat ou de prendre le congé qu'il a demandé : toutefois, il ne pourra partir aussi longtemps qu'il jugera sa présence nécessaire à Fort-Dauphin.

Tout cela est un passe-port pour la pensée royale. Ce que Louis XIV tient à dire, ce qui lui tient au cœur, c'est la colonisation. Il presse Montdevergue de hâter l'installation des établissements projetés dans les baies de Saint-Augustin et d'Antongil. Il lui fait remarquer que l'île de Madagascar nourrit des quantités énormes de bétail, que nécessairement la terre est bonne et propre à la culture. Il espère apprendre très prochainement que des colonies agricoles sont fondées et que les Français se livrent aux travaux des champs[1].

[1] Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part. pp. 431 et suiv.

XXI. — Par lettre du même jour, Colbert met un peu de baume sur les blessures faites par Louis XIV. « Conformez-vous exactement, lui dit-il, à tous les » désirs du roi, ne partez en congé qu'après avoir » envoyé à Paris de bonnes nouvelles de l'île Dau- » phine, arrangez votre affaire avec Caron, même au » prix de quelques concessions. Vous pourrez alors » compter sur une belle récompense ». En somme, Colbert pense, comme Louis XIV, que l'île de Madagascar est bonne à conserver. Ailleurs il dit le contraire. A parler franchement, je ne sais pas trop ce qu'il pense [1].

XXII. — D'après les Lazaristes, la lettre royale était accompagnée d'une note secrète prescrivant à Montdevergue de donner sa démission. Cette note serait offensante pour le caractère de Louis XIV et de Colbert. Ils diraient à Montdevergue, tout haut : « Fais ceci, fais cela, tu seras bien récompensé », et tout bas : « donne ta démission ». Pourquoi ces grands et fiers politiques auraient-ils eu recours à si futile subtilité ?

Le *Saint-Paul* apporte, avec les lettres, les deux cordons de l'Ordre de Saint-Michel que Caron a demandés pour lui et pour Faye. Il annonce, en même temps, l'arrivée d'une nouvelle flotte.

[1] Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., pp. 434 et suiv. — Lettre de Louis XIV aux directeurs de la Compagnie, Bibl. nat., Mss. S. F. 3012, Colbert, *loc. cit.*, p. 431. (Note).

Le *Saint-Denis* et le *Saint-Jacques*, qui apportent de Surate un chargement de riz et de vin, annoncent le prochain départ pour la France, de la *Force* et de la *Marie*. Montdevergue charge le *Saint-Denis* de faire savoir à Paris ce mouvement de navires[1].

XXIII. — Tandis que Montdevergue est traité durement en coupable, on n'a pour Caron que des prévenances et des amabilités.

Dans ses lettres et rapports du 15 octobre 1667, il raconte à Colbert ce qui s'est passé sur la flotte et dans la colonie, depuis son départ de la Rochelle pour l'île Dauphine jusqu'à son départ de l'île Dauphine pour Surate.

Colbert lui répond, le 31 mars 1669. Il l'encense, le complimente, le félicite, le loue, trouve bien tout ce qu'il a fait, l'innocente de toutes les fautes commises. Dame! le roi, les directeurs, les actionnaires croient qu'il est indispensable, que de son intelligence, de sa vertu, de son génie dépend la fortune ou la ruine de la Compagnie. Par la volonté de Louis XIV et de Colbert, il planera sur l'entreprise, tout lui sera soumis, sa volonté, comme celle de la matrone romaine, fera loi.

Il s'est montré hostile à la colonisation de l'île Dauphine : cherchez avec Faye, lui dit Colbert, s'il

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 513 et suiv. — *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 556.

n'y aurait pas lieu de créer ailleurs un entrepôt entre la France et les Indes.

Montdevergue, le soupçonneux et trop clairvoyant Montdevergue, le gêne : Caron et son collègue feront connaître, « avec liberté », leur sentiment sur la conduite des gouverneurs et des officiers des troupes royales. Gouverneurs et officiers sont là pour le service de la Compagnie et pour faire ce que leur demanderont les directeurs. « Sa Majesté sera tou-
» jours bien ayse d'estre informée s'ils répondent à
» ses intentions ». Et s'ils n'y répondaient pas ! Elle saurait leur faire connaître son mécontentement et les rappeler au « véritable esprit de leur mission ».

L'affaire Marcara, continue Colbert, « nous fait icy
» beaucoup de peine..... mais Sa Majesté, qui vous
» considère particulièrement, désire que vous receviez
» toute sorte de satisfaction ; et en cas que vous en
» ayez reçu déplaisir, Elle veut qu'en sa considéra-
» tion vous n'en conserviez aucun souvenir ».

Colbert est heureux de pouvoir dire à Caron : votre femme reçoit ponctuellement sa pension, et l'on va lui demander de temps en temps, « si elle a besoin de
» la protection du Roy pour les affaires de vostre
» famille ».

A cela ne se borneront pas les bienfaits que lui réserve le roi. Il recevra, dans sa personne et dans la personne des siens, « des marques plus solides et plus
» considérables de sa bienveillance ».

A la fin de mars 1669, le roi et Colbert devaient savoir que la vertu de Caron n'était pas saine, que sa loyauté était douteuse, que son dévoûment était incertain, mais, comme les amoureux, ils fermaient les yeux sur les tares et les imperfections de leur idole, volontairement se faisaient illusion, la voyaient comme ils auraient voulu qu'elle fût et pouvaient dire, comme Louis Bouilhet à une infidèle :

Ce que j'aimais, en toi, c'était ma propre ivresse [1].

XXIV. — Dans une lettre du même jour (31 mars 1669), adressée au sieur de Faye, Colbert répète en partie ce qu'il a dit, à Caron, des incidents du voyage.

Il se félicite grandement que Faye ait trouvé, dans Caron, tant de secours et d'habileté. Après une si longue expérience des affaires des Indes et, dit-il, « tant d'honnestetés que nous avons toujours obser-
» vées dans son procédé, je n'ay jamais douté que
» nous luy dussions une bonne partie du succès de
» l'establissement de nostre Compagnie ». Il espère que lui, Faye, donnera aux affaires un nouvel essor, que quelques succès dissiperont toute les inquiétudes et que, tout à l'heure, tout ira pour le mieux.

La réussite de cette grande entreprise dépendant des deux directeurs, il les conjure de prendre leurs

[1] Arch. de la Mar. — Ordres du roi pour les Compagnies des Indes. 1669, fol. 23.

dispositions pour rester longtemps dans le pays.

Colbert renouvelle à Faye la recommandation faite à Caron d'étudier l'établissement d'un nouvel entrepôt, sur la route des Indes, pour remplacer, s'il y a lieu, celui de Fort-Dauphin.

Il remarque ensuite que Faye, dans toute sa correspondance, ne dit rien de ses rapports avec Montdevergue. Cette omission, dit-il, n'est pas involontaire et « nous en avons tiré une mauvaise conséquence ». Le roi veut savoir comment ses ordres sont exécutés, pour donner satisfaction aux directeurs et faire repentir ceux qui ne se conformeraient pas à sa volonté.

Cette observation étrange sous la plume de Colbert, prouve que les accusations de Caron produisaient leur effet, que Montdevergue était suspecté, condamné et qu'on lui cherchait des torts.

Colbert aborde ensuite l'affaire Marcara. Il craint qu'elle ne mette la discorde entre les directeurs. Il recommande à Faye de révoquer et de chasser Marcara, et de ne pas reculer devant quelques sacrifices pour donner à Caron toute satisfaction.

Faye, comme Montdevergue, flaire, dans Caron, rien moins qu'un homme de bien. Colbert devine cela et dit à Faye : « Remarquez qu'il a servi pendant vingt-deux ans la Compagnie orientale de Hollande sans donner lieu à aucune plainte ; qu'il s'est fait naturaliser français ; que sa famille est sous la protection du roi ; qu'il a seul l'expérience nécessaire pour faire

les établissements projetés ». «... quand bien mesme
» vous trouveriez que la conduite du sieur Caron ne
» seroit pas bonne, ce qui est très difficile à croire (et
» mesme vous devez observer de n'ajouter foy à
» tout ce qui vous sera dit sur ce sujet, à moins que
» vous n'en ayez la preuve presque indubitable), vous
» devez dissimuler, et toutefois en donner avis à la
» Compagnie, jusqu'à ce que vous ayez acquis l'expé-
» rience nécessaire pour soutenir tous les establisse-
» mens qui seront faits. Vous devez considérer ce
» point comme le plus important et le plus nécessaire
» pour le bien de la Compagnie ».

Caron, qui n'était pas une bête, voyait bien sa situation et devinait que Faye allait se mettre au courant, s'emparer peu à peu des affaires et le pousser dehors. Pour détourner de lui cette catastrophe, le moyen le plus radical lui parut le meilleur, et, quand la lettre de Colbert parvint à Surate, le pauvre M. de Faye était en terre depuis trois ou quatre mois.

Les singulières recommandations de Colbert montrent que la lumière se faisait sur Caron. Son habileté n'était pas douteuse, mais son honneur, sa probité, son attachement à la Compagnie n'inspiraient plus guère confiance. On désirait secrètement son remplacement par un Français, et parce que ce Français n'était pas prêt, on continuait à l'accabler de prévenances, à le gaver de faveurs, à le traiter en homme indispensable.

Colbert, pour finir, annonce à Faye le prochain envoi d'une flotte de guerre, qui montrera, aux princes de l'Asie, un « petit échantillon » de la puissance française [1].

XXV. — Comme on l'a vu plus haut, Joubert, parent de Faye, a été délégué pour porter à Paris les plaintes des Français. On a vu aussi que Caron avait pris contre lui des mesures.

Quand Joubert voulut descendre à Fort-Dauphin, le capitaine l'informa qu'il était prisonnier.

Caron écrit à Montdevergue qu'il est à propos, pour des raisons particulières dont il informe la Compagnie, de retenir dans l'île Dauphine le sieur Joubert. Montdevergue et d'Epinay ne se croient pas tenus à si grande soumission à l'égard de M. Caron et laissent Joubert remplir sa mission.

La *Force* arrive à Port-Louis le 10 septembre 1670. Joubert veut partir de suite pour Paris, mais un ordre de Caron le retient prisonnier à bord jusqu'à ce que la Chambre générale ait reçu avis de son arrivée. Cette habile manœuvre donne le temps au sieur Venloot, hollandais, de remettre à la Chambre des lettres de Caron contre Joubert.

Celui-ci ne se tient pas pour battu. Il écrit à Col-

[1] Arch. de la Mar. — Ordres du roi pour les Compagnies des Indes, 1669, fol. 27. — Dép. de la Mar., fol. 130. — Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., pp. 439 et suiv.

bert, et Colbert lui répond de venir de suite, par la poste, pour rendre compte de sa conduite.

Il se rend au siège de la Compagnie, remet les papiers qu'il a reçus pour elle et conte, « à cœur ouvert », ce qu'il sait. Son récit fut bien accueilli; mais quand il voulut parler de ses petits intérêts, Messieurs les directeurs lui dirent qu'il était parti de Surate sans ordre du sieur Caron, « et que bien loin » qu'il deût demander de l'argent, il estoit trop heu- » reux d'avoir veu de si beaux Pays, sans qu'il luy en » coûtât rien ».

Colbert pensa, au contraire, qu'il avait rendu des services et ordonna de le récompenser. Les directeurs ne le récompensèrent pas, ne l'employèrent plus et prirent dans son coffre les curiosités à leur convenance. Sans une ceinture de cinq cents vénitiennes, qu'il portait toujours sur soi, il serait mort de faim [1].

XXVI. — Louis XIV était encore dans la joie de l'arrivée du *Saint-Jean* quand il reçut des lettres de Caron qui ruinaient, encore une fois, toutes ses espérances.

François Caron est d'apparence modeste, réservée, au style mielleux : il est papelard, ambitieux; son orgueil de gueux enrichi, sa tortueuse habileté percent dans sa signature au paraphe prétentieux et compliqué. Il est huguenot, hollandais, d'origine française

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 516, 517, 530 et suiv.

et natif de Bruxelles. Il a été vingt-deux ans au service de la Compagnie orientale de Hollande. Sa probité n'a pas été suspectée et « vraysemblablement », dit Colbert, « il doit estre fidèle à la Compagnie puis- » qu'il a remis icy en France sa femme et ses enfans » entre les mains du roy ». Il importe au bien du service qu'il jouisse, sans entraves de toute l'autorité qui appartient à sa qualité de directeur. Par suite, Colbert blâme et Louis XIV blâmera l'arrêt du Conseil souverain qui donne raison à Marcara contre Caron, et le roi reprochera à Montdevergue d'avoir obtenu ce jugement par un abus de son autorité.

Caron veut diriger en maître les affaires commerciales et avoir la haute main sur les forces de terre et de mer, comme l'entendaient le roi et son ministre. Il veut éloigner de lui les regards indiscrets et tripoter à son aise, comme le lui a dit le sieur de Faye.

Montdevergue, homme de naissance (comme on disait dans ce temps-là), chef d'armée, « soldat de » fortune et d'honneur », prêt à donner au roi sa fortune et sa vie, tient en mince estime des marchands qui ne s'exposent à aucun danger et ne travaillent que pour de l'argent. Il se défie de ce huguenot-hollandais, le croit capable de trahison et de duplicité, le surveille et le bride. L'avenir lui donnera raison [1].

[1] Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., pp. 425 et suiv. — L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 296 et suiv. — H. Froidevaux, Un mémoire inédit de

XXVII. — Caron sent ce regard scrutateur, transperçant qui, tôt ou tard, s'il n'y met ordre, le tuera. Pour conjurer ce danger, il emplit de venin ses glandes vénénipares et le projette violemment sur son ennemi.

Il écrit au roi et aux directeurs qu'il a fait des efforts considérables et surmonté des difficultés énormes, que tout marche maintenant à peu près bien, et qu'il compte sur un prochain succès. S'il n'a pas fait mieux et plus vite, c'est parce que Montdevergue l'a taquiné, gêné, entravé, diminué de tout son pouvoir, et a détourné, vers la colonisation de l'île Dauphine, les forces, les ressources et l'argent qui devaient servir au commerce des Indes. Il déclare que la situation est lamentable et qu'il ne peut s'associer à une affaire si mal conduite. Montdevergue sera rappelé, tout au moins hautement blâmé, ou il donnera sa démission.

XXVIII. — Ces lettres produisent un effet désastreux.

Le roi, Colbert, les directeurs, les actionnaires, prenaient Caron pour ce qu'il se disait, pour un homme de premier ordre, indispensable, seul capable de faire réussir l'entreprise, il représentait le commerce des Indes, et avait donné un commencement de satisfaction : sa démission apparaissait comme une calamité publique.

M. de la Haye, sur Madagascar (*Bull. du Comité de Madagascar*), note 46 bis. — L. Guèr, *op. cit.*, pp. 85, 86.

Montdevergue, au contraire, représentait la colonisation de Madagascar, la bête noire des directeurs et des actionnaires. Il n'avait pas été heureux, son pessimisme avait compromis le sort de la Compagnie, et rien ne faisait prévoir qu'il satisferait aux désirs du roi.

Un cri immense, un cri de colère s'élève contre Montdevergue ; on demande sa destitution et même l'abandon complet, définitif de Madagascar.

Louis XIV ne peut résister à l'énorme poussée qui se produit. Pour éviter la déroute des actionnaires et la ruine de la Compagnie, il abandonne la colonisation de Madagascar. Pendant six ans il l'a soutenue de ses deniers, de son influence ; pour elle, il a peiné, souffert, espéré. Il capitule, mais de mauvaise grâce, certain d'avoir raison contre tous.

Les directeurs pensent, et un prochain avenir leur donnera raison, qu'il n'abandonne son idée que pour y revenir. Pour éloigner ou rendre impossible une nouvelle aventure, ils décident que les navires ne toucheront plus à Madagascar et feront relâche à l'île Bourbon [1].

[1] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 544. — L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 297 et suiv.

CHAPITRE XII

LE SIEUR DE LA HAYE

I. Louis XIV prépare une nouvelle expédition. — II. La flotte de 1670. — III. But de Louis XIV. — IV. L'amiral de la Haye. — V. Que fait Montdevergue. — VI. Disgrâce de Montdevergue. — VII. Montdevergue rétabli dans ses fonctions. — VIII. Montdevergue et les Lazaristes. — IX. Montdevergue s'embarque pour la France. — X. Arrivée du sieur de la Haye. — XI. L'île Dauphine reprise par Louis XIV. — XII. Instructions de Louis XIV à l'amiral de la Haye. — XIII. Enquête faite par la Haye. — XIV. Nouvelle prestation de serment des chefs. — XV. La Haye fait la guerre à AndriandRamoussaye. — XVI. Soulèvement contre la Haye. — XVII. Lâcheté du sieur de la Haye. — XVIII. Mort de Montdevergue. — XIX. Instruction des Malgaches. — XX. La Haye dans l'île Bourbon. — XXI. Retour de la Haye à Fort-Dauphin. Mort de La Case. XXII. Abandon de Madagascar. — XXIII. La Haye veut porter dans l'île Bourbon les colons de Madagascar. — XXIV. Trahison du sieur de la Haye. — XXV. Son départ pour Surate. — XXVI. La Haye à Surate. — XXVII. Il est inquiet et veut gagner Caron. — XXVIII. Caron est jugé indispensable. — XXIX. Caron est suspecté. — XXX. Mesures prises contre Caron. — XXXI. Lettres de reproches. — XXXII. Trahison de Caron. — XXXIII. Mort de Caron. — XXXIV. La Haye et ses officiers. — XXXV. La Haye et les colons. — XXXVI. Dernières fautes et retour de la Haye. — XXXVII. Mort de Champmargou. — XXXVIII. Les moines sont rappelés. — XXXIX. La Bretesche, gouverneur. — XL. Le sieur de Beauregard. — XLI. Situation critique de la Bretesche. — XLII. Naufrage de la *Dunkerquoise*. — XLIII. Vêpres malgaches. — XLIV. Les survivants. — XLV. Causes de la catastrophe. — XLVI. Les victimes. — XLVII. L'île de Madagascar est rattachée au domaine de la Couronne.

I. — L'arrangement de Madagascar a eu lieu en septembre-octobre 1669. Dès le mois suivant, Louis XIV s'occupe des instructions à donner à la flotte qu'il veut faire partir à la fin de mars 1670[1].

II. — Il nomme au commandement de cette flotte le sieur Jacob Blanquet de la Haye, gouverneur de Saint-Venant et colonel du régiment de la Fère.

Elle se compose de dix navires portant 238 canons, 2 100 hommes d'équipage, 400 hommes d'élite et 30 officiers. Elle peut disposer, pour un débarquement, de 1 000 à 1 100 hommes. Elle a des vivres pour deux ans et la solde de dix-huit mois. Elle restera dans les Indes pendant trois ans pour y faire quelques établissements considérables.

La Haye agira de concert avec les directeurs et même suivra leurs lumières et leurs ordres. L'un d'eux, le sieur Caron, a vingt-deux ans d'expérience et une connaissance parfaite de tout ce qui se peut et doit faire dans les Indes. « Et Sa Majesté estime si » nécessaire d'agir de concert avec les directeurs et » mesmes d'exécuter tout ce qu'ils jugeront à propos, » que, quand mesme le sieur de la Haye reconnois- » troit qu'ils feroient mal, après leur avoir représenté » ses raisons, Elle désire qu'il suive ponctuellement » leurs sentimens ; en quoy Sa Majesté laisse à sa » prudence de reconnoistre s'il n'y auroit rien de

[1] Pauliat, *op. cit.*, p. 306.

» contraire au bien de son service et à la seureté de
» ses troupes et de ses vaisseaux, encore qu'Elle n'es-
» time pas qu'il y ait aucun lieu de crainte, l'un des-
» dits directeurs étant François, et l'autre naturalisé
» et attaché au service qu'il doit à Sa Majesté par
» beaucoup de bienfaits ».

Il étudiera la création d'établissements au cap de Bonne-Espérance, où les Hollandais sont installés, dans l'île Saint-Hélène, où les Anglais ont une habitation, et dans la baie de Saldanha.

La Haye se rendra du cap de Bonne-Espérance à la baie de Saint-Augustin, où Montdevergue aura sans doute fait l'établissement annoncé dans ses dernières lettres. A Fort-Dauphin, « il se fera re-
» connaître en qualité de lieutenant général pour Sa
» Majesté dans ladite isle ».

Il se rendra de l'île Dauphine à Surate et fondera des établissements dans les îles de Ceylan et de Banca (à l'est de Sumatra).

Sa flotte de six vaisseaux est assez forte pour résister aux Anglais, qui sont faibles ; quant aux néerlandais, bien que puissants, ils n'oseront pas s'opposer ouvertement aux Français, mais il faudra se donner de garde de surprises de leur part.

Le roi estime que la Haye pourra se rendre à Surate en six ou sept mois, et qu'en dix-huit mois il pourra fonder les comptoirs de Ceylan et de Banca et rentrer en France avec l'escadre.

Il reviendra par l'île Dauphine et montrera la flotte aux côtes des Indes, depuis Surate jusqu'au cap Comorin et à l'Arabie.

Tous les français qui sont au service des Compagnies étrangères passeront à la Compagnie française, qui leur conservera leurs gages [1].

III. — Quel but visait Louis XIV en envoyant aux Indes une si puissante flotte?

Pour M. Pauliat, la guerre de Hollande de 1672 n'a été qu'une diversion opérée en Europe pour faire réussir une « expédition entreprise aux Indes, et dont » l'objet, dans l'esprit de Louis XIV, était de nous » rendre maîtres de ces contrées, en nous permet- » tant d'y prendre la place des Hollandais ».

Je ne pense pas, comme M. Pauliat, que Louis XIV n'a fait la guerre à la Hollande européenne que pour mettre la main sur la Hollande asiatique.

La guerre de Hollande est une guerre religieuse.

En 1668, Louvois disait brutalement : « C'est un » plan arrêté ; le roi détruira la religion prétendue ré- » formée partout où ses armes la rencontreront ». Quatre ans plus tard, Louis XIV, mettant le pied à l'étrier, s'écrie : « C'est une guerre religieuse ».

Il haïssait la Hollande protestante, plus encore la Hollande terre de liberté.

[1] Bibl. nat., Mss. S. F. 3012, Colbert et Seignelay, IV, cote 14, p. 19. — Arch. de la Mar., Ordres du roi pour les Compagnies des Indes, 1669, fol. 174. — Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., pp. 461-469.

Cette guerre est une guerre de l'esprit des ténèbres contre l'esprit de lumière et de liberté.

Quand Louis XIV la déclara, il y avait longtemps qu'il s'occupait de Madagascar et de la Compagnie des Indes orientales.

S'il l'avait entreprise pour faire meilleure place à la Compagnie française, la Haye aurait eu des ordres et des forces pour tenter quelque chose ; et l'on peut compter que l'amiral aurait fait l'impossible pour ajouter un succès aux nombreuses et rapides conquêtes du roi.

Sa consigne était, au contraire, de rester tranquille. En effet, dans une lettre datée de Brisach, le 31 août 1673, au plus fort de la guerre, Louis XIV lui écrit : « Je vous ay fait sçavoir amplement la conduite que » vous deviez tenir à l'égard des Hollandois, et je » vous répéteroy souvent que, comme vous estes » foibles sur mer, vous ne devez point leur déclarer » la guerre ni faire aucun acte d'hostilité contre eux » s'ils ne vous y forcent ; mais, en ce cas, travailler » à gagner les Portugais dans la mesme guerre » contre lesdits Hollandois [1] ».

Il n'a pas entrepris une grande guerre et mis sur pied 120 000 hommes pour la conquête des comptoirs hollandais ; il n'en attachait pas moins la plus grande importance à la possession de l'île Dauphine. On lui

[1] Arch. de la Mar., ordres du roi..... 1673, fol. 32. — Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., p. 564.

a tiré, par surprise, la promesse de l'abandonner. Abandonner un poste admirable qui lui permettait de surveiller et de dominer la mer des Indes ! Il n'y pensa jamais. Au contraire, il se hâta de donner à la Haye des instructions pour la conquérir et la peupler de français.

IV. — La Haye, qu'il envoyait là-bas, avait du courage personnel. Aucun, plus que luy, n'était capable d'exécuter, sans hésitation, les ordres les plus périlleux. Il était surtout renommé pour son habileté à jouer aux échecs[1], d'ailleurs brutal, autoritaire, cassant, crevant de suffisance et d'orgueil, exécré de ses inférieurs, qu'il froissait à toute occasion par ses airs insolents et l'acerbité de ses paroles. Louis XIV ne pouvait faire un plus mauvais choix.

Parti de Rochefort le 29 mars 1670, il aurait dû arriver à Fort-Dauphin dans le courant d'août. Comme Montdevergue, il a des coups de vent, des calmes, des vaisseaux en mauvais état qu'il faut réparer en route, et ses premiers bâtiments n'arrivent que le 24 novembre, après huit mois de navigation[2].

V. — Après ses lettres de 1668, qui ont bouleversé les plans de Louis XIV, Montdevergue continue sa politique de pacification et de colonisation.

[1] Colonel Ortus, *Madagascar et moyens de le conquérir ;* Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1895, p. 46.
[2] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 537.

Français et indigènes vivent en paix. Les cultures ont pris une grande extension. Tout l'Anosy est couvert de vastes « habitations » françaises. La colonie se suffit largement.

Telle était la situation au 2 octobre 1669, quand le *Saint-Paul* apporta, aux sieurs de Montdevergue et de Faye le courrier de France.

VI. — La lettre de Louis XIV stupéfie Montdevergue, qui ne se reproche rien. Il soupçonne Caron et d'Epinay d'abominables dénonciations. Il se propose de tirer d'eux une vengeance exemplaire. Le sieur d'Epinay, qui a ouvert le paquet destiné à Faye, mort depuis quelques mois, prend les devants. Usant des pouvoirs délégués par le roi, il dépose Montdevergue et nomme Champmargou lieutenant général et commandant des troupes.

Montdevergue reste à Fort-Dauphin, comme simple particulier, en attendant son départ pour la France.

VII. — A la fin de janvier 1670, arrivent de France deux navires partis en 1669. Ils apportent des lettres entièrement différentes de celles confiées au *Saint-Paul*.

Pour le roi et pour la Compagnie, Montdevergue n'a pas cessé d'être gouverneur de Madagascar. Il communique ces lettres à Champmargou, aux officiers des troupes, aux membres du Conseil souverain,

aux notables, et, de l'assentiment de tous, il reprend ses fonctions[1].

VIII. — Dans cette affaire, comme bien on pense, les moines ont joué leur rôle.

Ils disent avoir beaucoup souffert sous Champmargou et plus encore sous Montdevergue[2].

Cela veut dire qu'ils n'ont pas été les maîtres. Or, quand les moines ne sont pas les maîtres, ils crient à la persécution, et des âmes dévotes sont là, toujours à point, providentiellement, pour recueillir leurs larmes et les porter aux bons endroits. C'est ainsi que celles des missionnaires arrivent aux directeurs généraux, peut-être au roi. Et M. Almeras, supérieur général, écrit au P. Bourrot, le 1er mars 1670 : « M. Berryer, un des principaux de ces Messieurs, » nous a détournés de faire cette dépense » (d'eau-de-vie et de vin d'Espagne) « disant que rien ne » vous manquera ; qu'ils donnent bon ordre à ce » qu'on vous donne toutes les commodités de la vie » et qu'ils vous a recommandé à cet effet à M. de la » Haye, qui s'en va prendre la place de M. de Mont- » devergue. Et comme nous avons représenté qu'on » nous avait ci-devant donné la même assurance, et » que néanmoins on y avait manqué, on a répondu » qu'il n'en sera pas de même à présent, qu'il y aura

[1] Pauliat, *op. cit.*, pp. 327 et suiv.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 557.

» un meilleur ordre..... Nous verrons donc encore
» cette fois comment ils vous traiteront..... Je sais, au
» reste, que vous avez de particulières obligations à
» M. de Champmargou, et qu'il est si honnête de sa
» personne et si bienfaisant, qu'il mérite que nous lui
» rendions tous les services possibles.... [1]».

On voit, sans être grand clerc, que les moines ont desservi Montdevergue.

IX. — Bien que relevé par les dernières lettres de Louis XIV, Montdevergue se sent espionné, menacé de dénonciation, et il juge prudent de retourner en France le plus tôt possible. Le 15 avril 1670, il part, sur la *Marie*, salué par l'artillerie du fort et des navires.

Il emmène avec lui La Case pour le produire comme un témoin de sa conduite et comme un homme digne de récompense.

Par malheur, la *Marie* ne peut doubler le cap de Bonne-Espérance, et revient à Fort-Dauphin. Montdevergue est reçu avec le même cérémonial qu'à sa première entrée et reprend son commandement [2].

X. — Les affaires en étaient là quand arrivèrent à Fort-Dauphin, au mois de novembre 1670, les navires commandés par le sieur de la Haye, le nouveau lieutenant général.

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 559 et suiv.
[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 556. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 517 et 535.

La Haye veut se faire reconnaître comme représentant du roi dans l'île Dauphine et aux Indes, et donner à cette cérémonie un éclat qui fasse, sur les imaginations, une impression « aussi profonde qu'éternelle ».

Pour laisser aux autorités de Fort-Dauphin le temps de préparer cette solennité, il retarde de onze jours son débarquement.

Les français répandus dans l'île, nos alliés, les feudataires sont convoqués. Le cérémonial est réglé avec une sévérité protocolaire.

Le 4 décembre 1670, un trône est élevé sous la porte monumentale construite par Caron. Les autorités prennent place sur des bancs.

On lit les lettres patentes de M. de la Haye. Il a pleins pouvoirs et droit de justice sur tous, « mesme sur les ecclésiastiques ».

Il reçoit des français présents le serment de fidélité au roi et d'obéissance à sa personne.

Etant descendu de son « Trône », il fait reconnaître Champmargou pour lieutenant général, et La Case pour major. Il prend ensuite possession, pour le roi, de l'île Dauphine [1].

XI. — L'île Dauphine venait d'être rétrocédée au roi.

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 562 et suiv. — L. Pauliat, *op, cit.*, p. 539. — Dubois, Voyage aux îles *Dauphine* et *Mascareigne*. cité par H. Descamps, *op. cit.*, p. 38. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 539.

Des agents insuffisants, timides, malhonnêtes ou fanatiques avaient provoqué contre nous la haine des indigènes ; le pessimisme des uns, la déloyauté des autres avaient produit une panique qui menaça d'emporter la Compagnie.

Dans la séance du 8 mars 1675, le secrétaire dit « que le Roi a eu la bonté de reprendre la propriété » de cette île et d'en décharger la Compagnie, et que » par les livres et écritures qui en ont été rapportés, à » la fin de l'année dernière seulement, on a reconnu » qu'il y avait été malheureusement consommé beau- » coup de fonds par la mauvaise conduite de ceux à » qui on avait confié la principale autorité ou qui » l'avaient usurpée [1] ».

XII. — Louis XIV écrit de Versailles, sous la date du 4 décembre 1669, pour l'amiral de la Haye, les instructions suivantes :

Il passera cinq ou six semaines à Fort-Dauphin pour se faire rendre un compte exact de toutes choses.

Il « donnera promptement ses ordres sur tout ce » qu'il estimera devoir estre observé pour le bien, » l'avantage et la conservation de la colonie ».

Le roi se fie à son caractère, à son expérience des affaires et à sa prudence.

« Il suffit seulement de lui dire que son intention » (au roi) est de donner un establissement solide à

[1] *Mém. des Missions*, t. IX, pp. 542 et suiv.

» une colonie divisée en deux ou trois endroits prin-
» cipaux de ladite isle, qui puisse, par la culture de
» la terre et par les accommodemens nécessaires à la
» vie, donner lieu à y envoyer tous les ans quelque
» nombre d'hommes pour la fortifier, et mesme que
» le bon estat ou la commodité et l'abondance de cette
» colonie puissent devenir telles, en peu de temps,
» que les sujets de Sa Majesté y passent volontaire-
» ment pour s'y habituer, et que, par succession de
» temps, à proportion de la force et du nombre
» d'hommes qui s'y trouveront, Sa Majesté puisse
» prendre des avantages pour se rendre maistre de
» ladite isle, civiliser les naturels et les instruire à la
» foi catholique.

» Sa majesté désire de plus que cette colonie,
» estant establie dans les lieux les plus commodes,
» elle puisse servir à recevoir, en cas de nécessité,
» les vaisseaux de la Compagnie des Indes orien-
» tales et leur donner des rafraichissemens, comme
» aussy pour un jour establir quelque commerce et
» faire quelque establissement dans l'Afrique ».

Le roi veut être exactement informé de la topographie, de la géographie, des productions végétales et minérales, de ce qu'il conviendrait de faire si le nombre des colons augmentait. Il veut connaître aussi les causes des maux soufferts par les Français, et il préconise, comme principal remède à appliquer, la mise en culture des terres.

La Haye établira une bonne police pour entretenir, parmi les colons, l'harmonie et l'exercice des armes. Il fera tout son possible pour rétablir la paix avec les indigènes et vivre d'accord avec eux. A l'avenir, il ne leur déclarera la guerre que s'il n'a le choix qu'entre combattre ou mourir de faim.

Il profitera de toutes les occasions pour agrandir et fortifier la colonie. Il encouragera et protègera l'agriculture, il s'efforcera d'augmenter le nombre des habitants et de leur procurer des femmes pour fonder des familles.

Il fortifiera Fort-Dauphin ou Saint-Augustin, selon qu'il jugera plus avantageux de conserver à Fort-Dauphin ou de transporter, à Saint-Augustin, le siège du gouvernement. Le choix de Saint-Augustin s'imposerait si la Compagnie décidait, comme le propose Caron, de faire passer, par le canal de Moçambique, ses vaisseaux des Indes[1].

Il est permis de dire, après de pareilles instructions, qu'à aucun moment Louis XIV n'a renoncé à la conquête, à la colonisation et à la conversion de Madagascar.

XIII. — M. de la Haye commence ses travaux par l'enquête qu'a ordonnée le roi.

Il fait comparaître Montdevergue, Champmargou,

[1] Bibl. nat., Mss, S.F. 3012, Colbert et Seignelay, IV, cote 14, p. 19. — Arch. de la Mar., Ordres du roi pour les Compagnies des Indes, 1669, fol. 174. — Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., pp. 463 et suiv.

La Case, les membres du Conseil souverain, les officiers, qui bon lui semble.

Il interroge avec une morgue, une raideur, une hauteur, une impertinence déconcertantes, blessantes. On est tenté de répondre à ses demandes par des giffles.

Il n'a que des paroles de blâme et de mépris pour tout ce qui a été fait, et traite avec un dédain moqueur les résultats obtenus. Avec quels sarcasmes il traite la douceur et la bonté à l'égard des indigènes ! Selon lui, c'est une lâcheté, et cette lâcheté a été la cause de toutes nos difficultés. Pour montrer comment il faut faire, cet habile homme accable de mépris, de dédains et de vexations les chefs malgaches qui viennent à Fort-Dauphin.

XIV. — Montdevergue a fait comtes, ducs et princes plusieurs grands chefs. La Haye exige qu'ils viennent faire acte de soumission et remettre leurs armes à feu.

Ses façons insolentes déplaisent et inquiètent. Ils viennent cependant, sauf AndriandRamoussaye, qui s'excuse comme malade.

Montdevergue, Champmargou, La Case sont d'avis de se contenter, au moins provisoirement, de l'excuse donnée, de ne pas faire la guerre, en plein hivernage, pour une vétille, d'autant que Ramoussaye est un proche voisin, un vieil et fidèle allié.

Ramilange est son gendre et notre ennemi. En s'y prenant bien, on obtiendrait peut-être de lui qu'il nous l'amenât.

M. de la Haye n'était pas homme à faire un pas pour nous gagner des chefs indigènes. Il voulait, au contraire, « nettoyer tout ce qui estoit capable de » l'incommoder autour de Fort-Dauphin », et montrer, avant de partir, comment il faut traiter les sauvages.

Il met la main sur la garde de son épée, se cambre, porte en avant le pied gauche et ordonne à Ramoussaye d'envoyer à Fort-Dauphin toutes ses armes à feu.

Andriand Ramoussaye lui répond, railleur, de venir les prendre, s'il peut[1].

XV. — La Haye déclare Ramoussaye en état de rébellion, et part en guerre, le 2 janvier 1671, avec Grateloup, Champmargou, La Case, 700 français et 600 malgaches.

Il trouve le village de l'ennemi abandonné. Ramoussaye est à trois jours de marche, dans une position escarpée.

Il le rejoint et donne l'assaut, entre en vainqueur, l'épée haute, dans la position, et trouve cette position abandonnée. Andriand Ramoussaye est plus loin,

[1] Pauliat, *op. cit.*, p. 326. — *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 565.— Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 540-541.

A la fin de juillet, quand la *Marie* arrive à Port-Louis, le roi a, depuis quelque temps, le dossier entre les mains, son opinion est faite et Montdevergue condamné. Sur une lettre de cachet venue de Versailles, il est arrêté au débarquement, transféré au château fort de Saumur, mis au secret le plus strict, dépouillé de ses papiers. Les instructions au sieur de la Grange, du 30 juillet 1671, sont formelles : il faudra prendre toutes les précautions nécessaires pour « qu'il ne » parle d'aucune affaire et ne reçoive aucune nou- » velle ». Il pourra entendre la messe dans sa chambre, mais les promenades sont interdites. On peut lui rendre sa bourse, qui contient quatre à cinq cents livres, mais on ne laissera rien sortir du vaisseau avant l'arrivée des directeurs de la Compagnie.

M. Hotman, maître des requestre en mission, est chargé d'instruire l'affaire. Colbert l'informe que, d'après beaucoup d'indices, Montdevergue aurait envoyé Dandron, son capitaine des gardes, à Masulipatam, pour traiter quelques affaires avec Marcara, et fait des choses préjudiciables à la Compagnie. Montdevergue a reconnu avoir pour dix à douze mille livres de diamants. On espère trouver des preuves de tout ce qui lui est reproché, et même davantage.

Montdevergue ne résiste pas à si dures épreuves. Il souffre dans sa chair, dans sa pensée, dans son honneur. Le 27 novembre, Colbert permet, au nom

du roi, de lui donner un confesseur. Il recommande en même temps au sieur de la Grange de ne rien laisser débarquer, à Belle-Isle et à Port-Louis, de ce qu'apportent les navires des Indes.

La visite d'un médecin ou un entretien avec le ministre serait aussi fort utile, mais cela paraissait dangereux, et le malade alla de plus en plus mal. Colbert apprend, avec regret, le 16 janvier 1672, que Montdevergue est mourant ; le 21, il demande au sieur de la Grange s'il « luy a fait donner toutes les assis- » tances de l'esprit et du corps qui luy ont estés né- » cessaires ». On aurait bien fait, dit-il, de lui laisser, voir ses proches, s'ils sont à Saumur. « En cas que » Dieu dispose de luy, il faudra le faire enterrer ho- » norablement et décemment et surtout faire apposer » les scellés sur tout ce qui lui appartient ».

Il meurt le 23 janvier, après sept mois de captivité, et le 25, Colbert écrit à la Grange qu'il a « esté » marry d'apprendre la mort de Montdevergue[1] ».

La confiance de Louis XIV est émoussée. Un insuccès lui paraît possible, mais il ne veut pas avoir tort, et, au fond, il a raison. Il n'est pour rien dans les fautes et dans les crimes commis. Montdevergue le moins coupable de tous, le seul, après Pronis, qui

[1] Arch. de la Mar., Ordres du roi pour les Comp. des Indes orient., 1671, fol. 66, 67, 70, 431 ; 1672, fol. 7, 13. — Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., pp. 523, 525, 530, 532. — L. Pauliat, *op, cit.*, pp. 337 et suiv. — *Mém. de la Miss.*, t. IX, p. 563. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 536.

ait fait quelque chose, sera, suivant l'expression biblique, « la victime expiatoire, le veau sans tare pris du troupeau offert à l'Eternel pour le péché ».

XIX. — Tandis que la Haye faisait sottises sur sottises, les Malgaches, de plus en plus surexcités, se ruaient sur les Français et les submergeaient. Champmargou et La Case lui font comprendre que sa présence rend impossible la pacification. Il se décide enfin à leur remettre le commandement militaire. Il envoie en exploration, à Saint-Augustin, deux navires et dans la baie d'Antongil deux autres navires. Le 14 avril 1671, il part, avec le reste de la flotte pour l'île Bourbon.

XX. — Il reste dans cette île du 1er mai au 22 juin, et marque son passage par des folies [1].

Il défend la chasse. Pourquoi? Affaire de bon plaisir. Trois français ne prennent pas au sérieux cette défense et passent pardessus. Comme un roi asiatique, il se donne le luxe de jouer avec des vies humaines. Les délinquants tirent au sort à qui sera fusillé. Le perdant est attaché à un arbre. Par ordre de la Haye, le peloton tire en l'air. L'homme est relevé très malade et meurt peu de temps après [2].

XXI. — La Haye revient à Fort-Dauphin après deux mois d'absence. La guerre continue, plus féroce

[1] L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 541 et suiv.
[2] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 543 et suiv.

que jamais. Les malgaches sont implacables, ne se fient plus à Champmargou ni à La Case. « L'héroïque et dévoué » La Case est tué dans une embuscade, alors qu'il s'efforçait de rétablir la paix.

XXII. — En 1670, Colbert fait dire à Louis XIV que l'île Dauphine est inutile au commerce des Indes et qu'on n'en fera jamais une colonie. A la fin de la même année, il prescrit à la Compagnie d' « examiner s'il y a encore quelques ordres à donner pour » retrancher toutes les dépenses de l'isle Dauphine » et l'abandonner entièrement à ses habitans [1] ».

XXIII. — La Haye, qui ne sait que faire mal, sert, tant qu'il peut, ces idées si contraires à celles du roi.

A son arrivée, la colonie prospérait. Grâce à lui, elle est en feu, et, lamentablement, s'écroule, pièce à pièce, l'œuvre de trente années.

Il a l'idée saugrenue de transporter, dans l'île Bourbon, les colons de Fort-Dauphin.

Les colons entrevoyaient alors un avenir satisfaisant. Leurs plantations réussissaient, ils pratiquaient l'élevage sur une grande échelle, les récoltes de riz suffisaient à tous les besoins, un grand nombre d'Anosy travaillaient pour eux. Après cinq ans de rudes

[1] Arch. de la Mar., Dépêches concernant le commerce, 1670, fol. 374. Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., 495. — Arch. de la Mar., Ordres du roi pour les Compagnies des Indes, 1670, fol. 151. — Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., p. 508.

épreuves, ils voyaient se réaliser les promesses dont on les avait bercées en France.

Tous, en entendant les offres de la Haye, se répandent contre lui en malédictions, accusent son ignorance, sa sottise et sa présomption. Ils lui répondent par un refus formel, le prient de s'en aller et de ne jamais revenir. Ils espèrent que, cette bête malfaisante partie, la guerre finira d'elle-même[1].

XXIV. — « Ivre de colère, et dans l'intention pro-
» bable de faire disparaître des témoins qui pour-
» raient un jour l'accuser », la Haye conçoit et commet un crime atroce[2].

Il fait partir tous les vaisseaux afin que les colons n'aient où se réfugier. Il embarque presque tous les soldats qui formaient, avant son arrivée, la garnison de Fort-Dauphin.

Champmargou est gouverneur et son ambition est satisfaite, mais combien pénible est sa situation !

Du temps de Flacourt, quelques mousquetaires ou un coup de canon mettaient en déroute une armée malgache. Nos timides adversaires d'antan se sont aguerris. Ils ont appris à vaincre à force d'être vaincus et combattent maintenant avec méthode. Nos déserteurs combattent avec eux, les Anglais leur fournissent tant qu'ils veulent des armes et des munitions, et

[1] L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 343 et suiv.
[2] L. Pauliat, pp. 344 et suiv.

ils s'en servent aussi bien, peut-être mieux, que les Français. Et M. de la Haye laisse, pour défendre la colonie, quarante soldats, sans vivres ni munitions, hors d'état, pour la plupart, de rendre aucun service [1].

« Bien mieux », dit M. Pauliat, « comme si cela » n'eût pas suffi, comme s'il eut craint encore qu'en » dépit de tout, l'établissement n'arrivât à se relever, » lui, l'homme de la hiérarchie quand même et » avant tout, il donna séparément à chaque employé » des ordres contraires à ceux des autres, en sorte » qu'il en devait fatalement résulter une désorgani- » sation irrémédiable [2] ».

XXV. — Ces dispositions prises, il nomme major général et capitaine d'une compagnie d'infanterie le sieur de La Bretesche, lieutenant réformé, gendre de La Case, et quitte Fort-Dauphin le 26 juin 1671.

Il s'arrête à l'île Bourbon, nomme un gouverneur, écrit au roi qu'il n'y a rien à faire à Madagascar, que l'île Bourbon est bien préférable et que les colons de Fort-Dauphin finiront par y venir. Il part de là pour Surate où il jette l'ancre à la fin de septembre 1671.

XXVI. — En arrivant à Surate il veut faire l'im-

[1] Arch. de la Mar., Fonds Madagascar, lettres et rapport de Champmargou du 28 octobre 1671, cités par L. Pauliat, *op. cit.*, pp. 343 et suiv. — *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 566 et suiv. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 542 et suiv.

[2] L. Pauliat, *op. cit.*, p. 345 — *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 572 et suiv.

portant. Les agents de Caron, qui le connaissent, le remettent en place et paraissent faire peu de cas du titre de vice-roi dont il se pare. Nous n'avons que faire de vos bateaux, lui disent-ils ; vous pouvez vous en aller et nous laisser tranquilles. Il offre son concours pour la création d'établissements ; les agents lui répondent qu'ils ne feront rien en l'absence de Caron, et il perd un mois dans le port de Surate.

XXVII. — Il est très inquiet. Que dira le roi des sept mois passés à Fort-Dauphin, de la ruine de la colonie et du temps perdu à Surate ?

Caron lui paraissant bien en cour, il s'efforce, par tous les moyens, de le gagner à sa cause.

Il lui communique ses instructions, toutes ses instructions. Caron lit entre les lignes que Louis XIV trame quelque chose contre la Néerlande et les Néerlandais.

Sa conduite est toute tracée. Il va capter la confiance du personnage, pénétrer ses projets, sauver les intérêts de la Compagnie hollandaise et des Hollandais. Il sera bientôt assez fort pour faire tourner le bonhomme à sa fantaisie.

XXVIII. — Caron, pendant son séjour à Paris, a roulé magistralement le public, les directeurs, Colbert, le roi. Il leur a persuadé qu'il était le plus honnête et le plus habile homme du monde. Tous ne voient que par ses yeux et n'entendent que par ses oreilles. Ils

sont attentifs à prévenir ses désirs, à l'encenser, à l'exalter, comme s'il était l'arbitre souverain des destinées de la Compagnie.

Les instructions données à l'amiral de la Haye sont conformes à ses propositions. En lui apprenant cette flatteuse décision, Colbert lui dit, dans une lettre du 4 décembre 1669 : qu'il a gain de cause dans l'affaire Marcara ; que Madame Caron reçoit ponctuellement sa pension ; que le roi a donné à sa fille une dot de 20 000 livres et l'a mariée à un gentilhomme normand, riche de 12 000 livres de rentes en fonds de terre ; qu'il lui envoie les cordons de l'ordre de Saint-Michel qu'il a demandés pour lui et pour Faye.

Caron, continuant ses habiles manœuvres, laisse entendre que la grâce le touche et qu'il se convertirait volontiers à la religion catholique, apostolique et romaine. Quelle bonne affaire pour la France, pour la Compagnie, pour la religion, pour Dieu ! Louis XIV, édifié, ravi, informe vite, de cette grande nouvelle, le P. Ambroise, supérieur des Capucins, en mission dans les Indes. Colbert [1], de son côté, écrit à Caron que le roi serait bien aise que le zèle des bons moines produisît sa conversion. Louis XIV, séduit par ces hypocrites démonstrations, s'intéresse de plus en plus à Caron et à sa famille, finit par croire que la fortune de la Compagnie dépend de ce saint homme,

[1] Arch. de la Mar., Ordres du roi..., 1669, fol. 188 ; 1670, fol. 151. — Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part.. pp. 470 et suiv., 509 et suiv.

et il le prie de rester là-bas le plus longtemps possible[1].

XXIX. — Cependant les français qui sont aux Indes mettent en suspicion sa probité et sa fidélité. La Cour ne veut rien voir, rien entendre, rien savoir. Pourtant elle voit, elle sait, et c'est pour s'étourdir que Colbert écrit : « après tant de grâces et de bien-» faits qu'il a reçus de la bonté de Sa Majesté, il est » difficile, voire mesme presque impossible, qu'il » puisse estre soupçonné d'aucune mauvaise con-» duite ni prévarications ». Il y a eu de grands désordres. Colbert ne les nie pas, mais il les rejette sur le sieur Goujon.

Goujon désire être directeur et il a eu maille à partir avec Caron. Il a l'appui de tous les français qui, depuis la mort de Faye, se défient de l'homme indispensable, et voient en lui un hollandais, un huguenot, un apprenti renégat, dont la conduite est louche. Ils n'osent pas dire ouvertement les causes de leur hostilité, mais en accusant le courtier Sanson, ils visent et touchent le sieur Caron, son protecteur. Ces voix mériteraient d'être entendues. On ne veut pas. On a peur d'ouvrir les yeux et les oreilles, on se cache la tête sous l'aile. Et Colbert se demande gravement comment il punira Goujon, car, dit-il, « il faut

[1] Arch. de la Mar., Ordres du roi...., 1670. — Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., pp. 504 et suiv.

» faire quelque punition d'éclat, qui serve à contenir » l'inquiétude et la légèreté naturelle des Français ». Les directeurs qui partent de Paris pour les Indes devront, comme le roi, se joindre entièrement à Caron, punir tous ceux qui l'auront offensé, maintenir hautement et fortement son autorité. Ils examineront les comptes de tous, même ceux de Caron et de Sanson; mais ajoute prudemment l'auteur du mémoire, ils se donneront bien de garde de céder à l'envie de déprécier ce qui a été fait pour donner du relief à ce qui se fera [1].

XXX.— Malgré cet entêtement incompréhensible, la vérité se fait jour et Caron paraît peu à peu ce qu'il est. Colbert se résout à prendre quelques mesures, mais discrètement, sans toucher au prestige de l'idole. Dans sa lettre du 30 juin 1672, il confesse à la Haye que, depuis trois ans, les Français se plaignent de Caron, et que le roi n'a rien voulu entendre. Maintenant qu'il y a des directeurs français, sages et bien informés, Caron ne devra plus rien faire sans leur avis; lui, la Haye, devra les appuyer en toutes choses et tenir « cet ordre fort secret pour le sieur » Caron [2] ».

[1] Mém. pour la Compagnie des Indes occid., 30 déc. 1670. — Arch. de la Mar., Ordres du roi....., 1670, fol. 151. — Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., pp. 507, 509 et suiv.

[2] Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., p. 548.

XXXI. — Le 19 octobre 1672, Colbert écrit à Caron qu'il fait bien d'accompagner la Haye dans sa tournée pour l'établissement de postes dans les Indes. Cette flatteuse approbation a un correctif. Il est très important, lui dit le ministre que les marchandises soient mieux choisies que par le passé et que les assortiments soient mieux faits. « Ce commerce serait en- » tièrement ruiné si la Compagnie n'estoit mieux » servie qu'elle n'a esté jusqu'à présent [1] ».

Par lettre du même jour, il donne à la Haye des explications encore plus précises. Les marchandises qui viennent des Indes, lui dit-il, sont de mauvaise qualité, mal assorties, très chères. Caron ne peut se disculper « d'un trop aveugle abandonnement au » courtier Sanson, qui aura assurément causé des » préjudices irréparables à la Compagnie ». Il ajoute, avec la ténacité d'un aveugle volontaire, qu'on n'a aucun soupçon sur le zèle et la fidélité de Caron [2].

XXXII. — Caron sent qu'il est percé à jour et que sa fortune est gravement compromise. Mais il connaît les instructions de la Haye, et, par ces instructions, le but que poursuit Louis XIV. Il ne se lavera jamais des soupçons qui pèsent sur lui, mais il peut utiliser, au profit des Hollandais, les secrets qu'il a surpris.

[1] Arch. de la Mar., Ordres du roi....., 1672, fol., 94. — Colbert, t. III, 2e part., pp. 549 et suiv.

[2] Arch. de la Mar., Ordres du roi....., 1672, fol. 93. — Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., p. 550.

Il s'embarque avec la Haye pour le surveiller et le diriger.

La Haye va rencontrer, en allant à Ceylan, douze navires de guerre commandés par l'amiral Rickloff. D'après ses instructions, il doit en exiger le salut. Les Hollandais ne peuvent l'accorder sans perdre, dans l'esprit des Asiatiques, beaucoup de leur prestige. Français et Hollandais ne peuvent donc se rencontrer sans en venir aux mains. La Haye était sûr de la victoire, et la victoire tournait, de notre côté, les Indiens, qui détestaient le despotisme néerlandais.

Caron voit le danger. Il est anxieux et veut, à tout prix, l'éviter. Il enveloppe la Haye, le flatte, l'intimide, l'ébranle et l'amène à se détourner de sa route pour ne pas rencontrer la flotte hollandaise.

La Haye veut prendre possession de Trinquemalé, maintenant Trinkonomali. Cette prise de possession ferait à la Compagnie hollandaise un mal énorme. Caron amuse le bonhomme, lui fait perdre du temps, et, quand il arrive, la baie est occupée par les Hollandais. Il a été trahi, et Caron accuse de cette trahison les moines de Surate.

La Haye doit, d'après ses instructions, s'emparer de la position, même par force. Il écoute encore Caron, manque l'occasion, et finit par essuyer une défaite.

Grâce aux trahisons de Caron et à la naïveté du sieur de la Haye, les Néerlandais peuvent dire, et

disent partout, que nous n'osons pas attaquer leurs vaisseaux et qu'ils nous ont vaincus [1].

XXXIII. — La Haye s'aperçoit enfin que Caron le trahit et modifie brusquement sa conduite à son égard.

Cependant les plaintes de Joubert, appuyées de preuves, produisent leur effet. Celles du sieur Marcara, qui a été longtemps en prison, finissent par être entendues des directeurs généraux, et Caron est prié de venir à Paris.

Il ne soupçonne rien, se hâte, joyeux, de charger un navire et s'embarque, en septembre, pour la France. Il espère prendre barre sur La Haye et se débarrasser de lui comme il croit s'être débarrassé des autres.

A Gibraltar, il apprit d'un français « que le vent » n'estoit pas bon pour luy à Paris ». Il est pris de panique, ne sait que faire, et va chercher un refuge à Lisbonne. A son entrée dans le port, son navire se brisa sur une roche, se perdit avec ses marchandises, et le cadavre du traître fut trouvé parmi les morts [2].

Dans une lettre datée de Brisach, le 31 août 1673, Louis XIV dit à la Haye : « Je ne vous dis rien sur » la conduite du sieur Caron, Dieu en ayant disposé ; » mais puisque vous aviez quelque sujet de le soup-

[1] Pauliat, *op. cit.*, pp. 352 et suiv.
[2] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 546.

» çonner, vous avez bien fait de le faire repasser en
» France [1] ».

XXXIV. — La Haye s'est débarrassé de Caron, mais sa conduite n'en sera ni plus sage ni plus habile.

Il navigue à sa fantaisie, sans consulter personne.

Il est si haut dans les nuages qu'il voit mal, entend mal, et lance ses foudres au hasard, comme un Jupiter en goguette. Pour peu de choses ou pour rien, il accable d'injures et de mépris les officiers et les casse de leurs grades.

Ces messieurs adressent au roi une plainte collective. Le roi les blâme et approuve ce qu'a fait le sieur de la Haye. Cependant le clair bon sens de Louis XIV finit par l'emporter, et Colbert écrit, par son ordre, au terrible potentat, que Sa Majesté voit avec peine qu'il n'est satisfait d'aucun de ses officiers et que tous ses officiers sont mécontents de lui [2].

XXXV. — Il revient à son idée de transporter à l'île Bourbon la colonie de l'île Dauphine. Il limiterait l'occupation aux ports de l'île Sainte-Marie et la baie d'Antongil. Mais Louis XIV n'a pas perdu l'espérance de coloniser la Grande-Terre et lui re-

[1] Arch. de la Mar., Ordres du roi..., 1673, fol. 32. — Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., p. 562.

[2] Arch. de la Mar., Ordres du roi..., 1672, fol. 88 et 74. — Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., pp. 543, 544 et suiv.

commande, au contraire, de laisser un peu de liberté à ceux qui veulent s'établir dans les colonies nouvelles ; d'appuyer fortement ce qui a été fait ; de protéger les colons de l'île Dauphine, de s'efforcer d'augmenter leur nombre, et de leur procurer des femmes [1].

XXXVI. — Jusqu'à présent il a si bien manœuvré, et Caron l'a si bien joué, que toutes ses tentatives ont échoué pitoyablement.

Ayant alors besoin de se ravitailler, il se dirige sur San Thomé [2], qui appartenait au roi de Golconde. Il envoie des officiers pour faire des achats, et ces officiers sont injuriés, bafoués, battues par la populace. La Haye ne peut obtenir justice, déclare la guerre et prend la ville. C'est une bonne affaire. Mais par ses hauteurs insupportables, son aveugle orgueil et son immense sottise, il met contre lui tout le monde, se fait assiéger et capitule après une résistance héroïque de vingt-six mois.

C'était la ruine des espérances de Louis XIV et la mort de la *Compagnie des Indes orientales*.

Le 25 septembre 1674, il s'embarque à San Thomé, sur un navire étranger, pour revenir en France.

Il a perdu tous ses vaisseaux et les quatre cinquièmes des hommes placés sous ses ordres.

[1] Arch. de la Mar., Ordres du roi..., 1672, fol. 74. — Colbert, *op. cit.*, t. III, 2e part., pp. 544 et suiv.

[2] Sur la côte de Coromandel, à neuf kilomètres au sud de Madras.

Il arrive à l'île Bourbon le 19 novembre, et devant Fort-Dauphin le 8 décembre.

Aucun pavillon ne flotte sur le fort.

Cinquante-deux canons sans affûts, marqués aux armes de France, gisent dans le sable [1].

Quelques indigènes rencontrés dans le voisinage disent qu'il n'y a plus de français dans l'île, que tous sont passés à Bourbon.

Plus tard, un capitaine français allant à Surate envoie en reconnaissance une chaloupe, et tous ses hommes sont massacrés par les nègres [2].

La Haye a perdu la Colonie et ruiné la *Compagnie des Indes orientales.*

Il aurait dû passer devant un conseil de guerre. Louis XIV, au contraire, lui donne de suite un commandement.

XXXVII.— La Haye parti pour les Indes, Champmargou et la Bretesche s'efforcent de renouer les relations avec les indigènes.

Peines perdues. La Haye a laissé une terreur panique. Les Malgaches croient qu'il reviendra, qu'on ne peut vivre en paix avec les Français et qu'il faut les exterminer ou les jeter à la mer.

Champmargou et la Bretesche protègent, par un

[1] Mém. de Grossin sur Madagascar publié par Gabbiel Marcel, dans la *Revue de Géographie*, t. XIII, p. 355.

[2] Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p. 549.

système de forts, les cultures et les herbages. A tout instant ce sont des alertes, des incursions, des incendies.

Les noirs de l'Anosy sont devenus très redoutables. Ils trahissent, guettent et tuent tant qu'ils peuvent. Il n'y a plus de sécurité. Le brigandage est de jour et de nuit. On ne peut, sans danger, s'aventurer à cent pas du fort. Les moines craignent que les Noirs ne détruisent tout, hommes et choses, « à moins que Dieu » n'y mettre la main »; et comme ils se fient médiocrement en ce secours miraculeux, ils se gardent jour et nuit.

Le 26 octobre 1671, le P. Roguet écrit : « Aujour-
» d'hui Dian Manang, le meurtrier de feu M. Etienne,
» est ici dans le Fort-Dauphin, en ami, à la vérité,
» mais accompagné de 1 200 hommes et d'autres
» Grands, aussi nos alliés, au nombre de 200. Il n'en
» faudrait pas la moitié pour anéantir tous les Fran-
» çais qui restent dans le pays. Est-il prudent d'avoir
» appelé ces gens et de les laisser considérer à loisir
» notre faiblesse ? Je laisse la réponse à la sagesse de
» M. le Gouverneur. Ce que je sais, c'est que s'il arrivait
» le moindre différend, nous ne sommes aucunement
» en état de nous défendre, n'ayant ni hommes, ni
» armes, ni munitions de guerre ou de bouche. Voilà
» l'état réel du pays, incomparablement plus misé-
» rable qu'il n'a jamais été ». Et le Père ajoute, très judicieusement : « On n'appréciera cet entrepôt que

» lorsqu'il sera perdu ; malheur qui arrivera peut-
» être plus tôt qu'on ne pense [1] ».

A ce moment, AndriandRamoussaye demande la paix. Refusé par Champmargou, il fait alliance avec cinq à six autres Grands, et tous prient Andriand-Manang de s'unir à eux pour jeter à la mer les Français. Manang refuse et Fort-Dauphin vivra quelques jours de plus.

Le 6 décembre 1672, Champmargou est tué, comme La Case, dans une embuscade. Désormais plus d'espoir de paix. La colonie s'écroule.

XXXVIII.— Les moines s'aperçoivent alors qu'ils ont peiné, dépensé des vies humaines et beaucoup d'argent, causé aux directeurs des tracas, entravé la colonisation sans faire avancer, d'un saut de puce, la conversion des indigènes. « Le fruit spirituel, avec
» toutes leurs fatigues et souffrances », dit M. Almeras, supérieur de la communauté de France, « est si
» petit, que de tous les insulaires convertis il n'en
» reste que trois ou quatre ; les autres, par leur in-
» constance naturelle, étant retournés à leur infidé-
» lité. Et encore M. Roguet m'a mandé que, de ces
» trois ou quatre convertis il n'y en aurait qu'un seul
» de la persévérance duquel on pût en quelque ma-
» nière être assuré ; ce qui leur fait dire qu'une seule
» mission de France, où il y a assez de besoins spiri-

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 570 et suiv.

» tuels, y serait plus utile que tout ce que l'on a fait
» delà, en 24 années..... La Compagnie fait diffi-
» culté de prendre des paroisses en France et il se
» trouve que nous sommes réduits à en aller servir
» une à 4 500 lieues d'ici, et cela avec aussi peu de
» succès que l'on a auprès des nègres, puisque les
» Français y mènent une vie si débordée et si licen-
» cieuse, sans aucun respect pour les prêtres, que
» cela fait pitié ». Et M. Almeras décide, ses confrères consultés, de rappeler la mission [1].

XXXIX. — A la mort de Champmargou, La Bretesche prend le gouvernorat. Il est brave et rempli de bonne volonté, mais il n'a pas les talents et l'autorité de Champmargou et de La Case. Pourtant, soutenu par tous les colons, il aurait, sans un incident imprévu, conservé encore, peut-être sauvé la colonie.

Pendant l'année 1673, malgré l'hostilité de Manang, il a conservé toutes ses positions.

XL. — En janvier 1674, la *Dunkerquoise* jette l'ancre devant Fort-Dauphin. Elle est commandée par un sieur de Beauregard, qui est nommé gouverneur de Bourbon.

Beauregard dit aux colons qu'il vient, par ordre du roi, pour les transporter, de gré ou de force, à

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 584 et suiv.

Bourbon. A l'avenir, leur dit-il aucun navire ne s'arrêtera devant Fort-Dauphin. Isolés de la France et de l'Europe, que deviendrez-vous ?

Ils ne consentent pas néanmoins à quitter un pays où ils se trouvent bien. Ils ne peuvent d'ailleurs se figurer que le roi les abandonnera. Ils vivront comme par le passé, les indigènes, les voyant bons compagnons, finiront par s'entendre avec eux.

L'ordre de partir devient plus impératif ; alors désespérés, ils adressent au roi cette lamentable supplique :

« A S. M. le Roi.

» Sire,

» Sur l'avis que vos pauvres sujets les Français, » habitants de votre île Dauphine, ont eu du délais- » sement d'icelle, et qu'ils en doivent être otés en » bref pour être transférés en un autre lieu, ils se » jettent humblement à vos pieds, suppliant instam- » ment Votre Majesté d'avoir égard à la perte qu'ils » feront de leurs biens, consistant en terre seulement » et en bestiaux, choses qu'ils ne peuvent trans- » porter avec eux. Ils ont cru, Sire, que leur établis- » sement y serait de durée ; et pour cela ils ont » employé leurs travaux, leurs soins et entièrement » consommé leur jeunesse. Ils espèrent, Sire, que » vous en aurez compassion, si tel est votre bon » plaisir, de les retirer d'ici ; que Votre Majesté

» ordonnera qu'ils seront mis en lieu où ils trouve-
» ront quelque soulagement, et qu'ils pourront passer
» avec eux tel nombre de noirs qu'ils vous plaira,
» lesquels les suivront volontairement, et continue-
» ront leurs prières pour la prospérité et santé de
» Votre Majesté [1] ».

XLI. — Par le fait de Beauregard, la colonie est découragée. La Bretesche doit toujours être sur ses gardes. Il n'a que cent vingt-sept hommes dont la moitié de mutins.

Les soldats de sa compagnie, entretenus au service du roi, exigent le payement des trois années de solde qui leur sont dues. Ils menacent, s'ils ne sont pas payés, de déserter chez les indigènes.

La Bretesche leur administra royalement, selon l'antique usage, une belle volée de coups de canne. Ils trouvèrent que des coups de canne ne valaient pas des louis d'or ou d'argent, des pistoles ou des écus et persistèrent méchamment, avec entêtement, à exiger leur dû. Il fallut céder. Le P. Roguet leur est député. Il les paye et les ramène dans le devoir. Mais il ne retire pas les coups de bâton; les mauvais en gardent souvenir et l'espoir qu'ils auront occasion, un jour ou l'autre, de les faire payer.

La Bretesche raconte à Colbert cette mauvaise nouvelle et bien d'autres.

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 588.

Des navires anglais, de passage à Saint-Augustin, ont vendu à Manang des armes et des munitions.

Les Masikora, qu'il tenait pour amis, sont passés à Manang.

Les gens de l'Ambolo ont reçu de Manang des présents, et, de quelques français, des armes.

La Bretesche fait demander ces armes à Andriand-Pouin, qui les refuse. Il envoie contre lui cinquante français. Pouin se retire dans des lieux inaccessibles, le brave, fait contre lui des courses, l'inquiète, le met dans une situation d'autant plus alarmante qu'il ne peut compter sur la fidélité de ses propres soldats. Pouin, pourtant, finit par demander la paix [1].

XLII.—Le capitaine de Beauregard n'est autre que le capitaine B... dont parle Souchu de Rennefort. Il portait à Bourbon des jeunes filles tirées de la maison de la Pitié de Paris. Il avait un chargement d'eau-de-vie. Pour le vendre vite et cher, il colportait les plus mauvaises nouvelles.

Pendant qu'il faisait son trafic, les moines se préparaient secrètement à partir avec lui. Le 6 mars 1674 il met à la voile. A la sortie de la rade, le temps est mauvais ; au large, il est à la tempête. Le capitaine jette les ancres. L'une d'elle tient jusqu'au lendemain, deux heures de l'après-midi. A ce moment,

[1] Lettre de la Bretesche à Colbert, du 28 fév. 1674, dans les *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 585 et suiv.

la mer, de plus en plus furieuse, casse la chaîne, enlève le navire, le jette à la côte et le brise. Beauregard avait heureusement, deux heures avant, débarqué tout son monde.

Peu après, un grand navire, qui allait à Surate, embarquait les missionnaires, la famille de la Bretesche, deux bâtards de Champmargou et plusieurs autres personnes [1].

XLIII. — Les grands remarquent avec joie que les déclamations du commandant de la *Dunkerquoise* ont produit, dans la colonie, du découragement et réveillé la discorde. De plus, ils savent qu'il ne viendra plus de Français.

Des Nègres faisaient, avec l'appui de la Bretesche, la guerre aux Grands. Ce qui se passe les met en alarme. Ils pensent que, bientôt, les Français partiront et les abandonneront à la vengeance de leurs anciens maîtres. Ils croient sage de faire leur paix et passent à l'ennemi.

Les Français occupent sur leurs plantations, comme travailleurs, un grand nombre de noirs. Non seulement ces noirs craignent aussi d'être abandonnés, mais bien des choses leur font envie, et ils désirent le pillage.

Tout le monde indigène est uni contre nous et cons-

1 *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 589. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, pp. 550 et suiv.

pire notre perte. Le secret fut si bien gardé que les Français ne se doutaient de rien quand, dans la nuit du 27 août 1674, deux ans et trois jours après la Saint-Barthélemy, AndriandManang donna le signal du massacre. En un instant, les colons, les femmes et les enfants de soixante-quinze établissements sont égorgés par leurs domestiques, tandis que les tribus se ruent sur Fort-Dauphin et mettent tout à feu et à sang.

Ceux qui ont échappé au massacre sont refoulés dans le fort. L'attaque a été si soudaine qu'ils n'ont pu rien emporter et qu'ils vont mourir de faim.

Le *Blanc-Pignon* a heureusement vu des signaux de détresse et envoie une chaloupe de secours [1].

XLIV.—Les survivants, réfugiés à Fort-Dauphin, s'embarquèrent dans la nuit du 9 au 10 septembre, après avoir mis le feu au bourg.

D'aucuns pensaient aller, en huit ou neuf jours, de Fort-Dauphin à Moçambique. Ce voyage dura près de sept mois, à cause des vents contraires, et beaucoup des passagers moururent en route. Le 9 décembre 1675. La Bretesche écrit à Colbert :

« Monseigneur,

» .... Le 9e septembre 1674, sur les onze heures
» du soir, après avoir fait mettre le feu aux maga-
» sins et enlevé les canons, par l'avis d'un chacun,

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, pp. 589 et suiv. — Souchu de Rennefort, *op. cit.*, p 551.

» je m'embarquai avec le peu de Français qui étaient
» au nombre de soixante-trois, et dont il y en avait
» la moitié et plus hors de service, comme il s'est vu
» le jour du massacre. Je fus obligé d'en laisser une
» partie à trois lieues de là. Je ne fus suivi que de
» 22, de l'île Dauphine à Mozambique.

» ..... J'ai donné la subsistance aux soldats et
» à quelques habitants tant que mes ressources me
» l'ont permis. De soixante-trois que nous étions, il
» en est mort treize dans le navire, onze à Moçambi-
» que et deux, qui étant allés à Madagascar dans une
» barque qu'un Portugais avait envoyée pour trafi-
» quer, furent tués par les noirs. Ceux qui sont restés
» sont tous dispersés.

» ..... Je suis obligé de rester ici avec ma fa-
» mille sans pouvoir partir à cause de la dépense qu'il
» me faudrait faire sur un bâtiment anglais. Je suis
» un pauvre cadet sans fortune : Ce n'est pas, Mon-
» seigneur, que je me détache de l'obéissance que je
» dois au Roi, mon maître, et que je ne sois toujours
» prêt de sacrifier ma vie pour son service et le vôtre
» et de lui rendre compte à toutes et quantes fois que
» vous me le manderez.

» Votre.....

» La Bretesche.

» De Daman, ce 9 décembre 1675 [1] ».

[1] *Mém. de la Mission*, t IX, pp. 590 et suiv.

La Bretesche a quitté Moçambique le 3 juillet 1675, et se rendit à Surate où il retrouva sa famille et les derniers missionnaires. Un peu après, il était à Daman, à vingt-cinq lieues au midi de Surate, d'où il écrivit à Colbert.

« Ainsi finit l'occupation de Madagascar par les » Français au XVIIe siècle. Occupation, ai-je dit, et » non pas colonisation. En effet, si nous jetons un » coup d'œil rapide sur l'ensemble des 32 années » comprises entre 1642 et 1674, nous constatons » que, presque toujours, soit en France, soit à Ma- » dagascar même, il n'a été question que de l'exploi- » tation de l'île [1] ».

XLV. — M. Monet, prêtre de la Congrégation de la Mission, attribue la ruine de la colonie aux désordres administratifs des chefs, à l'inconduite des colons, corrompus par les Protestants, à l'insalubrité de Fort-Dauphin, à l'abandon du gouvernement [2].

Je ne pense pas en tout comme le Père.

Les gouverneurs ont tous été insuffisants. Ils ont trop pensé à leurs affaires, pas assez à celles de la Compagnie. Par orgueil, sottise ou cupidité, ils ont accumulé sur les Français une haine mortelle et justifiée.

[1] H. FROIDEVEAUX, la France à Madagascar au XVIIe siècle, dans la *Revue de Madagascar*, mars 1901.

[2] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 600.

Dans ce temps-là les passions religieuses étaient fortes, violentes, entêtées. Catholiques et Protestants, moins sages que l'empereur Tibère, qui laissait aux dieux le soin de venger les injures des dieux [1], se posaient en défenseurs de la divinité, se haïssaient à mort, et trouvaient, à se baigner dans le sang les uns des autres, un infini plaisir. Pour juger les hommes du XVIIe siècle, il faut tenir compte de cet état d'esprit. Il n'en reste pas moins que ces querelles maudites ont été l'une des causes principales de notre échec à Madagascar.

Le fanatisme du P. Etienne et de Champmargou ont provoqué la haine des indigènes et rendu toute réconciliation impossible.

Je ne crois pas, comme le Père, que les Protestants aient corrompu les Catholiques.

Mieux instruits que lui, nous savons que les Huguenots du XXe siècle sont aussi vertueux que les Catholiques, et que ceux du XVIIe l'étaient, incontestablement, dix fois plus.

Si nos hommes ont commis des vols, c'est parce que le gouvernorat ne savait pas leur procurer le nécessaire.

Si, comme leurs chefs, ils ont couru les filles, c'est parce qu'on ne leur envoyait pas de femmes et que les moines ne permettaient pas les mariages entre Catholiques et Malgaches.

[1] *Deorum injurias dïs curæ.* (Tacite, *Annales*, I, 73).

Les directeurs ou administrateurs ont commis la faute capitale de marcher derrière le roi, d'accepter un personnel officiel et des gouverneurs qui s'offraient des capitaines des gardes.

XLVI. — D'après les calculs des Pères de la Mission, la France a envoyé à Madagascar à peu près quatre mille hommes. Les deux tiers y sont morts de faim, de maladies ou de blessures de guerre; de l'autre tiers, les uns sont rentrés en France, les autres ont formé le noyau de la colonie de Bourbon.

Les moines, comme l'a dit M. Almeras, ont fait œuvre nulle au point de vue religieux, mauvaise au point de vue colonial, mais ils ont bravement payé de leurs personnes, accepté avec enthousiasme les fatigues, les privations, une mort à peu près certaine. Pendant les vingt-cinq années que dura la mission, ils ont perdu 31 prêtres réguliers, 10 frères et quatre prêtres séculiers [1].

C'était un beau dévoûment, mais nous ne leur en savons aucun gré, parce qu'ils avaient en vue l'intérêt de leur Ordre, non l'intérêt de la France.

XLVII.— Par un mouvement de lassitude inexplicable, Louis XIV a excusé la Haye, le boureau de la colonie malgache, et pourtant il avait près du cœur cette colonie.

[1] *Mém. de la Mission*, t. IX, p. 593.

Du jour où l'île lui fut rétrocédée, il ne s'intéressa plus à la direction de la Compagnie et ne présida plus aucune de ses assemblées.

La Compagnie se traîna péniblemeat jusqu'en 1685. Une autre Compagnie se forma. Louis XIV lui offrit, à des conditions très douces, l'île de Madagascar. Elle a craint d'être emportée dans quelque nouveau projet de colonisation et refusa le présent.

Le roi, toujours convaincu de l'importance stratégique, coloniale et commerciale de l'île Dauphine, a pensé que l'avenir serait plus sage et plus avisé que le présent et voulut réserver les droits de la France. Par arrêt du Conseil du 4 juin 1686, cette île fut rattachée au domaine de la Couronne. Pendant un siècle, il n'en sera plus question, puis on y reviendra.

TROISIÈME PARTIE

LA CONQUÊTE

CHAPITRE PREMIER

SIR FARQUHAR

I. Louis XIV reconnu roi du Sud de Madagascar. — II. Béti donne à Louis XV l'île Sainte-Marie. Nos possessions orientales. — III. Le comte de Maudave. — IV. Beniowsky. — V. Lescallier, Louis XVI et la Convention. — VI. Napoléon, Bory de Saint-Vincent, Decaen. — VII. Reprise de possession de Madagascar. — VIII. Les variations de sir Farquhar. — IX. Sylvain Roux. — X. Sylvain Roux et les gouverneurs de Bourbon. — XI. Radama Ier à Foulpointe. — XII. Prise de Fort-Dauphin par les Hova. — XIII. Ranavalo Ire et Charles X. — XIV. Louis-Philippe abandonne Madagascar. — XV. Ranavalo Ire expulse les missionnaires. — XVI. Conquêtes de l'amiral de Hell. — XVII Ranavalo Ire expulse les Européens. — XVIII. La Révolution de 1848.

De 1642 à 1674, nous avons possédé Fort-Dauphin et tout le Sud de Madagascar. Nous pouvions alors, sans grand effort, mettre la main sur l'île entière.

Hélas ! les hommes qui ont martelé cette page de notre histoire coloniale ont manqué, tantôt de ressources, tantôt de génie, tantôt de ressources et de génie.

Louis XIV a bien vu et bien compris. Il pouvait beaucoup, mais il ne pouvait pas tout. Il eut contre lui tout le monde et eut tort d'avoir trop raison.

Néanmoins ces hommes nous ont créé des droits et donné, comme qui dirait, la nu-propriété de Madagascar.

I. — Flacourt a fait Louis XIV roi de l'Antanosy, de l'Ambolo, du Masikora, de l'Antandroy, du Mahafaly, de tout le Sud de Madagascar. En 1649, il a fondé un établissement dans l'île Sainte-Marie.

II. — En 1750, Béti, reine de Foulpointe, donne cette île à Louis XV. En 1754, elle renouvelle sa donation. Depuis cette époque, Sainte-Marie est occupée par la France.

En 1761, nous avons des établissements sur la côte orientale, depuis Fort-Dauphin jusqu'à la baie d'Antongil.

Six ans plus tard, la France revendique le monopole du commerce malgache et fait de Foulpointe le centre de ses opérations.

III. — En 1768, le comte de Maudave est nommé gouverneur de Fort-Dauphin. Il est homme à réussir. Mais le gouvernement l'abandonne, et les traitants de l'île de France et de Bourbon le poursuivent de leur jalousie, le harcèlent, l'isolent, l'affament. Il

amena son pavillon et « les Anglais s'en sont réjouis comme s'ils avaient gagné une bataille » [1].

IV. — En 1773, le comte Auguste Beniowsky est fait commandant général de Madagascar. Le gouvernement ne lui envoie ni les hommes ni l'argent qu'il lui a promis. Les autorités de l'île de France s'efforcent de le retenir. Il déjoue leur vigilance et gagne Madagascar. Bien que sans ressources et en but à toutes les tracasseries que peut imaginer le gouverneur de l'île de France, il fonde Louisbourg et un *sanatorium*; il installe des postes à Fénérive, à Angontzy, à Foulpointe, à Tamatave, à Mahanoro, à Antsirak, dans l'île Marosse; il ouvre des routes, notamment la *grande route royale de Bombétoke à Antongil*, dont les explorateurs de nos jours ont retrouvé des traces.

Le 14 février 1774 il prit possession, au nom du roi de France, de la grande île de Madagascar.

On sait comment il devint le chef, l'empereur de l'île entière, et comment une balle française a terminé sa brillante épopée.

Beniowsky mort, la France ne conserve à Madagascar que quelques postes de traite, un agent commercial, et juste le nombre de soldats nécessaire pour empêcher la prescription de ses droits [2].

[1] Pouget de Saint-André, *La colonisation de Madagascar sous Louis XV*; Paris, 1886.

[2] Beniowsky, *Voyages et Mémoires*; Paris, 1791, 2 vol.

V. — Louis XVI charge Daniel Lescallier de faire des études sur Madagascar. Lescallier propose à la Convention l'occupation de cette île. La Convention a bien autre chose à faire. La France a sur les bras toute l'Europe et la Vendée qui, aidée de l'Angleterre, l'attaque par derrière.

VI. — En 1801, le Premier Consul a signé la paix de Lunéville et se prépare à signer la paix d'Amiens. Se sentant les mains libres, il pense à reconstituer notre empire colonial perdu. Il envoie Bory de Saint-Vincent à Madagascar et cet officier distingué voit, dans cet île, une admirable position sur la mer des Indes. En 1804, le Premier Consul, devenu empereur, charge le général Decaen d'organiser nos établissements de la Grande-Terre. Le général remplit sa mission avec beaucoup d'intelligence.

En 1811, l'Empereur prépare sa funeste campagne de Russie. L'Angleterre, toujours aux aguets, voit nos colonies sans défense et s'en saisit.

Le traité du 30 mars 1814 rendit à la France Bourbon et Madagascar.

VII. — Il n'y avait pas qu'à prendre, comme on pourrait le croire.

Sir Robert Farquhar, gouverneur de l'île Maurice (notre ancienne île de France), écrit au gouverneur de Bourbon que Madagascar est une dépendance de l'île Maurice et appartient à Sa Majesté Britannique.

Louis XVIII rejette bien loin cette interprétation anglo-jadaïque du traité de 1814.

Les cabinets de Londres et de Paris échangent un nombre considérable de lettres, de notes, de rapports, d'arguments, et le régent d'Angleterre lâche, avec regrets, une proie qui lui semblait fort appétissante. Il donne l'ordre à sir Farquhar de rendre.

Le digne gouverneur reçoit avec respect l'ordre régentiel, le baise, le met sur son front, puis le glisse dans un tiroir pour ne plus y songer. Nos administrateurs le savaient fin diplomate. Il était surtout le plus retors et le moins scrupuleux des procureurs.

Autrefois, au temps des guerres de l'Empire, l'Angleterre a trouvé que Madagascar ne valait rien, et l'abandonna. Sir Farquhar trouve aujourd'hui qu'elle vaut quelque chose et il s'y accroche, désespérément, de ses longues griffes et de ses longues dents. Pour en retarder la remise indéfiniment, à toujours si possible, il épuise son arsenal procédurier et emploie, sans sourciller, les arguments les plus ridicules. Il sait bien d'ailleurs qu'il ne sera ni désavoué ni blâmé par son gouvernement.

VIII. — Il disait autrefois : « le traité de 1814 substitue l'Angleterre à la France dans ses droits sur Madagascar, donc Madagascar devient propriété de l'Angleterre ». Cet argument étant condamné, il glapit maintenant : « Madagascar appartient aux Mal-

gaches; aucune nation européenne n'a droit à une partie quelconque de son territoire ». Si on l'écoutait, bientôt il dirait dans la langue de Bilboquet : « ce pays n'est à aucune nation européenne, ce pays est à l'Angleterre ».

Cela ne va pas. Il conçoit un nouveau plan qui, pendant quatre-vingts ans, nous causera des embarras. De son autorité il fait Radama Ier roi de Madagascar.

Il envoie dans l'île des missionnaires protestants pour former, à leur vilaine image, le moral des populations malgaches.

Il fournit à Radama Ier, pour nous combattre, des instructeurs, des armes et des munitions.

Il envoie des artisans et des ouvriers pour instruire les Hova et les anglicaniser.

Et tout cela marche méthodiquement, d'ensemble, avec un parfait mépris de nos droits.

IX. — Sylvain Roux était, sous l'empire, agent commercial pour la France. Il revient, en 1818, comme administrateur de nos possessions malgaches.

Il est intelligent, zélé, d'esprit juste et droit, très instruit des affaires malgaches. M. Louis Brunet [1], son compatriote, a eu la bonne pensée de le tirer

[1] Louis Brunet, *La France à Madagascar*, 1815-1895; Paris, Hachette, 1895.

d'un injuste oubli, et de lui faire, dans son beau livre, la place qu'il mérite.

X. — Sylvain Roux a trouvé dans M. Milius, gouverneur de l'île Bourbon, un homme compétent, bien accueillant, et nos affaires prirent une allure assez satisfaisante.

M. Milius s'en va, M. de Freycinet vient, et la situation change du tout au tout.

Sylvain Roux défend habilement, sciemment, pied à pied, les intérêts de la France. M. de Freycinet, très ombrageux, très ignorant des affaires malgaches, repousse systématiquement toutes ses propositions, toutes ses demandes , tous ses avis, le blâme à tort et à travers, le froisse, l'humilie, quand il devrait le féliciter et l'encourager.

Malgré les instances de Sylvain Roux, il ne fait rien pour préserver Vohemar des convoitises anglaises, rien pour enrayer les progrès des Méthodistes, rien pour empêcher le développement de la puissance hova.

XI. — Le 24 avril 1822, Sylvain Roux reçoit la soumission des principales tribus cantonnées entre Fénérive et la baie d'Antongil.

Dans le même temps, Radama Ier, roi des Hova, prend le titre de roi de Madagascar. Poussé par Farquhar et les Méthodistes, il annonce qu'il confis-

quera, au profit de son domaine, tout terrain cédé à des Européens.

Cette proclamation, dirigée contre nous, n'est pas entendue de M. de Freycinet.

Radama fait savoir qu'il va venir prendre Foulpointe, qui nous appartient. Sylvain Roux demande des renforts. M. de Freycinet envoie des vaisseaux, et ces vaisseaux ont l'ordre de contempler, d'admirer, de laisser faire... et Radama prend Foulpointe.

XII. — En 1825, Fort-Dauphin était occupé par un officier, M. de Grasse, et quelques hommes.

M. de Blévec, successeur de Sylvain Roux, mort de chagrin, informe le gouverneur de Bourbon que Radama Ier envoie, pour prendre Fort-Dauphin, une armée de plus de trois mille hommes.

Eh bien! c'est pour nous une bonne occasion. M. de Blévec, homme d'initiative, a gagné les Betsimisaraka, les Antanosy, les Antandroy et autres tribus méridionales. Que M. de Freycinet envoie quelques navires autorisés à faire feu, une moitié de l'île se précipitera sur les Hova, les écrasera, assouvira sa vengeance, les enfermera pour longtemps, peut-être pour toujours, dans l'Imerina.

M. de Freycinet fait la sourde oreille. Les Hova avancent à petites journées, prudemment, éclairés par une forte avant-garde. Ils arrivent sans être inquiétés et défilent devant Fort-Dauphin.

M. de Grasse renonce à la résistance. On peut combattre un contre dix, et c'est déjà beaucoup; on ne peut combattre un contre mille. Il fait une capitulation honorable. Pour les Hova, cette capitulation est un piège. Ils viennent dans le fort, au nombre d'une vingtaine, sans armes, comme des curieux qui cherchent à tuer le temps. Ils choisissent leur moment, se jettent à l'improviste sur les quatre soldats sans défiance, les ligottent solidement, abattent notre mât de pavillon, arrachent, déchirent et foulent aux pieds notre drapeau.

M. de Freycinet envoie alors la corvette le *Sylphe*... pour enlever M. de Grasse, qui avait profité d'une nuit de tempête pour se sauver et faire flotter encore, sur un îlot de la baie de Sainte-Luce, le pavillon fleurdelisé.

Les Hova s'étaient avancés avec précaution parce qu'ils craignaient une intervention des Français. Ils demandent des secours aux Anglais. M. de Freycinet, on ne peut plus talon rouge, fait passer cette demande au gouverneur de Maurice.

Les Anglais sont stupéfiés. Dans cette étrange courtoisie ils voient une faiblesse, et disent et font facilement croire, que la France a été vaincue et réduite en esclavage par la toute-puissante Angleterre.

XIII. — A Radama Ier succède Ranavalo Ire ou

Rabodonandrianampoinimerina, ce qui veut dire : « Gentille reine au centre de l'Imerina ».

Dirigée par les Ombiasy et les Sikidy, fanatique des divinités nationales, elle a la haine des Chrétiens. Chaque année de son règne, qui dura trente-trois ans, elle a fait mourir dans les supplices de vingt à trente mille personnes. Quand elle rendit au diable sa vilaine âme, elle avait effacé du sol des milliers de villages et réduit de moitié la population de l'île. On lui donna le surnom de *Caligula femelle*.

Radama Ier était mort depuis quinze mois quand lui vint une idée bien malgache : celle de visiter, amuser si possible, sa veuve inconsolable et fidèle. Le dieu Zanahary bénit ses amours posthumes, et, neuf mois plus tard, Ranavalo Ire lui donna un beau fils qui reçut le nom de Rakoto. La bonne dame adorait ce fils[1] et disait souvent : « Quel bon fils que ce Rakoto ! C'est Radama en personne ! ».

Autant elle aimait Rakoto, autant elle détestait Hastie. Elle attribuait à cet ivrogne la mort prématurée de son mari, et se rappelait avec colère qu'un jour il lui avait dit : « Vous êtes la première femme de Radama, mais vous êtes aussi la plus méchante.

[1] Elle n'a jamais aimé que Rakoto et un taureau ; elle n'a jamais pleuré qu'une fois, c'est quand mourut ce taureau. Elle fut inconsolable et lui fit faire des funérailles magnifiques ; les maréchaux eurent l'honneur de le porter au tombeau ; et longtemps après, ces hauts fonctionnaires se faisaient gloire de cet acte de courtisannerie (H. D'ESCAMPS, *op. cit.*, p. 212).

Faites comme nous, buvez, et vous deviendrez bonne »[1].

Elle haïssait vigoureusement Hastie, les Anglais et les Français. Sa haine pour les Français se manifestait alors par des spoliations et des massacres.

M. de Cheffontaines, gouverneur de Bourbon, expose au gouvernement qu'il faut ou abandonner l'île Sainte-Marie et nos prétentions sur Madagascar, ou venger nos injures et reconquérir nos droits.

L'Europe est en paix, bien tranquille, et Charles X ne prévoit aucune complication.

En 1829, il envoie une division navale commandée par le capitaine de vaisseau Gourbeyre.

Cet officier supérieur fait des propositions de paix. Elles sont repoussées avec dédain. Bientôt les échos de Tananarive répètent des bruits sinistres : c'est le canon qui hurle, c'est le clairon qui sonne la charge, Tintingue qui tombe, le fort de Tamatave qui s'écroule, les débris de l'armée de la reine qui courent affolés et répandent l'épouvante depuis le bord de la mer jusqu'au palais royal. Autour de la reine tout le monde a peur et demande à traiter. On fait un traité et la reine doit le ratifier avant le 31 décembre.

Les Méthodistes lui conseillent de ne pas se presser, de temporiser le plus possible.

Charles X ne veut pas être dupe et décide l'envoi

[1] G. Grandidier, *Voyage de Ranavalo Ire à Manerinerina* (*Revue de Madag.*, 1900, p. 14).

de forces considérables. En même temps, le prince de Polignac fait offrir à Ranavalo Ire des conditions honorables pour les deux pays. En cas de refus la guerre sera poussée à fond, jusqu'à l'anéantissement de l'hégémonie hova et de la dynastie fantômale créée par sir Farquhar.

XIV. — Sur ces entrefaites, les Bourbons sont renversés, et Louis-Philippe, leur bon parent, roule sur eux la pierre du tombeau.

Le nouveau roi rappelle les forces envoyées par son cousin Charles X, et donne l'ordre d'évacuer Tintingue et Sainte-Marie. On évacue Tintingue mais on ajourne, *sine die*, l'évacuation de Sainte-Marie. Nos alliés Betsimisaraka sont égorgés sous nos yeux; Ranavalo refuse de traiter; des têtes de soldats français pourrissent sur des pieux, le long du rivage de la mer; les Méthodistes, les instructeurs, les ouvriers de Farquhar protestantisent les Malgaches, marchent à la conquête religieuse, politique et commerciale de l'île : mais la merci Dieu ! *l'entente cordiale* est sauve !

Pourtant, Louis-Philippe a donné des preuves de bravoure, de patriotisme et de bon sens. Pourquoi n'a-t-il rien fait ? Parce qu'il avait sur les bras la conquête de l'Algérie; parce qu'il n'était pas assez fort pour entretenir une armée en Afrique et défendre en même temps, contre une agression toujours possible,

les frontières continentales de la France; parce que l'Angleterre pouvait, par ses intrigues et ses sterlings, occuper nos forces sur le continent et nous dérober l'Algérie.

XV. — Depuis longtemps Ranavalo méditait l'expulsion des missionnaires et la déchristianisation de Madagascar. Quand elle apprit que les Français revenaient à Madagascar, elle ajourna ses projets et garda près d'elle, pour la conseiller, les révérends Méthodistes.

L'orage passé, sa haine lui remonte aux lèvres.

Un chef influent lui montre publiquement, ce qu'elle voyait très bien, que les missionnaires séduisaient les Grands, les hommes libres et surtout les esclaves, pour ouvrir aux « Vestes Rouges » les portes de Madagascar.

La bonne dame pleure, rugit, endeuille la cour, la ville et le pays. C'est une veillée de colère. Le 1er mars 1835, elle décide que les missionnaires anglais quitteront immédiatement Madagascar, et que, de ses sujets catholiques, les uns seront mis à mort, les autres soumis à l'horrible supplice des fers.

L'Angleterre perd, en un jour, le fruit de quinze ans d'hypocrisie, d'efforts considérables, de sacrifices énormes, et le moyen de nous supplanter dans l'île.

XVI. — Malgré Ranavalo et les Anglais, nous

étendons notre pouvoir sur les côtes et sur les îles de l'Occident.

En 1840, Tsiomeka, reine sakalava, cède à la France Nosy Bé, Nosy Cumba, et tout le pays compris entre la baie d'Ampasindava et le cap Saint-Vincent.

L'année suivante, Tsimiaro nous cède son royaume d'Antankarana, Nosy Mitsio, Nosy Lava, Nosy Faly et autres petites îles voisines de la Grande Terre [1].

Le 25 avril 1841, Andrian Soli, roi sakalava, nous cède Mayotte.

Dans son arrêté de prise de possession, l'amiral de Hell dit : *De même que l'Angleterre fonde son droit de souveraineté sur le continent de la Nouvelle-Hollande (Australie) sur ce fait de la prise de possession de Botany-Bay, de même on ne saurait contester à la France la souveraineté de toute l'île de Madagascar, par application du même principe et en conséquence de la prise de possession et de l'occupation par elle de diverses parties de la côte Est, notamment du Fort-Dauphin, de Foulepointe, Tamatave, la baie d'Antongil, etc.* [2].

C'est bien dit et ça frappe juste.

XVII. — Entre temps des Français et des Anglais ont repris pied sur la côte orientale.

[1] De Clerq, *Recueil des traités de la France.*

[2] *Bulletin de l'île Bourbon*, année 1841, t. IV. — Henry d'Escamps, *op. cit.*, p. 158.

Cela déplaît à Ranavalo. Peu à peu la colère lui monte à la gorge, et le 13 mai 1845, elle lance un ukase terrible.

Les étrangers n'auront aucun droit, ils devront obéissance au dernier des Hova et pourront être vendus comme esclaves.

Ils accepteront cet ukase de suite ou leurs maisons et marchandises seront livrées au pillage.

L'amiral Romain Desfossés et un Anglais accourent, embarquent, sous la protection de leurs canons, les personnes et ce qu'elles peuvent sauver de leurs biens. Ils n'osent pas faire davantage, de peur que Ranavalo n'égorge les Européens qui sont encore dans l'île.

Le sauvetage terminé, les moyens de conciliation épuisés, l'amiral français et l'officier anglais bombardent et prennent le fort de Tamatave, tuent un grand nombre de Hova et mettent les autres en fuite. Les munitions venant à manquer, les Français et les Anglais qui avaient été mis à terre, regagnent leur bord, et oublient, par une erreur incompréhensible, d'enlever les morts.

Au moment du bombardement, Razakafidy, gouverneur, était ivre-mort. Il s'enferma dans un souterrain, se blottit dans un coin, se serra contre la muraille regrettant de ne pouvoir, comme un lézard, se glisser et disparaître dans quelque petite fente.

Le danger passé, il se lève et se gonfle. Panurge

excepté, il n'y a pas au monde plus brave, plus ardent, plus belliqueux, plus terrible. Un matelot blessé se trouve sur son passage : il le torture horriblement, impitoyablement. Dix-sept soldats morts gisent devant la forteresse : il les décapite, fiche leurs têtes sur des piques et plante ces piques sur le rivage où, le lendemain, au départ, l'amiral peut leur envoyer une larme et un salut.

Dix ans après, M. Charles Jeannette, de l'île Bourbon, les enlève (non sans risquer beaucoup), et les ensevelit. En 1883, elles furent transportées à Sainte-Marie et déposées sur le point culminant de l'îlot Madame. Sur ces reliques on a élevé un monument très simple, tout blanc, haut d'environ deux mètres, portant cette inscription qu'on ne lit pas sans émotion :

HIC CAPITA JACENT

Razakafidy croit qu'il a remporté une grande victoire et se prend pour un héros. Il écrit à la Reine que les Français et les Anglais ont bombardé Tamatave, qu'il leur a pris des armes, qu'il a « tué un » grand nombre de ces lâches », qu'il a « fait tran- » cher la tête à dix-sept d'entre eux, et qu'il a fait » mettre ces têtes sur des piques, afin d'épouvanter » tous les Européens qui auraient, comme ces bri- » gands, l'intention, dit-il, d'envahir notre pays ». Il assure que les canons du fort ont fait aux navires un mal énorme et leur ont tué tant de monde que

« l'infection des cadavres vient jusqu'à terre ». Ce vaillant assure que jamais plus on ne verra, sur les côtes malgaches, d'Européens. S'il en venait, par hasard ou par étourderie, il en ferait son affaire et n'en laisserait pas un seul vivant.

Jean Laborde, Rakoto, le Premier Ministre pensent que Razakafidy est un impudent menteur. Mais les *Ombiasy*, les *Sikidy*, les idolâtres, les lucifuges — qui haïssent les Européens parce que les Européens portent toujours avec eux un peu de lumière — prétendent qu'il dit la vérité, qu'il est un héros, que sa victoire, éclatante et décisive, est de celles qui marquent dans la vie d'une nation. La Reine dit comme eux. Les sages n'ont qu'à se taire. Il est dangereux de s'attaquer aux idôlâtres, dit le Premier Ministre à Jean Laborde. La Reine elle-même, bien que toute puissante, doit compter avec les *Ombiasy*, avec les *Sikidy*, avec tous les malins qui vivent des dieux.

Les ministres rédigent alors, au nom de leur « divine maîtresse, la reine de Madagascar », une proclamation dithyrambique. Sa divinité approuve la « noble conduite » de Razakafidy et lui donne, en récompense de « sa vaillance », le grade de maréchal. Elle dit que les Européens sont les plus grands ennemis des Malagasy, qu'Elle ne veut plus avoir de rapports avec eux, qu'Elle leur interdit l'eau, le bois et tous les produits du pays.

Cette proclamation magnifique, préface d'un grand

Kabary, finit à peu près ainsi : tirez du canon, fêtez notre grande victoire, ébaudissez-vous [1].

XVIII. — L'opinion publique s'indigne. C'est une honte pour la France de se laisser ainsi malmener par une demi-sauvagesse. Des pétitions montent jusqu'au roi. Guizot est partisan d'une action. On réfléchit profondément, trop longtemps. La révolution de 1848 arrive, emporte sous d'autres cieux le roi et son ministre ; le nouveau gouvernement pense à autre chose, et nos alliés répètent avec tristesse : « les Français passent, mais les Hova restent ».

Oui, les Hova restent ; et les Anglais, qui finissent toujours par se glisser dans le pays, les excitent et les dressent, comme des chiens de chasse, contre nous.

[1] Louis Brunet, *op. cit.*, p. 253. — Henry d'Escamps, *op. cit.*, p. 173. — G. Grandidier, *Voyage de la reine Ranavalo Ire à Manerinerina* (*Revue de Madagascar*, 1900, janvier).

CHAPITRE II

LES MÉTHODISTES

I. M. William Ellis. — II. Le commandant Fleuriot de Langle. — III. Radama II. — IV. Rosoaherina. — V. Rainilaiarivony, premier ministre. — VI. Ranavalo II. — VII. Traité de 1868. — VIII. Baptême du ménage royal. — IX. Dragonnades protestantes. — X. Comment se font les conversions. — XI. Le Rév. Ellis en chaire. — XII. — La Corvée de Dieu. — XIII. Les Jésuites veulent bâtir une église. — XIV. Les Jésuites et Napoléon III. — XV. Les PP. Jésuites. — XVI. Les Méthodistes réorganisent l'armée hova. — XVII. Etablissements méthodistes. — XVIII. Tentatives des religieux anglais sur des provinces soumises à la France. — XIX. Rainilaiarivony viole les traités. — XX. M. de Freycinet avertit Rainilaiarivony. — XXI. Méthodistes et Catholiques. — XXII. Le commandant Le Timbre. — XXIII. Négociations. — XXIV. L'amiral Pierre. — XXV. Ranavalo III. — XXVI. — L'amiral Galiber. — XXVII. L'amiral Miot. — XXVIII. Chute de Jules Ferry. M. de Freycinet. — XXIX. Combat de Farafate. — XXX. Le traité du 17 décembre 1885. — XXXI. Cabale anglo-franco-biblique.

I. — En 1855, le R. William Ellis, méthodiste, vient à Madagascar pour combattre Rakoto, fils de Ranavalo, et les Français, qui désiraient l'affranchissement moral, économique et politique des Malgaches.

L'œil armé d'impudence, il ment cyniquement, à pleine bouche, et pousse à sa dernière limite le jésuitisme protestant. Ranavalo elle-même est écœurée et jette à la porte, malgré les fièvres, ce vénéneux personnage.

II. — Un peu après, en 1859 et 1860, le commandant Fleuriot de Langle reçut la soumission des peuplades de la côte occidentale depuis la baie de Baly jusqu'à la baie de Saint-Augustin.

Nous étions donc protecteurs ou suzerains des pays sakalava, des pays méridionaux, des pays betsimisaraka, c'est-à-dire de plus d'une moitié de Madagascar.

III. — Ranavalo Ire voyait cela et n'en haïssait que davantage les Français. Elle cherchait sans doute à nous jouer quelque mauvais tour quand, le 18 août 1861, elle rendit le dernier soupir.

Son fils Rakoto lui succède sous le nom de Radama II.

Napoléon III le reconnaît pour roi de Madagascar, « sous réserve des droits de la France[1] ».

Le 12 septembre 1862, il fait avec lui un traité très honorable pour la France et pour Madagascar.

Dans le même temps, il signe la charte Lambert. La Grande-Terre va s'ouvrir au commerce, à l'industrie, à la civilisation.

Radama II, esprit droit, ouvert, généreux, veut tirer son peuple de la misère et de la barbarie. Il le

[1] Une femme d'esprit, créole de la Réunion, Mme Léonie de....., écrivait en 1862 : « Quant à moi, je n'en fais pas mystère, si j'étais » diplomate je répondrais à Radama II : — Régnez sur les Hovas, si » bon leur semble ; quant à la domination sur toute l'Ile, je m'y » oppose et je réserve les droits incontestables de la France ».

(Les crinolines à la cour de Tananarive en 1862. — Revue de Madagascar, 1902, janv., p. 67*)*.

peut avec la charte Lambert et la protection de la France.

Le roi Louis XIV a fait étudier le sol, le sous-sol, les hommes et les choses de Madagascar, et pris le protectorat de la grande *Compagnie des Indes Orientales*.

En 1863, juste deux cents ans plus tard, l'empereur Napoléon III approuve l'envoi d'une commission d'études et accepte le protectorat de la grande *Compagnie de Madagascar*, formée par l'exploitation de la charte Lambert.

> **Les vents sont doux, l'onde est calme et limpide;**
> **Le ciel sourit; vogue, reine des flots.**
>
> **Béranger.**

La dynastie d'Andrianampoinimerina pourra étendre sa domination sur l'île entière et régner paisiblement, longtemps, sur des peuples marchant à la lumière de la civilisation européenne.

Cela ne fait pas le compte de ceux qui s'engraissent d'ignorance et d'abus.

Sa Rév. William Ellis, S.E. Rainivoninahitriniony, toute la turbe des Méthodistes, des Ombiasy, des Sikidy, des vieux hova, ne permettront pas qu'on arrache de leurs serres le bon peuple malgache.

Que faut-il pour en conserver à toujours les biens, les corps et les âmes? Supprimer quelques hommes? — On les supprimera.

Ils organisent des manifestations, des massacres,

et font étrangler, avec une écharpe de soie, le pauvre roi Radama II. Le lendemain matin, le premier ministre vient trouver M. Laborde, consul de France, et lui dit simplement : « Le roi est *parti*, le traité ne subsiste » plus[1] ». C'est clair. Le roi mourait du traité fait avec la France.

On assure, et je crois, que sa Révérence William Ellis a été l'âme du complot.

Ce bon sire, notre ennemi acharné, est venu au premier signal, les poches pleines de sterlings.

Par hasard il voit Marie, la maîtresse du roi, et l'aimable enfant vient trouver l'homme qu'elle aimait « pour lui-même » et dit : « Je ne suis plus à vous ; je » suis chrétienne et méthodiste », puis elle va chez M. Ellis faire pénitence de ses doux péchés d'amour.

Quelques jours après commençait le massacre des *Mena Moso*, gardes et amis du roi.

La reine Rabodo, femme de Radama II, fait supplier Rainivoninahitriniony de le faire cesser. Le vieux tigre entre dans une violente colère, déchire ses vêtements et hurle : « Les soldats se battent, les morts suivent les morts, et les vivants méprisent Radama! »[2]. Par hasard encore, M. Ellis était à sa fenêtre, voyait couler le sang dans la rue, surveillait peut-être les

[1] H. Descamps, *op. cit.*, p. 265.

[2] E. Colin, S. J. — *L'assassinat du roi Radama II, rédigé d'après le récit du fils de l'un des régicides. — (Revue de Madagascar, 1901, août).*

assassins, et sa révérende face exprimait un vif plaisir.

Le 12 mai 1863, tandis qu'on étranglait Radama, M. Ellis se trouvait, toujours par hasard, chez le premier ministre, exécuteur du complot.

Tous les honnêtes gens, *etiam flebant ignoti*, même les étrangers, pleuraient le bon et loyal Radama. Il se trouva un homme pour insulter son cercueil, et cet homme est le Révérend William Ellis, qui bava cette phrase vipérine : *Radama had injured the kingdom*, « Radama a déshonoré le royaume ». Et parce que Radama ne protégeait pas exclusivement la religion méthodiste, le même révérend le transforme en un persécuteur farouche.

Les régicides respirent la même haine, déclarent Radama « roi vaincu » et annulent son règne.

Les vainqueurs, c'est-à-dire le premier ministre, les vieux hova, les Ombiasy, les Sikidy, les Méthodistes proclament reine Rabodo, veuve de Radama II, la nomment Rasoaherina et la marient à son Excellence Rainivoninahitriniony.

L'amiral Dupré dit que cette révolution est l'œuvre « d'hommes étrangers au pays ».

Le baron de Richemont, rendant compte des opérations de la *Compagnie de Madagascar*, dit que dans la lutte qui eut lieu à Tananarive, entre la barbarie et la civilisation, « les passions envieuses des civilisés » ont armé le bras des barbares [1] ».

[1] H. Descamps, *op. cit.*, pp. 194 et suiv. — Ida Pfeiffer, *Voy.*

IV. — L'amiral Dupré apporte le traité signé de Napoléon III. Deux fois le conseil de la reine en décide l'exécution; deux fois M. Ellis et ses sterlings pèsent sur Rainivoninahitriniony et fait rapporter cette décision.

Il triomphe, le digne homme. Les relations avec la France sont rompues, la charte Lambert est annulée, la sainte barbarie et les Méthodistes règneront à Madagascar.

L'amiral conseille de faire parler le canon. Mais l'empereur a sur les bras la fatale guerre du Mexique, et il ne juge pas prudent d'engager une autre guerre qui pourrait se répercuter dans une Europe alors un peu nerveuse.

Toutefois il exige, pour la *Compagnie de Madagascar*, une indemnité de neuf cent mille francs. Il l'obtient, mais il lui faut souffrir, pendant trois ans, les roueries, duperies, finasseries, subtilités des Hova, payés, conseillés, stylés par les Anglais.

V. — Rainivoninahitriniony était le maître absolu. Il gardait le sceptre et s'était paré, devant 100 000 personnes, du manteau royal envoyé à Radama II par Napoléon III. Il faisait trembler tout le monde, même

à Madagascar, Paris, Hachette, 1862, ch. XI et suiv. — LE P. DE LA VAISSIÈRE, *Hist. de Madagascar*, Paris, Lecoffre, 1884, t. I, pp. 387-397. — BRUNET, *op. cit.*, pp. 192 et suiv. — VINSON, *Voyage à Madagascar*, pp. 505 et suiv. — *Documents sur la Compagnie de Madagascar*, Rapport de M. de Richemont.

la reine, qu'il menaçait souvent du sabre et du poignard. Quand il était ivre, ce qui lui arrivait tous les jours, il était féroce. Il aimait l'or aussi passionnément que le rhum, et les Méthodistes, lui prodiguaient l'or, lui prodiguaient le rhum, et le menaient à leur fantaisie.

Pareille vie ne pouvait toujours durer. Le 14 juillet 1864, pendant les négociations relatives à l'indemnité exigée par l'empereur Napoléon III, il fut arraché du pouvoir et remplacé — comme premier ministre et mari de la reine — par son frère Rainilaiarivony [1].

VI. — Rasoaherina meurt. Ranavalo II la remplace sur le trône et dans le lit du premier ministre.

Le Gouvernement est définitivement en quenouille et concentré dans la personne d'un ministre vendu aux Anglais.

VII. — En août 1868, Francis Garnier conclut, avec le ministre hova, à force de patience, un maigre traité, et ce traité est immédiatement violé.

Son article 4 accorde aux Français le droit de posséder des immeubles.

Rainilaiarivony publie une loi numéro 85 qui l'annule. Il prétend même appliquer cette loi à la succession du vénérable Jean Laborde [2].

VIII. — Rainilaiarivony règne et les Méthodistes

[1] Le RP. de la Vaissière, *op., cit.*, t. I, pp. 410-419.
[2] H. Descamps, *op. cit.*, p, 285.

gouvernent. Ils rédigent les discours de la reine, les lois civiles et militaires; les ministres, dociles pantins, se meuvent « à leur gré, dans l'intérêt de la politique » britannique [1] ».

En 1869, la reine et son époux-ministre se font baptiser par des hova, pasteurs méthodistes.

Le Protestantisme anglais triomphe, devient religion d'Etat, et fait de rapides progrès.

Que gagnent, à cette révolution, la religion, la morale et la civilisation? Rien. Comme l'a dit le Rév. Sibree, les Hova se font méthodistes parce que la Reine le désire; si c'était son bon plaisir, ils se feraient, sans plus de façon, catholiques ou musulmans.

Le Rév. Henry Clarke voit aussi en noir. Les convertis, dit-il, persistent dans leur immoralité, et je me demande « comment un tel peuple pourra mar- » cher dans la voie de la sainteté, de la justice et de » la vérité ».

Le général Gallieni, qui connaît l'âme orientale, lui répliquera : « De telles croyances sont hors de la » portée de la race. Comme tous les Jaunes, le Hova » est inaccessible aux idées théologiques, métaphy- » siques ou morales, qui sont les bases des religions » chrétiennes. Essentiellement utilitaire, son intelli- » gence ne s'applique qu'aux objets matériels; les

[1] Brenier, *La question de Madagascar*, cité par H. Descamps, *op. cit.*, pp. 286-296.

» conceptions spéculatives lui répugnent ou plutôt lui
» demeurent complètement étrangères [1] ».

IX. — Quels moyens emploient les Méthodistes ? car, pour produire la foi, il faut autre chose que des sermons et un désir royal.

Ils organisent des *dragonnades* aussi scélérates que celles du XVIIe siècle.

Ils détruisent, *manu militari*, les idoles nationales et les idoles domestiques [2].

Cependant la Reine a pour les prêtres certains égards. Celui de *Kelimalaza* voit avec colère brûler son idole, son gagne-pain, et annonce aux PP. Jésuites qu'il viendra prier avec eux. Mais la Reine lui fait dire de bâtir un temple, qu'il en sera évêque. Il bâtit le temple, et, le « vieux payen », qui ne sait pas même le nom de Jésus-Christ, est fait évêque de la nouvelle Eglise d'Etat [3].

X. — A l'époque où M. Alfred Grandidier explorait Madagascar, les conversions se faisaient à coups de sterlings et à *coups de fouet*. Le traité de 1868

[1] HENRY CLARK, *29e rapport annuel de la Friends Foreign Mission Association, cité par le général Gallieni.* — Le général GALLIENI, *Rapport d'ensemble sur la Pacification, l'Organisation et la Colonisation de Madagascar.* Oct. 1896 à Mars 1899, p. 42. — RP. DE LA VAISSIÈRE, *op. cit.*, t. I, pp. 47-48.

[2] RP. DE LA VAISSIÈRE, *op. cit.*, pp. 11, 43. — D'ESCAMPS, *op. cit.*, pp. 292-293.

[3] RP. DE LA VAISSIÈRE, *op. cit.*, t. II, pp. 48-49.

stipule la liberté des cultes, mais cela ne regarde que la France, qui est loin et sent déjà les prodromes d'une grande guerre.

Les commandants de province ont ordre de conduire leurs administrés, le dimanche, dans une maison spéciale, où l'on priera pour la souveraine. Un bon fonctionnaire, qui est trigame, chasse dans le temple, bien dévotement, chaque dimanche, ses cinq à six cents administrés. Il est défendu le dimanche, sous peine de punition, de faire œuvre de ses doigts, de vendre ou d'acheter même les choses nécessaires à la vie.

Les Malgaches appellent *Corvée* les sermons forcés du dimanche [1].

Ceux qui manquaient à cette *corvée* n'étaient pas poursuivis. La liberté des cultes était entière, comme le portait le traité de 1868. Mais il arrivait toujours, fatalement, qu'ils avaient mérité, sans s'en apercevoir, des amendes, la bâtonnade ou le fouet, et le gouverneur, sans attendre, les mettait en règle avec la justice [2].

M. A. Grandidier a vu, près de Tananarive, des *mpitory teny* ou prêcheurs malgaches *fouetter publiquement* les Catholiques qui manquaient aux prêches.

[1] H. Descamps, *op. cit.*, pp. 296-297. — RP. de la Vaissière, *op. cit.*, t. II, p. 490.

[2] H. Descamps, *op. cit.*, pp. 296-297.

Dans certains villages, on réservait, pour ces *gueux de Catholiques*, les plus dures corvées.

Si les gens d'un village veulent construire une église pour les missionnaires français, des grands du royaume les appellent et leur disent : « *Quittez l'idolâtrie catholique*, renoncez à votre projet ou vos chefs seront mis aux fers [1] ».

Les Catholiques ont le droit de se réunir en assemblée, et les autorités prennent le droit de les disperser à coups de bâton. Les enfants ont le droit de choisir leurs écoles, et les élèves des Révérends prennent le droit d'assommer ceux des PP. Jésuites [2].

XI. — Les Méthodistes, devenus maîtres du gouvernement, abusent de la victoire, et leurs adversaires, à leur place, en feraient tout autant. Il faut reconnaître toutefois qu'ils mentent avec une impudence sans égale.

Voici par exemple ce que le Rév. William Ellis, l'une de leurs étoiles, a dit aux Malgaches dans ce qu'ils appellent la Chaire de Vérité : « Mes amis, on » vous parle souvent de religion catholique et de reli- » gion protestante. Tout cela est inexact. Il n'y a, à » proprement parler, que deux religions : la religion » des Anglais et celle des Français : voilà la vérité. » Maintenant, mes amis, vous demandez quelle est la

[1] H. Descamps, *op. cit.*, pp. 294-297.
[2] RP. de la Vaissière, *op. cit.*, t. II, pp. 393-394.

» meilleure. Je vais vous le dire : évidemment c'est
» celle des Anglais. En voici la raison : Jésus-Christ
» est né en Angleterre. C'est là qu'il a vécu, qu'il a
» prêché et fondé son Eglise. Bien des fois les Fran-
» çais ont cherché à l'attirer en France ; mais jamais
» il n'a voulu y aller. Voilà pourquoi notre religion
» est la meilleure [1] ».

Le même révérend menteur a dit et imprimé, dans un but facile à deviner, que Radama II s'était converti au Méthodisme. A une demande d'explication du roi il répond : c'est là une faute d'impression, une coquille des ouvriers typographes [2].

XII. — Les Méthodistes bâtissent des temples tant qu'ils veulent : cela ne leur coûte rien ; les gouverneurs mettent à leur disposition la *corvée royale*. Cette corvée, appliquée à leurs travaux, prend pour eux le nom de *corvée de Dieu*, et, pour les Malgaches, celui de *corvée des Anglais*.

XIII. — Les Jésuites n'ont ni la *corvée royale* ni la *corvée de Dieu*. Comme ils ne sont pas les plus forts, ils se contenteraient de la liberté de bâtir à leurs frais.

Les traités leur reconnaissent cette liberté; mais les Méthodistes se moquent des traités, sautent et

[1] RP. DE LA VAISSIÈRE, *op. cit.*, t. I, p. 387. — LOUIS CATAT, *op. cit.*, p. 33.
[2] VINSON, *Voyage à Madag.*, p. 372.— H. DESCAMPS, *op. cit.*, p. 219.

dansent dessus, opposent au droit la force, la ruse et les sterlings.

Le P. Félix transporte à Ambohinome[1] un cercle catholique qui était un peu loin de ce village.

Le dimanche, tous « ceux qui désirent embrasser la » vérité » ne peuvent y trouver place. Le temple protestant, au contraire, est vide, noir, profondément triste. Les Méthodistes pressent les instituteurs et les prêcheurs de ramener au bercail les brebis égarées, et suppriment leurs salaires. Cela ne réussissant pas, ils pirouettent sur la « liberté de conscience », appellent à la rescousse le Ministre des Affaires Etrangères, et Son Excellence envoie des *Antily* (gendarmes) pour « dissoudre à *coups de bâton* l'assemblée catholique » et mettre aux fers les récalcitrants.

Le P. Félix réclame, et le ministre lui répond qu'il peut s'établir à Ambohinome. Alors commence, entre les deux églises, une lutte admirable, digne du pinceau de l'auteur du *Lutrin*.

Le Père achète un terrain pour bâtir une église. Au moment de la signature du contrat, un gendarme dit que le terrain est à lui et qu'il refuse de le vendre.

Le Père achète un autre terrain, et le bon gendarme fait la même déclaration.

Le Père voit d'où souffle le vent et recommence; onze fois de suite le gendarme, toujours calme et digne, lui oppose son *veto*.

[1] Village à quelques lieues de Tananarive.

Enfin, la douzième tentative d'achat, on ne sait par quel miracle, arrive à perfection, et le P. Félix peut chanter avec enthousiasme, comme l'auteur du *Lutrin*:

Et le pupitre enfin tourne sur son pivot.

L'ennemi ne se tient pas pour vaincu, fait rouler l'argent, courir les gendarmes et lever le bâton.

Le Père amène des ouvriers et fait creuser les fondations de son église.

Les Révérends lancent leurs fidèles, qui comblent les fondations, et regrettent que le Père ne soit pas là pour lui prendre la barbe et le conduire bien loin.

Le Père se plaint au Ministre, et le Ministre lui répond que nul n'a le droit de persécuter les Catholiques. Aussitôt cette belle réponse connue, un ministre protestant plante d'épines et de raquettes épineuses le terrain du P. Félix.

On en était là au commencement de 1883. Qui gagnera ?[1].

Une haine profonde et un mépris profond séparent les deux Eglises.

Les Protestants appellent le Catholicisme « l'*Idolâtrie romaine* », « l'*Idolâtrie catholique*[2] », « la » *Religion des brigands, fivavahany ny jiolahy*[3] ».

[1] RP. DE LA VAISSIÈRE, *op. cit.*, t. II, pp. 388-391.

[2] On sait que les rois d'Angleterre, dans leur serment, traitent d'*idolâtres* les Catholiques.

[3] RP. DE LA VAISSIÈRE, *op. cit.*, t. II, p. 395.

Les Jésuites répliquent : « momeries protestantes », « hérétiques », « fanatiques », « énergumènes », « ennemis de la vérité », inoculateurs du « poison de » l'erreur[1] ».

Que pensaient les Hova de bon sens ?

XIV. — M. Garnier, le signataire du traité de 1868, dit au gouvernement malgache, en quittant Tananarive : « Vous n'aurez pas de difficultés avec la » France pour les affaires du commerce. Mais pour » ce qui est de la Mission Catholique et de la liberté » religieuse prenez-y garde : l'empereur se réserve » l'avenir ».

L'empereur Napoléon III a été le serviteur trop soumis de l'Eglise. C'est à l'étouffement de la liberté de conscience et à l'occupation de Rome qu'il doit, que nous devons sa chute épouvantable. Le clergé catholique devrait être le dernier, il semble, à lui jeter la pierre.

Eh bien ! voici comment il est traité par le RP. de la Vaissière :

« L'Empereur n'était pas l'homme choisi de Dieu » pour résoudre la question de Madagascar. Un an » après ces paroles de M. Garnier, il expiait dans de » honteuses défaites les tendresses de sa politique » envers les ennemis de l'Eglise et sa cordiale alliée » d'outre-Manche, heureuse de sa chute[2] ».

[1] RP. de la Vaissière, *op. cit.*, t. II, pp. 39, 31, 36, 37, 391.
[2] RP. de la Vaissière, *op. cit.*, t. II, p. 41.

XV. — Les PP. Jésuites arrivent le 27 décembre 1844.

Comme hommes et comme éducateurs, ils dépassent de la tête et des épaules les ministres protestants anglais. Mais... Le ministre protestant anglais, quelle que soit sa secte, voit dans la religion un levier et dans l'Angleterre la plus grande nation du monde. Pour assurer la suprématie de son pays, pour l'élever toujours plus haut, rien ne l'arrête; il dit volontiers comme les conjurés d'*Hernani : Ad augusta per angusta*, « aller au sommet par des voies étroites ».

Les Jésuites, comme les autres religieux, ne pensent qu'à leur ordre, ne travaillent que pour leur ordre, se servent de la patrie mais ne la servent pas.

XVI.— Les Jésuites ont obtenu un succès d'estime. Les Méthodistes et autres sectes de révérends ont donné à l'Angleterre la prépondérance religieuse, politique et commerciale de l'île.

En 1876, ils s'occupent de la réorganisation de l'armée, qui est bien déchue depuis la mort de Radama Ier. Avec une désinvolture toute britannique, ils ne se donnent même pas les apparences de l'équité. Ils exemptent du service les ministres protestants et leurs élèves, et y soumettent les missionnaires catholiques et leurs élèves.

XVII. — M. Davidson dirige à Tananarive une maison de santé fondée et entretenue par les Métho-

distes. Il traite gratuitement, par an, environ cinq mille malades. Pour recevoir ses soins il y a une condition à remplir, oh ! bien simple, bien facile, surtout bien édifiante : il faut passer par le temple protestant et y entendre le service divin.

Les Révérends ont une imprimerie pour la publication de journaux, de libelles, de livres de piété, de *bibles revues et corrigées* par le Révérend Griffith.

XVIII. — En 1877 et 1883, un évêque anglican et des missionnaires parcourent les provinces placées sous notre protectorat. Ils voient les chefs, leur font des promesses, et, d'un air hypocrite, leur débitent des mensonges impudents et venimeux. Unissant leurs efforts à ceux du gouvernement hova, ils plantent quelques drapeaux.

Dans le même temps, un amiral anglais monte à Tananarive. Il a de longs entretiens avec la reine et son ministre....., probablement sur les courses et le beau temps.

XIX. — Rainilaiarivony trouve que tout va pour le mieux et que notre expulsion n'est qu'une affaire de jours. Il refuse avec persistance, sous les plus grossiers prétextes, de remettre la succession de Jean Laborde. C'était de l'ingratitude. Jean Laborde, grand cœur et intelligence supérieure, fut la providence de l'Emyrne. Autant de causes de haine, autant de raisons pour désirer le remplacement des Français par les Anglais,

pour violer le traité de 1868, pour froisser les Français et planter, sur des terres françaises depuis 1840, le drapeau de la Reine des Hova.

XX. — Au mois de mars 1882, M. de Freycinet, ministre des Affaires Etrangères, fait dire à Rainilaiarivony que le gouvernement de la République ne lui permettra pas de porter atteinte à nos droits sur Madagascar [1].

Rainilaiarivony ne comprend pas, son conseil ne comprend pas, les méthodistes applaudissent et font tinter des sterlings. « Que nous veut-on ? » disent-ils, en levant au ciel leurs yeux et leurs mains.— «Nous voulons », répond M. de Freycinet, « que vous enleviez les pavillons que vous avez plantés sur les côtes occidentales ». Ils comprennent alors, jettent le masque s'arment d'impudence et nient nos droits.

XXI. — A ce moment, les Méthodistes lancent leurs élèves et leurs partisans, et cette turbe ameute contre les Français l'écume de la population de Tananarive.

M. Baudais, consul, ne peut tenir et part pour Tamatave. Quelques jours après, M. Campan, chancelier du consulat, est forcé d'amener son pavillon et de partir aussi pour Tamatave.

Le gouvernement hova provoque, par affiches, au meurtre des Français.

[1] *Livre Jaune de 1882*, p. 16.

Le directeur de la maison Roux de Fraissinet est assassiné et sa maison pillée.

XXII. — Il faut en finir, et des ordres arrivent au commandant Le Timbre.

Le 17 juin, cet officier passe un veston de coutil blanc, va, la canne à la main, aux mâts de pavillon hova, les fait abattre et scier, en présence de la population.

Grande joie des Sakalava, grande colère du ministre malgache, stupéfaction du clan méthodiste.

Quoi ! il aura suffi qu'un officier français se présente la canne à la main pour que les « héros » hova prennent la fuite, se dispersent, s'évanouissent, pour que le très noble pavillon hova roule dans la poussière !

Son Excellence le premier ministre espère que cet odieux commandant Le Timbre sera châtié de sa témérité. Sur la proposition de M. de Mahy, il est nommé contre-amiral, et cela cause encore, au palais ministériel, une nouvelle grande tempête.

L'*Antananarivo*, navire unique de la reine des Hova, chargeait, à Tamatave, des troupes pour Majunga. Le commandant Le Timbre arrive et le saisit.

Rainilaiarivony est étourdi du coup, perd de son assurance, et penche vers un accommodement.

XXIII. — Les Méthodistes lui font comprendre que la grande affaire pour lui est de gagner du temps.

Cela lui paraît sage, et il envoie à Paris une ambassade. La logomachie subtile, tortueuse, asiatique des ambassadeurs échoue. Les Anglais offrent leurs *bons offices*. M. Duclerc les prie poliment de se mêler de leurs affaires et rompt les négociations avec les hova.

XXIV. — Le 15 février 1883, l'amiral Pierre quitte Toulon. En huit jours, sans perdre un seul homme, il chasse de Majunga deux mille Hova et balaye toute la côte nord-ouest.

Il a envoyé à la reine un *ultimatum*. Il reçoit, le 9 juin, la réponse dédaigneuse de Sa Majesté. Le 10 il bombarde Tamatave, et le 12 il en prend possession.

Dans la nuit du 25 au 26, un millier de Hova se ruent sur le poste avancé du fort.

Le sous-lieutenant Castanié et 25 hommes les reçoivent, les déciment et les chassent en désordre dans la montagne.

XXV. — Tandis que l'amiral Pierre rosse les Hova, Ranavalo II meurt (nuit du 12 au 13 juillet 1883). Elle n'était pas encore en bière que déjà son « auguste » époux avait choisi, fait proclamer reine, sous le nom de Ranavalo III, et pris pour femme une princesse de vingt ans, assez bien de sa personne.

Ranavalo III, comme Ranavalo II, est une ardente méthodiste. L'aimable enfant veut la liberté de conscience.... pour sa secte. Il en est de même, il en a toujours été de même dans toute l'Europe. Le plus

faible demande à cor et à cris la liberté de conscience. Le jour où il est le plus fort, il la veut, comme la bonne Ranavalo III, pour sa secte.

Les gens d'Ambohinambolo manifestent l'intention de reprendre leurs anciens dieux. La douce, la rieuse, la pieuse, la libérale Ranavalo III les condamne à l'horrible et mortel supplice des fers.

Ranavalo III hérite de la guerre commencée sous Ranavalo II. Elle et son époux-ministre voudraient bien la terminer. Les Méthodistes leur expliquent que c'est une *guerre sainte*, une guerre à outrance, qu'il faut la continuer, qu'ils finiront par être vainqueurs, et que d'ailleurs ils ne risquent pas grand'chose.

Si l'on avait laissé à l'amiral Pierre la liberté de ses mouvements, il aurait écrasé les Hova et imposé la volonté de la France.

XXVI. — L'amiral Galiber, qui lui succède, prend Vohemar, Foulpointe, Fort-Dauphin et autres points de la côte orientale.

Jules Ferry arrive au pouvoir. Il a des vues justes et larges. La politique coloniale de Henri IV, de Richelieu, de Colbert, de Louis XIV le séduit. Mais il a sur les bras l'affaire du Tonkin. L'horizon politique est assez limpide, mais il faudrait si peu de chose pour soulever des tempêtes et mettre l'Europe en feu! Il doit aussi compter avec les Protestants anglais et français. C'est un retard de quelques mois. Il pourra

[illegible] le grand [illegible] [illegible] [illegible]

conciliation échoue, et le canon prend la parole.

XXIX. — Les obus pleuvent sur Tamatave. Les Hova simulent l'épouvante et fuient hâtivement. Ils se reforment à Farafate, sur l'Ivondrona, derrière un retranchement armé de nombreux canons et de fusils à longue portée.

L'amiral se laisse prendre à cette feinte et se met à leur poursuite. Le terrain a été mal reconnu. Il ignore qu'à quelques centaines de mètres en amont il pourrait passer la rivière et tourner le retranchement. Il prend position dans un marécage, combat à découvert et fait des feux de mousqueterie qui ne produisent pas d'effet, tandis que les ennemis, heureusement mauvais pointeurs, tirent à leur aise et nous infligent des pertes.

L'amiral se perche dans un grand arbre effeuillé, bien en vue. C'est miracle qu'il n'ait pas été touché. Les projectiles sifflaient en chœur à ses oreilles et coupaient une grosse branche à ses côtés. Voyant, après deux heures de combat, qu'il n'y a rien à faire, il descend de son observatoire, ramasse ses morts et ses blessés, et rentre à Tamatave. Ainsi fut la journée de Farafate.

Les Hova ont le prestige et l'orgueil d'une victoire finale. Pour eux, cette victoire efface celles de l'amiral Pierre, de l'amiral Galiber, de l'amiral Miot lui-même. La jeune reine, à cheval dans un grand *kabary*, dit

à son bon peuple que l'armée hova a mis en déroute l'armée française, et qu'elle a refusé de céder *un pouce de la terre de Madagascar*.

Les Hova daignent alors prêter l'oreille à nos propositions de paix. Il faut d'ailleurs convenir qu'ils sont bien inspirés.

XXX. — M. Patrimonio et l'amiral Miot, nos plénipotentiaires, se laisseront rouler de la meilleure grâce du monde.

Ils admettent, comme plénipotentiaire de Ranavalo III, un certain Digby Willougby, aventurier anglais, capable de tout, venant on ne sait d'où, pour le moment général de l'armée hova.

Ils ne savent pas un mot de malgache. Ils n'en éloigneront pas moins M. Campan, chancelier du consulat, très versé dans les dialectes madécasses, très honnête homme, qui devait, de droit, assister les plénipotentiaires pour contrôler les textes.

Il réclame. Ces messieurs le laissent réclamer. Ils s'en rapporteront à sir Willougby, et sir Willougby les trompera abominablement, ce qui lui vaudra la croix d'officier de la Légion d'Honneur.

Ils savent que nous avons possédé Fort-Dauphin et le sud de l'île, que Béti a donné au roi Louis XV une partie de la côte orientale, que Beniowsky nous a conquis tout le nord; ils connaissent les conquêtes de l'amiral de Hell, du commandant depuis vice-amiral

Fleuriot de Langle, des amiraux Pierre et Galiber. Néanmoins ils reconnaissent Ranavalo III reine de toute l'île de Madagascar [1].

Ils admettent les prétentions de Ranavalo, mais ils superposent notre autorité à la sienne, et font de Sa Majesté un rouage gouvernemental dont nous tenons la manivelle.

Les provinces que nous lui donnions de la main droite, nous les lui reprenions de la main gauche, augmentées de celles de son obéissance.

Notre protectorat s'étendait ainsi sur l'île entière, et nous n'avions plus à compter avec les principicules des territoires contestés [2].

Pour ménager la susceptibilité du Premier Ministre hova, on élimine du Traité le mot *Protectorat*.

Son Excellence n'est point satisfaite. Elle ne veut ni le mot ni la chose. Elle se moquera du Traité, du Résident, du Protecteur et du Protectorat, se montrera incorrecte, impertinente, hostile, et prendra pour de la faiblesse notre « inexplicable » patience.

Le Traité du 17 décembre 1885 porte, article 18, que le texte français fera foi, sous tous les rapports, *aussi bien que le texte malgache*.

Le texte malgache a donc la priorité. Quelle modestie !

[1] Art. 12 du Traité.

[2] Gabriel Hanotaux, *L'Affaire de Madagascar*; Paris, Calmann Lévy, 1896, pp. 155-277.

M. François de Mahy relèvera cette plaisante histoire :

Le texte français porte, art. 2, que le Résident du gouvernement de la République « *présidera aux* » relations extérieures de Madagascar ». Le texte malgache traduit *présidera aux* par *contemplera avec admiration les*.

Ce chef-d'œuvre de duplicité anglo-malgache est grossier, même ridicule. Qu'importe ! S. E. le Premier Ministre s'y cramponne et n'en veut point démordre.

XXXI. — La cabale anglo-franco-biblique l'assure d'ailleurs que la France n'a ni argent, ni vaisseaux, ni soldats, et le bonhomme dit qu'elle aboie comme les chiens, mais qu'elle ne mord pas. Les Méthodistes enseignent dans leurs écoles, au nom du dieu des Anglais, que la France a été vaincue et réduite en esclavage par les armées de leur gracieuse reine.

Des hommes nés en France, de parents français, ayant l'âge de raison, s'unissent à leurs co-religionnaires anglais. Ils disent, comme me disait[1] une dame bretonne : « catholique d'abord, française ensuite ».

Selon eux, nous n'avons aucun droit sur Madagascar. Cette île appartient légitimement, par droit de conquête, aux Hova. Ce peuple serait merveilleusement doué. Qu'on le laisse en paix : il jouera bientôt un grand rôle politique et civilisateur. Et puis, que

[1] Dans la seconde quinzaine d'octobre 1902.

ferions-nous de cette île ? Une petite partie seulement vaut quelque chose, et, depuis plus de trois siècles, elle est occupée, cultivée, civilisée par les Hova. Le reste est marécageux, malsain ; les Européens y meurent comme des mouches. Nous qui n'avons pu assainir la Corse qui est à notre porte et que nous possédons depuis plus d'un siècle, nous ne saurions avoir la prétention d'assainir Madagascar.

Il y a mieux. Pour conquérir, disent-ils, ce pays qui ne vaut rien, et qui ne veut pas être conquis, il faudrait au moins vingt mille hommes, vingt ans de guerre et un nombre infini de millions.

En 1873, un anglais a écrit un livre contre les Français. C'était son droit, et des Anglais, nos fidèles ennemis, nous n'attendons guère autre chose. Un pasteur protestant *français* (de Marseille) a traduit ce livre, et, dans sa préface, on lit cette phrase : « Nous » sommes obligé de reconnaître qu'il est heureux, » pour le vrai bien de Madagascar, que l'influence » anglaise ait prévalu dans cette île sur celle de la » France et le christianisme évangélique sur celui de » Rome ».

L'honnête Henry d'Escamps trouve ce langage invraisemblable, impossible, impie ! Voire, c'est ce que dit la dame bretonne; c'est aussi ce que dit M. R. Saillens, préfacé par M. Frédéric Passy [1].

[1] H. D'ESCAMPS, *op. cit.*, pp. 332 et suiv.

Les Anglais sont ravis, toutes les sectes protestantes se pâment d'aise, et les journaux satiriques de Londres exercent sur nous leur verve inélégante et lourde. Epousant les idées des protestants français ils symbolisent la situation dans la fable *Le Loup et l'Agneau.* Le Loup porte l'uniforme du soldat français. Il hurle sa colère et appointe ses dents pour dévorer l'Agneau. L'Agneau, c'est Rainilaiarivony. L'innocente bête, timide et sans défensé, tremble et bêle pitoyablement, devinant trop ce que lui veut « cet animal plein de rage ».

Le livre de M. R. Saillens, selon M. Frédéric Passy, n'est « ni au point de vue politique ni au point » de vue religieux, une œuvre de parti ». Un homme grave, pesant comme M. Passy, dire pareille énormité! C'est à croire qu'il a jugé, comme Bridoye, sans lire.

Pour M. Saillens, les Hova et les Anglais ont raison toujours, partout, en tout, et les Français ont tort en tout, partout, toujours. Il glorifie William Ellis, l'organisateur du meurtre de Radama II, et Shaw, qui servit à nos soldats du vin empoisonné.

M. Passy fait un grand geste pontifical et invoque l'exemple de lord Chatam et de M. Rœbuch. Eh ! quel rapport y a-t-il entre des anglais qui défendent l'honneur de leur pays et les français qui ont écrit, contre la France, *Nos droits sur Madagascar?* [1].

[1] R. Saillens, *Nos droits sur Madagascar et nos griefs contre les*

Les Anglais vous applaudissent, vous couvrent de fleurs parce que vous les servez avec talent et pour rien, mais ils ne vous imiteront pas. Ils disent : « Anglais *d'abord*, anglicans, méthodistes, indépendants, wesleyens, salutistes ou n'importe quoi *ensuite.* » Ils sont unanimes pour mettre au-dessus de tout le prestige et la grandeur de l'Angleterre.

Hovas examinés impartialement, avec une préface de M. Frédéric Passy ; Paris, 1885.

Cela lui paraît sage, et il envoie à Paris une ambassade. La logomachie subtile, tortueuse, asiatique des ambassadeurs échoue. Les Anglais offrent leurs *bons offices*. M. Duclerc les prie poliment de se mêler de leurs affaires et rompt les négociations avec les hova.

XXIV. — Le 15 février 1883, l'amiral Pierre quitte Toulon. En huit jours, sans perdre un seul homme, il chasse de Majunga deux mille Hova et balaye toute la côte nord-ouest.

Il a envoyé à la reine un *ultimatum*. Il reçoit, le 9 juin, la réponse dédaigneuse de Sa Majesté. Le 10 il bombarde Tamatave, et le 12 il en prend possession.

Dans la nuit du 25 au 26, un millier de Hova se ruent sur le poste avancé du fort.

Le sous-lieutenant Castanié et 25 hommes les reçoivent, les déciment et les chassent en désordre dans la montagne.

XXV. — Tandis que l'amiral Pierre rosse les Hova, Ranavalo II meurt (nuit du 12 au 13 juillet 1883). Elle n'était pas encore en bière que déjà son « auguste » époux avait choisi, fait proclamer reine, sous le nom de Ranavalo III, et pris pour femme une princesse de vingt ans, assez bien de sa personne.

Ranavalo III, comme Ranavalo II, est une ardente méthodiste. L'aimable enfant veut la liberté de conscience.... pour sa secte. Il en est de même, il en a toujours été de même dans toute l'Europe. Le plus

faible demande à cor et à cris la liberté de conscience. Le jour où il est le plus fort, il la veut, comme la bonne Ranavalo III, pour sa secte.

Les gens d'Ambohinambolo manifestent l'intention de reprendre leurs anciens dieux. La douce, la rieuse, la pieuse, la libérale Ranavalo III les condamne à l'horrible et mortel supplice des fers.

Ranavalo III hérite de la guerre commencée sous Ranavalo II. Elle et son époux-ministre voudraient bien la terminer. Les Méthodistes leur expliquent que c'est une *guerre sainte*, une guerre à outrance, qu'il faut la continuer, qu'ils finiront par être vainqueurs, et que d'ailleurs ils ne risquent pas grand'chose.

Si l'on avait laissé à l'amiral Pierre la liberté de ses mouvements, il aurait écrasé les Hova et imposé la volonté de la France.

XXVI. — L'amiral Galiber, qui lui succède, prend Vohemar, Foulpointe, Fort-Dauphin et autres points de la côte orientale.

Jules Ferry arrive au pouvoir. Il a des vues justes et larges. La politique coloniale de Henri IV, de Richelieu, de Colbert, de Louis XIV le séduit. Mais il a sur les bras l'affaire du Tonkin. L'horizon politique est assez limpide, mais il faudrait si peu de chose pour soulever des tempêtes et mettre l'Europe en feu! Il doit aussi compter avec les Protestants anglais et français. C'est un retard de quelques mois. Il pourra

ensuite donner un grand coup, terminer brutalement l'affaire, et, malgré les cris des sectes protestantes, imposer la reconnaissance et le libre exercice de nos droits. Il écrit dans ce sens à M. Baudais.

L'amiral Galiber cède la place à l'amiral Miot.

XXVII. — Les Hova proposent au nouvel amiral une réunion de plénipotentiaires. C'est une comédie. L'amiral renvoie aux *Mille et une nuits* ces singes de diplomates, et reprend les opérations militaires. Il construit un blockaus au fond de la baie d'Ampassandava, bombarde Mahanoro, à cinquante lieues de Tamatave, à l'origine de la route de Tananarive, bloque Foulpointe, Mahambo, Fénérive, Vohemar.

En décembre 1884, il bat les Hova à Amboonio, leur tue 250 hommes, leur prend deux canons, leur fait 2 000 prisonniers et soumet à la France le nord de l'île, depuis le cap d'Ambre jusqu'au 14e degré de latitude sud.

XXVIII. — Le 6 avril 1885, Jules Ferry est remplacé par M. de Freycinet. Le 9 juin suivant, le traité de Tien-Tsin termine la guerre du Tonkin. Le moment semble venu d'en finir avec les Hova. Le 30 juillet, la Chambre des députés vote un crédit de 12 100 000 francs.

M. de Freycinet prescrit à l'amiral Miot de faire une dernière tentative de conciliation et, en cas d'insuccès, de pousser la guerre à fond. La tentative de

conciliation échoue, et le canon prend la parole.

XXIX. — Les obus pleuvent sur Tamatave. Les Hova simulent l'épouvante et fuient hâtivement. Ils se reforment à Farafate, sur l'Ivondrona, derrière un retranchement armé de nombreux canons et de fusils à longue portée.

L'amiral se laisse prendre à cette feinte et se met à leur poursuite. Le terrain a été mal reconnu. Il ignore qu'à quelques centaines de mètres en amont il pourrait passer la rivière et tourner le retranchement. Il prend position dans un marécage, combat à découvert et fait des feux de mousqueterie qui ne produisent pas d'effet, tandis que les ennemis, heureusement mauvais pointeurs, tirent à leur aise et nous infligent des pertes.

L'amiral se perche dans un grand arbre effeuillé, bien en vue. C'est miracle qu'il n'ait pas été touché. Les projectiles sifflaient en chœur à ses oreilles et coupaient une grosse branche à ses côtés. Voyant, après deux heures de combat, qu'il n'y a rien à faire, il descend de son observatoire, ramasse ses morts et ses blessés, et rentre à Tamatave. Ainsi fut la journée de Farafate.

Les Hova ont le prestige et l'orgueil d'une victoire finale. Pour eux, cette victoire efface celles de l'amiral Pierre, de l'amiral Galiber, de l'amiral Miot lui-même. La jeune reine, à cheval dans un grand *kabary*, dit

à son bon peuple que l'armée hova a mis en déroute l'armée française, et qu'elle a refusé de céder *un pouce de la terre de Madagascar*.

Les Hova daignent alors prêter l'oreille à nos propositions de paix. Il faut d'ailleurs convenir qu'ils sont bien inspirés.

XXX. — M. Patrimonio et l'amiral Miot, nos plénipotentiaires, se laisseront rouler de la meilleure grâce du monde.

Ils admettent, comme plénipotentiaire de Ranavalo III, un certain Digby Willougby, aventurier anglais, capable de tout, venant on ne sait d'où, pour le moment général de l'armée hova.

Ils ne savent pas un mot de malgache. Ils n'en éloigneront pas moins M. Campan, chancelier du consulat, très versé dans les dialectes madécasses, très honnête homme, qui devait, de droit, assister les plénipotentiaires pour contrôler les textes.

Il réclame. Ces messieurs le laissent réclamer. Ils s'en rapporteront à sir Willougby, et sir Willougby les trompera abominablement, ce qui lui vaudra la croix d'officier de la Légion d'Honneur.

Ils savent que nous avons possédé Fort-Dauphin et le sud de l'île, que Béti a donné au roi Louis XV une partie de la côte orientale, que Beniowsky nous a conquis tout le nord; ils connaissent les conquêtes de l'amiral de Hell, du commandant depuis vice-amiral

Fleuriot de Langle, des amiraux Pierre et Galiber. Néanmoins ils reconnaissent Ranavalo III reine de toute l'île de Madagascar [1].

Ils admettent les prétentions de Ranavalo, mais ils superposent notre autorité à la sienne, et font de Sa Majesté un rouage gouvernemental dont nous tenons la manivelle.

Les provinces que nous lui donnions de la main droite, nous les lui reprenions de la main gauche, augmentées de celles de son obéissance.

Notre protectorat s'étendait ainsi sur l'île entière, et nous n'avions plus à compter avec les principicules des territoires contestés [2].

Pour ménager la susceptibilité du Premier Ministre hova, on élimine du Traité le mot *Protectorat*.

Son Excellence n'est point satisfaite. Elle ne veut ni le mot ni la chose. Elle se moquera du Traité, du Résident, du Protecteur et du Protectorat, se montrera incorrecte, impertinente, hostile, et prendra pour de la faiblesse notre « inexplicable » patience.

Le Traité du 17 décembre 1885 porte, article 18, que le texte français fera foi, sous tous les rapports, *aussi bien que le texte malgache*.

Le texte malgache a donc la priorité. Quelle modestie !

[1] Art. 12 du Traité.

[2] Gabriel Hanotaux, *L'Affaire de Madagascar*; Paris, Calmann Lévy, 1896, pp. 155-277.

M. François de Mahy relèvera cette plaisante histoire :

Le texte français porte, art. 2, que le Résident du gouvernement de la République « *présidera aux* » relations extérieures de Madagascar ». Le texte malgache traduit *présidera aux* par *contemplera avec admiration les*.

Ce chef-d'œuvre de duplicité anglo-malgache est grossier, même ridicule. Qu'importe ! S. E. le Premier Ministre s'y cramponne et n'en veut point démordre.

XXXI. — La cabale anglo-franco-biblique l'assure d'ailleurs que la France n'a ni argent, ni vaisseaux, ni soldats, et le bonhomme dit qu'elle aboie comme les chiens, mais qu'elle ne mord pas. Les Méthodistes enseignent dans leurs écoles, au nom du dieu des Anglais, que la France a été vaincue et réduite en esclavage par les armées de leur gracieuse reine.

Des hommes nés en France, de parents français, ayant l'âge de raison, s'unissent à leurs co-religionnaires anglais. Ils disent, comme me disait[1] une dame bretonne : « catholique d'abord, française ensuite ».

Selon eux, nous n'avons aucun droit sur Madagascar. Cette île appartient légitimement, par droit de conquête, aux Hova. Ce peuple serait merveilleusement doué. Qu'on le laisse en paix : il jouera bientôt un grand rôle politique et civilisateur. Et puis, que

[1] Dans la seconde quinzaine d'octobre 1902.

ferions-nous de cette île ? Une petite partie seulement vaut quelque chose, et, depuis plus de trois siècles, elle est occupée, cultivée, civilisée par les Hova. Le reste est marécageux, malsain ; les Européens y meurent comme des mouches. Nous qui n'avons pu assainir la Corse qui est à notre porte et que nous possédons depuis plus d'un siècle, nous ne saurions avoir la prétention d'assainir Madagascar.

Il y a mieux. Pour conquérir, disent-ils, ce pays qui ne vaut rien, et qui ne veut pas être conquis, il faudrait au moins vingt mille hommes, vingt ans de guerre et un nombre infini de millions.

En 1873, un anglais a écrit un livre contre les Français. C'était son droit, et des Anglais, nos fidèles ennemis, nous n'attendons guère autre chose. Un pasteur protestant *français* (de Marseille) a traduit ce livre, et, dans sa préface, on lit cette phrase : « Nous » sommes obligé de reconnaître qu'il est heureux, » pour le vrai bien de Madagascar, que l'influence » anglaise ait prévalu dans cette île sur celle de la » France et le christianisme évangélique sur celui de » Rome ».

L'honnête Henry d'Escamps trouve ce langage invraisemblable, impossible, impie ! Voire, c'est ce que dit la dame bretonne ; c'est aussi ce que dit M. R. Saillens, préfacé par M. Frédéric Passy [1].

[1] H. D'ESCAMPS, *op. cit.*, pp. 332 et suiv.

Les Anglais sont ravis, toutes les sectes protestantes se pâment d'aise, et les journaux satiriques de Londres exercent sur nous leur verve inélégante et lourde. Epousant les idées des protestants français ils symbolisent la situation dans la fable *Le Loup et l'Agneau.* Le Loup porte l'uniforme du soldat français. Il hurle sa colère et appointe ses dents pour dévorer l'Agneau. L'Agneau, c'est Rainilaiarivony. L'innocente bête, timide et sans défensé, tremble et bêle pitoyablement, devinant trop ce que lui veut « cet animal plein de rage ».

Le livre de M. R. Saillens, selon M. Frédéric Passy, n'est « ni au point de vue politique ni au point » de vue religieux, une œuvre de parti ». Un homme grave, pesant comme M. Passy, dire pareille énormité! C'est à croire qu'il a jugé, comme Bridoye, sans lire.

Pour M. Saillens, les Hova et les Anglais ont raison toujours, partout, en tout, et les Français ont tort en tout, partout, toujours. Il glorifie William Ellis, l'organisateur du meurtre de Radama II, et Shaw, qui servit à nos soldats du vin empoisonné.

M. Passy fait un grand geste pontifical et invoque l'exemple de lord Chatam et de M. Rœbuch. Eh ! quel rapport y a-t-il entre des anglais qui défendent l'honneur de leur pays et les français qui ont écrit, contre la France, *Nos droits sur Madagascar?* [1].

[1] R. Saillens, *Nos droits sur Madagascar et nos griefs contre les*

Les Anglais vous applaudissent, vous couvrent de fleurs parce que vous les servez avec talent et pour rien, mais ils ne vous imiteront pas. Ils disent : « Anglais *d'abord*, anglicans, méthodistes, indépendants, wesleyens, salutistes ou n'importe quoi *ensuite*. » Ils sont unanimes pour mettre au-dessus de tout le prestige et la grandeur de l'Angleterre.

Hovas examinés impartialement, avec une préface de M. Frédéric Passy ; Paris, 1885.

CHAPITRE III

PRISE DE TANANARIVE [1]

I. Le traité de 1885. — II. M. Le Myre de Vilers à Tananarive. — III. Insulte au Résident général. — IV. Affaire Kingdon. — V. Les Méthodistes et Digby Willoughby. — VI. Les Méthodistes poussent Rainilaiarivony à la résistance. — VII. Situation de M. Le Myre de Vilers. — VIII. La Chambre des Députés se fâche et Rainilaiarivony revient à M. Le Myre de Vilers. — IX. Ranavalo III. — X. La question des *exequatur*. — XI. Intrigues des Anglais. — XII. Pourquoi ne l'a-t-on pas tué? — XIII. Digby Willoughby condamné pour vol. — XIV. M. Le Myre de Vilers prend un congé. — XV. M. H. Bompard- — XVI. Rainilaiarivony et les Méthodistes. — XVII. Attentats sur des Français. — XVIII. M. Larrouy et Rainilaiarivony. — XIX. M. Larrouy et M. Hanotaux. — XX. Retour de M. Le Myre de Vilers. — XXI. M. Hanotaux devant la Chambre des Députés. — XXII. Qu'allons-nous faire? — XXIII. Le Ministre est pour l'action décisive. — XXIV. Demande de crédit. — XXV. M. Hanotaux devant le Sénat. — XXVI. Vote d'un crédit de 65 millions. — XXVII. La prise de Tananarive est décidée. — XXVIII. De Majunga à Tananarive. — XXIX. Prise de Tananarive. — XXX. Les Français dans Tananarive. —

[1] Gabriel Hanotaux, *L'Affaire de Madagascar*; Paris, Calmann-Lévy, 1896. — Colonel Ortus, *Madagascar et les moyens de le conquérir, étude militaire et politique*; Paris, Charles Lavauzelle, 1895. — Louis Brunet, *La France à Madagascar*, 1815-1895. — Louis Catat, *op. cit.* — Ant. Jully, *Notes d'histoire, proclamations malgaches* (dans la *Revue de Madagascar*, sept. 1899). — Neple, *op. cit.*, t. I. — Général Gallieni, *Rapport d'ensemble sur la Pacification, l'Organisation et la Colonisation de Madagascar*, (oct. 1896 à mars 1899). — Cap. F. Hellot, *La Pacification de Madagascar* (opérations d'oct. 1896 à mars 1899); Paris, Chapelot, 1900.

XXXI. Les fils des Vieux. — XXXII. Les Vorimo. — XXXIII. Administration du général Duchesne. — XXXIV. M. Laroche.

Ceux qui veulent donner aux Hova, c'est-à-dire aux protestants anglais, la grande île africaine, finiront par perdre la Reine et son Premier Ministre.

I. — Le traité du 17 septembre 1885 est imprécis, un peu boîteux, ne satisfait personne, et ne donne pas au Résident général une force militaire nécessaire pour faire respecter sa volonté.

Néanmoins, interprété de bonne foi, avec le désir de s'entendre, il donnerait une définition satisfaisante des devoirs et des droits de chacune des deux parties.

II. — Le Ministre pensa que l'instrument vaudrait ce que vaudrait la main qui l'appliquerait. Il voulut donc un homme prudent, vigilant, habile, initié aux roueries de la diplomatie orientale, et son choix tomba sur M. Le Myre de Vilers.

Le 14 mai 1886, M. Le Myre de Vilers fait à Tananarive une entrée très solennelle. Trois jours après, la Reine le reçoit en grande pompe.

Il désire avoir, avec tous les Européens, des relations cordiales, et ne veut pas se mêler aux querelles religieuses. Toutefois il témoignera beaucoup de sympathie à la mission catholique, qui représente l'élément français.

III. — Le Résident général et le Premier Ministre paraissent animés du désir de s'entendre. Cela ne fait pas l'affaire de tout le monde. Un haut fonctionnaire, inspiré par les conseillers ordinaires du palais, s'efforce d'amener une rupture.

Suivant les traditions diplomatiques, le Résident général offrit, aux notabilités de Tananarive, un grand dîner suivi d'une fête de nuit. La fête était animée, gaie, superbe et battait son plein, quand le Ministre de la Guerre, fils préféré de Rainilaiarivony, suivi d'une troupe de soldats en goguette, entra dans la Résidence générale, et en enleva les musiciens.

Le Premier Ministre, très affecté de cette injure, donna toutes les satisfactions demandées.

Peu après, un gros nuage assombrit l'horizon.

IV. — M. Abraham Kingdon, grand dignitaire de la *London Missionary Society*, offrait à Rainilaiarivony une vingtaine de millions contre la perception des droits de douane, le monopole de l'exploitation des mines, la frappe des monnaies, et la création d'une Banque d'État.

Rainilaiarivony trouve l'affaire bonne, espère que le Résident général n'y verra rien, et signe le traité préparé par le R. Kingdon.

M. Le Myre de Vilers voit dans ce traité une violation de celui de 1885. Résident général et Premier Ministre discutent et ne s'entendent pas. Rainilaia-

rivony envoie à M. de Freycinet un récit commenté de la discussion. Ce hova est fin, subtil, singulièrement délié. M. Le Myre de Vilers connaît la gymnastique de la diplomatie orientale; il ne se laisse ni étourdir, ni démonter et continue d'exiger la résiliation du traité Kingdon. Rainilaiarivony résiste; le Résident, pour lui donner le temps de réfléchir, fait une *absence diplomatique*.

Pour le moment, la cour d'Emyrne ne redoute rien tant qu'une rupture, et la subite absence du Résident général l'alarme grandement.

Rainilaiarivony apprend son retour avec joie et va de suite le saluer. De son propre mouvement il lui offre de faire en France l'emprunt malgache, de construire une ligne télégraphique de Tamatave à Tananarive, de délimiter notre territoire de Diego-Suarez, d'accorder à M. Suberbie une vaste concession.

M. Le Myre de Vilers accepte tout, la paix est faite, les deux diplomates sont amis comme devant.

V. — M. Abraham Kingdon n'est pas content, les Méthodistes sont furieux, tripotent une revanche, et de temps en temps soufflent, dans le ciel politique de l'Emyrne, des nuages empoisonnés.

Un jour, la *London Missionary Society* annonce à Rainilaiarivony la stupéfiante nouvelle que Digby Willoughby, prétendu ambassadeur hova, a été reçu

officiellement par M. Waddington, ambassadeur à Londres, et par M. de Freycinet, chef du cabinet de Paris.

Il a été reçu comme particulier, ce qui est trop, beaucoup trop. Mais la vérité ne suffit pas aux Révérends et, dévotement, ils dénaturent les faits.

Rainilaiarivony croit ce qui lui plaît. Très fier qu'on ait donné tant d'importance à son soi-disant ambassadeur, il se redresse, se gonfle, se grandit, pense qu'on a peur de lui, se détourne de M. Le Myre de Vilers et lui oppose des *non volumus* et des *non possumus* plus impératifs que jamais.

VI. — Les Méthodistes triomphent et, de plus en plus, poussent le bonhomme à la résistance. Ils lui disent, dans le *Madagascar Times* : « Refusez tout » et patientez; voyez, la France recule. Demain vien- » dra un nouveau Ministère qui abandonnera Mada- » gascar ».

VII. — La position de M. Le Myre de Vilers devient très pénible. Pour défendre sa personne et dicter sa volonté, il a une douzaine d'hommes. C'est une force morale; ce n'est rien pour des gens qui n'ont de respect et d'admiration que pour la force brutale.

Rainilaiarivony recommence à persécuter les Français, ne veut plus entendre parler du *Protectorat diplomatique,* réduit en esclavage nos protégés sakalava et antankara, refuse audience au Résident

général, tandis que sa porte est toujours ouverte pour le consul d'Angleterre.

VIII. — M. de Mahy, avisé de la situation, talonne le Ministère et réveille la Chambre. Il tonne au Palais Bourbon, les échos se répercutent à Tananarive, Rainilaiarivony craint d'avoir dépassé la mesure et devient plus accessible. M. Le Myre de Vilers lui fait comprendre qu'à braver la France il risque son portefeuille, peut-être davantage.

La reine est pour M. Le Myre de Vilers, qui n'a jamais trompé personne.

IX. — Rainilaiarivony a fait reine la princesse Razatindrahety parce qu'elle était bête, jeune et jolie. Il se trompa sur un point : Ranavalo III n'était pas bête. Il arriva qu'elle eut sur lui l'influence toujours très grande, souveraine, irrésistible, qu'a une femme intelligente, jeune et jolie sur un mari qui touche à la soixantaine. Le bonhomme se soumit à la volonté de sa femme et revint aux relations confiantes et amicales des premiers jours.

Le 18 décembre 1886, il traite avec le Comptoir d'Escompte de Paris; l'indemnité de guerre, fixée à dix millions de francs, nous est versée, et nous évacuons Tamatave. Douze jeunes Hova sont envoyés en France pour terminer leurs études. Une ambassade, conduite par le Ministre de la Guerre, est envoyée au Président de la République.

La réconciliation est complète, le Protectorat semble définitivement accepté.

X. — Cet accord, si désirable, ne sera pas de longue durée.

Le consul américain, très correct, demande son *exequatur* à la Résidence générale.

Le consul anglais, dans l'espoir de provoquer un conflit, demande le sien au Premier Ministre.

M. Le Myre de Vilers proteste. Rainilaiarivony oppose une fin de non-recevoir et offre de discuter.

Le Résident refuse un combat inutile et amène son pavillon.

La situation est grave. La Reine le comprend, et de ses beaux yeux coulent des ruisseaux de larmes. Le pauvre vieux mari ne peut tenir à pareils arguments et apporte en personne, à la Résidence générale, ses excuses et celles de la Reine.

Nouvelle victoire et nouvelle paix qui vivra « Ce que vivent les roses ».

XI. — Au premier bruit de l'affaire, les Parett, les Pickersgill, la bande méthodiste apportent au Palais la promesse que l'Angleterre enverra des armes et de l'argent.

Rainilaiarivony refuse leurs offres. Il paraît deviner ce qui adviendrait de son pays si les Anglais s'y substituaient aux Français.

XII. — Les hommes de Dieu voient rouge.

Le 12 janvier 1888, la Reine revenait de villégiature. M. Le Myre de Vilers avait donné rendez-vous aux Français sur la place d'Andohalo, pour la saluer au passage. Le canon fut tiré avant l'heure fixée, et le Résident général arriva en retard. Le Premier Ministre donne l'ordre aux troupes d'ouvrir les rangs pour le laisser passer. Les soldats de la garde exécutent cet ordre avec mauvaise humeur, bousculent, frappent et piétinent les porteurs du Résident général.

Deux jours après, le *Madagascar Times*, journal des Méthodistes, publiait un article intitulé : *Pourquoi ne l'a-t-on pas tué ?*

Pourquoi n'a-t-on pas profité d'un instant de confusion dans les rangs des soldats pour assassiner, sans en faire exprès, M. Le Myre de Vilers?

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots ?

XIII. — Le 21 mai suivant, le généralissime Dygby Willoughby, l'illustre plénipotentiaire de 1885, est dégalonné, dépouillé de ses concessions, expulsé de Madagascar pour avoir volé au Gouvernement une somme de 300 000 francs.

XIV. — L'influence de M. Le Myre de Vilers grandit de jour en jour. Les Méthodistes enragent, mais ne désespèrent pas, et comme ils n'ont ni scrupules ni sens moral; comme ils ne savent pas diffé-

rencier l'honnête du deshonnête, le propre du malpropre, ils ont pour loi que la fin justifie les moyens. Ils s'efforcent donc, par d'odieuses calomnies, de soulever contre nous les indigènes. Pour cette fois, ils s'agitent dans le vide.

La Résidence générale et le Gouvernement hova sont d'accord. M. Le Myre de Vilers profite même de cette accalmie pour prendre un congé bien mérité.

Au mois de juillet 1889, il sera remplacé par M. Bompard.

XV. — M. Bompard est un « diplomate de la jeune école ». Toujours aimable, toujours souriant, il rend à Rainilaiarivony amabilité pour amabilité, flatterie pour flatterie, et tout va pour le mieux. Mais un jour il exige que les demandes d'*exequatur* et la correspondance du gouvernement anglais passent par ses mains. Le clan méthodiste bondit, trouve scandaleux que nous réclamions nos droits, conseille la résistance, et S. E. malgache refuse net d'exécuter le traité de 1885. Toutes les fois que M. Bompard voudra parler *exequatur* ou correspondance anglaise, Rainilaiarivony aura sa *colique diplomatique*.

Poussé par les Anglais, il prépare ouvertement la guerre, commande des armes et des munitions, met en état de défense les postes de la côte et construit des ouvrages de fortification à l'abri de l'artillerie navale.

Le gouvernement français voudrait conjurer la crise qui se dessine et remplace M. Bompard par M. Larrouy. En nous voyant si conciliants, le Hova croit que nous avons peur de lui, crève d'orgueil et se montre de plus en plus intraitable.

XVI. — Visiblement, Rainilaiarivony s'affaiblit de corps et d'esprit. Les officiers ne craignent plus sa débile main, piaffent, agitent leurs panaches et leurs mouchoirs de poche, traînent leurs sabres, prennent un air farouche : si l'on ne connaissait leurs personnes et leur race, on en serait effrayé. Les Méthodistes tirent, à leur gré, le fil de cette marionnette, et tout à leur aise, trompent le peuple. Ils disent, dans leurs écoles et dans leurs « chaires de vérité », que les statues, les tableaux, les images des églises catholiques sont des idoles ; que la musique et les pompes sacerdotales sont du charlatanisme ; que Jésus-Christ est né en Angleterre, où il a prêché, et qu'il n'a jamais voulu voir la France ; que la France est esclave de l'Angleterre ; que les lignes télégraphiques causent de mauvaises récoltes et attirent la foudre.

Avec la même loyauté, ils disent à Rainilaiarivony : Est-ce que la terre malgache n'est pas défendue par une armée nombreuse, brave et bien armée, par des difficultés de terrain insurmontables, par les généraux Fièvre et Hiver ? Vous n'avez rien à

craindre. Viennent les Français ! Ceux qui échapperont à vos balles et à vos obus seront ramassés par Fièvre et par Hiver. Pas un d'eux ne verra l'Analamanga, Tananarive, ses palais, ses temples, la face auguste de la Reine et celle de son Premier Ministre !

Puisque les hostilités doivent tourner à la confusion de la France, le bonhomme s'enfonce sur les yeux son chapeau à plumes blanches et brave en face la Résidence générale.

Les fonctionnaires, comme les révérends, suivent le précepte de don Bazile.

Les Français, disent-ils, sont la plaie de Madagascar. C'est pour assouvir leurs exigences impitoyables qu'il faut lever impôts sur impôts et faire corvées sur corvées.

Les malfaiteurs et les pêcheurs en eau trouble feignent de croire ces mensonges, crient vengeance, attaquent, tuent et pillent les *Vahaza* (Anglais, Français et autres étrangers).

D'après la correspondance échangée entre M. P. Larrouy, M. Le Myre de Vilers et M. Gabriel Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères, Rainilaiarivony est hypnotisé par les Anglais et précipite la ruine de son gouvernement.

XVII. — Tous les jours, sur tous les points de l'île, des attentats sont commis. Il est seul à ne pas

voir, dans la plupart de ces crimes, la main de ses fonctionnaires, et il les attribue tous aux Fahavalo.

A Tananarive même les attentats sont fréquents. M. Durand a dû défendre à coups de fusil, sa personne et sa maison.

Les aides de camp de Rakotomena, neveu de la Reine, menacent de mort les serviteurs indigènes de la Résidence générale.

Le Résident général se plaint, demande la punition des coupables, parfois les indique. Le Premier Ministre ne veut rien entendre. Pour Son Excellence, les Vahaza sont tuables, pillables, incendiables à merci et miséricorde.

La canaille tananarivite, poussée en sous main par la gent gallophobe, attaque, à coups de pierres, les soldats et les fonctionnaires français.

XVIII. — M. Larrouy se plaint, et Rainilaiarivony lui fait cette réponse : « Les projectiles en ques-
» tion étaient sans doute des tuiles ou des briques
» détachées de constructions peu solides, ou des
» cailloux jetés par des enfants en train de se jouer :
» dans l'un ou l'autre cas, le Gouvernement mal-
» gache n'a aucune mesure à prendre ».

Un soldat de l'escorte du Résident général est blessé gravement par Rakotomena et ses aides de camp.

Du coup, Rainilaiarivony est superbe d'insolence :

« Non content », dit M. Larrouy, « d'assurer au » neveu de la Reine l'impunité la plus scandaleuse, » le Premier Ministre vient de pousser l'arrogance » jusqu'à m'annoncer que Rakotomena lui a adressé » une plainte pour protester contre la publication, » dans le *Progrès de l'Imerina* et dans *Ny Mala-* » *gasy*, d'un entrefilet dans lequel étaient exposées » les circonstances de l'agression du 13 juin et le » rôle que celui-ci y avait joué ».

XIX. — Les télégrammes de M. Larrouy deviennent de plus en plus pessimistes. Toujours M. Hanotaux lui recommande de gagner du temps, de retarder si la vie de nos nationaux n'est pas menacée. Le moment d'assurer la retraite est arrivé, et Rainilaiarivony demande des explications sur l'annonce d'envoi de troupes à Madagascar.

Le Ministre invite M. Larrouy à venir conférer avec le Gouvernement, et à diriger sur Tamatave les femmes, les enfants et les invalides.

XX. — Sur les instances de M. Hanotaux, M. Le Myre de Vilers retourne à Tananarive. Il exigera du gouvernement Antimerina l'exécution loyale des conventions, et fera signer un nouvel instrument en cinq articles qui précise certaines dispositions du traité de 1885.

S. E. malgache manque au rendez-vous qu'Elle a

donné à M. Le Myre de Vilers, et ne daigne ni prévenir ni s'excuser.

Devant cette impertinence, le Plénipotentiaire va droit au but. Il donne à M. le Premier Ministre, pour accepter le traité qu'il lui a remis, jusqu'au 26 octobre 1894, six heures du soir.

L'Excellence répond par un contre-projet en douze articles que le Plénipotentiaire refuse de discuter. C'était pour le vieux renard malgache un moyen de gagner du temps.

XXI. — Pendant neuf ans il a joué ce petit jeu, mais il a cassé la corde.

Le 13 novembre 1894, M. Gabriel Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, disait à la Chambre des Députés : « Il est certain que ces neuf années » n'ont été, pour ne pas dire autre chose, qu'un long » piétinement sur place; que, durant cette période, » toute la politique hova a consisté à éluder les dis- » positions du traité de 1885, à décliner nos bons » offices toujours offerts en vain, à replier enfin vers » la barbarie et vers tous les abus dont nous aurions » voulu le purger, un gouvernement dont la faiblesse » fuyante ne se soutenait que grâce à notre inexpli- » cable..., à notre inaltérable patience ».

Il rappelle beaucoup de crimes commis sur des Français et restés impunis.

Le Hova a rejeté nos dernières propositions et nos nationaux ont quitté Madagascar.

XXII. — Qu'allons-nous faire? occuper plusieurs ports, nous agrandir peu à peu, et attendre? Comme le dit le Ministre : « Ce n'est pas l'expédition tout de suite, c'est l'expédition toujours ». Ce serait une guerre de tous les instants, de guet-apens, de broussailles, sans entraînement, sans gloire, coûtant autant d'existences humaines et de millions qu'une grande guerre. Notre influence n'y gagnera rien, notre commerce en souffrira, « et il faudra bien finir, » un jour ou l'autre, par résoudre le dilemme de » l'évacuation complète ou de l'action décisive. Mais » ce jour-là l'expédition se fera contre un adversaire » prévenu, aguerri, enhardi, mieux organisé et » mieux dirigé et, par conséquent, dans des condi- » tions bien plus difficiles ».

Au moment où les communications deviennent de plus en plus rapides, où la sphère devient de plus en plus petite, où les puissances civilisées se disputent avec tant d'âpreté le moindre coin de terre occupé par des barbares, « devons-nous, pouvons-nous » oublier le passé déjà si long qui nous rattache à cette » île, les droits acquis si péniblement, et dédaigner » les intérêts qui commencent déjà à s'y déve- » lopper ».

Madagascar est une terre d'avenir. Il faut la régénérer, non l'abandonner.

Notre Résident général doit y parler en maître.

XXIII. — Nous prendrons par la force des armes ce que nous n'avons pu obtenir par persuasion. « Ce » que je puis dire immédiatement », s'écrie M. Hanotaux, « c'est que dans notre pensée, l'expédition » projetée doit être assez forte pour monter, en une » seule campagne, jusqu'à Tananarive, et pour gar- » der, par la suite, le bénéfice de l'effort qu'elle aura » accompli ».

Le Gouvernement demandera quinze mille hommes et soixante-cinq millions. C'est beaucoup, mais la sagesse et l'expérience commandent une campagne prompte, méthodique et décisive.

La cause est entendue et gagnée.

XXIV. — Le 23 novembre 1894, la Chambre des Députés discute la demande de crédit. M. Gabriel Hanotaux soutient la discussion, répond brillamment aux objections présentées, et résume en ces termes l'impressionnante requête adressée au Président de la République par quatre-vingt-dix colons de Tamatave : « Nous sommes venus ici sur la foi des traités, » confiants en la protection que vous nous avez pro- » mise. La vie nous est rendue insupportable. Nous » implorons le secours de la mère-patrie ».

XXV. — Le 6 décembre, M. Hanotaux est à la tribune du Sénat, et montre que la situation actuelle vient de la crédulité, de la sottise et de l'orgueil des Hova. Il aurait pu ajouter : surtout de la duplicité, de l'avidité, de la déloyauté des Anglais.

Nous ne voulions pas de la conquête violente. Nous comptions sur l'application franche et paternelle du Protectorat pour amener à la civilisation, à une meilleure situation économique les populations malgaches. Mais le Gouvernement hova s'est mis dans les mains de pêcheurs en eau trouble, a renié ses engagements, mis toute sa force, tout son savoir-faire à entraver notre action.

Rainilaiarivony faisait ce rêve fantastique de garder du traité de 1885 l'hégémonie hova que nous lui concédions, et de repousser le protectorat qui en était la contre-partie. C'est-à-dire qu'il prenait notre marchandise et voulait en garder le prix.

XXVI. — Nous n'avions qu'à poursuivre le payement de notre marchandise. Ainsi l'avait décidé la Chambre des Députés, ainsi le décide le Sénat. Le 7 décembre 1894, le Président de la République promulgue une loi qui ouvre, aux Ministères de la Guerre et de la Marine, un crédit de 65 millions pour envoi, à Madagascar, d'un corps de 15 000 hommes.

XXVII. — Tous ceux qui connaissent Madagascar ne s'accordent pas sur sa valeur économique et sa

salubrité ; mais tous disent, depuis longtemps, que les Hova ne cèderont qu'à la force, et qu'ils ne peuvent être vaincus qu'à Tananarive.

Nos gouvernants ont reconnu que, depuis quatre-vingts ans, nous sommes dupes de ces demi-sauvages, et qu'il faut en finir.

Ils décident donc de prendre Tananarive, de l'occuper militairement, et d'y imposer la volonté de la France.

XXVIII. — Le 1er mars 1895, l'avant-garde du corps expéditionnaire, commandée par le général Metzinger, débarque à Majunga [1].

[1] Quelques jours après les échos de Tananarive répercutent les sourds grondements du canon de Miadana, et le commencement de la déroute de l'armée hova.

Rainilaiarivony ne s'alarme pas. Il croit que les Français n'oseront pas s'aventurer dans le hinterland et se contenteront de bloquer les ports, amusement très coûteux pour la France et sans danger pour les Hova.

Toutefois, la situation lui paraît assez intéressante pour motiver la résurrection de la *Gazeta Malagasy*, journal officiel. Le premier numéro paraît le 11 avril 1895. Il contient, en quatrième page, une proclamation qui reflète bien le genre d'esprit, l'orgueil et la mauvaise foi de Rainilaiarivony et de sa race.

La terre malgache, y dit-il, a tous les agréments, toutes les beautés, toutes les richesses et le meilleur des climats. Tout le monde l'envie, elle n'envie personne. Les gens qui la convoitent peuvent la bloquer. « Que nous fait le blocus ! » Elle produit tout ce qui nous est nécessaire.

Les étrangers qui, depuis longtemps, cherchaient dans Madagascar leur nourriture « sont partis repus ». « Une année avant de nous quit- » ter, ils ont dû s'habituer de nouveau à peu manger et à serrer leur » ceinture ».

En quelques jours, elle isole les deux rives de la Zomandrika et enlève aux Hova les forts de Mandoma et de Marovoay.

Le général Duchesne, chef de l'expédition, arrive le 6 mai. Le 16 mai il se rend à Mevatanana, position très forte, considérée comme inexpugnable. Les Hova, surpris par la science et la vigueur de l'attaque, laissent plus et nous abandonnent un matériel considérable.

Le 20 et le 21, le général leur inflige deux défaites si sanglantes et si meurtrières qu'ils reculent d'une seule marche, jusqu'à Andriba, à plus de 90 kilomètres au Sud de Suberbieville.

Le 21 mai, le général Voyron arrive devant les positions d'Andriba. Elles sont très fortes et défendues par 5 000 hommes. Le général a des troupes fatiguées par deux longues journées de marche.

Pour Rainilaiarivony, Madagascar est un pays affreux, ravagé par les tremblements de terre, les volcans, les cyclones, les éboulements, le grand, les vers terribles, les voleurs, les gagnes qui tombent du ciel, la gale et mille autres causes non moins terribles « qui emportent » des milliers et des millions d'hommes et de femmes ! ».

A Madagascar, la mortalité est à « un excès de bonheur ». « Ceux » qui naissent sur une terre pour mourir mieux que ceux » qui naissent à une autre ».

Les Hova sont sous l'empire, et sous jacobins. Rainilaiarivony explique ces événements avec succès, car de ces événements surgirent les nécessités qui amenèrent l'occupation de Tananarive.

Art. Jolly, Notes d'histoire, Proclamations malgaches, dans la Rev. de Madag., sept. 1899.

Qu'importe. Enlevées d'un élan superbe, elles attaquent si impétueusement que les Hova, effarés, démoralisés, sont pris de panique, fuient à la débandade, et ne s'arrêtent qu'à 30 kilomètres plus loin.

La route qu'il faut faire, pour le transport des vivres, de l'artillerie et des *impedimenta* avance rapidement, mais elle nous coûte beaucoup de vies humaines. Et malgré cette route, plus on s'enfonce dans le hinterland, plus le ravitaillement devient difficile.

Le général en chef, confiant dans l'endurance et la valeur de ses hommes, sachant, pour les avoir suffisamment éprouvés, ce que valent les Hova, décide la formation d'une colonne légère.

Cette colonne se compose de 237 officiers, 4 013 combattants et 1 515 conducteurs auxiliaires. Elle emporte 22 jours de vivres, 140 cartouches par homme, 1 116 projectiles pour 12 pièces de 80 millimètres de montagne.

Elle se met en marche le 14 septembre. Le lendemain, à Tsinainendry, elle culbute 5 à 6 000 Hova qui lui barraient la route.

Le 17, elle campe au pied des Ambohimena, hautes falaises qui font à l'Emyrne un puissant rempart. Ces monts sont couverts de fortifications, et ces fortifications sont défendues par la garde royale et les troupes refoulées du Boina.

La défense est sérieuse, et le tir des canons est

réglé trop savamment pour être attribué à des Hova. Les assaillants, stimulés par l'obstacle, se précipitent en torrent, renversent tout, culbutent tout, terrifient l'ennemi et le rejettent à 45 kilomètres au Sud.

Le 26, ils enlèvent les hauteurs d'Ambohipiara. Le 27, à Tsimahandry, le général fait halte pour donner un peu de repos à la troupe, attendre le troisième échelon, prendre dans sa main toutes ses forces et attaquer l'ennemi dans ses derniers retranchements.

XXIX. — Le 30 il est sous Tananarive. Le canon hurle son solennel boum boum, six colonnes sont prêtes pour l'assaut final, les tambours et les clairons vont battre et sonner la charge : juste à ce moment quelques obus à la mélinite éclatent sur la plate-forme du *Manjaka-Miadana* (Palais de la Reine). C'était une façon un peu brutale de frapper à la porte. La Reine dit sans doute, comme certaine rémoise : « celui-là frappe en maître ! ». Elle fait hisser le pavillon blanc et envoie au camp un parlementaire pour dire au général Duchesne, de sa part : « Entrez ! ».

XXX. — Une heure après, le général Metzinger entre dans Tananarive. Le général Duchesne et le général Voyron restent sur les positions conquises, prêts, à la moindre alerte, à recommencer le bombardement.

Le lendemain, 1er octobre 1895, le général en chef fait son entrée solennelle.

Enfin ! nous sommes maîtres de la ville sainte de Tananarive, tête et cœur de l'Imerina et de Madagascar. C'en est fait de l'hégémonie hova, de la puissance occulte des Anglais, des entêtements séniles de Rainilaiarivony.

Le même jour, à trois heures du soir, la Reine signe le traité apporté par le général Duchesne.

Le 18 septembre, M. Hanotaux a télégraphié au général en chef : la résistance prolongée des Hova nous impose des sacrifices; nous n'avons plus à ménager la Reine; nous avons le pouvoir d'imposer nos conditions; nous décidons de remplacer par un traité unilatéral le traité bilatéral que vous avez emporté de France.

Le général a reçu ce télégramme le 7 octobre. Il a jugé imprudent de revenir sur le fait accompli. M. Ranchot croit qu'avec le traité du 1er octobre nous ferons ce que nous voudrons, sans crainte de provoquer des désordres qui nous feraient verser dans l'annexion et le gouvernorat direct.

En cent trente-cinq jours, du 19 mai au 30 septembre, le général Duchesne a conduit son armée à 500 kilomètres de sa base d'opération. Il fallait souvent combattre des troupes bien armées, bien retranchées, très supérieures en nombre; il fallait traverser un pays sauvage, accidenté, désert : le soldat opposait aux hommes et aux choses, une gaieté inaltérable, et une confiance absolue en ses chefs. Et le général

avançait avec méthode, d'un pas assuré, certain qu'il avait en main une arme solide, bien trempée, à toute épreuve.

A l'entrée à Tananarive, les clairons soufflent fièrement, à pleins poumons, leurs marches les plus belliqueuses; les tambours, le képi sur l'oreille, tapent à tour de bras sur leurs caisses; tous les visages sont rayonnants; le défilé est enlevé comme à la parade.

Cette marche étonnante, regardée comme impossible, de 500 kilomètres, ces victoires au pas de course, cette entrée triomphale étonnent les Tananarivites. Quelque chose les étonne bien davantage : les vainqueurs ne crient pas *væ victis !* ils n'ont pas un mot méchant, pas un geste de haine ou de mépris, ils respectent leurs personnes, leurs femmes et leurs biens. Comme le dit M. Gabriel Hanotaux, ils refoulent leurs impatiences, ne réclament rien des surprises et des brutalités de la victoire.

Les Hova comprennent qu'il y a quelque chose de changé, que c'en est fait du vieux monde de brutalités, d'abus et de barbarie, que la France apporte, dans les plis de son drapeau, une civilisation nouvelle.

XXXI. — Cela ne fait pas l'affaire des Ombiasy, des Sikidy, des sorciers, des parasites et des seigneurs.

Ils emboitent le pas à Rainilaiarivony et ils fanatisent les Zanakantitra (les Fils des Vieux). Le 22

novembre, ces pieux idiots se soulèvent, demandent l'expulsion des étrangers et la restauration des anciens dieux.

Il faut bien le dire, les religions nouvelles n'ont pas pénétré la pensée malgache. Bien que chrétiens depuis longtemps, ces barbares veulent brûler les temples et les églises, les livres de piété et les livres d'instruction, les pasteurs et les moines. Ces gens, qui n'ont pas eu le cœur de défendre leur pays, combattent avec frénésie pour leurs dieux. Bardés d'amulettes, ils se croient invulnérables, affrontent à bout portant des feux de salve, et ne se rendent qu'après avoir subi des pertes énormes, démoralisantes.

XXXII. — Après ces fanatiques, ce sont les Vorimo qui se soulèvent. Ils veulent se venger des Hova, leurs oppresseurs et leurs bourreaux. Quand ils voient venir des Français, ils disent qu'ils ne veulent pas les combattre et font leur soumission.

XXXIII. — Le général Duchesne est conciliant, aimable, mais vigilant et quelque peu rigide. Rainilaiarivony l'apprend à ses dépens. Il veut continuer son petit jeu de jadis, gêner notre action, entraver le désarmement : le général l'envoie en Algérie et le remplace par un personnage à sa discrétion.

Avec le concours de M. Ranchot il organise l'administration locale. Tout passe par ses mains, il décide tout, la Reine et ses ministres ne font que

transmettre au peuple ses décisions. Tous les mercredis, les gouverneurs de l'Emyrne viennent à l'audience pour apprendre de lui comment nous entendons l'administration, la police et la justice.

Le général Duchesne a terminé sa mission, glorieusement, à la satisfaction du Gouvernement et de la France [1].

XXXIV. — M. Laroche arrive à Tananarive, le 16 janvier 1896, comme résident général.

Aimable, spirituel, beau danseur, il est l'ornement du Manjaka-Miadana. Jamais résident général n'a récolté tant de sourires et d'œillades enflammées.

[1] D'aucuns disent, comme Armande :

Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis,

et ils ont couvert d'injures le général Duchesne, qui n'était pas de leurs amis.

« Quand l'histoire se sera dépouillée des passions contemporaines, elle admirera le succès d'une campagne menée, en quelques mois, à des milliers de lieues de la mère-patrie, à cinq cents kilomètres de sa base d'opération, à travers un pays barbare, sans routes et sans ressources, dans un climat redoutable, en face d'un ennemi dont l'insaisissable présence était un découragement de plus pour des soldats qui voulaient se battre, et une préoccupation sans trêve pour un général forcé de régler sa marche sur la lenteur de ses approvisionnements. L'histoire dira que cette expédition, par les difficultés qu'elle présentait, n'a pas eu peut-être de précédent depuis celle de César à travers les Gaules, et elle s'étonnera du modeste et sage mérite de l'homme qui a su l'achever, à l'heure dite, et en gardant la mesure exacte de vigueur et de modération, d'élan et de discipline qui avait été prescrite à lui et à ses troupes ». (Gabriel Hanotaux, *L'Affaire de Madagascar*, pp. 261 et suiv.).

Mais tandis qu'il triomphe, le *vieux parti hova*, que l'entrée des Français à Tananarive avait consterné, relève la tête, remarque que nous sommes une poignée[1] que les Hova, rien qu'en se serrant, pourraient étouffer.

D'accord avec la Reine, avec les Ministres et les hauts fonctionnaires malgaches, il réchauffe le sentiment national et nous déclare une guerre sans merci.

Des bandes de malfaiteurs battent les chemins, détruisent les lignes télégraphiques, incendient les villages, assassinent les Français qui leur tombent sous la main, empêchent la culture des rizières, affament Tananarive.

Le corps d'occupation doit faire venir ses vivres de Tamatave, et les *Bourjanes* exploitent la situation : pour le transport d'une tonne de marchandises qui leur était payé, avant la guerre, 450 fr., ils demandent 1 000 et 1 100 fr.

L'insurrection éclatait sur plusieurs points à la fois. Nos soldats faisaient des prodiges de valeur et d'endurance, et toujours en vain. Quand ils avaient balayé une bande et créé un poste, leur action était finie, et les insurgés se reformaient un peu plus loin.

Les autorités civiles et militaires ne s'entendaient

1

Officiers	200
Soldats européens	1.586
— algériens	828
— indigènes	1.811

XXV. — Le 6 décembre, M. Hanotaux est à la tribune du Sénat, et montre que la situation actuelle vient de la crédulité, de la sottise et de l'orgueil des Hova. Il aurait pu ajouter : surtout de la duplicité, de l'avidité, de la déloyauté des Anglais.

Nous ne voulions pas de la conquête violente. Nous comptions sur l'application franche et paternelle du Protectorat pour amener à la civilisation, à une meilleure situation économique les populations malgaches. Mais le Gouvernement hova s'est mis dans les mains de pêcheurs en eau trouble, a renié ses engagements, mis toute sa force, tout son savoir-faire à entraver notre action.

Rainilaiarivony faisait ce rêve fantastique de garder du traité de 1885 l'hégémonie hova que nous lui concédions, et de repousser le protectorat qui en était la contre-partie. C'est-à-dire qu'il prenait notre marchandise et voulait en garder le prix.

XXVI. — Nous n'avions qu'à poursuivre le payement de notre marchandise. Ainsi l'avait décidé la Chambre des Députés, ainsi le décide le Sénat. Le 7 décembre 1894, le Président de la République promulgue une loi qui ouvre, aux Ministères de la Guerre et de la Marine, un crédit de 65 millions pour envoi, à Madagascar, d'un corps de 15 000 hommes.

XXVII. — Tous ceux qui connaissent Madagascar ne s'accordent pas sur sa valeur économique et sa

salubrité ; mais tous disent, depuis longtemps, que les Hova ne cèderont qu'à la force, et qu'ils ne peuvent être vaincus qu'à Tananarive.

Nos gouvernants ont reconnu que, depuis quatre-vingts ans, nous sommes dupes de ces demi-sauvages, et qu'il faut en finir.

Ils décident donc de prendre Tananarive, de l'occuper militairement, et d'y imposer la volonté de la France.

XXVIII. — Le 1er mars 1895, l'avant-garde du corps expéditionnaire, commandée par le général Metzinger, débarque à Majunga [1].

[1] Quelques jours après les échos de Tananarive répercutent les sourds grondements du canon de Miadana, et le commencement de la déroute de l'armée hova.

Rainilaiarivony ne s'alarme pas. Il croit que les Français n'oseront pas s'aventurer dans le hinterland et se contenteront de bloquer les ports, amusement très coûteux pour la France et sans danger pour les Hova.

Toutefois, la situation lui paraît assez intéressante pour motiver la résurrection de la *Gazeta Malagazy*, journal officiel. Le premier numéro paraît le 11 avril 1895. Il contient, en quatrième page, une proclamation qui reflète bien le genre d'esprit, l'orgueil et la mauvaise foi de Rainilaiarivony et de sa race.

La terre malgache, y dit-il, a tous les agréments, toutes les beautés, toutes les richesses et le meilleur des climats. Tout le monde l'envie, elle n'envie personne. Les gens qui la convoitent peuvent la bloquer. « Que nous fait le blocus ! » Elle produit tout ce qui nous est nécessaire.

Les étrangers qui, depuis longtemps, cherchaient dans Madagascar leur nourriture « sont partis repus ». « Une année avant de nous quit- » ter, ils ont dû s'habituer de nouveau à peu manger et à serrer leur » ceinture ».

En quelques jours, elle balaye les deux rives de la Betsiboka et enlève aux Hova les forts de Miadana et de Marovoay.

Le général Duchesne, chef de l'expédition, arrive le 6 mai. Le 18 toutes ses dispositions sont prises. Le 9 juin il est devant Mevatatanana, position très forte, considérée comme inexpugnable. Les Hova, surpris par la science et la vigueur de l'attaque, lâchent pied et nous abandonnent un matériel considérable.

Le 20 et le 21, le général leur inflige deux défaites, si complètes et si meurtrières, qu'ils reculent, d'une seule marche, jusqu'à Andriba, à plus de 80 kilomètres au Sud de Suberbieville.

Le 21 août, le général Voyron arrive devant les positions d'Andriba. Elles sont très fortes et défendues par 5 000 hommes. Le général a des troupes fatiguées par deux longues journées de marche.

Pour Rainilaiarivony, l'Europe est un pays affreux, ravagé par les tremblements de terre, les volcans, les cyclones, les éboulements, le grisou, les bêtes féroces, les voitures, les glaçons qui tombent du ciel, la glace et mille autres choses non moins terribles « qui engloutissent » des millions et des millions d'existences et de fortunes ! ».

A Madagascar, au contraire, on a « un excès de bonheur ». « Ceux » qui mangent sur une natte par terre sont encore mieux que ceux » qui mangent à une table ».

Les Hova sont fous d'orgueil et bons patriotes. Rainilaiarivony exploite ces sentiments, avec succès, car de ces excitations sortiront les insurrections qui suivront l'occupation de Tananarive.

(Ant. Jully, *Notes d'histoire, Proclamations malgaches*, dans la *Rev. de Madag.*, sept. 1899).

Qu'importe. Enlevées d'un élan superbe, elles attaquent si impétueusement que les Hova, effarés, démoralisés, sont pris de panique, fuient à la débandade, et ne s'arrêtent qu'à 30 kilomètres plus loin.

La route qu'il faut faire, pour le transport des vivres, de l'artillerie et des *impedimenta* avance rapidement, mais elle nous coûte beaucoup de vies humaines. Et malgré cette route, plus on s'enfonce dans le hinterland, plus le ravitaillement devient difficile.

Le général en chef, confiant dans l'endurance et la valeur de ses hommes, sachant, pour les avoir suffisamment éprouvés, ce que valent les Hova, décide la formation d'une colonne légère.

Cette colonne se compose de 237 officiers, 4 013 combattants et 1 515 conducteurs auxiliaires. Elle emporte 22 jours de vivres, 140 cartouches par homme, 1 116 projectiles pour 12 pièces de 80 millimètres de montagne.

Elle se met en marche le 14 septembre. Le lendemain, à Tsinainendry, elle culbute 5 à 6 000 Hova qui lui barraient la route.

Le 17, elle campe au pied des Ambohimena, hautes falaises qui font à l'Emyrne un puissant rempart. Ces monts sont couverts de fortifications, et ces fortifications sont défendues par la garde royale et les troupes refoulées du Boina.

La défense est sérieuse, et le tir des canons est

réglé trop savamment pour être attribué à des Hova. Les assaillants, stimulés par l'obstacle, se précipitent en torrent, renversent tout, culbutent tout, terrifient l'ennemi et le rejettent à 45 kilomètres au Sud.

Le 26, ils enlèvent les hauteurs d'Ambohipiara. Le 27, à Tsimahandry, le général fait halte pour donner un peu de repos à la troupe, attendre le troisième échelon, prendre dans sa main toutes ses forces et attaquer l'ennemi dans ses derniers retranchements.

XXIX. — Le 30 il est sous Tananarive. Le canon hurle son solennel boum boum, six colonnes sont prêtes pour l'assaut final, les tambours et les clairons vont battre et sonner la charge : juste à ce moment quelques obus à la mélinite éclatent sur la plate-forme du *Manjaka-Miadana* (Palais de la Reine). C'était une façon un peu brutale de frapper à la porte. La Reine dit sans doute, comme certaine rémoise : « celui-là frappe en maître ! ». Elle fait hisser le pavillon blanc et envoie au camp un parlementaire pour dire au général Duchesne, de sa part : « Entrez ! ».

XXX. — Une heure après, le général Metzinger entre dans Tananarive. Le général Duchesne et le général Voyron restent sur les positions conquises, prêts, à la moindre alerte, à recommencer le bombardement.

Le lendemain, 1er octobre 1895, le général en chef fait son entrée solennelle.

Enfin ! nous sommes maîtres de la ville sainte de Tananarive, tête et cœur de l'Imerina et de Madagascar. C'en est fait de l'hégémonie hova, de la puissance occulte des Anglais, des entêtements séniles de Rainilaiarivony.

Le même jour, à trois heures du soir, la Reine signe le traité apporté par le général Duchesne.

Le 18 septembre, M. Hanotaux a télégraphié au général en chef : la résistance prolongée des Hova nous impose des sacrifices; nous n'avons plus à ménager la Reine; nous avons le pouvoir d'imposer nos conditions; nous décidons de remplacer par un traité unilatéral le traité bilatéral que vous avez emporté de France.

Le général a reçu ce télégramme le 7 octobre. Il a jugé imprudent de revenir sur le fait accompli. M. Ranchot croit qu'avec le traité du 1er octobre nous ferons ce que nous voudrons, sans crainte de provoquer des désordres qui nous feraient verser dans l'annexion et le gouvernorat direct.

En cent trente-cinq jours, du 19 mai au 30 septembre, le général Duchesne a conduit son armée à 500 kilomètres de sa base d'opération. Il fallait souvent combattre des troupes bien armées, bien retranchées, très supérieures en nombre; il fallait traverser un pays sauvage, accidenté, désert : le soldat opposait aux hommes et aux choses, une gaieté inaltérable, et une confiance absolue en ses chefs. Et le général

avançait avec méthode, d'un pas assuré, certain qu'il avait en main une arme solide, bien trempée, à toute épreuve.

A l'entrée à Tananarive, les clairons soufflent fièrement, à pleins poumons, leurs marches les plus belliqueuses; les tambours, le képi sur l'oreille, tapent à tour de bras sur leurs caisses; tous les visages sont rayonnants; le défilé est enlevé comme à la parade.

Cette marche étonnante, regardée comme impossible, de 500 kilomètres, ces victoires au pas de course, cette entrée triomphale étonnent les Tananarivites. Quelque chose les étonne bien davantage : les vainqueurs ne crient pas *væ victis !* ils n'ont pas un mot méchant, pas un geste de haine ou de mépris, ils respectent leurs personnes, leurs femmes et leurs biens. Comme le dit M. Gabriel Hanotaux, ils refoulent leurs impatiences, ne réclament rien des surprises et des brutalités de la victoire.

Les Hova comprennent qu'il y a quelque chose de changé, que c'en est fait du vieux monde de brutalités, d'abus et de barbarie, que la France apporte, dans les plis de son drapeau, une civilisation nouvelle.

XXXI. — Cela ne fait pas l'affaire des Ombiasy, des Sikidy, des sorciers, des parasites et des seigneurs.

Ils emboitent le pas à Rainilaiarivony et ils fanatisent les Zanakantitra (les Fils des Vieux). Le 22

novembre, ces pieux idiots se soulèvent, demandent l'expulsion des étrangers et la restauration des anciens dieux.

Il faut bien le dire, les religions nouvelles n'ont pas pénétré la pensée malgache. Bien que chrétiens depuis longtemps, ces barbares veulent brûler les temples et les églises, les livres de piété et les livres d'instruction, les pasteurs et les moines. Ces gens, qui n'ont pas eu le cœur de défendre leur pays, combattent avec frénésie pour leurs dieux. Bardés d'amulettes, ils se croient invulnérables, affrontent à bout portant des feux de salve, et ne se rendent qu'après avoir subi des pertes énormes, démoralisantes.

XXXII. — Après ces fanatiques, ce sont les Vorimo qui se soulèvent. Ils veulent se venger des Hova, leurs oppresseurs et leurs bourreaux. Quand ils voient venir des Français, ils disent qu'ils ne veulent pas les combattre et font leur soumission.

XXXIII. — Le général Duchesne est conciliant, aimable, mais vigilant et quelque peu rigide. Rainilaiarivony l'apprend à ses dépens. Il veut continuer son petit jeu de jadis, gêner notre action, entraver le désarmement : le général l'envoie en Algérie et le remplace par un personnage à sa discrétion.

Avec le concours de M. Ranchot il organise l'administration locale. Tout passe par ses mains, il décide tout, la Reine et ses ministres ne font que

transmettre au peuple ses décisions. Tous les mercredis, les gouverneurs de l'Emyrne viennent à l'audience pour apprendre de lui comment nous entendons l'administration, la police et la justice.

Le général Duchesne a terminé sa mission, glorieusement, à la satisfaction du Gouvernement et de la France [1].

XXXIV. — M. Laroche arrive à Tananarive, le 16 janvier 1896, comme résident général.

Aimable, spirituel, beau danseur, il est l'ornement du Manjaka-Miadana. Jamais résident général n'a récolté tant de sourires et d'œillades enflammées.

[1] D'aucuns disent, comme Armande :

Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis,

et ils ont couvert d'injures le général Duchesne, qui n'était pas de leurs amis.

« Quand l'histoire se sera dépouillée des passions contemporaines, elle admirera le succès d'une campagne menée, en quelques mois, à des milliers de lieues de la mère-patrie, à cinq cents kilomètres de sa base d'opération, à travers un pays barbare, sans routes et sans ressources, dans un climat redoutable, en face d'un ennemi dont l'insaisissable présence était un découragement de plus pour des soldats qui voulaient se battre, et une préoccupation sans trêve pour un général forcé de régler sa marche sur la lenteur de ses approvisionnements. L'histoire dira que cette expédition, par les difficultés qu'elle présentait, n'a pas eu peut-être de précédent depuis celle de César à travers les Gaules, et elle s'étonnera du modeste et sage mérite de l'homme qui a su l'achever, à l'heure dite, et en gardant la mesure exacte de vigueur et de modération, d'élan et de discipline qui avait été prescrite à lui et à ses troupes ». (Gabriel Hanotaux, *L'Affaire de Madagascar*, pp. 261 et suiv.).

Mais tandis qu'il triomphe, le *vieux parti hova*, que l'entrée des Français à Tananarive avait consterné, relève la tête, remarque que nous sommes une poignée[1] que les Hova, rien qu'en se serrant, pourraient étouffer.

D'accord avec la Reine, avec les Ministres et les hauts fonctionnaires malgaches, il réchauffe le sentiment national et nous déclare une guerre sans merci.

Des bandes de malfaiteurs battent les chemins, détruisent les lignes télégraphiques, incendient les villages, assassinent les Français qui leur tombent sous la main, empêchent la culture des rizières, affament Tananarive.

Le corps d'occupation doit faire venir ses vivres de Tamatave, et les *Bourjanes* exploitent la situation : pour le transport d'une tonne de marchandises qui leur était payé, avant la guerre, 450 fr., ils demandent 1 000 et 1 100 fr.

L'insurrection éclatait sur plusieurs points à la fois. Nos soldats faisaient des prodiges de valeur et d'endurance, et toujours en vain. Quand ils avaient balayé une bande et créé un poste, leur action était finie, et les insurgés se reformaient un peu plus loin.

Les autorités civiles et militaires ne s'entendaient

1

Officiers.	200
Soldats européens	1.586
— algériens	828
— indigènes	1.811

pas sur les moyens à employer pour réprimer l'insurrection. M. Laroche voulait s'appuyer sur la Reine, les Ministres et les Andriana qui le roulaient à plaisir. Le général Voyron, qui voyait mieux et plus juste, voulait précisément s'en prendre à ces hauts personnages.

Ce dualisme était un grand danger. Il fallait le faire cesser ou nous résoudre à plier bagages, à laisser là nos morts, à pleurer notre honneur et nos beaux millions.

Le Gouvernement a résolu de réunir dans la même main tous les pouvoirs, et il a fait choix, pour cette haute mission, du général Gallieni.

CHAPITRE IV [1]

LE GÉNÉRAL GALLIENI

I. Le général Gallieni gouverneur de Madagascar. — II. Il vainct l'insurrection. — III. Exécution d'un ministre et d'un parent de la Reine. — IV. Exil d'une tante de la Reine. — V. Les *Vieux Hova*. — VI. L'Administration. — VII. Déposition de la Reine Ranavalo III. — VIII. Fin de l'insurrection. — IX. Abolition de l'esclavage. — X. Les classes libres acclament la domination française. — XI. Politique à suivre. — XII. La Justice. — XIII. La vie élégante à Tananarive. — XIV. Instruction publique. — XV. Soldats-professeurs. — XVI. Les impôts. — XVII. Musique et Religion. — XVIII. Ce que veut la France. — XIX. Les mariages. — XX. Agriculture. — XXI. Le Commerce. — XXII. Les Débitants. — XXIII. Travaux publics. — XXIV. Les Pangalanes. — XXV. Domaine public. — XXVI. Soldats-colons.

I. — Le 16 septembre 1896, le général Gallieni

[1] SOURCES. — A. Grandidier, *Les canaux et les lagunes de la côte orientale de Madagascar*, dans le *Bulletin de la Soc. de Géog. de Paris*, 1886, 1er trim. — *Voyage du général Gallieni (cinq mois autour de Madagascar)*, dans le *Tour du Monde*, 1899, 1900. — Le Cap. F. Hellot, *La Pacification de Madagascar* (opérations d'octobre 1896 à mars 1899); Paris, Chapelot, 1900. — Général Gallieni, *Rapport d'ensemble sur la Pacification, l'Organisation et la Colonisation de Madasgascar* (oct. 1896 à mars 1899). — Cap. Nèple, *Le Guide de l'Immigrant à Madagascar*; Paris, A. Colin, 1899. — Gabriel Hanotaux, *L'Affaire de Madagascar*; Paris, Calmann-Lévy, 1896. — H. d'Escamp, *Hist. et Géogr. de Madagascar*; Paris, Firmin-Didot, 1884. — E.-F. Gautier, *L'Œuvre scolaire à Madagascar*, dans la *Rev. de Mad.*, janvier 1900. — *Revue de Madagascar*, de 1899 à 1902. — Charles Depince, *La Colonisation militaire à Madasgascar*, dans la *Revue de Madag.*, nov. 1899.

prend le commandement du corps d'occupation; dix jours après, il remplace M. Laroche comme résident général, et réunit dans ses mains les pouvoirs civils et militaires.

Rompu aux affaires coloniales et à la politique tortueuse et ondoyante des Asiatiques, il saura organiser l'administration et se garer des pièges du Manjaka-Miadana. Très courtois, très ferme, il ne sera le courtisan ni de Ranavalo Manjaka III, ni des princesses, ni des ministres, ni de personne.

II. — Au moment de son arrivée, Tananarive et l'Imerina sont en feu. L'île entière, habilement circonvenue, craint pour ses coutumes et ses libertés et se montre hostile à la pénétration française.

Il fallait, tout en économisant les vies humaines, conquérir rapidement Tananarive, l'Imerina, un territoire plus grand que la France. Et ce n'était pas tout de conquérir le sol, il fallait aussi conquérir les intelligences et les cœurs, créer une administration appropriée à l'état de civilisation de chaque peuplade, donner à l'ensemble un mouvement ascensionnel et progressif.

Pour cette œuvre colossale et d'une infinie délicatesse, le général Gallieni dispose d'un corps d'armée de douze mille hommes. Mais c'est un personnel de choix, d'une cohésion parfaite, d'un dévouement absolu, plein de confiance, marchant d'un même

cœur, d'une même âme, d'un même pas, vers le but indiqué.

Il s'est vite rendu compte de la situation, en a vu les points malades, et a pris son parti.

Il réunit les ministres et les hauts personnages malgaches et leur tient ce langage : « Je sais que » certains personnages malgaches en vue n'ont pas » toujours gardé l'attitude que le gouvernement » français est en droit d'attendre d'eux ».

Il ne doit plus en être ainsi. Il récompensera les fidèles serviteurs de la France et de la Reine, et réprimera tout acte d'hostilité contre l'autorité française. « Il est de votre intérêt personnel », leur dit-il, « de servir loyalement la France, car nous sommes » définitivement installés à Madagascar, et le gou- » vernement de la République sera toujours heureux » de récompenser les services qui lui seront » rendus ».

III. — Le Ministre de l'Intérieur et un oncle de la Reine ne se croient pas touchés par cette admonition et continuent de diriger la rebellion. Ils sont traduits devant un conseil de guerre, condamnés et fusillés.

IV. — Une tante de la reine, qui passe pour être l'esprit de la famille, est notre ennemie déclarée. Le général l'envoie cuver sa haine à Sainte-Marie de Madagascar.

V. — Le parti national ou *Vieux parti hova* ne

rend pas les armes. Il conserve toutes ses prétentions et toutes ses espérances. Il croit qu'avec de la patience, de l'audace et de l'habileté, il arrivera, comme sous Ranavalo Ire, à se débarrasser des Français et des Anglais, de leur civilisation maudite, et à faire revivre, dans les siècles des siècles, l'antique barbarie, la sainte ignorance, les bons privilèges et l'esclavage.

Les *Vieux Hova* ont l'appui de la reine, ils parlent en son nom, ce qui leur donne une force énorme.

Les gouverneurs hova, conservés par le général Duchesne et M. Laroche, prennent parti pour les rebelles, pressurent à outrance les indigènes et disent que c'est pour payer le tribut exigé par les Français.

VI. — Le général Gallieni prend de suite des mesures administratives et militaires.

Il appliquera la *politique de race* dont il a vu le succès au Tonkin. C'est la suppression de l'hégémonie hova, le remplacement, — par des gouverneurs autochtones surveillés par des officiers français, — des gouverneurs hova.

Tout en conservant les divisions administratives du protectorat, il divise le territoire en cercles, le cercle en secteurs, le secteur en sous-secteurs. Un officier supérieur commande le cercle, des officiers et des sous-officiers de choix commandent les secteurs et les sous-secteurs. Les autorités civiles leur sont subordonnées.

Ils ont les pouvoirs les plus étendus.

Le premier point du programme est l'écrasement de l'insurrection dans l'Emyrne et la sécurité de la route de Tamatave à Tananarive.

Il établit, autour de la capitale, une chaîne de postes d'une vingtaine de kilomètres de rayon.

Quand la première zone sera pacifiée, on s'avancera d'un bond sur la deuxième, on l'organisera militairement et administrativement, on rappellera et l'on remettra à la culture les anciens habitants.

La zone pacifiée, on recommencera la même manœuvre et l'on avancera ainsi, par bonds successifs, jusqu'à la périphérie de l'île. « Ce sont », dit-il, dans ses instructions du 22 mai 1898, « les indigènes in-
» soumis de la veille qui nous aident, qui nous servent
» à gagner les insoumis du lendemain ».

Six mois plus tard, il ordonne « de mettre fin aux
» incendies de villages comme moyen de répression
» vis-à-vis des habitants insurgés ».

Il adresse aux populations une proclamation que je résume ainsi :

« De nombreux habitants, soutenus par des grands et par la Cour, sont en insurrection, alarment les honnêtes gens, empêchent les travaux des champs et entravent le commerce. Le peuple est trompé. Il faut que grands et petits rentrent dans le devoir. Il n'y a qu'une justice ; elle frappera de même sorte tous les coupables ».

C'en est fait de la politique de ménagements. Beaucoup d'insurgés se soumettent, beaucoup d'anciens seigneurs féodaux viennent à nous et nous servent utilement. Mais la reine et les palatins font bloc et sont irréductibles. Il est facile de voir que Ranavalo, par son action directe et son prestige, est le seul obstacle à la pacification.

VII. — La Reine manque à ses engagements et croit pouvoir le faire en conscience parce qu'elle les a signés l'épée sous la gorge ; — voire ! c'est toujours ainsi que se font les traités de paix. S'il arrive, par fortune, que la force passe du vainqueur au vaincu, celui-ci, à son tour, pose un pied victorieux sur la tête de son adversaire et lui crie dans l'oreille, en lui faisant sentir la pointe de l'épée : *Væ Victis !* Mais il ne faut pas se faire illusion, prendre son désir pour une réalité. C'est ce qu'a fait Ranavalo III, à son dam !

Le 26 février 1897, à huit heures du soir, elle est prévenue que c'en est fait de sa royauté. Quatre heures plus tard elle quitte Tananarive ; quelques jours après, elle attend, à la Réunion, son départ pour l'Algérie.

VIII. — L'insurrection, ainsi décapitée, la pacification marche rapidement. Au mois de mars, le général met en liberté les détenus politiques et grâcie plusieurs chefs d'insurrection. Quand les générations que nous formons entreront en ligne, les *Vieux Hova* seront

engrenés dans le mouvement et pourront reprendre leur place sociale.

IX. — Quand nous sommes arrivés à Tananarive, il y avait, dans Madagascar, 500 000 esclaves d'une valeur, au taux légal, de 75 millions de francs.

Il y a sept siècles, à trois ans près, qu'un de nos rois disait : « selon le droit de nature, chacun doit » naître franc ». Le général Gallieni ne pouvait pas penser à conserver l'esclavage dans un pays de domination française. Mais les seigneurs hova et betsiléo ne nous pardonneraient jamais d'amoindrir ainsi leurs héritages ! Le général se demandait aussi, non sans inquiétude, ce que les esclaves feraient de leur liberté.

Les choses se passèrent mieux qu'il ne l'espérait.

Les seigneurs s'étant rebellés, il n'avait plus à les ménager.

Quant aux esclaves, ils s'arrangèrent parfaitement. Les uns continuèrent leurs industries, les autres restèrent sur leurs petites propriétés ou se louèrent à leurs anciens maîtres, d'autres entrèrent dans la milice ou dans les régiments de tirailleurs en formation.

X. — Les autres classes de la population sentent que nous les avons tirées des griffes des Hova. Elles apprécient les avantages de notre régime et nous tendent les bras. « Ce sont elles », dit le général, « qui, lors de mes diverses tournées dans l'île, se » portaient en foule au-devant de moi, vêtues de

» vêtements européens, précédées de drapeaux fran-
» çais, pour montrer leur reconnaissance au repré-
» sentant du Gouvernement de la République pour les
» avoir affranchies d'un joug détesté ».

XI. — Il faut traiter ces populations avec bienveillance et fermeté, ne point les heurter dans leurs mœurs, leurs croyances et leurs habitudes, les faire venir à nous par le seul effet de l'exemple et de la lente infiltration de notre civilisation.

Nous voulons la colonisation aussi rapide que possible ; il ne faut pas l'entraver par l'intrusion forcée de doctrines que ces gens ne peuvent pas comprendre.

D'autres choses sont à éviter. Les Malgaches sont habitués à beaucoup d'espace pour leurs cultures et leurs troupeaux. Il ne faut pas que notre premier contact soit une restriction d'un droit qu'ils tiennent des ancêtres et qu'ils considèrent comme sacré.

Les Anglo-Saxons suppriment tout simplement les peuples qui les gênent. L'âme française a une autre conception du respect de l'humanité. Elle aime, caresse, berce et soutient, pour les élever jusqu'à elle, les peuples jeunes qu'elle conquiert.

Sur l'administration, sur la justice, comme sur toutes choses, le général Gallieni a des idées bien arrêtées, très sages et très pratiques.

Il voudrait la constitution de grandes provinces qui seraient administrées par trois ou quatre fonctionnaires

français, largement rétribués, *stables*, pouvant compter sur l'avenir, connaître à fond le pays, administrer avec suite et autorité, faire des projets à longue échéance. Le personnel malgache placé sous leurs ordres serait réduit au minimum et devrait passer deux ou trois ans dans une école d'administration.

XII. — Les « Hommes de loi » se sont abattus sur l'Imerina comme des corbeaux sur une proie. Ils « ne sont soumis à aucune capacité, à aucune discipline ». Leur ingérence est « coûteuse, inexpérimentée et généralement malhonnête ». Ils trouvent toutes les causes imperdables, provoquent des procès, les entretiennent et, comme le juge Dandin, « ne laissent aux plaideurs que le sac et les quilles ». Les Hova, — fins, rusés, déliés, libres de scrupules, — se mettront de la partie, et cela ne tardera guère. Heureusement, le général veille. Il n'arrachera pas cette mauvaise herbe, mais il la tiendra dans un tel état de maigreur qu'elle ne pourra pas se reproduire.

Louis XIV voulait que l'on appliquât, aux affaires indigènes, la procédure simple, expéditive et peu coûteuse de la justice consulaire. Le général reprit l'idée du grand roi et fit rendre le décret de 1898, qui porte que la procédure des affaires indigènes sera celle des justices de paix, procédure qui a l'immense avantage de respecter les us et coutumes du pays et de faire prévaloir la conciliation.

Nos officiers s'acquittent avec tact de leurs délicates fonctions judiciaires.

Ils sont assistés d'avocats-défenseurs qui sont licenciés en droit, assermentés, cautionnés, tarifés et surveillés par le Procureur général. Ils sont au nombre de quatorze, sept à Tananarive et sept dans le ressort. Ce sont « des hommes probes » qui ne donnent lieu à aucune plainte.

XIII. — Nous donnons aux Malgaches une bonne justice, nous leur assurons une vie facile, paisible, ouverte à l'espérance, et ils disent volontiers, comme le doux chantre de Melænis :

> Oh ! moi, tout ce que je veux,
> C'est une maîtresse aimée,
> C'est ma barbe parfumée,
> Et des fleurs dans mes cheveux.

Ils ont facilement oublié le *fandroana* ou « Bain de la Reine », et le Quatorze-Juillet, — avec ses salves d'artillerie, ses revues, ses fanfares, ses trophées, ses feux d'artifice, — les enchante.

Les salons de la Résidence générale et des grands dignitaires leur sont souvent ouverts et ils en profitent largement. La haute société malgache s'y grise de musique, y danse des quadrilles et des cotillons ; on y remarque, avec plaisir, l'élégance des femmes et la correction des hommes.

Les dames ont leur *jour* et cultivent avec ardeur l'art de parler pour ne rien dire.

Tananarive possède un théâtre, des cercles, des courses, des tauromachies, une académie, une société qu'ils appellent *Sport-Club*. Pourquoi *Sport-Club?* Le vocabulaire français est-il si pauvre qu'on ne puisse y trouver l'équivalent de ces deux monosyllabes? Seraient-ils déjà *Snobs*, c'est-à-dire « savetiers », c'est-à-dire admirateurs passionnés de ce qui est idiot?

En somme, la haute société malgache s'habille à la française, vit à la française, dans des maisons françaises; elle prend plaisir à nos amusements, s'imprègne de nos ridicules; bientôt elle pensera en français et parlera français.

XIV. — Selon la remarque de E.-F. Gautier, les Hova sont des déracinés. Ils ont perdu leurs ancêtres, leurs souvenirs, leur individualité historique. Comme s'ils arrivaient à la vie, ils sont souples, imitatifs, très impressionnables. Leur francisation sera facile et sera l'œuvre des maîtres d'école. Le général, qui a vu d'un coup d'œil juste la situation, a fondé à Tananarive et à Fianarantsoa des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, des écoles professionnelles [1], d'agri-

[1] En 1900, les apprentis de début de l'école professionnelle de Tananarive étaient devenus des ouvriers habiles et plusieurs pensaient à s'établir. (E.-F. Gautier, *L'œuvre scolaire à Madagascar*, dans la

culture, de médecine, un hôpital, un institut bactériologique.

Il avait ouvert, à l'Ecole Le Myre de Vilers, un cours de droit, mais il l'a fermé. Les Hova naissent processifs et plaident pour plaider, par amour des procès. Il n'était pas nécessaire de donner des armes à cette passion déjà trop florissante, et il a pensé que mieux valait former de bons artisans que de mauvais hommes de loi.

En 1900, l'Imerina comptait 1 900 écoles dont 1 750 confessionnelles.

Quand le général Gallieni a pris le gouvernorat, les écoles étaient déjà nombreuses, mais, sauf à Tananarive et à Fianarantsoa, elles ne visaient que la propagande religieuse, n'enseignaient que des cantiques et des exercices de piété. Les maîtres, protestants anglais ou français, étaient nettement hostiles aux intérêts français.

Le général ne touche pas à la liberté de la propagande religieuse, mais il exige que l'enseignement à tous les degrés ait pour objectif la francisation des indigènes et que la moitié du temps soit consacrée à l'étude de la langue française, qui doit devenir une seconde langue maternelle.

Nous avons cru faire acte de générosité en n'imposant pas aux Bretons l'usage de la langue française ;

Revue de Madag., janv. 1901). Nous mettons largement à contribution l'étude de M. Gautier.

aujourd'hui, après quatre siècles d'annexion, la Bretagne n'est guère plus française et guère moins noire qu'au temps du roi Louis XII.

Il ne faut pas avoir à Madagascar les scrupules ridicules et impolitiques qui nous ont si mal réussis en Bretagne.

Les écoles congréganistes appliqueront les programmes officiels et seront soumises aux inspections.

C'est ce qui fit dire à M. Griffith, missionnaire anglais : « J'ai bien peur que le plus clair résultat des » efforts de nos missionnaires à Madagascar n'ait été » de former une armée d'employés, de scribes, de » charpentiers, de maçons, etc., pour le bénéfice de » nos amis les Français ».

Les Jésuites sont des éducateurs habiles, aimables, accueillants.

Les Anglais sont raides comme des hommes de bois et froids comme des hommes de glace ; ils enseignent des cantiques, la haine de la France, et prêchent que Jésus-Christ est né en Angleterre.

Rainilaiarivony les protège, met à leur disposition Martin-bâton, et ils ont 97 0/0 de la population scolaire.

Rainilaiarivony est parti, Martin-bâton est mort, les Malgaches envoient leurs enfants où ils veulent, et 97 0/0 vont aux écoles françaises.

XV. — Mieux que les méthodistes, mieux que les

PP. Jésuites, le soldat de marine, — bon, jovial et débrouillard, — fait aimer la France. Gaiement, sans morgue, sans pose, il enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la culture des jardins, l'élevage des abeilles, la fabrication du miel, du beurre et du fromage.

Il est bien vrai que tous les maîtres fournis par l'armée ne sont pas esclaves des règles de la pédagogie. Il est arrivé que des petits Hova ont répondu au général avec un bel accent méridional ou alsacien.

Le malheur n'est pas grand.

Dans chaque village pacifié, il faut une école française surmontée d'un drapeau tricolore, et l'on n'a pas toujours sous la main un élève de l'Ecole normale ; que l'on continue donc à prendre des Marsouins, dussent les petits Hova parler moins purement que les paysans tourangeaux la douce « langue d'oui ».

XVI. — Sous l'ancien régime, les Malgaches payaient 6 à 7 millions d'impôts. Les deux tiers fondaient dans les mains des percepteurs et des intermédiaires. Le tiers qui arrivait au Manjaka Miadana se confondait avec les fonds privés du couple royal, et le peuple n'en revoyait jamais une piastre.

Le Gouvernement de la République ne demande pas plus que le gouvernement royal, mais les nobles, les *Ombiasy*, les sorciers, les *Sikidy* payent comme les autres et la totalité de la recette arrive au Trésor. Au

lieu de s'immobiliser dans les caves de la Reine et du Premier Ministre, ou de satisfaire des caprices, il sert à la rémunération des fonctionnaires, à la construction de routes, de ponts, de ports, d'écoles, des divers organes nécessaires à la vie d'un peuple. Sans aggravation des charges fiscales, par le seul jeu d'une administration intelligente et honnête, les recettes locales se sont élevées, de 3 millions en 1896, à 7 093 000 en 1897, à 10 millions en 1898, à 11 millions en 1899, à 13 772 000 fr. en 1901.

Chacun peut vérifier la cote de ses impôts, et les percepteurs sont serrés de si près qu'ils sont honnêtes.

XVII. — Il y a quelque chose que les Hova aiment autant que la terre, peut-être davantage, c'est la musique. Ils préfèrent l'accordéon au violon-calebasse et au tam-tam. Ils vont au temple ou à l'église non pour « adorer l'Eternel », mais pour entendre de la musique. Le grondement puissant des orgues les transporte au café-concert, les ravit. Ils distinguent le Protestantisme du Catholicisme par la musique et les pompes du culte et, des deux religions, ils donnent le choix pour un air de flûte.

Ils voyaient bien d'ailleurs que les Méthodistes et autres Révérences *ejusdem farinæ* étaient d'onctueux hypocrites, qui faisaient de la religion une réclame pour vendre des cotonnades, et une pioche pour ouvrir la voie aux armées anglaises. Ils ont vu

sans peine que les Jésuites étaient plus hommes de bien, peut-être parce qu'ils étaient les plus faibles.

Tout bien pesé, ils ne les différenciaient guère que par la coupe de leurs vêtements.

En cela, ils se trompaient.

Le Méthodiste est anglais jusque dans les moëlles. Il veut par tous les moyens, même les plus criminels, la grandeur, le prestige et la prospérité de son pays.

Le moine, au contraire, n'est que moine, rien que moine. Il a pour famille ceux de sa robe, pour patrie son couvent, pour chef un étranger : il est, dans la main de cet étranger, comme un cadavre, *perindè ac cadaver*, et lui doit un dévouement absolu, sans restriction, *usque ad mortem*.

Il trompette, claironne et tambourine des succès immenses, miraculeux. Les dévotes pleurent de joie, glapissent des *hosanna*, et rognent, pour la maison du bon père, l'héritage de leurs enfants.

On s'aperçoit, plus tard, trop tard, quand la farce est jouée, que ces succès sont imaginaires.

Moines et pasteurs travaillent chacun pour soi. Les uns ne servent pas la France, les autres la desservent.

Le 5 octobre 1896, presque dès son arrivée, le général Gallieni les prévient que « tous actes, toutes » paroles, qui seraient de nature à nuire au prestige » et à l'influence du nom français entraîneraient » aussitôt la fermeture du bâtiment religieux où le

» fait aurait eu lieu et la punition du coupable ».

Moines et ministres harcelaient la reine : c'était à qui la convertirait et lui ouvrirait les portes du paradis.

La bonne dame était fétichiste, comme ses ancêtres et comme ses sujets. Il importait peu qu'elle fût baptisée par immersion ou par infusion, par un catholique ou par un protestant, avec des formules latines ou avec des formules anglaises, mais on voulait faire de son choix une affaire politique, et cela n'était plus du jeu.

Le général Gallieni fit savoir que la reine, comme tous ses sujets, pouvait être, à son gré, catholique, protestante ou fétichiste, et que sa conversion ou sa non conversion n'avait aucun intérêt politique.

Pour amortir la rage du prosélytisme et les haines religieuses, il a interdit les cérémonies du culte sur la voie publique, soumis à l'autorisation l'ouverture des écoles, interdit l'existence, dans le même village, d'écoles de différents cultes.

Le Malgache sait qu'il a maintenant la liberté de choisir ses éducateurs et ses dieux.

Les ministres n'ayant plus à leur service le bras séculier, il ose bien les regarder en face. Il les trouve laids, arrogants, insensément orgueilleux, et mauvais professeurs. Beaucoup de villages demandent qu'on les remplace par des instituteurs laïques dont ils offrent de payer le traitement et le logement.

Les missionnaires anglo-saxons ne se font pas à l'idée de n'être plus les maîtres et crient sur le ton de Jérémie, fils de Hilkija : « Ha ! ha ! Seigneur Eternel ! l'Antéchrist est venu, il fait revivre les temps douloureux de Dioclétien, de Marie la Sanglante, de Catherine de Médicis, de Louis XIV. Voilà ; tu vas lever ta droite et répandras à flots tes malédictions ! »

Cela n'arrête pas le général. Il exige de ces pauvres martyrs — dont la joue est rose et l'œil insolent — la déclaration catégorique que leur but est purement et uniquement religieux.

Dès la fin de 1897, Catholiques et Protestants cessent de se dénoncer. L'instruction réglementée et surveillée ne fait pas leur affaire, et ils reportent, sur la conversion des indigènes, tout leur zèle apostolique.

XVIII. — Ce n'est pas par amour de la gloire ou par philanthropie que la France a sacrifié tant d'hommes et d'argent. La conquête, la pacification et l'organisation de l'île sont des moyens. La France a voulu une station navale d'observation et de ravitaillement dans la mer des Indes, un nouvel aliment pour son industrie, des placements pour ses capitaux, des mines à fouiller, des champs à cultiver, des forêts à exploiter, des immensités à féconder, un emploi utile des forces perdues par le fait des utopistes, des corsaires de la politique, des entrepreneurs de grèves, des secousses normales de la civilisation.

Le Général recueille et publie tous les renseignements nécessaires aux agriculteurs, aux industriels, aux négociants, aux ouvriers spéciaux de la métropole qui voudraient tenter fortune à Madagascar [1].

Il réglemente la main-d'œuvre et, par répercussion, supprime le vagabondage.

XIX. — Il favorise la repopulation, s'efforce de donner aux mariages plus de stabilité, accorde aux ménages pauvres des terres et des exemptions d'impôts.

XX. — Il voit dans l'agriculture ce qu'y voyait Fénelon : le fondement de la vie humaine et la source de tous les vrais biens. C'est un moyen de colonisation, de peuplement, de mise en valeur du sol.

Il crée un service d'agriculture, des jardins d'essai, des haras ; il assure la repopulation des bœufs ; il recommande l'emploi des machines et des engrais artificiels. Il fonde des Comices agricoles qui distribuent des récompenses et stimulent les progrès de l'agriculture et de l'élevage [2].

[1] On consultera avec profit le *Guide de l'Immigrant à Madagascar*, beau et solide ouvrage, en trois volumes, avec atlas, publié en 1899, par le Gouvernement général de Madagascar et dépendances, sous le nom de capitaine Nèple.

[2] Aux comices d'Androhiba, de 1901, on constate l'amélioration des races asine, porcine, caprine, ovine, volatile et l'on conçoit l'espoir d'obtenir, par croisement, une race de chevaux adaptés au pays. On remarque aussi que les industries agricoles ont réalisé des progrès. (Beauprez, *Revue de Madag.*, juillet 1901).

Une loi du 9 mars 1896 permet aux Malgaches de devenir facilement propriétaires. Avec trois aunes de drap fin, Côme de Médicis faisait un homme de bien; avec un quartier de terre, le général Gallieni fait un propriétaire, un homme d'ordre, intéressé à la stabilité du gouvernement, un homme qui a l'idée du *mien* et du *tien*, qui aime d'amour le sillon arrosé de ses sueurs, qui repousse, dans le domaine des utopies, le communisme, le socialisme, le collectivisme, moule des sociétés primitives, miséreuses et barbares.

Avec un sens parfait des affaires agricoles, le général recommande au fermier d'emmener sa fermière.

La fermière est cette femme intelligente, vigilante, active, âme de la ferme, que les Normands appellent avec respect la « Maîtresse ». Elle est souveraine à la basse-cour, à la laiterie, au jardin. Elle a l'œil à tout, voit tout, gouverne, haut la main, les gens et les bêtes. C'est elle, plus que l'homme, qui fait la prospérité de la ferme.

XXI. — Le commerce, autre important facteur de civilisation, est très impressionnable. Au moindre ébranlement politique, au moindre dérangement des saisons, il rentre peureusement dans sa coquille.

Il fallait lui rendre confiance, lui infuser un sang nouveau, lui donner une orientation nouvelle. Assez longtemps nous avions joué, au profit des Anglais,

des Allemands, des Américains, le sot rôle de Raton.

Le général a remanié les tarifs de douane, dégrevé les produits français et grevé les produits étrangers de droits presque prohibitifs. Il a introduit le système métrique et les monnaies françaises, sollicité l'immigration, poussé à l'accroissement de la capacité de consommation des indigènes, stimulé l'initiative des industriels de la métropole, créé des routes et des chemins de fer, donné l'ordre et la sécurité.

Le succès, un succès magnifique, a couronné ses efforts. Les importations se sont élevées de 14 millions en 1896, à 46 millions en 1901, et les exportations ont passé, dans le même temps, de 3 millions et demi à 8 millions.

La part de la France a été, pour les importations de 1901, de 77 0/0, et pour les exportations de 65 0/0.

D'après le *Standard of the Trade of the United Kingdom*, les exportations anglaises sont tombées de 164 161 liv. st. en 1897, à 35 509 en 1898, et les importations, qui étaient de 66 859 liv. st. en 1897, n'ont plus été que de 30 880 en 1898. Le malheur des Anglais fait le bonheur des Français, car les Français gagnent ce que perdent les Anglais.

Les Allemands achètent en France leurs tissus pour Madagascar. Les Américains en ont apporté de leur pays et les ont vendus, malgré des droits presque prohibitifs, meilleur marché que les nôtres.

L'administration ne se plaint pas des Américains; les Allemands ont toujours été de la plus parfaite correction; les Anglais et les Mauriciens ont eu souvent, au contraire, des procédés « d'une loyauté douteuse ».

Ils regrettent le temps de Rainilaiarivony et de la toute-puissance méthodiste. Alors, « en usant par» fois de procédés peu compatibles avec les prin» cipes d'honnêteté et de civilisation », ils gagnaient sans peine beaucoup d'argent.

Séduits par l'exemple des Européens et des Européennes, les Malgaches apprécient le confort, et leurs besoins augmentent de jour en jour. Le commerce intérieur prospère. Des maisons se fondent et essaiment des comptoirs.

Il y a une ombre au tableau, mais elle ne durera guère.

Les côtes occidentales sont exploitées par des Chinois et des Hindous, gens de maigre avoir, de large conscience et de grand appétit.

Le général les remplacera par des ménages malgaches.

XXII. — Certain commerce ne demanderait qu'à s'étendre et à prospérer, mais mieux vaudrait l'étrangler que de le protéger : c'est celui des alcools.

Depuis longtemps l'alcool était connu sur les côtes. En 1812, il entra dans Tananarive. Radama Ier en

but, le trouva bon et s'enivra tant et tant qu'il en mourut. La cour imita le roi, la ville imita la cour et tout le monde, à qui mieux mieux, se soûla.

Ranavalo Ire édicta des lois draconiennes et les appliqua. L'ivrognerie fut punie de prison et de mort.

Radama II, son successeur, était le meilleur homme du monde et le plus grand ivrogne de Madagascar. L'ivrognerie regagna, en quelques mois, tout le terrain qu'elle avait perdu sous Ranavalo Ire. Alors on eut, pour 60 centimes, un litre de la divine liqueur; alors on buvait à même la bouteille et, pour 60 centimes, un homme ou une femme pouvait se donner l'immense plaisir de se soûler à rouler dans le ruisseau ; alors, enfin, l'ivrognerie fut endémique et le *delirium tremens* fleurit.

Ranavolo II tenta vainement d'enrayer le mal.

Les Missionnaires anglais fondent une société antialcoolique. Derrière cette pudibonde enseigne, les Anglais de Maurice inondent de leurs produits toute l'île de Madagascar. Rien qu'à Tananarive, ils en placent, bon an mal an, 300 000 litres au prix moyen de 75 à 100 francs la barrique de 210 à 220 litres [1].

Il n'y avait qu'à laisser faire les Anglais : en quelques années, ils auraient empoisonné, supprimé les races malgaches et gagné beaucoup d'argent.

Derrière les régiments français s'avancèrent, en

[1] Dr Radafiné, *L'Alcoolisme à Madagascar, avant la conquête française*, dans la *Revue de Madag.*, déc. 1901.

bon ordre, messieurs les mastroquets. Ils ne demandaient qu'à continuer l'œuvre des Anglais de Maurice.

En France, on les laisserait faire.

Ils plongent dans la misère beaucoup de ménages; ils poussent à la débauche, à la paresse, au crime beaucoup de gens ; ils emplissent les asiles d'aliénés..... mais ils sont agents électoraux, sacrés, intangibles. Les plus fiers députés les flattent, chantent leurs vertus, les défendent haut, bien haut, contre les dents du fisc et le fouet des règlements.

Le général n'a pas besoin de leurs services et ne tolère pas leur œuvre d'empoisonneurs. Il leur impose l'autorisation préalable, de fortes taxes, de durs règlements, et ne leur passe rien.

Ils réclament, rusent, trompent. Ils sont sévèrement punis, pris dans les maillles de lois de plus en plus pénétrantes et rigoureuses.

XXIII. — Les rois hova ne voulaient pas de routes parce que les routes auraient facilité aux Blancs la conquête de l'île.

En effet, les routes facilitent le mouvement des armées ; mais elles facilitent aussi le mouvement des marchandises, des hommes et des idées. Le général s'occupe donc activement de la construction de chemins de fer, de routes, de télégraphes et de téléphones. Déjà des routes rayonnent, dans tous les sens, de Tananarive vers la périphérie de l'île; de tous

côtés circulent des bicyclettes, des automobiles, des théories de véhicules de toutes sortes. Une section du chemin de fer de Tamatave à Tananarive a été inaugurée en 1902 et l'on a le plaisir d'entendre siffler, souffler, gronder les locomotives.

Le long des grandes routes, de coquets villages, propres, avenants, hospitaliers, remplacent les hameaux sordides et miséreux d'autrefois.

Tananarive même est devenue méconnaissable. De grands travaux de voirie l'ont assainie et transformée. Dans des quartiers populeux et malsains, on a planté de vastes jardins ombreux et fleuris. De côtés et d'autres s'élèvent des magasins et des ateliers où, du matin au soir, retentit l'hymne joyeux du travail. Les environs de la Résidence générale ont l'aspect d'une ville française.

Des hauteurs du Manjaka Miadana, la vue s'étend jusqu'aux méandres de l'Ikopa et embrasse toute une floraison de villas gaies, pimpantes, indices d'une vie aisée [1].

Dans l'espace de quelques années, Fianarantsoa a fait peau neuve.

Des amas de huttes, où toute une population croupissait dans la vermine et dans l'ordure, ont fait place à une ville européenne propre, coquette, percée de larges voies bien entretenues. En 1900, elle avait de

[1] Beauprez, *Rev. de Madag.*, juin et nov. 1901.

beaux monuments, une jumenterie, une vacherie, un jardin d'essai, des écoles, un bureau de postes et télégraphes, un jardin public, un champ de courses, etc. Au mois de juillet 1900, un terrain de 350 mètres carrés a été vendu 5 fr. 70 le mètre.

La sécurité est complète. Nul ne craint plus pour sa femme et pour ses bœufs. Les Betsileo se sentent partout chez eux, jouissent largement des bienfaits de notre administration et reconnaissent volontiers qu'ils n'ont jamais été si heureux [1].

La route de Tamatave est magnifique, facile. Elle traverse la forêt profonde, tout au travers d'un chaos de montagnes. Parfois, elle est taillée dans le roc vif, sur le bord d'un abîme. Au fond de cet abîme, un torrent fougueux gronde, gémit, sanglotte et reflète, à travers la frondaison, des lambeaux du ciel bleu. Parfois, quand elle tourne, on voit se dérouler des sites magnifiquement sauvages, qui retentissent de doux chants, de cris joyeux, de ces bruits étranges, signes de la vie intense, ardente des grandes forêts vierges.

XXIV. — De Fénérive à Mananjary, sur la côte orientale, un banc de corail forme des *lidi* parallèles à la côte. Entre les *lidi* et la côte, les rivières et les pluies ont formé un chapelet de lacs, et ces

[1] *Lettre de M. G. de Sornay au général Gallieni*, dans la *Revue de Madag*, juillet 1900. — Rev. de Madag., déc. 1901.

lacs sont séparés les uns des autres par des seuils appelés *pangalanes* « où il faut enlever (les canots pour les transporter) ». Plusieurs lacs sont grands et profonds comme ceux d'Annecy ou du Bourget.

Radama Ier eut l'idée de couper les pangalanes, de faire un beau canal de 485 kilomètres, et mit en œuvre la *corvée royale*.

Ce devait être, pour les populations littorales, la santé et de grandes facilités pour l'écoulement des produits du sol.

Voire mais, ce canal véhiculera la civilisation des *Vahaza* et raccourcira le chemin de Tamatave à Tananarive, double malheur qu'il faut éviter. On arrête donc les travaux.

Après la conquête, on reprend le projet de Radama Ier, mais on n'a pas d'argent.

Le général Gallieni, dès son arrivée, examine sur place la situation, reconnaît l'importance sanitaire, commerciale et civilisatrice de l'œuvre. Il n'a pas d'argent. Il fait des combinaisons, le ministre les approuve et l'on met la main à l'œuvre.

L'ouverture des pangalanes et de la route de Tamatave à Tananarive créeront un grand mouvement commercial et transformeront la région. Les bourgs de Tamatave, d'Andevorante, de Mananjary, de Farafangana, de Fort-Dauphin sont déjà des villes belles, grandes, riches, fréquentées par de nombreux navires.

Dans la brousse, déserte et sauvage il y a quelques années, surgissent des villages frais, pimpants, où retentit, du matin au soir, le bruit des marteaux, des scies, les grincements, le bourdonnement et les hoquets des machines.

Les Malgaches, qui étaient paresseux, vivaient de peu, sans désirs, prennent goût au confort, à l'aisance, au luxe et travaillent comme les autres.

Les ports de l'est et de l'ouest offrent un accès facile, des aménagements bien compris, une main-d'œuvre abondante et à bon marché, et les navires y viennent de plus en plus nombreux. Le tonnage a été, en 1897 : pour les Français de 604 194 tonnes, pour les étrangers de 223 337 ; en 1898 : de 734 068 tonnes pour les Français, de 145 294 pour les étrangers.

Le sort du commerce et de l'agriculture dépend du régime de la propriété.

XXV. — Sous la monarchie antimerina, la question domaniale était très simple : tout le *domaine éminent* appartenait à la reine.

Les particuliers n'en jouissaient qu'à titre précaire. Que le terrain soit bâti ou non bâti, cultivé ou non cultivé, la reine le pouvait reprendre à toute heure, sans avis préalable, sans motif et sans indemnité.

Les révolutions politiques, les besoins de la Couronne, l'amour du Hova pour la terre ont amené la spécialisation des propriétés. Le collectivisme créé

par Andrianampoinimerina n'a pu tenir. Les membres de la famille se partagèrent le domaine commun, sous réserve de révision à chaque augmentation de la famille. Mais quand un Hova eut cultivé sa terre pendant quelques années et bâti dessus une maison, il dit « ma terre », « ma maison », se moqua du collectivisme et ne permit à personne de toucher à son bien.

Par suite de l'émiettement de la propriété collective, le *domaine éminent* du souverain ne fut plus qu'une fiction. Néanmoins les reines le maintinrent énergiquement comme une arme contre l'envahissement des étrangers.

Aussi, les étrangers qui avaient quelque chose à risquer, hésitaient à se mettre dans les mains de gens qui avaient tout pouvoir et peu de scrupules.

On savait, par expérience, qu'il n'y a pas de bonnes colonies sans un bon régime des terres. La loi du 9 mars 1896 a fixé l'état de la propriété foncière, en a déterminé le mode de transmission et réglé le jeu hypothécaire. Le général, ainsi armé, a pu organiser méthodiquement et fortement la propriété individuelle et la colonisation agricole [1].

Les biens confisqués aux rebelles et l'apanage de l'ancienne dynastie constituent aujourd'hui le *domaine privé* de la colonie.

En 1898, le général avait consenti 569 concessions

[1] Clément Delhorbe, *L'Immatriculation des terres à Madagascar et en Tunisie*, dans la *Rev. de Madag.*, déc. 1900.

d'une superficie totale de 206 987 hectares. Ces terrains, qui étaient vagues et ne servaient à personne, portent de belles plantations qui bientôt payeront des impôts.

A mesure que l'on ouvre des routes, le prix des transports diminue et les terrains augmentent de valeur.

XXVI. — Comme le dit M. Charles Depince, le général Gallieni ne craint pas d'avoir des idées, de les mettre en pratique et d'en assumer la responsabilité.

Il a trouvé dans ses souvenirs classiques l'histoire des colonies romaines et il a vu autour de lui des soldats qui, dans les postes, avaient appris la langue, s'étaient familiarisés avec les mœurs, les coutumes, les superstitions du pays, avaient acquis des connaissances techniques, l'art de faire beaucoup avec peu de chose, de se débrouiller.

Il a pensé que les meilleurs de « la classe » pourraient, aussi bien que les légionnaires de Trajan, faire d'excellents colons. Il leur a fait de petites concessions, donné un peu d'argent et la liberté de leurs mouvements. Leurs engagés seront armés, formeront un corps de partisans pour défendre, au besoin, la colonie. Il sent bien, au fond, que ces colons seront fiers de se sentir encore et toujours soldats et d'avoir un commandement.

L'essai a complètement réussi et des frais d'instal-

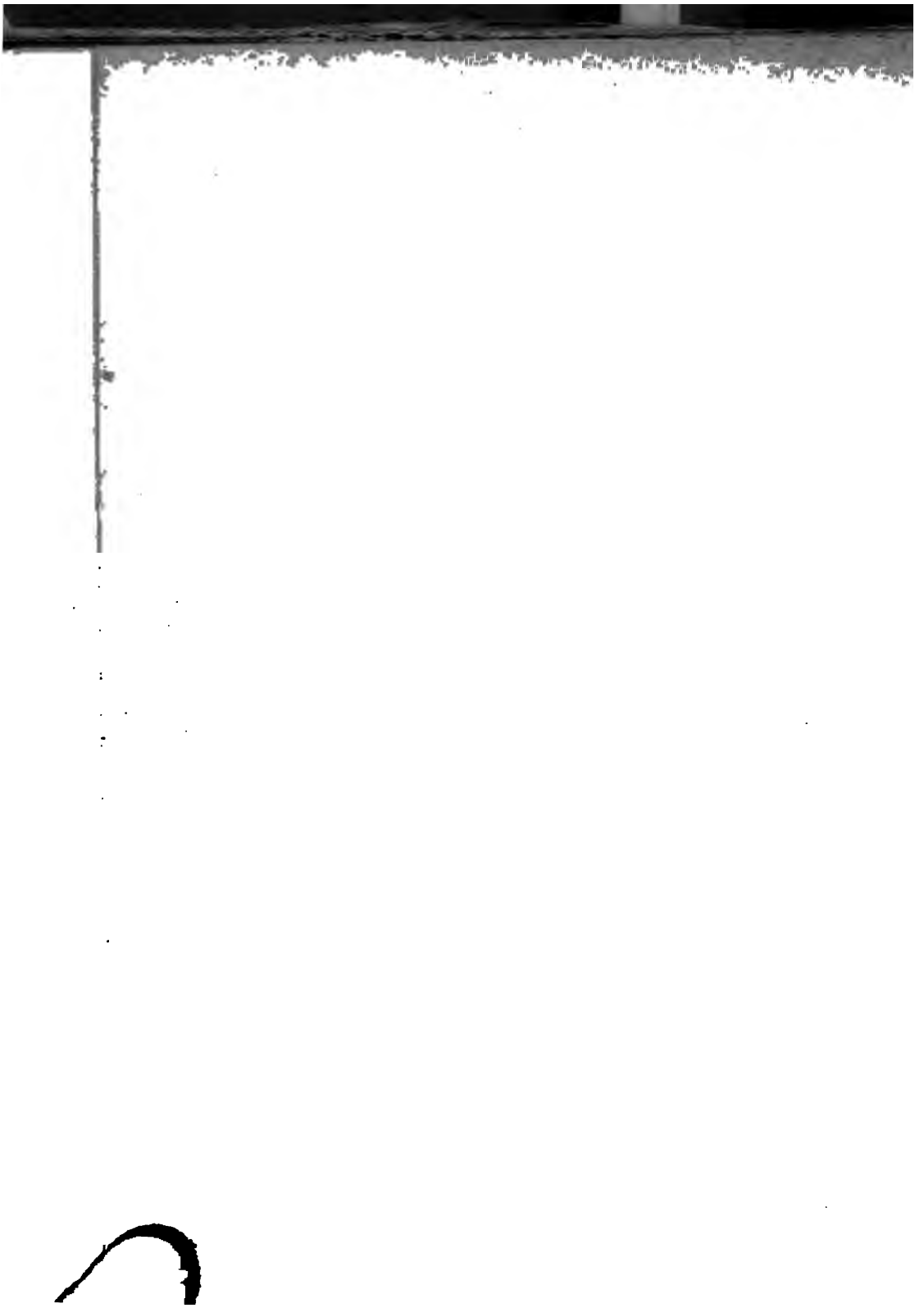

lation de soldats-colons sont maintenant prévus au budget colonial.

CONCLUSION

L'histoire de la colonisation de Madagascar peut se diviser en trois périodes : de 1642 à 1674, de 1674 à 1895, après 1895.

Pendant la première période, nous aurions pu, avec deux centaines d'hommes, conquérir l'île entière. La direction métropolitaine et la direction coloniale furent insuffisantes, et notre première tentative se termina par un désastre épouvantable.

Tout le monde s'élevait contre Louis XIV; il faut reconnaître aujourd'hui que Louis XIV avait raison contre tout le monde. En incorporant au domaine royal l'île de Madagascar (juin 1686), il a sagement réservé l'avenir et convié ses successeurs à continuer son œuvre.

Pendant la deuxième période, nous avons entretenu quelques comptoirs sur les côtes orientales. Des hommes hardis ont repris l'œuvre des anciens, mais avec des idées de paix, d'amour, de civilisation; ils réussissaient, les populations venaient à eux. De petits intérêts personnels, de petites vanités mandarinistes s'en alarmèrent et furent assez puissantes pour les perdre.

Le XIXe siècle nous fait suzerains d'une bonne moitié

de l'île, mais tous nos gouvernements, royal, impérial ou républicain, se sont timidement contentés d'une suzeraineté toute platonique.

Les Anglais, forcés de reconnaître nos droits, inventent la royauté hova et le dogme de « Madagascar aux Malgaches », c'est-à-dire aux « Hova ». Et cette royauté fantastique, demi-barbare, soutenue par les Anglais, nous brave pendant près d'un siècle, nie nos droits, assassine nos nationaux, viole les traites. Les choses en arrivent à ce point qu'il nous faut ou abandonner l'île ou la conquérir. Le Gouvernement et les Chambres décident de maintenir nos droits, d'établir, même par la force, notre souveraine autorité sur cette terre où dorment, à toujours, tant de nos compatriotes.

La dernière période s'ouvre par une campagne magnifique que M. Gabriel Hanotaux compare à celles de Jules César dans les Gaules.

En septembre 1896, le général Gallieni arrive comme gouverneur général. Il donne à la colonie tous ses jours, toutes ses heures, tous ses instants, et, comme par enchantement, tout va de mal en bien ; le pays est pacifié, la confiance vient, le bien-être se répand, le travail devient en honneur ; des routes, des chemins de fer, des lignes télégraphiques rayonnent dans tous les sens ; les hommes, les choses et les idées circulent ; un monde nouveau, bercé par la douce France, naît à la civilisation :

Hoi n'en perdrat France dulce sun los[1]

Au mois d'août 1900, quand le général revint de France, la pacification était si complète qu'il a pu rendre à la liberté les quatre-vingts derniers insurgés qu'il avait exilés à l'île Bourbon, et le travail entrait si bien dans les mœurs qu'il a pu abolir le régime de la prestation.

Pendant tout son voyage de Majunga à Tananarive, en passant par Diego-Suarez et Tamatave, Français et Malgaches l'ont porté en triomphe.

Grâce au général Gallieni, l'avenir est radieux et paraît gonflé d'espérances.

Si son retour transporte d'enthousiasme tout un peuple, son départ serait un deuil, un malheur. Qu'il continue longtemps, bien longtemps, qu'il vieillisse à Madagascar et y fonde définitivement la puissance et la civilisation françaises !

[1] « Aujourd'hui la douce France ne perdra pas sa gloire ». (La Chanson de Roland, vers 1210).

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LES MALGACHES

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DES MALGACHES

I. La Lémurie. — II. Les premiers habitants de Madagascar. — III. Les Vazimba. — IV. Les Juifs. — V. Les Karmates. — VI. Les Onjatsy. — VII. Les Antambahoaka. — VIII. Métis d'Européens. — IX. Les Sakalava. — X. Les Mahafaly. — XI. Les Antandroy. — XII. Le Masikora. — XIII. Les Antanosy. — XIV. Les Antanosy émigrés. — XV. Les Ant'Aisaka. — XVI. Le Farafangana..... 7

CHAPITRE II

LES ORIGINES DES MALGACHES (SUITE)

I. Les Antimorona. — II. Les Tanala. — III. Les Bezanozano. — IV. Les Betsimisaraka..... 40

CHAPITRE III

LES ORIGINES DES MALGACHES (SUITE)

I. Les Sihanaka. — II. Les Tsimihety. — III. Les Antalaotra. — IV. Les Betsileo. — V. Les Bara. — VI. Les Antimerina..... 56

CHAPITRE IV

SUPERSTITIONS

I. Zanahary. — II. Les Anges. — III. Les Dzinis. — IV. Morts

récalcitrants. — V. Les Spectres. — VI. Les Sacares. — VII. Les Sorciers. — VIII. Les Ombiasy. — IX. Les Aulis. 79

CHAPITRE V

LÉGENDES

I. Création des mondes. — II. Création de l'Homme et de la Mort. — III. Création d'Adam. — IV. Naissance d'Eve. — V. Caïn et Abel. — VI. Les sept Eves. — VII. Les Roandrians. — VIII. Noé. — IX. Le diable et sa famille. — X. Légende de Rasoanor. — XI. Les Ombres. — XII. La Mort. — XIII. Le Pays des Ombres..... 96

CHAPITRE VI

MŒURS ET COUTUMES

I. Funérailles. — II. Les Jeunes Filles. — III. Les Mariages. — IV. Les Femmes. V. Les Confesseuses. — VI. La Guerre. — VII. Industries. — VIII. Construction de maisons. — IX. Les basses classes. — X. Les Ancêtres. 116

DEUXIÈME PARTIE

LES ORIGINES DE LA COLONISATION FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

FONDATION DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DES INDES ORIENTALES

I. Les Anglais jugés par Richelieu. — II. La France peut être une nation maritime. — III. Fondation de la Compagnie des Indes Orientales. — IV. Envoi à Madagascar du *Saint-Louis* 129

CHAPITRE II

COMMENCEMENTS DE JACQUES PRONIS

I. Naissance et famille de Pronis. — II. Voyage à Madagas-

car. — III. Arrivée à Sainte-Luce. — IV. Le capitaine Goubert. — V. Pronis et Cauche. — VI. Arrivée du *Saint-Laurent*. — VII. Naufrage du *Saint-Louis*. — VIII. Fondation de Fort-Dauphin. — IX. Mariage de Pronis. — X. Généalogie d'AndriandRavel. — XI. A propos du mariage de Pronis. — XII. Catholiques et Protestants. — XIII. Les Catholiques accusent Pronis. — XIV. Pronis emprisonné. — XV. Pronis est rétabli dans son gouvernorat. — XVI. Mort de Foucquembourg. — XVII. Reddition d'une troupe de ligueurs. — XVIII. Vente d'esclaves. — XIX. Drame d'amour. — XX. Mort de Razau. — XXI. Guerre pour le compte des indigènes. — XXII. Pronis sauve la colonie. — XXIII. Les crimes de Pronis 134

CHAPITRE III

ETIENNE DE FLACOURT

I. Le Bourg dénonce Pronis. — II. Flacourt est nommé directeur général. — III. Flacourt et sa famille. — IV. Demande de moines. — V. Le P. Nacquart. — VI. Recommandations de Vincent de Paul. — VII. Demande de Nacquart. — VIII. Départ de Flacourt. — IX. En mer. — X. Arrivée à Fort-Dauphin. — XI. Flacourt et Dian Ravel. — XII. Pronis envoyé en mission. — XIII. Les ligueurs chez Flacourt. — XIV. Indélicatesse de Le Roy. — XV. Le Roy à Saint-Augustin. — XVI. Flacourt fait aussi une guerre de mercenaires. — XVII. Flacourt chez AndriandRamaka. — XVIII. AndriandRamaka. — XIX. Perfidie de Flacourt. — XX. Pronis mis en prison. — XXI. Les exilés de l'île Mascareigne. — XXII. Nouvelle prise de possession de l'île Mascareigne. — XXIII. Départ de Le Bourg pour la France. — XXIV. Il emmène Pronis et les ligueurs. — XXV. Flacourt et les moines. — XXVI. Pourquoi le P. Nacquart ne retourne pas en France. — XXVII. Comment se conduisent les colons. — XXVIII. Nacquart dénonce Flacourt. — XXIX. Pour un interprète. — XXX. La vie à Fort-Dauphin. — XXXI.

Nacquart et les colons. — XXXII. Pourquoi Flacourt et Nacquart ne s'entendent pas. — XXXIII. Nacquart veut fonder un séminaire. — XXXIV. Nacquart désire des religieuses. — XXXV. Tentatives contre Flacourt. — XXXVI. Belle défense de douze Français. — XXXVII. AndriandTserongh marche sur Fort-Dauphin. — XXXVIII. Propositions de paix. — XXXIX. Mort du P. Nacquart. 166

CHAPITRE IV

ETIENNE DE FLACOURT (SUITE)

I. Guerre pour le compte de Dian Raval. — II. Mort de Le Roy. — III. Attaque de Fort-Dauphin. — IV. Razzias. — V. Construction d'une barque. — VI. Incendie du village de AndriandTallac. — VII. AndriandRamaka mis à rançon. — VIII. Conspiration. — IX. Mort d'AndriandRamaka. — X. Pillage de Hatère. — XI. Flacourt va au Ghalemboule et à Sainte-Marie. — XII. Les Ghalemboulois. — XIII. Hollandais et Français dans l'île Sainte-Marie. — XIV. Angeleaume. — XV. Soumission de Tserongh. — XVI. Flacourt refuse à la veuve de Ramaka la tête de son fils. — XVII. Guerres dans l'Anosy. — XVIII. Capitulation de chefs de villages. — XIX. Flacourt pend deux nègres. — XX. Révolte de Dian Boulle. — XXI. Soumission de Dian Panolahé. — XXII. Situation périlleuse de la Colonie. — XXIII. Nouvelles soumissions. — XXIV. Talismans de Tserongh. — XXV. Discours de Flacourt. — XXVI. Flacourt et les chefs soumis. — XXVII. Flacourt et les castes supérieures. — XXVIII. Flacourt fait une plantation de riz, une grande voile et un câble. — XXIX. Nouvelle levée de boucliers. — XXX. AndriandMasikora et Andriand Mamori. — XXXI. Flacourt est abandonné de la Compagnie. — XXXII. — Flacourt pense à retourner en France. — XXXIII. Flacourt dresse un padron. — XXXIV. Flacourt part pour la France. — XXXV. Retour à Fort-Dauphin. — XXXVI. Angeleaume va au Moçambique. — XXXVII. Les indigènes émigrent. — XXXVIII. Pano-

lahé fait sa paix. — XXXIX. Masikora et sa famille à Fort-Dauphin. — XL. Demande de secours. — XLI. Flacourt menacé. — XLII. Arrivée de navires de France. — XLIII. Retour de Pronis. — XLIV. Préparatifs de départ. — XLV. Départ de Flacourt..... 202

CHAPITRE V

MORT DE JACQUES PRONIS

I. Incendie de Fort-Dauphin. — II. Fort-Dauphin au départ de Flacourt. — III. Voyage à Imaphale et mort de M. Mounier. — IV. Second incendie de Fort-Dauphin. — V. Flacourt à Paris. — VI. Idées de Flacourt. — VII. Mort de la Forest. — VIII. Le P. Bourdaise. — IX. Mort de Pronis. — X. Bourdaise et Pronis. — XI. La fille de Pronis..... 241

CHAPITRE VI

LE DUC DE LA MEILLERAYE

I. Des Perriers, gouverneur. — II. Arrestation de Grands. — III. Arrestation, pillage et supplice de Lalau. — IV. Supplice des parents de d'AndrianMasikora. — V. Supplice de Masikora, de Tserongh et de Panolahé. — VI. Mort de Missionnaires. — VII. Succès du P. Bourdaise. — VIII. Demande de miracles. — IX. La Meilleraye envoie des navires. — X. Le *Grand-Armand* et le P. Dufour. — XI. Ce qui advient du reste de la flotte. — XII. La Roche retourne en France. — XIII. Les moines en mer. — XIV. Insuccès du P. Dufour — XV. La Fête-Dieu, en 1656, à Fort-Dauphin. — XVI. Arrivée de M. du Rivau. — XVII. Comme des soldats du Pape. — XVIII. Mort du P. Bourdaise. — XIX. Bourdaise et Des Perrier. — XX. Scélératesse anglaise. — XXI. Fondation d'une nouvelle Compagnie. — XXII. Naufrage du *Saint-Jacques*. — XXIII. La Meilleraye et la Compagnie Orientale. — XXIV. Vincent de Paul et la Meilleraye. — XXV. Mort de Flacourt. — XXVI. Le

P. Etienne. — XXVII. Voyage de Paris à Nantes des Lazaristes. — XXVIII. De Nantes à la Rochelle. — XXIX. Départ de *La Maréchale*. — XXX. Comment on soigne les malales. — XXXI. Au cap de Bonne-Espérance. — XXXII. Un esprit chez les moines. — XXXIII. Retour en France du P. Etienne. — XXXIV. Fouquet arme un corsaire. — XXXV. Propositions du duc de la Meilleraye..... 254

CHAPITRE VII

GOUVERNORAT DE CHAMPMARGOU

I. Le P. Etienne est nommé préfet apostolique. — II. Départ du P. Etienne. — III. Arrivée à Fort-Dauphin. — IV. En mer. — V. Guerre à mort. — VI. Champmargou et les moines. — VII. Ce que veut la Mission. — VIII. Pluies peut être miraculeuses. — IX. Etienne et AndriandRamoussaye. — X. AndriandManang. — XI. La conversion de Manang. — XII. Mort du P. Etienne. — XIII. Massacre de 40 français. — XIV. Champmargou aux prises avec AndriandManang. — XV. La Case; ses premières armes. — XVI. La Case et les Gouverneurs. — XVII. La Case, Grand de l'Ambolo. — XVIII. Champmargou tue des soldats. — XIX. Situation de Champmargou. — XX. Prétentions de AndriandLavatang. — XXI. Le capitaine Kergadiou fait la paix de La Case. — XXII. La Case sauve Champmargou. — XXIII. Manang assiège Fort-Dauphin. — XXIV. Les Français accusent de leurs malheurs Etienne et Champmargou. — XXV. La Case sauve la colonie. — XXVI. Arrivée du *Saint-Paul*.... 285

CHAPITRE VIII

FONDATION DE LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES DE 1664

I. Pétition des marchands de Tours, Nantes et La Rochelle. — II. Louis XIV a l'idée d'une Compagnie coloniale. — III. Le mémoire de Charpentier. — IV. Formation d'un Comité

d'action. — V. Les Marchands à Fontainebleau. — VI. Elections de Syndics. — VII. Lancement de la souscription. — VIII. Lettres du roi aux municipalités. — IX. Demande au Clergé. — X. Invitation à la Noblesse. — XI. Invitation aux Cours souveraines. — XII. Circulaire aux Financiers. — XIII. Réclame. — XIV. Souscription. — XV. Louis XIV veut aller de l'avant. — XVI. Madagascar est concédée à la Compagnie. — XVII. Armement de quatre navires. — XVIII. Armes de la Compagnie. — XIX. Règlement avec l'ancienne Compagnie. — XX. Nomination d'une administration. — XXI. Déclaration du roi. — XXII. Statuts pour le commerce des Indes Orientales. — XXIII. Les Colons. — XXIV. Enquête..... 310

CHAPITRE IX

LE GOUVERNORAT DE M. DE BEAUSSE

I. Composition de la flotte. — II. Approvisionnement des magasins, service religieux, départ de la flotte. — III. Les missionnaires en mer. — IV. Papistes et Huguenots. — V. Ouverture des instructions. — VI. Arrivée à Madagascar. — VII. Prise de possession. — VIII. Fort-Dauphin en 1665. — IX. Les gestes de M. de Beausse. — X. Andriand-Nong à Fort-Dauphin. — XI. Entre moines et marchands. — XII. Moines et prêtres séculiers. — XIII. Miracle du P. Etienne. — XIV. Nos administrateurs. — XV. Campagne de La Case. — XVI. Champmargou prend part du butin. — XVII. La Case est récompensé. — XVIII. Arrivée du *Taureau* et de *La Vierge-de-Bon-Port*. — XIX. Les Administrateurs. — XX. L'Anosy et l'Ambolo sont dépeuplés. — XXI. Mort de M. de Beausse. — XXII. Elévation et mort de Montaubon. — XXIII. Champmargou redevient gouverneur..... 338

CHAPITRE X

LE MARQUIS DE MONTDEVERGUE

I. Louis XIV obtient des syndics un nouvel armement. —

II. Organisation féodale de Madagascar. — III Le roi nommera les gouverneurs. — IV. Montdevergue est nommé gouverneur. — V. Création de nouveaux centres de colonisation. — VI. Les actionnaires sont mécontents. — VII. Louis XIV donne ouvertement de sa personne. — VIII. Séance du 20 mars 1665. — IX. Louis XIV est maître de la Compagnie. — X. Déclaration du roi. — XI. Louis XIV inconnu. — XII. Les directeurs se préparent à commercer avec les Indes. — XIII. Envoi de navires à Fort-Dauphin. — XIV. Préparation de la grande expédition. — XV. Les versements ne se font pas. — XVI. Louis XIV paye d'audace. — XVII. Grand armement de 1666. — XVIII. Faye et Caron. — XIX. Recommandations du gouvernement au vice-roi et aux directeurs généraux. — XX. Louis XIV a tout espoir. — XXI. Perte de la *Vierge-de-Bon-Port*. — XXII. Voyage de Montdevergue. — XXIII. Panique des actionnaires. — XXIV. Louis XIV a toujours confiance. — XXV. Nos concurrents les Hollandais. — XXVI. Arrivée de Montdevergue à Fort-Dauphin. — XXVII. Fort-Dauphin en 1667. — XXVIII. Causes de désordres. — XXIX. Vue de Fort-Dauphin. — XXX. Montdevergue emploie pour la colonie de l'argent destiné au commerce des Indes. — XXXI. Installation de Montdevergue. — XXXII. Montdevergue approvisionne la flotte et la Colonie. — XXXIII. Amélioration de Fort-Dauphin. — XXXIV. Administration de Montdevergue. — XXXV. M. Caron. — XXXVI. Champmargou et La Case contre Montdevergue. — XXXVII. Les idées de Colbert. — XXXVIII. Pacification et colonisation. — XXXIX. Nouvelles des Indes. — XL. Faye et Caron sont hostiles à la colonisation 359

CHAPITRE XI

LE MARQUIS DE MONTDEVERGUE (SUITE)

I. Louis XIV dédaigne les critiques de Caron. — II. Louis XIV promet encore deux millions. — III. Mauvaises nouvelles de Madagascar. — IV. Louis XIV verse 500,000 livres.

— V. Assemblée du 15 décembre 1668. — VI. Montdevergue demande son rappel. — VII. Lettre de Louis XIV à Montdevergue. — VIII. Lettre de Colbert. — IX. Lettre à Faye. — X. Envoi en France du *Saint-Jean*. — XI. Faye part pour Surate. — XII. Lettre de Faye à Colbert. — XIII. Nouvelle lettre de Louis XIV. — XIV. Mort du sieur de Faye. — XV. Caron est accusé de malversations. — XVI. Caron est accusé de favoriser les Huguenots. — XVII. Caron ne veut pas guerroyer contre les Hollandais. — XVIII. Caron fraude la Douane du Grand Mogol. — XIX. Les Français se plaignent de Caron. — XX. Lettre de Louis XIV à Montdevergue. — XXI. Lettre de Colbert à Montdevergue. — XXII. La situation de Montdevergue est incertaine. — XXIII. Lettre de Colbert à Caron. — XXIV. Lettre de Colbert à Faye. — XXV. Voyage de Joubert à Paris. — XXVI. Caron et Montdevergue. — XXVII. Lettres de Caron contre Montdevergue. — XXVIII. Louis XIV capitule..... 393

CHAPITRE XII

LE SIEUR DE LA HAYE

I. Louis XIV prépare une nouvelle expédition. — II. La flotte de 1670. — III. But de Louis XIV. — IV. L'amiral de la Haye. — V. Que fait Montdevergue. — VI. Disgrâce de Montdevergue. — VII. Montdevergue rétabli dans ses fonctions. — VIII. Montdevergue et les Lazaristes. — IX. Montdevergue s'embarque pour la France. — X. Arrivée du sieur de la Haye. — XI. L'île Dauphine reprise par Louis XIV. — XII. Instructions de Louis XIV à l'amiral de la Haye. — XIII. Enquête faite par la Haye. — XIV. Nouvelle prestation de serment des chefs. — XV. La Haye fait la guerre à AndriandRamoussaye. — XVI. Soulèvement contre la Haye. — XVII. Lâcheté du sieur de la Haye. — XVIII. Mort de Montdevergue. — XIX. Instruction des Malgaches. — XX. La Haye dans l'île Bourbon. — XXI. Retour de la Haye à Fort-Dauphin. Mort de La Case.

XXII. Abandon de Madagascar. — XXIII. La Haye veut porter dans l'île Bourbon les colons de Madagascar. — XXIV. Trahison du sieur de la Haye. — XXV. Son départ pour Surate. — XXVI. La Haye à Surate. — XXVII. Il est inquiet et veut gagner Caron. — XXVIII. Caron est jugé indispensable. — XXIX. Caron est suspecté. — XXX. Mesures prises contre Caron. — XXXI. Lettres de reproches. — XXXII. Trahison de Caron. XXXIII. Mort de Caron. — XXXIV. La Haye et ses officiers. — XXXV. La Haye et les colons. — XXXVI. Dernières fautes et retour de la Haye. — XXXVII. Mort de Champmargou. — XXXVIII. Les moines sont rappelés. — XXXIX. La Bretesche, gouverneur. — XL. Le sieur de Beauregard. XLI. Situation critique de la Bretesche. — XLII. Naufrage de la *Dunkerquoise*. — XLIII. Vêpres malgaches. — XLIV. Les survivants. — XLV. Causes de la catastrophe. — XLVI. Les victimes. — XLVII. L'île de Madagascar est rattachée au domaine de la Couronne..... 427

TROISIÈME PARTIE

LA CONQUÊTE

CHAPITRE PREMIER

SIR FARQUHAR

I. Louis XIV reconnu roi du Sud de Madagascar. — II. Béti donne à Louis XV l'île Sainte-Marie. Nos possessions orientales. — III. Le comte de Maudave. — IV. Beniowsky. — V. Lescallier, Louis XVI et la Convention. — VI. Napoléon, Bory de Saint-Vincent, Decaen. — VII. Reprise de possession de Madagascar. — VIII. Les variations de sir Farquhar. — IX. Sylvain Roux. — X. Sylvain Roux et les gouverneurs de Bourbon. — XI. Radama Ier à Foulpointe. — XII. Prise de Fort-Dauphin par les Hova. — XIII. Ranavalo Ire et Charles X. — XIV. Louis-Philippe abandonne Madagascar. — XV. Ranavalo Ire expulse les missionnaires.

— XVI. Conquêtes de l'amiral de Hell. — XVII. Ranavalo Ire expulse les Européens. — XVIII. La Révolution de 1848 473

CHAPITRE II

LES MÉTHODISTES

I. M. William Ellis. — II. Le commandant Fleuriot de Langle. — III. Radama II. — IV. Rosoaherina. — V. Rainilaiarivony, premier ministre. — VI. Ranavalo II. — VII. Traité de 1868. — VIII. Baptême du ménage royal. — IX. Dragonnades protestantes. — X. Comment se font les conversions. — XI. Le Rév. Ellis en chaire. — XII. — La Corvée de Dieu. — XIII. Les Jésuites veulent bâtir une église. — XIV. Les Jésuites et Napoléon III. — XV. Les PP. Jésuites. — XVI. Les Méthodistes réorganisent l'armée hova. — XVII. Etablissements méthodistes. — XVIII. Tentatives des religieux anglais sur des provinces soumises à la France. — XIX. Rainilaiarivony viole les traités. — XX. M. de Freycinet avertit Rainilaiarivony. — XXI. Méthodistes et Catholiques. — XXII. Le commandant Le Timbre. — XXIII. Négociations. — XXIV. L'amiral Pierre. — XXV. Ranavalo III. — XXVI. — L'amiral Galiber. — XXVII. L'amiral Miot. — XXVIII. Chute de Jules Ferry. M. de Freycinet. — XXIX. Combat de Farafate. — XXX. Le traité du 17 décembre 1885. — XXXI. Cabale anglo-franco-biblique..... 491

CHAPITRE III

PRISE DE TANANARIVE

I. Le traité de 1885. — II. M. Le Myre de Vilers à Tananarive. — III. Insulte au Résident général. — IV. Affaire Kingdon. — V. Les Méthodistes et Digby Willoughby. — VI. Les Méthodistes poussent Rainilaiarivony à la résistance. — VII. Situation de M. Le Myre de Vilers. — VIII. La Chambre des Députés se fâche et Rainilaiarivony revient à M. Le Myre de Vilers. — IX. Ranavalo III. — X. La question des

exequatur. - XI. Intrigues des Anglais. — XII. Pourquoi ne l'a-t-on pas tué ? — XIII. Digby Willoughby condamné pour vol. — XIV. M. Le Myre de Vilers prend un congé. — XV. M. H. Bompard. — XVI. Rainilaiarivony et les Méthodistes. — XVII. Attentats sur des Français. — XVIII. M. Larrouy et Rainilaiarivony. — XIX. M. Larrouy et M. Hanotaux. — XX. Retour de M. Le Myre de Vilers. — XXI. M. Hanotaux devant la Chambre des Députés. — XXII. Qu'allons-nous faire ? — XXIII. Le Ministre est pour l'action décisive. — XXIV. Demande de crédit. — XXV. M. Hanotaux devant le Sénat. — XXVI. Vote d'un crédit de 65 millions. — XXVII. La prise de Tananarive est décidée. — XXVIII. De Majunga à Tananarive. — XXIX. Prise de Tananarive. — XXX. Les Français dans Tananarive. — XXXI. Les fils des Vieux. — XXXII. Les Vorimo. — XXXIII. Administration du général Duchesne. — XXXIV. M. Laroche. 520

CHAPITRE IV

LE GÉNÉRAL GALLIENI

I. Le général Gallieni gouverneur de Madagascar. — II. Il vainct l'insurrection. — III. Exécution d'un ministre et d'un parent de la Reine. — IV. Exil d'une tante de la Reine. — V. Les *Vieux Hova*. — VI. L'Administration. — VII. Déposition de la Reine Ranavalo III. — VIII. Fin de l'insurrection. — IX. Abolition de l'esclavage. — X. Les classes libres acclament la domination française. — XI. Politique à suivre. — XII. La Justice. — XIII. La vie élégante à Tananarive. — XIV. Instruction publique. — XV. Soldats-professeurs. — XVI. Les impôts. — XVII. Musique et Religion. — XVIII. Ce que veut la France. — XIX. Les mariages. — XX. Agriculture. — XXI. Le Commerce. — XXII. Les Débitants. — XXIII. Travaux publics. — XXIV. Les Pangalanes. — XXV. Domaine public. — XXVI. Soldats-colons..... 547

STANFORD LIBRARIES
To avoid fine, this book should be returned on
or before date last stamped below
SM-P52-72709

Gravier, G. 196081

Madagascar: les Malgaches, origines de la colonisation française, la conquête.

DATE	NAME	DATE